POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

DREISSIGSTER BAND.

POLITISCHE

CORRESPONDENZ

FRIEDRICH'S DES GROSSEN.

DREISSIGSTER BAND.

BERLIN,

VERLAG VON ALEXANDER DUNCKER,
KÖNIGLICHEM HOFBUCHHÄNDLER.

1905.

DD
405
.2
A4
1879
Bd.30

LIBRARY
NOV 25 1953
UNIVERSITY OF TORONTO
869451

1770—1771.

[Juli 1770 – Februar 1771.]

Redigirt von Dr. Gustav Berthold Volz.

19103. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er juillet 1770.

Le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte étant très à désirer, ce n'est qu'avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 15 de ce mois [passé],[1] que l'impératrice de Russie est toute disposée à y donner les mains. Mais le moment d'y travailler avec succès, n'est pas encore arrivé. Le relâchement du sieur Obreskow fait un article essentiel et préliminaire, et il faut, de toute nécessité, ainsi que le comte Panin l'a très bien observé, qu'on attende auparavant de quelle manière la Porte s'expliquera sur ce sujet.[2] Vu l'orgueil présomptueux des Turcs, je comprends même que cet article pourrait bien rencontrer encore quelques difficultés et ne pas être mis en règle aussitôt. D'ailleurs, il ne convient pas moins qu'avant que je puisse m'y employer tout de bon, la Porte fasse des propositions ultérieures, et je présume toujours que ce ne sera que l'automne prochain et lorsque cette campagne se finira, comme la précédente, à son désavantage, qu'elle pensera plus sérieusement à se procurer cette paix.

Quoi qu'il en soit et quoique les sûretés que la Russie exige pour les Grecs et les autres nations qui lui sont attachées, soient encore sujettes à différentes interprétations, je suis cependant très charmé d'avoir été mis à peu près au fait de la façon de penser de l'Impératrice à l'égard des conditions de cette paix,[3] et dès que son ministre sera relâché et remis en liberté, et que les Turcs commenceront à frapper de nouveau à la porte, je pourrais bien en faire un usage convenable pour voir ce qu'il y a à espérer et à faire pour un ouvrage aussi salutaire.

En attendant, il est bien à souhaiter que la Porte s'y prête au moins cette année, et je me persuade presque qu'elle ne tardera pas de porter des paroles de paix à la Russie à la fin de cet automne. Si, au contraire, la paix ne se fait pas dans cet intervalle, il pourrait bien

[1] Vergl. dafür Nr. 19104 und 19105 und Bd. XXIX, 588. 589. — [2] Vergl. Bd XXIX, 504. 505. 518. — [3] Vergl. Nr. 19104 und 19105.

arriver que l'Autriche et peut-être même d'autres puissances fussent entraînées dans cette guerre, et qu'il en résultât enfin un embrasement général dont on aurait de la peine à indiquer la vraie origine et le sujet.

Nach dem Concept.[1] Federic.

19104. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 1. Juli 1770.

Ich habe Euch bereits in einer Meiner letzteren Cabinetsordres[2] benachrichtiget, dass die russische Kaiserin nicht abgeneigt sei, die Friedensvorschläge der Pforte anzuhören, jedoch solches nicht eher geschehen könne, als nachdem ihr dortiger Minister, der von Obreskow, wieder auf freien Fuss gestellt sein würde. In einer seitdem mit Meinem Minister, dem Grafen von Solms, gehabten anderweiten Conferenz hat der Graf Panin geäussert,[3] wie die russische Kaiserin gern sehen würde, wenn Ich diese ihre Neigung zum Frieden der Pforte, jedoch nicht anders als einzig und allein in Meinem Namen und ohne sie im geringstem dabei zu compromittiren, zu erkennen geben lassen und die Pforte dadurch bewegen könnte, sich gegen Mich über die Bedingungen näher herauszulassen, unter welchen sie zur Wiederherstellung der Ruhe zu gelangen wünschte.

Bei dieser Gelegenheit hat der Graf Panin, wiewohl im grössestem Vertrauen, hinzugefügt, wie seine Souveraine weit entfernet sei, in diesem Krieg einige Conquêten zu machen und ihre Grenzen zu erweitern. Sie habe diesen Krieg weder in dergleichen Absicht noch aus eiteler Ruhmbegierde angefangen, sie wäre vielmehr dazu gezwungen worden und wäre nunmehro zufrieden, ganz Europa überführt zu haben, dass sie ohne Hülfe ihrer alten ehmaligen Alliirten sich gegen alle ungerechte Anfälle ihrer Feinde zu schützen und ihnen ihre Unternehmungen zu Wasser zu machen im Stande sei; dass aber auch, ohnerachtet aller ihrer uneigennützigen Gesinnungen, das Schicksal dererjenigen Nationen ihr nicht gleichgültig sein könne, welche sich zu ihr geschlagen und gemeinschaftliche Sache mit ihr gemacht hätten, und sie folglich dieselbe nach geendigtem Kriege der Wuth und Rache der Pforte unmöglich blossstellen, sondern vielmehr bei Schliessung des Friedens für deren vollkommene Sicherheit und Ruhe alle mögliche Sorge tragen müsse. Der Graf Panin hat noch weiter hinzugesetzt, dass, da Azow nicht anders als die ehmalige Grenzfestung des russischen Reichs anzusehen wäre, auch deren Wiederabtretung an Russland der Pforte

[1] Alle Schriftstücke, deren Aufbewahrungsort nicht besonders genannt ist, sind dem Königl. Geh. Staatsarchiv zu Berlin entnommen. — [2] Vergl. Bd. XXIX, Nr. 19048. — [3] Das folgende nach dem Berichte von Solms, Petersburg 15. Juni. Vergl. Nr. 19103.

ebenso wenig kosten als von andern Mächten für eine wichtige Conquête von Russland angesehen werden und solchergestalt einige Jalousie erwecken könnte.

Gleichwie aber der Graf Panin hierbei ausdrücklich geäussert, dass, da es noch gar nicht der Zeitpunkt wäre, sich von diesen Gesinnungen seiner Souveraine an der Pforte etwas merken zu lassen, sie überdem auch nur hierbei die einzige Absicht hätte, Mir ihre wahre Gedenkungsart über die Wiederherstellung des Friedens zu erkennen zu geben, und sich dahero schmeichelte, dass Ich sie hierunter bei der Pforte auch nicht im allergeringsten compromittiren, sondern alles dieses zu Meiner alleinigen Nachricht und Direction bei Mir behalten würde, — untersage Ich Euch[1] auch demnach auf Ehre, Pflicht und Gewissen, davon den geringsten Gebrauch zu machen oder einem anderm, es sei, wer es wolle, die geringste vertraute Eröffnung zu thun. Meine einzige Absicht, dass Ich Euch davon in dem grösstem Secret benachrichtige, gehet bloss dahin, dass Ihr, da Ihr an Ort und Stelle seid und die Gedenkungsart der Pforte kennet, Mir Eure Gedanken eröffnen sollet, ob und in wie weit Ihr glaubt, dass dieselbe sich auf diese Bedingungen zum Frieden bequemen und wie weit sie hierunter gehen dürfte. Ihr werdet Mir demnach hierüber mit dem fordersamsten einen ganz ausführlichen Bericht erstatten, sonst aber darüber das allerstrengste Secret beobachten.

Friderich.

Nach dem Concept.

19105. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er juillet 1770.

Quelque porté que j'aie été de vous accorder la permission que vous m'aviez demandée pour faire un tour dans votre patrie, je ne saurais cependant vous dissimuler que le délai que, selon votre dernière dépêche du 23 de juin, vous êtes résolu d'y apporter,[2] m'a fait un vrai plaisir, et que j'aime infiniment mieux que vous entrepreniez ce voyage l'année prochaine que dans le courant de celle-ci.

La tournure, en effet, que les affaires entre la Russie et la Porte commencent à prendre, me fait présumer que la négociation pour le rétablissement de la paix pourrait bien être entamée cet automne, et, si je ne me trompe pas dans mon calcul, vous sentirez vous-même que votre présence à la cour où vous êtes, sera alors plus indispensable que jamais, puisqu'il y a toute apparence que cette négociation sera très compliquée et, par conséquent, digne de toute l'attention d'un ministre rompu dans les affaires.

[1] Vorlage: „Ich untersage Euch". — [2] Rohd berichtete, er wolle die Reise aufschieben, da er bis Ende September, dem vorgeschriebenen Termine der Rückkehr, seine Geschäfte nicht werde erledigen können. Vergl. Bd. XXIX, 572.

Pour vous convaincre que mes soupçons à cet égard ne sont pas tout-à-fait destitués de fondement, je ne veux pas vous cacher que[1] le comte Panin, dans un second entretien avec le comte de Solms, n'a pas fait difficulté de confier à ce dernier, dans le plus grand secret, que sa souveraine n'était nullement éloignée de donner les mains à un accommodement, pourvu que les conditions en fussent sûres et honorables pour elle et pour son empire; mais qu'avant de les écouter, il fallait de toute nécessité que son ministre à Constantinople le sieur Obreskow fût relâché et remis en liberté, sans quoi l'on ne saurait se fier à la sincérité de la Porte. Ce ministre ne s'est pas borné à cette première insinuation, et, pour ne pas faire la confidence à demi, il a ajouté que l'impératrice de Russie n'avait nul dessein de s'agrandir dans cette guerre ou d'étendre les limites de son empire; qu'elle était plutôt contente, après avoir été forcée de l'entreprendre, d'avoir pu montrer à l'Europe que, sans l'assistance de ses anciens alliés, elle savait se défendre et faire repentir ceux qui l'attaquaient injustement et sans raison; que, malgré ce désintéressement, sa conscience et son honneur ne lui permettaient point d'abandonner à la vengeance et au ressentiment de la Porte les Grecs et les autres nations qui avaient pris parti pour sa cause, et qu'il lui fallait des sûretés suffisantes pour les en mettre à l'abri; et qu'au reste, la ville d'Azow n'étant à considérer que comme les anciennes limites de l'empire de Russie, sa perte serait tout aussi peu sensible pour la Porte que son gain considérable pour la Russie et propre à exciter la jalousie des autres puissances; mais qu'après tout, il n'était pas encore temps de parler de ces dispositions, et que sa souveraine ne m'en faisait confidence qu'afin de me faire connaître sa véritable façon de penser, et qu'elle se reposait sur mon amitié que je ne voudrais pas la compromettre vis-à-vis de la Porte.

Quelque vagues que soient encore ces insinuations ultérieures, elles me font cependant présumer que le dessein de la Russie est de reconquérir Azow; et quoique le comte Panin ne soit pas entré dans un plus grand détail sur les sûretés qu'on exige pour les Grecs et les autres nations amies de la Russie, il me semble cependant y [faire] entrevoir que son idée est d'y établir un despote sous le nom de gouverneur de ces nations et de leurs provinces. Cet article toutefois ne me paraît point de nature à faire appréhender que la Russie dût y insister et en faire une condition sine qua non. Un moyen de pourvoir à la sûreté de ces nations serait, en tout cas, que l'Autriche la garantît à ces mêmes nations, à la conclusion de la paix, et peut-être la Russie acquiescerait-elle à cette garantie, sans insister sur d'autres sûretés. Le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 15. Juni. Vergl. Nr. 19103 und 19104.

19106. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 2 juillet 1770.

Votre dépêche du 26 de juin dernier m'est bien parvenue, avec le post-scriptum et la lettre de la baronne de Danckelman[1] qui y étaient joints.

Si la république de Hollande ne fait pas quelques efforts pour s'aider un tant soit peu elle-même dans ses différends avec l'Électeur palatin,[2] il y a grande apparence que les choses resteront longtemps, à cet égard, sur le pied où elles sont actuellement, et qu'elles traîneront en longueur. Pour éviter, s'il est possible, un pareil inconvénient, vous ferez bien d'insinuer au duc Louis de Brunswick que j'étais d'opinion que de simples démonstrations de la République qui pourraient donner de l'appréhension à l'Électeur, seraient sûrement suffisantes pour le faire renoncer à son opiniâtreté, et lui faire adopter un parti plus modéré. Il faut, au reste, qu'on ait une extrême envie en Hollande de vouloir prendre alarme, puisque les démonstrations guerrières de l'Électeur palatin sont capables d'en inspirer et d'imposer même à quelques régents de cette république.[3] . . .

Nach dem Concept. Federic.

19107. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 2 juillet 1770.

Je suis très satisfait des éclaircissements que vous venez de me fournir par votre dépêche du 22 de ce mois [passé] sur la conduite de la favorite vis-à-vis du duc de Choiseul;[4] mais ce qui, dans le moment présent, excite surtout ma curiosité, c'est de voir à quoi la flottille de la France dans la Méditerranée est proprement destinée et quel sera le véritable but de sa sortie. Vous ne tarderez apparemment pas de l'approfondir, et n'oublierez pas de m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Liegt nicht vor. — [2] Churfürst Karl Theodor erhob von allen Schiffen aus Dordrecht und Rotterdam eine neue Abgabe als Repressalie für Beschwerden, die er gegen das „Admiralitätscollegium von der Maass“ hatte. Vergl Bd. XXIX, 568. 569. — [3] Thulemeier berichtete: „Quelques régents se persuadent que ce Prince a des forces suffisantes pour tenir tête à la République.“ — [4] Sandoz berichtete, dass die Gräfin du Barry bisher sich den Intriguen ferngehalten und ihre Stellung allein dahin ausgenützt habe, „pour établir sa fortune et celle de ses parents“.

19108. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 juillet 1770.

Vis-à-vis d'un ministère aussi faible que celui d'Angleterre l'on fait très bien d'être ferme. Il est alors le premier à céder, de sorte que je ne saurais qu'approuver le ton sur lequel vous avez répondu, selon votre dépêche du 19 de ce mois [passé], au lord Weymouth.[1]

Au reste, l'on prétend[2] que le duc de Glocester fera un tour au camp que l'Empereur fait assembler en Moravie, et si cet avis se vérifie, j'ai lieu de présumer que le Roi son frère lui a donné commission de prêter toute l'attention possible à l'entrevue que je compte d'avoir dans ce même camp avec l'Empereur.[3] Dans le fond, cela m'est fort indifférent, mais vous serez bien à même d'approfondir si mes soupçons à cet égard sont fondés ou non. S'ils le sont, il paraît qu'on prête plus d'attention à cette entrevue qu'on n'a fait semblant, et que peut-être embarrassera-t-elle les ministres britanniques dans les idées dont ils paraissent imbus de pouvoir disposer des princes d'Allemagne à leur bon plaisir.

Je ne doute pas non plus que la tournure des affaires des colonies[4] n'augmente l'embarras de ce ministère; mais, ayant une fois soutenu le premier choc du parti de l'opposition, le Roi se trouvera enhardi par là de lui opposer partout la même fermeté, afin de faire avorter tous les projets qu'il pourrait avoir formés encore, de sorte que le parti du ministère me paraît trop bien établi pour avoir quelque chose à appréhender de sa part. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que le Parlement a pris fin, sans que le Roi ait fait quelque changement dans son ministère,[5] ce qu'il aurait cependant sûrement fait, s'il avait eu le moindre soupçon de se voir nécessité de plier et de céder à l'opposition. Mais, les ministres étant tous restés en place, il n'y a point d'apparence que Sa Majesté Britannique y fasse quelque changement vers la rentrée du nouveau Parlement; idées toutefois que vous serez mieux en état d'apprécier à leur juste valeur.

Enfin, lorsque le comte Guines sera arrivé à la cour où vous êtes,[6] vous pourrez bien profiter de l'occasion pour lui insinuer, par manière de conversation, que j'avais eu tout lieu d'être content de sa conduite à ma cour, et qu'il n'y avait que les différends survenus entre les deux cours qui n'avaient pas permis de le lui faire connaître par des égards personnels.[7]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Es handelt sich um die Abfertigung einer Beschwerde der englischen Minister über sein Verhalten. Vergl. Bd. XXIX, 530. 531. — [2] Bericht von Sandoz, Paris 11. Juni. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 571. — [4] Der Aufstand in Boston, vergl. Bd. XXIX, 561. — [5] Vergl. Bd. XXIX, 561. — [6] Als Nachfolger Châtelet-Lomonts, vergl. Bd. XXIX, 402. 408. 501. — [7] Vergl. Bd. XXVIII, 493; XXIX, 565.

19109. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 19. Juni, dass nach seiner Ueberzeugung Katharina II. aus der Moldau und Walachei nicht russische Provinzen, sondern „une espèce de puissance intermédiaire“ machen wolle. Werde sie unter Umständen sich zum Verzicht auf diesen Plan bestimmen lassen, so seien sie und ihre Minister, aus Gründen der Humanität und der Politik, fest entschlossen, „de ne point faire de paix, sans y comprendre, très solidement et d'une manière très sûre pour eux, le sort des Grecs dans l'Archipel. J'ai entendu sur ce sujet des propos que, si on ne devait parvenir à stipuler pour ces nouveaux et zélés amis des conditions qui les missent à couvert du ressentiment des Turcs, il vaudrait mieux livrer la Morée et tous les pays qu'on gagnerait dans la suite, à telle puissance qui les voudrait prendre.“ [1]

Nach Solms nahm man in Petersburg an, dass der wiener Hof keinen Schritt ohne vorgängige Rücksprache mit dem König unternehmen und dass diese dazu beitragen werde, „à éclaircir les choses, à tranquilliser la cour de Vienne sur ses appréhensions et à prévenir ainsi tout éclat“.

Potsdam, 4 juillet 1770.

Bien loin de trouver importunes les réflexions particulières que votre dépêche du 19 de juin fournit sur les sentiments de la cour où vous êtes, relativement à la paix, elles m'ont fait le plus grand plaisir du monde, puisqu'elles donnent tout lieu à espérer que les troubles actuels pourront encore être apaisés à temps et avant qu'ils éclatent dans un embrasement général.

En attendant le terme de mon voyage en Moravie pour mon entrevue avec l'Empereur approchant de plus en plus, je compte d'être mieux à même d'approfondir les véritables sentiments de la cour de Vienne et de juger si elle ne va pas trop loin dans ses vues relativement à cet objet.

La sûreté pour les Grecs et les autres nations amies de la Russie me paraît, à la vérité, sujette à différentes difficultés, mais nullement au-dessus de tout moyen de l'arranger. Peut-être la république de Venise sera-t-elle à disposer de garantir cette sûreté, et quand même cette corde manquerait, il faudra aviser à d'autres moyens pour mettre cet article en règle.

Le succès de cette campagne nous mettra en état d'en mieux juger. Il nous servira de boussole pour nous diriger dans cette négociation, et pour ce qui est de celui de l'expédition maritime, [2] je ne veux pas vous cacher que, quelque soin que je prenne d'en être bien informé, les avis qui m'en reviennent par la voie de Venise, me paraissent cependant marquer trop de partialité pour y ajouter foi. Mais pour les armées de terre de la Russie, elles viennent de faire une perte très sensible par la mort du général Stoffeln [3] dont le mérite était généralement reconnu, et qu'on aura bien de la peine à remplacer par un sujet aussi capable et aussi versé dans le métier de la guerre.

D'ailleurs, je crois bien faire de n'adresser à l'impératrice de

[1] Vergl. Nr. 19103. — [2] Vergl. Bd. XXIX, 590. — [3] Vergl. S. 9.

Russie une lettre de ma propre main[1] qu'après avoir pénétré à fond la façon de penser de la cour de Vienne, et lorsque la Porte aura manifesté plus de penchant pour la paix, et que les évènements de la présente campagne l'auront engagée à se décider avec plus de précision sur ce qu'elle veut faire on non pour l'obtenir.

Nach dem Concept. Federic.

19110. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 4. Juli 1770.

Nach denen Mir aus Russland zugekommenen Nachrichten[2] soll die russische Kaiserin entschlossen sein, den in ihre Kriegsgefangenschaft gerathenen Hospodar der Walachei[3] nach der Rumänzowschen Armee abzuschicken. Sie verspricht sich einestheils, dass der General Rumänzow sich dieses Mannes Einsichten und Erfahrung bei verschiedenen Vorfällen mit Nutzen werde bedienen und anderntheils durch diesen Canal die Pforte ohnvermerkt dahin gebracht werden können, den anzustellenden Friedensunterhandlungen näher zu treten.

Die Zeit wird lehren, ob und in wie weit diese Vermuthung gegründet sein dürfte. Ich habe Euch solche jedoch nur zu Eurer Direction und in der Absicht nicht verhalten wollen, damit Ihr auf den etwanigen Erfolg ein wachsames Auge haben und im Stande sein möget, Euch desto besser auf Kundschaft zu legen und zu erforschen, was etwa durch den Canal dieses Hospodars ausgerichtet werden dürfte. Uebrigens beziehe Ich Mich auf Meine Ordre vom 1. dieses Monats.[4]

Nach dem Concept. Friderich.

19111. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 juillet 1770.

Après que vous m'avez témoigné, dans votre avant-dernière dépêche, que, si je croyais que la situation actuelle des affaires ne vous permettait pas de faire une longue absence de la cour où vous êtes, vous aimeriez mieux remettre votre voyage en Prusse à l'année prochaine, je n'ai pu qu'applaudir beaucoup à cette résolution dans mes derniers ordres immédiats,[5] et je ne saurais même vous dissimuler, en réponse aux nouvelles instances que vous venez de me faire par votre dépêche du 27 de juin dernier, que les dispositions actuelles de la Russie me font espérer de plus en plus que peut-être au mois d'octobre prochain en viendra-t-on à des propositions de paix entre

[1] Vergl. Bd. XXIX, 502. 529. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 19. Juni. — [3] Gregor Ghika, vergl. Bd. XXIX, 544. — [4] Nr. 19104. — [5] Nr. 19105.

cette cour et la Porte. Mes dernières lettres de Pétersbourg[1] dont vous trouverez ci-joint un précis exact, contiennent, en effet, des observations qui ne laissent pas de faire concevoir des espérances aussi flatteuses, et comme alors votre secrétaire d'ambassade[2] pourrait bien n'avoir pas assez de routine et d'expérience pour bien ménager de pareilles conjonctures, vous sentirez vous-même que j'aimerai cent fois mieux que vous y soyez présent, et que vous persistiez dans la résolution susmentionnée, quelque plaisir que j'eusse eu d'ailleurs de pouvoir vous permettre de vous rendre encore cette année en Prusse.

Nach dem Concept. Federic.

19112. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 4 juillet 1770.

Vos deux dépêches du 23 et 27 de juin dernier, avec les postscriptum et la lettre de mes officiers volontaires en Moldavie, qui se trouvaient joints à la dernière, me sont entrées à la fois par le dernier ordinaire. Les Russes ont, sans contredit, fait une perte très considérable par la mort du général Stoffeln qui, à mon avis, était un des meilleurs officiers de l'armée russe, et qui entendait parfaitement bien son métier.

La lenteur que ces armées apportent dans leurs opérations, est tout-à-fait étonnante. Elles perdent non seulement les occasions les plus favorables pour agir avec succès, mais donnent encore par là le temps nécessaire à leurs ennemis pour se bien mettre en posture et pouvoir s'opposer d'autant plus efficacement à leurs entreprises.

Au reste, je suis surpris d'apprendre que l'insolence des Confédérés en Pologne aille toujours son train, et que, malgré les conjonctures présentes qui leur sont si défavorables, et où ils n'ont plus rien à espérer du côté de la Porte, ils osent cependant se porter encore à des excès aussi violents que ceux dont vous faites mention.[3] Il paraît même que les Czartoryski continuent également toujours à amuser la cour de Pétersbourg, et que celle-ci n'a pas jugé à propos encore d'employer aucun moyen propre pour les porter à la raison.

Quoi qu'il en soit, je ne veux pas vous laisser ignorer qu'un détachement de mes troupes se trouve actuellement sur le territoire de la ville de Danzig,[4] et que la saisie que le magistrat avait faite de l'argent adressé à mon résident de Junck,[5] vient d'être levée;[6] mais il s'agit encore qu'on acquiesce pareillement à mes prétentions touchant les

[1] Vergl. Nr. 19109. — [2] Jacobi. — [3] Die Conföderirte plünderten Reisende aus und störten den ganzen Postverkehr. — [4] Vergl. Bd. XXIX, 516. 517. — [5] Vergl. Bd. XXIX, 457. — [6] Bericht von Junck, Danzig 30. Juni. Vergl Nr. 19113.

enrôlements,[1] et dès que cette dernière affaire sera arrangée à ma satisfaction, j'ordonnerai au détachement de se retirer dudit territoire, et pas plus tôt.

Ein (nicht vorliegendes) Schreiben an die Volontäre wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

19113. AU CONSEILLER DE LÉGATION DE JUNCK A DANZIG.

Potsdam, 4 juillet 1770.

J'ai reçu votre rapport du 30 juin dernier, par lequel je vois que le détachement de mes troupes que j'avais ordonné d'entrer sur le territoire de Danzig, y est effectivement arrivé;[2] et comme vous connaissez mieux que tout autre les griefs que j'ai à la charge de cette ville,[3] et qui m'ont forcé à cette démarche, je veux bien aussi que ce soit vous qui traite et convienne avec elle des moyens pour les terminer. Vous n'avez qu'à procéder en conséquence et d'insister sur un redressement formel de tous les torts que ladite ville m'a faits, et ce ne sera qu'après un rapport satisfaisant que vous m'en ferez, que je me déterminerai à faire retirer mesdites troupes.

Nach dem Concept. Federic.

19114. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 juillet 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de juin dernier, et vous communique, en revanche, par le précis ci-joint[4] de mes dernières lettres de Pologne les nouvelles qui me sont entrées à l'égard des Dissidents de ce royaume. Les affaires, comme vous verrez, y sont très embrouillées encore; mais je me flatte qu'à la fin de la présente campagne on parviendra à entamer une négociation de paix entre les parties belligérantes, et qu'il y aura lieu d'espérer qu'alors la tranquillité et le bon ordre renaîtra également dans ce pays.

Der Schluss betrifft die Berufung eines Sachverständigen für Edelmetalle (vergl. Bd. XXIX, 568).

Nach dem Concept. Federic.

19115. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 5 juillet 1770.

A en juger sur le contenu de votre dernière dépêche du 25 de juin, il est bien décidé que le contrôleur-général[5] n'a pas les reins assez

[1] Vergl. Bd. XXIX, 574. — [2] Vergl. Nr. 19112. — [3] Vergl. Nr. 19112. — [4] Liegt nicht bei. — [5] Terray.

forts pour culbuter le duc de Choiseul, et la confusion des finances continuera toujours d'aller en augmentant. Mais si la disette d'argent est effectivement au point que vous le prétendez,[1] comment s'y prend-on pour faire face à toutes les dépenses indispensables qui se présentent, et d'où tire-t-on surtout les appointements que les officiers de la cour, de guerre et de l'état civil ont à prétendre? Comment fera-t-on, en cas de guerre, pour fournir aux fortes dépenses qu'elle exigera, et auxquelles le vingtième qui leur reste, ne saurait jamais suffire? Voilà des articl e sur lesquels je serais bien aise d'avoir des notions aussi justes que détaillées et que vous ne négligerez rien pour me procurer.

Nach dem Concept. Federic.

19116. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 juillet 1770.

Je ne saurais qu'applaudir au motif qui, selon votre dépêche du 22 de juin, vous a engagé à substituer aux eaux de Spa[2] des eaux minérales dans le voisinage de Londres.[3] J'y reconnais votre zèle pour mon service, et j'approuve parfaitement tous les arrangements que vous avez pris pour ne pas faire languir la correspondance, de sorte qu'il ne me reste qu'à souhaiter que vous ressentiez de ces eaux les mêmes bons effets que vous attendiez de celles de Spa.

Nach dem Concept. Federic.

19117. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Potsdam, 5 juillet 1770.

La dépêche du comte de Maltzan du 22 et la vôtre du 26 de juin dernier, avec un post-scriptum de la même date, me sont très bien parvenues, et vous aurez soin, pendant l'absence du premier à Southampton,[4] de me faire des rapports exacts et fidèles de tout ce qui se passera à la cour où vous êtes, et qui pourrait mériter mon attention.

En attendant, je suspens encore mon jugement sur le vrai motif du départ de la princesse de Galles.[5] Il se peut, ainsi que je l'ai déjà observé dans mes ordres précédents au comte de Maltzan, que la crainte de se voir exposée à quelque insulte de la part du peuple, y a eu le plus de part, et si l'on considère que ce dernier a effectivement fait paraître beaucoup plus de mauvaise volonté contre cette Princesse que

[1] Die gegen Algier bestimmte Flottille (vergl. Bd. XXIX, 559. 564) hatte aus Mangel an Geld noch nicht ausgesandt werden können. — [2] Maltzan hatte einen zweimonatlichen Urlaub nach Spa erhalten, vergl. Bd. XXIX, 472. — [3] Maltzan befürchtete, angesichts der unsicheren Lage der Dinge in England, eine Benachtheiligung der Interessen des Königs. — [4] Vergl. Nr. 19116. — [5] Nach Deutschland, vergl. Bd. XXIX, 560.

contre Sa Majesté Britannique elle-même, ce sentiment acquiert un grand degré de probabilité. Quoi qu'il en soit, je présume toujours qu'elle n'a pris le parti que dans la vue d'esquiver un orage qui la menaçait, de quelque nature aussi qu'il puisse être, et qu'elle ne retournera en Angleterre que lorsqu'il se sera entièrement dissipé, et que des circonstances plus favorables lui permettront d'y reparaître.

Au surplus, il ne me reste aucun doute que tous les efforts de l'opposition n'aboutiront absolument à rien, et quand même elle parviendrait à faire élire un nouveau maire de Londres de son parti et qui lui fût aussi dévoué que le sieur Beckford,[1] le Roi et son parti ne laisseront pas, pour cela, de poursuivre toujours leur plan et leurs opérations; de sorte qu'à cet égard-là il y a toute apparence qu'il ne se passera rien de fort intéressant sur le théâtre de la Grande-Bretagne.

Nach dem Concept. Federic.

19118. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 6 juillet 1770.

Je ne suis nullement surpris d'apprendre par votre dépêche du 2 de ce mois que, vu l'économie de la cour où vous êtes, le manque d'argent et de ressources y devienne de jour en jour plus sensible, et qu'elle soit obligée encore de recourir à de nouvelles réformes dans son militaire,[2] après avoir envoyé des remises si considérables d'argent en Pologne. Les 10000 ducats que l'Électeur vient d'assigner encore tout nouvellement à cet effet,[3] ne me paraissent pas une petite somme, dans les conjonctures où les finances de ce Prince se trouvent actuellement, et je calcule que toute l'épargne qu'il compte de faire par l'incorporation des gardes du corps avec les 6 compagnies de carabiniers attachées aux régiments de cuirassiers, avec la réforme du second sous-lieutenant de chaque compagnie d'infanterie et de chaque escadron de cavalerie, pourra aller à peu près à 140000 écus, et guère au delà.

Mais quoi qu'il en soit, je vous avoue que c'est une terrible illusion de la part de l'Électeur de s'imaginer vouloir, au moyen de ses intrigues, faire réussir ses vues en Pologne,[4] tandis que les Russes disposent souverainement dans ce royaume; et quand même ce Prince fournirait aux Polonais tout l'argent qui serait en son pouvoir, il ne parviendra, cependant, jamais à les contenter. C'est la nation la plus ingrate de toutes, qui prétend qu'on lui jette constamment l'argent à pleines mains, mais qui, nonobstant cela, est fort éloignée à se prêter jamais à rien.

Pour ce qui regarde le comte de Sacken, il est à croire, quand

[1] Beckford (vergl. Bd. XXIX, 219) war am 21. Juni gestorben. — [2] Vergl Bd. XXIX, 583. — [3] Vergl. dafür Nr. 19123. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 593; XXVIII, 500. 501; XXIX, 577.

bien même le parti qui est contre lui, réussirait à le culbuter,[1] qu'il sera facile à l'Électeur de le remplacer et de trouver un ministre de sa capacité. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

Nach dem Concept. Federic.

19119. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 6 juillet 1770.

Dès que le magistrat de Danzig aura satisfait aux quatre conditions[2] que vous venez de proposer dans votre rapport d'hier, je suis tout disposé à retirer mon détachement de son territoire; et vous n'avez qu'à instruire en conséquence le résident de Junck sur ce sujet.[3]

De mon côté, je lui ferai tenir par la même poste les ordres nécessaires,[4] tant au colonel d'Ingersleben qu'au major de Hohenstock, pour la retraite de ce détachement, qu'il ne leur fera tenir cependant qu'après que tout sera arrangé conformément à mes désirs.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19120. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 7 juillet 1770.[5]

J'ai reçu votre dépêche du 26 de juin dernier et me borne à vous dire uniquement en réponse touchant ce qui concerne le renouvellement du traité entre la Suède et la Russie,[6] que le délai que cette dernière doit vouloir apporter à l'exportation des blés et du chanvre que la première a fait acheter en Livonie, ainsi que la restriction des exemptions dont la Suède joint par ce traité, au terme précis de la convention et pas au delà, ne me paraissent pas des motifs assez puissants pour porter la Suède à renouveler son alliance avec la Russie.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Bd. XXIX, 583. — [2] Ungehinderter Eingang aller Gelder und Effekten des Königs von Preussen ohne Visitation; Zusage der freien und ungestörten Werbung durch ein neues Edict; Rückgabe aller nach Danzig geflüchteten leibeigenen Erbunterthanen, mit dem Versprechen, sie auch künftig auszuliefern; Zusage gerechter Justiz in allen Prozessen preussischer Unterthanen und Verzicht auf den „Abschoss" für alle Auswanderer nach Lauenburg und Bütow. — [3] Ministerialerlass an Junck, Berlin 6. Juli. — [4] Liegen nicht vor. — [5] Vom 7. Juli ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 159; an d'Alembert ebenda, Bd. 24, S. 489. — [6] Vergl. Bd. XXIX, 538. Der Defensivvertrag lief am 24. Juni ab.

19121. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH ET BAIREUTH A BAIREUTH.

[Potsdam] 8 juillet 1770.[1]

Mon cher Neveu. Il ne serait pas étonnant qu'il y eût encore des intrigants malintentionnés à Baireuth;[2] dès longtemps ç'a été un nid d'une pareille espèce de gens. Mais j'espère bien, mon cher neveu, que vous me connaissez assez, et que vous me rendrez la justice de ne pas croire que de pareilles insinuations puissent faire la moindre impression sur mon esprit. Je puis cependant vous contester que rien ne m'est parvenu jusqu'ici d'approchant; on sait assez que je vous estime et vous aime sincèrement, pour ne point oser dire devant moi la moindre chose qui pourrait vous être désavantageuse. Mais il se peut que des canailles aient préparé une intrigue qu'ils veulent faire jouer, et dont rien n'a transpiré encore; dans ce cas, mon cher neveu, je crois que vous ferez bien d'user d'un peu de sévérité pour en faire passer l'envie, à l'avenir, à ceux qui voudraient cabaler de la sorte. Je suis avec les plus tendres sentiments d'estime et d'amitié, mon cher Neveu, votre fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19122. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON STUTTERHEIM IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 8. Juli 1770.

Ich habe Euren Bericht vom 3. dieses[3] erhalten, und da die Danziger schon anfangen, sich zum Ziel zu legen, so habe Meinem dortigen Residenten, dem Legationsrath von Junck, die Ordres bereits zugeschicket,[4] dass, sobald der Magistrat zu Danzig über alle bisherige Irrungen und Misshelligkeiten sich vergnüglich erkläret und völlige Genugthuung verschaffet haben wird, das Detachement sich sodann wieder zurückziehen soll. Ihr könnet dahero das arretirte Danziger Commando, wie auch die selbigem abgenommene Canons und Gewehre nur in der Nähe belassen, um solches, sobald das Detachement das Danziger Gebiet verlassen hat, dem Magistrat gehörig wieder zurückliefern zu lassen.[5]

Friderich.

Nach dem Concept.

[1] Vom 8. Juli ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 226. — [2] Markgraf Alexander schrieb, Baireuth 29. Juni: „Il y a une correspondance captieuse entamée à Berlin qui doit avoir pour but de faire parvenir par des voies indirectes aux oreilles de Votre Majesté le mécontentement qu'ils ont sur les arrangements des affaires d'ici, et de chercher par là le moyen de faire naître une mésintelligence pour pêcher avec plus de sécurité dans l'eau trouble." — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 19119. — [5] Obiger Befehl wird Stutterheim am 15. Juli wiederholt.

19123. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 juillet 1770.

Votre dépêche du 30 de juin dernier m'est bien parvenue. Selon les apparences, les chicanes que la ville de Danzig s'est avisée de nous susciter depuis quelques temps, ne tarderont pas à être bientôt aplanies.[1] Elle commence déjà à se soumettre, et vraisemblablement elle ne se refusera guère plus longtemps à nos justes prétentions.

Pour ce qui regarde le mécontentement que les Confédérés en Pologne font paraître, il est à croire qu'il provient principalement du manque d'argent où ils se trouvent. Les derniers avis que je viens de recevoir de Dresde,[2] en font preuve. La cour de Saxe avait promis de les assister après la foire de pâques de Leipzig de 100 000 écus, mais, les finances de cette cour ne permettant pas de fournir une si forte somme, les députés que la Confédération y avait envoyés pour toucher cet argent, après bien des sollicitations de la part de l'évêque de Kamieniec[3] et de fortes représentations que tout le parti serait ruiné sans ce secours, n'ont obtenu que la valeur de 10 000 ducats en traites de banquiers saxons sur Danzig, qu'on a données en guise d'argent au sieur de Czernacki, de sorte qu'ils sont partis très mécontents, en se plaignant hautement qu'on leur avait manqué de parole, et que ce qu'ils venaient de recevoir, n'était pas proportionné aux besoins présents.

Au reste, quoiqu'il soit certain que les Russes agissent avec beaucoup de lenteur, et qu'il n'est pas étonnant, par conséquent, qu'ils fournissent matière à bien des spéculations, cependant comme leur armée pousse toujours plus en avant vers le Danube, je m'attends de recevoir par le premier ordinaire de votre part des nouvelles intéressantes relativement aux opérations de ladite armée.

Enfin, je veux bien vous dire que les nouvelles que les Français ébruitent touchant une paix prochaine à espérer entre la Russie et la Porte, ne sont pas tout-à-fait destituées de fondement. Je suis pareillement dans l'idée que, la campagne finie, les Turcs songeront sérieusement à se débarrasser du fardeau de la guerre et se prêteront à la paix.

Nach dem Concept. Federic.

19124. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 juillet 1770.

Votre dépêche du 30 de juin dernier vient de m'être fidèlement rendue, et, pour ce qui est des opérations des Russes, ils y mettent ant de lenteur que la meilleure partie de cette campagne se passera

[1] Vergl. Nr. 19122. — [2] Bericht Borckes, Dresden 2. Juli. Vergl. Nr. 19118. — [3] Krasinski.

à rien faire.[1] En effet, s'ils s'y étaient pris comme il faut, il me semble qu'ils auraient pu se rendre maîtres de Bender, il y a longtemps. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas fâché de ce retard, puisque, selon toutes les apparences, il les empêchera de pousser, dans cette campagne, leur succès plus loin qu'à la prise de cette forteresse, en y ajoutant peut-être encore celle d'Oczakow, et que ces deux nouvelles conquêtes ne pourront guère exciter ou augmenter la jalousie de la cour de Vienne; de sorte que j'ai toujours lieu de présumer que la guerre ne s'étendra pas plus loin, et que peut-être pendant l'automne prochain la paix se rétablira entre les deux puissances belligérantes.

Quant à mes différends avec la ville de Danzig, le magistrat commence à sentir son tort et paraît se disposer à me rendre la satisfaction qui m'est due.[2] Je me flatte donc qu'ils ne tarderont pas d'être apaisés dans une huitaine ou quinzaine de jours, et je ne vous fais part de tout ceci qu'afin de vous mettre à même de vous expliquer sur ce sujet, au cas qu'on dût vous en parler.

Nach dem Concept. Federic.

19125. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 juillet 1770.

Le dernier ordinaire est arrivé sans lettres de votre part, et je me borne à vous informer aujourd'hui du contenu des dernières dépêches de Constantinople du 2 de juin, arrivées à Vienne.[3] Selon ces dépêches, le comte Rumänzow est avancé jusques à Chantepe,[4] et ses troupes légères se font déjà voir sur les bords du Danube du côté de Kartal. Cette position pourrait bien embarrasser le grand-vizir dont l'armée n'est pas fort considérable, malgré les renforts qu'elle reçoit tant de Constantinople que d'Asie. Le séraskier Ibrahim Bacha a été déposé et nommé bacha de Silistria, et on lui a donné pour successeur Achmeth Bacha. D'un autre côté, il court un bruit parmi les marchands arméniens que le prince Héraclius s'est emparé d'Erzeroum, et qu'il avance vers Trébisonde. La Porte a nommé en attendant un certain Manolaki, boyard, prince de Valachie, et il a été revêtu par le grand-vizir, dans son camp, des marques de cette dignité, jusques à ce qu'on ait recouvré la principauté.

Quant aux Confédérés qui ont passé l'hiver à Constantinople, ces lettres portent qu'ils en sont partis pour Varna, assez mécontents de la Porte, qui ne leur a fourni que peu d'argent, et accompagnés par un officier français nommé Saint-Oler, réfugié à Constantinople, à ce qu'on

[1] Vergl. Nr. 19112 und 19123. — [2] Vergl. Nr. 19122. — [3] Bericht Rohds, Wien 30. Juni, nach Nachrichten aus Konstantinopel vom 2. Juni. — [4] Vergl. Bd. XXIX, 201.

prétend, pour cause d'un duel, et qui espère d'obtenir par là son pardon. Ils ont cependant laissé à Constantinople un nommé Lasocky pour avoir soin de leurs affaires par l'entremise de l'ambassadeur de France.[1] D'ailleurs, on prétend que la Porte fait traduire une certaine déclaration des Confédérés en Pologne contre les maréchaux Krasinski et Potocki, qui ne lui plaît guère, parceque les deux derniers articles anéantissent tout son projet de devenir maîtresse de Kamieniec et de recevoir l'ancien tribut de la République qu'elle s'est flattée d'obtenir. Les Français ne sont pas peu en peine de cette déclaration, puisqu'elle est dirigée contre deux chefs de la Confédération de Bar qui jusques ici étaient [leurs] protégés et qu'[ils ont] pris à tâche de soutenir contre leurs adversaires.

Mes lettres de Vienne[2] ajoutent qu'un autre officier français, le colonel Valcroissant,[3] a passé également par cette capitale pour se rendre à Constantinople, sous prétexte d'y aller voir son parent le sieur de Saint-Priest. Quelque spécieux que paraisse ce prétexte, il y a cependant des gens qui soupçonnent que le but de son voyage ne soit analogue à celui de Saint-Oler, qui a séjourné à Constantinople sous prétexte d'un duel, et que l'un et l'autre ne soient des émissaires de la cour de Versailles.

Federic.

Nach dem Concept.

19126. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. Juli 1770.

Bei denen üblen Umständen, worin sich nach Eurem Bericht vom 2. Junii die Pforte dermalen befindet,[4] sollte Ich doch meinen, dass sie friedfertigere Gesinnungen annehmen und diejenige Gelegenheit, den Frieden mit Russland wiederherzustellen, ohne fernerem Anstand ergreifen würde, welche sich nach Meinen Ordres vom 10. Junii,[5] imgleichen 1. und 4. dieses Monats[6] dazu darbietet. In dieser Vermuthung erwarte Ich mit dem grössestem Verlangen, wie sie sich auf die nach der ersteren dieser Ordres von Russland vorläufig verlangte Befreiung des russischen Ministri Obreskow herauslassen wird, und hoffe darüber gegen Ende nächstkünftigen Monats Augusti oder Anfangs Septembris von Euch ausführliche Nachricht zu erhalten. Inzwischen und da die Pforte nach Eurem obangezogenem Bericht einen gewissen Manolaki zum Fürsten der Walachei ernannt und durch den Grossvezier installiren lassen, der vorige aber noch am Leben und bei der russischen Armee sein soll,[7] so wird sich bei dem Schluss des Friedens finden, welchem von beiden dieses Fürstenthum verbleiben wird.

[1] Saint-Priest. — [2] Bericht Rohds, Wien 30. Juni. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 317. — [4] Vergl. dafür Nr. 19125. — [5] Vergl. Bd. XXIX, Nr. 19048. — [6] Nr. 19104. 19110. — [7] Vergl. S. 8.

Aus Morea sind die hiesigen Nachrichten ebenso veränderlich wie bei Euch. So viel Mir davon bekannt worden, machen die Russen noch zur Zeit auf dieser Halbinsul keine grosse Progressen, und selbst bei ihren Armeen in der Moldau gehen sie sehr langsam zu Werk und haben nach denen letzteren von da eingegangenen Nachrichten Bender noch nicht belagert.

Uebrigens ist der unrichtige Eingang Meiner Cabinetsordres, welche auf Eure jedesmalige Berichte erfolgen, keiner andern Ursach zuzuschreiben, als dass von Wien aus monatlich nur zwei Posten nach Konstantinopel abgehen und dahero öfters Meine von hier abgehende Cabinetsordres nach Abgang der einen daselbst eintreffen und dahero bis zur nächsten Post liegen bleiben müssen.

Nach dem Concept. Friderich.

19127. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 9 juillet 1770.

La manœuvre que, selon votre dépêche du 29 de juin, l'on attribue au duc de Choiseul, pour faire sortir le Portugal de la dépendance où l'Angleterre l'a tenu jusques ici relativement au commerce, prouve bien la finesse de la politique de ce ministre. D'un côté, en occupant l'Angleterre par un article aussi intéressant pour toute la nation, il détourne son attention des intrigues de sa cour, et, de l'autre, s'il réussit effectivement à enlever à l'Angleterre ce commerce, il fait perdre à cette couronne un profit clair et net de 100 jusques à 150 millions[1] et lui porte par là un coup bien plus sensible que toute conquête que la France pourrait faire sur elle.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe le plus de pénétrer, à l'heure qu'il est, c'est la conduite que la France tiendra, dans la situation actuelle des affaires entre la Russie et la Porte, et si elle voudra avancer ou éloigner le rétablissement de la paix entre ces deux parties belligérantes et contribuer ainsi ou apporter des entraves à la conservation de la tranquillité générale. Comme c'est un objet de la plus grande importance, je ne doute pas que vous n'y prêtiez toute l'attention imaginable, et je me flatte qu'à force d'efforts vous parviendrez enfin à percer le voile dont ce mystère paraît être couvert.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Die der Antwort zu Grunde liegende Bleistiftnotiz des Cabinetssecretärs auf der Rückseite des Berichtes besagt: „$\frac{100}{mm}$ livres klaren Profit“. Es ist der französische Livre (franc) gemeint.

19128 AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 juillet 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et je vous réitère en réponse sur son contenu que je suis persuadé que ce n'est qu'au moyen seul de mesures vigoureuses que la république de Hollande pourra réussir à ramener l'Électeur palatin à des sentiments modérés.[1] Si elle refuse d'adopter de pareilles résolutions, elle ne parviendra sûrement pas à terminer sitôt ses différends avec ce Prince. J'ai fait, de mon côté, mon possible pour engager l'Électeur à se désister de ses prétentions, je lui ai fait écrire, pour cet effet, dans les termes les plus forts et les plus énergiques;[2] mais tout cela n'aboutira à rien, ce Prince est trop convaincu que je ne réaliserai jamais mes menaces et n'en viendrai pas à des voies de fait pour un pareil objet. La République sur le territoire de laquelle l'Électeur a des possessions, a seule des moyens efficaces en mains pour le contraindre à se prêter à un accommodement. C'est donc à elle d'agir avec fermeté vis-à-vis de lui, sans quoi, je vous le répète, il y a toute apparence que ses différends ne prendront point de fin.

Federic.

Nach dem Concept.

19129. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A SANSSOUCI.[3]

Potsdam, 9 juillet 1770.

Depuis que le secrétaire d'ambassade Gregory, pendant l'absence du comte de Maltzan, a seul soin de mes affaires à la cour britannique,[4] je m'aperçois de plus en plus qu'il n'est pas fait pour cette carrière. En effet, ses dépêches n'indiquent ni assez de lumières ni assez de jugement pour les rendre dignes de mon attention, et le bien de mon service m'oblige à lui donner un successeur plus entendu. Peut-être pourrez-vous me trouver un sujet plus propre à ce poste parmi les jeunes gens que vous avez à la suite de votre département, et, en ce cas, je n'aurai rien de plus pressé que de faire relever le susdit Gregory et de l'employer ailleurs dans un poste plus proportionné à ses talents.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Thulemeier berichtete: „La saisie des revenus du marquisat de Bergen-op-Zoom et du comté de Ravenstein (vergl. Bd. XXIX, 490) pourrait aplanir les voies d'un accommodement, si la timidité et l'esprit de parti qui constitue le caractère d'un grand nombre des régents hollandais, ne faisait naître une opposition qui en retarde l'exécution." Vergl. Nr. 19106. — [2] Vergl. Bd. XXIX, 473. 510. — [3] Finckenstein weilte seit Mitte Juni als Gast des Königs in Sanssouci, vergl. Bd. XXIX, 511. Anm. 2. — [4] Vergl. Nr. 19117. — [5] Am 11. Juli schreibt der

19130. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 10 juillet 1770.

Puisque vous êtes si pressé à retourner ici, et que les instances renfermées, à cet égard, dans votre dépêche du 29 de juin dernier sont si urgentes,[1] je veux bien condescendre que vous puissiez exécuter ce dessein le plus tôt qu'il se pourra. Pour cet effet, je permets donc que d'abord après le retour de mon frère le prince Henri[2] — car il faut de toute nécessité que vous restiez en Suède pendant le séjour qu'il y fera, — vous puissiez vous rendre ici et vous congédier ensuite par écrit de la cour où vous êtes. Vous n'oublierez cependant pas, avant de la quitter, d'instruire à fond votre secrétaire d'ambassade[3] sur ce qu'il aura principalement à observer pour rendre les rapports qu'il aura soin de m'adresser, lorsqu'il se trouvera seul, le plus intéressants que possible; et je tâcherai, entre ci et le temps de votre retour, à faire choix d'un sujet propre à vous remplacer.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19131. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 juillet 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois et vous réitère, en réponse sur les instances qu'on vous a requis de me faire parvenir, pour retirer mes troupes du territoire de la ville de Danzig, après que l'argent arrêté par le magistrat de cette ville vient d'être remis à mon résident, le sieur de Junck,[5] qu'aussitôt que ladite ville se sera prêtée également à mes prétentions par rapport aux enrôlements, en faisant afficher, ainsi que je suis en droit de l'exiger, les placards nécessaires à cet égard, je ferai sur-le-champ évacuer son territoire, sans apporter le moindre retard à la retraite de mes troupes.

En attendant ne discontinuez pas de prêter beaucoup d'attention aux avis qui reviendront ultérieurement là où vous êtes, touchant les maladies épidémiques qui règnent en Moldavie, afin que, si par malheur

König an Finckenstein, dass er ihm die Wahl des Nachfolgers von Gregory überlasse. „Il me paraît indispensablement nécessaire de lui en nommer, puisque, malgré tout le zèle qu'il peut avoir pour mon service, il ne possède pas les talents nécessaires pour bien remplir ce poste.“ Zu Gregorys Nachfolger wurde Jeanneret de Dunilac ernannt.

[1] Cocceji bat aus finanziellen und Gesundheitsrücksichten um seine Abberufung, vergl. Bd. XXIX, 587. — [2] Der König plante die Entsendung des Prinzen Heinrich, um den schwedischen Hof zur Rücksichtnahme auf Russland zu bestimmen, vergl. Bd. XXIX, 587. — [3] Behnisch. — [4] Am 17. dankt der König Cocceji für den Bericht vom 6. Juli über die Vorbereitungen zum Empfang und zur Aufnahme des Prinzen Heinrich. — [5] Bericht von Junck, Danzig 4. Juli.

la peste dût se manifester effectivement dans ces contrées, vous puissiez m'en avertir et me mettre par là en état de prendre à temps des précautions par rapport au cordon nécessaire à tirer en pareil cas, pour éloigner un tel fléau de mes frontières.

A juger d'ailleurs par les nouvelles dont vous faites mention, et que vous avez reçues des frontières relativement aux opérations militaires en Moldavie, il est à croire que l'extrême lenteur avec laquelle les Turcs s'avancent, sera très profitable aux Russes, et qu'elle mettra ces derniers à même de remporter des succès beaucoup plus considérables encore dans cette campagne-ci qu'ils n'ont eu dans la précédente.

Au reste, si vous apprenez des nouvelles concernant mes officiers volontaires à l'armée russienne, vous aurez soin de me les communiquer sans faute.

Der König übersendet abschriftlich den Bericht von Hoym, d. d. Breslau 6. Juli, der gleichfalls keine Kenntniss von den Ansprüchen der nach Preussen übergesiedelten Bauern an ihre früheren Herren, Poninski und Unruh, habe, und verweist auf den Erlass vom 19. Juni (vergl. Bd. XXIX, 507. Anm. 1).

Nach dem Concept. Federic.

19132. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 juillet 1770.

Comme, selon votre dépêche du 26 de juin dernier, il ne paraît pas qu'on ait des nouvelles de l'expédition de Morée, je vous communique ci-joint celles qui viennent de m'entrer par la voie de Vienne,[1] sans cependant que je puisse vous en garantir l'authenticité.

En attendant, la perte que la Russie vient de faire par la mort du général Stoffeln,[2] est effectivement des plus fâcheuses; son mérite militaire m'était connu, et je l'ai toujours regardé pour un de ses plus habiles officiers généraux.

D'ailleurs, il ne m'est entré rien d'important par le dernier ordinaire qui mérite de vous être communiqué Mes différends avec le magistrat de Danzig sont en train d'être bientôt terminés. Il m'a fait rendre l'argent détenu, savoir la somme de 200 000 roubles destinée à acquitter les deux quartiers de mes subsides dont le colonel de Rehbinder avait reçu ordre de sa cour de recevoir le payement, et qui, à l'heure qu'il est, lui a été délivrée, contre son reçu, par mon con-

[1] D. d. Ancona 18. Juni und „Pièces de la lettre du comte Fédor Orlow devant Koron", 29. März (a. St.). Rohd berichtete, Wien 4. Juli: „Il paraît par leur contenu que les Russes y tiennent encore, mais sans être pourtant fort avancés." — [2] Vergl. S. 7.

seiller d'ambassade et résident de Junck,[1] et il ne s'agit que de se prêter également aux affiches des placards pour la liberté de mes enrôlements.[2] J'espère qu'il ne se raidira point sur un article que je suis pleinement autorisé par les traités à exiger, et dès qu'il y aura satisfait, je retirerai mon détachement de son territoire.

Au reste, j'attends avec impatience la réponse de la Porte au sujet de l'élargissement du sieur Obreskow,[3] et je serai charmé, si elle est telle que la négociation pour le rétablissement de la paix en puisse être une suite. Cette paix est tous les jours plus à désirer, et ce que j'appréhende le plus, dans le moment présent, c'est que la peste ne se glisse dans lès armées russes et ne se communique même ensuite jusques dans leurs propres provinces. Il est bien vrai que ce fléau ne fait plus tant de ravages qu'au commencement, mais, selon mes dernières lettres de Pologne,[4] il faut bien qu'elle n'ait pas encore cessé entièrement dans les quartiers qui en étaient affectés.

Nach dem Concept. Federic.

19133. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 juillet 1770.

Les nouvelles de Morée méritant, dans le moment présent, toute attention et intéressant beaucoup ma curiosité, je vous sais bien du gré de m'en avoir communiqué celles que j'ai reçues à la suite de votre dépêche du 4 de ce mois.[5]

Vous verrez, en revanche, par l'extrait ci-joint de mes lettres de Varsovie de la même date[6] la position actuelle des armées russiennes en Moldavie, dont, selon mes nouvelles de Pétersbourg du 26 de juin,[7] celle du comte Rumänzow était, le 16 de ce même mois, à 60 werstes au delà de Chozim, côtoyant la rive gauche du Pruth pour occuper le camp de Chantepe[8] et être, par cette position, à portée de couvrir le siège de Bender; celle du comte Panin, au contraire, dans les steps et s'avançant vers cette dernière forteresse. Mais, au reste, je n'ai rien d'important à ajouter à ces différentes nouvelles, si ce n'est que la mort du digne général Stoffeln, décédé à Jassy.[9] C'est une véritable perte pour la Russie. C'était un général d'une capacité reconnue, et on prétend que ce sera le général prince Repnin qui prendra le commandement de l'avant-garde. D'ailleurs, quoique les Russes ne se pressent pas trop dans leurs opérations, il faut cependant avouer que les Turcs les surpassent encore en lenteur, de sorte que l'on ne saurait guère

[1] Laut des unter dem 10. beantworteten Berichtes von Junck, Danzig 4. Juli. — [2] Vergl. S. 13. — [3] Vergl. S. 17. — [4] Vergl. Nr. 19131. — [5] Vergl. S. 21. Anm. 1. — [6] Vergl. Nr. 19131. — [7] Vergl. Nr. 19132. — [8] Vergl. S. 16. — [9] Vergl. S. 7.

pronostiquer à ces derniers de meilleurs succès que dans la campagne de l'année passée, et que plutôt leur situation pourrait bien devenir encore plus critique.

Federic.

Nach dem Concept.

19134. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 11. Juli, dass der Magistrat von Danzig um die Zurückziehung der Truppen bitte und zur Entsendung eines Deputirten bereit sei, „pour regagner les bonnes grâces de Votre Majesté".

[Potsdam, juillet 1770.]

Des que l'affaire de la patente pour les enrôlements sera expédiée,[1] les troupes se retireront incessamment.

Federic.

Nach der eigenhändigen Weisung am Rande des Berichtes.

19135. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 juillet 1770.

Je vous avoue que c'est avec déplaisir que je vois, par votre dépêche du 6 de ce mois, que les régents de la République ne sont pas généralement disposés à embrasser, par rapport à leurs différends avec l'Électeur palatin, des mesures capables à inspirer à ce Prince de l'inquiétude pour ses possessions sur le territoire de la République. Ce délai à terminer ces différends m'occasionne pour le courant de ce mois seul une perte de 26000 écus dans les revenus de mes péages du Rhin.

Mais je vois que c'est principalement la crainte qu'on a, là où vous êtes, de la France, et l'appréhension qu'il n'en résulte une guerre avec cette couronne,[2] qui les retient à se déterminer, relativement à cette affaire, pour un parti vigoureux. Cependant, je voudrais bien être garant qu'on n'a absolument rien à redouter de pareil de ce côté-là pour le moment présent. En effet, si la France n'a pu faire sortir du port, faute d'argent, la petite flottille qu'elle avait fait équiper à Toulon dans le dessein de demander satisfaction aux Tunisiens de l'affront fait à son pavillon,[3] à moins forte raison encore sera-t-elle en état d'entreprendre une guerre. Je continue donc à être persuadé que, si la Ré-

[1] Vergl. Nr. 19119. — [2] Thulemeier berichtete, der französische Geschäftsträger Abbé Duprat habe Fagel erklärt, „que le Roi Très-Chrétien apprendrait avec plaisir la nouvelle d'un accommodement à l'amiable, d'autant plus qu'avec la chaleur qu'on témoignait, cette affaire pourrait prendre une tournure plus sérieuse que celle à laquelle on s'était attendu dans le commencement". Choiseul habe zu Berkenrode von beiderseitigem Nachgeben gesprochen. — [3] Vergl. S. 11.

publique, qui n'a rien à risquer, dans ce moment, du côté de la France, voulait se résoudre à faire de simples démonstrations pour la saisie des possessions de l'Électeur sur son territoire,[1] elles seraient suffisantes pour engager peut-être ce Prince à se relâcher de ses prétentions, et lui faire préférer un accommodement raisonnable à l'abandon de biens par rapport auxquels, quoique obérés, il ne laisse pas de jouir de droits dont l'interruption ne saurait lui être indifférente. J'attends avec impatience les résolutions ultérieures que les États-Généraux prendront à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

19136. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 12 juillet 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et si, d'un côté, elle fournit de nouvelles preuves du désordre porté à son comble dans l'administration des finances, elle montre, de l'autre, beaucoup d'animosité et d'intrigues entre les ministres. Avec de telles dispositions le service du Roi ne saurait que souffrir, et aussi longtemps qu'elles subsisteront, la France se trouvera toujours embarrassée dans l'exécution de ses entreprises.

Quant à l'affaire du duc d'Aiguillon,[2] je n'y vois pas assez clair pour en porter un jugement solide, et elle me paraît trop compliquée pour décider si ce duc a tort ou non. Tout ce qu'il me semble qu'on peut inférer de la tournure qu'elle a prise, c'est qu'elle pourrait bien, avec le temps, attirer quelque préjudice au crédit du duc de Choiseul. En effet, si le dessein de ce duc a été de culbuter ce ministre,[3] il ne manquera pas, après son entrée dans le Conseil,[4] de faire jouer toutes sortes de ressorts pour lui faire éprouver son ressentiment et sa haine d'une façon plus marquée, et il y aura sûrement de terribles tracasseries entre ces deux ministres. Le temps nous apprendra ce qu'il en arrivera, et vous n'oublierez pas d'y prêter attention.

Au reste, l'extrait ci-joint vous fera voir comment et jusques à quel point la cour où vous êtes, paraît s'intéresser dans les différends entre la cour palatine et les États-Généraux.[5] J'avoue que je ne vois pas

[1] Vergl. S. 19. — [2] Ludwig XV. hatte am 27. Juni durch ein lit de justice dem Parlament untersagt, das Verfahren gegen den Herzog von Aiguillon fortzusetzen. Dieser hatte sich dem Parlament gestellt, um sich wegen der Anschuldigungen zu rechtfertigen, die von den Ständen der Bretagne, deren Gouverneur er gewesen war, gegen ihn erhoben wurden. Vergl. Bd. XXIX, 445. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 437. 445. — [4] Sandoz berichtete, dass über den Eintritt des Herzogs von Aiguillon in den Conseil noch nichts entschieden sei. — [5] Vergl. Nr. 19135.

trop le motif de ces nouveaux mouvements et à quoi ils aboutissent, de sorte que, si vous pouvez me fournir quelques éclaircissements à cet égard, vous ne manquerez pas de me les faire parvenir.

Nach dem Concept. Federic.

19137. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 14 juillet 1770.

Je vous sais gré du tableau de l'armée saxonne telle qu'elle se trouve depuis la dernière réforme, que vous m'avez adressé à la suite de votre dépêche du 9 de ce mois, et je suis persuadé que, nonobstant la forte réduction que la cour où vous êtes, a faite dans son militaire,[1] elle sera cependant obligée, faute de fonds suffisants à l'entretien du corps de troupes qu'elle conserve actuellement sur pied, de le diminuer, pour le moins, encore de 3 à 4000 hommes.

Au reste, on ne saurait disconvenir que les Polonais préféreraient de voir sur leur trône un prince, riche par lui-même, à un dont les revenus particuliers ne peuvent entrer en aucune considération. Les rois qu'ils ont eus de la maison de Saxe, les ont mis dans ce goût et les ont accoutumés à voir distribuer les revenus de la couronne en gratifications ou pensions. C'est là la cause et l'origine de leur façon de penser d'aujourd'hui à cet égard et du désir qu'ils auraient d'élever sur leur trône un prince étranger;[2] mais, pour ce qui est du dessein que plusieurs d'entre eux paraissent avoir conçu d'une espèce de succession au trône de Pologne, ils ne devraient pas se dissimuler qu'un tel projet n'est qu'une idée creuse, et que, pour parvenir à pareil but, il faudrait, de toute nécessité, que les puissances voisines y donnassent leur consentement, vu que, sans cela, il ne saurait nullement être effectué.

Vous communiquerez les propos que les Polonais qui se trouvent là où vous êtes, vous ont tenus à ce sujet, au prince Beloselski et les lui ferez envisager comme des insinuations que ces Polonais avaient faites à la cour de Saxe, uniquement en haine de la Russie. Vous pourrez y ajouter que l'Électeur serait très porté d'y donner les mains, s'il voyait seulement le moindre jour à réussir par des démarches à cet effet, malgré qu'il ne se déguisait point qu'un tel évènement serait très pernicieux à la Saxe, puisqu'elle avait été constamment un État beaucoup

[1] Vergl. Nr. 19118 und Bd. XXIX, 583. — [2] Borcke berichtete: „Beaucoup de Polonais envisagent l'arrangement d'une espèce de succession au trône de leur pays comme l'unique moyen de prévenir les maux et les dévastations qu'entraînent les interrègnes par l'anarchie et l'entrée des troupes étrangères, qui en sont la suite."

plus florissant, tant que ses maîtres s'étaient contentés de la simple dignité attachée à l'Électorat, que lorsqu'ils avaient porté la couronne royale de Pologne sur leurs têtes.

Nach dem Concept. Federic.

19138. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 15 juillet 1770.

J'ai reçu, avec votre dépêche du 7 de ce mois, les trois lettres[1] qui y étaient jointes, ainsi que l'extrait de celle du comte de Rumänzow au général de Weymarn,[2] et vous recommande d'avoir soin de faire parvenir également, par la première occasion sûre qui se présentera, les réponses[3] que vous trouverez ci-closes, à leurs adresses respectives.

Les nouvelles qui viennent d'entrer là où vous êtes, relativement à ce qui s'est passé entre les armées belligérantes en Moldavie,[4] sont peu propres à fournir matière aux gazetiers de Pologne pour animer le courage des Confédérés. Elles serviront, au contraire, à faire connaître au plus grand nombre que les espérances dont on les a bercés jusqu'ici d'un prochain secours des Turcs et des Tartares, sont des idées frivoles, et qu'on n'a voulu que leur faire illusion par toutes les défaites ou autres désavantages chimériques qu'on a prônés sur le compte des Russes.

Mais quoi qu'il en soit, comme presque tous vos rapports font mention de pertes considérables que les Confédérés ont essuyées, chaque fois qu'ils ont été aux mains avec les troupes russes, vous ferez bien, pour contenter ma curiosité, de me marquer à combien on peut évaluer approchant la perte totale en hommes que ces gens ont soufferte dans ces différentes rencontres, afin de me mettre par là en état de pouvoir me faire une idée à peu près juste du tort que la présente guerre pourra avoir occasionné à la Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

19139. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 juillet 1770.

Si les nouvelles de Morée que renferme le bulletin de Trieste[5] que j'ai trouvé à la suite de votre dépêche du 7 de ce mois, sont authentiques, les armes russiennes ne commencent pas moins sur le Pruth de faire des progrès contre les Ottomans, qui [leur] promettent

[1] Liegen nicht vor. — [2] D. d. „du camp sur le bord gauche du Pruth vis-à-vis de Njabaja-Mogila", 14./25. Juni. Vergl. Bd. XXIX, 201. — [3] Liegen nicht vor. — [4] Beim Vormarsch der russischen Avantgarde waren Türken und Tartaren geflohen. — [5] Nach dem „extrait" eines Schreibens, Triest 29. Juni, waren die Russen Herren des Isthmus von Korinth und hatten namhafte Erfolge davongetragen.

les plus heureux succès pour cette campagne. Je vous sais beaucoup de gré de m'avoir fait parvenir les premières, et je vous communique, à mon tour, à la suite de la présente, ce que je viens de recevoir, au sujet des derniers, de la part de mes volontaires à l'armée du comte Rumänzow, ainsi que de mon ministre à Varsovie.[1]

Au reste, les particularités que vous me mandez du comte de Stainville,[2] ne lui font assurément aucun honneur, et je n'aurais jamais cru qu'il ferait l'éventé jusques à ce point. Sa conduite n'est point du tout à justifier, et il faut bien qu'il ait pris ces airs de présomption et de hauteur pendant le séjour qu'il a fait en France. C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui en réponse à votre dépêche susmentionnée.

Nach dem Concept. Federic.

19140. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 juillet 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 29 de juin dernier, et je n'ai rien de plus pressé que de vous communiquer, à la suite de la présente, les nouvelles qui viennent de m'entrer au sujet des opérations russiennes en Morée.[3] Si la cour où vous êtes, n'en a pas encore reçu immédiatement, celles-ci me viennent d'assez bonne main pour pouvoir les regarder comme authentiques, et vous n'oublierez pas de renouveler, à cette occasion, dans les termes les plus obligeants la part vive et sincère qu'en bon et fidèle allié de Sa Majesté Impériale je continue à prendre à ces succès brillants de ses armes.

Je ne suis pas moins charmé d'apprendre qu'au milieu de tous ces succès cette digne Princesse persiste dans les sentiments de modération,[4] qui lui feront sûrement autant de gloire que ses victoires, et je n'attends que la réponse de la Porte au sujet du relâchement du sieur Obreskow pour en profiter et vous la faire parvenir tout de suite.

Quant aux attentats commis contre les poteaux autrichiens sur les

[1] Vergl. Nr. 19138. — [2] Graf Stainville, der Ueberbringer der Glückwünsche Ludwigs XV. zu der Vermählung der Dauphine Maria Antoinette (vergl. Bd. XXIX, 565. 572), hatte sich abfällig über die ihm gemachten Geschenke, über die österreichischen Truppen und die Dauphine geäussert, von der er erklärte, „qu'on avait trouvé cette l'princesse ni belle ni jolie, et qu'elle avait une physionomie allemande". — [3] Vergl. Nr. 19139. — [4] Katharina II. liess durch l'anin erklären, „qu'elle était fort éloignée de vouloir entraîner l'Europe entière dans la guerre que la Porte lui faisait si injustement; qu'elle se prescrivait dans cette circonstance plus que dans aucune autre qui pourrait lui arriver encore dans le gouvernement de son empire, la modération pour guide de sa conduite, et qu'elle se flattait d'en avoir pu convaincre Votre Majesté par la manière dont elle Lui avait fait connaître ses sentiments en dernier lieu (vergl. Nr. 19103).

frontières de Moldavie,[1] la nouvelle m'en était revenue par mes lettres de Vienne; mais comme la même source m'en a déjà fourni bien d'autres qui n'ont pas eu le moindre fondement, je ne suis point surpris qu'il en soit de même de celle-ci, de sorte qu'il faut la laisser tomber entièrement.

Federic.

Nach dem Concept.

19141. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 16 juillet 1770.

J'ai appris par votre dépêche du 6 de ce mois les ressorts secrets du coup d'autorité de Sa Majesté Très-Chrétienne dans l'affaire du duc d'Aiguillon.[2] Ce dernier n'oubliera cependant jamais l'affront sanglant que le duc de Choiseul a voulu lui faire, et si, un jour, il dût entrer dans le ministère, on doit s'attendre à y voir régner une terrible mésintelligence.

D'ailleurs, il faut bien qu'on ait trouvé moyen de se procurer quelques fonds pour la sortie de la flottille de Toulon,[3] puisque, selon votre dépêche susmentionnée, elle a mis enfin effectivement à la voile. Peut-être aussi le contrôleur-général a-t-il cédé enfin au sentiment des autres ministres à cet égard, pour lâcher les cordons de la bourse. Mais, quoi qu'il en soit, il me paraît singulier qu'après avoir laissé passer tranquillement la flotte russe,[4] la France voulût tout de bon commencer une guerre ouverte avec les Barbaresques. Peut-être serez-vous en état de résoudre ce problème, et, en ce cas, vous n'oublierez pas de me communiquer vos idées.

Au reste, voici le précis de quelques nouveaux avantages que les Russes viennent de remporter sur les Ottomans, tant en Morée que sur le Pruth.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

19142. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 16 juillet 1770.

A en juger par les notions que votre dernière dépêche du 10 de ce mois renferme au sujet de la situation dans laquelle se trouvent

[1] Solms berichtete über die angebliche Grenzverletzung Ungarns durch Kosaken (vergl. Bd. XXIX, 504): „L'attentat . . . est inconnu ici"; Panin selbst habe ihm gesagt, dass er davon nichts wisse. — [2] Wie Sandoz berichtete, war der lit de justice (vergl. S. 24) erfolgt, um der öffentlichen Erörterung einiger geheimen dem Herzog von Aiguillon ertheilten Instructionen, die noch weitere Prozesse nach sich gezogen hätte, vorzubeugen. — [3] Vergl. S. 23. — [4] Vergl. Bd. XXIX, 566. — [5] Vergl. Nr. 19138 und 19139.

actuellement les différends de la république de Hollande avec l'Électeur palatin, il est à croire qu'ils s'achemineront bientôt à un accommodement. En attendant, la lenteur qu'on a apportée là où vous êtes, à embrasser des mesures vigoureuses à cet égard, n'a pas laissé que de me causer une perte très considérable; mais, après que j'apprends que les États-Généraux ont résolu maintenant, de concert avec le Conseil d'État, de témoigner de la fermeté et de saisir effectivement les revenus du marquisat de Bergen-op-Zoom et du comté de Ravenstein, au cas que la cour de Manheim refusât de se prêter à leurs propositions,[1] il n'y a aucun lieu de douter que ces différends ne soient terminés au plus tôt

Au reste, je vous communique ci-joint les nouvelles les plus récentes qui me sont entrées touchant les opérations des troupes russiennes, tant en Moldavie qu'en Morée,[2] dont vous aurez soin de faire l'usage convenable.

Vous ne manquerez pas de remettre la lettre ci-jointe[3] à la princesse d'Orange.

Federic.

Nach dem Concept.

19143. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 16 juillet 1770.

Ma chère Nièce. Je vous aime sans doute, ma chère enfant, et je souhaiterais tout ce qui peut contribuer à votre bonheur; je n'ai, comme vous le savez bien, aucune expérience des couches, mais j'entre très bien dans les raisons que ma sœur de Brunswick, que la landgrave de Darmstadt et d'autres femmes de Berlin qui ont eu beaucoup d'enfants, me donnent, pour insister que l'on vous saigne à mi-terme;[4] c'est pour faciliter vos couches et pour faire que votre enfant puisse venir en vie au monde. Vos médecins sont un tas obscur à bonnets fourrés qui consultent et délibèrent sur une chose qui n'a besoin d'aucune délibération; ils vous ont bien traité dans votre petite-vérole,[5] mais pour leur sotte obstination à ne pas vouloir se déterminer dans le cas où vous vous trouvez, ils témoignent clairement qu'ils ne sont que des sophistes présomptueux.

Je ne puis encore rien vous répondre au sujet de votre mère;[6] elle viendra ici aux couches de votre belle-sœur,[7] mais il y a, ma chère

[1] Vergl. Nr. 19128. — [2] Vergl. Nr. 19138 und 19139. Obige Nachrichten werden am 16. Juli auch an Gregory übersandt. — [3] Nr. 19143. — [4] Die Prinzessin schrieb, Loo 9. Juli, dass die Aerzte noch unentschieden seien. [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. Bd. XXIX, 523. 534. 535. — [5] Vergl. Bd. XXIX, 567. — [6] Die Prinzessin hatte um den Besuch ihrer Mutter für die Zeit ihrer Niederkunft gebeten, vergl. Bd. XXIX, 535. — [7] Der Prinzessin von Preussen, vergl. Bd. XXIX, 578.

enfant, un nombre de difficultés qui s'opposent à ce voyage, que vous n'entrevoyez point, et que je pourrai vous expliquer un jour, quand je serai assez heureux de vous revoir. N'oubliez pas le vieil oncle, ma chère enfant, et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, bien mes compliments à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19144. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, juillet 1770.]

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 16. Juli, einen im Ministerium concipirten Erlass an Junck in Danzig zur königlichen Vollziehung, der den Residenten ermächtigt, nach Veröffentlichung des Werbepatents[1] dem Obersten Ingersleben und dem Major Hohenstock die Rückmarschordre einzuhändigen.

Bene.

Federic.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung am Rande des Berichtes.

19145. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 17 juillet 1770.

J'ai déjà acquiescé aux différentes propositions que vous m'avez faites dans votre rapport d'hier pour l'arrangement de mes différends avec le magistrat de Danzig,[2] et il n'y a que l'article des contributions sur lequel je ne me suis pas encore décidé.[3] La raison en est que j'ignore si mes troupes en ont déjà effectivement levé et à combien cette recette peut monter; de sorte que vous n'aurez rien de plus pressé que d'enjoindre au sieur de Junck de m'en rendre incessamment compte et de ne point délivrer les ordres qu'il a en mains pour la retraite de mon détachement du territoire de cette ville,[4] qu'il n'ait reçu auparavant ma réponse à ce rapport, qui me guidera dans ma résolution sur ces contributions.[5]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Vergl. Nr. 19134. — [2] Vergl. Nr. 19144. — [3] Der Magistrat bat um Erlass der ihm auferlegten Contribution. Sie betrug, nach Juncks Bericht, Danzig 4. Juli, 92720 Dukaten, zahlbar in mehreren Raten. — [4] Vergl. Nr. 19144. — [5] Nach Abgang obigen Erlasses schreibt Finckenstein an Hertzberg, Sanssouci 17. Juli: „Sa Majesté m'a dit de nouveau que son intention n'avait jamais été de

19146. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 juillet 1770.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'est bien parvenue. Les différends avec la ville de Danzig seront vraisemblablement arrangés dans quelques jours, et dès qu'ils seront terminés d'une manière convenable, mes troupes ne tarderont pas à se retirer dans mes États, suivant les ordres que je leur ai déjà fait intimer à cet égard.[1] Le ministère de Pologne ne doit attribuer le désastre que cette ville vient d'éprouver, qu'au refus qu'il a constamment fait de rendre prompte justice, et ce n'est qu'à lui-même qu'il doit reprocher la démarche à laquelle j'ai été forcé de recourir pour mettre fin aux tracasseries continuelles suscitées de la part de ladite ville.

Pour ce qui regarde la conduite du roi de Pologne, la prédilection que ce Prince conserve pour les conseils de ses oncles,[2] malgré le préjudice qui lui en est toujours revenu en les suivant, m'est incompréhensible. Il est à craindre que l'impératrice de Russie, rebutée de trouver tant d'opiniâtreté en lui pour se prêter à ses vues, le plantera à la fin et l'abandonnera à son propre sort; évènement le plus malheureux qui puisse jamais lui arriver, et qui lui fera voir que la confiance qu'il a préférablement pour les avis de ses parents, est vaine, et que ce n'est ni d'eux ni du côté des Polonais en général qu'il doit s'attendre, en cas de besoin, au moindre secours.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre que le danger ne soit pas aussi réel qu'on l'a divulgué du commencement par rapport aux maladies contagieuses qui se sont manifestées en Moldavie.[3] Cependant, quoi qu'il en soit, ne laissez pas que de continuer à prêter attention aux nouvelles qui parviendront là où vous êtes, sur ce sujet, afin de pouvoir, en conformité de mes ordres précédents, m'informer avec précision de ce que vous apprendrez ultérieurement là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

19147. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 juillet 1770.

Les dépenses également fortes et inutiles auxquelles l'on s'abandonne, depuis quelque temps, à la cour où vous êtes, et dont votre

vouloir avoir la somme entière, mais qu'il fallait que la ville donnât quelque chose *pro studio et labore;* qu'elle se contenterait de 20000 ducats tout au plus et même de 12000 ducats, s'il n'y en avait pas davantage." Demgemäss Ministerialerlass an Junck, Berlin 18. Juli.

[1] Vergl. Nr. 19144. — [2] Benoît berichtete: „Le roi de Pologne ne se guide jamais par d'autres conseils que par ceux de ses oncles." Vergl. Bd. XXIX, 573. — [3] Vergl. S. 20. 21.

dernière dépêche du 11 de ce mois fait mention,[1] me paraissent confirmer assez les dispositions pacifiques de l'Impératrice-Reine. En effet, il me semble que l'on peut en inférer hardiment que cette Princesse, au moins pour le moment présent, n'a nulle envie de commencer une guerre, et que, si elle en avait la moindre idée, elle ne prodiguerait sûrement point des sommes aussi considérables à des spectacles et divertissements frivoles et passagers.

Mais, quant à la jalousie du prince de Kaunitz sur les progrès des Russes, je ne crois pas, ainsi que vous paraissez le supposer, que ces derniers se retireront dans leur empire, dès qu'ils auront forcé la Porte à une paix raisonnable, sans prétendre à d'autres avantages. J'ai plutôt lieu de leur supposer un peu plus d'ambition, et, quoique peut-être bien ils ne pensent pas à faire des conquêtes proprement dites sur la Porte, je ne voudrais cependant point garantir qu'ils n'aient en vue d'établir au moins quelques despotes de leur dépendance, tant en Valachie et Moldavie qu'en Morée même.[2] Or, un pareil établissement dans les deux premières provinces, limitrophes de celles de l'Impératrice-Reine, ne saurait, je crois, jamais accommoder trop cette Princesse; et peut-être est-ce là le véritable motif de la jalousie du prince de Kaunitz. D'ailleurs, un article qui, à mon avis, ne sera pas moins difficile à arranger à une future paix, c'est la possession de la ville d'Azow. Je doute fort que la Russie voudra la rendre à la Porte,[3] et il y a toute apparence que celle-ci se raidira et ne voudra pas entendre parler de cette cession; de sorte qu'à moins que la cour où vous êtes, n'emploie ses bons offices,[4] j'ai tout lieu d'appréhender qu'on n'ait toutes les peines du monde pour accommoder les deux parties sur ces différents articles.

Federic.

Nach dem Concept.

19148. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 19. Juli 1770.

Euer Bericht vom 16. Junii ist Mir treulich überliefert worden. Wenn Ich von Euch zu wissen verlangt habe, ob die Pforte nicht den eigentlichen Ursachen des schlechten Fortgangs ihrer Waffen nachzuspüren und denen bemerkten oder sich sodann hervorthuenden Mängeln abzuhelfen suche, so ist Meine Absicht dabei nicht allein auf die von dem Sultan herrührende üble Anstalten, sondern auch und insbesondere auf ihr ganzes Militaire überhaupt und die bei solchem herrschende schlechte Disciplin gerichtet gewesen. Einmal ist es wohl unstreitig, dass ihr ganzes Militaire sowohl en gros als en détail gar nichts taugt. Ihre Officiers sind sehr grosse Ignoranten, und ihre

[1] Rohd berichtete von grossen Hoffestlichkeiten. — [2] Vergl. S. 4. — [3] Vergl. S. 4. — [4] Vergl. Bd. XXIX, 571.

Artillerie ist auch nichts nutze; und Ich möchte also wohl wissen, ob sie solches gar nicht merken und zugleich einsehen lernen, dass ihre sämmtliche Einrichtung und Anstalten dergestalt beschaffen sind, dass sie nothwendig zu Vermeidung ihres Untergangs andere Maassreguln nehmen müssen. Geschiehet solches nicht, so ist zu ihrer Rettung kein anderes Mittel möglich, und kann man sich leicht vorstellen, dass der Ausschlag der diesjährigen Campagne für sie gewiss nicht günstiger als von der vorjährigen sein werde.

Anjetzo ist die Frage, ob die Russen nicht gar über die Donau gehen und ihre Armee noch weiter zurückjagen werden. Denn man bemerkt nicht allein bei denen Generals der Türken eine ausserordentliche Ignoranz in ihrem Métier, sondern der gemeine Mann selbst ist dermalen von Furcht und Schrecken für die Russen so eingenommen, dass ihre Truppen, wenn sie nur die Avantgardes der letzteren ansichtig werden, sogleich davonlaufen und sich mit der Flucht zu retten suchen.[1]

Wie es in Morea stehet, weiss Ich so eigentlich nicht. Die Nachrichten daher sind so verschieden, dass man darüber mit Grund nicht urtheilen kann. Die meisten behaupten inzwischen, dass die Russen grössesten Theils Meister von dieser Halbinsul sind.[2]

So viel übrigens die Wiederherstellung des Friedens betrifft, so wird es darauf ankommen, wie sich die Pforte auf die praeliminariter geforderte Freistellung des russischen Residenten von Obreskow erklären wird, und werden Euch Meine seit einigen Posttagen an Euch erlassene Ordres des mehreren belehret haben, wie sich der russisch-kaiserliche Hof sowohl darüber als über das Friedensgeschäfte überhaupt vorläufig herausgelassen hat.[3] Dahero Ich Euren anderweiten Berichten darauf mit dem grössestem Verlangen entgegensehe.

Nach dem Concept. Friderich.

19149. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 juillet 1770.

Mes lettres de Constantinople qui viennent d'entrer en date du 16 de juin dernier,[4] ne renferment rien de fort intéressant pour la cour où vous êtes. Ce serait donc peine perdue que de vous en faire tenir une copie in extenso. Ce qui me paraît cependant mériter de vous être mandé de leur contenu, c'est que le reis-effendi a fait venir, le 6 de juin, tous les interprètes des ministres étrangers pour leur notifier que le nouveau prince de Valachie[5] avait déjà reconquis Bucharest,

[1] Vergl. S. 26. — [2] Vergl. S. 26. — [3] Vergl. Nr. 19104. 19110. — [4] Vergl. Nr. 19148. — [5] Manolaki, vergl. S. 16. 17.

sans la moindre résistance de la part des Russes, et que le séraskier Achmeth Bacha[1] l'avait suivi, quelques jours après, et s'était avancé jusques à Fokschani, sans avoir rencontré un seul Russe vivant, mais, en revanche, beaucoup de morts que la peste avait enlevés, et que c'était ce fléau surtout qui avait engagé les Russes à mettre tant de précipitation dans leur retraite. C'est par de pareilles nouvelles et d'autres qui leur sont analogues, qu'on cherche à amuser le peuple, et il ne me reste rien à ajouter que de prier Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

19150. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 juillet 1770.

Je ne saurais vous marquer autre chose en réponse à votre dépêche du 13 de ce mois, relativement aux démêlés de la république de Hollande avec l'Électeur palatin, sinon que vous réitérer encore que je suis toujours du sentiment que ces différends ne tarderont pas à s'aplanir, aussitôt qu'on montrera quelque fermeté là où vous êtes, à cet égard. La République, j'en voudrais être garant, n'a pas la moindre raison d'appréhender que l'Électeur veuille laisser venir les choses à des voies de fait ou à une rupture ouverte, et la France n'est certainement pas dans une situation, ainsi que je vous l'ai déjà donné à connaître,[2] pour désirer d'allumer une guerre générale en Europe. Que la République témoigne donc, par conséquent, tant soit peu de vigueur dans sa querelle présente avec la cour de Manheim, et je suis persuadé qu'elle la terminera bientôt à sa satisfaction.

Pour ce qui regarde, au reste, la situation présente des affaires en Angleterre, il est avéré que la faiblesse de l'administration actuelle offre l'occasion la plus favorable aux puissances étrangères pour former les prétentions qu'elles ont à la charge de cette couronne, puisqu'elles peuvent être assurées de tout obtenir d'un ministère tel que celui d'aujourd'hui de la Grande-Bretagne.

Nach dem Concept. Federic.

19151. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 19 juillet 1770.

Il paraît, par tout ce que vous me marquez dans votre dépêche du 9 de ce mois, que l'Angleterre n'obtiendra jamais le remboursement des 6 millions que sa Compagnie des Indes a à prétendre de celle de

[1] Vorlage: „Mehemed Bacha". Vergl. S. 16. — [2] Vergl. Nr. 19135.

France. La réponse que le duc de Choiseul a faite à ce sujet au sieur Chamier,[1] prouve bien qu'on n'a nulle idée de satisfaire la cour britannique sur cet article, et ce duc sait trop bien qu'il n'a rien à risquer avec un ministère aussi faible que celui de Londres qu'il fait marcher où il veut.

En attendant, il se présente un nouvel objet à votre attention, c'est mon voyage en Moravie pour rendre visite à l'Empereur. J'ai lieu de présumer que ce voyage intriguera beaucoup la cour où vous êtes, et qu'elle ne le voit pas de trop bon œil. Il s'agit donc de vous tenir continuellement à l'affût pour pénétrer ce qu'on en dira, et vous ne négligerez absolument rien pour vous mettre bien au fait des différents jugements qu'on en portera, afin de m'en faire des rapports aussi exacts que détaillés.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

19152. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 juillet[3] 1770.

Les mouvements que, selon le contenu de votre dépêche du 16 de ce mois, la cour de France se donne, tant auprès de la cour de Saxe qu'avec les Confédérés polonais, pour susciter de nouveaux embarras à la Russie,[4] me paraissent être des intrigues absolument frivoles de sa part et mises fort mal à propos en usage à l'heure qu'il est. Selon moi, cette cour ne saurait s'en promettre le moindre avantage, et, bien loin d'apporter par là quelque utilité aux Polonais, il est à croire que ces menées n'aboutiront qu'à les engager à se plonger, eux et leur patrie, dans un plus grand abîme de malheurs qu'elle n'est déjà réduite que trop malheureusement.

Federic.

Nach dem Concept.

19153. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 20 juillet 1770.

Je viens d'être informé de très bonne part, et je suis bien aise de ne pas vous laisser ignorer que la France, si fertile en intrigues et

[1] Choiseul erklärte Chamier, dem Beauftragten der indischen Compagnie in England, dass vor Wiederherstellung der Finanzen, an der gegenwärtig gearbeitet werde, eine Zahlung nicht erfolgen könne, „que, d'ici à ce temps-là, on n'avait point d'autre raison à lui alléguer de ce délai que l'impossibilité où [la France] était de payer". — [2] In einem Postscript vom 20. Juli wird Sandoz beauftragt, einen Marmor-Bildhauer für die Leitung des Berliner Ateliers vorzuschlagen. — [3] Vom 20. Juli ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 20, S. 20; an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen ebenda, Bd. 24, S. 200. — [4] Vergl. dafür Nr. 19153.

menées sourdes, n'a pas laissé de les renouveler à la cour de Dresde.[1] Son ministre le baron de Zuckmantel, destiné à l'ambassadeur de Venise et possédant l'amitié et la confidence particulière du duc de Choiseul, en a été le promoteur. Il les a entamées, dans le dernier temps de son séjour à Dresde, tant avec les personnes de cette cour, favorablement disposées pour la sienne, qu'avec les Polonais même, et ses discours ont confirmé, de plus, les mouvements que sa cour se donne pour susciter des embarras et des ennemis à la cour où vous êtes. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il a pris sur lui de parler non seulement pour sa cour, mais même pour celle de Vienne, en assurant l'Électeur que, s'il voulait envoyer un corps de troupes à Cracovie, l'Impératrice-Reine ne lui refuserait pas le passage, et il a assuré, en même temps, les Polonais que sa cour ferait tout au monde pour les seconder et soutenir par ses négociations. Bien plus, il a ajouté que l'unique objet de l'envoi du sieur Durand à Vienne[2] était de faire des efforts pour engager cette cour à prêter la main aux Confédérés d'une manière plus efficace qu'elle n'a fait jusques ici, et que lui-même n'était envoyé à Venise que pour entretenir l'attention de cette république sur les entreprises des Russes dans la Méditerranée et tirer parti de la jalousie du Sénat pour le porter à exciter tous les embarras possibles aux opérations de la flotte russienne.

Au reste, je me suis rappelé que vous ne m'avez pas encore donné les informations que vous m'aviez promises, il y a déjà longtemps, sur la véritable destination de l'équipage que l'impératrice de Russie a fait partir pour Kiovie.[3] Comme on a cependant apporté tant de diligence à cette expédition, j'ai lieu de présumer que son vrai objet ne sera plus un mystère, et que vous n'aurez nulle peine de le pénétrer. Peut-être cet équipage est-il effectivement destiné à un comte d'Orlow, et vous n'oublierez pas de me faire part de tout ce que vous apprendrez à ce sujet, en observant de me dire, en tout cas, lequel de ces frères en a été proprement gratifié.

Federic.

Nach dem Concept.

19154. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 20 juillet 1770.

Comme mon frère le prince Henri est sur son départ pour la Suède, et qu'il compte de se mettre en route, pour cet effet, dans quelques jours, je suis bien aise de vous prévenir et vous réitérer par la présente que vous devez, lorsque ce Prince sera arrivé là-bas, avoir

[1] Das folgende nach dem Bericht von Borcke, Dresden 16. Juli. Vergl. Nr. 19152. — [2] Durand hatte Anfang Juli die Führung der Geschäfte übernommen. — [3] Bericht, d. d. Petersburg 8. Mai.

soin de l'instruire en détail des différents partis qui se trouvent dans ce royaume, des intérêts et intrigues qui sont propres ou particuliers à chacun d'eux, et de lui donner en général une connaissance exacte de ce qui sera nécessaire pour le mettre parfaitement au fait de tout ce qui regarde le terrain de la cour où il va se rendre.

Je vous autorise également à confier à ce Prince le chiffre que vous avez en main pour ma correspondance, au cas qu'il jugeât à propos de s'en servir, et qu'il vous le fasse demander.

Nach dem Concept. Federic.

19155. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 21 juillet 1770.

Ma chère Sœur. Voici un député de la famille, chargé de nos vœux, de nos cœurs et de nos hommages qui, j'espère, ma chère sœur, ne vous sera pas désagréable. Enchaîné à ma place par les liens du devoir le plus austère, je ne puis jouir de l'avantage qu'aura mon frère Henri de vous voir, de vous parler et de vous entendre; mais c'est un autre moi-même, et vous voudrez bien ajouter foi à tout ce qu'il vous dira de ma part.

Il a bien voulu se charger de quelques bagatelles qu'il aura l'honneur de vous remettre, et que vous voudrez bien accepter comme de petites marques de souvenir entre frères et sœurs. J'envie à mon frère les avantages dont il va jouir, mais, ne pouvant entrer en concurrence avec lui, je suis toujours charmé que quelques-uns de nous autres puissent avoir, après une si longue absence, la satisfaction de vous revoir. Daignez, ma chère sœur, me conserver dans votre précieux souvenir, et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je serai jusqu'au dernier soupir, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19156. AU PRINCE FERDINAND DE PRUSSE A BERLIN.

Potsdam, 21 juillet 1770.

Dans la supposition que vous me ferez le plaisir de m'accompagner au camp autrichien en Moravie,[1] je suis bien aise de vous avertir que, m'étant fait commander un justaucorps blanc, sans étoile, pour m'en servir audit camp, où ceux de ma suite en porteront de la même couleur, il conviendra que vous fassiez également tenir prêt un justaucorps blanc, sans étoile ni autre marque distinctive, galonné ou brodé en argent, selon que vous le jugerez à propos, pour votre usage audit

[1] Vergl. S. 35.

camp autrichien, et je suis charmé de vous réitérer, à cette occasion, les sentiments d'estime et d'amitié avec lesquels je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

19157. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 22 juillet 1770.[1]

Les nouvelles de Constantinople renfermées dans votre dépêche du 14 de ce mois sont parfaitement analogues à celles que le dernier ordinaire m'a apportées immédiatement de la part de mon ministre à la Porte.[2] Mais si, ainsi que le prince de Kaunitz le prétend, selon votre dépêche, il faut que les Russes soient battus, pour rendre les Turcs traitables, je crains bien qu'ils ne le deviendront pas sitôt, et qu'il pourrait se passer bien du temps, avant que pareille époque arrivât. Pour moi, je pense différemment à ce sujet, et j'espère toujours que les affaires pourront s'arranger plus tôt entre les deux parties belligérantes. En effet, la Porte, éprouvant, comme il y en a toute apparence, encore quelques revers et perdant peut-être même Bender, prendra, au moins à la fin de cette campagne, des sentiments plus pacifiques et consentira d'autant plus au rétablissement de la paix qu'elle a une peine infinie d'assembler du monde pour rafraîchir son armée. La Russie, au contraire, ne s'y refusera pas non plus; je me flatte plutôt qu'elle sera très accommodante pour les propositions, et si l'avis se confirme que la plupart des Grecs ont quitté son parti en Morée, ce sera encore un motif de plus pour elle de faciliter le rétablissement de la tranquillité.

Au reste, je n'ai absolument rien d'intéressant à vous communiquer de Pologne, et je me borne aujourd'hui à vous renouveler mes ordres pour me procurer un exemplaire du nouveau règlement militaire de la cour où vous êtes. Peut-être qu'un ministre de quelque cour de l'Empire pourrait vous en faciliter l'acquisition, et vous ne négligerez rien pour me le faire avoir.

Federic.

Nach dem Concept.

19158. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 juillet 1770.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et c'est bien à contre-cœur que j'apprends par mes dernières lettres de

[1] Vom 22. Juli ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 226. — [2] Vergl. Nr. 19148 und 19149.

Constantinople[1] que le Sultan pousse son entêtement pour la continuation de la guerre au point qu'il ne veut absolument pas entendre parler de la paix, et que même les grands n'en osent sonner le moindre petit mot. Ces dispositions me font d'autant plus de peine dans le temps que j'attends la réponse de la Porte sur le relâchement du sieur Obreskow, et je ne saurais vous dissimuler que je commence à appréhender qu'elle ne soit pas des plus favorables.

Quant à la cour de Vienne, je suis persuadé que, tout comme elle ne se mêlera pas de la paix, à moins que la Porte ne la requière de se charger de la médiation, elle ne prendra pas non plus aucune part à la guerre que dans le cas où la Russie voulût conserver la Valachie et la Moldavie. Mais comme je compte d'approfondir encore davantage ses véritables dispositions à ma prochaine entrevue avec l'Empereur, je n'oublierai pas de vous en entretenir plus amplement à mon retour de Moravie.

En attendant, je souhaite que l'impératrice de Russie persiste toujours dans ses bons sentiments pour le rétablissement de la paix, et je le désire d'autant plus que, selon moi, la Porte sera obligée, bon gré mal gré, de revêtir des dispositions pacifiques à la fin de cette campagne, de sorte que j'espère toujours qu'un peu plus tôt ou plus tard les deux parties belligérantes ne manqueront cependant pas de conclure leur paix encore l'hiver prochain.

En attendant, selon les dernières lettres de Venise à Vienne,[2] les affaires de Russie ne se trouvent pas en Morée dans une situation aussi brillante que celles de Trieste l'ont annoncée d'abord;[3] bien au contraire, on prétend que la plupart des Grecs ont tourné casaque et ont abandonné le parti des Russes. Mais comme je ne saurais garantir l'authenticité de ces nouvelles, je ne vous les donne non plus que comme je les ai reçues, sans pouvoir décider si elles accusent juste ou non.

Au reste, mon frère le prince Henri est sur le point d'entreprendre son voyage en Suède.[4] Il compte de partir en peu de jours, et je me flatte que son séjour à cette cour ne restera pas sans succès pour la bonne cause, mais qu'il trouvera plutôt moyen d'adoucir au moins bien des choses et de rapprocher les esprits.

Federic.

Nach dem Concept.

19159. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 juillet 1770.

Selon les dernières lettres de Venise,[5] l'état des affaires russiennes en Morée n'est pas aussi brillant que celles de Constantinople arrivées

[1] Vergl. Nr. 19157. — [2] Bericht Rohds, Wien 14. Juli. — [3] Vergl. S. 26 und 27. — [4] Vergl. Nr. 19155. — [5] Vergl. Nr. 19158.

là où vous êtes, le dépeignent. Bien loin de sonner le mot, ainsi que vous faites mention dans votre dépêche du 14 de ce mois, d'un soulèvement des principales provinces de la Grèce en faveur des Russes, elles prétendent, au contraire, que la plupart des Grecs ont déjà quitté la partie pour tourner casaque ou se retirer dans leurs montagnes. C'est au temps à développer le vrai du faux, qu'il est impossible de discerner dans un si grand éloignement du théâtre où les choses se passent.

Mais quoi qu'il en soit, je m'attends de recevoir au premier jour par votre canal des nouvelles très intéressantes relativement à ce qui se sera passé entre les armées belligérantes en Moldavie, et je vous réitère, à cette occasion, de me communiquer sans faute tout ce que vous apprendrez à cet égard.

Pour ce qui regarde en attendant mes troupes détachées sur le territoire de Danzig,[1] il y a beaucoup d'apparence qu'elles seront déjà retournées, à l'heure qu'il est, dans mes États, et que les tracasseries que ladite ville avait suscitées, se trouveront à présent aplanies et entièrement arrangées.

Au reste, n'oubliez pas de m'informer avec autant de précision qu'il vous sera possible, jusqu'à quel point la Volhynie et la Podolie ont été ruinées par la présente guerre, ou si le séjour des armées russiennes n'a apporté que peu ou point de préjudice à ces provinces. Enfin, comme je souhaiterais de savoir aussi combien il faudra d'années à peu près à la Pologne, après la paix faite et conclue vraisemblablement pendant l'hiver prochain, pour se refaire de ses pertes et remettre les choses dans la même situation où elles ont été avant les troubles actuels, tâchez de satisfaire pareillement ma curiosité là-dessus et mandez-moi ce que vous pensez sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

19160. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON STUTTERHEIM IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 22. Juli 1770.

Ich habe Euren Bericht vom 17. dieses[2] erhalten, und, dass die Danziger auf der ausgeschriebenen Contribution sich bereits zu 25000 Ducaten verstanden haben, daraus sehr gern ersehen. Ich hoffe, dass es noch wohl bis zur Summe von 30000 wird gekommen sein, ehe der Legationsrath von Junck mit dem Magistrat zu Danzig alles wird in Richtigkeit gebracht und die ihm auf diesem Fall zugefertigte Ordres zum Abmarsch dem Obristen von Ingersleben wird zugestellet haben.[3] So viel indessen zu der Zeit wird bezahlet sein, dabei kann es sein

[1] Vergl. Nr. 19160. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Vergl. Nr. 19144. 19145.

Bewenden behalten, und werdet Ihr nur dahin sehen, dass solches mit völliger Sicherheit eingeschicket werde.

Was die Prétentions einiger Meiner dortigen Unterthanen an die Danziger anbetrifft, so habt Ihr wohl gethan, selbige an den Legationsrath von Junck zu verweisen, welcher, insofern sie richtig sind, solche bei dem Magistrat, der auch hierunter alle Willfährigkeit zugesaget hat, durchzusetzen nicht aus der Acht lassen wird.

Nach dem Concept. Friderich.

19161. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 23 juillet 1770.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche et post-scriptum du 17 de ce mois, que la république de Hollande et l'Électeur palatin sont présentement d'accord sur les points qui ont donné lieu aux différends qui subsistaient entre eux,[1] de sorte que ces différends ne tarderont pas à être arrangés, et que l'interdiction de la navigation du Rhin va être levée incessamment. Le commerce qui, comme vous savez, a été jusqu'ici extrêmement gêné par la mésintelligence entre ces deux États, ne pourra certainement que profiter et tirer de l'avantage de la bonne harmonie qui est sur le point de se rétablir entre eux.

Pour ce qui regarde, au reste, les nouvelles relatives aux tracasseries intérieures de la cour de Versailles dont vous faites mention, il n'est pas à croire que la comtesse du Barry avec tout son ascendant pourra parvenir à culbuter le duc de Choiseul; ce ministre s'est trop bien ancré dans l'esprit du Roi et paraît, pour ainsi dire, s'être rendu nécessaire à son maître, pour avoir sujet d'appréhender sitôt sa disgrâce.

Nach dem Concept. Federic.

19162. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Potsdam, 23 juillet 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, et je ne saurais qu'applaudir au désaveu formel que vous avez donné au bruit du rappel du comte de Maltzan. Il n'en a pas été question du tout jusques ici, et la conduite que vous avez tenue en cette occasion, est très sensée. Je suis bien aise de vous le dire pour votre direction ultérieure.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 5.

19163. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 23 juillet 1770.

Je ne me rappelle pas bien les différents sujets de plainte que le prince Frédéric-Eugène de Württemberg renouvelle contre les états dans sa lettre ci-jointe en original du 13 de ce mois. Vous en trouverez peut-être le détail dans ses précédentes que je vous ai fait parvenir, à mesure qu'elles me sont entrées,[1] et vous serez par là mieux en état de les apprécier et de juger jusques à quel point je puis m'intéresser à leur redressement et accorder à ce Prince la protection qu'il vient de me demander. C'est pourquoi je n'ai pas voulu hasarder de lui faire une réponse immédiate, et que j'ai préféré de vous ordonner par la présente de lui en expédier une à ma signature, dans le sens que les circonstances et mes engagements l'exigeront.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19164. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, juillet 1770.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 24. Juli, dass nach Juncks Meldung der Magistrat sich allen Bedingungen unterwerfen wolle,[3] abgesehen von der Rückgabe der preussischen Kantonisten und Unterthanen, die seit langem schon in Danzig seien und zum Theil Aemter bekleideten. Sie fragen an, ob dieser Streitpunkt weiteren Verhandlungen vorbehalten werden und, noch vor deren Abschluss, die Truppen abrücken sollten, sobald die 25000 Ducaten an Contribution[4] bezahlt und das Werbepatent veröffentlicht seien.

Oui; mais si nous ne frappons pas le fer, tandis qu'il est chaud, ils ne nous rendront point nos transfuges.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 24. Juli.

19165. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 25 juillet 1770.

Le contenu de votre dernière dépêche du 18 de ce mois donne assez à connaître que la confusion est toujours fort grande encore en

[1] Vergl. Bd. XXIX, 515. 516. — [2] In der demgemäss im Ministerium aufgesetzten Antwort, Berlin 26. Juli, wurde dem Prinzen Friedrich Eugen die Zusage des Königs, ihn zu schützen, wiederholt und er von der dem Grafen Schulenburg erneuerten Weisung unterrichtet, den Ständen Vorstellungen zu Gunsten des Prinzen zu machen (vergl. Bd. XXIX, 516). Zugleich wurde der Prinz aufgefordert, auf die kritische Lage der Stände Rücksicht zu nehmen. Ministerialerlass an Schulenburg, Berlin 26. Juli. — [3] Vergl. Nr. 19119. — [4] Vergl. Nr. 19160.

Pologne, et qu'il n'y a pas lieu d'espérer que le bon ordre et la tranquillité s'y rétablira de sitôt.

Il me paraît d'ailleurs aussi par ce que vous mandez relativement aux opérations des armées belligérantes en Moldavie, que ni les Russes ni les Turcs ont grande envie jusqu'à présent de vouloir en venir à quelque chose de bien sérieux et qui puisse décider la campagne en faveur des uns ou des autres.

Mais quoi qu'il en soit par rapport aux objets susmentionnés, comme les maladies contagieuses qui commencent même à se manifester déjà en Podolie, font présentement un article de la dernière importance et qui intéresse souverainement, vous continuerez à prêter soigneusement votre attention sur tous les avis qui entreront là où vous êtes, à cet égard, et m'informerez, à votre tour, de tout ce qui parviendra ultérieurement à votre connaissance sur ce sujet, afin que je puisse continuer à prendre le long de mes frontières tels arrangements que l'exigence des circonstances requerra.

Federic.

Nach dem Concept.

19166. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 juillet 1770.

Votre dépêche du 18 de ce mois m'est très bien parvenue, et vous avez bien raison de regarder comme un grand obstacle au rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte la condition qu'on pourrait vouloir proposer à la première, de retirer, immédiatement après la conclusion, toutes ses troupes de la Pologne. Je ne saurais même vous dissimuler que c'est une condition à laquelle l'impératrice de Russie se soumettra d'autant moins que, dès ce moment même, le roi de Pologne n'est plus assuré de se soutenir sur son trône, que la Russie lui a cependant une fois garanti formellement. Je doute donc fort qu'on puisse y faire consentir cette Princesse, et je ne vois pas non plus quel profit en pourrait revenir au duc de Choiseul d'animer la cour où vous êtes, à s'opposer au séjour ultérieur d'une partie des troupes russiennes en Pologne,[1] et de faire naître par là de nouvelles brouilleries entre des puissances, dans le moment même où l'on travaille à apaiser celles qui subsistent. Quoi qu'il en soit, je voudrais seulement que le Sultan commençât premièrement à parler sérieusement du rétablissement de la paix, pour voir quel succès on pourrait se promettre de cette négociation. Peut-être trouverait-on alors moyen d'écarter aussi cette pierre d'achoppement, d'une façon ou d'autre, puisque, après tout, je ne saurais m'imaginer que le prince de Kaunitz, connaissant, comme il fait, le duc de Choiseul

[1] Rohd berichtete, dass der wiener Hof durch den französischen in seinem Widerstand gegen das Verbleiben russischer Truppen in Polen sehr bestärkt werden würde.

et sa façon de penser, voudrait en être la dupe et se laisser entraîner par lui dans de nouveaux embarras et difficultés sans nombre.

En attendant, quelque disposé que je sois à vous épargner les frais de change de vos appointements, je ne saurais cependant déférer à votre demande et en charger ma caisse de légation. Elle est trop épuisée, à l'heure qu'il est, pour fournir à un tel extraordinaire, et, d'ailleurs, vous n'ignorez pas que j'ai toujours tâché de subvenir par mes largesses à vos besoins, et qu'il n'y a guère que je vous ai accordé, dans cette vue, une prébende.

Au reste, mes dernières lettres de Pologne renferment de bien fâcheuses nouvelles sur la maladie épidémique qui règne en Podolie et aux environs.[1] Vous en jugerez vous-même par l'extrait ci-joint, et comme ces avis m'ont paru mériter toute mon attention pour empêcher que ce fléau n'atteigne point mes frontières, j'ai déjà donné des ordres en conséquence;[2] et vous n'oublierez pas d'en avertir incessamment la cour où vous êtes, afin qu'elle puisse prendre, aussi de son côté, les mesures nécessaires.

Federic.

Nach dem Concept.

19167. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 12. Juli, que Choiseul, „prévenu de l'idée que l'Angleterre était dans une situation précaire et bien plus délabrée que la France, qu'il considérait comme très prépondérante, comparée avec la première, avait formé la résolution sur la fin de l'année dernière de l'attaquer dans ses colonies en Amérique; que le projet en avait été concerté et proposé au Roi, mais que ce Prince, qui a une aversion décidée pour la guerre et qui augmente encore avec l'âge, n'avait point voulu y donner son consentement. Il paraît assez singulier que ce ministre ait pu envisager sous ce point de vue cette puissance qui, pour peu qu'elle eût été moins indolente et plus active à profiter du désordre qui règne ici, n'aurait jamais négligé une occasion qui la mettait à même de finir ses troubles intérieurs, et qui portait un échec assuré à sa rivale. Quand le gouvernement est endetté en Angleterre, la nation se réunit, fait la guerre, la

Potsdam, 26 juillet 1770.

Je continue d'être très satisfait de vos rapports. Ceux du 12 et du 16 de ce mois viennent de m'entrer par le même courrier, et vous y entrez dans des détails très instructifs sur les différents articles qui en font le sujet. J'ai cependant de la peine à me persuader et je serais même surpris que le duc de Choiseul, instruit comme on doit le supposer du fort et du faible des cours de l'Europe, n'ait pas été mieux informé de l'état de l'Angleterre que d'attribuer à sa cour une prépondérance aussi marquée sur elle et d'en prendre un motif de l'attaquer dans ses colonies en Amérique. Je regarde au moins comme un grand bonheur

[1] Vergl. Nr. 19165. — [2] Vergl. Nr. 19169.

soutient, et son crédit suffit à tout. En France la nation n'intervient jamais que par contrainte dans les guerres qu'elle fait; contrainte qui augmente nécessairement à mesure que la confiance diminue.“

pour la France que Sa Majesté Très-Chrétienne n'a pas donné dans ses idées, et l'exécution n'aurait sûrement pas laissé d'attirer à la France un si terrible bagarre qu'elle aurait eu bien de la peine de s'en tirer avec honneur.

En effet, c'est se faire une très grande illusion que de mettre les forces de la France au niveau de celles de la Grande-Bretagne, et les réflexions que vous faites à ce sujet, sont très justes et très sensées. En général, il règne beaucoup plus d'ordre et de régularité dans les affaires britanniques que dans celles de France. L'Angleterre a des fonds suffisants, qui manquent, à ce que je crois, à la cour où vous êtes, et supposé que celle-ci, pour s'en procurer, en cas de guerre, fût obligée de faire banqueroute, elle se trouverait terriblement en bredouille.

Malgré tout cela, ce ministre continue partout ses tracasseries, et il n'y a presque aucun pays où l'on n'en trouve des traces marquées. La Porte, les cours de Vienne, de Londres, de Stockholm, de Dresde et de Manheim, tout comme les républiques de Hollande, de Suisse et de Genève, jusques aux colonies et compagnies anglaises aux Indes, partout il établit le théâtre de ses intrigues et de ses ruses pour semer la division et brouiller les cartes, et il n'y a presque aucune cour en Europe où il ne fasse jouer ses ressorts cachés. La copie ci-jointe vous fournira une nouvelle preuve de son esprit tracassier aux cours de Vienne[1] et de Dresde,[2] mais, en même temps, de la nécessité indispensable qu'il y a de ne le perdre jamais pour un moment de vue, mais d'épier et de suivre plutôt jusques aux moindres de ses démarches. Aussi peut-on poser en fait qu'à moins d'être expulsé enfin du ministère, on se ressentira toujours par-ci par-là de quelque nouveau tour de sa façon.

Jusques ici le parti opposé n'a pu encore y parvenir, mais, comme le crédit de la comtesse du Barry commence à aller toujours en augmentant, et que, selon votre dépêche du 16, la comtesse de Grammont vient d'être disgraciée et éloignée de la cour, pour l'amour d'elle, à seize lieues de distance, il se pourrait bien encore que quelqu'un du parti opposé saisît le moment favorable pour culbuter ce ministre et délivrer le monde politique d'un esprit aussi tracassier et inquiet.

Au reste, si vous apprenez, dans la suite, encore quelques nouvelles d'Espagne ou de Portugal qui méritent mon attention, n'oubliez pas de m'en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19166. [2] Vergl. Nr. 19153.

19168. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 26 juillet 1770.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris par votre dépêche du 20 de ce mois que le traité qui règle les différends de l'Électeur palatin avec la République, vient d'être effectivement conclu, et que les ordres ont été donnés sur-le-champ en conséquence aux amirautés respectives pour faire cesser l'interdiction de la navigation du Rhin. Je me flatte que, par l'arrangement arrêté à cette occasion, toutes les brouilleries auront été levées radicalement, et que la bonne intelligence qui se trouve présentement rétablie par là entre ces deux États, sera de durée et se maintiendra constamment, sans être exposée à aucune altération.

Nach dem Concept. Federic.

19169. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 27 juillet 1770.

J'ai déjà prévenu les désirs de la cour de Vienne contre la peste, qui se manifeste dans quelques provinces de la Pologne, et, immédiatement après l'entrée de la dernière dépêche du sieur Benoît,[1] j'ai adressé un ordre circulaire tant aux commandeurs de mes régiments qu'à mes chambres des domaines dans les provinces limitrophes de ce royaume, dont la copie ci-jointe[2] vous apprendra le contenu. Il est, à peu de chose près, analogue à l'ordonnance de Sa Majesté l'Impératrice-Reine,[3] que son secrétaire d'ambassade de Weber vous a communiquée à la suite de son mémoire ci-joint de retour, et dont vous n'oublierez pas de le remercier; mais, afin de l'y rendre encore plus conforme, je n'ai pas tardé de fixer également la quarantaine à vingt et un jours, par une apostille à l'ordre susmentionné.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19170. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 28 juillet[4] 1770.

L'embarras de l'électeur de Saxe à rétablir l'ordre dans ses finances est une marque non équivoque de la triste économie qu'on a apportée, jusqu'ici, dans l'administration des revenus de son pays, de sorte que je crois qu'on peut avancer positivement, d'après le tableau que vous faites

[1] Vergl. Nr. 19165. — [2] Cabinetserlass an Hoym, Potsdam 25. Juli. — [3] D. d. Wien 12. Juli. — [4] Vom 28. Juli ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 491.

par votre dépêche du 23 de ce mois de l'etat déplorable des caisses de ce Prince,[1] qu'il sera forcé d'en venir nécessairement à une seconde réforme encore dans son militaire. C'est, au moins à mon avis, l'unique ressource qui reste à ce Prince, dans la situation où il se trouve, pour se soustraire à la confusion qui règne chez lui, et pour remettre sa dépense au niveau de la recette.

Au reste, les projets qu'on attribue au prince Charles de Saxe,[2] me paraissent tout-à-fait extraordinaires, et si jamais la fantaisie lui prend de vouloir effectivement les réaliser, il en pourra résulter que, bien loin d'obtenir son but, il se trouvera même, à la fin du compte, frustré de la pension qu'il se flatte de retirer un jour de la Pologne par les bons offices de la cour impériale de Russie.

Nach dem Concept. Federic.

19171. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 28 juillet 1770.

Le dernier ordinaire ne m'a rien apporté de votre part, et quoique je n'aie rien d'essentiel non plus à vous mander aujourd'hui, je ne veux cependant point vous laisser ignorer une anecdote qui vient de m'entrer d'assez bonne part.[3] C'est que le prince Charles de Saxe doit avoir informé la princesse Élisabeth sa sœur qu'il ne comptait pas de revenir sitôt à Dresde; que plutôt il avait requis le prince de Teschen, son frère, de lui procurer de l'Empereur la permission de passer quelques semaines à Vienne et d'accompagner ensuite Sa Majesté Impériale au camp de Neustadt, d'où il ferait encore un tour en Pologne pour s'aboucher avec son épouse et ses amis. On ajoute que, ce Prince n'ayant pas coutume de confier à sa sœur ses projets en entier, ce qu'il vient de lui mander, paraissait confirmer des bruits qui avaient couru d'un certain arrangement que ce Prince doit avoir fait avec quelques familles en Pologne pour s'y mettre à la tête d'un parti et faire revivre ses prétentions sur la Courlande.[4]

Je suspens encore mon jugement sur le plus ou moins de réalité de ce prétendu projet. Je vous le donne, à la vérité, tel que je l'ai reçu, mais je vous avoue, en même temps, que j'ai de la peine à me persuader qu'il existe effectivement. Peut-être à mon séjour au camp susmentionné trouverai-je moyen d'en pénétrer davantage.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Borcke berichtete: „Tous les appointements et toutes les pensions sont arriérés de 7 à 8 mois; et jusqu'aux apanages des princes de la maison rien n'est payé.“ — [2] Vergl. dafür Nr. 19171. — [3] Das folgende nach dem Bericht von Borcke, Dresden 23. Juli. Vergl. Nr. 19170. — [4] Vergl. Bd. XXII, 611. 635; XXIII, 552. 553; XXIV, 416. 425. 430.

19172. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 29 juillet 1770.

C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai appris par votre dépêche du 13 de ce mois que l'impératrice de Russie pense à peu près comme moi sur le rétablissement de la paix.[1] Une si grande uniformité de sentiments sera un nouveau motif pour moi de ne pas différer un moment de vous informer de la réponse de la Porte relativement à cet objet, et vous n'oublierez pas d'en renouveler les assurances dans toutes les occasions qui se présenteront. En attendant, je ne saurais cependant vous dissimuler que je ne me fais pas une trop grande idée de cette réponse, et que je doute même qu'elle soit telle que je la désire.

Mes avant-derniers ordres[2] vous auront déjà appris que, selon mes lettres de Constantinople, aucun des grands de l'empire ottoman n'a encore osé parler du rétablissement de la paix au Sultan, et que ce Prince est si entiché de sa prétendue grandeur et puissance que ce serait encourir sa disgrâce que de lui en faire la proposition. Mais ce qui me console, c'est que les succès brillants et non interrompus des armes russiennes dessilleront enfin les yeux à ce Prince et lui feront voir l'abîme des malheurs dans lequel il se précipitera, en négligeant de mettre promptement fin à cette funeste guerre.

Quant à la cour de Saxe, je rends, à la vérité, toute justice aux sentiments du comte de Sacken,[3] et je ne lui dispute point le mérite d'avoir jusques ici très bien manœuvré, en contrecarrant les intrigues qu'on a fait jouer pour engager l'Électeur à aspirer au trône de Pologne. En effet, sans ce ministre, le projet du baron Zuckmantel[4] aurait bien passé et la Saxe n'aurait pas manqué d'y entrer tête baissée et d'être le jouet de la politique française. Mais comme c'est principalement le père confesseur Hertz et le comte Marcolini, entièrement attachés au parti français, qui se sont emparés de l'esprit de l'Électeur, et qui, par leur crédit, dirigent toute cette cour, il faut s'attendre qu'ils ne cesseront pas de faire jouer toutes sortes de ressorts pour culbuter ce ministre et lui substituer un autre qui leur soit entièrement dévoué, de sorte que je ne serais nullement surpris de voir enfin arriver un changement dans le ministère et dans le système de la cour de Saxe. Le temps nous apprendra ce qui en arrivera.

En attendant, je ne veux pas laisser ignorer que, le magistrat de Danzig ayant reconnu sa faute et m'ayant donné la satisfaction qu'il

[1] Panin hatte Solms versichert, Katharina II. wünsche, „que la réponse de la Porte fût telle qu'elle ne rompût point les voies pour continuer une négociation". Vergl. Nr. 19103. — [2] Nr. 19158. — [3] Panin hatte sich über die ablehnende Haltung, die der sächsische Premierminister Graf Osten-Sacken den polnischen Umtrieben gegenüber einnehme, und über dessen Persönlichkeit sehr anerkennend ausgesprochen. — [4] Vergl. Nr. 19153.

me devait, je regarde tout ce différend comme entièrement fini et accommodé, et j'ai donné en conséquence ordre au détachement de mes troupes de se retirer du territoire de cette ville.[1]

Enfin, voici quelques nouvelles de Morée[2] qui m'ont paru assez authentiques, et que, par cette raison, je n'ai pas voulu vous laisser ignorer.

L'ancienne faction de la Dauphine[3] est encore la dominante en Saxe. Elle est soutenue par les princes Xavier et Charles, par le Chevalier,[4] par le jésuite[5] et le favori,[6] et l'Électrice douairière, qui a la rage de voir son fils roi de Pologne, tripote avec les autres, de sorte qu'en Russie il faut se préparer à voir succomber en peu le comte de Sacken.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhandige Zusatz nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

19173. AU CONSEILLER DE LÉGATION DE JUNCK A DANZIG.

Potsdam, 29 juillet 1770.

Quelque fondé que je sois d'exiger que le magistrat de Danzig me délivre toutes les recrues et autres jeunes gens des cantons de mon armée auxquels il s'est émancipé de donner asile,[7] je veux cependant, par un effet de ma générosité, n'y pas insister à toute rigueur et avoir quelque égard aux instances touchantes que, selon votre dépêche du 26 de ce mois, il vient de me réitérer à ce sujet. Je consens donc que toutes les personnes de ces deux classes qui sont revêtues de quelque dignité, et qui sont du magistrat de cette ville, n'y soient point comprises et restent entièrement libres; mais, en revanche, j'espère que ce magistrat ne fera pas la moindre difficulté de me rendre tous ceux qui pendant et après la dernière guerre ont pris le parti de s'expatrier et de se réfugier dans sa ville.

C'est sur ce pied que vous pourrez régler cet article et mettre ainsi la dernière main à l'accommodement de nos différends.[8]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 19173. — [2] „Copie d'une lettre de Livourne", 6. Juli. — [3] Der 1765 gestorbenen Maria Josepha, geborenen Prinzessin von Sachsen. — [4] Georg, Chevalier de Saxe, Feldmarschall der sächsischen Armee. — [5] Hertz. — [6] Marcolini. — [7] Vergl. Nr. 19164. — [8] Obiger Erlass wird abschriftlich am 29. Juli den Cabinetsministern Finckenstein und Hertzberg mitgetheilt. Ferner wird Stutterheim, mit Bezugnahme auf den Erlass vom 22. Juli (Nr. 19160), vom König angewiesen, die Contributionsgelder einzusenden, da er nicht glaube, dass „ein mehreres als die in Eurem Bericht vom 24. dieses angezeigte 25000 Ducaten einkommen wird".

19174. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE

Potsdam, 29 juillet 1770.

J'ai vu avec plaisir par le contenu de votre dépêche du 21 de ce mois que, selon les nouvelles qu'on a là où vous êtes, par rapport aux maladies qui se sont manifestées en quelques endroits de la Podolie et ailleurs, ce n'est pas la peste proprement ainsi dite qui y règne, mais une espèce de maladie moins dangereuse que ce fléau, dont les ravages doivent être plutôt attribués au manque de secours et de soulagement que les malheureux qui en sont atteints, éprouvent, qu'à la malignité de la maladie même. Il faudra voir cependant si les présents rapports sur ce sujet se confirmeront par les avis suivants, et, pour cet effet, vous ne perdrez point cet objet de vue, mais continuerez à y prêter beaucoup d'attention.

J'attends, au reste, avec impatience les nouvelles que vous me faites espérer relativement aux opérations militaires en Moldavie. Comme la situation des armees belligérantes dans cette province fait présumer qu'on y viendra bientôt à quelque chose de sérieux et de décisif, vous ne tarderez guère, selon les apparences, de recevoir bientôt des particularités très intéressantes de ces contrées et serez, par conséquent, en état de satisfaire dans peu ma curiosité à cet égard.

Pour ce qui regarde mes différends avec la ville de Danzig, le magistrat s'étant soumis à mes justes prétentions, ils se trouvent entièrement terminés à l'heure qu'il est,[1] ce dont je suis bien aise de vous prévenir pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

19175. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 29 juillet 1770.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été bien rendue, et vous n'avez pas trop présumé, en assurant le prince de Kaunitz que mes différends avec la ville de Danzig ne tarderaient pas d'être terminés. Ils le sont en effet,[2] et c'est principalement à l'intercession de Sa Majesté l'Impératrice-Reine que cette ville est redevable des facilités que j'ai apportées à accommoder aussi promptement cette affaire. Vous n'oublierez pas d'en informer, sans délai, le prince de Kaunitz et d'ajouter, pour plus de conviction, que mes troupes commençaient effectivement à se retirer du territoire de cette ville.

Au reste, mes dernières lettres de Russie font mention d'un évènement fâcheux, arrivé au comte de Tottleben en Géorgie, dont il a

[1] Vergl. Nr. 19173. — [2] Vergl. Nr. 19173.

cependant trouvé moyen d'arrêter les suites.[1] Vous en apprendrez le détail par la copie ci-jointe; mais, en revanche, ces mêmes lettres renferment des nouvelles très favorables pour le rétablissement de la paix.[2] Sa Majesté l'impératrice de Russie paraît y être très disposée, malgré les succès brillants et non interrompus que ses armes ont contre les Turcs; de sorte que je ne saurais me persuader que la Porte, éprouvant partout des revers, voulût s'opiniâtrer au point de continuer une guerre qui lui est, à tous égards, très onéreuse et ne saurait manquer, à la fin, d'avancer sa ruine totale.

Enfin, et pour soupplléer à ce que je vous ai marqué dans mes ordres précédents[3] de la maladie qui s'est manifestée en Podolie et Pokutie, je vous dirai que, selon mes dernières lettres de Pologne,[4] ce n'est pas encore tout-à-fait la peste, mais une maladie épidémique qui en approche, et qui est connue sous le nom de *Peteschen*. Le gouvernement de Pologne a, en attendant, déjà pris des précautions pour en arrêter les progrès, et il se propose de tirer un cordon pour empêcher qu'elle ne s'étende pas plus loin et n'attaque pas même les environs de Varsovie; de sorte que ces précautions, jointes aux miennes et à celles que la cour où vous êtes, a prises, selon ce qu'elle m'a fait insinuer par le sieur Weber,[5] seront, j'espère, suffisantes pour en garantir nos frontières. Je le souhaite bien ardemment.

Nach dem Concept. Federic.

19176. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 juillet 1770.

Quoique j'ignore également le motif qui a engagé le prince de Sulkowski, duc de Bielitz, de venir à ma cour et de me demander une audience, je veux cependant la lui accorder et l'admettre en ma présence ici. Pour cet effet, vous pouvez lui répondre à sa lettre ci-jointe[6] de retour que je l'attendais ici mardi prochain,[7] et que vous aviez ordre de me le présenter ce jour-là après-midi; mais, comme je serais cependant bien aise de savoir au moins en gros de quoi il sera question dans cette audience, vous vous appliquerez d'en pénétrer le sujet et de m'en informer, avant d'introduire ce Prince dans ma chambre d'audience.

Nach der Ausfertigung. Federic.

---

[1] Solms berichtete, Petersburg 13. Juli, dass Tottleben eine Verschwörung in seinem Heere entdeckt habe, die das Commando ihm nehmen und dem Fürsten Heraclius übertragen wollte. — [2] Vergl. Nr. 19172. — [3] Vergl. S. 44. — [4] Vergl. Nr. 19174. — [5] Vergl. Nr. 19169. — [6] Liegt nicht bei. — [7] 31. Juli.

19177. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 29 juillet 1770.

Le refus que, selon le contenu de votre dépêche du 13 de ce mois, la couronne de Suède vient d'éprouver en Hollande pour le payement de l'emprunt des 500 000 écus qu'elle y a fait négocier, ne me cause aucune surprise; à la place des marchands hollandais, j'en aurais fait tout autant et croirais risquer de confier un liard, à plus forte raison quelque somme tant soit peu considérable, à cette couronne.

Nach dem Concept. Federic.

19178. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 30 juillet 1770.

Quoique toutes les petites tracasseries à la cour où vous êtes, n'aient, selon votre rapport du 20 de ce mois, d'autre influence que d'alarmer un parti et de redoubler les intrigues de l'autre, je suis cependant curieux de savoir si elles sont favorables ou défavorables au duc de Choiseul, et si ce ministre ne risque pas de s'en ressentir tôt ou tard. C'est donc un nouvel objet de votre attention, que vous aurez tout autant de soin de suivre que la jalousie qui se manifeste entre le ministère de Versailles et celui de Vienne.[1] Je présume même que cette dernière pourrait bien recevoir quelques nouveaux accroissements à mon prochain séjour au camp de Neustadt en Moravie, de sorte que vous n'oublierez pas de redoubler, à cette époque, vos efforts pour en approfondir tous les différents mouvements.

Nach dem Concept. Federic.

19179. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 30 juillet 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de ce mois. L'aveu du ministre palatin à La Haye[2] de l'alarme que sa cour avait prise en apprenant les intentions sérieuses de la République pour la saisie de Bergen-op-Zoom et de Ravenstein, en cas de refus d'un accommodement à

[1] Sandoz berichtete, dass das Gerücht von der Entsendung preussischer Truppen nach Danzig und des Einverständnisses des wiener Hofs, der im Voraus davon benachrichtigt gewesen sei, grossen Eindruck gemacht habe. „La facilité avec laquelle l'on prend de la défiance ici sur tout ce qui [se rapporte à ce qui se passe] entre Votre Majesté et la cour de Vienne, me fait conjecturer que le ministère de France n'a pas lieu d'être bien assuré de la façon de penser de celui de Vienne.“ — [2] Cornet.

l'amiable par rapport aux différends réciproques,[1] prouve assez bien, il me semble, la solidité du jugement que j'ai constamment porté sur cet objet. Il n'y a donc aucun doute que, si les États-Généraux avaient suivi, en cela, mes avis et s'étaient déterminés, dès le commencement, à embrasser des mesures vigoureuses à cet égard, cette affaire n'aurait pas rencontré tant de difficultés, mais se trouverait à présent terminée depuis plus de quatre semaines. Cet évènement doit aussi convaincre les États-Généraux que, si la République employait plus d'énergie dans ses différends en général, elle en sortirait constamment à meilleur marché et obtiendrait toujours avec beaucoup plus de facilité qu'elle ne fait, son but.

En attendant, vous avez bien fait de me communiquer les nouvelles de France renfermées dans votre dépêche susalléguée,[2] qui m'ont fait plaisir et dont je vous sais gré.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer, au cas qu'on vienne à vous parler sur le chapitre de mes différends avec la ville de Danzig et des démarches auxquelles je me suis vu forcé d'en venir à son égard, que toute cette affaire se trouve arrangée, à l'heure qu'il est, et entièrement finie, le magistrat s'étant soumis et m'ayant donné la satisfaction que j'avais droit d'exiger de cette ville.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19180. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 30 juillet 1770.

Ma chère Nièce. Je vous rends grâce, ma chère enfant, des harengs que vous avez eu la bonté de m'envoyer; ils ont été mangés à votre santé.

Nous sommes encore toujours dans l'attente du moment où votre belle-sœur voudra bien augmenter notre famille; votre mère viendra alors ici, et c'est alors, ma chère enfant, que nous parlerons de l'envie que vous avez de la voir là-bas.[4] Je doute cependant que cela se pourra faire, car bien des choses que je ne saurais vous écrire, paraissent y mettre obstacle; d'ailleurs, si une fois vous avez mis un prince au monde, je ne désespère pas de vous revoir au sein de votre famille, et sûrement vous reverrez encore vos parents.

Ma sœur Amélie et la princesse Henri se trouvent ici, de sorte que leur présence me procure les agréments d'une bonne compagnie. La Landgrave[5] vient quelquefois chez nous, mais à présent elle ne quitte guère sa fille, parcequ'il faut s'attendre à tout moment au dénoûment

[1] Vergl. Nr. 19142. — [2] Ueber den zunehmenden Einfluss der Gräfin du Barry. — [3] Vergl. Nr. 19173. — [4] Vergl. Nr. 19143. — [5] Caroline von Hessen-Darmstadt war anlässlich der bevorstehenden Entbindung ihrer Tochter, der Prinzessin von Preussen, nach Potsdam gekommen. Vergl. Bd. XXIX, 508.

de la pièce. Adieu, ma chère enfant, je vous aime de tout mon cœur, et si tout ce que vous désirez, ne s'accomplit pas, ce n'est pas ma faute,[1] et je pourrai vous en parler un jour. Je suis avec toute la tendresse possible, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille compliments de ma part à notre cher prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhandig.

19181. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, juillet 1770.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 30. Juli, dass der Danziger Magistrat bitte, in dem die Auslieferung preussischer Unterthanen betreffenden Edict[2] statt „Kantonisten" den Ausdruck „Erbunterthanen" zu gebrauchen und ferner von der Werbefreiheit die Minderjährigen auszunehmen „et autres qui ne peuvent pas disposer de leurs personnes".

Bene; il n'y a rien à dire à cela.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

19182. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 31 juillet 1770.

J'ai été surpris d'apprendre, par votre dépêche du 20 de ce mois, la situation embarrassante dans laquelle la Suède se trouve à l'égard de ses finances. Si les choses en sont effectivement, à cet égard, au point que vous les représentez,[3] comme il n'y a aucun lieu d'en douter, le parti français aura certainement bien de la peine à se soutenir. Le défaut d'argent sera probablement le baromètre de sa perte. Les subsides français, au moyen desquels il a sûrement cru rétablir l'ordre dans les finances de ce royaume, lui ayant manqué, il se sera flatté de parvenir à ce même but par des emprunts en Hollande. Mais si ces négociations échouent pareillement, comme il y a apparence,[4] je ne vois pas quelles voies pourraient lui rester ouvertes pour se sauver du naufrage.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Vergl. S. 29. 30. — [2] Vergl. S. 13. — [3] Cocceji berichtete: „Le comptoir d'État est toujours court d'argent et ne peut qu'à grande peine suffire aux dépenses courantes. Les plaintes et les mécontentements renaissent dans les provinces, et les grands projets formés à la Diète (vergl. Bd. XXIX, 585) s'en vont en fumée, faute des remises qu'on attendait de l'étranger." — [4] Vergl. Nr. 19177.

19183. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 31 juillet 1770.

Le Roi ayant vu les particularités renfermées dans la dépêche du sieur Geiseler du 24 de ce mois relativement à l'arrivée de l'escadre russienne aux ordres du contre-amiral Arf à la rade de Copenhague, Sa Majesté ordonne audit sieur Geiseler de continuer à mander tout ce qu'il apprendra ultérieurement d'intéressant, soit sur cet objet, soit sur d'autres qui seront dignes d'attention.

Nach dem Concept. Federic.

19184. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er août 1770.[1]

Quoique le dernier ordinaire ne m'ait rien apporté de votre part, je ne saurais cependant différer de vous informer de l'apparition que le prince de Sulkowski, duc de Bielitz, vient de faire à ma cour. Il y a à peu près trois ou quatre jours que ce Prince est arrivé à Berlin, et son premier soin a été de s'adresser à mon ministre de cabinet comte de Finckenstein, pour me demander une audience.[2] Sans s'expliquer sur le motif de cette demande, il a déclaré en gros qu'il avait à m'entretenir des affaires très urgentes et qui ne souffraient aucun délai, et n'ayant absolument pas voulu s'expliquer plus clairement, je lui ai accordé sa demande, et il est venu hier ici me parler. Il a débuté par se faire connaître comme sénateur et palatin de Pologne et qu'en cette qualité il avait désiré de me communiquer ses idées sur la manière la plus convenable de pacifier les troubles qui déchiraient actuellement sa patrie.

Les points sur lesquels il a appuyé pour parvenir à ce but, sont:

1° de débouter les Dissidents de toutes les prérogatives dont la dernière Diète les avait mis en possession;[3]

2° d'établir comme une loi permanente et inaltérable de ne jamais augmenter l'armée de la Couronne, et, enfin,

3° d'exclure le Roi de toute participation à la direction des finances, de la justice et du militaire.

Je lui ai répliqué que ces différentes propositions étaient de nature qu'il aurait mieux fait de les adresser au ministre de Russie qui se trouve à Varsovie, mais qu'elles indiquaient une grande animosité contre leur roi et contre les droits et privilèges de son trône, qui me paraissait d'autant plus singulière que j'avais toujours regardé comme une des

[1] Vom 1. August ein Schreiben an die Churfürstin Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 202. — [2] Vergl. Nr. 19176. — [3] Vergl. Bd. XXVII, 589.

premières prérogatives d'un sénateur de Pologne d'y pouvoir aspirer également. Le prince Sulkowski est convenu de cette prérogative, mais, ayant prétendu ensuite que, si les choses restaient en Pologne sur l'ancien pied, il était fort à appréhender qu'à chaque nouvelle élection sa patrie ne se vît exposée à une nouvelle guerre, je lui ai fait observer que cette conséquence ne me paraissait nullement juste et encore moins d'une nécessité absolue, mais qu'après tout j'espérais que ses compatriotes se laisseraient une fois détromper des insinuations pernicieuses de la France, qui avaient fait éclore toutes les différentes Confédérations qui faisaient actuellement le malheur de ses compatriotes, et que je me réjouirais véritablement de voir enfin la tranquillité entièrement rétablie dans sa patrie. A cette réplique, il s'est répandu en plaintes sur différents articles, sur lesquelles cependant je n'ai eu garde d'entrer. Je me suis plutôt borné à lui faire connaître que les sentiments favorables de l'impératrice de Russie pour sa patrie m'étaient trop bien connus pour me persuader que ses démarches pourraient autoriser de pareilles plaintes; que, bien au contraire, j'étais intimement convaincu qu'elles ne tendaient qu'au véritable bonheur de la Pologne, et qu'au retour de la paix ils seraient obligés d'en convenir eux-mêmes et d'être satisfaits des services que Sa Majesté Impériale avait rendus, dans cette occasion, à leur patrie; et c'est par là que j'ai mis fin à notre conversation.

Comme j'ai lieu de présumer que le comte Panin sera bien aise d'être mis au fait de cette conversation, vous n'oublierez pas de lui faire part de tous ces détails, afin qu'il sache de quoi il a été question; et, au reste, je ne saurais vous dissimuler que tout ce que le prince de Sulkowski m'a insinué, n'indique rien moins que cet attachement au parti russien que vous avez toujours supposé à sa famille.

D'ailleurs, il m'a importuné aussi par la demande qu'il m'a faite, d'interposer mes bons offices, afin que le comte Oginski n'achetât point des terres de son frère;[1] mais je lui ai fait sentir également que je n'étais nullement accoutumé de me mêler de pareilles affaires de particulier à particulier, et qu'ainsi je ne pouvais pas non plus déférer à sa demande.

Federic.

Nach dem Concept.

19185. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 1er août 1770.

C'est avec bien du contentement que j'ai appris par votre dépêche du 25 de juillet dernier la confirmation que les maladies qui se sont manifestées en Podolie et le long de Niester, n'ont aucun symptôme de

[1] Nach dem Berichte Benoîts, Warschau 15. August, hatte der Grossfeldherr von Litauen, Michael Oginski, geplant, Güter des Prinzen Anton Sulkowski bei Lissa zu erwerben.

la peste et ne sont proprement que des fièvres malignes qui, faute de secours et de remèdes, emportent grand nombre de ceux qui en sont atteints. Cependant, comme sur les rapports ultérieurs qui m'étaient entrés à cet égard, j'ai jugé à propos de prendre des précautions pour prévenir que ce fléau, en cas qu'il existât réellement, ne fût apporté dans mes États, et que j'ai ordonné, pour cet effet, entre autres qu'on ne laissât passer qui que ce soit venant de Pologne, sans passe-port de santé du lieu d'où il vient, vous aurez soin, par conséquent, de divulguer là où vous êtes, que tous les voyageurs qui seront intentionnés de se rendre de Pologne chez nous, feront bien de se munir de pareils passe-ports de santé, afin d'éviter qu'il ne leur soit fait des difficultés pour leur passage.

Concernant les opérations des armées russiennes et ottomanes, je m'imagine qu'on n'en recevra guère des nouvelles intéressantes, avant qu'il ne se soit passé quelque chose de décisif entre elles. En attendant il n'y a aucun doute que les Russes ne se rendent effectivement maîtres de Bender, s'ils en font tant que d'en former le siège, et il n'y a pas apparence non plus que le grand-vizir prenne la résolution de passer sitôt encore le Danube. Voilà au moins mes idées sur ces objets.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que le prince Sulkowski, duc de Bielitz, est arrivé ici depuis quelques jours. Il m'a importuné, entre autres, pour interposer mon crédit auprès du comte Oginski, afin qu'il se désiste du dessein qu'il doit avoir d'acheter quelques terres appartenantes au frère de ce Prince.[1] Mais comme je ne suis pas intentionné de me mêler sérieusement de pareilles affaires particulières, je vous enjoins simplement de parler de celle-ci en conformité là où il conviendra, de manière qu'il puisse parvenir à la connaissance dudit Prince que vous en avez fait mention, et sans que le comte Oginski puisse prendre votre démarche à cet égard en mauvaise part ou s'en trouver choqué.

Quant au but principal de la venue du Prince, ç'a été pour me communiquer ses idées sur la manière la plus convenable de pacifier les troubles actuels de sa patrie.

Benoît wird, lediglich zu seiner Direction, in der gleichen Weise wie Solms (vergl. Nr. 19184) über die Audienz des Fürsten Sulkowski unterrichtet.

Nach dem Concept. Federic.

19186. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 1er août 1770.

Votre dépêche du 25 de ce mois [passé] m'est bien parvenue, et l'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Varsovie[2] vous apprendra

[1] Vergl. S. 56. — [2] Vergl. Nr. 19185.

le jugement que les gens du métier portent des maladies soi-disant contagieuses qui se sont manifestées en Moldavie.

Rohd wird, in der gleichen Weise wie Solms (vergl. Nr. 19184), über die Audienz des Fürsten Sulkowski unterrichtet.

Je ne sais si je me trompe, mais j'ai presque lieu de soupçonner que l'apparition et les insinuations de ce Prince sont une suite d'un concert qu'il a pris, à son dernier séjour à la cour où vous êtes; et comme vous n'ignorerez pas comment il y a été accueilli et quelles liaisons il y a contractées, vous serez peut-être à même de former quelques conjectures sur le plus ou moins de réalité de ce soupçon, et vous ne manquerez pas de m'en faire part.

Nach dem Concept. Federic.

19187. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 2 août 1770.

Il me paraît un peu problématique que les arrérages des pensions des personnes engagées au service de la maison du Roi, ainsi que des préposés aux divers établissements qui sont sous la direction immédiate des bureaux du ministère, pussent être, ainsi que vous le présumez dans votre dépêche du 23 de ce mois [passé], en partie la source du désordre des finances de France, et il me semble plutôt que ces restants de leurs revenus ne sauraient jamais affecter les caisses du Roi au point que vous vous imaginez. En effet, comme il est tout simple que ces pensions ne sauraient surpasser les sommes auxquelles elles ont été fixées, et les fonds qui y sont assignés, il faut de toute nécessité que l'administration des finances soit dans une bredouille inconcevable dont j'avoue que je ne puis me faire une juste idée. Quoi qu'il en soit, la conclusion que j'en tire, c'est que, dans de telles circonstances, l'idée de la moindre brouillerie avec l'Angleterre doit faire peur au ministère français et le jeter dans de cruelles inquiétudes; et je suis bien persuadé qu'il n'échappe pas au duc de Choiseul qu'une guerre, dans ces conjonctures, ne saurait manquer de bouleverser entièrement la machine.

Au reste, il m'est revenu différents avis qui supposent à l'Espagne plus de penchant à la guerre qu'à la cour où vous êtes, et que les renforts qu'elle fait passer en Amérique, n'ont pour objet que de se bien affermir dans cette partie du monde, au cas qu'il dût survenir une guerre entre l'Angleterre et les maisons du Bourbon.[1] Vous trouverez bien moyen de vérifier ces avis, et, pour cet effet, vous ne négligerez pas d'être attentif aux nouvelles de ce royaume, pour m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Bericht Thulemeiers, Haag 27. Juli, dem der König am 2. August für diese Nachrichten dankt.

19188. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.[1]

[Potsdam] 2 août 1770.

Mon cher Frère. J'ai été bien aise d'apprendre votre heureuse arrivée à Stralsund,[2] j'espère et souhaite que le reste du voyage s'achève avec le même bonheur.[3] Vous m'apprenez, mon cher frère, que le roi de Suède veut vous faire Séraphin;[4] il me semble que vous ne pourrez refuser cette marque de son amitié, l'unique qu'il soit en son pouvoir de vous donner, d'autant plus que cela ferait de la peine à lui, comme à ma sœur, si vous n'acceptiez pas cette marque de leur considération qu'ils vous destinent, quitte à ne plus porter cet ordre, quand vous aurez quitté la Suède.

Notre Princesse de Prusse[5] n'accouche point. La Landgrave et moi, nous soupçonnons que ce marmot n'entrera dans le monde que quand ses cheveux lui blanchiront; ce sera un maître paresseux, mais toutefois bien légitime.[6]

Voilà, mon cher frère, où se bornent les nouvelles de ce pays-ci, nous n'en avons aucune de la Moldavie, et celles qui viennent de la Morée, contiennent tant de contradictions qu'on n'en saurait apporter aucun jugement certain. Je suis avec une parfaite tendresse, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19189. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 4 août 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 30 de juillet dernier, et je suis tout-à-fait de l'opinion que vous et le prince Beloselski paraissez être, que, dès que la cour de Saxe sera sérieusement intentionnée de faire une levée de bouclier pour réaliser ses vues sur la Pologne, elle commencera par se débarrasser du comte de Sacken et par congédier ce ministre.[7] Cependant, quoi qu'il en soit à cet égard, j'applaudis entièrement à la tournure que vous avez donnée pour insinuer au prince Beloselski vos

[1] Obiges Schreiben wird am 3. August an Cocceji nach Stockholm übersandt. — [2] 28. Juli. — [3] Vergl. S. 37. — [4] Schreiben des Prinzen, Stralsund 29. Juli. — [5] Vergl. S. 53. — [6] Am 3. August, dem Geburtstag des Prinzen (des nachmaligen Königs Friedrich Wilhelm III.), richtet der König eigenhändig im Namen des Neugeborenen folgendes, von einem Geschenk begleitetes Schreiben an die Grossmutter, die Landgräfin Caroline von Hessen-Darmstadt: „Ma chère Grand'maman. Je vous ai tant d'obligations du jour que je vois, que je ne puis m'empêcher de vous en témoigner ma reconnaissance. Voici ce que je vous ai apporté de je ne sais d'où je viens. Conservez-le, je vous prie, ma bonne maman-grande, pour vous ressouvenir de moi; quand je pourrai parler, je vous en dirai davantage." — [7] Vergl. S. 48. 49.

soupçons sur les desseins de la cour où vous êtes, au trône de ce royaume,[1] et vous ferez bien aussi d'entretenir, autant qu'il sera possible, mais sans affectation, le ministre de Russie dans la défiance qu'il paraît avoir des sentiments de l'Électeur sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

19190. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 5 août 1770.

Votre dépêche du 28 juillet dernier m'est bien parvenue, ainsi qu'un post-scriptum de la même date, renfermant l'extrait d'une lettre du comte de Rumänzow au commandant de Kamieniec, au sujet de l'avantage remporté par les Russes, le 18, sur leurs ennemis aux ordres du kan des Tartares.[2]

Der König plant, einen Grenzcordon gegen die Pest in Schlesien zu ziehen, und wiederholt das am 1. August erlassene Verbot, die Grenze ohne Gesundheitsattest zu überschreiten (vergl. Nr. 19185).

Quant à la victoire remportée tout nouvellement par les Russes dont le bulletin du comte Rumänzow fait mention, je m'imagine que ce ne sera qu'un simple avantage obtenu sur les Tartares seuls à qui on aura fait passer le Danube, sans qu'il y ait eu des Turcs ou des Janissaires mêlés à cette affaire; ce dont j'espère d'être éclairci par vos relations ultérieures. Mais quoi qu'il en soit, il est toujours à présumer que les continuels échecs que les armes ottomanes essuient dans cette guerre, inspireront, à la fin, des sentiments pacifiques au Sultan et l'engageront à faire la paix avec les Russes.

Nach dem Concept. Federic.

19191. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 août 1770.

Vous avez bien raison de supposer, dans votre dépêche du 20 de juillet dernier, que les idées pacifiques qu'on commence à prendre à la

[1] Borcke hatte Beloselski gefragt, ob er davon unterrichtet sei, dass der Churfürst das Angebot der polnischen Missvergnügten, die polnische Krone im sächsischen Fürstenhaus erblich zu machen, nicht abgelehnt habe. — [2] Rumänzow theilte dem General Witte in Kamieniec, „aus dem Lager beim Flusse Larga“ 8./19. Juli, den Sieg mit, „welchen ich am gestrigen Tage mit der unter meinem Commando sich befindenden Armee nach verschiedenen avantageusen Scharmützeln über den Tartarchan (Kaplan Geray) und allen den Bassen, welche die türkische Armee unter ihm commandirten, erfochten habe, so dass wir ihn in seinem in vier Abtheilungen verschanzten Lager angegriffen und völlig geschlagen, auch dabei 33 Kanonen mit vielen Fahnen erbeutet haben“.

cour où vous êtes,[1] me font beaucoup de plaisir, et je vous ai déjà fait connaître à différentes reprises la satisfaction que je ressentirais du prompt rétablissement de la paix entre les deux parties belligérantes. Mais à tous les motifs[2] qui, selon vous, pourraient engager la Russie à y donner les mains, je crois qu'on peut ajouter hardiment la considération des dépenses énormes auxquelles une plus longue continuation de la guerre l'exposerait infailliblement.

Quoi qu'il en soit, je ne saurais qu'applaudir à la réponse sage et circonspecte que vous avez faite à certains propos qui se sont tenus, à cette occasion, à mon sujet.[3] En effet, je ne manquerai jamais à mes engagements, mais, nonobstant cela, il n'est pas moins clair et certain que la guerre actuelle changera d'objet, et que, si l'Autriche s'en mêle, ce ne sera pas pour l'amour de la république ou du roi de Pologne, mais pour empêcher la conquête de la Moldavie et de la Valachie, ou d'autres objets qui sont également étrangers à mes engagements avec la cour où vous êtes. D'ailleurs, je ne suis nullement surpris d'apprendre que la cour de Vienne tâche d'accréditer de pareils propos et de les répandre à celle de Russie.[4] Sa politique est en ce point entièrement analogue à celle de France, et elle ne cherche pas moins de me brouiller avec la Russie. Mais je me flatte qu'on sera trop avisé à Pétersbourg pour y ajouter la moindre foi, et j'espère plutôt que les succès suivis et non interrompus des armes russiennes dont vous apprendrez quelques nouveaux détails par le précis que je vous communique en clair au pied de la présente, vaincront enfin l'obstination du Sultan et l'engageront à travailler tout de bon au rétablissement de la paix et à l'obtenir encore pendant l'hiver prochain.

Quant à mes différends avec le magistrat de Danzig, je vous ai déjà informé qu'après que ce magistrat a levé l'arrêt qu'il s'était avisé de mettre sur mes subsides, et avoir satisfait à mes justes demandes tant relativement à mes enrôlements qu'à l'égard de mes sujets qui se

[1] Solms berichtete über die Friedensneigung der vornehmsten Personen im Lande und selbst derjenigen, die für Fortsetzung des Krieges, bis die Pforte um Frieden bitte, eingetreten waren. — [2] Die wachsende Neigung der Kaiserin für baldigen Friedensschluss und die Erkenntniss, „qu'il est plus aisé de former de grands et vastes projets qu'il ne l'est de les exécuter ensuite". — [3] Man hatte zu Solms gesagt, — er wusste nicht, ob mit oder ohne Zustimmung des Hofes — dass Russland werde Frieden schliessen müssen, sobald die Oesterreicher, die mit Parteinahme für die Türken drohten, es verlangten, da Russland des Beistandes von Preussen nicht sicher sei. Solms hatte darauf erwidert, „que Votre Majesté ne manquerait jamais à Ses engagements, mais que, jusqu'à présent, le cas pour les exiger n'existait pas encore, et que j'étais persuadé que la cour de Vienne n'entreprendrait rien, quand elle serait convaincue que celle de Russie ne chercherait point à faire des conquêtes sur les frontières des États autrichiens". — [4] Solms berichtete über Nachrichten aus Wien, dass man dort das gute Verhältniss zu Preussen rühme und sich infolge dessen für versichert halte, „que Votre Majesté ne Se mêlerait en rien des affaires dans lesquelles la Russie se trouvait enveloppée, tant à l'égard de la Porte qu'à celui de la Pologne".

sont expatriés et réfugiés dans cette ville, je n'ai pas tardé de donner les ordres pour la retraite de mes troupes,[1] et je compte même qu'à l'heure qu'il est, il ne s'en trouvera plus sur le territoire de cette ville, et que tout le détachement sera rentré en Prusse.

Enfin, voici encore un précis des nouveaux succès des Russes tant en Moldavie[2] qu'en Morée.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19192. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 août 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de juillet dernier, et, dans un mois d'ici, je pense d'être plus à même de juger si ce que le prince de Kaunitz vous a dit de l'état actuel de la cavalerie autrichienne, est vrai ou exagéré.[4]

En attendant, vous aurez soin de m'avertir à temps si l'Empereur amènera le grand-duc de Toscane au camp de Moravie, et de m'indiquer, en même temps, ceux qui composeront la suite de Sa Majesté Impériale, en me les faisant connaître plus particulièrement, tant par rapport à leur caractère qu'au rang qu'ils tiennent dans la faveur de ce Prince.

Au reste, l'armée russienne continue à recueillir de nouveaux lauriers, et la copie ci-jointe d'une lettre du comte Rumänzow au commandant à Kamieniec, en date du 19 de juillet,[5] fait mention d'une nouvelle victoire que ce général a remportée, la veille, sur le kan des Tartares et les bachas ottomans qui commandaient sous lui.

Les maladies, au contraire, qui règnent dans la Podolie et aux environs, ne sont, Dieu merci, pas la peste. Ce ne sont, selon l'extrait ci-joint,[6] que des maladies épidémiques qui, faute de médecins, ont fait jusques ici tant de ravages. Je vous ai déjà informé des arrangements que j'ai fait prendre sur mes frontières pour en éloigner la communication, et, dès que je serai arrivé en Silésie, je ne manquerai pas d'y pourvoir ultérieurement.[7]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 42. — [2] Vergl. Nr. 19190. — [3] Nach einem vom 21. Juni datirten Schreiben aus Malta hatten die russischen Geschwader die türkische Flotte im Golf von Napoli di Romania eingeschlossen. — [4] Kaunitz hatte sich äusserst lobend über die Kavallerie, besonders über das Pferdematerial, im böhmischen Uebungslager ausgesprochen, „paraissant étonné qu'en si peu de temps on soit parvenu à la rendre beaucoup plus déliée et active qu'elle n'a jamais été". — [5] Vergl. Nr. 19190. — [6] Vergl. S. 60. — [7] Auf den „Grenzrapport" des Generalmajors von Dalwig vom 29. Juli antwortet der König am 5. August, er wisse zu-

19 193. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. August[1] 1770.

Ihr habt sehr wohl gethan, dass Ihr Euch nach Eurem nebst einem Postscripto Mir wohl zugekommenem Bericht vom 3. Julii[2] auf den Antrag des dortigen Artilleriechefs, die Mittel zu besserem Effect der Haubitzgrenaten ausfindig zu machen, gar nicht eingelassen habt. Es hätte solches nur, wie Ihr gar wohl bemerkt, grosses Aufsehen daselbst machen und sogar einen sehr üblen Eindruck bei dem russisch-kaiserlichem Hof machen können, und Ich muss Mich billig wundern, wie man dergleichen dem Minister einer mit diesem letzterem alliirten Macht nur zumuthen können.

Was Ihr dagegen von denen üblen Successen der türkschen Waffen erfahren,[3] hat seine völlige Richtigkeit. Die beide abschriftliche Anlagen[4] werden Euch davon nähere Umstände darlegen; und da es solchergestalt überall ungemein übel für die Pforte aussiehet, so begreife Ich gar nicht, warum sie dadurch nicht bewogen wird, friedfertige Gedanken anzunehmen. Schon zu der diesjährigen Campagne hat sie nicht so viel Volk zusammenbringen können, um eine ordentliche Armee zu formiren; wie wird es aber damit, da sie überall Schläge bekommt, künftiges Jahr aussehen? Ebenso schlecht gehet es aber auch mit ihren Operationen zur See. Die meisten ihrer Schiffe sind verunglückt, der Rest davon von der russischen Flotte hingegen eingeschlossen. Welche betrübte Aussicht für sie auf das zukünftige! Macht sie diesen Herbst nicht Friede, so werden ihre Umstände noch schlechter, und der Sultan selbst läuft von einem Tag zum anderm Gefahr, von dem wüstem Volk abgesetzt und vom Throne gestossen zu werden; welchem Unfall er aber durch schleunige Wiederherstellung des Friedens noch entgehen kann.

Ich erwarte demnach mit grössester Ungeduld die Antwort der Pforte auf die von Russland praeliminariter verlangte Loslassung seines Ministers,[5] und werdet Ihr dahero wohl thun, solche, so viel es geschehen kann, zu beschleunigen und zu dem Ende deren ungesäumte Ertheilung nach Möglichkeit zu bewirken.

Nach dem Concept. Friderich.

---

verlässig, dass „die darin erwähnte Veränderung und Verstärkung des Cordons, so österreichscherseits gegen die polnische Grenze gemacht worden", nur eine Vorsichtsmaassregel gegen die Pest sei.

[1] In der Vorlage verschrieben: „Juli". — [2] Ein Auszug aus obigem Berichte wird am 6. August dem Grafen Solms zur Mittheilung an Panin übersandt. — [3] „Dass die türkische Flotte bereits zu drei verschiedenen Malen Schläge bekommen, namentlich im Golpho von Napoli di Romania, bei der Insul Schiro (sic) und bei Samos." — [4] Anscheinend die am 5. August auch an Solms übersandten Nachrichten (vergl. Nr. 19191). — [5] Obreskow, vergl. S. 1.

19194. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A SOUTHAMPTON.

Potsdam, 6 août 1770.

Le secrétaire d'ambassade Gregory [1] m'a fait parvenir votre rapport du 26 de juillet dernier. Son contenu me confirme que tout est encore dans la même confusion à la cour où vous êtes, qu'on ne saurait compter sur rien, et que le changement du ministère est encore tout aussi problématique qu'il l'a été jusques ici. Mais quand même ce changement eût lieu un jour, et que le parti du lord Chatham reprît le dessus et devînt dominant, je ne m'empresserai cependant nullement à rentrer dans quelques liaisons avec l'Angleterre. L'expérience du passé me rendra plutôt toujours extrêmement circonspect à cet égard, et une considération qui m'engagera de plus à m'en tenir éloigné, aussi longtemps que je pourrai, c'est qu'il n'arrive que trop souvent que ces sortes d'alliances sont altérées et finissent presque au même instant qu'une des parties contractantes succombe dans une guerre. Supposé cependant que les conjonctures rendissent une telle alliance avec l'Angleterre indispensablement nécessaire, je ne vous dissimulerai point que j'exigerais alors comme une condition *sine qua non* qu'elle fût confirmée par le Parlement, et qu'ainsi elle obtînt la force d'une alliance avec toute la nation, à laquelle on ne risque pas tant d'être dupé.

Nach dem Concept. Federic.

19195. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 6 août 1770.

Je vous sais gré des particularités, renfermées dans votre dépêche du 27 de juillet, au sujet de l'escadre française sortie de Toulon. [2] Mais, quand même la cour où vous êtes, la renforcerait de quelques vaisseaux, elle ne sera pas plus redoutable à la flotte russienne dans l'Archipel. Bien au contraire, celle ci ayant battu et dispersé, selon tous les avis qui me sont entrés, la flotte ottomane et ayant bloqué le reste, [3] je doute fort qu'elle ait seulement le courage de se montrer vis-à-vis de la russienne. Quoi qu'il en soit, mes avis ajoutent unanimement que les Russes continuent à se soutenir en Morée, et comme je suis très curieux d'apprendre des nouvelles ultérieures de ces cantons, vous ne sauriez mieux faire que de prêter attention à celles qui pourraient parvenir chez vous par la voie de Marseille, pour m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 19. — [2] Sandoz berichtete über die Ankunft des Geschwaders vor Tunis (vergl. S. 28) und die Beschiessung der Hafenforts, die nach Erscheinen eines Schiffes mit weisser Flagge eingestellt sei. „Praslin regarde déjà cette affaire comme finie et arrangée.“ — [3] Vergl. S. 62. 63.

19196. AU PRINCE DE SULKOWSKI, DUC DE BIELITZ, A BERLIN.

Potsdam, 7 août 1770.

J'ai reçu votre lettre du 6 de ce mois.[1] Il est vrai que l'État a un trésor, mais il n'est pas à moi. Je suis accoutumé à faire des présents, et je laisse aux banquiers à donner des emprunts, de sorte que vous voyez bien que je ne puis point entrer dans la proposition que vous me faites.

Federic.

Nach dem Concept.

19197. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 8 août 1770.

Votre dépêche du 1er de ce mois m'est bien parvenue. A l'égard des maladies contagieuses qui règnent en Podolie, j'ai fait prendre toutes les précautions imaginables sur les frontières pour qu'elles ne soient apportées, d'une manière ou d'autre, dans mes États. J'ai ordonné, pour cet effet, très sévèrement de ne laisser passer qui que ce soit qui pourra être soupçonné venir des contrées pestifères, sans lui faire subir une quarantaine très vigoureuse. Il n'y a aucun doute, à en juger par les symptômes que vous dites accompagner ces maladies, que ce ne soit effectivement la peste. Lorsque les tumeurs qui se manifestent, sont noirâtres, c'est un signe certain et non équivoque de cette maladie. Ces tumeurs, lorsqu'elles sont grosses, emportent ordinairement leur monde au bout de trois jours, mais lorsqu'elles sont petites, le malade peut traîner plus longtemps et même jusqu'à huit jours, avant que de mourir. L'usage du tabac à fumer et celui du vinaigre des quatre voleurs sont les seuls et uniques préservatifs à conseiller aux habitants d'un endroit qui se trouve infecté de cette cruelle contagion. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé de spécifiques plus propres encore pour s'en garantir.

Pour ce qui regarde, au reste, les succès remportés tout nouvellement par les troupes russes aux ordres du comte Rumänzow,[2] il est à présumer qu'ils ne sont pas tout-à-fait aussi importants qu'on les débite. Il y a apparence que les Turcs, consternés par la vive attaque des Russes, n'auront fait qu'abandonner leur camp et leurs bagages, sans faire cependant une perte fort considérable en hommes. Mais c'est au temps à dévoiler ce qui en est effectivement.

Federic.

Nach dem Coocept.

[1] Liegt nicht vor. — [2] Benoît berichtete über die Einzelheiten des Kampfes vom 18. Juli (vergl. Nr. 19190). Die türkischen Verluste sollten sehr gross, die russischen dagegen nur unbedeutend sein.

19198. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 août 1770.

Der König bestätigt den Empfang des Berichtes von Solms vom 24. Juli und übersendet Antworten an den Prinzen von Braunschweig (Nr. 19199) und den Oberst von Lengefeld auf deren (nicht vorliegende) Berichte.

En attendant, vous serez, sans doute, déjà informé des nouveaux succès brillants que cette armée a eus, le 18 de juillet, sur un corps d'armée de 80 000 hommes aux ordres du kan des Tartares, que je vous ai annoncés par mes derniers ordres,[1] et dont je viens d'apprendre les détails par mes dernières lettres de Varsovie.[2] J'avoue qu'ils sont des plus signalés, et vous ne manquerez pas d'en présenter mes très sincères félicitations, en ajoutant que je les regardais comme le meilleur moyen pour briser l'opiniâtreté du Sultan.

Les nouvelles ci-jointes de Morée,[3] au contraire, sont bien défavorables, mais je ne saurais non plus vous les garantir.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19199. AU PRINCE GUILLAUME DE BRUNSWICK.

Potsdam, 8 août 1770.

J'ai reçu votre lettre du 5 juillet dernier,[5] et, étant bien satisfait de toutes les nouvelles qu'elle m'a apprises, et qui, comme je remarque avec plaisir, sont fort à l'avantage des Russes, je vous dirai à la demande que vous me faites au sujet de votre retour, à la fin de la campagne, que, si même, pour éviter les contrées infectes, vous prendrez la route de la Jablunka par Kronstadt et Herrmannstadt, vous serez cependant obligé de faire la quarantaine sur la frontière, les mesures étant prises aussi bien de mon côté que de celui des Autrichiens que personne, de quelle condition elle puisse être, venant de ce côté-là, en soit exempte. Ainsi vous ne devez point être surpris, si, à votre passage, on en use de même [à] votre égard.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 19191. — [2] Vergl. Nr. 19197. — [3] Rohd berichtete, Wien 1. August, nach Briefen aus Italien, die Russen hätten Morea ganz verlassen und bei der Blokade der türkischen Flotte im Hafen von Napoli di Romania (vergl. S. 62) zwei Schiffe verloren. — [4] Am 9. August wird Solms beauftragt, Panin vorzuschlagen, wegen der Gefahr der Verschleppung der Pest, den directen Courierverkehr zwischen Warschau und Petersburg einzustellen und die Depeschen an der polnischen Grenze der preussischen Post zur Weiterbeförderung zu übergeben. Ferner bestätigt der König, dass nach Beilegung des Streits die preussischen Truppen sofort das Danziger Gebiet geräumt hätten (vergl. S. 61. 62). — [5] Liegt nicht vor.

19200. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 8 août 1770.

Votre dépêche du 1er de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et comme j'ai reçu, en même temps, des nouvelles ultérieures de la victoire que les Russes ont remportée, le 18 de juillet, sur le kan des Tartares,[1] je vous les communique ci-joint en copie pour suppléer à la lettre du comte de Rumänzow au commandant de Kamieniec dont vous aurez trouvé une copie à la suite de mes derniers ordres.[2] Autant que j'en puis juger cependant, tout cela me paraît moins une bataille formelle qu'une affaire qui a été entamée sur la marche de l'armée ottomane, lorsque celle-ci a quitté le camp qu'elle occupait auparavant. D'ailleurs, il me semble presque impossible que les Russes puissent faire de grands progrès dans un pays entièrement dévasté et visité encore, à l'heure qu'il est, par la peste; et comme, selon mes dernières lettres,[3] ce terrible fléau s'est déjà communiqué à Chozim, Jassy et une partie de la Volhynie et de la Podolie, je présume même qu'ils pourraient bien être obligés d'abandonner encore toute la Moldavie. En attendant, je ne discontinue pas de prendre toutes les précautions imaginables pour empêcher que ce fléau ne se communique pas également à mes États, et vous n'oublierez pas d'en faire part là où il appartient, vu que l'on n'a pas négligé de m'informer également des dispositions qu'on avait jugé nécessaires de faire sur les frontières des États autrichiens.[4]

Au reste, et quant au choix d'un ministre de la cour où vous êtes, à la mienne,[5] j'attends avec beaucoup de tranquillité qu'on se soit enfin décidé, puisque, après tout, il n'est pas à présumer qu'on ait dessein de laisser ce poste entièrement vacant, malgré l'augmentation qu'on a accordée au capitaine Weber.

Enfin, mon départ pour la Silésie est fixé au 15 de ce mois, et je compte d'être le 1er de septembre à Neustadt; et comme je n'ai plus rien de nouveau à ajouter aujourd'hui, je finis en vous ordonnant de remercier le consul de la nation grecque Lurj à Malte des offres qu'il vient de me faire dans sa lettre du 21 juin dernier pour le commerce du Levant,[6] dont je saurais d'autant moins profiter à présent que ma compagnie du Levant s'est séparée, il y a déjà longtemps.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19197. — [2] Nr. 19192. — [3] Vergl. Nr. 19197. — [4] Vergl. Nr. 19169. — [5] Der bisherige Gesandte Nugent hatte im Mai Berlin verlassen, vergl. Bd. XXIX, 572. — [6] Lurj erbot sich, für die Levante-Compagnie Lieferungen von Baumwolle in Malta zu vermitteln.

19201. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 9 août 1770.

J'ai trouvé le contenu de votre dernière dépêche du 3 de ce mois, avec celui de son post-scriptum, très intéressant et vous sais, par conséquent, beaucoup de gré de m'avoir fait part des particularités que l'une et l'autre renferment.[1] L'intention du roi d'Angleterre de négocier un emprunt en Hollande m'a surpris, et je ne veux pas vous déguiser mon étonnement sur ce sujet. C'est un phénomène jusqu'à présent inouï et qui n'a pas encore eu d'exemple; mais, quoi qu'il en soit à cet égard, prêtez attention sans relâche aux nouvelles ultérieures qui entreront là où vous êtes, soit de France ou d'ailleurs, et continuez à me communiquer régulièrement tout ce qui parviendra de remarquable à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

19202. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 9 août 1770.

Les principes d'où vous partez dans votre dépêche du 30 de juillet dernier, donnent un grand air de vraisemblance à vos conjectures sur le système pacifique que la France a adopté, à l'heure qu'il est. En effet, l'état délabré de ses finances et l'épuisement de ses fonds sont de trop fortes barrières pour s'engager dans une nouvelle guerre, et comme elle manque absolument d'argent, il faudra bien qu'elle reste tranquille.

Au reste, je vous ai déjà prévenu, et je suis bien aise de vous le confirmer que mes différends avec le magistrat de Danzig sont arrangés, et que mes troupes ont évacué en conséquence le territoire de cette ville.[2]

Mais je ne saurais m'empêcher de vous renouveler l'ordre que je vous ai déjà donné relativement à mon prochain séjour à Neustadt en Moravie.[3] J'ai lieu de présumer que cette visite que je fais à l'Empereur, intriguera beaucoup la cour où vous êtes, de sorte que vous ne négligerez pas, dès que j'y serai arrivé, d'examiner et d'approfondir de quel œil on l'envisagera et quels pronostics on en formera.

D'ailleurs, comme vous ne m'avez pas encore fait le moindre détail de la maladie du Dauphin,[4] n'oubliez pas d'y suppléer et de m'informer en quoi elle a proprement consisté.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Thulemeier hatte über die Verhältnisse am französischen Hof, die Stellung Choiseuls, sowie über eine schwedische und englische Anleihe in Holland berichtet. — [2] Vergl. S. 66. — [3] Vergl. S. 35. — [4] Sandoz hatte, Paris 23. Juli, von der Wiederherstellung des Dauphins berichtet, Thulemeier, Haag 3. August, dessen Erkrankung erwähnt.

19203 AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Potsdam, 9 août 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 31 de juillet dernier, et comme mes différends avec le magistrat de Danzig sont entièrement aplanis, et qu'en conséquence le détachement de mes troupes a évacué le territoire de cette ville, je suis bien aise de vous en informer pour votre information et direction.

Le malheur arrivé à Portsmouth[1] est bien terrible, et la perte que la cour où vous êtes, y a faite, doit être des plus considérables. Si vous apprenez au juste à combien elle est évaluée, n'oubliez pas de m'en faire part.

Federic.

Nach dem Concept.

19204. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 août 1770.

J'aurais bien souhaité que le comte de Sinzendorf[2] que vous venez de m'annoncer, dans votre rapport d'aujourd'hui, eût mieux choisi son temps pour me faire sa cour, et je ne saurais vous dissimuler qu'il me vient un peu mal à propos. Cependant, et comme l'Empereur doit l'aimer beaucoup, je veux bien accepter ses hommages, et vous n'avez qu'à l'appointer ici pour lundi prochain, 13 de ce mois.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19205. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 11 août 1770.[4]

Je suis satisfait du contenu de votre dernière dépêche du 6 de ce mois et veux bien vous témoigner par la présente mon approbation de l'application que vous apportez à rendre vos rapports de plus en plus intéressants.

Vous avez raison de dire que les projets qu'on attribue au prince Charles de Courlande sur la Lithuanie,[5] sont imaginaires, et il faudrait, de nécessité, que ce Prince eût perdu le sens commun, s'il se berçait effectivement de pareilles chimères dont vous faites mention.

[1] Eine Feuersbrunst hatte am 27. Juli zahlreiche Magazine auf der Werft vernichtet. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 213. 214. 279; XXVII, 565; XXVIII, 481; XXIX, 40. 41. — [3] Am 11. gestattet der König dem Prinzen Friedrich von Hessen-Cassel (vergl. Bd. XXIX, 495. 524), ihm am 13. August seine Aufwartung zu machen. — [4] Vom 11. August ein Schreiben an die Landgräfin von Hessen-Darmstadt in den Œuvres, Bd. 27, Th. II, S. 141. — [5] Borcke berichtete, man versichere, „que ses vues ne vont pas à moins qu'à faire détacher la Lithuanie de la Pologne et de s'en faire nommer grand-duc".

Au reste, je suis sur mon départ pour la Silésie et compte de m'y rendre dans quelques jours. Ne vous étonnez donc pas de recevoir, pendant quelque temps, des lettres très laconiques de ma part. Mais, en attendant, redoublez d'attention sur tout ce qui se passera là où vous êtes, et ne négligez surtout pas d'observer l'impression que mon entrevue avec l'Empereur à Neustadt fera, tant à la cour que sur le public en Saxe.

Federic.

Nach dem Concept.

19206. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 août 1770.[1]

Quoique, selon votre dépêche du 4 de ce mois, vous n'ayez pas encore pu vous procurer un exemplaire du nouveau règlement militaire, je ne désespère cependant point qu'à force d'efforts vous n'y réussissiez à la fin. Je sens, à la vérité, toutes les difficultés que vous rencontrez, mais si ce n'est pas d'abord, ce sera dans quelque temps d'ici que vos peines auront un meilleur succès. Tout vient à point [à] qui peut attendre, et je me flatte que vous en ferez une nouvelle expérience dans cette occasion.

En attendant, comme l'on souhaite, à la cour où vous êtes, de savoir si quelque prince de ma maison royale sera de mon voyage à Neustadt, je ne veux pas vous laisser ignorer que je m'y ferai accompagner par mon neveu le Prince de Prusse, mon frère le prince Ferdinand[2] et mes neveux les princes héréditaire et Léopold de Brunswick. Ce dernier me paraît avoir même envie de s'engager au service d'Autriche. Mais comme je veux observer avec eux le plus parfait incognito, l'Empereur m'obligera infiniment de me permettre que je suive, en général, l'exemple que Sa Majesté Impériale m'a donné l'année passée à Neisse.[3] En effet, je ne saurais prendre un meilleur modèle, et, afin de l'imiter en tout, je commencerai par me loger, avec toute ma suite, dans des auberges et de payer ensuite argent comptant tout ce dont je pourrais avoir besoin pendant le séjour que j'y ferai. Vous n'oublierez pas de prévenir de tout ceci les personnes auxquelles il appartiendra d'en être instruites.

Federic.

Nach dem Concept.

19207. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 août 1770.

Votre dépêche du 27 juillet m'est très bien parvenue par l'ordinaire d'hier, et, ce matin, une estafette m'a apporté celle du 2 de ce

[1] Vom 12. August ein Schreiben an Krockow in den Œuvres, Bd. 20, S. 175. — [2] Vergl. Nr. 19156. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 570.

mois, à la suite de laquelle j'ai trouvé la lettre de Sa Majesté l'impératrice de Russie.[1]

Les sentiments modérés de cette Princesse que vous me renouvelez dans la première,[2] m'ont fait beaucoup de plaisir. Ils me font espérer avec quelque assurance le retour de la paix qui sûrement n'est arrêté que par les intrigues éternelles de la cour de Versailles. En effet, et vous pouvez le dire hardiment au comte Panin, toute l'opposition qui s'y trouve du côté de la Porte, n'est que l'ouvrage de cette cour, et son esprit inquiet et turbulent imagine, tous les jours, de nouveaux motifs pour entretenir les brouilleries et y faire succéder des nouvelles. Je sais au moins à n'en pouvoir pas douter, que c'est cette couronne qui encourage le Sultan à la continuation de la guerre et à ne pas prêter l'oreille à aucune proposition pacifique, de quelque côté qu'elle puisse aussi lui parvenir. Mais, malgré cela, mon ministre le major Zegelin a ordre de profiter de toutes les occasions qui pourraient se présenter, pour faire sentir à ses ministres le besoin pressant qu'ils ont de revêtir des sentiments pacifiques; et quoique, jusques ici, ainsi que vous aurez pu vous convaincre par les extraits de ses dépêches que je vous ai fait adresser, la Porte ne lui ait pas encore fait porter le moindre mot de paix, je ne saurais cependant me persuader qu'après tous les revers qu'elle a déjà essuyés, et qu'elle essuie encore tous les jours, elle voulût se raidir et ne pas prendre, à la fin, des dispositions plus modérées et pacifiques, qui seules sont capables de la sauver de sa ruine totale.

Quant aux sentiments de la cour de Vienne relativement à cette guerre, je ne négligerai sûrement pas de sonder, à mon prochain séjour à Neustadt, l'Empereur, aussi bien que tous ceux que j'aurai occasion d'y voir, et de les tourner de toutes sortes de façon pour pénétrer ses desseins et ses vues, et je n'oublierai pas, à mon retour, de vous informer du succès de mes recherches.

Au reste, et pour ce qui regarde le désir obligeant que Sa Majesté l'impératrice de Russie m'a fait connaître dans sa lettre susmentionnée de voir mon frère Henri, à l'occasion du voyage qu'il a entrepris en Suède,[3] je n'ai pas tardé de lui en faire part incessamment,[4] et je suis très persuadé qu'il en sera extrêmement flatté et ne manquera pas de se rendre, à son obligeante invitation, en Russie. C'est ce que j'ai cru devoir répondre, sans perte de temps, à Sa Majesté Impériale dans la lettre ci-jointe de ma propre main,[5] que vous aurez soin de remettre incessamment.

[1] Vergl. Nr. 19208. — [2] Nach Panin hatte Katharina II. ihre Zufriedenheit darüber ausgedrückt, „que Votre Majesté n'avait pas trouvé outrées les conditions qu'elle désirait de stipuler“ (vergl. Nr. 19103). — [3] Vergl. Nr. 19208. — [4] Vergl. Nr. 19209. — [5] Nr. 19208.

Quand mon frère arrivera à Pétersbourg, vous aurez soin de le mettre au fait de toute chose, tant pour les personnes de la cour que du cérémonial.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz („Quand mon frère etc.") nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

19208. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A PETERHOF.

Schreiben Katharinas II., Peterhof 19. Juli (a. St.): „Son Altesse Royale le prince Henri, frère de Votre Majesté, est allé passer quelque temps avec la Reine sa sœur à Stockholm; de Stockholm à Revel, il n'y a qu'une journée, de Revel à Kronstadt une autre. Cette ville est à deux lieues de Peterhof où je passe ordinairement l'été. Je ne puis voir dans une telle proximité du lieu où je suis, un prince qui appartient de si près à Votre Majesté, et pour lequel j'ai autant d'estime, sans témoigner à Votre Majesté le vif désir qui me fait souhaiter de renouveler connaissance avec ce Prince.[1] Je n'ai voulu faire aucune démarche à ce sujet, sans en demander l'agrément de Votre Majesté.

Je n'ai d'autres motifs de ma proposition que ma haute considération et mon amitié pour Elle et pour tous ceux qui Lui appartiennent. Connaissant la réciprocité de Ses sentiments, j'espère que ma proposition ne déplaira pas à Votre Majesté; on suppose volontiers ce que l'on souhaite.

En cas que Votre Majesté voulût bien consentir à mon projet, et que le Prince n'y eût aucune répugnance, je ne perdrai pas un moment, j'écrirai à Son Altesse Royale,[2] et si la saison n'est pas trop avancée lors de la réponse de Votre Majesté, je lui enverrai les yachts dont je me sers moi-même pour de pareilles petites courses de mer; ils sont bons et sûrs et ne sauraient d'ailleurs donner aucun ombrage à mes chers voisins. Les vents du golfe de Finlande seront sages, je me flatte, pour une aussi belle occasion; je le souhaite au moins de tout mon cœur. Mais si la saison était trop avancée pour un voyage de mer, je tâcherai de rendre les chemins par la Finlande aussi bons que possible, et toutes les difficultés s'aplaniraient sous les pas de Son Altesse Royale. Il est vrai que le chemin serait un peu plus long.

Votre Majesté voit que ma pensée va au-devant des détails de ce projet avec bien de la satisfaction; je La prie de juger par là de l'empressement que j'ai de voir un prince pour lequel j'ai les sentiments les plus distingués, et qui à toutes ses hautes qualités joint encore celle d'être frère d'un grand roi, mon ami et mon allié, dont je ne cesserai jamais de me dire avec la plus haute estime et considération" etc.

Potsdam, 12 août 1770.

Madame ma Sœur. Les sentiments de Votre Majesté Impériale sont trop flatteurs pour ma famille pour que [je] n'y réponde pas avec toute la reconnaissance. J'ai d'abord envoyé un courrier à mon frère pour l'avertir, Madame, de vos intentions obligeantes,[3] et je ne doute nullement qu'il ne vole pour se rendre aux désirs de la plus grande

[1] Auf der Brautreise nach Russland, Januar 1744, hatte sich Katharina zwei Tage in Berlin aufgehalten, vergl. Bd. III, 10. 11. — [2] Das Schreiben Katharinas, Tsarskoe-Selo 13./24. August, ist abgedruckt bei Krauel, Briefwechsel zwischen Heinrich Prinz von Preussen und Katharina II. von Russland (Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hauses Hohenzollern, Heft VIII, Berlin 1903), S. 45. — [3] Vergl. Nr. 19209.

Princesse de l'Europe. Ce ne sera ni la mer ni les rochers ni les précipices qui l'arrêteront, et il franchira tous les obstacles, assez récompensé de ses peines, puisqu'il pourra, Madame, vous présenter ses hommages. Je lui envie les avantages dont il jouira; la loi qui m'attache à mes devoirs, m'oblige à renoncer à ce bonheur. Puisse mon frère exprimer à Votre Majesté Impériale l'admiration que m'inspirent Ses grandes et insignes qualités. J'ai eu le bonheur de La voir dans un âge où Ses charmes le disputaient à toutes celles qui avaient des prétentions à la beauté. A présent, Madame, vous vous êtes élevée au-dessus des monarques et des conquérants et au niveau des législateurs. Des vues étendues, sages et hardies qui désignent tous vos pas dans l'administration publique, forcent jusqu'à vos ennemis, en frémissant, d'admirer et d'applaudir à votre génie La Méditerranée couverte de vaisseaux russes et vos enseignes, déployées sur les ruines de Sparte et d'Athènes, seront un monument éternel qui attesteront[1] la grandeur de votre gloire et la splendeur de votre règne à la postérité. Constantinople tremblante à l'aspect de la flotte russe et le Sultan forcé de signer la paix que votre modération lui dictera, mettront le comble à cet édifice. Tout cela élève Votre Majesté Impériale au rang des plus grands hommes que l'univers ait produits. Je m'applaudis d'être l'allié d'une telle Princesse, et je ne cesserai en aucune occasion de vous témoigner, Madame, la haute considération et tous les sentiments avec lesquels je suis inviolablement, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhandig. Das Datum nach der Abschrift der Cabinetskanzlei.

19209 AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A DROTTNINGHOLM.

[Potsdam] 12 [août 1770].

Mon cher Frère. Dans ce moment je reçois une lettre de l'impératrice de Russie[2] dont, mon cher frère, je vous envoie la copie. Elle vous demande avec tant d'empressement que c'est un voyage auquel je ne crois pas que vous puissiez vous refuser. Je comprends bien que peut-être il ne vous fera pas tout le plaisir possible, mais il faut faire de nécessité vertu; vous arrangerez tout cela comme vous le jugerez à propos. Si vous avez besoin d'argent, marquez-le-moi, et je pourrai vous faire tenir 8000 écus à Pétersbourg.

Vous comprenez, mon cher frère, combien il faut ménager cette femme. Si vous pouvez la réconcilier avec ma sœur de Suède, ce sera une bonne œuvre et qui me fera bien du plaisir. D'ailleurs, je vous recommande tout ce qui regarde nos intérêts. Vous apprendrez à

[1] So. — [2] Vergl. Nr. 19208.

connaître là bien des gens dont nous avons besoin. Vous ferez, s'il vous plaît, les compliments les plus flatteurs à l'Impératrice de ma part, et vous direz tout ce que vous pourrez de l'admiration qu'elle inspire à tout le monde, enfin tout ce qu'il faut. Vous aurez le temps, en voyage, de recueillir un magasin de louanges dont vous pourrez vous servir dans l'occasion. Si elle veut vous donner son ordre, il faut l'accepter. Enfin, je m'en rapporte bien, au reste, sur votre bon esprit qui tirera parti de toutes les occasions qui se présenteront là-bas.

Je suis bien fâché de n'avoir pas su cela plus tôt; j'aurais pu vous mettre au fait de bien des choses. Je vous prie cependant d'éclairer Solms, pour voir par vos yeux si mes soupçons[1] sont bien fondés. Adieu, mon cher frère; vous reviendrez sans doute par la Prusse, au lieu de revenir par le Danemark, et mandez-moi vos voitures, pour que j'expédie des passe-ports pour vos chevaux.

La Princesse de Prusse est accouchée d'un fils;[2] l'Impératrice est marraine. Je suis avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19210. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 12 août 1770.

Quoique la proximité de mon départ pour la Silésie ne me laisse pas beaucoup de temps de reste pour m'entretenir avec le prince Wolkonski,[3] je ne veux cependant point lui refuser la demande que, selon votre rapport d'hier, il vient de vous faire pour m'être présenté ici. Vous n'avez donc qu'à l'en prévenir et l'appointer à demain, à l'heure ordinaire, en lui insinuant, en même temps, que j'avais nommé mon général-major d'Anhalt pour l'introduire à l'audience.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19211. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam, 13 août 1770.]

Monsieur mon Cousin. Je remercie Votre Altesse de la part qu'Elle prend à la naissance de mon arrière-neveu.[4] Je souhaite de pouvoir vous féliciter bientôt de même sur la naissance d'un fils, prenant toute la part possible à ce qui vous regarde. J'ai été bien aise de pouvoir vous être de quelque utilité dans les différends que la

[1] Vergl. Bd. XXVI, 399. — [2] Vergl. S. 59. — [3] Wolkonski befand sich auf einer Urlaubsreise nach Karlsbad, vergl. Bd. XXIX, 480. — [4] Vergl. S. 59.

République a eus avec l'Électeur palatin,[1] me faisant un plaisir, dans toutes les occasions, de vous donner des marques de l'estime et de l'amitié parfaite avec laquelle je suis, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le bon cousin et fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

19212. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LOO.

[Potsdam] 13 [août 1770].

Ma chère Nièce. J'ai reçu vos deux lettres à la fois, et vous remercie de la part que vous prenez à la naissance de votre neveu.[2]

Votre mère a été ici, nous avons parlé ensemble, ma chère enfant, de votre idée, mais tant d'obstacles se sont trouvés que nous n'avons pas pu, pour cette fois, arranger ce voyage;[3] principalement l'arrière-saison et d'autres choses que je vous pourrai dire avec le temps, s'y opposent, mais si vous le voulez, nous pouvons vous envoyer l'habile accoucheur[4] qui a servi la Pr[incesse] de Prusse, et je crois qu'il vous sera plus utile que votre bonne mère qui, avec tout le désir de vous assister, ne peut vous rendre d'aussi importants services que cet homme. J'attends là-dessus votre réponse.

Sur le point de partir pour la Silésie, je ne saurais vous en dire davantage pour cette fois, vous assurant, ma chère enfant, de toute la tendresse avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19213. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 août 1770.

Je me suis bien douté que ma prochaine entrevue avec l'Empereur intriguerait beaucoup le duc de Choiseul, et votre dépêche du 3 d'août m'en fournit déjà assez de preuves. Le détail que vous me faites de la première sensation qu'elle a faite sur son esprit,[5] m'a fait beaucoup de plaisir, et vous ne sauriez mieux faire que de continuer à être attentif à tous les raisonnements et jugements qu'on en portera.

Au reste, étant sur mon départ pour la Silésie, où je ferai la revue de mes troupes, vous sentirez bien vous-même que ces occupations ne

[1] Vergl. Nr. 19128. 19168. — [2] Vergl. S. 59. — [3] Nach dem Haag, vergl. S. 53. — [4] Joachim Friedrich Henckel. — [5] Choiseul hatte sich an mehrere Gesandte mit der Frage gewandt, ob die Zusammenkunft wirklich stattfinden werde.

me laisseront guère le temps de faire des réponses amples à vos dépêches, et que, pendant tout ce temps-là, je ne pourrai que m'expliquer fort laconiquement sur leur contenu.

Nach dem Concept. Federic.

19214. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 13 août 1770.

Je vous renvoie ci-joint la lettre de soumission du magistrat de Danzig,[1] et j'ai signé la lettre de récréance pour ses députés que vous m'avez adressée à la suite de votre rapport d'hier. Mais j'ai déféré encore à la demande de ce magistrat tant par rapport à la retraite de de mon major de Leckow de son territoire,[2] sans toucher ou insister sur les 6000 ducats qu'il a demandés, que relativement aux moyens de prévenir les désordres ultérieurs de mes officiers en recrues.[3] Les trois copies ci-jointes vous apprendront en détail ce que j'ai ordonné à l'un et à l'autre égard, et vous n'oublierez pas d'en informer en gros mon résident de Junck, ainsi que le magistrat de Danzig,[4] et de faire valoir ma déférence à ses désirs comme une marque du retour de mes bonnes grâces.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19215. AN DEN GENERALLIEUTENANT VON STUTTERHEIM IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 13. August 1770.

Demnach nunmehro nach Anzeige Meines Departements der auswärtigen Geschäfte der Magistrat zu Danzig allen Meinen an ihn geschehenen Anforderungen ein vollkommenes Genügen geleistet und denenselben zufolge auch die ausgetretene Cantonisten ausgeliefert hat,[5] als habe Ich keinen weiteren Anstand genommen, dem vom Malachowskischen Husarenregiment in dem Danziger Werder mit 50 Pferden zurückgebliebenen Major von Leckow anzubefehlen, solches sofort zu räumen und nach seinem Standquartier zurückzumarschiren, zugleich aber auch von denen der Stadt, Ich weiss nicht, auf wessen Ordre, neuerlich zugemutheten 6000 Stück Ducaten Contribution gänzlich abzustehen, weil

[1] D. d. Danzig 8. August. — [2] Leckow hatte Befehl, bis zur Auslieferung der preussischen Unterthanen mit einem Commando von 50 Pferden im Danziger Werder zurückzubleiben. — [3] Cabinetserlass an die Generale von Stutterheim, von Bülow und den Major von Leckow, vergl. Nr. 19215. — [4] Demgemäss Ministerialerlass an Junck, Berlin 14. August, und Schreiben an den Danziger Magistrat, Berlin 13. August. — [5] Vergl. Nr. 19214.

Ich Mich mit denen einmal erhobenen 25 000 Stück völlig begnügen und an Contribution ein mehreres nicht beigetrieben wissen will.[1]

Gleichwie Ich aber auch auf gedachten Magistrats Ansuchen zu Abstellung aller ferneren Werbeirrungen alles mögliche beitragen will, als müsset Ihr künftighin alle von Eurer Inspection auf diese Stadt gerichtete Werbepässe nicht allein unterschreiben und in solchen den Charakter und Namen des Officiers und Regiments deutlich bemerken, sondern auch unter solchen einen benennen, welchem alle übrigen in Werbungssachen subordiniret sein und sich dessen Entscheidung unterwerfen sollen. Ihr habt Euch hierüber mit Meinem Generalmajor von Bülow als Generalinspecteur Meiner dortigen Kavallerie fordersamst zu concertiren[2] und für genaue Befolgung dieser Meiner Ordre zu sorgen.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Friderich.

19216. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.[3]

Potsdam, 14 août 1770.[4]

Le Roi a reçu la dépêche du sieur Geiseler du 7 de ce mois, et Sa Majesté, en réitérant ses ordres pour la continuation, à rapporter les nouvelles intéressantes qui parviendront ultérieurement à sa connaissance, lui enjoint encore par la présente de mander si le changement arrivé en dernier lieu à l'égard du comte de Holck[5] influera sur le système politique de la cour de Danemark, ou si, selon les apparences, cet évènement n'apportera aucune altération aux sentiments de cette cour pour le système qu'elle suit actuellement.

Nach dem Concept. Federic.

19217. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Glogau, 16 août 1770.

J'ai reçu votre rapport du 8 de ce mois, par lequel j'ai vu, entre autres, que les médecins de Kamieniec et de Léopol, tout ainsi que les chirurgiens majors des troupes russiennes ne disconviennent plus à présent que la maladie contagieuse qui continue encore en Pologne et en Moldavie, ne soit effectivement la peste. J'ai déjà pris toutes les précautions que j'ai jugé nécessaires dans le moment présent, pour garantir mes frontières de ce terrible mal, et je me propose de m'en

[1] Cabinetserlass an Leckow, Potsdam 13. August. — [2] Entsprechender Cabinetserlass an Bülow, Potsdam 13. August. — [3] Am 7. August befiehlt der König Geiseler, „de rendre à l'avenir ses relations plus intéressantes qu'elles ne l'ont été jusqu'ici". — [4] Vom 14. August ein Schreiben an die Gräfin Skorzewska in den Œuvres, Bd. 25, S. 614. — [5] Der Hofmarschall Graf Holck hatte im Juli seinen Abschied erhalten.

tenir à ces arrangements jusqu'à ce que les circonstances devenant plus urgentes exigeront d'y apporter quelque changement. Vous serez donc extrêmement attentif sur les progrès qu'il fera, et, au cas que ce fléau dût se manifester à Varsovie, vous m'en avertirez d'abord, pour que je puisse me déterminer sur ce qu'il y aura à faire en outre, pour empêcher que mes États n'en soient atteints.

Au demeurant, comme vous connaissez sans doute l'adjudant général Poniatowski, qui m'a écrit une lettre de Brody,[1] dont la copie ci-jointe vous informera du contenu, vous ne manquerez pas de me faire parvenir les notions que vous pouvez avoir sur son sujet, afin que je puisse lui faire réponse sur sadite lettre.

Je suis bien aise de vous avertir que la dernière poste ne m'a pas apporté de dépêche de votre part.

Nach dem Concept. Federic.

19218. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Glogau, 16 août 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 8 de ce mois. La victoire que le comte de Rumänzow a remportée, le 18 de juillet, sur une armée combinée de Turcs et de Tartares, commandés par le kan de la Crimée,[2] a effectivement été des plus complètes et décisives. Les nouvelles postérieures qui m'en sont entrées, en parlent unanimement sur ce pied, et les détails qu'on en a présentement, ne laissent aucun lieu d'en douter.

Au reste, comme je me trouve à présent en route, je me bornerai à vous dire que, vu les succès soutenus des armes de la Russie et la façon dont on commence à envisager les affaires de Pologne,[3] il y aura peut-être bientôt moyen de calmer les esprits et de ramener la paix.

Nach dem Concept. Federic.

19219. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Schweidnitz, 18 août 1770.[4]

Ce n'est qu'avec un plaisir proportionné à mes sentiments d'amitié pour Sa Majesté l'impératrice de Russie que j'ai reçu par votre dépêche du 31 de juillet dernier la confirmation des nouveaux succès brillants

[1] D. d. Brody 10. Juli. Ignaz Joseph Ciolek Poniatowski wünschte mit dem Charakter als Generalmajor in preussische Dienste zu treten. — [2] Vergl. S. 60 und 65. — [3] Rohd berichtete: „Je crois que [la cour de Vienne] préfèrera de concourir à la garantie du roi de Pologne, de la constitution du royaume, sur le système de religion qu'on y établira finalement, plutôt que de permettre que la Russie y régente, sous le prétexte de la sienne, toute seule.“ — [4] Vom 18. August ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 165; an d'Alembert ebenda, Bd. 24, S. 499.

de ses armes victorieuses sur les Turcs,[1] et vous n'oublierez pas de témoigner à Sa Majesté Impériale toute la vivacité de la part que je continue à prendre à ces heureux évènements.

Ils me sont de très bon augure pour le prompt rétablissement de la paix, et je compte qu'ils fourniront un très puissant motif au Sultan de renoncer enfin à sa fierté et de revêtir, sans perte de temps, des sentiments pacifiques.

En attendant, mes présentes occupations, avec mes revues, ne me permettent pas de m'étendre beaucoup, et c'est à mon retour que je me réserve de vous faire part des dispositions où j'aurai trouvé l'Empereur et les Autrichiens relativement à cette guerre, et d'entrer dans un plus grand détail sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

19220. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.[2]

Silberberg, 19 août 1770.

Votre rapport du 11 de ce mois m'est bien entré, et je me confirme de plus en plus dans l'idée que les affaires de la Porte continueront à empirer pendant le cours de cette campagne, et même au point que le Sultan pourra être obligé, malgré lui, d'entendre à la paix, crainte de se voir détrôné à la suite de quelque révolte de son peuple, qui sûrement ne pourra apprendre patiemment la dernière victoire que les Russes viennent encore de remporter sur leur armée sous les ordres du kan de la Crimée.[3]

L'ordre que le prince de Kaunitz vous a dit qu'il ferait émaner en Hongrie pour moyenner que les Polonais qui s'y étaient retirés, y fixassent leur asile pour tout le temps de la guerre, ne saurait être que très salutaire dans les circonstances présentes, et je m'y conformerais d'abord, si les Polonais, qui se sont réfugiés chez nous, n'inclinaient d'eux-mêmes à rester tranquilles, sans bouger des endroits qu'ils se sont choisis pour asile.

L'affaire qu'un détachement russe, poursuivant une troupe de Confédérés, a eue, depuis peu, avec un poste du cordon autrichien sur la frontière de Hongrie,[4] pourra être facilement raccommodée par une satisfaction convenable, à laquelle la Russie, en étant requise, se prêtera probablement de très bonne grâce, et je suis persuadé, d'ailleurs, que la cour de Russie estime trop peu les Confédérés pour se plaindre du séjour que, selon les occurrences, leurs maréchaux peuvent faire en Hongrie.

[1] Am Larga, vergl. Nr. 19190. — [2] Nach Cabinetsvermerk „par estafette" übersandt. — [3] Vergl. Nr. 19190. — [4] Die Russen wurden mit Verlusten an Gefangenen und Toten zurückgeschlagen. Auch auf österreichischer Seite gab es Tote.

Au reste, comme le comte de Dietrichstein m'a dit[1] que l'Empereur m'attendrait le 1er de septembre à son camp en Moravie, je me suis arrangé, en conséquence, pour y arriver le 1er de septembre; au cas donc qu'on voulût que j'y vinsse plus tard, vous me le ferez savoir positivement au plus tôt par estafette, puisque, sans cela, mon arrivée au camp autrichien resterait fixée au 1er dudit mois de septembre.

Nach dem Concept. Federic.

19221. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Glatz, 20 août 1770.

J'ai été charmé de recevoir, avec votre rapport du 15 de ce mois, la grande nouvelle de la victoire complète que le général comte de Rumänzow a remportée, le 1er de ce mois, sur l'armée du grand-vizir non loin de l'embouchure du Kagul,[2] et la supériorité marquée que les troupes russiennes ont, d'un autre côté, sur les Confédérés, me cause également bien du plaisir.

Ce que vous me dites sur le sujet du prince Sulkowski,[3] me confirme dans l'idée que je m'étais formée sur son sujet, et il ne m'est aucunement douteux que vous ne rencontriez juste à son égard.

Comme, au reste, les nouvelles qui entrent, là où vous êtes, de la peste, sont très disconsolantes, et que d'ailleurs, par ce que vous en dites, on ne saurait prendre confiance aux passe-ports de santé que le magistrat de Varsovie pourrait donner aux voyageurs, j'ai donné ordre, le long de mes frontières, de n'y avoir aucun égard, et vous serez toujours fort attentif à me mander régulièrement les nouvelles ultérieures que vous apprendrez du progrès ou de la diminution de cette désolante maladie.

Federic.

Nach dem Concept.

19222. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.[4]

Breslau, 21 août 1770.

Sur votre dépêche du 18 de ce mois, par laquelle vous m'informez que Sa Majesté Impériale ne comptait de me voir arriver à son camp de Neustadt en Moravie que le 3 du mois de septembre prochain, je

[1] Bei seinem Aufenthalt in Potsdam im Mai, vergl. Bd. XXIX, 572. — [2] Der Grossvezier hatte, auf die Nachricht von der Niederlage des Chans am Larga (vergl. Nr. 19190), die Donau überschritten und sich mit der geschlagenen Armee des Chans vereinigt. Darauf wurde er am 1. August von Rumänzow angegriffen und völlig geworfen. — [3] Benoît berichtete: „Celui-ci n'a point de voix en chapitre, n'étant pas assez considéré pour cela ni de l'un ni de l'autre parti. C'est comme s'il n'existait pas." Vergl. Nr. 19185. — [4] Nach Cabinetsvermerk „par estafette" übersandt.

suis bien aise de vous informer, sans le moindre délai, que j'y acquiesce parfaitement, et vous ne manquerez pas, en conséquence, d'en donner poliment connaissance à l'Empereur, savoir que, pour me conformer à ce que Sa Majesté Impériale m'avait fait parvenir par vous, je partirais le 2 de septembre de Neisse pour arriver à Neustadt le 3 du même mois.

Au reste, je veux bien vous dire, sur votre dépêche du 15 de ce mois, que c'est[1] mon frère Ferdinand qui a représenté l'Empereur.[2] L'enfant ne serait pas baptisé encore, si nous avions voulu nous arrêter à toutes ces formules.

D'ailleurs, l'affaire du prince Sulkowski est terminée, et je suis bien aise de savoir que la cour de Vienne ne trempe pas dans tout ce plan chimérique.[3]

Mais quel jour me voudra-t-on avoir au camp? sera-ce le 1er ou le 2 septembre? Je suis prêt pour le 1er; ainsi cela ne dépend que de l'Empereur.

Federic.

Tout sera réglé comme on le désire là-bas. Je serai le 3 à midi à Neustadt.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

19223. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Breslau, 22. August 1770.

Der Sultan wird sehr vernünftig thun, den nach Eurem Bericht vom 17. Julii geschehenen Friedensäusserungen[4] Gehör zu geben. Die türkschen Waffen sind in der Moldau überall unglücklich, und die Russen erfechten einen Sieg nach dem andern über dieselbe. Die beiden Anlagen[5] werden Euch von zwei dergleichen sich kurz hinter einander ereigneten Siegen die näheren Umstände vor Augen legen, und der letztere vom 1. dieses Monats ist insbesondere von der Beschaffenheit, dass, wenn der Sultan nach solchem sich nicht nach dem Frieden umsiehet, seine Umstände gewiss ungemein schlecht werden

[1] Das folgende bis zum Schlusse des Hauptschreibens nach einer eigenhändigen Weisung des Königs auf der Rückseite des Berichts von Rohd, Wien 15. August. — [2] Bei der Taufe des Prinzen Friedrich Wilhelm (vergl. S. 59). Rohd war angewiesen, Kaiser Joseph um Uebernahme der Pathenstelle bei dem neugeborenen Prinzen zu ersuchen. Er berichtete über die Formalitäten für die Stellvertretung des Kaisers. — [3] Rohd sprach seine Ueberzeugung aus, „qu'il n'est rien arrivé entre lui et la cour ni le prince Kaunitz qui puisse sentir quelque concert relatif aux propositions par lesquelles il a débuté“ (vergl. Nr. 19186). — [4] Zegelin hatte der Pforte die von Russland als „article préliminaire“ gestellte Bedingung, Obreskow freizulassen, sofort nach Empfang des Erlasses vom 10. Juni (vergl. Bd. XXIX, Nr. 19048) mitgetheilt. — [5] Nur ein Auszug aus dem Berichte Benoîts, Warschau 15. August, über den Sieg am Kagul (vergl. Nr. 19221) liegt vor.

dürften. Oesterreich ist selbst für die baldige Wiederherstellung des Friedens sehr portiret. Von Frankreich hingegen kann Ich nicht ein gleiches sagen, vielmehr bin Ich überzeugt, dass, wenn etwas diesen Frieden verhindern sollte, solches gewiss von dieser Krone kommen müsste. Ich sehe auch zum Voraus, dass, wenn die Pforte noch länger zaudert, die Russen künftiges Jahr über die Donau gehen und ihr alsdann den Frieden vielleicht in Adrianopel selbst vorschreiben dürften.

Uebrigens gedenke Ich, Mich den 3. Septembris nach dem österreichschen Lager bei Neustadt in Mähren zu begeben, und schmeichle Mir, dass die Türken über diesen Meinen Gegenbesuch bei dem Kaiser keine Jalousie empfinden, sondern solcher ihnen vielmehr ganz angenehm sein werde.

Ich erwarte schliesslich Euren nächsten Bericht mit dem grössestem Empressement.

Friderich.

Nach dem Concept.

19224. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 22 août 1770.

C'est avec un plaisir bien sensible que je viens d'apprendre par votre dépêche du 3 de ce mois que le roi de Danemark a désigné le sieur de Larrey, son ministre en Espagne, pour venir résider, dans la même qualité, à ma cour.[1] Je ne saurais qu'applaudir infiniment à ce choix de Sa Majesté Danoise, et si j'ai différé jusques ici de remplir le poste de mon ministre à Copenhague, ce n'est uniquement que parceque je n'ai encore trouvé aucun sujet capable d'en faire les fonctions.[2] En effet, ces sujets deviennent, de jour en jour, plus rares, et, jusques ici au moins, toutes mes peines pour m'en procurer un, ont été sans succès.

Quant à mes différends avec la ville de Danzig, vous êtes déjà informé qu'ils sont entièrement accommodés, et que le détachement de mes troupes a déjà quitté ce territoire pour rentrer dans ses garnisons ordinaires.[3]

Der König fordert umgehenden Bericht auf seinen Vorschlag, dass die Depeschen der russischen Couriere an der polnischen Grenze der preussischen Post zur Weiterbeförderung übergeben werden sollen (vergl. S. 66. Anm. 4).

En attendant, il est arrivé un petit changement à mon voyage en Moravie, et je ne compte de me rendre à Neustadt que le 3 de septembre,[4] me réservant cependant toujours de vous rendre compte, après mon retour, de ce dont il aura été question dans cette entrevue.

Au reste, voici la copie de mes dernières lettres de Constantinople.[5] Elles sont du 17 de juillet dernier, et les premières où le major Zegelin

[1] Als Nachfolger Rabens, vergl. Bd. XXIX, 511. — [2] Vergl. dazu Bd. XXIX, 392. — [3] Vergl. S. 66. — [4] Vergl. Nr. 19222. — [5] Vergl. Nr. 19223.

me rend compte de la manière dont il a entamé la négociation de la paix, conformément aux désirs et aux propositions de la cour de Russie.

Zwei Schreiben an den Prinzen Wilhelm von Braunschweig und die Volontäre werden übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

19225. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A COMPIÈGNE.

Breslau, 22 août 1770.

Les conjectures que, selon votre dépêche du 10 de ce mois, on forme sur la destination de l'escadre de Toulon,[1] ne sont pas à négliger. En effet, l'esprit remuant du duc de Choiseul fait soupçonner qu'elle ne soit destinée à aller attaquer la flotte de Russie dans la Méditerranée, dans la seule vue de trouver par là peut-être occasion d'engager l'Angleterre dans une guerre. J'ai, à la vérité, de la peine à ajouter une foi entière à ces soupçons, et l'état délabré des finances françaises me fournit un très puissant motif de les révoquer en doute;[2] mais comme, après tout, il se pourrait cependant que cette couronne ait mis quelques sommes à côté pour soutenir une guerre, n'oubliez pas de redoubler vos efforts pour pénétrer ce qui en est. Je sens bien toutes les difficultés que vous rencontrerez pour l'approfondir, mais d'autant plus grand sera votre mérite, si vous trouvez moyen de les surmonter et de me procurer sur cet article des notions justes et exactes qu'il est impossible d'obtenir ailleurs.

Nach dem Concept. Federic.

19226. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Breslau, 22 août 1770.

Vos dépêches du 7 et du 10 de ce mois m'ont été fidèlement rendues ici. Bien loin de trouver outrés les soupçons qu'on a pris contre la France d'être l'auteur de l'embrasement de Portsmouth,[3] je suis très persuadé, au contraire, qu'on ne saurait que le mettre sur son compte. Tout ce qu'il y a, c'est qu'elle a su mettre tant d'adresse dans cette trame qu'il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, à l'Angleterre de la découvrir entièrement et d'en produire des preuves convaincantes; ce qui ne vous empêchera cependant point de prêter toute votre attention aux succès ultérieurs des recherches que la cour où vous êtes, fera à cet égard, pour m'en rendre compte.

[1] „De faire voile pour le Levant, après avoir obtenu la satisfaction qu'on a exigée de ces pirates" (in Tunis, vergl. Nr. 19195). — [2] Vergl. Nr. 19202. — [3] Vergl. Nr. 19203. Gregory berichtete, London 7. August: „Les soupçons que l'on a eu sur la France d'y avoir trempé peut-être, . . . ne sont pas effacés encore."

Quant à mes différends avec la ville de Danzig, il ne vous sera pas difficile de satisfaire la curiosité du lord Rochford,[1] vu qu'ils sont entièrement accommodés, à l'heure qu'il est, et que mes troupes ont déjà évacué le territoire de cette ville, pour retourner à leurs garnisons ordinaires en Prusse.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

19227. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Breslau, 22 août 1770.

Les préliminaires pour un accommodement des différends entre la république de Hollande et la cour palatine ayant été arrêtés, j'ai de la peine à m'imaginer que l'Électeur voudra rompre la conclusion du traité qui doit y mettre fin, par les motifs allégués dans votre dernière dépêche du 14 de ce mois.[3] Il y a plutôt, comme vous dites, toute apparence que le mécontentement que ce Prince témoigne sur la conduite de son ministre dans cette affaire, ne donnera aucun lieu à de nouveaux différends, mais qu'on se contentera, pour la forme, de quelques représentations.

Au reste, les propos qui se tiendront en Hollande à l'égard de ma prochaine entrevue avec l'Empereur au camp de Neustadt en Moravie, excitent ma curiosité; vous y serez donc attentif et aurez soin de me mander exactement tout ce qui vous reviendra sur ce sujet.

Federic.

Nach dem Concept.

19228. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Breslau, 22 août 1770.

Vos deux dépêches du 13 et du 16 de ce mois me sont bien entrées, avec une lettre de madame l'électrice douairière de Saxe,[4] qui se trouvait à la suite de la dernière.

Cette Princesse n'ayant pu réaliser son départ projeté pour la Bavière, par l'incident du décès du duc Clément,[5] qui a fait cesser la raison sur laquelle il était fondé, cela me fait présumer qu'elle exécutera

[1] Gregory berichtete, London 10. August, dass sich Rochford nach Nachrichten über die Besetzung des Danziger Werders erkundigt habe. — [2] Vergl. S. 66. 76. — [3] Da die Pfälzer in der Frage der Durchfuhr von Zucker durch Holland auf dem gleichen Fuss wie die Unterthanen der übrigen deutschen Fürsten behandelt werden sollten, fürchtete der Churfürst, „que, par cette interprétation, on se réserve toujours la liberté d'accorder, comme par le passé, aux commerçants suédois, danois et à ceux des Pays-Bas autrichiens des avantages dont les premiers seraient privés". — [4] D. d. Lichtenwalde 11. August. — [5] Clemens Franz, Herzog in Bayern, war am 6. August gestorben.

présentement, sans faute, son dessein de faire un tour dans mes États pour venir me voir à mon retour de Silésie.[1]

En attendant, n'oubliez pas de faire mes excuses à cette Princesse de ce que je ne réponds pas tout de suite à la lettre que je viens de recevoir de sa part, vu que les occupations qui accompagnent mon voyage, m'empêchent de me livrer avec tout l'empressement possible au plaisir de lui écrire, et m'obligent de différer ma réponse pour quelque temps.

Federic.

Nach dem Coocept.

19229. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A DROTTNINGHOLM.

Breslau, 23 août 1770.

Comme il se pourrait que, pendant votre séjour en Russie,[2] je vous écrivisse en chiffre, et que, de votre côté, vous jugeassiez aussi à propos de me faire parvenir des lettres chiffrées, vous me feriez un sensible plaisir, si, à cet effet, vous vouliez bien vous faire fournir par le baron de Cocceji à Stockholm celui dont il se sert pour sa correspondance avec moi, pour le prendre avec vous à Pétersbourg où il ne conviendrait pas que vous employassiez celui du comte Solms. Je vous fais mille excuses de ce que je ne vous écris pas de main propre; mes occupations m'en empêchent aujourd'hui, et je me réserve cette satisfaction pour la première occasion.

Je suis surchargé d'affaires, mon cher Frère, ce qui m'a empêché de vous écrire; mais ce chiffre pourra devenir nécessaire dans votre voyage. Vous devinez bien pourquoi je ne veux point me servir de celui de Solms.[3] Il n'y aura personne d'étranger, au camp de Moravie, que le duc de Glocester[4] qui, par ses importunités, a forcé l'Empereur à le recevoir malgré soi.[5] D'ailleurs, il y sera beaucoup question de la paix avec les Russes et les Turcs, et s'il y a quelque chose de bien intéressant à insinuer à l'Impératrice, cela pourra passer par vous, et cela en acquerra du poids.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig. Federic.

19230. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 18. August: „On ne veut rien savoir ici de la prise de possession de la starostie de Novitarg par les troupes autrichiennes, ni des prétentions particulières qu'on forme sur elle.[6] Mais comme cette starostie doit être située dans

[1] Vergl. Bd. XXIX, 490. 509. — [2] Vergl. Nr. 19209. — [3] Vergl. oben S. 74. — [4] Vergl. S. 6. — [5] Bericht Rohds, Wien 18. August. — [6] Rohd war durch Ministerialerlass, Berlin 4. August, nach dem Berichte Benoîts vom 25. Juli

le voisinage de celle de Zips, et que la dernière a été mise dans le cordon de la Hongrie,[1] il se pourrait fort bien qu'en le tirant on y ait aussi enclavé une partie de l'autre, sans intention de vouloir déroger aux limites, lesquelles on ne saurait régler au juste dans la confusion où se trouve la Pologne présentement, mais à quoi il sera bien nécessaire d'aviser, quand elle sera pacifiée, afin que cela se fasse alors par des commissaires réciproques, et j'entends sonner de loin ici qu'on veut offrir alors à la Pologne de lui rembourser la somme pour laquelle la starostie de Zips lui a été engagée par un des anciens rois de Hongrie, en balançant les intérêts de ladite somme contre les revenus de la starostie."

Breslau, 23 août 1770.

La réponse que j'ai à vous faire à votre rapport du 18 de ce mois, est qu'il ne paraît pas probable que la cour de Vienne voulût s'approprier la starostie de Novitarg, et qu'il se pourrait qu'elle eût été mise dans le cordon de la Hongrie simplement à cause de sa localité, et que, quant à celle de Zips, elle ne saurait être bonnement ôtée à la Pologne, avant que la dette n'en ait été acquittée.

Nach dem Concept. Federic.

19231. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Breslau, 24 août 1770.

Votre dépêche du 18 de ce mois, à laquelle étaient joints une lettre du général comte Rumänzow et quatre rapports de mes officiers volontaires,[2] tout ainsi que la traduction de la lettre dudit général comte Rumänzow au général Weymarn,[3] m'a été bien rendue.

Je participe sincèrement, en bon et fidèle allié de Sa Majesté l'impératrice de Russie, à l'éclatante victoire que ses armes viennent de remporter de nouveau sur ses ennemis,[4] laquelle, par les détails qu'en renferment les susdits rapports, est très décisive et à regarder comme un évènement dont la gloire se soutiendra pour être transmise à la postérité.

Au reste, j'ai été bien aise d'apprendre que, selon les assurances que le courrier arrivé de l'armée russienne vous a données, il n'y avait de peste ni à l'armée russienne ni même à celle des Turcs, et qu'en général elle diminuait beaucoup dans les endroits de la Moldavie où la contagion régnait. En attendant, comme l'on ne saurait encore se rassurer entièrement là-dessus, je me propose de continuer les arrangements que j'ai faits pour empêcher que ce mal ne se glisse dans mes États,

unterrichtet worden, „qu'un détachement autrichien vient d'occuper la starostie de Novitarg, située au delà de Cracovie à deux milles des frontières de Hongrie, et que la cour de Vienne, formant depuis longtemps des prétentions sur cette starostie, veut les faire valoir dans les circonstances présentes".

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 292. 329. — [2] Das Schreiben Rumänzows und die Berichte der Volontäre liegen nicht vor. — [3] „Extrait d'une lettre du comte Rumänzow datée du camp turc à l'embouchure du Kagul du 3 d'août 1770." — [4] Am 1. August, vergl. Nr. 19221.

jusqu'à ce que j'apprenne bien positivement qu'il ait cessé tout-à-fait, de façon qu'il n'en reste plus la moindre trace.

Vous ne manquerez pas de faire parvenir sûrement mes lettres ci-jointes[1] au général comte Rumänzow et à mes officiers volontaires à l'armée russienne.

Federic.

Nach dem Concept.

19232. AU DUC RÉGNANT DE BRUNSWICK A BRUNSWICK.

[Pasterwitz, près de Breslau, 25 août 1770.]

Je m'empresse à communiquer à Votre Altesse Sérénissime ci-joint en copie la lettre que le général comte de Rumänzow m'a écrite le 24 de juillet dernier[2] pour m'informer de la nouvelle victoire que l'armée sous ses ordres vient de remporter, le 22 du même mois, sur celle des Turcs sous le commandement du grand-vizir.[3] Ce qui me fait un sensible plaisir d'apprendre en même temps, c'est que le Prince votre fils y a eu sa bonne part, s'étant trouvé au plus grand feu de la bataille, et qu'il se porte bien. Je souhaite de pouvoir toujours donner à Votre Altesse Sérénissime de bonnes nouvelles du Prince Son fils etc.

Federic.

Nach dem Concept.

19233. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Pasterwitz, près de Breslau, 25 août 1770.

Je suis bien aise de voir par votre rapport du 21 de ce mois que la cour de Danemark ait nommé le sieur de Larrey, son ministre à la cour d'Espagne, pour résider en la même qualité à la mienne,[4] et vous témoignerez de ma part au secrétaire chargé des affaires de la cour de Danemark,[5] qui vous en a fait l'ouverture, le plaisir que me causait cette nomination, en lui faisant entrevoir les difficultés qu'il y avait eu jusqu'ici de trouver un sujet convenable pour l'envoyer en qualité de mon ministre à sa cour, et que, dès mon retour d'ici, je redoublerais de soins pour trouver un sujet qui, en qualité de mon ministre auprès de Sa Majesté le roi de Danemark, puisse entretenir et cultiver la bonne harmonie dans laquelle j'avais la satisfaction de vivre avec elle.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

---

[1] Liegen nicht vor. — [2] A. St. — [3] Die Schlacht am Kagul fand vielmehr am 21. Juli/1. August statt, vergl. Nr. 19231. — [4] Vergl. S. 82. — [5] Ferber.

19234. AN DEN LEGATIONSRATH VON JUNCK IN DANZIG.

Pasterwitz, 26. August 1770.

Extract für die Cabinetsvorträge: Junck meldet, „dass, da der Magistrat zu Danzig unter dem Vorwand der Empörung der dortigen Bürgerschaft die fernere Citations der nach der letzthin mit ihm geschlossenen Convention[1] auszuliefernden preussischen Unterthanen unterlassen, er sogleich einen umständlichen Bericht von der gegenwärtigen Lage dieser Sache dem Departement der auswärtigen Sachen erstattet habe."

Muss ihm nur sagen, es ist nicht so weit, dass das Commando bald wieder hinkomme.

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

19235. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Pasterwitz, près de Breslau, 26 août 1770.

Votre dépêche du 7 de ce mois m'a été fidèlement rendue ici. Après tous les heureux succès des armes russiennes dont la victoire du 1er de ce mois[2] est la plus signalée, je ne saurais que bien augurer du prompt rétablissement de la paix avec la Porte. En effet, et quoique jusques ici je n'aie encore aucune nouvelle directe à cet égard de Constantinople, je ne présume pas moins qu'après tous les grands revers que la Porte a essuyés, les uns après les autres, elle sera indispensablement obligée de demander la paix à la Russie. Mais si, contre toute attente, le contraire arrivait, personne ne pourra faire un reproche à l'impératrice de Russie de continuer la guerre. Quoi qu'il en arrive, si Sa Majesté Impériale désire que je m'intéresse avec succès à ce rétablissement de paix, il conviendra aussi qu'elle en agisse vis-à-vis de moi de la manière qu'il appartient à une bonne et intime alliée, c'est-à-dire qu'elle se concerte avec moi sur les moyens d'y parvenir d'une façon plus détaillée qu'elle n'a fait jusques ici.

Quant aux Autrichiens, je me réfère à ce que je vous ai déjà marqué par mes derniers ordres,[3] et ce ne sera qu'après mon retour de Moravie que je pourrai vous en dire davantage.

Ein Schreiben an den Prinzen Wilhelm von Braunschweig (Nr. 19236) wird übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19181. — [2] Vergl. Nr. 19231. — [3] Vergl. Nr. 19207.

19236. AU PRINCE GUILLAUME DE BRUNSWICK.

Pasterwitz, près de Breslau, 26 août 1770.

J'ai reçu, par la voie de Pétersbourg, la lettre[1] que vous m'avez écrite pour m'informer de la bataille que le général comte Rumänzow a donnée, le 22 de juillet, à l'armée ottomane sous le commandement du grand-vizir,[2] et je vous félicite sincèrement que vous y ayez été présent, et d'avoir eu occasion de profiter de l'ordre et des belles dispositions du comte Rumänzow qui lui ont valu l'éclatante victoire qu'il vient de remporter sur ladite armée ottomane. Autant qu'on en peut juger ici, elle mettra fin à cette campagne, et on prétend qu'à cause de la peste, qui doit être à Bender, les troupes russiennes n'assiégeraient pas cette place dans les formes, mais se contenteraient de la tenir bloquée.[3]

Au cas qu'il dût se passer, de ce côté-là, quelque chose de digne à voir, vous ne feriez pas mal d'y aller pour profiter dans le métier de la guerre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19237. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A COMPIÈGNE.

Pasterwitz, près de Breslau, 26 août 1770.

Par tout ce que vous me marquez dans votre dernière dépêche du 13 de ce mois, il paraît presque hors de doute que l'armement de Toulon se bornera à l'expédition contre les Barbaresques,[4] et que, par crainte pour les Anglais, cette flotte n'entreprendra absolument rien contre celle de Russie.

Au reste, j'espère que votre fièvre n'aura point de suites, et que vous serez bientôt en état de reprendre vos fonctions avec la même activité que vous avez fait paraître jusques ici. Je le souhaite d'autant plus que je suis très curieux d'apprendre ce qu'on dira en France du camp de Neustadt et de l'entrevue que j'y aurai avec l'Empereur, et que je m'attends que vous serez à même de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Liegt nicht vor. Das Schreiben des Prinzen wird, mit einem Begleitbrief vom 26. August, dem Herzog von Braunschweig übersandt. — [2] Vergl. dafür Nr. 19232. — [3] Bericht von Benoît, Warschau 18. August. — [4] Wie Sandoz berichtete, hatte der Malteserorden sich bereit erklärt, gegen eine Geldzahlung drei Galeeren zu der französischen Flotte vor Tunis stossen zu lassen.

19238. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Pasterwitz, près de Breslau, 26 août 1770.

Les difficultés que, selon votre dernière dépêche du 17 de ce mois, le comte de Schwerin a tâché de faire naître pour empêcher l'entrevue que le prince Charles de Suède a eue à Soestdyck avec le prince et la princesse d'Orange,[1] m'ont beaucoup surpris. J'ignore si les sottes démarches que ce comte a faites dans cette occasion, sont un effet de son orgueil ou si elles doivent être attribuées à quelque autre cause. Mais, quel que soit le motif qui l'ait fait agir de la sorte, n'oubliez pas de me mander franchement et sans la moindre réserve le bien et le mal que l'on dit là où vous êtes, sur le caractère de ce jeune prince de Suède.

Je souhaiterais aussi d'être informé de ce qui se passe présentement à la cour d'Espagne; communiquez-moi donc, pour cet effet, les notions que l'on a en Hollande sur la conduite du Roi Catholique, et marquez-moi si ce Prince continue encore toujours à envoyer des troupes en Amérique,[2] et combien il peut avoir fait transporter, en général, de troupes, depuis la dernière paix, dans ce Continent.

Nach dem Concept. Federic.

19239. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Au camp de Pasterwitz, près de Breslau, 27 août 1770.

J'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 22 de ce mois que vous ayez fait au comte de Dietrichstein les insinuations que je vous avais chargé de lui faire par ma dépêche du 12 de ce mois,[3] et comme je compte d'arriver le 3 de septembre à midi à Neustadt,[4] j'ai lieu de me flatter de m'être arrangé là-dessus de la manière qu'on a paru le désirer là où vous êtes.

Je ne saurais vous déguiser que la nouvelle que vous me marquez que le duc de Glocester pourrait bien ne pas se rendre en Moravie,[5] m'a fait plaisir.

N'ayant, au reste, rien d'essentiel à vous écrire aujourd'hui, étant d'ailleurs fort occupé ici, je finis la présente.

[1] Thulemeier berichtete: „Schwerin s'y est prêté de très mauvaise grâce et a trouvé pour cette entrevue des difficultés sans nombre qui à son avis ne lui permettaient pas de l'exécuter.“ Der Reichsrath Schwerin war der Reisemarschall des Prinzen Karl, der nach beendeter Kur in Aachen (vergl. Bd. XXIX, 585) die Rückreise antrat. — [2] Vergl. S. 58. — [3] Nr. 19206. — [4] Vergl. Nr 19222. — [5] Rohd berichtete nach einer Mittheilung Dietrichsteins, dass der Herzog von Glocester (vergl. S. 85) erst nach Beendigung des Lagers von Neustadt eintreffen werde, da er durch Erkrankung des Königs von Dänemark länger, als er beabsichtigte, in Travendal aufgehalten worden sei.

On prétend savoir ici que l'Impératrice-Reine viendra à Austerlitz. Je n'en crois rien, parceque la chose n'est pas du tout vraisemblable. Mais, en cas que cela fût, je vous prie de m'en avertir à temps.

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz („On prétend savoir" etc.) nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

19240. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 28 août 1770.

J'ai beaucoup de peine à croire que la nouvelle qui, selon votre rapport du 22 de ce mois, vous est entrée au sujet des Tartares, qui, se trouvant en deçà du Danube, ayant été entourés par les troupes russiennes, doivent avoir fait des propositions aux généraux russes pour se dégager,[1] soit fondée, et il est presque inconcevable que ces gens-là, vu la vitesse étonnante de leurs mouvements, ne dussent trouver moyen d'échapper à leurs vainqueurs, sans entrer avec eux en composition.

Mais quoi qu'il en soit, vous ferez bien d'approfondir sous main si les grands avantages que viennent de remporter les troupes russiennes sur leurs ennemis, commencent à les enorgueillir, et vous me marquerez, pour ma direction, la manière dont les Russes, qui se trouvent sur vos lieux, s'énoncent là-dessus, et s'ils pensent que les conjonctures présentes pourront faire hausser les propositions pour le rétablissement de la paix, et vous ne manquerez pas non plus de me mander les propos que tant les Russes que les Polonais tiennent, là où vous êtes, sur mon prochain voyage au camp autrichien en Moravie et sur les motifs qui, selon eux, peuvent l'avoir occasionné.

Pour ce qui est de la peste, elle doit, selon les avis qui m'en ont été donnés, déjà avoir pénétré jusqu'au Lemberg, endroit qui n'est situé qu'à 42 lieues de ma frontière, ce qui m'a engagé à prendre toutes les précautions d'usage contre ce mal, et j'espère que, moyennant mes arrangements, je pourrai être là-dessus sans appréhension pour mes États.

Nach dem Concept. Federic.

19241. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 30 août 1770.

Votre dépêche du 10 de ce mois m'a été fidèlement rendue ici, et je n'apprends non plus rien de positif sur les opérations de la flotte russienne dans l'Archipel. Tous les avis qui m'en sont revenus jusques

[1] Der Chan hatte angeblich angeboten, sich zu verpflichten, „à ne plus servir pendant cette campagne contre l'impératrice de Russie, si on voulait le laisser retourner dans ses États".

ici, annoncent, à la vérité, unanimement un combat naval qui lui a été très avantageux, mais, jusques à l'heure qu'il est, il nous manque des nouvelles sûres, tant sur la nature des avantages qu'elle y a remportés, que sur ses succès ultérieurs. Il y a même tant de contradiction dans les différents détails qu'on en débite, qu'on ne sait pas trop à quoi s'en tenir à cet égard, et il faut attendre du temps de concilier des avis si différents d'eux-mêmes.

Federic.

Nach dem Concept.

19242. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Neisse, 30 août 1770.

Vos deux rapports du 10 et du 14 de ce mois me sont bien entrés, et j'ai été charmé d'apprendre par le premier l'heureuse arrivée de mon frère le prince Henri et qu'il ait rencontré la Reine ma sœur en parfaite santé, et je me propose de vous envoyer, en quelques jours, ma réponse à la lettre que vous m'avez fait parvenir de sa part.

J'ai, d'ailleurs, été très satisfait de voir, par votre susdite dépêche du 14 de ce mois, que la Reine ma sœur ait fait au comte d'Ostermann le bon accueil que vous me marquez, et que vous regardez comme une suite des insinuations de mon frère.

Federic.

Nach dem Concept.

19243. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A DROTTNINGHOLM.

Neisse, 30 août 1770.

Mon cher Frère. Je suis ravi, mon cher frère, de tout ce que vous m'apprenez de ma sœur de Suède,[1] et vous connaissez trop mes sentiments pour me soupçonner de n'y pas répondre avec la même tendresse. Je sens tout le plaisir qu'on doit avoir de revoir ses parents après une si longue absence, car je sais quel plaisir j'aurais, si je pouvais revoir ma sœur de Suède; mais je n'ose pas m'en flatter, car je crois en entrevoir l'impossibilité morale.

Vous avez encore, mon cher frère, un grand voyage qui vous attend, et qui malheureusement est inévitable; je parle de celui de Pétersbourg.[2] Vous vous trouverez à portée de rendre de bons offices à ma sœur de Suède, que je regarderai comme si vous me les aviez rendus. Vous pourrez aussi, en louant l'Impératrice et en la flattant, la faire [s']expliquer sur les conditions auxquelles elle compte faire la paix avec les Turcs, qui est une chose qui nous intéresse très directement; car vous

[1] Prinz Heinrich schrieb, Drottningholm 12. August, über seinen Empfang und die Anhänglichkeit der Königin Ulrike an König Friedrich und ihre Familie. — [2] Vergl. Nr. 19209.

sentez bien qu'après toute la gloire qu'elle s'est acquise par ses armées, rien ne peut la relever encore que sa modération dans les conditions de la paix qu'elle dictera à ses ennemis.

Je pars le 2 pour la Moravie où je trouverai des gens que cette paix intrigue beaucoup, et qui, à la fin, pourraient s'impatienter, si la guerre continuait encore l'année prochaine. D'ailleurs, je serai très bien reçu; l'Empereur n'a voulu admettre d'étrangers à ce camp que ceux qui m'y suivent; le duc de Glocester a voulu y venir,[1] mais le St. Ver:[2] le retient à Hanovre. Je juge à peu près de tout ce dont[3] il pourra être question; mais j'aime mieux vous le communiquer, lorsque j'aurai entendu parler les personnes moi-même, que de vous donner des nouvelles fondées sur des on dit et des rapports qui peuvent être infidèles.

J'ai trouvé que nous avons fait quelques progrès ici, en Silésie, depuis l'année passée, tant pour les forteresses, l'armée, les finances, que le plat pays. La guerre s'oublie petit à petit, la population augmente, les champs sont bien cultivés, et le crédit commence à se rétablir. Si je n'étais pas surchargé d'affaires, je vous en dirais davantage; mais je compte encore, mon cher frère, de vous écrire d'ici, avant d'aller en Moravie, une lettre avec le chiffre de Cocceji,[4] vous priant d'être persuadé de la tendresse et de la parfaite estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19244. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Neisse, 30 août 1770.

Ma très chère Sœur. Je suis charmé de ce que la présence de mon frère Henri vous soit agréable. Vous l'en pouvez certainement croire en tout, ma chère sœur, ce qu'il vous dira de ma part. Il est comblé des attentions que vous daignez avoir pour lui,[5] et il en porte un cœur bien reconnaissant, et moi aussi, ma bonne sœur.

Vous avez bien de la bonté de vouloir vous souvenir de moi. Hélas! notre pauvre famille est bien diminuée et bien faible. Ma pauvre sœur d'Ansbach est le plus à plaindre de toutes; l'Amélie soutient son sort avec beaucoup de fermeté, et il y a même des jours où sa bonne humeur l'emporte sur ses maux, et certainement on ne peut la connaître, sans l'aimer bien tendrement.

Vous aurez sans doute appris par mon frère que l'impératrice de Russie l'a invité très obligeamment de passer par chez elle; mon frère ne peut en aucune manière éviter ce voyage, mais j'espère que son

[1] Vergl. S. 90. — [2] Die Bedeutung ist nicht zu erkennen. — [3] Vorlage: „dont de quoi". — [4] Vergl. Nr. 19245. — [5] Vergl. Nr. 19243.

séjour là-bas ne vous sera pas inutile, et qu'il détruira un commencement d'aigreur et de levain qui commençait à se former là-bas contre vous. Enfin, ma chère sœur, je fais tout ce qui dépend de moi pour concilier les esprits; je me trouverais heureux, si j'y puis réussir.

Je suis sur mon départ pour la Moravie où l'Empereur m'a fait inviter à un camp qu'il a rassemblé. C'est la raison, ma chère sœur, qui m'empêche de m'étendre davantage sur cette matière, vous assurant qu'autant que je vivrai, je serai avec le plus tendre attachement, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19245. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A DROTTNINGHOLM.

Neisse, 31 août 1770.[1]

L'impératrice de Russie, mon cher Frère, désire de vous voir chez elle.[2] Vous concevez bien que c'est pour recueillir vos applaudissements et pour se montrer à vous dans toute sa gloire. Il faut, de nécessité, que vous entriez dans ses idées, et que vous tâchiez de la louer adroitement sur tout ce qui est possible, savoir ses grands desseins, ses sages mesures, ses succès dus à son vaste génie, la magnificence et la politesse de sa cour etc. Je crois qu'en même temps vous trouverez des occasions pour disculper, tant que vous le pourrez, ma sœur de Suède des sujets de mécontentement que l'Impératrice croit avoir contre elle, et d'adoucir son esprit, autant qu'il dépendra de vous.

Quant à moi, vous lui parlerez de l'admiration que j'ai pour ses grandes qualités, et du cas infini que je fais de son amitié, et quant à la guerre présente, après l'avoir comblée d'éloges, si cela se peut, vous y ajouterez que sa modération dans la paix couronnerait ses grandes œuvres. Peut-être pourrez-vous adroitement tirer, soit d'elle ou du comte Panin, à quelles conditions elle veut la faire, en disant, en même temps, que je ne vous en avais point parlé. Je crois que la disette d'argent se fait sentir là-bas, et que ce motif pourrait engager la Russie à se rendre plus traitable pour la paix. Si cela est, vous pourrez peut-être en tirer quelque notion par les ministres étrangers qui résident à cette cour, ainsi que de l'état de leurs revenus, question très innocente dans la bouche d'un prince étranger qui voyage, et qui désire de s'instruire.

Pour le comte Solms, vous savez ce que je vous en ai dit,[3] et peut-être que vous aurez là-bas l'occasion de vous en convaincre vous-même.

Si l'on vous parle de mon voyage de Moravie, vous pourrez dire

[1] Vom 31. August ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 227. — [2] Vergl. Nr. 19208. — [3] Vergl. S. 74.

que, l'Empereur m'ayant fait la première visite, j'aurais passé pour très grossier, si je ne la lui avais rendue. Que l'Empereur, d'ailleurs, m'avait témoigné tant d'amitié et de cordialité qu'il fallait au moins y répondre, à moins de vouloir passer pour un brutal.

Vous aurez aussi la bonté de dire des choses obligeantes au Grand-Duc, à M. de Panin, à M. de Tschernyschew et à tous ceux à qui vous le jugerez à propos, de ma part.

Au reste, mon cher frère, quelque désagréable que vous soit ce voyage, je le regarde comme inévitable dans les circonstances présentes, vu surtout les avances que l'impératrice de Russie vous a faites de sa part. Brûlez, s'il vous plaît, cette lettre, après l'avoir lue; les matières qu'elle contient, sont trop importantes. Il ne faut pas qu'elle vous accompagne dans le pays où vous irez, où l'on pousse l'adresse sur ces sortes de curiosité beaucoup plus loin qu'on se le permet ailleurs.

Curialia etc. Federic.

Pour Dieu, brûlez ceci, mon cher frère.

Das Hauptschreiben nach dem eigenhändigen undatirten Concept: „Chiffre à mon frère Henri". Der Zusatz eigenhändig unter der chiffrirten Ausfertigung. Das Datum nach der Ausfertigung.

19246. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Neisse, 31 août 1770.

Ma chère Nièce. Si vous saviez ce que je sais, et que je ne puis vous écrire, vous diriez, ma chère enfant: mon oncle a raison, ma mère n'a pas pu venir ici;[1] mais, patience, ma chère enfant, tout viendra avec le temps et vos vœux seront remplis.

Je souhaite seulement que le caprice de vos médecins ne rende pas votre seconde couche aussi laborieuse que la première;[2] car la saignée vous aurait été très utile.[3] Si vous m'aimez, et si vous vous aimez vous-même, il ne vous reste d'autre parti à prendre que de manger le moins qu'il vous sera possible, pour que votre enfant ne devienne pas trop gros et trop bien nourri; je vous prie d'y bien faire réflexion et de vaincre votre appétit qui pourrait être trop fort.

J'avais déjà entendu parler de votre comte Schwerin comme d'un fat; mais je ne croyais pas qu'il aurait pris des airs aussi ridicules envers vous et son pupille comme vous me le marquez.[4] A son retour de France, on veut le mener à quelques cours d'Allemagne, pour qu'il

[1] Vergl. S. 75. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 494. — [3] Vergl. S. 29. — [4] Wilhelmine schrieb, „à la maison du bois" 20. August, dass der Reichsrath Schwerin (vergl. S. 90) einen längeren Aufenthalt des Prinzen Karl im Haag nicht zugelassen habe, „sous le prétexte que le voyage en mer, pour retourner en Suède, était très mauvais en hiver". [Charlottenburg. Hausarchiv.]

s'y choisisse une épouse, à cause que le mariage de son frère aîné est stérile; il viendra chez nous, quand il voudra, et en répartira de même.

Le prince de Hesse[1] a fait tout le voyage de Silésie avec moi; je crois qu'il en sera un peu fatigué; il se serait présenté beaucoup de difficultés pour le mener en Moravie, aussi a-t-il pris le parti de retourner à Berlin. Adieu, ma chère enfant, je suis avec la plus tendre amitié, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Je vous prie de faire mille assurances de mon estime au Prince-Stathouder.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19247. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 31 août 1770.

J'ai été bien aise de voir par votre rapport du 25 de ce mois que vous vous soyez acquitté exactement de la commission dont je vous avais chargé par mes ordres du 21 de ce mois[2] relativement au terme auquel je me proposais, en conséquence des désirs qu'on vous avait témoignés, d'arriver à Neustadt, et je partirai, le 2 de septembre, de Neisse pour y arriver le 3 à midi.

Les précautions que vous me marquez que l'Impératrice-Reine avait prises pour empêcher que l'Empereur ne fût exposé à aucun accident, en passant le Danube, ne pouvant passer ce fleuve sur le pont qui avait été rompu par le torrent, indiquent la grande tendresse qu'elle a pour ce Prince, qui ne saurait guère lui permettre de négliger aucune des mesures propres à le garantir de tout danger auquel il aurait pu être exposé, et il est fort naturel que cette grande Princesse, comme digne mère de ses enfants qu'elle chérit, en agisse ainsi, selon les occurrences.

Les avantages que les troupes russiennes viennent encore de remporter sur l'armée ottomane, sont des plus décisifs et tels que je me propose de communiquer à l'Empereur les rapports qui m'en sont entrés. Il ne servirait à rien de vouloir déguiser la vérité là-dessus, qui, quoi qu'on pourrait dire, n'en serait pas moins la même. Les nouvelles que j'ai, d'ailleurs, des opérations de la flotte russienne, portent en gros qu'elles se trouvent arrêtées par-ci par-là, et que la Morée avait entièrement été évacuée par les Russes.

Rohd wird einen neuen Chiffre erhalten.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vergl. S. 69. — [2] Nr. 19222.

19248. A LA REINE DE SUÈDE A DROTTNINGHOLM.

Neisse, 1er septembre 1770.

Ma très chère Sœur. La part que vous prenez, ma chère sœur, aux enfants que nous faisons dans la famille,[1] m'est assurément très sensible; j'espère que notre marmot répondra, avec le temps, à l'intérêt que vous daignez prendre à son existence.

J'ai reçu votre chère lettre aujourd'hui, veille de mon départ; le camp a été différé de deux jours en Moravie, je pars demain, pour m'y rendre. On dit même que l'Impératrice-Reine pourrait bien y faire une apparition;[2] si cela est, j'y verrai une personne dont j'ai estimé les grandes qualités, quoique j'aie été son ennemi toute ma vie.

Ce ne sont pas ces sortes de grands qui touchent le cœur, lorsqu'on les voit, mais des parents, que je désirerais bien plus vivement d'embrasser, sont séparés de moi par des mers et des espaces que mes chaînes trop rétrécies m'empêchent de franchir. Je murmurerais en vain contre ma destinée pour la changer, et il n'y a d'espérance de vous revoir qu'au cas qu'un jour le roi de Suède fît un voyage en Poméranie et vous y menât. Ce sont, ma chère sœur, des chimères bien creuses avec lesquelles je berce mon impatience de vous revoir; mais, près de vous ou éloigné, je n'en suis pas moins avec un attachement inviolable et la plus tendre amitié, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19249. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Neisse, 1er septembre 1770.

J'ai été bien aise de voir, par le contenu de votre dépêche du 20 d'août dernier, que madame l'électrice douairière de Saxe est entièrement réconciliée, à l'heure qu'il est, avec sa famille. Cet accord, qui doit naturellement influer sur le contentement de cette Princesse, me fait augurer qu'elle sera d'autant mieux disposée et sa bonne humeur d'autant moins interrompue pendant le temps que j'aurai la satisfaction de la voir chez moi à Potsdam.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19250. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Neisse, 1er septembre 1770.

Les particularités renfermées dans votre dépêche du 24 d'août dernier, et surtout celles qui concernent les différents emprunts faits en

[1] Vergl. S. 59. Das Schreiben Ulrikes ist aus Drottningholm ohne Tagesangabe datirt. — [2] Vergl. S. 91. — [3] Vergl. Nr. 19228.

Hollande par les puissances étrangères,[1] sont très intéressantes, de sorte que je vous sais gré de me les avoir communiquées.

Pour ce qui regarde les représentations faites en Angleterre par les ministres des cours de la maison de Bourbon au sujet des libelles qui ont paru depuis peu à Londres,[2] il est à présumer que la réponse qu'on attend là-dessus de la part du ministère anglais, ne sera guère favorable, le gouvernement britannique étant exposé lui-même journellement à des pasquinades très indécentes et hors d'état de pouvoir les réprimer.

Federic.

Nach dem Coocept.

19251. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Neisse, 1er septembre 1770.

Vous avez très bien fait de me rendre compte, dans votre dépêche du 21 d'août dernier, des différents sujets de votre entretien avec le lord Rochford,[3] et vous ne discontinuerez pas de m'informer tout aussi exactement de tout ce qui pourrait parvenir ultérieurement à votre connaissance et que vous jugerez mériter mon attention.

La flottille de Toulon sortie contre les Barbaresques n'entreprendra, selon toutes les apparences, rien contre la flotte de Russie. Elle est trop faible pour une pareille opération, et nous ne tarderons pas d'apprendre la route qu'elle aura prise, après avoir rempli l'objet de son expédition à Tunis.

Ein Erlass an Maltzan mit Verlängerung des Urlaubs (vergl. S. 11) wird übersandt.

Nach dem Concept.

Federic.

19252. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A COMPIÈGNE.

Neisse, 1er septembre 1770.

A en juger sur les discours du duc de Choiseul contenus dans votre dépêche du 20 d'août dernier,[4] ils paraissent tous compassés a

[1] Thulemeier gab nach einer ihm mitgetheilten Liste eine kurze Uebersicht der in Holland seit dem letzten Frieden aufgenommenen fremden Anleihen. — [2] Die drei Vertreter der Bourbonenhöfe, Masserano, Caraccioli und François forderten Genugthuung für zwei Schmähartikel über Karl III. von Spanien in der Zeitung „The Gazetteer and New Daily Advertiser“ (11. und 15. August). — [3] Rochford hatte von der Aussicht auf Frieden zwischen Russland und der Pforte gesprochen, von der Feuersbrunst in Portsmouth (vergl. S. 83) und von der Absicht der Regierung, ein Geschwader nach dem Mittelmeer zu senden, sobald das französische von Tunis (vergl. S. 83. 89) nicht nach Toulon zurückkehre. — [4] Choiseul hatte u. a. erklärt, „que, s'il était permis de juger des évènements par ce qui était actuellement sous nos yeux, on pouvait prévoir que la cour de Vienne contracterait avec le temps des liaisons plus intimes avec celle de Berlin“.

donner de la jalousie à la Russie et à indisposer cette puissance contre moi. Vous aurez donc grand soin de profiter de la première occasion qui se présentera, pour dévoiler au secrétaire d'ambassade de Russie[1] toutes les finesses de ce ministre, afin qu'il n'en prenne pas le change et s'en laisse imposer.

Federic.

Nach dem Concept.

19253. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Neisse, 1er septembre 1770.

J'ai reçu votre rapport du 25 d'août dernier, et je doute toujours que l'acte de soumission auquel on paraît s'attendre de la part du kan des Tartares,[2] ait lieu. La chose me paraît fabuleuse et tiendrait, si elle venait à se réaliser, en quelque façon du miracle.

Au reste, nous continuons à prendre ici toutes les précautions possibles contre la peste, et il serait fort à souhaiter qu'on en fît de même à Varsovie, pour empêcher ce mal de ne pas pénétrer plus avant, et qu'on tâchât de se garantir par de bonnes mesures, prises à temps, d'un malheur qui, sans elles, doit paraître inévitable.

Federic.

Nach dem Concept.

19254. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Neisse, 1er septembre 1770.

Votre dépêche du 14 d'août dernier m'est très bien parvenue ici, et pour ce qui regarde mes différends avec la ville de Danzig, je n'ai pas pu vous en mêler, puisqu'il ne s'agissait absolument que des faits qui n'exigeaient aucune discussion ultérieure. Vous le savez vous-même. Non content d'avoir arrêté les sommes destinées pour acquitter à la cour où vous êtes, mes subsides, le magistrat de cette ville s'est obstiné constamment à me refuser toute justice sur mes enrôlements qui me compètent cependant selon la teneur de mes traités.[3] Il n'a pas fait seulement la moindre attention à toutes les représentations que je lui ai fait faire, à l'un et à l'autre égard, et il n'a cédé, enfin, qu'après avoir vu paraître mes troupes sur son territoire. C'est alors qu'il a filé plus doux, et qu'il a prêté l'oreille à mes justes insinuations. Mais à présent tout est accommodé, mes troupes sont rentrées dans leurs garnisons ordinaires,[4] et je m'attends que ce magistrat se gardera bien, à l'avenir, de me heurter de front et de m'offenser au point de provoquer de nouveau ma juste vengeance. Sa dernière conduite, en attendant, m'a

[1] Chotinski. — [2] Vergl. Nr. 19240. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 574. — [4] Vergl. Nr. 19214. 19215.

d'autant plus scandalisé qu'il n'ignorait nullement que les sommes arrêtées étaient destinées au payement de mes subsides à la cour où vous êtes, et que, par conséquent, leur détention ne pourrait que déplaire également à cette dernière.

Au reste, je continue à m'intéresser, en bon et fidèle allié, aux glorieux succès des armes de Sa Majesté l'impératrice de Russie, et j'ai chargé expressément mon frère le prince Henri d'en présenter, à son séjour prochain à Pétersbourg, à Sa Majesté Impériale mes très sincères félicitations.[1] Ceux du 1er d'août dernier surtout sont des plus signalés, et je me promets beaucoup des suites de cette grande journée.

Mais, d'un autre côté, il serait bien à souhaiter aussi que la pauvre Pologne fût bientôt délivrée du fléau de la peste qui commence à y faire de terribles ravages. Je fais prendre toutes les précautions imaginables pour la tenir éloignée de mes frontières, et j'espère qu'elles ne seront pas sans succès.

Ein Schreiben an den Prinzen von Braunschweig (Nr. 19255) wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

19255. AU PRINCE GUILLAUME DE BRUNSWICK.

Neisse, 1er septembre 1770.

J'ai été charmé au possible de voir par votre lettre du 2 d'août[2] le bon témoignage que vous rendez à mes officiers volontaires sur leur bonne conduite à la bataille entre la Salza et le Kagul, dont j'avais déjà eu la satisfaction d'être informé[3] avant la réception de votre dite lettre. Je ne saurais assez vous féliciter d'y avoir été présent et d'avoir eu occasion de vous instruire à une bataille qui sera toujours mémorable par la conduite du général et la bravoure des troupes qui l'ont gagnée. Je vous prie, mon cher neveu, de recevoir mes remercîments du détail que vous vous êtes proposé de m'envoyer de cette bataille, et d'être persuadé etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19256. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neisse, 2 septembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 29 d'août dernier, avec la lettre du feld-maréchal baron de Moltke, sur laquelle je me réserve de lui répondre, dès que le rapport que j'ai demandé sur l'affaire dont il y est question,[4] me sera entré.

[1] Vergl. S. 74. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Wahrscheinlich durch Rumänzow, vergl. S. 86. 87. — [4] Moltke suchte, Wien 29. August, die Genehmigung zur Erwerbung des Ritterguts Cappeln in der Grafschaft Tecklemburg nach.

La nouvelle qui vous est parvenue d'une seconde victoire que le général de Rumänzow vient de remporter sur l'armée ottomane,[1] est très fondée et m'a été confirmée de différents endroits, et je ne saurais m'empêcher d'ajouter foi à celle que vous me communiquez de la défaite de la flotte des Turcs par celle de la Russie.[2]

Je me flatte que tous ces avantages remportés consécutivement par les armes de la Russie engageront enfin la Porte à penser sérieusement au rétablissement de la paix; car, à le bien prendre, je ne vois pas de quelles espérances elle pourrait vouloir se bercer, après toutes les pertes considérables qu'elle vient d'essuyer. Le prince de Kaunitz sera probablement aussi plus disposé, à l'heure qu'il est, qu'il m'a paru l'être jusqu'à présent, de moyenner la paix, le plus tôt que possible, entre les parties belligérantes.

Comme j'arriverai demain à Neustadt, je jugerai par les propos qui y seront tenus, de ce à quoi on peut s'attendre là-dessus, et je me propose ensuite de vous écrire en gros ce qu'il m'en aura paru.

Nach dem Concept. Federic.

19257. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM FÜRSTEN KAUNITZ.

[Neustadt, 3. September 1770.]

Kaunitz berichtet an Maria Theresia, Austerlitz 18. September, über die Unterredung, die der König nach aufgehobener Tafel in einer Fensternische des Speisesaales mit ihm hatte: „Après quelques compliments honnêtes, il m'a témoigné d'abord qu'il désirait vivement le plus prompt rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, et de bonne foi, je crois, parceque cela lui convient, soit pour épargner son subside, [soit] parcequ'il sent bien qu'au fond il court encore plus de risque que nous à l'agrandissement de la Russie. Mais il a voulu me faire croire, en même temps, que c'était plutôt par rapport à nous que par rapport à lui qu'il appréhendait que, si la guerre durait, et que les succès des Russes se soutinssent, comme, selon lui, sans doute ils se soutiendraient, les Russes passant le Danube, chose, disait-il, qu'il sentait bien que nous ne pouvions souffrir, et à laquelle nous serions obligés de nous opposer, nous ne fussions entraînés dans une guerre directe avec les Russes, laquelle de proche en proche pourrait ramener une guerre générale, qu'il était de l'intérêt de l'humanité, de son intérêt et du nôtre de prévenir. Que, par ces raisons, il fallait absolument tâcher de faire la paix cet hiver, afin que les Turcs ne fussent pas dans le cas de devoir faire encore une campagne, dans laquelle il arriverait que,

[1] Am 1. August, vergl. Nr. 19221. — [2] Bei Tschesme am 5. Juli.

s'ils succombaient, nous prendrions leur parti de façon ou d'autre, et que, moyennant cela, nous serions enveloppés dans la guerre.

Qu'il croyait que la paix ne serait pas difficile à faire, attendu que les Russes se contenteraient vraisemblablement d'Azow, qu'il ne serait pas raisonnable que les Turcs leur refusassent, comme un dédommagement pour les frais de la guerre, dans laquelle ils avaient été les agresseurs, et dans laquelle les Russes avaient eu et pouvaient se promettre encore de très grands succès. Que, pour la Moldavie et la Valachie, ils se contenteraient d'y voir établis des despotes indépendants de la Porte. Que les Turcs, dans l'état de délabrement où étaient leurs affaires, ne se refuseraient pas vraisemblablement à des conditions si modérées, et qu'il fallait, par conséquent, travailler à ce que la paix se fît encore cet hiver, s'il était possible, sur ce pied.

Je me contentai de lui répondre, après avoir entendu des idées aussi peu réfléchies, que j'ai rangées dans l'ordre d'un raisonnement, mais qui de sa part ont été débitées sans aucune suite, que je convenais avec lui, par les raisons qu'il avait alléguées, et par beaucoup d'autres que je pourrais y ajouter, du bien qu'il y avait à ce que la paix pût être rétablie plus tôt que plus tard entre la Porte et la Russie, mais qu'il me permettrait de lui dire que je ne pouvais pas convenir que sur le pied qu'il imaginait, elle fût ni aussi simple ni aussi aisée à faire qu'il le pensait. Que les Turcs ne seraient peut-être pas si faciles qu'il le croyait, parcequ'ils avaient assez de bon sens pour comprendre qu'elle [la guerre] était de la nature de celles dans lesquelles il devait arriver vraisemblablement que *chi la dura, la vince*, et que, s'ils se déterminaient à la faire, par la suite, sans se compromettre, ayant plus de moyens que la Russie, ils pourraient fort bien la soutenir plus longtemps qu'elle. Que le sort des armes était journalier; que, quelque peu vraisemblable qu'il fût, après la façon dont les Turcs s'étaient conduits jusqu'ici, que la chance pourra tourner en leur faveur, cela n'était cependant pas impossible. Que, d'ailleurs, les armées russes étaient exposées au danger de la peste, qui pouvait, en très peu de temps, faire plus de mal à l'empire de Russie que ne pourraient jamais en réparer les plus grands succès de la guerre. Que l'idée de la destruction de l'empire ottoman ou même seulement de conquêtes un peu considérables serait chimérique, la Russie pouvant bien penser que, quand même il pourrait convenir au Roi de le trouver bon, ce que je ne pouvais penser d'un prince aussi éclairé que lui, nous ne pourrions souffrir ni l'un ni l'autre, et tâcherions certainement de l'empêcher, dussions-nous lui faire la guerre, soit seuls, soit en nous joignant à la Porte, et qu'ainsi, quand même la Russie aurait les moyens de soutenir la guerre pendant plusieurs campagnes encore, comme son objet ne pouvait pas même être mis en comparaison avec tous les risques qu'elle courrait en s'obstinant à vouloir la continuer, par la bonne opinion que j'avais des lumières de l'Impératrice, je me croyais en droit de supposer

qu'elle devait désirer la paix et être disposée, par conséquent, à y donner les mains plus tôt que plus tard à des conditions assez modérées et assez raisonnables pour que la Porte pût y consentir.

Il me répliqua que tout ce que je venais de lui dire, était, sans doute, très fort et très bien vu, mais que je croyais la Russie beaucoup moins en état de soutenir la guerre encore longtemps qu'elle ne l'était; que la guerre de terre était pour elle une très petite dépense; qu'elle ne lui avait coûté jusqu'à présent que 200 000 roubles, qu'il n'y avait donc que sa guerre maritime qui étai un peu chère; mais qu'elle avait déjà fait un emprunt étranger de sept millions de florins.[1] Que l'impératrice de Russie depuis son avènement au trône avait considérablement augmenté ses revenus, qu'elle était, par conséquent, fort éloignée d'être dans la disette d'argent que la France lui supposait. Que, moyennant cela, on ne pouvait pas calculer sur l'insuffisance de ses moyens, et qu'ainsi, par l'intérêt qu'il prenait à nous, il voudrait que nous fissions tous nos efforts vis-à-vis de la Porte, et même vis-à-vis de la Russie, pour ramener la paix entre ces deux puissances.

Je me suis borné à lui répliquer que j'avais déjà répondu d'avance à l'objection qu'il me faisait sur les prétendus moyens abondants de la Russie, en lui exposant les raisons pour lesquelles je croyais que la Russie devait désirer la paix et y donner les mains à des conditions raisonnables, quand même elle aurait tous les moyens de continuer la guerre qu'il lui supposait. Que, s'il était possible, nous concourrions volontiers à en accélérer le moment, mais que, sans lui, nos efforts seraient insuffisants, surtout vis-à-vis de la Russie, et qu'ainsi il était question de savoir comment et jusqu'à quel point il était disposé à concourir, de son côté, à l'accélération d'un évènement qui l'intéressait pour le moins autant que nous.

Les choses en restèrent là pendant cette première conversation. Le Roi me témoigna de nouveau combien il désirait pouvoir m'entretenir à l'aise; je lui promis que je viendrais le voir chez lui.“[2]

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

19258. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM FÜRSTEN KAUNITZ.

[Neustadt, 4. September 1770.]

Kaunitz berichtet an Maria Theresia, Austerlitz 18. September: „Dès en entrant dans son cabinet, le Roi me fit asseoir, et, en conséquence de mon projet, sans lui donner le temps de commencer à entamer la conversation, je lui dis d'abord: que je venais profiter avec bien du plaisir de l'honneur qu'il voulait me faire de s'entretenir avec

[1] In Holland (Bericht Thulemeiers, Haag 24. August). — [2] Vergl. Nr. 19258.

moi; mais que, comme je ne ressemblais en façon quelconque ni à mes prédécesseurs ni à mes contemporains en politique, bien loin de vouloir me prévaloir de l'avantage qu'il y avait, selon eux, de pouvoir écouter et de ne devoir pas parler le premier, comme je désirais que notre entretien pût être de quelque utilité, je le priais, tout au contraire, de vouloir bien commencer par écouter tranquillement et sans m'interrompre, tout ce que je pourrais lui dire. Que je croyais devoir en user ainsi, parceque j'étais bien aise de le mettre à même de pouvoir juger par les choses que je lui dirais, de ce qu'il lui paraîtrait pouvoir me dire de son côté, ainsi que du ton qu'il croirait pouvoir prendre avec moi, après m'avoir entendu. Que je sentais qu'il ne pouvait ni ne devait s'expliquer librement vis-à-vis de moi, avant de savoir quelle était au vrai notre façon de penser sur les affaires générales, et quelles étaient en particulier nos intentions à son égard, et que, moyennant cela, j'allais lui en apprendre, autant que j'en savais moi-même, avec toute la véracité dont j'avais coutume d'user, lorsque je me déterminais à parler, et avec toute la franchise qui est dans mon caractère, comptant néanmoins qu'il gardera pour lui seul ce que je pourrais lui dire, et le croyant trop grand pour être capable d'en faire un mauvais usage."

Kaunitz hat begonnen mit der Darlegung des von Oesterreich seit dem Hubertusburger Frieden befolgten friedlichen Systems; man wolle auch mit Preussen in Frieden und, wo möglich, in guter Freundschaft leben. Habe er anfänglich befürchtet, dass König Friedrich die französische Allianz erneuern oder mit der Pforte sich verbinden wolle, um früher oder später wieder mit Oesterreich zu brechen, so sei doch nach Abschluss der Allianz Preussens mit Russland jeder Argwohn gewichen, „parceque j'y avais trouvé beaucoup d'analogie avec celle qui existe entre la France et nous. Que l'alliance de la Russie lui donnait l'avantage d'avoir dorénavant le dos libre, et que celle de la France nous rendait le même office. Qu'avec son allié il n'avait plus à craindre que nous, et qu'avec le nôtre nous n'avions plus que lui et, tout au plus, la Porte à appréhender. Qu'il n'était pas vraisemblable qu'il pût jamais nous convenir, ni à l'un ni à l'autre, de rendre nos alliances respectives offensives, parceque, comme nos alliés ne consentiraient sans doute jamais à nous laisser faire de nouvelles acquisitions, sans exiger un partage avantageux des conquêtes dont il pourrait être question, nous travaillerions, plus que pour nous-mêmes, à l'augmentation de leur puissance, qui ne nous convenait ni à l'un ni à l'autre. Que nos alliances avaient donc, entre autres, le mérite de se trouver, comme elles devaient l'être pour un système pacifique, c'est-à-dire, purement défensives, et de ne pouvoir pas même, sans inconséquence, être converties en offensives. Qu'elles étaient d'ailleurs, selon moi, les meilleures possibles, parceque tout le monde y trouvait son compte. Qu'il trouvait dans la sienne avec la Russie l'avantage de s'être délivré d'un ennemi

dangereux par lequel il pouvait être pris à dos dans toutes les occasions de guerre qui serait survenue entre lui et nous; et que la Russie avait acquis en lui un allié qui augmentait considérablement sa considération politique, et par la condescendance duquel elle pouvait se flatter d'augmenter son influence en Allemagne et de disposer plus ou moins du Nord au gré de ses désirs. Que je comptais beaucoup, à la vérité, sur la sagesse du Roi, qui saura mettre des bornes à des vues aussi vastes, mais qu'il n'en était pas moins vrai que, même en ce cas, son alliance était encore toujours assez utile à la Russie. Que celle de la France nous rendait les mêmes services, tandis que la nôtre lui donnait l'avantage considérable de n'avoir plus à craindre que l'Angleterre puisse lui faire la guerre par terre et par mer en même temps, et de pouvoir, en échange, employer dorénavant contre elle et sa marine la plus grande partie de ses forces et de ses moyens. Que l'Angleterre même, quoiqu'elle ait perdu en nous un allié qu'elle pouvait utilement mettre en œuvre contre la France, sa rivale, a gagné au fond à notre alliance avec cette puissance, parcequ'elle la délivre du danger de la guerre du Continent qu'elle hait tant, et du désagrément si onéreux pour elle d'avoir à soutenir, comme par le passé, une guerre de terre et de mer en même temps. Que le système actuel était donc, à mon avis, le meilleur possible pour le bien général, ainsi que pour l'intérêt particulier des cours de Vienne et de Berlin, que nous sommes bien avec la France, que le Roi est bien avec la Russie, et qu'en échange nous serions l'un et l'autre aussi mal que nous l'avions été, et dans l'état violent du temps passé qui nous avait donné toutes les guerres ruineuses que nous nous sommes faites jusqu'ici."

Kaunitz hat sich dagegen verwahrt, dass Oesterreich Neigung habe, mit Russland wieder anzuknüpfen; kein Schritt sei in dieser Richtung von ihm gethan, und man werde auch jeden Schein der Annäherung vermeiden, sowie gleiches von König Friedrich im Hinblick auf Frankreich erwartet werde. Kaunitz fährt fort: „Que nous étions très déterminés à nous en tenir à l'alliance de la France seule, tant qu'elle cheminerait droit avec nous, parceque nous la croyions la plus analogue à notre système pacifique et la plus propre, entre autres, à faire durer toujours la paix et la bonne intelligence heureusement rétablie entre lui et nous. Que, le Roi persistant, de son côté, dans son système actuel avec la Russie, et les deux cours prenant soin d'en user dorénavant, soit vis-à-vis de leurs alliés, soit entre elles, comme il convient, quand on est ami de bonne foi et qu'on veut se le témoigner, non seulement je ne voyais rien qui pût s'opposer dorénavant à leur bonne intelligence, mais que je la regardais même comme tout ce qui pouvait y avoir de plus avantageux à leur intérêt réciproque, et même à celui de toute l'Europe. Que, pour cet effet, elles n'avaient pas besoin de traités entre elles, qu'elles ne pourraient d'ailleurs en faire sans la participation ou au moins à l'insu de leurs alliés; que de la part qu'ils y prendraient

ou ne prendraient pas, il en résulterait d'abord quelque changement dans leurs systèmes réciproques qu'il importait de n'altérer en façon quelconque, et qu'ainsi il ne fallait pas même y penser; mais qu'il pourrait, en échange, être très utile, nécessaire même, qu'elles convinssent entre elles des principes généraux qui seraient dorénavant la règle et loi immuable de la façon dont elles en useraient à l'avenir l'une vis-à-vis de l'autre. Que je venais de minuter une espèce de catéchisme politique à cet effet;[1] que je le lui lirais, s'il voulait, et que, s'il le trouvait raisonnable et conforme à ses idées, une simple promesse réciproque de s'y conformer, en quatre mots par écrit au bas de ce papier, qui serait *sine die et consule*, et que l'on ne garderait de part

[1] „Catéchisme politique": „Les cours de Vienne et de Berlin, déterminées à cultiver dorénavant avec le plus grand soin, par tous les moyens légitimes qui sont dans leur puissance, la bonne et sincère amitié, heureusement rétablie entre elles,

1° Lorsque de part et d'autre elles croiront avoir des sujets de soupçon et de méfiance, s'en demanderont amicalement des éclaircissements.

2° Elles se parleront toujours avec la candeur et franchise qui est due à l'amitié sincère et à l'opinion que l'on doit avoir des lumières d'un ami.

3° En toutes choses, l'une d'elles ne proposera jamais à l'autre ce qui pourrait lui être préjudiciable ou ne serait pas fondé sur la réciprocité.

4° Elles tâcheront l'une et l'autre de convaincre toutes les autres cours de fait et de propos de la sincère amitié et de l'estime réciproques qui subsistent entre elles, et elles feront comprendre, dans toutes les occasions, à leurs ennemis jaloux ou envieux qu'ils travailleraient en vain à les brouiller.

5° La cour de Vienne ne cherchera pas à se rapprocher de la Russie, et celle de Berlin en usera de même vis-à-vis de la France. Chacune d'elles ne se permettra que des procédés honnêtes et rien de plus vis-à-vis de l'allié de l'autre, et s'il arrivait jamais que la Russie fît des propositions d'alliance à la cour de Vienne ou la cour de Versailles à celle de Berlin, elles se les communiqueront fidèlement et au plus tôt.

6° Toutes et quantes fois elles voudront faire ou entreprendre [des] choses de quelque importance, elles auront soin de s'en prévenir réciproquement, afin d'éviter l'inconvénient de se traverser dans l'exécution de leurs desseins.

7° Aucune des deux cours dans tout ce qui se trouvera ne point être directement contraire à ses intérêts, ne s'opposera à ce qui pourrait être à l'avantage de l'autre, lorsque l'objet ne sera pas majeur et d'une bien grande importance.

8° En échange, lorsqu'il s'agira de choses ou d'acquisitions considérables ou d'une grande importance, on se préviendra amicalement de ce dont il pourra être question, et on conviendra d'avance de l'avantage réciproque et proportionné que l'une des deux cours consentira non seulement, mais contribuera même au besoin de bonne foi à faire avoir à l'autre.

9° Que, tant qu'il sera possible, on évitera d'entrer en négociation sur de petites affaires particulières d'État à État ou autres de ce genre, rien n'étant plus propre à brouiller souvent les cours ou au moins à leur donner de l'humeur et à gâter par là les grandes affaires, que ces sortes de misères, par l'inflexibilité que croient devoir y mettre ordinairement l'espèce de personnes auxquelles on est obligé de les confier. Et enfin:

10° Que, la jalousie des autres cours ne pouvant manquer d'augmenter à mesure qu'elles verront augmenter l'amitié et la bonne intelligence entre celles de Vienne et de Berlin, elles auront soin de se communiquer fidèlement les insinuations qu'on pourra leur faire, et les soupçons qu'on pourra tâcher de leur donner."

et d'autre que pour s'en rappeler la mémoire dans l'occasion, ou même une parole donnée de bouche seulement serait, sans en avoir les inconvénients, infiniment plus utile que tous les traités du monde.

Le Roi me pria d'abord de lui lire ce papier, et après l'avoir entendu et très fort approuvé, il voulut que je le lui laissasse pour pouvoir méditer sur son contenu, non pas parcequ'il y vît rien, dit-il, qui ne fût conforme à ses intentions, mais uniquement parceque la chose était assez importante pour qu'il crût ne pas devoir oser s'en rapporter tout de suite et sans la relire à tête reposée, à la première impression qu'elle lui avait faite.

Mais je m'en excusai sur ce que je n'avais pas même eu le temps de prendre les ordres de l'Empereur à cet égard, et sur ce que j'étais bien éloigné de vouloir faire d'une chose aussi simple un objet de négociation entre lui et moi; qu'il m'avait paru que d'une conduite réciproque, constamment analogue à ces principes, il ne pourrait manquer d'en résulter les plus grands avantages pour les deux cours; qu'elle augmenterait, de jour en jour, leur considération politique et leur influence dans toutes les affaires de l'Europe; qu'elle les y rendrait les arbitres de la paix et de la guerre; qu'elle les mettrait à même de pouvoir se rendre réciproquement beaucoup de services agréables et utiles; qu'elle rendrait leur amitié permanente et invariable, et qu'elle leur assurerait d'autant plus certainement la conservation désirable de leurs alliances à toutes deux qu'elle contiendrait leurs alliés dans les bornes les plus propres à les faire durer. Que je n'avais eu aucune autre vue quelconque en couchant ce papier, et que, si le Roi entrevoyait le moindre inconvénient à la pratique de mes principes, il n'y avait qu'à laisser cela là; que nous n'en serions, j'espère, pas moins bons amis, et qu'à charge de revanche il pourrait compter ni plus ni moins sur tous les bons procédés possibles de la part de ma cour.

Après m'avoir entendu parler ainsi, le Roi se leva tout d'un coup, et après m'avoir embrassé affectueusement et m'avoir dit beaucoup de choses très honnêtes et très obligeantes pour moi, il me répondit qu'il était enchanté de tout ce qu'il venait d'entendre de ma bouche; qu'il y avait longtemps qu'il avait pensé à peu près les mêmes choses, mais que, n'ayant jamais été à portée jusqu'ici de pouvoir s'expliquer avec nous, je pouvais penser combien devait lui être agréable tout ce que je venais de lui dire. Qu'il avait dans le cœur tous les sentiments que ma cour pouvait désirer, et qu'il n'aurait pas de peine à se conformer, moyennant cela, aux règles de conduite que contenait mon catéchisme politique. Qu'il croyait néanmoins qu'il serait fort utile de l'avoir constamment sous les yeux, et qu'il serait bien aise, par conséquent, que je voulusse bien le lui donner. Mais comme je persistais à m'en excuser sur les raisons que je lui avais déjà alléguées, il continua et me dit:

»Cette maudite guerre des Turcs m'alarme et m'inquiète; je serais

au désespoir de me voir entraîné malgré moi dans une nouvelle guerre contre vous, et je sens que, si les Russes passent le Danube, comme vous ne pourrez guère rester spectateurs tranquilles de cet évènement et de leurs progrès ultérieurs, ce malheur pourrait m'arriver, si parmi les différents partis que vous avez à prendre, vous preniez celui d'aller faire la guerre en Pologne, parceque mes engagements avec la Russie portent directement sur les affaires de ce pays-là. Il n'en serait pas de même, à la vérité, si vous portiez la guerre en Moldavie et en Valachie, parceque je ne suis pas absolument obligé à m'en mêler; mais comme malgré cela d'encore en encore on ne sait jamais jusqu'où peuvent aller les choses, je ne voudrais pas que vous fussiez dans le cas de devoir vous compromettre directement avec les Russes«, qu'il qualifia du nom „de ces gens-là". »Faisons donc la paix au plus tôt, je vous prie,« me dit-il; »empêchons que les Turcs ne soient obligés de faire encore une campagne, et, pour cet effet, faisons la paix cet hiver. Les Russes insisteront vraisemblablement à vouloir garder Azow et la Crimée, mais je me flatte qu'ils se désisteront de leurs prétentions sur la Moldavie et la Valachie, peut-être même de celle d'y avoir des despotes indépendants de la Porte.[1] Je crois aussi que les affaires de la Pologne s'arrangeront aisément, mais, pour Azow et la Crimée, vous pouvez compter qu'ils voudront les garder, et ainsi je vous conjure encore une fois de tâcher de faire en sorte que la paix se fasse cet hiver. J'ai eu, cette nuit, mes lettres de Constantinople,[2] mais je ne sais presque rien de ce qu'elles contiennent, parcequ'elles sont chiffrées, et que je n'ai pas ici mes chiffres. D'ailleurs vous êtes bon et sage, je suis bien aise de profiter de vos lumières, et je vous prie moyennant cela de vouloir bien me dire ce que vous pensez sur tout cela.«

Kaunitz hat darauf erwidert, dass es im Interesse der Nachbarn und Europas gelegen hätte, wenn Russland und die Pforte in wechselndem Kriegsglück gegenseitig ihre Kräfte erschöpften. Jede Vermehrung der russischen Macht bedrohe die Sicherheit der Nachbarn in der Folge. Oesterreich werde sich daher zum Kriege entschliessen müssen, „au cas que la Russie s'obstinât à vouloir garder des conquêtes un peu considérables ou à exiger que les affaires de la Pologne restassent sur un pied qui ferait de ce royaume une province de son empire; et que, si le Roi ne se mettait pas de la partie, il n'était guère possible que nous ne nous retrouvassions dans le cas de devoir l'attaquer, soit pour faire une diversion à la Russie, soit pour ne pas laisser derrière nous un ennemi comme lui. Que je n'avais donc pas de peine à convenir, dans la supposition où j'étais, qu'il avait autant d'éloignement à rompre avec nous que nous en avions à rompre avec lui, qu'il nous convenait à tous deux de faire tout ce qui pourrait dépendre de nous pour ramener la paix le plus tôt possible. Que, pour cet effet, nous avions

[1] Vergl. S. 102. — [2] Vergl. Nr. 19260.

envoyé jusqu'ici à Constantinople tous les moyens que notre expérience nous a fait regarder comme les plus propres à amener la Porte à des sentiments pacifiques; qu'ils venaient de faire leur effet en l'engageant à demander notre médiation que nous ne leur avions fait espérer constamment qu'en autant qu'ils demanderaient aussi celle du Roi." Nachdem die Pforte sich erklärt habe, handle es sich allein darum, dass auch Russland der Vermittlung zustimme und Preussen und Oesterreich um deren Uebernahme angehe. Die Zustimmung, und zwar unter mässigen Bedingungen, von Russland zu erlangen, sei Aufgabe des Königs, der zu diesem Zweck alle Ueberredungsmittel, selbst stärkerer Art, bei Katharina II. anwenden solle. Kaunitz hat geschlossen: „Que, si elle cherche à éluder notre médiation, je me croirais en droit de supposer qu'elle est décidée à pousser les choses à l'extrémité, et que je ne saurais lui cacher qu'en ce cas il ne sera guère possible que nous puissions nous dispenser de nous déterminer pour l'un ou l'autre des différents partis qu'il sent bien que nous sommes dans le cas de pouvoir prendre pour arrêter ses progrès et l'obliger à mettre de l'eau dans son vin.

Après m'avoir écouté très attentivement, le Roi me répliqua que tout ce que je venais de lui dire, était très lumineux, et qu'il sentait fort bien que j'avais parfaitement raison, mais que je ne connaissais pas autant que lui l'impératrice de Russie; qu'elle était très haute, très ambitieuse, très vaine et, moyennant tout cela, très difficile à mener; que, comme elle était femme, on ne pouvait pas lui parler du ton dont on parlerait à un ministre, et qu'il fallait user avec elle de beaucoup de ménagement, pour ne pas la révolter. Qu'il suivrait cependant mes conseils pour autant qu'il lui serait possible. »Mais fournissez-moi des armes, je vous prie,« me dit-il, »dont je puisse faire usage pour lui faire peur.« Et, après avoir eu l'air d'y penser un moment, il continua et me dit: »Ne pourriez-vous pas, par exemple, faire signifier à Rumänzow que vous comptez qu'il ne s'avisera pas de passer le Danube, ou bien ne pourriez-vous pas engager la France à vous déclarer: que, si les Russes passaient le Danube, vous vouliez vous déterminer à rompre avec elle[1] et à lui faire la guerre, elle vous enverrait 100 000 hommes pour vous aider? Vous m'en confieriez la nouvelle, j'en ferais usage, et, sans doute, cela ferait son effet. Ayez la bonté, je vous prie, de me dire ce que vous en pensez.«

Je fus très étonné, je l'avoue, d'entendre sortir de la bouche d'un prince qui a d'ailleurs beaucoup d'esprit, des idées aussi puériles; mais, sans lui en faire rien remarquer, et par ménagement pour un grand prince comme lui, je me bornai à lui répondre que, comme il m'autorisait à lui dire librement ma pensée sur ce qu'il venait de me proposer, je ne devais pas lui cacher que, selon moi, ni l'un ni l'autre

[1] La Russie.

des deux moyens en question ne pouvait avoir lieu, le premier, parceque je pensais qu'il ne fallait jamais se permettre de menacer, sans être bien résolu d'avance à tenir parole, et que le seul passage du Danube ne serait pas, à ce qu'il me semblait, une cause suffisante pour nous déterminer à une rupture ouverte avec la Russie; et le second, parceque la Russie serait en droit de pouvoir regarder pareille déclaration de la France comme une plaisanterie, et n'y ferait, moyennant cela, aucune attention. Qu'il me semblait, par conséquent, qu'il fallait en abandonner l'idée, mais qu'en échange je croyais que ce que le Roi pourrait faire de mieux, ce serait de profiter de l'occasion que lui fournissait la nécessité où il était aussi bien dans ce moment-ci, d'écrire à l'impératrice de Russie pour l'informer amiablement de ce qui s'était passé à l'entrevue de Neustadt. Que, comme de raison, je ne m'aviserais pas de lui suggérer ce qu'il jugerait lui convenir d'écrire relativement à la chose, pour autant qu'elle était personnelle à l'Empereur et à lui, mais qu'en matière d'affaires, selon moi, il pourrait être utile qu'il écrivît à l'Impératrice à peu près dans les termes suivants, à savoir:

Que, le lendemain de son arrivée à Neustadt, il lui était parvenu, presque en même temps qu'à l'Empereur, par des exprès de Constantinople des dépêches contenant, les unes et les autres, une lettre par laquelle le caimacam, selon l'usage en cas d'absence du vizir, demande au nom de la Porte la médiation des deux cours pour moyenner le rétablissement de la paix entre elle et la Russie. Qu'il envoyait à l'Impératrice celle qui avait été adressée à son ministre le comte de Finckenstein,[1] à laquelle était conforme en substance celle qui pour moi avait été remise à notre résident; et je lui fis observer qu'il pourrait même, s'il le jugeait à propos, comme le mémoire de Zegelin y était cité,[2] lui en envoyer aussi une copie pour ne pas la mettre en méfiance. Qu'il était prêt à se charger de cette médiation conjointement avec la cour de Vienne, si cela pouvait être agréable à l'Impératrice. Que nous lui avions témoigné que nous étions dans les mêmes dispositions, supposé que l'Impératrice trouvât bon de nous en requérir, et qu'il était certain que sa réquisition serait reçue très convenablement. Que l'Impératrice était trop éclairée pour ne pas regarder, dans tous les cas, la guerre comme un grand mal, et le rétablissement de la paix comme un grand bien. Qu'elle avait, d'ailleurs, trop d'élévation dans l'âme pour s'y refuser, même au milieu des plus grands succès, et qu'ainsi il se flattait qu'elle lui ferait savoir au plus tôt qu'elle accepte sa médiation, et qu'elle a ordonné à son ministre résidant à Vienne d'y déclarer qu'elle accepte également celle de la cour impériale, et qu'elle la requiert de vouloir bien s'en charger. Que dans les entretiens qu'il avait eus avec l'Empereur et avec moi, pendant son séjour à Neustadt, il ne s'était aperçu d'aucune aigreur et d'aucun éloignement

[1] Vergl. S. 134. 135. — [2] Vergl. S. 134.

pour la Russie, mais qu'en ami sincère il ne devait pas lui cacher, en même temps, que, si, la guerre durant encore plus longtemps, il arrivait qu'elle tournât de façon à faire appréhender une altération notable de l'équilibre de puissance entre la Russie et la Porte, soit que ce fût en faveur de l'une ou en faveur de l'autre des deux puissances belligérantes, la cour de Vienne lui avait paru déterminée à prendre un parti sérieux pour empêcher un évènement qu'elle croyait qu'il était incompatible avec la raison d'État de pouvoir tolérer. Qu'il y avait d'ailleurs le danger de la peste et tant d'autres à courir à la continuation de la guerre qu'il croyait ne pas devoir dissimuler à l'Impératrice que le plus prompt rétablissement possible de la paix lui paraissait très désirable. Qu'ainsi il la conjurait à y donner les mains à des conditions propres à la rendre possible, et qu'il la désirait d'autant plus vivement que l'Impératrice ne pouvait rien faire de plus grand et de plus digne d'elle que d'user de modération dans le moment même des plus brillants succès.

Je lui dis que je croyais qu'il devrait ajouter qu'il lui paraissait aussi très désirable que tout pût se trouver arrangé en Pologne, sinon même avant l'ouverture des négociations sur la paix, au moins avant que la paix se soit faite, parceque ce serait un grand embarras de moins dans l'ouvrage de la pacification, et que d'ailleurs il serait bien plus glorieux pour l'Impératrice que cet arrangement se fût fait dans un temps auquel il ne pourrait pas même être soupçonné d'avoir été une condition de la paix. Qu'il croyait aussi qu'il convenait qu'il fût d'espèce à pouvoir tenir, c'est-à-dire, de nature, à pouvoir satisfaire les différents partis en Pologne et les puissances voisines, parcequ'il serait très désagréable pour l'Impératrice que l'état dans lequel elle aurait laissé les choses en Pologne, lorsqu'elle en retirera ses troupes, ne se soutînt pas. Qu'il la conjurait donc de donner à cet objet sa plus sérieuse attention, et que, comme il n'ignorait pas les difficultés que pourrait rencontrer pareil arrangement dans l'état d'aigreur qui régnait dans les esprits en Pologne, si l'Impératrice en chargeait ses ministres dans ce pays-là, il croyait, en bon ami, devoir soumettre à ses lumières qu'il lui était venu l'idée que le meilleur, le seul moyen peut-être, de réussir serait qu'il plût à l'Impératrice de faire minuter sous ses yeux un plan d'arrangement et de système à venir pour la Pologne que ses lumières et son équité lui feraient juger pouvoir convenir à tout le monde, et après qu'elle l'aurait fait, de le communiquer amiablement à lui et à la cour de Vienne. Que, si les deux cours le trouvaient praticable, elles tâcheraient d'y faire consentir de gré à gré, s'il était possible, le Roi et tous les différents partis, et que, s'ils n'étaient pas assez raisonnables pour s'y prêter, on laisserait la Russie la maîtresse de les y obliger par la force, et leur déclarerait que les deux cours se chargeraient d'en garantir l'exécution, après que l'Impératrice aurait retiré ses troupes de la Pologne. Qu'il espérait que l'Impératrice voudra bien faire ses réflexions sur cette

idée; qu'il la priait d'être persuadée qu'elle partait de l'intention la plus pure, et qu'il avait tout lieu de croire que la cour de Vienne ne s'y refusera pas. Je conclus par lui dire que je souhaitais qu'il pût trouver raisonnable ce que je venais de lui proposer, et qu'en tout cas il pouvait être assuré que je ne lui proposais en cela, de bonne foi, que ce que je croirais devoir faire moi-même sur ces deux importants objets, si j'étais à sa place.

Le Roi qui avait eu la complaisance de m'écouter avec une attention singulière, me dit beaucoup de choses très honnêtes sur le fond et la forme de tout ce qu'il venait d'entendre, et ajouta qu'il s'y conformerait, et qu'il allait se faire des notes, dès qu'il serait dans sa chambre, pour ne rien oublier.

Je lui répondis que je croyais devoir le quitter, pour ne pas abuser de sa complaisance et pour ne pas faire durer plus longtemps aussi une conversation que bien des gens, envoyés peut-être secrètement à Neustadt, pour nous observer, ne pourront avoir trouvé déjà que trop longue; mais qu'avant de le quitter, j'étais bien aise cependant de lui dire ingénument et comme il convient entre honnêtes gens et qui désirent sincèrement être bien ensemble, ce que nous écririons en France sur l'entrevue de Neustadt, parcequ'il me paraissait qu'il était bon que le Roi en fût informé pour sa direction, et honnête à nous de le lui dire.

Que nous ne laisserions certainement jamais rien à desirer à la France, notre alliée, ni du côté de l'exactitude dans l'accomplissement de nos engagements avec elle, ni même du côté des procédés; mais que, comme nous ne l'avions pas accoutumée à oser exiger de nous ni des complaisances qui ne seraient pas conformes à notre intérêt et à notre système de paix, ni aucune sorte de dépendance, nous nous bornerions à lui mander: Que cette entrevue, convenue depuis l'année passée, s'était passée à la satisfaction réciproque des deux souverains, qui, pendant les trois jours qu'ils avaient passés ensemble, s'étaient donné mutuellement beaucoup de marques d'attention et d'estime personnelle. Que, comme les affaires n'en avaient pas été l'objet, il n'en aurait vraisemblablement pas même été question, s'il n'était arrivé qu'exactement pendant que le Roi était à Neustadt, il lui parvinssent, en même temps qu'à nous, des dépêches de Constantinople qui contenaient une lettre du caïmacam adressée à son ministre le comte de Finckenstein, ainsi que pareille lettre adressée à moi, par lesquelles ce premier ministre de la Porte, dans l'absence du vizir, demande au nom du Grand-Seigneur la médiation des deux cours pour moyenner le rétablissement de la paix entre la Russie et l'empire ottoman. Que cet évènement avait donné nécessairement occasion à plusieurs entretiens entre le Roi, l'Empereur et moi. Que la France n'ignorait pas que, depuis que nous avions vu par les évènements de la campagne de l'année passée et les mauvaises mesures que l'on a prises du depuis à Constantinople, ce qu'étaient les Turcs actuellement ou, pour mieux

dire, ce qu'ils n'étaient plus, nous avions jugé qu'il y avait trop de risques à courir à laisser durer la guerre; qu'en partant de là, nous avions tâché de ramener du depuis les esprits à des sentiments pacifiques, et que la France pouvait bien penser, moyennant cela, qu'il n'avait pu nous être [qu']agréable de voir par la démarche que venait de faire la Porte vis-à-vis de nous et du roi de Prusse, que nos insinuations, sinon seules, au moins à l'aide des mauvais succès que la Porte a essuyés jusqu'à présent, et que le ministère ottoman sent bien n'avoir que trop à craindre par la suite, aient produit l'effet désirable de déterminer enfin le Grand-Seigneur au parti de traiter de la paix, qui, malheureusement pour lui, paraît être le seul qui lui convienne dans l'état actuel de délabrement où sont ses armées et ses affaires. Que le roi de Prusse, voisin, ainsi que ma cour, du théâtre de la guerre, par toutes les raisons politiques qui lui sont communes avec nous, désire également le prompt rétablissement de la paix, et qu'ainsi on était convenu de part et d'autre de ne pas se refuser à la médiation demandée, au cas que la Russie l'acceptât et se déterminât à en requérir également les deux cours; mais que, comme la nôtre ne pouvait ni ne voulait s'exposer à un refus, le Roi avait bien voulu se charger de faire, pour cet effet et sans nous compromettre, les démarches nécessaires vis-à-vis de l'impératrice de Russie. Que, dès que nous apprendrions l'effet qu'elles pourraient avoir fait, nous en informerions le Roi Très-Chrétien, et qu'en attendant nous étions convenus d'avance que, si la Porte croyait devoir nous associer l'Angleterre pour médiatrice, nous exigerions ou que la France fût également du nombre des médiateurs ou que l'Angleterre en fût exclue.

Le Roi me dit sur cet exposé que cela était à merveille, qu'il m'était bien obligé de lui avoir fait une communication si honnête; qu'il sentait bien que nous ne pouvons pas nous dispenser d'exiger que la France fût de la médiation, si l'Angleterre en était, mais qu'il se flattait qu'elle n'en serait point, la Porte étant très aigrie contre elle, à cause des secours qu'elle avait donnés aux escadres russes, et qu'il le désirait fort, parceque ce serait d'ailleurs un très grand embarras de faire consentir l'impératrice de Russie à l'admission de la France, contre laquelle elle était piquée et dans une colère affreuse. Qu'il sentait bien que l'on ne pouvait pas se dispenser d'avoir des complaisances pour un allié. »Vous avez été obligé de souffrir, par exemple,« m'a-t-il dit, »que la France fasse l'acquisition de la Corse, quoique, sans doute, cela ne vous ait pas été agréable par rapport à vos ports du littoral autrichien et de la Toscane, et vous ne devez pas me savoir mauvais gré, moyennant cela, de ce que j'en aie pour la Russie. Ce n'est pas que je n'en sente les inconvénients, mais que faire? Tant qu'on est l'allié de quelqu'un, on ne peut pas faire autrement. Je comprends fort bien que cette Russie pourra peut-être nous mettre, un jour, dans la nécessité de devoir nous réunir contre elle pour arrêter ce torrent dans sa course,

qui pourrait nous engloutir, et, par cette raison, je vous avoue, entre nous, que je n'ai pas été fâché que la France lui ait fait manquer son coup à la dernière Diète de Suède;[1] mais le moment n'en est pas venu encore, et il faut prendre patience en attendant.«

Je lui répondis qu'en thèse je convenais sans difficulté de ce qu'il venait de dire, mais qu'en hypothèse notre conduite relativement à la Corse n'avait nullement été l'effet de ces degrés de complaisance que l'on ne pouvait guère s'empêcher d'avoir pour un allié. Que ces misérables Génois avaient cédé volontairement la Corse, qui était leur bien, et dont ils étaient les maîtres de disposer. Que personne, pas même l'Angleterre, qui y était la plus intéressée, ne s'y était opposée, que nous aurions eu, par conséquent, bien mauvaise grâce à vouloir le faire, et qu'il a bien fallu, moyennant cela, prendre patience. Que, d'ailleurs, il n'est pas impossible qu'à la première guerre la France ne se trouve peut-être dans la nécessité de devoir abandonner cette acquisition; et que, par toutes ces raisons, non seulement il a bien fallu [la] laisser faire, mais qu'il m'avait même paru que l'on pouvait être moins alarmé de ce qui était arrivé à cet égard. Qu'il me permettrait, en échange, de lui [faire] observer qu'il n'en serait pas de même des complaisances qu'il aurait actuellement pour la Russie, pour peu qu'elles fussent outrées, attendu qu'elles tireraient à de bien plus grandes conséquences, et que, n'ayant pas besoin de se charger de l'odiosité de s'opposer tout seul à l'exécution de ses vastes projets, le cas était bien différent.

Il me dit: »Je vois bien que vous aurez toujours raison avec moi.« Il m'embrassa encore une fois, et je le quittai.“

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

19259. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neustadt, en Moravie, 5 septembre 1770.

Vous pouvez vous imaginer que les dépêches que j'ai reçues de vous, touchant la médiation que les Turcs désirent de moi et de la cour de Vienne,[2] [ont] mis ici tous les esprits en effervescence.

Le prince Kaunitz est venu hier ici chez moi pour me parler sur ce chapitre,[3] et je vous écris en secret qu'il m'a longuement endoctriné. Je crois avoir percé son caractère. Je le prends pour un homme qui a beaucoup d'esprit. Il a le jugement sain et net, mais il est si prévenu de lui-même qu'il se croit un oracle en politique et les autres des écoliers qu'il veut endoctriner. Pour moi, je crois qu'il ne m'a pris que pour un militaire qui n'avait aucune idée de la politique, et je ne saurais vous nier qu'il ne m'ait un peu amusé.

[1] Vergl. Bd. XXIX, 585. 586. — [2] Vergl. Nr. 19260. — [3] Vergl. Nr. 19258.

Quant au fond des affaires et pour ce qui regarde la médiation, il a voulu que je me charge d'en faire l'ouverture à la cour de Russie,[1] pour qu'au cas que les Russes refusassent la médiation autrichienne, ils ne fussent pas refusés eux-mêmes. Je m'en suis chargé aussi, parceque, d'ailleurs, ni plus ni moins j'étais toujours obligé d'en faire la communication à la cour de Russie. Mais je l'ai pressé, en même temps, de concourir avec moi, autant qu'il serait possible, pour faire relâcher Obreskow qui était arrêté en Turquie. C'est ce qu'il m'a promis de son côté.

Au reste, vous ferez passer la lettre ci-jointe[2] le plus tôt que possible au major de Zegelin à Constantinople, fût-ce même par le premier courrier, que la cour de Vienne ne tardera sûrement pas d'expédier à son ministre à Constantinople.

P. S.

Vous ne manquerez pas, après que vous aurez déchiffré et lu cette lettre, et que vous en aurez fait un extrait de ce qu'elle renferme relativement aux affaires, où vous omettrez soigneusement jusqu'au moindre mot qui concerne le prince Kaunitz, de la brûler vous-même, afin qu'il n'en reste la moindre trace dans vos archives.

Nach dem Concept. Federic.

19260. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Neustadt in Mähren, 5. September 1770.

Ich habe das Paquet, worin Euere Dépêches vom 3. und 13. August[3] befindlich waren, durch Meinen Minister am wiener Hofe, den von Rohd, richtig zu Neustadt in Mähren erhalten;[4] da aber solche wegen Ermangelung Eueres Chiffre déchiffrant, welcher zur Dechiffrirung Euerer unter Adresse von Splitgerber und Daum in Berlin einkommenden Dépêches in Potsdam zurückgelassen worden, hieselbst nicht dechiffriret werden können, so werde Ich Euch darauf, sobald Ich dahin zurückgekommen sein werde, antworten und Meine weitere Befehle zukommen lassen.

Unterdessen, da Ich den Fürsten Kaunitz hieselbst angetroffen habe, welcher Mir den Einhalt des dem wiener Hofe von seinem dortigen Minister erstatteten Berichts eröffnet, wie nämlich die Ottomannische Pforte Meine und des österreichschen Hofes Mediation gesuchet und dass der Caimacam dieserhalb eine förmliche Ansuchung an des Römi-

[1] Vergl. S. 109. 110. — [2] Nr. 19260. — [3] Vergl. Nr. 19281. — [4] Vergl. Nr. 19259. Auf der Rückseite des Berichtes, Wien 2. September, mit dem Rohd die obigen Meldungen Zegelins übersandt hatte, findet sich die eigenhändige Weisung für den Cabinetssecretär: „Nur wegschicken, gleich dechiffriren lassen. Friderich."

schen Kaisers Majestät erlassen,[1] von welcher Mir der Fürst Kaunitz die Uebersetzung gezeiget, und Ich daraus schliesse, dass die von Euch Mir eingesandte türkische Pièce[2] derselben gleichlautend sein wird, so habet Ihr sehr wohl daran gethan, die Mir von der Pforte angetragene Mediation anzunehmen, und da der russische Hof, wie Euch bekannt, vorläufig als einen Präliminärarticul des mit der Pforte zu schliessenden Friedens von letzterer anverlanget hat, dass sein Minister, der von Obreskow, in Freiheit gesetzet würde,[3] so müsset Ihr aus allen Kräften Euch dahin verwenden, dass selbiger je eher je lieber auf freien Fuss gestellet werde, weil sonst zu befürchten, dass, wann es von Seiten der Pforte länger verweigert werden sollte, dieses dem russischen Hofe anstössig sein und die Friedensnegociation verzögern und wohl gar Russland, in Friedenshandlungen sich einzulassen, abhalten möchte. Und könnet Ihr, um die Pforte so leichter darunter willfährig zu sein zu bewegen, derselben insinuiren lassen, dass, auf den Fall der von Obreskow relachiret würde, er vielleicht von seinem Hofe den Charakter eines Plénipotentiaire zu den Friedenstractaten erhalten und es mit dem Friedensgeschäfte um so eher, da er mit dem preussischen und dem österreichschen Minister bereits in Konstantinopel sich befindet, unter den Augen des Divans zu einer vergnügten Endschaft kommen und solchergestalt die Négociations abgekürzet und der Frieden am geschwindesten hergestellet werden dürfte. Uebrigens so wäre zu wünschen, dass die vom russischen Hofe zu ertheilende Antwort nicht so lange, als die weite Entfernung es nothwendig machet, bei dem heilsamen Geschäfte der Herstellung des Friedens erwartet werden müsste.

Nach dem Concept. Friderich.

19261. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM FÜRSTEN KAUNITZ.

[Neustadt, 6. September 1770.]

Kaunitz berichtet an Maria Theresia, Austerlitz 18. September, dass er den König am Tage vor seiner Abreise, auf Wunsch des Kaisers, nochmals aufgesucht habe.

„Le Roi m'en fournit l'occasion lui-même, en me témoignant qu'il voudrait bien encore causer avec moi, et je me rendis chez lui en conséquence l'après-midi, sous prétexte de venir prendre congé de lui.

Dès en entrant dans sa chambre je lui dis que je venais lui souhaiter un heureux voyage et le remercier, en même temps, de la bonté avec laquelle il avait bien voulu m'écouter et me parler; à quoi il répondit avec beaucoup de politesse que c'était à lui, au contraire, à me remercier de ce que j'avais bien voulu prendre la peine, dit-il, de

[1] Vergl. S. 109. 110. — [2] Vergl. S. 134. 135. — [3] Vergl. S. 81.

me rendre à Neustadt et lui procurer moyennant cela ma connaissance; qu'il m'en savait beaucoup de gré, et qu'il me demandait mon amitié etc. etc.

Il ajouta ensuite: »Nous venons de nous entendre et de nous bien entendre, ce me semble, sur l'état actuel des choses; mais la face des affaires peut changer et change réellement, ainsi que vous savez mieux que moi, par les évènements qui surviennent de temps à autre, et je crois qu'il serait bien bon, moyennant cela, qu'on pût se revoir et se parler, ne fût-ce même qu'un jour tous les ans ou au moins, lorsqu'il arrive de ces choses qui changent la face des affaires, et sur lesquelles il serait bon de pouvoir s'entendre. Ne croyez-vous pas que cela serait possible, ou, au moins, ne pourriez-vous pas, dans ces sortes de cas, m'envoyer quelqu'un en qui vous auriez une entière confiance? Car je n'ose pas vous proposer une entrevue à vous-même. Faites-moi le plaisir de me dire ce que vous en pensez.«

Je lui répondis que, sans doute, il serait utile, nécessaire même, de s'entendre et de se concerter dans toutes les occasions, supposé la bonne et sincère intelligence qui, comme je m'en flattais, devait exister et se soutenir dorénavant entre les deux cours. Mais qu'en supposant, en même temps, une confiance parfaite entre elles, qui était la seule chose, selon moi, qui pouvait établir solidement, nourrir et entretenir cette bonne intelligence, il me semblait que, quand même les circonstances ne permettraient pas qu'on pût se voir de près aussi souvent que l'on voudrait, il ne devait pas être difficile de s'entendre même de loin par le canal ordinaire des ministres que chacune des deux cours tient auprès de l'autre, pourvu qu'ils soient bien choisis, c'est-à-dire, que ce soient des gens honnêtes et bien intentionnés, capables de bien comprendre et de bien rendre ce qu'on leur dit, et de tournures d'esprit et de caractère propres à ne point déplaire personnellement à la cour à laquelle ils sont accrédités. Que, de notre côté, nous tâcherions de faire un pareil choix, mais que cela n'empêcherait pas cependant que, si jamais il arrivait de ces occasions dans lesquelles il pût être ou nécessaire ou au moins fort utile de se revoir, cela ne pût s'arranger par toutes sortes de moyens qu'en ce cas il ne serait pas difficile de trouver. Qu'en attendant ce qu'il y avait de plus important, selon moi, c'était: que le Roi voulût bien se rappeler souvent, n'oublier jamais tout ce que j'avais eu l'honneur de lui dire, et se conduire en conséquence vis-à-vis de nous, comme, à charge de revanche, il pouvait compter que nous nous conduirions vis-à-vis de lui. Que le bien de l'humanité et son intérêt pas moins que le nôtre avaient été l'unique objet de tous mes propos. Que je croyais ne lui avoir rien dit, sans avoir prouvé que je lui disais vrai. Que tout ce que je lui avais assuré, était conforme à notre intérêt, et que tout ce que je lui avais proposé, était conforme au sien, c'est-à-dire, appuyé sur la meilleure des cautions possibles de la pureté de mes intentions et de l'honnêteté et véracité

de mes discours. Que, dans ce moment-ci, de sa part il s'agissait de mettre en exécution vis-à-vis de la Russie tout ce dont il avait bien voulu se charger à son égard;[1] que, de notre côté, nous en attendrions l'effet, et que nous nous arrangerions ensuite à l'avenant sur ce qu'il y avait à faire de part et d'autre. Qu'en attendant je croyais ne pas devoir lui cacher que je réglerai ma confiance sur le degré de celle que je m'apercevrai qu'il mettra en moi, et que je croyais même devoir prendre la liberté de ne pas lui dissimuler que, comme j'étais naturellement honnête, franc et sans aucun détour, je voulais être payé de la même monnaie. Que j'étais blessé de me voir témoigner de la méfiance, et que, si quelque chose était capable de me donner de l'humeur en affaires, c'étaient des procédés contraires aux miens. Que dans la façon dont je croyais que les deux cours devraient se conduire dorénavant l'une à l'égard de l'autre, je voyais l'agréable perspective du bonheur de l'humanité et la plus grande gloire et utilité pour les deux cours. Et qu'ainsi je ne pouvais pas m'empêcher de souhaiter très vivement que tout se passât dorénavant entre elles, comme j'avais eu l'honneur de lui exposer; que, selon moi, cela pouvait se faire sans la moindre difficulté.

Le Roi me répondit qu'il ne pouvait qu'applaudir à tout ce qu'il venait d'entendre; que sa conduite à venir nous prouverait qu'il désirait sincèrement se conduire à notre égard en conséquence de mes principes; qu'il comptait que nous en userions de même envers lui, et que l'expérience que nous ferions de nos sentiments réciproques, nous mènerait infailliblement, à ce qu'il espérait, au but aussi louable que salutaire que je me proposais.

Il me dit encore beaucoup de choses très honnêtes relativement à moi, et nous nous séparâmes, après qu'il m'eut fait promettre très poliment que j'aurai la complaisance de venir au souper ce jour-là, et que je lui accorderai, moyennant cela, le plaisir, dit-il, de me voir le plus longtemps que possible. A tout quoi je répondis convenablement et selon la valeur que je crus devoir mettre à tous ces compliments.

Je dois ajouter seulement que, pendant ce dernier entretien, le Roi me dit encore une fois: »Ne voulez-vous donc pas me donner votre petit catéchisme[2] que je trouve si raisonnable, et que je voudrais bien avoir toujours sous les yeux, parceque j'ai sincèrement envie de m'y conformer?« "

Für seine Antwort verweist Kaunitz auf seinen Bericht an Maria Theresia, Neustadt 7. September.[3]

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

---

[1] Vergl. S. 109—112. — [2] Vergl. S. 106. — [3] In diesem Bericht heisst es: „On en est resté sur cet important article à se promettre que, l'Empereur de retour à Vienne, si Votre Majesté, comme il croyait ne pas devoir en douter, était

19262. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Neustadt, en Moravie, 6 septembre 1770.

Votre rapport du 1er de septembre m'étant encore parvenu ici, je puis vous dire avant mon départ, qui est fixé pour demain, que je vous sais gré des détails que vous m'y communiquez de la bataille navale entre les Russes et les Turcs;[1] et quoique les vaisseaux russes aient été repoussés des Dardanelles,[2] je n'en suis pas moins de votre opinion que la position où la flotte russienne se trouve dans l'Archipel, obligera seule les Turcs à faire la paix, se voyant privés par elle des convois nécessaires à leur subsistance.

Il a couru ici une nouvelle qui doit être arrivée de Venise, qu'il y aurait eu une révolte à Constantinople, où le ministre de France,[3] avec tous ses domestiques, avaient été massacrés; que celui de Vienne[4] ne s'en était sauvé qu'avec peine, et que celui de Venise[5] était détenu prisonnier par une troupe de janissaires Je tiens cependant cette nouvelle pour fausse, puisque, si elle était fondée, les ministres étrangers à Constantinople n'auraient sûrement pas différé d'envoyer des courriers pour donner connaissance d'un tel évènement; d'ailleurs, il est à présumer que, s'il y avait eu de révolte à Constantinople, elle aurait été excitée contre la personne du Sultan même, ce qui fait que je ne regarde cet avis que comme un bruit répandu par les Vénitiens, qui, sans doute, auraient grande envie de se mêler de ces affaires pour profiter des succès favorables de la Russie.

Quant au voyage que j'ai fait ici, il m'a valu l'avantage que j'ai appris à connaître des personnes desquelles je puis mieux juger à présent qu'avant que je les eusse vues, et que j'eusse eu occasion de leur parler.

Au reste, vous conviendrez vous-même que, les négociations pour ramener la paix étant sur le point de prendre couleur, je dois être bien aise de ne pas vous avoir accordé la permission que vous aviez sollicitée pour vous rendre pendant le courant de la présente année en Prusse.[6]

Nach dem Concept. Federic.

également disposée à Se conformer à ces règles de conduite, dont, sans aucun préjudice pour personne, il ne pourrait manquer de résulter les plus grands avantages pour les deux cours, il me chargerait de remettre à Rohd une copie de ce papier et de lui dire de mander au Roi son maître que Votre Majesté et lui, lui donnaient leur parole d'honneur de se conformer à son contenu dans toutes les occasions qui pourront se présenter par la suite des temps, et que le Roi, de son côté, lorsqu'il l'aurait reçu, en ferait tirer copie et l'enverrait à Rohd, en le chargeant de me le remettre avec la promesse dans les mêmes termes de sa part."

[1] Während des Kampfes flogen das russische und türkische Admiralschiff in die Luft; bis auf ein Kriegsschiff, das gefangen genommen wurde, wurde darauf die türkische Flotte durch Brander in der Bucht von Tschesme in Brand gesteckt und vernichtet (vergl. S. 101). — [2] Nach der Seeschlacht war ein russisches Geschwader nach den Dardanellen gesandt; die feindlichen Batterien verhinderten jedoch die Durchfahrt. — [3] Saint-Priest. — [4] Thugut. — [5] Renier. — [6] Vergl. S. 3. 8.

19263. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Neustadt, en Moravie, 6 septembre 1770.

Ce que, selon votre dépêche du 24 d'août dernier, vous avez insinué au lord Rochford au sujet de mes différends avec la ville de Danzig et de la manière dont ils ont été aplanis,[1] trouve toute mon approbation. Mes ordres du 22 du même mois[2] vous y ont autorisé de nouveau, et vous ne lui avez rien dit à ce sujet qui ne soit confirmé par les faits et conforme à mes intentions.

Mais quant à ce que vous me marquez du dessein de la cour où vous êtes, d'envoyer encore quelques vaisseaux dans la Méditerranée pour joindre le capitaine Prosby,[3] il est bien à présumer que, si l'Angleterre le met effectivement en exécution, les autres puissances de mer ne tarderont point d'en faire autant, et que la Méditerranée pourrait bien, à la fin, fourmiller des flottes de toutes les nations maritimes.

Au reste, je ne vous dis rien de ce qui se passe ici. Le duc de Glocester qui se trouve ici,[4] ne manquera apparemment pas d'en faire des rapports bien amples et bien détaillés, de sorte qu'on ne tardera pas d'être informé exactement en Angleterre de tout ce qui s'est fait et passé; et je finis en priant Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

19264. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Neustadt, en Moravie, 6 septembre 1770.

La France a beau suivre les opérations de la flotte russe, ainsi que vous le présumez dans votre dépêche du 24 d'août dernier; elle ne sera cependant jamais en état de les embarrasser et encore moins de les traverser. En effet, il me semble que la flotte russienne a déjà gagné dans la Méditerranée une supériorité si décidée que, quand même celle de Danemark ne dût pas la joindre,[5] elle n'aura guère à appréhender de la part de la flottille de Toulon qui, d'ailleurs, est trop faible pour la gêner dans ses expéditions.

Au reste, les différends entre le Roi Très-Chrétien et ses parlements[6] ne me paraissent rien moins que finis; je les regarde plutôt

[1] Um falsche Zeitungsmeldungen zu dementiren, hatte Gregory dem Lord Rochford mitgetheilt, dass der Streit mit Danzig völlig beigelegt und dem preussischen Detachement darauf befohlen sei, das Danziger Gebiet zu räumen. — [2] Nr. 19226. — [3] Rochford hatte Gregory mitgetheilt, dass er die Nachricht von der Rückkehr des französischen Geschwaders nach Toulon erwarte, dass inzwischen aber Befehl gegeben sei, zwei Kriegsschiffe zur Verstärkung der Schiffe unter Prosby im Mittelmeer auszurüsten (vergl. S. 98). — [4] Vergl. S. 93. — [5] Die Franzosen argwöhnten, dass die Entsendung der dänischen Flotte nach Algier (vergl. Bd. XXIX, 559) nur ein Vorwand und dass sie bestimmt sei, zu den Russen im Mittelmeer zu stossen. — [6] Vergl. S. 24. 28.

comme un feu qui couve sous la cendre, et qui est prêt à éclater à la première occasion; et comme je suis trop occupé, à l'heure qu'il est, pour m'étendre davantage sur le contenu de votre susdite dépêche, je finis.

Federic.

Nach dem Concept.

19265. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Neustadt, en Moravie, 6 septembre 1770.

Il me semble que, dans les conjonctures présentes, les États-Généraux s'y prennent un peu tard pour envoyer une escadre croiser dans la Méditerranée, et le peu de vaisseaux dont, pour cet effet, on vient, selon votre dépêche du 28 d'août dernier, d'agréer l'équipement,[1] n'y effectueront, selon les apparences, pas grand'chose.

Au reste, les occupations dont je me trouve surchargé, ne me permettent pas de vous rien écrire aujourd'hui d'ici; je le réserve à une autre fois.

Federic.

Nach dem Concept.

19266. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A DROTTNINGHOLM.[2]

Breslau, 9 septembre 1770.[3]

Mon cher Frère. A mon arrivée ici je reçois les trois lettres que vous me faites le plaisir de m'écrire,[4] et comme j'ai la tête encore fort étourdie du voyage, je ne vous répondrai que sommairement aux points les plus importants de votre lettre [du 24 août].

Pr[imo], je n'entends point que vous engagiez votre argenterie pour une dépense extraordinaire que vous n'avez pu prévoir.[5] Je compte que les présents que vous serez obligé de faire à Pétersbourg, monteront à 6 ou 7000 écus; vous m'en donnerez le compte à votre retour, que je paierai. Outre cela, je vous enverrai des lettres de change de 8000 écus pour Pétersbourg, dès que je serai à Potsdam; pour les passe-

[1] Für 5 Kriegsschiffe. — [2] Das obige und das folgende Schreiben (Nr. 19267) werden am 9. September an Cocceji übersandt. — [3] Vom 9. September ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 204. — [4] D. d. Drottningholm 20., 24. und 27. August, nebst einer chiffrirten Beilage zum Schreiben vom 27. und einer Abschrift seines Briefes an Katharina II., Drottningholm 24. August (vergl. Krauel, a. a. O., S. 46). — [5] Prinz Heinrich schrieb, Drottningholm 24. August, dass er sich nur für Schweden eingerichtet habe und es ihm an Geld für Geschenke in Petersburg und für die Reise dorthin fehle. „Je n'ai trouvé d'autre ressource que d'écrire à Berlin pour qu'on mette en gage mon service d'argent, et qu'on persuade des marchands à envoyer, outre cela, des nippes."

ports[1] pour votre retour et l'escorte,[2] j'ai donné, tout de suite, les ordres nécessaires, et tout est réglé sur cet article.

Si l'Impératrice vous fait des présents, comme je n'en doute point, vous ne pourrez vous dispenser de les accepter, car elle m'en fait bien, et je lui en fais aussi.[3] Mais pour que nous gagnons quelque chose à tout cela, il faut que vous lisiez le chiffre ci-joint,[4] que vous preniez avec vous le chiffre de Cocceji[5] et, s'il le faut, son secrétaire;[6] car vous ne pouvez m'écrire autrement les choses importantes, et vous verrez par le billet ci-joint de quoi il s'agit. Ce que vous m'écrirez d'ailleurs, ne seront que des éloges de l'Impératrice et de sa cour et de tout ce qui sera tant soit peu louable là-bas.

Je vous plains, mon cher frère, de tout mon cœur du voyage dur et désagréable que vous êtes dans la nécessité de faire, mais il est inévitable dans le moment présent, et vous pourrez être très utile à ma sœur de Suède, à cette cour, outre que vous pourrez peut-être contribuer à adoucir les conditions de la paix avec les Turcs, ainsi qu'avec la Pologne.

Ce que je puis vous dire en gros, est que je suis très content de mon voyage, et que tout va à souhait.

Pour ce qui regarde ma sœur de Suède et le Roi, il faut considérer qu'ils se trouvent dans le cas du roi d'Angleterre, de celui de Pologne et du Stathouder. Un roi dans des pays républicains ne jouit que d'une autorité limitée. Il est vrai que la Diète de 1755 a trop rogné les droits du trône, et que la gêne est grande, mais il y a moyen de redresser certaines choses, pourvu que l'on ne précipite rien, qu'on attende les conjonctures, et qu'on en profite.

Je suis si las et si fatigué, mon cher frère, qu'il m'est impossible de vous en dire davantage, étant avec le plus tendre attachement et la plus parfaite estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

L'Empereur a parlé de vous en termes comme il convient, et qui m'ont fait un sensible plaisir. Anhalt[7] a fait une chute bien dangereuse.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vorspannpässe für die Post. — [2] Heinrich bat, Drottningholm 27. August, um eine Escorte bei der Heimkehr, „au cas que les Confédérés rôdent encore par la Prusse polonaise". — [3] Vergl. Bd. XXIX, 301—303. 355. — [4] Nr. 19267. — [5] Heinrich schrieb, Drottningholm 24. August: „Je n'écrirai de Pétersbourg que des lettres absolument indifférentes; car, ne pouvant confier au comte Solms des lettres plus intéressantes, je dois craindre avec raison l'indiscrétion de ceux à qui je les remettrais." — [6] Behnisch. — [7] Der Flügeladjutant des Königs und Generalquartiermeister Generalmajor von Anhalt.

19267. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A DROTTNINGHOLM.

Breslau, 9 septembre 1770.

Prinz Heinrich berichtet, Drottningholm 27. August, in einer chiffrirten Beilage über die ihm für die Königin Ulrike ertheilten Aufträge: „Rien n'a été plus facile que de faire convenir ma sœur qu'il fallait qu'elle gardât des ménagements avec l'impératrice de Russie.“ Sie habe ihn beauftragt, in Petersburg sein möglichstes zu thun, „pour adoucir tout ce qui aurait pu indisposer l'impératrice de Russie contre elle“. Darauf erörtert Heinrich die Gründe, die es dem schwedischen Hof unmöglich machten, eine neutrale Haltung einzunehmen und mit Frankreich zu brechen. „Ma sœur m'a assuré que, dans tous les engagements avec la France, il n'avait jamais été question de faire la guerre à la Russie.“

J'ai reçu votre chiffre de Suède. Je suis charmé d'y voir ma sœur en de si bonnes dispositions. Qu'elle reste avec ses Français tant qu'elle voudra, pourvu qu'elle garde des ménagements indispensables et nécessaires avec les Russes, pour que l'animosité ne devienne pas trop grande, et que l'Impératrice ne pousse pas son aigreur trop loin.

Pour revenir, à présent, aux affaires importantes, vous saurez que, le jour de mon arrivée à Neustadt, j'ai reçu un courrier de Constantinople par lequel on me mande que la Porte a demandé ma médiation et celle de la cour impériale pour faire la paix avec les Russes.[1] Ceci a donné lieu à de grandes conférences que j'ai eues avec le prince Kaunitz sur ce sujet.[2] Nous sommes assez d'accord dans nos principes et dans nos idées. Je vais donc, d'abord à mon retour, expédier un courrier en Russie, pour apprendre si l'Impératrice agrée cette médiation ou bien si elle la refuse. Je crois que la cour de Vienne laissera Azow à la Russie, sans en prendre autrement jalousie, pourvu que la Valachie et la Moldavie soit restituée, et que le despote de ces provinces demeure sous la domination turque; et, quant aux affaires de la Pologne, si l'impératrice de Russie se modère un peu sur les demandes des Dissidents, qu'ils n'aient point part à la législation, que le grand-général soit maître de l'armée, et qu'on n'impose de subsides à la nation que du gré des Diètes, que tout se tranquillisera, et que nous et les Autrichiens, nous nous engagerons nous-mêmes à ranger les Polonais récalcitrants à leur devoir, au cas qu'ils ne voulussent consentir à des propositions aussi modérées.

Vous aurez deux grands arguments, mon cher frère, pour appuyer ces propositions auprès de l'impératrice de Russie. L'un est celui de sa gloire, qui ne peut monter plus haut qu'en témoignant de la modération après tant de victoires; les succès de la guerre se partagent entre tant de personnes qui y participent sans doute, mais la clémence du vainqueur ne se partage avec personne; elle lui est propre, et retourne uniquement à sa gloire. Le second argument est celui que, pour jouir d'une paix solide, il la faut faire à des conditions supportables; et si

[1] Vergl. Nr. 19260. — [2] Vergl. Nr. 19258.

l'Impératrice ne prend pas ce parti, elle sera continuellement obligée de retoucher à son ouvrage en Pologne, et, à la fin, il en pourra venir des troubles si considérables qu'ils engageront toute l'Europe dans cette querelle. Sa gloire, ainsi que sa tranquillité exigent donc qu'elle dicte de telles conditions de la paix qui, la rendant supportable aux Polonais, fassent qu'elle soit stable et durable. Vous, qui avez tant d'esprit, vous étendrez, comme vous le jugez à propos, ce que je ne vous dis qu'en deux mots; et, en insinuant ces idées à l'Impératrice et en les répétant quelque fois au comte Panin, je ne doute point que vous ne réussissiez, mon cher frère, à les faire agréer et à devenir, dans ce moment critique, le principal instrument de la pacification de l'Europe.

Curialia. Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri"; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung.

19268. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Breslau, 9 septembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 28 août dernier. Si l'établissement du lombard pour lequel vous dites que l'électeur de Saxe a accordé un octroi au lieutenant-colonel de Wangenheim[1] et sieur de Roches, s'accroche à un emprunt de 600 000 écus dont le public doit faire les avances, il y a apparence que cet établissement ne pourra pas être mis de sitôt encore en exécution. Une pareille somme ne se trouve pas facilement, à l'heure qu'il est, dans quelque pays que ce soit, et moins encore avec si peu de sûreté et à si bas intérêts[2] qu'on prétend la négocier, là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

19269. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Breslau, 9 septembre 1770.

Me trouvant sur mon retour à Potsdam, je ne saurais m'étendre beaucoup sur le contenu de votre dépêche du 27 d'août dernier ni vous mander d'autres nouvelles, si ce n'est que mon entrevue avec l'Empereur à Neustadt en Moravie a tourné à notre satisfaction réciproque, et que nous nous sommes séparés très contents l'un de l'autre.[3]

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Bd. XXIX, 447. — [2] Drei Procent. — [3] Am 12. September lobt der König die Aufmerksamkeit, mit der Sandoz alle Vorgänge verfolge. „Continuez donc dans la même voie, et soyez assuré que je vous en tiendrai compte."

19270. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Breslau, 9 septembre 1770.

Étant sur mon retour pour Potsdam, il ne m'est pas possible de répondre amplement à votre dépêche et post-scriptum du 21 et du 22 d'août dernier que je viens de recevoir ici. Mais je ne saurais vous cacher ma satisfaction sur la part vive et sincère que Sa Majesté l'impératrice de Russie vous a témoigné prendre à la naissance du prince que ma chère nièce la Princesse de Prusse a donné à ma maison royale.[1] J'y ai reconnu les sentiments tendres et affectueux de cette grande Princesse, et elle peut être persuadée que mon attachement pour elle et pour toute sa maison impériale n'est pas moins sincère et parfait.

Jusques ici j'ai eu la satisfaction de la féliciter souvent sur les glorieux succès de ses armes par terre, aujourd'hui j'y puis ajouter mes très sincères félicitations sur la victoire que sa flotte a remportée sur celle de la Porte et où celle-ci a été entièrement défaite et ruinée.[2] J'en félicite Sa Majesté Impériale d'autant plus que cette même défaite de la flotte ottomane paraît avoir engagé la Porte à revêtir des sentiments pacifiques.

Je me réserve de vous en entretenir plus au long à mon retour à Potsdam d'où je compte de vous adresser, par un courrier exprès, une dépêche très importante sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

19271. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 septembre 1770.

C'est à mon retour ici que vos deux dernières dépêches du 24 et du 28 d'août m'ont été fidèlement remises, et je suis extrêmement sensible à la manière distinguée dont l'impératrice de Russie se propose de recevoir mon frère Henri.[3] Il en sera très flatté, et il ne négligera sûrement rien pour répondre d'une manière convenable à l'empressement que Sa Majesté Impériale a fait paraître pour le voir à sa cour, et pour lui témoigner combien il est pénétré de toutes les attentions obligeantes qu'elle veut bien avoir pour lui à cette occasion.

[1] Obwohl Katharina II. während ihres Landaufenthalts keine Gesandten zu empfangen pflegte, hatte sie Solms eine Audienz bewilligt, um persönlich die Anzeige von der Geburt des Prinzen entgegenzunehmen und sich zur Uebernahme der Pathenstelle bereit zu erklären. — [2] Vergl. S. 119. — [3] Solms berichtete, Petersburg 28. August, über die Vorbereitungen des Hofes für die Reise und den Aufenthalt des Prinzen. Einen Auszug aus obigem Berichte sendet der König am 12. September dem Prinzen Heinrich, „ne doutant point, mon très cher frère, que vous ne soyez bien aise d'être informé d'avance de toutes les attentions qu'on vous témoignera à la cour de Russie".

En attendant, mes dernières lettres de Constantinople qu'un courrier m'a apportées à Neustadt en Moravie,[1] sont de la dernière importance pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Je m'empresse de vous en communiquer ci-joint un extrait[2] par un courrier exprès, et j'ai bien voulu vous expliquer moi-même, dans la copie[3] également ci-jointe, ce que je pense sur leur contenu.

La Porte ayant fait maintenant la première démarche publique pour se rapprocher de la Russie, vous jugerez bien vous-même que, si cette dernière veut tout de bon se réconcilier avec elle, ainsi que je l'espère et que je le souhaite, l'occasion ne saurait jamais être plus favorable pour parvenir à un but aussi salutaire. Dans cette vue, vous n'aurez rien de plus pressé que de remettre ma lettre[4] à Sa Majesté Impériale et de communiquer, tout de suite, les deux pièces susmentionnées au comte Panin, en les accompagnant de toutes les insinuations les plus convenables pour lui faire goûter mes idées et lui faire accepter les propositions de la Porte; mais comme il serait, en même temps, fort à souhaiter qu'on pût accélérer cette négociation, autant qu'il est possible, et que la distance de Pétersbourg à Constantinople pourrait, au contraire, y apporter trop de longueurs, vous n'oublierez pas de faire tous vos efforts pour engager la cour où vous êtes, à fournir d'abord et sans perte de temps les pleins pouvoirs et toutes les autres instructions nécessaires pour mettre le sieur Obreskow à même de procéder à une prompte conclusion, et vous ne négligerez pas de me faire tenir toutes ces différentes expéditions par le retour du courrier[5] qui vous remettra la présente, pour les faire parvenir, tout de suite, par mon ministre à Constantinople à celui de Russie. Le temps est précieux et l'occasion trop favorable. Ne perdez pas un moment d'en profiter et de remplir mes intentions, autant qu'il dépendra de vous.

Au reste, voici une lettre à mon neveu le prince Guillaume de Brunswick[6] et une autre de mon major de Zegelin à votre adresse, qu'il a jointe à ses dernières dépêches.[7] Vous aurez soin de faire parvenir sûrement la première à mon neveu.

Federic.

Nach dem Concept.

19272. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 septembre 1770.

Le jour que je suis arrivé au camp de Neustadt, je reçois un courrier de Constantinople; je n'avais point mon chiffre avec moi, et je ne savais pas, par conséquent, le contenu de la dépêche.[8] Sur quoi,

[1] Vergl. Nr. 19260. — [2] Vergl. dafür Nr. 19281. — [3] Copie des Schreibens an Katharina II., Potsdam 14. September (Nr. 19282). — [4] Nr. 19282. — [5] Ehnich. — [6] Nr. 19273. — [7] Vergl. S. 134. — [8] Vergl. Nr. 19260.

le prince Kaunitz vient chez moi pour me demander quelle nouvelle j'avais reçue. Je lui exposais le cas et lui dis que, n'ayant pas mon chiffre, je l'ignorerais jusqu'à mon retour; sur quoi, le prince Kaunitz repartit: »Ce chiffre contient une grande nouvelle! La Porte a demandé formellement la médiation de Votre Majesté et de l'Impératrice-Reine. Nous avons accordé la nôtre, et nous ne doutons pas que vous en fassiez autant.«

A quoi je lui répondis que je concourrais toujours avec plaisir à tout ce qui pourrait pacifier les troubles de l'Europe. Ces premiers propos me fournirent l'occasion de le sonder davantage pour pénétrer ses intentions, et comme vous m'avez instruit des conditions auxquelles l'impératrice de Russie veut faire la paix,[1] je ne crois pas que la cour de Vienne y mette obstacle, pourvu que la Valachie et la Moldavie demeure sous la domination turque; ce que je conclus par un long raisonnement que le prince Kaunitz m'a fait sur la nécessité où était sa cour de maintenir la balance en Orient comme ailleurs.[2]

L'Empereur n'a point voulu entrer en affaires. Il n'a parlé que militaire, n'étant occupé que du soin de ses troupes et me disant souvent en badinant: »Je laisse le reste à ma mère.« Quant à mon personnel, ce Prince m'a comblé d'amitié. Lui et Kaunitz m'ont dit, plus de vingt fois, qu'ils avaient pour jamais oublié la Silésie.

Au reste, il me paraît que les liaisons que cette cour a prises avec la France, sont[3] depuis le mariage de la Dauphine[4] plus resserrées que jamais à présent.

Quant aux affaires, je vous envoie ci-joint une lettre à l'Impératrice[5] pour savoir si elle veut nous avoir pour médiateurs ou non; vous aurez la copie de la lettre, que vous pourrez montrer au comte Panin, et une copie de la relation de Zegelin et de la lettre du caïmacam[6] au comte Finck.[7] Je me flatte que nous ferons entièrement relâcher Obreskow, et cela me fait naître la pensée qu'alors l'Impératrice pourrait le nommer son plénipotentiaire à Constantinople; ce qui m'épargnerait une grande dépense pour un congrès tout ailleurs, où il faudrait nommer un autre ministre, cette guerre, d'ailleurs, m'ayant fait une forte saignée à la bourse.

Je propose, outre cela, une idée à l'impératrice de Russie que je crois très conforme à sa gloire et très convenable pour éviter des longueurs, qui est de faire, tout de suite, un plan pour la pacification de la Pologne. Je crois qu'il faudrait l'établir sur des principes assez modérés pour qu'ils soient supportables aux Confédérés, ou la Russie se mettra dans le cas d'avoir, à toute occasion, des querelles interminables en Pologne. Il faudrait que l'on commençât par assurer le

[1] Vergl. Nr. 19103. — [2] Vergl. Nr. 19258. — [3] Vorlage: „est". — [4] Vergl. Bd. XXIX, 565. 572. — [5] Nr. 19282. — [6] In der Vorlage verschrieben: „grand-vizir". — [7] Vergl. S. 126 und 133—135.

trône au roi de Pologne, que les Dissidents se désistassent d'entrer au Sénat, que le grand-général eût plus d'influence sur les troupes de Pologne, et que l'on fît tout un projet sur ce que la Russie croit pouvoir relâcher pour le bien de la paix. Cela fait, je m'offre à le garantir [et] à le faire garantir par la cour de Vienne, que je crois pouvoir venir à bout d'y persuader et même de forcer les Confédérés à se soumettre aux conditions équitables que l'impératrice de Russie leur prescrira. Je compte de persuader les Autrichiens par la raison qu'ils sont excessivement las de cette guerre en Pologne, dégoûtés des Confédérés, et, par conséquent, je les déterminerai bien à faire ce dernier pas pour terminer entièrement ces troubles civils et ces révoltes des voisins. Enfin, je crois agir en tout ceci en bon et fidèle allié, et j'espère que, si l'on examine bien mes idées, qu'on ne les trouvera pas mauvaises.

Il serait peut-être bon d'envoyer des passe-ports pour les plénipotentiaires, pour abréger le temps, si l'on veut entamer sérieusement la paix.

Montrez le tout au comte Panin.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Relation à Solms“; das Datum nach der Ausfertigung.

19273. AU PRINCE GUILLAUME DE BRUNSWICK.

Potsdam, 12 septembre 1770.

Votre lettre[1] sur la victoire signalée que les Russes ont remportée, le 1er août dernier, sur les Turcs, m'est très bien parvenue, et je vous sais un gré infini de la relation y jointe de cette glorieuse journée. Je félicite Votre Altesse Sérénissime d'avoir été spectateur d'un évènement aussi intéressant et décisif, et je suis bien persuadé que cette bataille aura été pour Elle une bonne école pour étendre et perfectionner Ses lumières dans l'art militaire. Il ne me reste à présent rien à désirer que de revoir Votre Altesse Sérénissime en bonne santé, afin de Lui renouveler de bouche avec combien de vérité je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19274. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 septembre 1770.

J'ai oublié, dans mes ordres d'hier,[2] de vous faire remarquer dans mes dernières dépêches de Constantinople du 13 d'août les grands mouvements de l'Angleterre pour obtenir la médiation de la paix entre

[1] Liegt nicht vor. — [2] Nr. 19271. 19272.

la Russie et la Porte.[1] Pour mon particulier, je vous avoue franchement que je n'en prendrais pas la moindre jalousie. La considération que les médiateurs risquent toujours de ne pas satisfaire les deux parties et de s'attirer le mécontentement de l'une ou de l'autre, m'engagerait plutôt à y être fort indifférent. Je céderais même, par cette raison, l'honneur de cette médiation à toute autre puissance, si je ne consultais que mes propres intérêts et ne suivais les mouvements de mon amitié pour la Russie; mais, pour la cour de Vienne, j'ai bien remarqué qu'elle ne verrait pas de bon œil que l'Angleterre y fût admise, puisque, dans ce cas, la France demanderait sûrement la même concurrence.[2] Or, j'ai tout lieu de présumer que la Russie n'acceptera jamais l'intervention de cette dernière couronne, et je suis bien aise de vous donner cet avertissement pour votre direction, me référant, au reste, pour ma lettre à l'impératrice de Russie et les communications à faire au comte de Panin, tant de cette lettre que des autres pièces, à mes ordres d'hier.

Nach dem Concept. Federic.

19275. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 13 septembre 1770.

P. S.

Comme il se pourrait, par un effet de la défiance qui règne depuis plusieurs années entre la cour de Russie et celle de Vienne, que la première fît quelque difficulté d'accepter la médiation que la Porte vient d'offrir à l'Empereur et à l'Impératrice-Reine, je suis bien aise de vous communiquer encore une réflexion qui devrait, à ce qu'il me semble, déterminer la cour où vous êtes, à ne pas décliner cette médiation. Quelque raisonnables et modérés que soient les sentiments que la cour de Vienne témoigne aujourd'hui, et quoique j'aie tout lieu d'être persuadé qu'elle charriera droit dans l'ouvrage de la pacification, il est cependant très sûr qu'elle serait vivement piquée du refus de sa médiation, et il se pourrait fort bien alors que le ressentiment la fît changer de façon de penser et lui fît prêter l'oreille aux instances qu'on ne cesse de lui faire pour l'entraîner dans des errements tout opposés. Je sais de science certaine qu'il n'a pas tenu à la France de lui faire prendre parti en faveur de la Porte et des Confédérés de Pologne, et il est à présumer que les Français redoubleront ces insinuations, dans le moment présent, ne fût-ce que par jalousie de se voir exclus de la pacification. La cour de Vienne a constamment résisté jusqu'ici à toutes leurs instances, mais je ne voudrais pas répondre de ce qu'elle ferait, si sa médiation venait à être rejetée, ni du changement de scène qui

[1] Vergl. Nr. 19260 und S. 133. 134. — [2] Vergl. S. 113.

en pourrait résulter. Le meilleur moyen pour couper court à ces inconvénients et aux tracasseries du duc de Choiseul, serait, selon moi, d'accepter cette médiation, d'autant plus qu'étant jointe à la mienne, la cour de Russie n'a pas à craindre qu'elle puisse jamais tourner à son préjudice. Je suis persuadé que la solidité de ce raisonnement n'échappera pas à la pénétration de l'Impératrice et aux lumières du comte Panin; aussi mon intention est-elle que vous en fassiez usage, pour peu que vous trouviez de l'opposition sur cet article, qui, selon qu'on se décidera, me paraît décisif ou pour la fin ou pour la prolongation de la guerre.

Federic.

Nach dem Concept von der Hand des Grafen Finckenstein.

19276. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A DROTTNINGHOLM.[1]

Potsdam, 13 septembre 1770.

Pour suppléer à ce que je vous ai déjà mandé relativement à la paix entre la Russie et la Porte,[2] et afin de ne vous laisser rien ignorer de ce qui y a quelque rapport, je n'ai pas voulu différer de vous communiquer l'extrait ci-joint d'une dépêche de Pétersbourg du 15 de juin,[3] qui vous apprendra les dispositions préliminaires de Sa Majesté Impériale pour l'avancement de ce grand ouvrage.

Ces dispositions me font espérer que le succès de ma médiation sera peut-être plus prompt et plus assuré, et que nous parviendrons plus tôt qu'on n'a pensé, à la conclusion d'une bonne et solide paix. J'en serai bien charmé et, en attendant, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est de vous avertir que je viens d'accorder au capitaine de Schwerin, votre adjudant, le brevet de major, et de vous renouveler, en même temps, les assurances de cette estime etc.

Je vous envoie, en même temps, mon cher Frère, le plan de Neustadt pour vous faire, à peu près, une idée comme tout a été.[4] L'infanterie autrichienne a beaucoup gagné, cependant je ne troquerais pas; la cavalerie est pitoyable. L'Empereur en était fâché; il a renvoyé d'Ayassasa pour le remplacer par un Kinski. L'artillerie est très bien. Les spectacles ont été beaux, surtout les ballets de Noverre, qui surpassent tout ce qu'on peut voir en ce genre. J'ai recueilli bien des particularités là-bas que je pourrai vous redire de bouche, quand j'aurai le bonheur de vous revoir. L'Empereur est toujours le même, tel que vous l'avez vu;[5] le prince Kaunitz est un homme de beaucoup d'esprit,

[1] Obiges Schreiben wird am 13. September an Cocceji übersandt. — [2] Vergl. Nr. 19267. — [3] Vergl. dafür Nr. 19103. — [4] Mit einem nicht eigenhändigen Begleitschreiben übersendet der König dem Prinzen am 14. September einen farbig ausgeführten Situationsplan von Neustadt und eine Anweisung auf 6779 Rubel. — [5] In Neisse 1769.

il le sait et prétend quelque hommage; il traite l'Empereur comme son fils, et [l'Empereur] celui-là comme son père. Voilà tout ce que je puis vous écrire sans chiffre. Je vous embrasse, mon cher Frère, de tout mon cœur.

Federic.

Das Hauptschreiben nach dem Concept; der Zusatz eigenhandig unter der chiffrirten Ausfertigung.

19277. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 13 septembre 1770.

Votre dépêche du 5 de ce mois m'a trouvé ici de retour de mon voyage en Moravie et Silésie; mais j'ai lieu de douter que la Dauphine emporte si fort les suffrages des Français, comme, selon cette dépêche, on se plaît à débiter à Vienne.[1]

Ce qui excite, à l'heure qu'il est, le plus ma curiosité, c'est de savoir si l'Empereur, aussi bien que le prince de Kaunitz et tous les autres officiers de la suite de Sa Majesté Impériale ont été satisfaits de notre entrevue, et comment ils s'énoncent à ce sujet vis-à-vis de leurs amis et confidents. Je sens bien qu'il ne vous sera pas aisé de le bien approfondir; mais comme il n'est pas possible qu'ils n'en lâchent par-ci par-là quelque mot, vous aurez soin d'y être attentif, pour m'en rendre compte.

Die (nicht vorliegende) Antwort an Moltke wird übersandt (vergl. S. 100).

Nach dem Concept. Federic.

19278. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 septembre 1770.

J'ai trouvé devant moi, à mon retour ici du voyage de Silésie, vos trois dépêches du 29 août dernier, 1er et 5 de ce mois. Je fais prendre, en conséquence des avis qu'elles renferment relativement aux progrès que la peste continue de faire en Pologne, toutes les précautions qui sont humainement possibles, pour empêcher que ce terrible fléau qui s'approche toujours plus près de mes frontières, n'y puisse pénétrer d'une manière ou d'autre.

Les Russes sont heureux de ce que cette maladie ne se soit pas manifestée encore parmi leurs troupes; mais quoique les succès qu'ils ne cessent de remporter journellement sur leurs ennemis, soient considérables et très glorieux, je ne vois cependant pas comment ils pour-

[1] Rohd berichtete: „Les nouvelles de France continuent sur le ton des éloges qu'on donne à Madame la Dauphine par rapport à la maturité de son jugement pour remplir avec dignité la place qu'elle y occupe, et pour se faire aimer de la cour aussi bien que de la nation en général."

ront éviter que leurs armées ne soient atteintes de la contagion, lorsque, la campagne finie, on sera obligé de ramener les troupes en Pologne pour leur faire prendre les quartiers d'hiver dans ce royaume.

Vous continuerez, au reste, à me mander soigneusement toutes les nouvelles ultérieures qui parviendront à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

19279. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 septembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et son contenu ne fait que me confirmer dans l'idée que la flottille française n'agira absolument pas contre les Russes, et que sa destination se bornera à l'expédition contre Tunis.[1]

D'ailleurs, il y a grande apparence que les succès brillants et non interrompus des armes russiennes contre les Turcs ramèneront bientôt la paix entre les deux puissances belligérantes; et c'est tout ce que le temps me permet de vous dire aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

19280. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A POTSDAM.

Potsdam, 13 septembre 1770.

Vous verrez, par la lettre du sieur du Commun du 1er d'août ci-jointe en original, ce qu'elle renferme relativement au lieutenant-colonel Gaudot et au dessein qu'il doit avoir conçu de se retirer en France pour y faire imprimer son libelle,[2] et j'attends que vous me disiez ce que vous pensez de cette ouverture de la part du sieur du Commun et s'il y aurait quelque probabilité que ledit lieutenant-colonel pût mettre en exécution l'intention que du Commun lui attribue.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg. Federic.

19281. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 3. August, dass seit Abgang des Berichtes vom 20. Juli[3] der Reis-Effendi fast täglich mit seinem Dolmetscher conferirt und diesem sogleich bei der ersten Unterredung erklärt habe, „dass die Pforte ihr Interesse in Ew. Königl. Majestät Hände übergeben wolle, indem sie das gute Zutrauen zu Allerhöchstderoselben Person hätte, ihr einen honorablen Frieden zu verschaffen."

[1] Die Blokade von Tunis sollte während des Winters fortgesetzt werden, wenn die Beschiessung keinen Erfolg haben würde. — [2] Vergl. Bd. XXIX, 587. — [3] Liegt nicht vor.

Er berichtet über einige auf die Friedensvermittlung bezügliche Anfragen des Reis-Effendi und über die nach Rücksprache mit Thugut ihm darauf ertheilten Auskünfte. Zegelin forderte „als ein praeliminare", dass Obreskow freigelassen würde,[1] und „dass die Pforte mich ein Schreiben an Ew. Königl. Majestät Cabinetsminister zustellen liesse, worinnen sie declarirte, die Mediation von Ew. Königl. Majestät angenommen zu haben". Dieses Schreiben sei, nach einer Berathung bei dem Mufti am 28. Juli, ihm zugesagt worden.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 13. August: „Nunmehro ist die Sache endlich so weit gekommen, dass die Pforte die Mediation von Ew. Königl. Majestät und des Römischen Kaisers Majestät angenommen, wie Höchstdieselben solches aus beiliegender französischer Uebersetzung des Schreibens vom Caïmacam Mehmed Pascha an den Geheimen Etats- und Cabinetsminister Grafen von Finckenstein mit mehrern ersehen werden, und es ist ein gleiches Schreiben an die wienerischen Minister Fürsten Kaunitz und Colloredo dem hiesigen österreichischen Residenten übergeben worden. Der Sicherheit wegen habe ich das Original von ersterer hier zurückbehalten.

Ich habe alle Mühe gehabt, die Pforte zu der Mediation des Römischen Kaisers Majestät zu bewegen, weil sie in der Meinung ist, dass dieser Hof es nicht aufrichtig mit ihr meinet und ihr dieselbe Tour spielen dürfte, als bei dem letzteren Krieg geschehen. Der Reis-Effendi hat solches im grössesten Vertrauen gegen meinen Dolmetscher geäussert, mit dem Beifügen, dass der englische Dolmetscher zu ihm gesagt, wie die Pforte sich nicht an dem kaiserlichen Hofe trauen möchte, weilen [er] sie hinters Licht zu führen suchen würde. . . Bei einer andern Conferenz sagte der Reis-Effendi zu meinem Dolmetscher, dass der englische Minister sich alle mögliche Mühe gebe, die Pforte zur Annehmung der Mediation seines Hofes zu bringen, und dass er in solchem Fall derselben viele Facilité und sehr honorable Conditions zu verschaffen versprochen. Inzwischen machte der Reis-Effendi von selbst die Reflexion, dass eben deshalb dem englischen Minister nicht zu trauen, weilen er die Sachen so leicht fände, da er doch selbst sehr wohl einsehe, dass es Schwierigkeiten bei dieser Negociation setzen würde.

Wegen der Loslassung[2] des russischen Ministers habe mir alle mögliche Mühe gegeben, und der Reis-Effendi hat sich endlich dahin declariret, dass ich an Ew. Königl. Majestät melden könnte, dass, sobald die Sachen erst im Train sein würden, alsdann die Pforte den p. von Obreskow hieher kommen lassen wollte, um ihn wegen des erlittenen Affronts mit Ehrenbezeugungen zu überhäufen und ihn dafür zu belohnen, und dass es alsdann von ihm abhängen würde, ob er hier bleiben oder nach Russland abgehen wolle. Inzwischen, da die Pforte für die Person dieses Ministers sehr viele Achtung hätte, so hoffe sie, dass der russische Hof ihn noch einige Zeit in seinem Posten hier lassen werde. Ew. Königl. Majestät überlasse ich demnach, bei dem russischen Hof diesen Umstand dahin zu dirigiren, damit solches die Friedensnegociation nicht verhindere. Ich sehe es selbst wohl ein, dass die Loslassung des Residenten für die Pforte bei jetzigen Umständen nicht convenable sein dürfte.

Die Pforte[3] hat gewissermaassen den ersten Schritt zum Frieden gethan, und wann Russland daran gelegen ist, solchen ebenfalls zu machen, und [es] keine gar zu harte Bedingungen vorschreiben will, so kann solcher diesen Winter zu Stande gebracht werden. Es wird nur darauf ankommen, dass Ew. Königl. Majestät Sich mit dem wiener und petersburger Hofe wegen den Ort des Congresses zu arrangiren geruhen und dass Russland seine Plénipotentiaires ernenne und dabei zu erkennen

[1] Vergl. S. 81. — [2] Das folgende bis zum Schlusse des obigen Berichtes und das Schreiben des Caïmacams werden am 12. September an Solms abschriftlich mitgetheilt (vergl. S. 126. 127). — [3] Die folgenden beiden Sätze bis zu den Worten „eintreffen werden" fehlen in dem Auszug an Solms (vergl. Anm. 2).

gebe, gegen welche Zeit solche an dem bestimmten Ort eintreffen werden. Ich weiss nicht, ob es auch nöthig sein wird, dass von Seiten Russlands Passeports für die türkische Plénipotentiaires und deren Suite, worinnen die Namens in blanco gelassen, anhero zu senden sein dürften." Er bittet um Zusendung der nöthigen Vollmacht und Instruction und der Antwort Finckensteins „durch einen Courier über Wien".

„An den Grafen von Solms[1] habe unter heutigem Dato in kurzem nur gemeldet, dass die Pforte um die Mediation des Römischen Kaisers angesuchet. . .

Bei einer Conferenz, so mein Dolmetscher gestern mit dem Reis-Effendi gehabt, hat derselbe zu ihm gesagt, dass der englische Minister continuirlich stark um die Mediation anhalte, wobei er ihm eröffnet, dass im Frühjahr des verwichenen Jahres, und zwar noch vor dem Ausmarsch des Grossveziers von hier, der englische Minister bei der Pforte ein Memoire übergeben, vermöge welches der englische Hof sich anheischig gemacht, den russischen Hof dahin zu bringen, dass solcher an der Pforte alle bis dahin gemachte Kriegeskosten vergüten und sich inskünftige in denen polnischen Sachen nicht mehr meliren, auch die Pforte nicht eine Hand breit Land verlieren sollte. Dass darauf die Pforte dem englischen Minister die Versicherung gegeben, dass dieselbe ohne die Mediation des englischen Hofes keinen Frieden machen würde. Die Pforte wäre nunmehro deshalb in Verlegenheit, wie sie die Engländer auf eine gute Art los werden könnte, ohne dass von solchen ihr Chicanen gemacht oder sonst Verhinderungen in denen Friedensnegociations verursachet würden."

* * *

Traduction de la lettre du caïmacam Mehmed Bacha au ministre d'Etat le comte de Finckenstein, donnée à Constantinople le 12 d'août.

Nous vous faisons savoir amicalement que, quoiqu'il n'était pas à espérer que la paix perpétuelle qui existait entre la Sublime Porte et la Russie, se romprait et se troublerait, cependant, par une prédestination inaltérable de l'éternel et très-haut maître de l'univers, qui est exempt du vice de la variété et du changement, qui arrête et fait mouvoir toutes les choses particulières, et qui fait varier à son gré les cœurs de ses serviteurs, les apparences de la part de la cour de Russie paraissaient depuis quelque temps être éloignées de répondre à l'amitié réciproque, ce qui a causé une fraction dans le miroir du très sincère cœur de la Porte et produit les aliénations de la sincérité et de la justice. Et comme Sa Majesté le roi de Prusse, souhaitant le bien des deux parties et, par conséquent, n'approuvant pas ce qui est et a été fait, désire que les troubles qui par là arrivent dans les deux empires, cessent, et souhaite de faire revenir la tranquillité et le repos des sujets réciproques, et que, par ces raisons et par une volonté nécessaire de Dieu, le très honorable et très estimé sieur de Zegelin, ministre prussien, notre très sincère ami, depuis le commencement de cette guerre jusqu'à présent nous a fait notifier par ses insinuations les bons offices de sa cour et que par la médiation de ladite cour on pourrait déraciner toutes inimitiés entre les deux puissances et faire revenir l'amitié et la paix comme auparavant; [comme], de plus, ce ministre nous a fait connaître que la médiation de sa cour n'avait autre motif que la pure bonté et sincérité pour les deux susdites puissances: nous ne doutons pas qu'on observera, en même temps, tout ce qui est convenable à l'honneur et à la dignité de la Sublime Porte.

Ensuite le très honoré et très estimé, notre ami, le sieur de Thugut, résident de la cour de Vienne, ayant fait connaître à la Sublime Porte l'amitié et la sincérité de sa cour, qui est amie sincère de la Sublime Porte et sa voisine, pour ajuster et bien finir cette affaire, nous en avons informé la Très-Lumineuse Majesté, qui

[1] Der folgende Absatz fehlt in dem Auszug an Solms (vergl. S. 133. Anm. 2).

ressemble à celle de Chosroës,[1] et ayant tenu Conseil touchant cette affaire avec les principaux et grands des ulémas et les remarquables primats, qui sont les colonnes de cet empire, il a été jugé convenable d'accepter cette médiation amicale, et comme on nous a fait connaître de changer l'inimitié des deux puissances en amitié et de pacifier les troubles entre les pauvres sujets de part et d'autre, en observant l'honneur et la gloire de la Sublime Porte, nous vous avons écrit cette lettre amicale, expédiée par le moyen du susdit ministre de votre cour. Enfin, comme les évènements arrivés jusqu'à présent sont assez clairs aux personnes éclairées, qui savent les impénétrables secrets de Dieu, arrivés par un effet de prédestination et par la variété des temps qui fait changer les choses selon son gré, et nous ayant été représenté que la bonne intention est fondée sur la félicité du repos et de la tranquillité commune, nous demandons et espérons de Votre Excellence de commencer avec la grâce divine à finir l'affaire de la paix, conformément aux offres de bons offices qui nous ont été faites par votre cour, sans compromettre la dignité de la Sublime Porte Que la paix soit avec vous et avec tous ceux qui suivent le bon chemin![2]

Potsdam, 14. September 1770.[3]

Ich habe Euch bereits aus Neustadt in Mähren unter dem 5. dieses Monats[4] den richtigen Eingang Eures Mir durch einen besondern Courier über Wien zugefertigten Berichts vom 13. jüngstverwichenen Monats angezeigt, und obgleich fast zu gleicher Zeit Euer Bericht vom 3. ejusdem durch die ordinäre Post richtig eingetroffen ist, so fehlet Mir doch noch derjenige, welchen Ihr, nach dem Inhalt dieses letzteren, Mir unter dem 20. Julii abgestattet habt; dahero Ich dann von solchem allenfalls das Duplicat erwarten will.

Aus dem bei Meiner hiesigen Zurückkunft vorgefundenem Déchiffré derer beiden ersteren und insbesondere des vom 13. Augusti habe Ich mit Vergnügen die Bestätigung desjenigen ersehen, was Mir der Prinz Kaunitz zu Neustadt in Mähren von denen nunmehrigen friedfertigen Gesinnungen der Pforte vorläufig eröffnet hatte,[5] und es ist Mir recht angenehm, dass letztere endlich die Augen über ihre kritische Umstände geöffnet hat und mit allem Ernst auf Wiederherstellung des Friedens mit Russland bedacht ist. Aus wahrer und aufrichtiger Freundschaft für beide Mächte bin Ich auch ganz bereit, die Mir nebst dem wiener Hofe nach dem Schreiben des Caïmacams Mehmed Bacha an Meinen ersten Cabinetsminister Grafen von Finckenstein von der Pforte angetragene Mediation dieses Friedens zu übernehmen, und lasse solches in dem nebenliegendem Antwortschreiben Meines gedachten Cabinetsministri dem Caïmacam vorläufig bekannt machen.[6]

[1] Cyrus. — [2] Am 13. September (in der Vorlage verschrieben: „December") sendet der König das Originalschreiben des Caïmacams an Finckenstein, mit dem Befehl, dieses zur Prüfung der obigen von Zegelin eingereichten Uebersetzung nochmals übersetzen zu lassen. — [3] Vom 14. September ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 102. — [4] Vergl. Nr. 19260. — [5] Vergl. S. 108. 109. — [6] Das Schreiben Finckensteins, Berlin 15. September, lautet: „Accepi litteras, quas Illustritas Vestra die 12. (in der Vorlage verschrieben: „13") Augusti ad me exaravit, et tenorem earum Potentissimo Regi meo statim exposui. Gratum fuit Majestati Suae, ex litteris istis intelligere, quod Praefulgida Porta non aliena sit a pace cum Russico Imperio sub mediatione Sua restabilienda. Pro sincera amicitia, qua utrique

Um aber bei diesem Geschäfte die erforderlichen Formalitäten zu beobachten, so habe keinen Anstand genommen, dem russisch-kaiserlichen Hofe durch einen an Meinen dasigen Minister, den Grafen von Solms, eigens abgefertigten Courier von diesem Mediationsantrag gehörige Eröffnung zu thun und Meinem gedachten Minister zugleich aufzutragen, sich durch alle diensame Vorstellungen dahin zu verwenden, damit die russische Kaiserin sich solchen gleichfalls gefallen lassen möchte.[1]

Nun kann Ich Euch zwar vor Einlangung der darauf erwartenden Antwort mit keiner positiven Instruction zu Antretung dieser Mediation versehen; da Ich Euch aber dabei zu Meinem bevollmächtigtem Minister bereits ausersehen, so füge Ich immer zum Voraus das erforderliche Plein pouvoir hierneben in originali an und will Euch vorläufig zu Eurer Direction und Vorbereitung diejenigen Punkte nicht verhalten, auf welche Meiner Meinung nach der russisch-kaiserliche Hof vornehmlich bestehen dürfte, damit Ihr solche näher in Erwägung ziehen und Mir Eure ohngefährliche Meinung und Gedanken nebst denen etwa dabei voraus-[zu]sehenden Schwierigkeiten vorläufig eröffnen könnet.

Erstlich und vor allen Dingen wird gedachter Hof auf die gänzliche Loslassung und Befreiung seines Ministers, des von Obreskow, bestehen und, ehe solche nicht erfolgt, nimmermehr zu bewegen sein, die Friedensconferenzien anzufangen.

2° Bin Ich nicht ganz ausser Sorgen, dass die Bestimmung des Orts, wo der Friedenscongress gehalten werden soll, ebenfalls noch einigen Schwierigkeiten ausgesetzt sein dürfte Ich würde zu Vermeidung aller Weitläuftigkeiten und Kosten und in Betracht anderer dabei vorkommenden Umstände gerne sehen, dass sich Russland die Stadt Konstantinopel gefallen liesse, und werde dahero alles, was von Mir abhänget, beitragen, um die russische Kaiserin dazu zu bewegen.

Nächst diesen Präliminarien, so sind auch noch bei denen wirklichen Friedensconditionen manche Schwierigkeiten vorauszusehen, und wird zum Exempel

3° Russland nimmermehr zur Wiederabtretung von Azow sich verstehen wollen, auch wohl ebenso unveränderlich

aulae addicta est Majestas Sua, mediationem hanc lubenter suscipit, sperans, quod Russica Imperialis Aula eam aeque acceptatura sit; in quem finem ei scribitur (vergl. Nr. 19282). Ex momento, quo mentem et responsum aulae hujus percipiet, Serenissimus Rex meus ablegato Suo de Zegelin ulteriora et pleniora dabit mandata, ut negotio huic manum admoveat. Enixa facit vota Majestas Sua pro felici successu operis adeo salutaris et eximie Sibi gratulabitur, si bonis officiis Suis flammas tam cruenti belli extinguere et exoptatam pacem et concordiam inter tam magna Imperia aequis et dignis utroque conditionibus redintegrare posset; ad quem finem nullam certe omittet operam. Ego ex mea parte votis modo dictis accedo et Illustritati Vestrae quoque fausta quaevis ex animo precor.“ Dieses Schreiben Finckensteins gelangte nicht zur Ueberreichung (vergl. dafür den Cabinetserlass an Zegelin, Berlin 3. Januar 1771).

[1] Vergl. Nr. 19271. 19272. 19275.

4° darauf bestehen, dass die Pforte in diesem Frieden den dermaligen König von Polen [an]erkennen und sich verbindlich machen solle, künftighin sich gar nicht mehr in die polnische Angelegenheiten zu mischen.

Vielleicht treibet dasselbe seine Forderungen noch weiter und verlangt

5° der Walachei und Moldau Souveräns und Despoten zu ernennen, welche nicht mehr unter türkschem, sondern seinem [1] Schutz stehen sollen. Jedoch hoffe Ich durch dienliche Vorstellungen es dahin zu bringen, dass man wenigstens auf diesen Punkt nicht so eifrig bestehen möge.

Dahingegen ist leicht zu vermuthen, dass der russisch-kaiserliche Hof nicht allein

6° eine vollkommene Amnistie und Schutz für die in der Walachei und Moldau, wie auch in Morea und andern Orten, wo das Kriegstheater gewesen, befindliche Griechen und Unterthanen fordern, sondern auch

7° ihr freies und ungehindertes Religionsexercitium ausbedingen werde.

Ob nun gleich alles dieses nur Muthmaassungen von Mir sind und Ich dahingestellt sein lassen muss, worin eigentlich die Forderungen von Russland bestehen möchten, die beide letztere Bedingungen auch vermuthlich bei der Pforte keine grosse Schwierigkeit finden dürften, so möchte Ich doch gerne zum Voraus wissen, wie die Pforte über alle diese Punkte gesinnet ist, und müsst Ihr Mir dahero, ohne jedoch derselben davon das allergeringste merken zu lassen, Eure Gedanken darüber pflichtmässig eröffnen.

Um jedoch inzwischen die Pforte zu dergleichen und andern ähnlichen Bedingungen des Friedens unter der Hand und ohne ihr solche im geringsten zu entdecken, vorzubereiten, glaube Ich, dass Ihr wohl thun würdet, derselben gelegenheitlich vorzustellen und zu verstehen zu geben, dass es ganz natürlich sei, dass eine kriegführende Macht, welche, wie Russland, fünf bis sechs Bataillen hinter einander gewonnen und in des Feinds Land Conquêten von 60 Meilen in der Breite und über 80 in der Länge gemacht hat, bei Wiederherstellung des Friedens in einem weit höherem Ton als diejenige sprechen könne, welche einen so ansehnlichen Verlust erlitten hat. Und diesem allem könnet Ihr noch hinzufügen, dass die russische Flotte, so lange selbige in der Mittelländischen See und dem Archipelago bleibet, wenn solche auch schon nicht durch die Dardanellen durchkommen sollte, [2] dennoch allezeit im Stande sein würde, der Pforte und zu Konstantinopel selbst durch Auffangung und Wegnehmung der ägyptischen Schiffe alle Subsistenz abzuschneiden und solchergestalt sogar in der Hauptstadt der Türken die

[1] Vorlage: „ihrem". — [2] Vergl. S. 119.

äusserste Hungersnoth zu verursachen. Alle diese Umstände zusammengenommen, weiss dahero weder Ich noch alle andere Freunde der Pforte keinen bessern Rath zu geben, als alles mögliche anzuwenden, um je eher je lieber den Frieden mit Russland zum Stande zu bringen und dadurch der Eröffnung einer dritten Campagne zuvorzukommen, welche Russland zwar mit grössester Vigueur fortzusetzen im Stande ist, in welcher aber die Pforte nicht mehr sicher sein dürfte, einen Fuss breit weiter in Europa zu behalten.

Ich überlasse Euch demnach hiermit lediglich, der Pforte und deren Ministern solches alles lebhaft zu Gemüthe zu führen und Mir von dem Erfolg so bald als möglich ausführlichen und pflichtmässigen Bericht zu erstatten.

Schliesslich wiederhole Ich noch zum Ueberfluss die bereits oben erwähnte Vorsicht, dass Ihr von obgedachten, nur von Mir vorausgesetzten Friedensbedingungen weder der Pforte noch sonst jemand in der Welt einige Eröffnung thun müsset, damit der russisch-kaiserliche Hof dabei nicht compromittiret werde.

P. S.

So viel übrigens die von Engelland nachgesuchte Mediation betrifft, so könnte es Mir im Grund einerlei sein, wenn diese Krone solche so gut wie eine andere Puissance übernähme. Das einzige aber, was daraus entstehen würde, ist, dass Frankreich sodann verlangen möchte, dazu gleichfalls zugelassen zu werden,[1] und auf solchem Fall kann Ich Euch zum Voraus versichern, dass Russland zu Annehmung dieser französischen Mediation auf keinerlei Art noch Weise zu bewegen sein würde. Vielleicht wird es so Mühe genug kosten, dasselbe zur Annehmung der österreichschen Mediation zu überreden, obschon Ich Meines Orts alles mögliche dazu beitragen werde, dass solche angenommen werde. Die Pforte aber könnet Ihr übrigens versichern, dass sie bei dieser Mediation ebenso wenig Gefahr laufen und Oesterreich bei dieser Gelegenheit als guter Nachbar an ihr handeln werde.

Nach dem Concept. Friderich.

19282. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A PETERHOF.

Potsdam, 14 septembre 1770.

Madame ma Sœur. Je n'importunerais certainement pas Votre Majesté Impériale et je me garderais bien de La distraire de Ses occupations importantes, si les nouvelles que je viens de recevoir, n'en méritaient pas la peine. A peine, Madame, étais-je arrivé au camp de Moravie, que je reçois un courrier de Constantinople, et n'ayant point

[1] Vergl. S. 113.

pris avec moi de chiffre, dans une course où je ne m'attendais à aucune affaire politique, j'étais dans une parfaite ignorance du contenu de cette dépêche.[1]

Bientôt le prince Kaunitz me vient trouver[2] et, après les premiers compliments, il me demande si j'avais reçu une dépêche de Constantinople; je lui dis que oui, mais que j'en ignorais le contenu. »Ah çà«, repartit-il, »je puis donner sur cela des éclaircissements: La Porte nous a demandé à tous les deux sa médiation pour la paix, et nos ministres l'ont acceptée.« Cette ouverture me donna lieu de le sonder sur la façon de penser de sa cour; et quoiqu'il ait souvent insisté sur la balance de l'Orient, en gros je l'ai trouvé plus modéré que je m'y attendais.

A mon retour j'ai d'abord ici fait copier la dépêche de Constantinople pour la communiquer, Madame, à vos ministres[3] et de savoir si Votre Majesté Impériale agrée cette médiation et quelles mesures Elle jugera à propos de prendre à présent.

Si en bon et fidèle allié je puis vous communiquer mes pensées, il me semble, Madame, que la paix dans ce moment devient un bien, pour éviter une guerre générale que la France tâche d'allumer en Europe; je suis au fait, Madame, des mouvements qu'elle se donne à Vienne pour aigrir les esprits et souffler l'envie dans tous les cœurs. Votre Majesté Impériale fera avorter ces desseins pernicieux en terminant une guerre aussi glorieuse à Ses armes, à Ses vastes projets, à la splendeur de Son règne, en donnant à la paix des marques de Sa modération. La réputation des armes se partage en beaucoup de bras qui l'ont acquise, mais la modération et la clémence n'appartiennent qu'au prince débonnaire, il ne les partage avec personne, et cette vertu met le sceau à la réputation des grands de la terre.[4] Je sais combien Votre Majesté Impériale est pleine de ces sentiments; les témoignages qu'Elle va en donner présentement à l'Europe, achèveront de La combler des acclamations publiques.

Puisque j'ai commencé, Madame, à vous ouvrir mon cœur, Votre Majesté Impériale ne désapprouvera pas que je continue à Lui parler avec la franchise qui convient au plus fidèle et au plus sincère de Ses alliés. Les troubles de la Pologne demandent en ce temps présent qu'on y fasse une sérieuse réflexion, il convient à la gloire de l'empire russe qu'elles soient terminées, s'il se peut, avant que la paix de la Porte soit conclue.[5] Si l'on fait une paix plâtrée en Pologne, il faut s'attendre que ce sera toujours à recommencer, que les séditions y seront renaissantes, et qu'a la fin d'autres voisins s'en mêlant ne donnent tôt ou tard lieu à une guerre générale. Mais si l'on faisait des projets de conciliation bien calculés et qui ne révoltassent pas généralement les esprits, il

[1] Vergl. Nr. 19260. — [2] Vergl. Nr. 19258. — [3] Vergl. S. 126. 127. — [4] Vergl. S. 123. — [5] Vergl. S. 111.

faudrait les proposer, et je crois, Madame, pour peu que les Dissidents modérassent leurs prétentions, de quoi même je crois qu'eux-mêmes pourraient vous prier, il ne serait pas impossible de pacifier ce royaume. Je crois même, si je ne me flatte trop, de porter les Autrichiens, conjointement avec moi, de forcer les Confédérés de souscrire à ces conditions. J'expose toutes ces idées à Votre Majesté Impériale, elles sont importantes pour les suites et les temps futurs, elles méritent d'être bien discutées et bien digérées, afin qu'ayant adopté des principes fixes, on évite à l'avenir des troubles trop fréquents auxquels l'humeur inquiète de la nation polonaise ne fournirait d'ailleurs que trop de matière.

J'ai à féliciter à Votre Majesté Impériale de je ne sais combien de victoires navales et de terre; leur nombre fait qu'on les confond; ma discrétion me fait attendre que la demi-douzaine en soit complète, pour ne point importuner Votre Majesté Impériale en Lui faisant des compliments sur le détail d'avantages sur lesquels[1] se fond[e]rait la gloire des autres monarques. Je suis avec autant d'admiration qu'avec les sentiments de la plus haute considération, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

19283. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A STOCKHOLM.[2]

[Potsdam] 15 septembre 1770.

Mon cher Frère. J'ai reçu la lettre[3] que vous avez la bonté de m'écrire, avec bien du plaisir, surtout apprenant par vous-même, mon cher frère, que vous vous portez bien. Je vous remercie de la description que vous voulez bien me faire de Stockholm; quand même la ville serait aussi belle que Rome, le climat rigoureux de sa position me dégoûterait toujours de l'envie de l'habiter.

Si ma sœur aime les meubles, je pourrais facilement lui en envoyer, mais il faut pour cela savoir à peu près la grandeur et hauteur des chambres, ou l'on manque l'aunage du nécessaire pour l'ameublement.

Je vous ai fourni, mon cher frère, par rapport à la Russie toutes les nouvelles qui sont venues à ma connaissance relativement à votre voyage;[4] on aime à savoir d'avance de petites circonstances qui aident à s'orienter en pays étranger.

Il semble qu'on s'y trouve dans des dispositions assez pacifiques; reste à savoir comment l'Impératrice voudra s'arranger avec les Con-

[1] Vorlage: „sur laquelle". — [2] Prinz Heinrich war mit dem Hof am 3. September nach Stockholm übergesiedelt. — [3] D. d. Stockholm 4. September. — [4] Vergl. S. 125. Anm. 3.

fédérés. Je vous prie, à votre arrivée à Pétersbourg, de demander à Solms les dépêches qu'il a reçues par le courrier;[1] leur lecture vous mettra au fait de tout ce que je pense sur cet article.

Nous aurons ici au mois d'octobre le second prince de Suède,[2] dont on mande beaucoup de bien. Je serai bien aise de voir quelqu'un qui appartient de si près à ma sœur. Je vous prie de l'assurer, elle, de ma plus tendre amitié, et d'être persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19284. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 15 septembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 4 de ce mois, et voici ma réponse[3] à la lettre de mon frère le prince Henri qui y était jointe, que vous aurez soin de faire parvenir sûrement à son adresse.

Pour ce qui regarde le voyage de ce Prince en Russie, je crois, toute autre considération mise à part, qu'il a pris le parti le plus prudent de choisir, pour cet effet, la route par la Finlande, vu que, dans la saison présente, elle est la plus sûre et moins exposée à des risques sur mer que celle de Revel.

Federic.

Nach dem Concept.

19285. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 15 septembre 1770.

Comme on n'ignore pas que la régence d'Alger a eu soin depuis longtemps de faire élever des môles à l'entrée de son port capables de défendre l'approche de cette ville à tous vaisseaux ennemis, le Roi ne saurait croire que le peu de succès que la flotte danoise a eu dans son expédition de bombardement de cette place, puisse avoir opéré la même sensation sur l'esprit du roi de Danemark que, selon la dernière dépêche du sieur Geiseler du 8 de ce mois, cet évènement paraît avoir faite sur la cour danoise et le public de là-bas.[4]

[1] Für einen entsprechenden Erlass an Solms, Potsdam 15. September, findet sich die eigenhändige Weisung: „An Cöper. Es muss eine Ordre gemacht werden an Solms, dass, wann mein Bruder dahin kommt, er ihm die Depeschen vom letzten Courier (Nr. 19271. 19272. 19274. 19275) alle zeigen soll und ihm auch in allen Stücken an [die] Hand gehe. Friderich." — [2] Karl, vergl. S. 95. 96 und Bd. XXIX, 416. 477. — [3] Nr. 19283. — [4] Geiseler berichtete, dass die Nachricht von der Aufhebung der Belagerung von Algier den dänischen Hof in grosse Bestürzung versetzt und Christian VII. eine Commission ernannt habe, „qui doit rechercher la cause de cet évènement".

En attendant, Sa Majesté veut bien avertir par la présente le sieur Geiseler qu'elle est occupée, à l'heure qu'il est, à se décider sur le choix d'un ministre qu'elle est intentionnée d'envoyer là où il se trouve,[1] et que, pour cet effet, elle compte d'en nommer un au premier jour.

Nach dem Concept. Federic.

19286. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 15 septembre 1770

Si j'ai été surpris de voir par votre dépêche du 10 de ce mois que la mauvaise récolte de cette année occasionne une extrême disette en Saxe, j'ai été bien plus étonné encore d'apprendre qu'on y a négligé d'enmagasiner des grains pendant l'abondance des années précédentes. Une telle conduite prouve clairement combien peu on est accoutumé dans ce pays-là à prendre des mesures d'avance, et que les bons règlements y manquent pour toutes choses. La Bohême ni mes États ne pourront absolument rien fournir à la subsistance de ces pauvres gens, de sorte qu'on sera obligé de faire venir les grains de loin et à grands frais, si l'on ne veut pas les laisser périr par la famine.

Nach dem Concept. Federic.

19287. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A POTSDAM.

Potsdam, 16 septembre 1770.[2]

J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois, et, vous renvoyant celle du sieur Rougemont[3] que vous m'avez communiquée à sa suite, je vous dirai qu'il me paraît à moi-même comme si les sieurs du Commun et de Gaudot s'entre-entendaient dans l'intention d'escroquer quelque gratification, et c'est dans cette idée que, dans ma réponse au sieur du Commun, j'ai marqué beaucoup de mépris pour le dessein de Gaudot[4] et ai, au reste, renvoyé du Commun à vous pour les rapports ultérieurs qu'il voudrait me faire à ce sujet. Vous verrez s'ils vaudront la peine de m'être communiqués.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Bd. XXIX, 560. — [2] Vom 16. September ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 227; an Voltaire ebenda, Bd. 23, S. 168. — [3] D. d. Neuchâtel 17. Juli. [Charlottenburg. Hausarchiv.] Rougemont war Mitglied des Staatsraths in Neuchâtel. — [4] Vergl. Nr. 19280. Am 16. September schreibt der König an du Commun: „Comme le monde raisonnable n'ajoutera jamais foi à un libelle de cette nature, je suis peu en peine de son indigne projet, ayant d'ailleurs déjà pris les mesures convenables pour l'en faire repentir."

19288. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM RUSSISCHEN GESANDTEN FÜRSTEN DOLGORUKI.

[Sanssouci, 16. September 1770.]

Fürst Dolgoruki berichtet an Katharina II., Berlin 7./18. September: „Als ich in Sanssouci ankam,[1] erwartete mich dort bereits Graf Finckenstein, und als wir eben ein Gespräch angefangen hatten, wurde ihm gemeldet, dass er mich in das Cabinet des Königs führen solle. Nachdem er dies gethan hatte, zog er sich zurück.

Ich begann das Gespräch damit, dass ich dem König sagte, dass das theure Band der Freundschaft, durch das Ew. Kaiserl. Majestät so eng mit Sr. Majestät verknüpft sei, ihm jederzeit als eine zuverlässige Bürgschaft dienen müsse für die aufrichtige und vollkommene Theilnahme an allem, was ihm Angenehmes und Freudiges widerfahre. Daher seien, bei einer für Se. Majestät und die ganze preussische Monarchie so grossen Freude, wie es die glückliche Entbindung Ihrer Hoheit der Prinzessin von Preussen von einem Prinzen sei, die freudigen Empfindungen der Theilnahme Ew. Kaiserl. Majestät um so grösser, und Ew. Kaiserl. Majestät nähme mit Vergnügen die vom König angebotene Pathenschaft bei dem neugeborenen Prinzen an, und Sie hätten, als ganz besonderen Ausdruck der Gefühle Ew. Kaiserl. Majestät, Ihren Pathensohn in die Zahl der Ritter des Ordens vom Heiligen Andreas aufgenommen,[2] da Sie überzeugt seien, dass nichts für die Interessen und den Ruhm der beiden Monarchen besser sein könne, als wenn die durch Gottes Vorsehung bestimmten Nachfolger Ew. Kaiserl. Majestät und des preussischen Königs dem Beispiel Ihrer Freundschaft und Ihres Einvernehmens folgen würden; und Ew. Kaiserl. Majestät wünsche, dass dieses Band Ihrer Freundschaft dafür einen nützlichen und festen Anfang bilde. Ich schloss meine Rede damit, dass Se. Königl. Majestät in dem Schreiben Ew. Kaiserl. Majestät, das ich Befehl habe zu überreichen, die gleichen Gesinnungen finden werde.

Der König antwortete mir, dass er niemals an der Freundschaft Ew. Kaiserl. Majestät für ihn zweifle, und dass ihm die Art, wie ich die freundschaftlichen Empfindungen Ew. Kaiserl. Majestät ausgedrückt hätte, sehr gefalle; der König schmeichle sich mit der Hoffnung, dass Ew. Kaiserl. Majestät dessen gewiss sei, dass er nichts anderes im Auge habe, als das Band dieser theuern Freundschaft noch fester zu knüpfen, und dass er sicherlich die gleichen Gedanken der ganzen königlichen Familie einzuflössen suche.

[1] Behufs Ueberreichung des Glückwunsch-Schreibens der Kaiserin Katharina, Tsarskoe-Selo 13. August (a. St.), zur Geburt des Prinzen Friedrich Wilhelm. [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. S. 125. — [2] Am 12. October schreibt der König an Finckenstein, dass die Ueberreichung des Ordens durch den Ueberbringer, Lieutenant Janow, an den Prinzen von Preussen erfolgen und Dolgoruki demgemäss benachrichtigt werden solle.

Darauf beglückwünschte mich der König zu allen den glorreichen Siegen der Armee Ew. Kaiserl. Majestät, indem er hinzufügte, es werde bald keine Art und Weise geben, Glückwünsche auszusprechen, denn man werde jeden Tag neue Siege davontragen, und so werde es eine Gewohnheitssache werden.

Hierauf entliess mich der König.“ [1]

Nach der Uebersetzung der Ausfertigung im Hauptarchiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu Moskau.

19289. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 septembre 1770.

La conduite que les Confédérés de Pologne continuent à tenir encore, selon que votre dépêche du 8 de ce mois qui m'est bien parvenue, le renferme, [2] ne saurait être envisagée que comme extravagante et enragée. En effet il faut avoir perdu tout ombre de bon sens et être tout-à-fait insensé, pour vouloir, après une défaite aussi totale que les Turcs viennent d'essuyer, et après avoir perdu par là tout espoir d'obtenir le moindre secours du côté de la Porte, tenter encore des démarches qui ne sauraient aboutir qu'à aigrir de plus en plus les Russes, et s'attirer leur ressentiment. Car, après les fortes secousses que les forces ottomanes viennent d'éprouver pendant toute cette guerre et principalement dans les dernières rencontres qu'ils ont eues avec les Russes, il n'y a personne, et je vous en fais juge vous-même, qui ne s'apercevra que la Porte doit soupirer après le retour de la tranquillité, et qu'elle sera obligée de faire des propositions pour obtenir le prompt rétablissement de la paix.

Federic.

Nach dem Concept.

19290. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 septembre 1770.

Les extraits ci-joints de quelques-unes de mes dernières lettres de Varsovie [3] au sujet de la peste diffèrent malheureusement beaucoup des nouvelles que, selon votre rapport du 24 d'août, le comte Panin a reçues de la marche et des progrès de ce terrible fléau; de sorte que j'ai été bien aise d'apprendre par votre dépêche du 31 l'arrangement

[1] Der König beauftragt am 20. Finckenstein, dem Fürsten Dolgoruki für die Zustellung eines Berichts über die Schlacht bei Tschesme zu danken, und bewilligt dem auf der Durchreise nach Petersburg befindlichen Grafen della Orcasitas die nachgesuchte Audienz für den 26. September. — [2] Benoît berichtete, dass die Conföderirten sich von neuem überall regten und ein Regiment der polnischen Krontruppen in Krakau aufgehoben hätten. — [3] Vom 29. August, 1. und 5. September.

que ce ministre a pris de placer 4 officiers à Wildenberg[1] pour y recevoir les paquets des courriers russes de Pologne.[2] Vous aurez soin de le remercier de cette attention.

Federic.

Nach dem Concept.

19291. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 septembre 1770.

Vous avez grande raison de supposer, selon votre dépêche du 8 de ce mois, que la cour où vous êtes, s'est attendue à une tout autre décision des affaires entre la Russie et la Porte.[3] Je l'ai bien remarqué aux discours que le prince de Kaunitz m'a tenus à ce sujet en dernier lieu à Neustadt, et je ne lui ai pas dissimulé, à cette occasion, que mon principe était de me représenter dans tous les évènements le pis, afin de n'être pas confondu dans la suite. En attandant, je me flatte de la modération que l'impératrice de Russie a manifestée jusques ici dans tous les succès de ses armes, que Sa Majesté Impériale la fera également paraître dans la négociation de la paix, et qu'elle exigera tout aussi peu de la Porte que de la république de Pologne des conditions trop dures et insoutenables.

Au reste, j'attends avec impatience d'apprendre de quelle façon le prince de Kaunitz s'explique envers ses amis sur ma dernière entrevue. Je conçois sans peine toutes les difficultés que vous rencontrerez pour l'approfondir et vous en mettre bien au fait; mais, après tout, vous ne sauriez me rendre, dans le moment présent, point de service plus agréable que de vous donner tous les mouvements imaginables pour être à même de m'en faire un rapport aussi exact [que] détaillé.

D'ailleurs, vous faites très bien de prendre patience pour votre voyage en Prusse.[4] Dès que les affaires entre la Russie et la Porte seront arrangées, je vous accorderai avec plaisir la permission de vous y rendre pour remettre vos affaires domestiques en ordre.

Federic.

Nach dem Concept.

19292. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 septembre 1770.[5]

Afin de ne rien négliger pour accélérer, autant qu'il dépend de moi, la négociation de la paix entre la Russie et la Porte, je n'ai eu

[1] Nahe der preussischen Grenze. — [2] Vergl. S. 66. Anm. 4. — [3] Rohd berichtete: „On a cru que les Turcs gagneraient la supériorité infailliblement, que les Russes seraient humiliés, qu'on en serait vengé ici, et que les troubles de Pologne finiraient tout-à-fait au gré des cours catholiques.“ — [4] Vergl. S. 119. — [5] Vom 17. September ein Schreiben an Prinz Ferdinand von Preussen in den Œuvres, Bd. 26, S. 563; an Pöllnitz ebenda, Bd. 20, S. 102.

rien de plus pressé, à mon retour ici, que de faire passer à la cour de Pétersbourg l'offre de médiation que la Porte a adressée tant à moi qu'à la cour de Vienne,[1] et je serai bien charmé d'apprendre qu'elle ait été favorablement accueillie en Russie.

Quant à moi, je l'ai d'abord acceptée, et la réponse de mon ministre d'État et de cabinet le comte de Finckenstein à la réquisition du caïmacam,[2] avec quelques autres expéditions y relatives, se trouve renfermée dans la cassette ci-jointe. Je vous l'adresse, avec la dépêche qui y appartient,[3] par un courrier exprès, et vous aurez soin d'expédier l'une et l'autre, le plus promptement et le plus sûrement qu'il sera possible, à mon ministre à Constantinople le major de Zegelin. La meilleure voie de les lui faire parvenir, serait de les confier à un courrier de la cour où vous êtes, et, pour cet effet, vous ne manquerez pas de vous informer auprès du prince de Kaunitz s'il y en a peut-être un de prêt pour se rendre à Constantinople. Mais, à son défaut, je m'en rapporte entièrement à vous et à votre savoir-faire, et j'aurai pour agréable le parti que vous aurez jugé le plus convenable pour cette expédition.

Ein neuer Chiffre nebst Schlüssel, der nur zur Mittheilung von geheimen und wichtigen Nachrichten verwandt werden soll, wird übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

---

19 293. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Potsdam, 17 septembre 1770.

J'ai reçu vos dépêches du 4 et du 7 de ce mois, et, le Parlement étant, à l'heure qu'il est, en vacances, la cour où vous êtes, ne fournira guère des choses importantes à me mander; à la rentrée prochaine du Parlement, au contraire, le théâtre britannique deviendra plus orageux et donnera apparemment lieu à de scènes plus intéressantes.

En attendant, je serais bien aise de savoir au juste si la cour où vous êtes, ambitionne effectivement l'honneur de la médiation entre la Russie et la Porte. J'ai tout lieu de le soupçonner,[4] mais comme il conviendra de prendre ces informations avec beaucoup de délicatesse et sans faire paraître la moindre affectation, je vous dispense de ces recherches, et vous n'avez qu'à laisser cette besogne au comte de Maltzan que vous n'oublierez, pour cet effet, pas d'informer de ce que je viens de vous écrire sur ce sujet.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19 282. — [2] Vergl. S. 135. Anm. 6. — [3] Nr. 19 281. — [4] Vergl. S. 133. 134.

19294. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 17 septembre 1770.

Je ne suis nullement surpris du dessein que vous attribuez, dans votre dépêche du 7 de ce mois, au duc de Choiseul de fortifier quelques places dans l'île de Corse. C'est une précaution très naturelle et nécessaire pour garantir la possession de cette conquête qui, sans cela, ne saurait devenir que très précaire et exposée à différentes tentatives de la part des autres puissances et du général Paoli même.

Au reste, j'ai tout lieu de croire que les succès rapides et éclatants des Russes contre les Turcs rendent la cour où vous êtes, de fort mauvaise humeur, et quelqu'un des Autrichiens m'ayant voulu assurer que le duc de Choiseul, au cas qu'il ne pourrait plus se soutenir, avait formé le projet d'engager sa cour dans cette guerre, afin de se rendre par là nécessaire, vous ferez tous vos efforts sous main pour pénétrer si cet avis est fondé, ou s'il ne faut le regarder que comme un bruit forgé et destitué de fondement.

Nach dem Concept. Federic.

19295. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 septembre 1770.

Ma chère Nièce. Les précautions que vous prenez, ma chère enfant, pour votre santé, me font un sensible plaisir; je ne doute pas que, vous et votre enfant, vous ne vous en trouviez bien.

Je n'ai point encore répondu au pri[nce] d'Orange sur la lettre[1] que le pr[ince] de Hesse[2] m'a remise, et j'attends le départ de ce Prince pour m'acquitter de ce devoir. Ce Prince a tout vu en Silésie et verra encore ici ce que nous lui pourrons montrer de bagatelles, et je crois qu'il retournera en Hollande rassasié de manœuvres.

Le 26, nous aurons l'électrice de Saxe,[3] à laquelle je donnerai quelques fêtes pour l'amuser; mes belles-sœurs viendront ici avec le monde que je pourrai rassembler, et après ces fêtes je reprendrai ma vie sédentaire, la plus convenable pour un vieillard de mon âge. Je souhaite seulement, ma chère enfant, d'apprendre de bonnes nouvelles de votre part, vous assurant qu'on ne saurait vous être plus attaché que je le suis, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

---

[1] D. d. Haag 6. Juli. — [2] Vergl. S. 69. 96. — [3] Vergl. S. 97.

19296. AU FELD-MARÉCHAL-GÉNÉRAL COMTE DE RUMANZOW.

Potsdam, 18 septembre 1770.

Ce n'est qu'avec une peine infinie que j'ai appris, par votre lettre du 15 août v. st.,[1] la mort inopinée de mon neveu le prince Guillaume de Brunswick.[2] Selon le rapport des médecins que mes volontaires m'ont adressé de cette maladie, il n'est pas étonnant que ce Prince y ait succombé, et je vous sais beaucoup de gré de tous les soins et de tous les secours obligeants que vous lui avez prêtés dans sa maladie. C'est une perte bien sensible pour le duc et la duchesse de Brunswick, ses dignes père et mère, qui m'affecte également beaucoup, et je souhaite du fond de mon cœur qu'ils la reçoivent avec cette résignation que nous devons aux décrets de la Providence.

Au reste, votre avancement au poste de feld-maréchal-général des armées de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies[3] m'a fait un plaisir infini. C'est une nouvelle preuve que cette grande Princesse sait apprécier et récompenser le mérite, et le vôtre m'a paru de tout temps trop distingué pour échapper à ses yeux clairvoyants. Il ne manquait que d'occasions pour le faire connaître, et cette dernière campagne en a amené de si fréquentes que je vous félicite de tout mon cœur sur la gloire que vous y avez acquise, et sur les distinctions bien méritées dont votre souveraine vous a revêtu.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

19297. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

[Potsdam] 18 septembre 1770.

Mon cher Frère. Je vois que vous noyez dans les fêtes, et que le Prince Royal vous en a donné des plus élégantes.[4] L'illumination de Karlberg[5] aura été, à ce qu'il m'en paraît par la description, à l'instar de celle que l'on a donnée à Vienne au Belvédère.[6] Je suis persuadé que la plus grande satisfaction de ma sœur a été de vous avoir auprès d'elle, car, à son âge, le goût de la danse et de ces sortes d'amusements est passé.

Je crois, mon cher frère, que cette lettre vous trouvera quelque part en chemin en Finlande ou que même elle ne vous sera rendue qu'à Pétersbourg, et j'y ajoute un petit billet[7] sur quelques bagatelles dont vous ferez l'usage qu'il vous plaira.

Nous avons eu des nouvelles de l'armée de M. de Rumänzow,

[1] Liegt nicht vor. — [2] Gestorben am 24. August. — [3] Anlässlich seiner Siege über die Türken. — [4] Schreiben Heinrichs, Stockholm 7. September. — [5] Lustschloss des Kronprinzen Gustav bei Stockholm. — [6] Am 17. April 1770 anlässlich der Verlobung der Erzherzogin Maria Antoinette mit dem Dauphin. — [7] Nr. 19298.

avec la nouvelle inattendue de la mort du prince Guillaume,[1] il a pris une esquinancie qui l'a emporté l'onzième jour de sa maladie. Je suis avec la plus parfaite amitié, tendresse et estime, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19298. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Potsdam, 18 septembre 1770.

Tout ce que vous pouvez faire de plus utile pour notre bien et pour celui de l'Europe, sera, d'un côté, de persuader ces gens, si vous le pouvez, à ne point refuser la médiation de la cour de Vienne et à ne point faire de conditions insoutenables aux Polonais, ou l'on ne verra plus que des Confédérations sans cesse renaissantes et des troubles dont on ne peut prévoir la fin; mais si l'Impératrice se relâche un peu de ce qu'elle a fait statuer dans la dernière Diète de Varsovie,[2] les Autrichiens et nous nous engagerons à mettre les Confédérés à la raison, et alors la paix pourra être stable.

Pour la paix des Turcs, on espère de faire consentir ces derniers à céder Azow aux Russes, à donner une amnistie aux Grecs de Péloponèse, à ne point inquiéter ceux de cette religion dans leurs États, et même ces différents points pourraient être garantis par les Vénitiens, et peut-être portera-t-on la cour de Vienne à faire de même. Si vous pouvez contribuer, mon cher frère, à quelques-uns de ces points, soit en faisant des insinuations conformes au comte Panin ou, si cela se peut naturellement, à l'Impératrice même, il est indubitable que vous rendrez un grand service à notre patrie, comme à l'Europe entière.

Au reste, ce que je vous écrirai pendant votre séjour de Pétersbourg, ne seront que des choses que tout le monde peut voir, et dans le même style que vous vous proposez d'adopter, pendant que vous vous trouverez à cette cour.[3] *Curialia.*

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri"; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung.

19299. AU LIEUTENANT-COLONEL BARON DE COCCEJI A STOCKHOLM.

Potsdam, 18 septembre 1770.

Vous m'avez fait plaisir de me rendre compte, par votre dépêche du 7 de ce mois, des comportements gracieux qu'on a observés là où

[1] Vergl. S. 148. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 589. — [3] Heinrich schrieb, Stockholm 7. September, über seine Correspondenz mit Katharina II.: „Le sujet de croire que l'encens ne lui déplaît pas, joint à l'intérêt que vous avez, mon très cher frère, de la ménager, m'a fait passer sur la délicatesse des sentiments et m'a fait une loi de dire des choses que je ne pensais pas."

vous êtes, vis-à-vis de mon frère le prince Henri, auxquels je suis très sensible. Je suis persuadé donc que mon frère ne pourra qu'être enchanté du séjour qu'il a fait à la cour de Suède, où, par les attentions et égards qu'on lui a témoignés, on s'est efforcé de le lui rendre le plus agréable que possible.

Voici ma réponse [1] à la lettre que vous m'avez fait parvenir de la part de ce Prince; vous aurez soin, dût-elle ne plus le rencontrer en Suède, de la faire passer sûrement à ses mains.

Federic.

Nach dem Concept.

19300. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, septembre 1770.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 18. September, dass die Nachforschungen nach preussischen Unterthanen in Danzig [2] noch nicht abgeschlossen seien. Sie schlagen vor, zur endgültigen Beendigung der Auslieferungsfrage, auf einige Wochen einen Commissar nach Danzig zu senden, „le sieur Junck n'y étant aucunement propre et ne faisant que gâter tout ce dont il est chargé".

Il faut prendre quelqu'un du Directoire et parler au sieur de Hagen, qui pourra proposer quelqu'un d'assez capable pour terminer cette affaire. [3]

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung des Königs auf dem Rande des Berichts der Minister.

19301. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 septembre 1770.

La petite violation du territoire autrichien en Hongrie dont vous faites mention dans votre dépêche du 4 de ce mois, n'aura, j'espère, aucune suite ultérieure. L'Empereur m'en a parlé à peu près dans le même ton que le comte Panin s'en est énoncé vis-à-vis de vous. [4] J'ai tout lieu de me persuader que la cour de Vienne acquiescera entièrement à la satisfaction que celle où vous êtes, lui veut donner. [5]

[1] Nr. 19297. 19298. — [2] Vergl. S. 76. — [3] Auf den Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 25. September, dass Hagen den Geheimen Finanz-, Kriegs- und Domänenrath Reichardt vorgeschlagen habe, ergeht die eigenhändige Resolution: „Bene. Federic." Das daraufhin im Ministerium aufgesetzte „Instructions-Rescript" für Reichardt ist Berlin 5. October datirt. — [4] „Que de tous les trois côtés il y a eu du brigandage dans le fait"; die Oesterreicher hätten an der von den Conföderirten gemachten Beute theilnehmen, diese sich auf österreichischen Boden in Sicherheit bringen, die Russen hätten plündern wollen. Vergl. S. 79. — [5] Durch Auslieferung des schuldigen Officiers.

Au reste, selon les nouvelles que vous me mandez du siège de Bender, cette place ne saurait guère tenir plus longtemps, et les Russes ne manqueront sûrement pas de s'en rendre maîtres.

Mais, quant aux nouvelles de la peste,[1] elles deviennent, de jour en jour, plus sérieuses, et elles m'ont engagé à renforcer non seulement le cordon sur mes frontières, mais de l'étendre même jusques à Marienwerder, afin de conserver la communication de mes provinces par la Prusse polonaise, qui, sans cette précaution, serait entièrement interrompue.

Je suis bien aise de vous en prévenir, afin que vous sachiez le motif de cet arrangement, au cas qu'on vous en parle.

Nach dem Concept. Federic

19302. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 septembre 1770.

Je suis tout aussi persuadé que vous que les nouvelles qu'on a débitées sur le sort des ministres étrangers à Constantinople,[2] sont destituées de fondement. S'il en était quelque chose, les courriers ne nous auraient pas manqué, et comme aucun ne nous est parvenu avec cette nouvelle, elle appartient apparemment à ces bruits que souvent la haine ou la peur enfante, et qui ne laissent pas d'être démentis par l'expérience.

Pour ce qui est, au contraire, du prince de Kaunitz, il est vrai que j'ai eu beaucoup [d']attentions pour lui, comme premier ministre du Prince que j'étais venu voir; mais, d'un autre côté, il est tout aussi connu qu'il a recherché avec soin d'être distingué, et que, pour cet effet, il a tâché de se placer toujours de façon qu'on ne pouvait se dispenser de lui adresser la parole plutôt qu'à un autre. Quoi qu'il en soit, j'ai été bien aise de faire sa connaissance, et personne ne saurait lui contester un esprit fin et délié et beaucoup de connaissances pour le maniement des affaires.

Rohd wird, in gleicher Weise wie Solms (vergl. Nr. 19301), von der Verstärkung und Ausdehnung des Cordons gegen die Pest bis Marienwerder unterrichtet.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Am 19. September wird Benoît angewiesen, da jeder Zweifel an dem Ausbruch der Pest ausgeschlossen sei, alle aus verdächtigen Gegenden kommenden Briefe zu durchräuchern und durch Essig zu ziehen. Der gleiche Befehl sei an alle Grenzpostämter ergangen. — [2] Vergl. S. 119.

19303. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 20 septembre 1770.[1]

Quoique, ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 10 de ce mois, le concours des vaisseaux de tant de puissances dans la Méditerranée[2] puisse tenir l'Europe dans une espèce de crise, il ne me semble cependant pas que la tranquillité générale en puisse souffrir quelque atteinte. Je présume plutôt que tous ces vaisseaux se borneront à s'observer les uns les autres, et qu'ils éviteront avec soin tout ce qui pourrait amener une rupture nouvelle.

Mais, au reste, je ne suis nullement surpris du grand étonnement qu'on fait paraître à la cour où vous êtes, sur les succès rapides et brillants des Russes, tant sur le Danube que dans l'Archipel.[3] La France s'est trop flattée du contraire, et le duc de Choiseul ne s'est jamais imaginé que les Russes feraient avorter le projet chimérique qu'il avait formé en leur suscitant cette guerre avec la Porte, projet cependant qui reposait sur des principes trop imaginaires et présomptueux pour s'en promettre quelque succès. Il en sera convaincu, à l'heure qu'il est, par l'expérience, et quelque désir qu'il ait de révoquer ces succès en doute ou d'en diminuer le mérite, ils n'en sont pas moins réels et éclatants et très propres à le couvrir de confusion et à le mettre de mauvaise humeur.

En attendant, si son esprit brouillon pousse les choses plus loin, et qu'il veuille absolument la guerre, il se peut bien que la France trouvât encore des fonds pour soutenir une campagne, mais je crains fort qu'ils ne manquent dans la suite, et il me paraît plutôt très vraisemblable qu'une telle guerre ne pourrait finir que par une banqueroute totale de la France.

Federic.

Nach dem Concept.

19304. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 septembre 1770.[4]

Votre dépêche du 14 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme vous ne manquerez pas d'apprendre, par la suite, là où vous êtes, des particularités ultérieures et plus détaillées encore sur les diffé-

[1] Vom 20. September ein Schreiben an Pöllnitz in den Œuvres, Bd. 20, S. 103. — [2] Auch England sandte Schiffe nach dem Mittelmeer (vergl. S. 120). — [3] Sandoz berichtete, man habe die russischen Siegesnachrichten mit Staunen aufgenommen, „et avec le désir de n'en rien croire". — [4] Vom 21. September ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 228.

rents sujets qu'elle renferme,[1] vous n'oublierez pas de m'en rendre compte également, à mesure qu'elles parviendront à votre connaissance.

Je suis surpris, au reste, que vous me demandiez de nouveau par le post-scriptum joint à votre dépêche susalléguée une gratification pour subvenir aux frais des fêtes que les prochaines couches de ma nièce la princesse d'Orange occasionneront vraisemblablement là-bas, après que je vous ai déjà accordé, l'année passée, une somme pour le même effet, que les circonstances d'alors ne vous ont cependant pas permis d'employer à sa destination,[2] et dont j'ignore, par conséquent, l'usage que vous en avez fait.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19305. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 22 septembre 1770.

Je suis persuadé que l'Empereur et le duc de Teschen n'auront pas manqué, l'un et l'autre, de dissuader le prince Charles de Courlande et tâché de le faire renoncer à ses projets sur la Pologne,[4] si effectivement ce Prince se berce de pareilles chimères qu'on lui suppose, et si, pour cet effet, son intention est réellement ainsi que, selon votre dépêche du 17 de ce mois, le ministre de Russie à la cour où vous êtes, est d'opinion, de vouloir s'aboucher avec les chefs des Confédérations sur la frontière de Pologne [5] Il est sûr au moins que la cour impériale ne voudra jamais favoriser de pareilles idées, et qu'ainsi ce Prince aura peu de secours à se promettre de la part de cette cour dans l'exécution de son dessein. J'ai eu occasion, d'ailleurs, de remarquer que le duc de Teschen n'est pas des mieux intentionnés pour ses frères, et qu'en général il paraît être brouillé avec eux tous.

Au reste, je souhaiterais de savoir au juste le prix des différentes sortes de grains en Saxe, et je vous enjoins de me marquer, pour cet effet, à combien le boisseau, c'est-à-dire le *Scheffel* d'ici, tant de seigle que de froment et des autres espèces de grains se vend présentement à Dresde, à Leipzig et à Chemnitz. J'attends incessamment votre rapport là-dessus.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Französische Verhältnisse. — [2] Vergl. Bd. XXVIII, 494. — [3] Thulemeier war angewiesen worden, die Summe zurückzuzahlen, vergl. Bd. XXVIII, 274. — [4] Vergl. S. 69. — [5] Beloselski glaubte, dass Prinz Karl sich nach Pressburg zu seinem Bruder, dem Herzog von Sachsen-Teschen, begeben werde, um Möglichkeit zur Rücksprache mit den Conföderirten zu finden.

19306. AN DEN FÜRSTEN FRANZ SULKOWSKI IN SAGAN.

Extract für die Cabinetsvorträge: Fürst Franz Sulkowski zeigt an, dass er wegen einer einem preussischen Unterthan geschuldeten Summe „bei seiner neuerlichen Reise durch Sagan arretiret worden ist", und bittet, den Arrest aufzuheben und „ihn von Bezahlung obiger Schuld bis nach hergestellter Ruhe und Frieden in Polen zu dispensiren".

Potsdam, 22. September 1770.

Er weiss wohl, dass, wer schuldig ist, bezahlen muss; überdem so leiden seine Güter nicht durch die Unruhen.[1]

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

19307. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 23. September 1770.

Aus Eurem Bericht vom 17. jüngstverwichenen Monats habe Ich mit Vergnügen ersehen, dass die Pforte die englischen Anerbietungen zur Mediation von sich abgelehnet hat.[2] Wäre das Gegentheil geschehen und Engelland wirklich als Mediateur zugelassen worden, so hätte Frankreich ganz gewiss gleichfalls daran theilnehmen wollen, worin aber Russland nimmermehr eingewilligt haben würde. Es ist demnach weit besser, dass die Pforte Mir und Oesterreich diese Mediation allein aufgetragen hat, und Ich beziehe Mich deshalb auf Meine letztere Ordre vom 14. dieses Monats,[3] bei welcher Ihr Euer dazu erforderliches Plein pouvoir nebst der Antwort des Grafen von Finckenstein an den Caïmacam vorfinden werdet.

Dahingegen bin Ich nicht wenig über die Ursachen befremdet, unter welchen der Reis-Effendi die vorläufige Loslassung des russischen Ministers als bedenklich angeben wollen. Gesetzt auch, dass seine Besorgniss für dem Volk Grund haben sollte,[4] so sollte Ich glauben, dass man schon Mittel finden könne, demselben vor der Hand die Befreiung dieses Ministers zu verbergen, und wenn das Volk hiernächst siehet, dass die Friedensnegociation dazu den einzigen Anlass gegeben, so wird sich solches ohne Zweifel dabei beruhigen. So viel ist wenigstens gewiss und ausser allem Zweifel, dass Russland sich nimmermehr auf den

[1] Auf dem „Extract" aus dem Gesuche des Fürsten August Sulkowski, seinen Bruder freizulassen, „nachdem er wegen der Zahlungsleistung dieser Schuld auf gewisse Termine gegen die Glogau'sche Krieges- und Domänenkammer sich verbindlich gemachet haben wird", findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 25. September: „Ich kann da nichts dabei thun, als die Justiz ihren Lauf zu lassen; sein Bruder muss sich mit die Gläubiger (in der Vorlage verschrieben: „Schuldeners") accommodiren." — [2] Vergl. dafür Nr. 19308. — [3] Nr. 19281. — [4] Der Reis-Effendi fürchtete, das Volk, „worinnen weder Ordre noch Disciplin ist", würde Obreskow und sein Gefolge „massacriren", „sobald es gewahr würde, dass man denselben zurückschicken wollte".

Frieden einlassen noch die Negociation desselben anfangen wird, ehe und bevor sein Minister nicht seine völlige Freiheit erhalten hat.

Nach dem Concept. Friderich.

19308. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 23 septembre 1770.

Votre dépêche du 15 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, mais j'ai de la peine à me persuader que le prince de Kaunitz prenne un ton aussi décisif que vous pensez, dans la négociation de la paix entre la Russie et la Porte.[1] Je doute plutôt très fort que ce ministre, aussi bien que l'Empereur et l'Impératrice-Reine poussent jamais la complaisance pour la France si loin que de risquer de s'engager dans une guerre générale, qui ne saurait que leur devenir également désavantageuse et même ruineuse. D'ailleurs, il n'est pas à présumer que la Russie exigera des conditions trop dures et qui fussent, en même temps, insupportables à la maison d'Autriche. Je me flatte plutôt que l'impératrice de Russie manifestera, dans cette occasion, toute la modération qu'on peut attendre de sa grandeur d'âme, et qu'elle fera voir à l'univers que ce n'est nullement pour étendre ses frontières, mais uniquement pour faire repentir ses ennemis de l'avoir attaquée sans raison, qu'elle a poussé cette guerre avec vigueur. J'espère donc le meilleur succès de cette négociation de paix et qu'à sa conclusion la Russie reprendra la même situation dans laquelle elle s'est trouvée avant cette époque.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que, selon mes dernières lettres de Constantinople du 17 de ce mois [passé], toutes les peines que l'Angleterre s'est données pour participer à la médiation,[2] demeureront sans effet. Le reis-effendi, pour se débarrasser des importunités du ministre britannique à cet égard, lui a déclaré tout uniment que, depuis le temps que sa cour avait fait présenter son mémoire pour moyenner la paix avec la Russie à des conditions très favorables pour la Porte, la situation de cette dernière avait souffert différents changements; qu'il ne pouvait même pas lui cacher que l'Angleterre, bien loin d'observer une exacte neutralité dans cette guerre, avait manifesté plutôt, dans différentes occasions, trop de partialité pour la Russie: de sorte que la Porte balançait d'autant plus d'accepter ses offres que jusques ici le Sultan ne paraissait point incliner à la paix; mais que, si, dans

[1] Rohd berichtete, Oesterreich werde sich nicht in neue Kriege und Schulden stürzen, „pour complaire à la France et à son ressentiment particulier. Toutefois, si je ne me trompe pas beaucoup, le prince Kaunitz ne manquera pas dans cette occasion de prendre son ton favori, qui est haut et le décisif, pour tâcher de faire déclarer sa cour contre elle, si l'autre refusait de rétablir les choses sur l'ancien pied en Moldavie jusqu'au Niester et dans l'Archipel." — [2] Vergl. Nr. 19307 und S. 133. 134.

la suite, le Grand-Seigneur changeait de sentiment, et qu'alors on aurait besoin de la médiation de sa cour, la Porte ne manquerait pas de l'en faire informer incessamment.

Vous aurez soin de faire part de cette réponse du reis-effendi au prince de Kaunitz.

Federic.

Nach dem Concept.

19309. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 23 septembre 1770.

Quoique le dernier ordinaire ne m'ait rien apporté de votre part, je ne veux pas tarder cependant de vous adresser ci-joint un extrait de mes dernières lettres de Constantinople du 17 d'août dernier,[1] afin que vous puissiez le communiquer, comme à l'ordinaire, au comte de Panin.

Je suis bien aise d'apprendre par ces lettres que la Porte continue à éluder les offres de la médiation britannique,[2] et je vous en ai déjà allégué les raisons.[3] Au cas que la Porte l'eût acceptée, la France aurait sûrement formé les mêmes prétentions, et jamais la Russie n'y aurait donné son consentement. Il n'y a qu'un article qui ne me plaît guère dans ces dépêches: ce sont les difficultés qu'on fait pour le relâchement du sieur Obreskow que la cour où vous êtes, a droit d'exiger comme une condition préliminaire, pour entrer en négociation, et je ne veux pas même vous dissimuler, pour votre direction, que les raisons qu'on allègue pour s'en dispenser,[4] me paraissent bien frivoles et inconséquentes.

Federic.

Nach dem Concept.

19310. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 24 septembre 1770.[5]

Ma chère Nièce. Je n'ai pu laisser partir le prince de Hesse,[6] sans le charger, ma chère enfant, de vous assurer de ma plus tendre amitié; il vous contera, sans doute, ce qu'il a vu ici, ce qui n'est pas grand'chose. Il part pour Berlin où on l'a invité pour célébrer le jour de naissance de votre frère,[7] et à son retour en Hollande il pourra vous entretenir, ma chère enfant, du radotage de votre vieil oncle et de toutes les petites misères qui se passent dans votre patrie.

Nous attendons ici l'électrice de Saxe en deux jours;[8] ce seront

[1] Vergl. Nr. 19307. — [2] Vergl. dafür Nr. 19308. — [3] Vergl. Nr. 19274. — [4] Vergl. Nr. 19307. — [5] Vom 24. September ein Schreiben an den Prinzen von Oranien in den Œuvres, Bd. 27, Th. II, S. 119. — [6] Vergl. S. 147. — [7] 25. September. — [8] Vergl. S. 147.

des fêtes galantes qui succèderont aux militaires, et qui peut-être auront le malheur de l'ennuyer. Je ne vous entretiens que de sornettes, faute de mieux, mais je fais les souhaits les plus ardents pour que vos couches soient heureuses, personne ne s'intéressant plus à vous, ma chérie enfant, que, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19311. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A LONDRES.

Potsdam, 24 septembre 1770.

Votre dépêche du 14 de ce mois vient de m'être rendue, et, malgré tous les mouvements de l'opposition, je ne crois pas que le parti de la cour ait grand sujet, à l'heure qu'il est, de la redouter. Plus faible que par le passé, elle ne saurait lui faire un grand tort, et, pour ce qui regarde les appréhensions d'une guerre avec la France, je suis persuadé que cette dernière n'y pense pas, dans le moment présent, vu qu'elle y est tout aussi peu préparée et en état de la soutenir, que l'Angleterre.

Nach dem Concept. Federic.

19312. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 24 septembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois, et je commence à me persuader, de plus en plus, avec vous, que, dans le moment présent, il n'y a aucune rupture à craindre entre l'Angleterre et la France. On se donnera, à la vérité, des méfiances et des jalousies mutuelles, mais on ne poussera pas les choses plus loin, et on évitera soigneusement de les faire éclater par une nouvelle guerre.

Au reste, je suis bien persuadé que le prince de Kaunitz fera tous ses efforts pour tranquilliser le duc de Choiseul sur mon entrevue avec l'Empereur; mais je crains, d'un autre côté, que ce duc, animé du désir de prolonger la guerre présente entre la Russie et la Porte, ne fasse jouer toutes sortes de ressorts pour aigrir l'Autriche contre la cour de Pétersbourg. Tout ce qui m'en console cependant, c'est que j'ai des raisons par devers moi qui me font espérer que toutes ces intrigues ne feront pas le moindre effet à la cour de Vienne, et que celle-ci ne prêtera point l'oreille aux insinuations séductrices de la politique française. En attendant, vous ne manquerez pas d'y être attentif et de m'informer quelle mine l'on fait, à la cour où vous êtes, à tous les succès successifs et signalés des Russes, et si l'on ne paraît pas piqué au vif de les voir remporter un triomphe après l'autre sur les Turcs.

Nach dem Concept. Federic.

19313. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 25 septembre 1770.

Le Roi a été fort surpris d'apprendre, par le contenu de la dépêche du sieur Geiseler du 18 de ce mois, la disgrâce subite que le baron de Bernstorff vient d'essuyer.[1] Sa Majesté est d'opinion que cette démarche du roi de Danemark à l'égard de son ministre pourrait bien être le prélude d'un changement que ce Prince médite de faire dans le système qu'il a suivi jusqu'à présent, et qu'il a cru devoir se débarrasser préalablement de ce ministre pour quitter ensuite insensiblement le parti de la cour de Russie et en adopter un autre.

Mais comme cette idée n'est qu'une pure supposition qui s'est présentée à l'esprit de Sadite Majesté, de laquelle elle ne fait mention ici que pour la seule direction du sieur Geiseler, celui-ci observera soigneusement de n'en rien donner à connaître à personne et de s'en ouvrir encore moins à âme qui vive. Il tâchera uniquement de découvrir sous main le but de la commission que l'envoi de l'aide de camp-général du Roi, le sieur de Warnstedt, à Pétersbourg peut avoir, et aura soin de rendre compte des notions qui parviendront à sa connaissance sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

19314. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 septembre 1770.[2]

J'ai reçu vos deux dépêches du 11 de ce mois, avec un postscriptum de la même date, et vous n'avez qu'à rassurer entièrement le comte de Panin sur les soupçons que ma réflexion dans mes ordres immédiats du 26 d'août paraît lui avoir inspirés.[3] J'ai plutôt toute la confiance possible dans l'administration de ce ministre, et il peut compter que je ne lui laisserai jamais rien à désirer à cet égard. Mais si j'ai désiré un peu plus d'ouverture sur les conditions de la paix avec

[1] Unerwartet hatte am 15. September ein Lakai ein Handschreiben Christians VII. an Bernstorff überbracht, das angeblich lautete: „Que Sa Majesté était fort contente de ses services, mais, attendu son âge avancé, Sa Majesté le dispensait de la peine de ses départements, et qu'elle ferait volontiers usage de ses avis dans le Conseil." — [2] Vom 26. September ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 500; an Grimm ebenda, Bd. 25, S. 332. — [3] Aus der Erklärung des Königs, dass Russland mit ihm, wenn er am Friedensschluss theilnehmen solle, die einzelnen Maassnahmen eingehender als bisher vereinbaren müsse (vergl. Nr. 19235), wollte Panin schliessen, „que Votre Majesté dût soupçonner l'Impératrice d'avoir usé de réserve, en Lui communiquant ses premières idées sur la pacification (vergl. Nr. 19103), ou qu'elle Lui cachait encore actuellement les vues qu'elle avait à ce sujet".

la Porte, c'est que, cette dernière m'ayant fait témoigner le désir qu'elle avait de la voir rétablie, il m'a paru tout naturel de m'informer auprès de la Russie à quelles conditions elle était intentionnée de s'y prêter, à la fin de cette campagne, afin de me mettre par là à même de juger d'avance jusques à quel point on pourrait se flatter d'y parvenir. C'est donc avec un plaisir infini que j'ai appris les sentiments de modération de l'impératrice de Russie,[1] qui, par les raisons que j'ai alléguées dans ma dernière lettre immédiate à cette Princesse,[2] contribueront sûrement à donner encore un plus grand éclat à ses victoires, et j'ose me flatter qu'à leur moyen on n'aura pas beaucoup de peine à achever et à mener à sa perfection, dans le cours de l'hiver prochain, le grand ouvrage de la pacification.

Il est vrai que, selon l'extrait de mes dernières dépêches de Constantinople,[3] j'ai le chagrin de rencontrer à la Porte une obstination extrême de relâcher le ministre de Russie le sieur Obreskow, et que, selon toutes les apparences, je ne parviendrai pas sitôt que je désirerais, à la faire consentir à cet article préliminaire de la pacification. Peut-être même proposera-t-elle encore d'autres conditions ridicules que la Russie ne voudrait accorder; mais il ne faudra pas se laisser rebuter par ces sortes d'inconvénients, et plutôt redoubler d'efforts pour écarter tous les obstacles qui pourraient s'opposer à consommer un ouvrage aussi salutaire. Telle est une fois la façon présomptueuse de négocier des Turcs. Ils forment toujours des prétentions outrées, et pour les engager à filer plus doux, la Russie n'a qu'à laisser sa flotte dans l'Archipel et dans la Méditerranée pour achever à les mettre à la raison et à les forcer par la famine à ne plus se refuser au rétablissement de la tranquillité.

En attendant, la Russie peut compter que la France ne se lasse pas de faire jouer toutes sortes de ressorts pour prolonger la guerre. J'ai appris au moins tout récemment et d'assez bonne part que[4] non seulement elle va envoyer 150 officiers, tant ingénieurs qu'artilleristes, à la Porte pour servir sous ses drapeaux partout où besoin en sera, mais que, de plus, elle fait travailler en Suède pour entraîner cette couronne à une diversion contre la Russie, sous le prétexte spécieux que l'éloignement de la marine de cette dernière faciliterait beaucoup cette entreprise et laisserait à la Suède la liberté d'agir comme elle le jugerait à propos. Quoique j'aie tout lieu d'espérer que cette dernière se gardera bien de donner dans ce panneau, et que je me flatte plutôt que cette nouvelle intrigue de la France ne fera pas la moindre impression, je n'ai cependant pas voulu manquer d'en informer la cour

[1] Panin gab die vertrauliche Versicherung, „que la Russie pour elle-même ne prétendrait tirer aucun intérêt de cette guerre, mais qu'elle se contenterait de la gloire d'avoir abattu l'orgueil d'un si fier ennemi et d'avoir montré aux amis et aux ennemis ce qu'elle était en état de faire pour les uns et contre les autres". — [2] Nr. 19282. — [3] Vergl. Nr. 19307. — [4] Bericht Rohds, Wien 19. September.

où vous êtes, afin de lui fournir une nouvelle preuve des mauvais tours que la France ne cesse de lui jouer pour lui susciter de nouveaux ennemis.

Quant à la mort de mon neveu le prince Guillaume de Brunswick,[1] elle m'a été sans doute très sensible, et mes regrets de le perdre à la fleur de son âge, sont des plus sincères; mais, après avoir donné à ma juste douleur tout le temps qu'il faut, je ne saurais vous dissimuler, en même temps, qu'il a été très consolant pour moi que ce Prince s'est montré à l'armée de Russie digne du sang d'où il est sorti, et que, par sa bravoure, il a eu une part aussi distinguée à la dernière victoire des Russes que le général en chef et tous ceux qui l'ont accompagné, n'ont eu qu'une voix unanime sur sa valeur héroïque et sur ses talents militaires.

Je finis par vous adresser ci-joint deux lettres, l'une pour mon frère le prince Henri,[2] que vous remettrez à ses mains propres, et l'autre à mes volontaires,[3] en réponse à celle que vous m'avez envoyée à la suite de votre post-scriptum.

Federic.

Nach dem Concept.

19315. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 septembre 1770.

Votre dépêche du 19 de septembre m'est bien parvenue, et il se peut très bien qu'on destine le jeune baron de Swieten au poste de ministre de Leurs Majestés Impériales à ma cour.[4] Le prince de Kaunitz m'en a également glissé quelque chose, à ma dernière entrevue à Neustadt; mais je crois que, jusques ici au moins, il n'y a encore rien de bien décidé à cet égard.

Quant aux nouvelles intrigues de la France contre la Russie, dont vous faites, en même temps, mention dans votre susdite dépêche,[5] je ne suis pas moins persuadé que cette couronne ne fasse jouer toutes sortes de ressorts pour prolonger la guerre entre la Russie et la Porte. Mais il y a aussi, d'un autre côté, toute apparence qu'elle ne réussira jamais dans ce dessein, et que, la flotte russienne dans l'Archipel coupant à Constantinople presque tout moyen de s'approvisionner, la famine qui en résultera, forcera la Porte, bon gré mal gré, à mettre fin à une guerre qui, à tous égards, lui a été des plus funestes.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 148. — [2] Liegt nicht vor. — [3] Der König sprach den Volontären, Potsdam 26. September, seine Befriedigung aus, dass sie „so schönen Operationen beizuwohnen und sich dadurch im Dienst zu perfectionniren Gelegenheit gehabt" hätten, und befahl ihnen, sofort zurückzukehren, „sobald sie sehen, dass die Campagne zu Ende gehet". — [4] Rohd berichtete, dass angeblich beabsichtigt werde, Swieten (vergl. Bd. XXIII, 521) zum Nachfolger Nugents zu ernennen. — [5] Vergl. dafür S. 159.

19316. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 26 septembre 1770.

Il y a apparence que l'obstination dans laquelle, selon le contenu de votre dernière dépêche du 15 de ce mois, les Polonais persévèrent toujours,[1] malgré les revers des armes ottomanes, qui devraient naturellement les décourager, ne fera qu'aggraver leurs malheurs et ceux de leur patrie.

Au reste, quoique, selon vos nouvelles, la contagion qui règne en Pologne, semble s'arrêter et ne pas approcher de plus près de nos frontières, je fais prendre néanmoins les meilleures mesures possibles pour éviter qu'elle ne puisse se glisser chez nous, et vous ne manquerez pas de me rendre toujours exactement compte par vos rapports suivants des avis ultérieurs que vous apprendrez là où vous êtes, sur cet objet.

Nach dem Concept. Federic.

19317. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 27 septembre 1770.

Par les raisons que vous alléguez dans votre dépêche du 17 de ce mois, je suis fort enclin à me persuader, avec vous, que, malgré toutes les batteries que le chancelier pourrait dresser contre le duc de Choiseul,[2] il ne parviendra cependant point à culbuter ce ministre. Les différends même qui pourraient s'élever entre l'Angleterre et l'Espagne au sujet de l'île de Falkland,[3] serviront d'appui à ce dernier, et je ne crois pas me tromper en supposant qu'il se flatte qu'une guerre entre ces deux couronnes pourrait contribuer le plus à le rendre nécessaire à sa cour et à le mettre à l'abri de tous les coups de ses adversaires.

Nach dem Concept. Federic.

19318. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 27 septembre 1770.

Les affaires de votre île paraissant devenir assez critiques, je ne saurais qu'applaudir au parti que, selon votre lettre du 18 de ce mois, vous avez pris de retourner à Londres, sans attendre la permission que je vous avais accordée, de prolonger votre séjour à Southampton,[4] et je souhaite que votre santé reprenne dans la capitale les mêmes forces que vous attendiez d'un plus long séjour à la campagne.

Mes lettres de France[5] confirment la nouvelle de l'armement de

[1] Vergl. Nr. 19289. — [2] Maupeou suchte den Herzog von Choiseul in dem Streit mit dem Parlament (vergl. S. 24. 28) als dessen Anstifter bei König Ludwig XV. hinzustellen. — [3] Vergl. Nr. 19318. — [4] Vergl. S. 98. — [5] Vergl. Nr. 19317.

l'Espagne pour chasser les Anglais de l'île de Falkland,[1] dont le secrétaire d'ambassade Gregory vient de faire mention dans sa dernière dépêche de la même date que la vôtre. La seule différence qu'il y a, c'est que mes susdites lettres ne parlent que de plusieurs frégates, au lieu que celui-ci prétend que cette escadre consiste en 6 vaisseaux de guerre Quoi qu'il en soit, cet armement me fait présumer que nous pourrions bien être à la veille d'une nouvelle guerre entre ces deux couronnes et, en attendant qu'on y voie plus clair, je serais bien aise de savoir si vous croyez qu'en ce cas le ministère britannique actuel puisse se soutenir.

D'ailleurs, je ne serais pas moins charmé d'être mis au fait des discours que l'on tient à la cour où vous êtes, sur mon entrevue avec l'Empereur à Neustadt, et en particulier des rapports que le duc de Glocester[2] en aura faits. Vous n'oublierez donc pas de faire tous vos efforts pour me satisfaire sur l'un et l'autre de ces deux objets le plus tôt que vous pourrez, et de ne me laisser rien ignorer de tout ce que vous en pourrez pénétrer.

En attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que j'ai appris de très bonne part[3] que l'Angleterre a poussé sa présomption si loin que de faire insinuer par son ministre à la Porte, dès le commencement du printemps de l'année passée, qu'au cas que celle-ci voulût lui confier la médiation de la paix, elle se faisait fort de porter non seulement la Russie à rembourser à la Porte tous les frais de la présente guerre et à ne plus se mêler des affaires de Pologne, mais que, de plus, elle dirigerait les choses de façon que la Porte ne perdît pas un pouce de terre. J'avoue que je ne me serais jamais attendu que la cour britannique eût pu faire une proposition aussi hasardée et imprudente à la Porte, à laquelle elle n'aurait jamais pu faire consentir la Russie. Cependant, cet avis m'est revenu d'une trop bonne source pour pouvoir le révoquer en doute, et la conséquence que j'en tire, c'est qu'il faut que cette cour connaisse bien peu les cours étrangères, avec lesquelles elle veut cependant entrer en négociation.

Nach dem Concept. Federic.

19319. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 29 septembre 1770.

Le Roi donne en réponse à la dépêche du sieur Geiseler du 22 de ce mois, par laquelle il confirme le changement qui a eu lieu dans

[1] Die Falkland-Insel gehörte zu den Maluinen in Süd-Amerika, die von den Franzosen an Spanien abgetreten waren. Sie war von England in Besitz genommen und besiedelt worden. — [2] Vergl. S. 120. — [3] Vergl. S. 134.

le ministère de la cour de Danemark par la démission du baron de Bernstorff et celle du comte de Laurwigen,[1] que Sa Majesté est persuadée que ce changement dans le ministère ne pourra qu'en entraîner également tôt ou tard un autre dans le système de cette cour, puisque, si cet évènement est l'effet de l'impulsion de quelques personnes dévouées au parti français, l'alliance qui subsiste entre le Danemark et la Russie, ne pourra que s'en ressentir et être, par conséquent, dérangée avec le temps. Mais, quoi qu'il en arrive à cet égard, Sa Majesté est aussi d'opinion que l'union ne se maintiendra guère longtemps entre ceux qui ont occasionné la présente révolution, et que, selon les apparences, il ne se passera guère une année, sans qu'ils ne soient également brouillés entre eux.

Nach dem Concept. Federic.

19320. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 29 septembre 1770.

La résolution que, selon votre dernière dépêche du 24 de ce mois, le prince Charles de Courlande paraît avoir prise de fixer son séjour, pendant l'hiver prochain, à Dresde,[2] est vraisemblablement, ainsi que je vous l'ai donné déjà à connaître par ma précédente,[3] une suite des représentations que l'Empereur et le duc de Teschen n'auront pas manqué de faire à ce Prince au sujet de ses projets sur la Pologne, et je crois que l'on doit regarder en quelque manière comme un bonheur pour lui qu'il ait renoncé à vouloir les mettre en exécution, puisque ses entreprises n'auraient été que de fausses démarches qui auraient abouti à son détriment.

Au reste, l'Électrice douairière semble ne pas être tout-à-fait contente des procédés de l'Électeur à son égard, de sorte qu'il me paraît que cette Princesse pourrait bien encore, avec le temps et à la première occasion qu'on lui en fournira, penser à réaliser l'idée qu'elle a eue de faire un tour en Bavière,[4] et pousser alors pour un an ou pour plus longtemps même son voyage jusques en Italie.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Zugleich mit Bernstorff (vergl. Nr. 19313) hatte der Admiral und Intendant der Marine Graf Christian Danneskiold-Laurwigen den Abschied erhalten. — [2] Borcke berichtete: „Le prince Charles de Courlande, revenu ici depuis huit jours et dérouté dans tous ses projets, fait mine de vouloir passer l'hiver à Dresde.“ — [3] Nr. 19305. — [4] Vergl. Nr. 19228.

19321. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 septembre 1770.

Toutes les nouvelles des succès brillants et signalés qui, selon votre dépêche du 14 de ce mois,[1] ont illustré les opérations des armes russiennes, tant par mer que par terre, sont assez analogues à celles qui m'en sont parvenues d'ailleurs. Je vous en ai déjà entretenu dans mes ordres précédents, et je n'ai pas manqué non plus d'en féliciter très affectueusement et en bon et fidèle allié Sa Majesté l'impératrice de Russie par une lettre de ma propre main[2] qui vous sera déjà parvenue, à l'heure qu'il est. Tous ces avantages ont contribué à déterminer la Porte à faire des propositions pacifiques, et la prise de Bender qui ne tardera pas de les suivre bientôt,[3] et qui mettra le comble à la brillante campagne des Russes, ne saurait que la rendre encore plus empressée à parvenir bientôt à la conclusion d'une bonne paix.

Au reste, l'électrice douairière de Saxe est arrivée ici, ces jours passés, pour me faire de nouveau une petite visite. Elle a dessein de faire aussi un tour à la cour de Munich, et peut-être même poussera-t-elle jusques en Italie.[4] Je ne sais, en attendant, si je me trompe, mais il me semble lui avoir remarqué un dégoût extrême des troubles qui déchirent la Pologne, et de la tournure que les affaires ont prise dans ce royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

19322. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 septembre 1770.

Supposé même que le changement dans le ministère autrichien dont vous parlez dans votre dépêche du 22 de ce mois, ait effectivement lieu,[5] les affaires politiques n'en souffriront cependant pas la moindre altération. Le prince de Kaunitz étant le seul, à ce que j'ai remarqué, qui dirige définitivement les affaires étrangères, tous les autres ne sont à regarder que comme des ressorts qu'il règle et met en mouvement selon son bon plaisir.

En Danemark, au contraire, vient d'arriver un changement dans le ministère qui aura, selon toutes les apparences, beaucoup plus d'influence sur le système de cette cour. Le Roi a remercié le baron de Bernstorff

[1] Solms berichtete über die Vernichtung der türkischen Flotte bei Tschesme am 5. und 6. Juli. — [2] Nr. 19282. — [3] Am 30. September gestattet der König den Volontären, dass sie „vor der Hand annoch zur Panin'schen Armee gehen und der Belagerung von Bender mit beiwohnen", und wiederholt den Befehl zur Rückkehr durch pestfreie Gegenden. — [4] Vergl. Nr. 19320. — [5] Die Veränderungen sollten im Staatsrath und in der Geheimen Hof- und Staatskanzlei erfolgen.

de ses services,[1] et quoique Sa Majesté Danoise ait fait assurer, à ce qu'on prétend, la Russie que cette démission n'altérerait en rien ses engagements avec la cour de Pétersbourg, il se pourrait cependant bien qu'il en résultât quelque refroidissement entre ces deux puissances.

Au reste, l'emprunt qui, selon votre dépêche susmentionnée, se négocie pour la Russie,[2] est sûrement destiné à l'entretien de sa flotte. Mais, quand même cette négociation n'aurait pas le succès désiré, cette puissance ne sera point embarrassée d'y pourvoir d'une autre façon.

D'ailleurs, la réponse de la Russie sur la médiation autrichienne n'ayant pas encore pu me parvenir, je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui, si ce n'est que l'électrice douairière de Saxe est venue ces jours-ci me faire une nouvelle visite. Elle s'y arrêtera quelques jours, et je tâche de l'amuser et de lui rendre son séjour agréable par toutes sortes de fêtes. Je suis bien aise de vous en prévenir, afin qu'au cas qu'on vous en parle, vous sachiez comment vous expliquer.

Nach dem Concept. Federic.

19323. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 septembre 1770.

Les ravages que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, la peste fait en Pologne dans les endroits où elle se manifeste, seront vraisemblablement un des motifs les plus puissants pour rendre le calme et la tranquillité à ce malheureux pays. Je suis bien aise, en attendant, d'apprendre que la contagion, bien loin de s'approcher de mes frontières, semble en quelque façon s'en éloigner et prendre un cours tout opposé.

Quant à ce qui concerne les autres objets renfermés dans votre dépêche susmentionnée, je crois qu'on a lieu de pouvoir se flatter que la paix sera rétablie pendant l'hiver prochain entre la Russie et la Porte; mais pour ce qui regarde les Confédérés,[3] il y a apparence que tous les efforts redoublés qu'ils continuent de faire, seront absolument inutiles et n'aboutiront qu'à aggraver leurs malheurs et ceux de leur patrie.

Nach dem Concept. Federic.

19324. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 30 septembre 1770.

Ma chère Nièce. Et moi aussi, je serais charmé de vous voir ici.[4] Nous tâchons d'amuser l'Électrice, comme nous pouvons: nous avons

[1] Vergl. Nr. 19313. — [2] Im Betrage von $1^1/_2$ Millionen Florins in Holland. — [3] Vergl. Nr. 19316. — [4] Die Prinzessin schrieb, „à la maison du bois“ 24. Sep-

l'opéra d'*Il Rè Pastore*,[1] qui convient à la campagne et au séjour champêtre que j'habite; nous avons comédie française, illumination, feux d'artifice et tout ce que l'on a pu imaginer pour amuser une Princesse qui veut bien nous sacrifier quelques-uns de ses moments de loisir, et vous, ma chère enfant, nous vous accablerions de fêtes, si nous vous voyons ici.

Votre grande affaire à présent est de mettre heureusement un petit Stathouder au monde; après quoi je crois qu'il y aura des accommodements avec le Ciel, et que peut-être je pourrai un jour vous embrasser dans la maison paternelle. Je vous en dirais volontiers davantage, si nous n'avions pas à présent tant d'étrangers; cela n'empêche pas, ma chère enfant, que vous teniez toujours la même place dans mon cœur, vous assurant de la tendresse avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille amitiés de ma part au prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19325. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er octobre 1770.

L'entreprise de l'Espagne sur l'île de Falkland[2] dont votre dépêche du 21 de septembre dernier fait mention, pourrait bien mettre les affaires entre elle et l'Angleterre dans une très grande crise et donner lieu à une nouvelle guerre. Il est bien vrai que l'Angleterre ne manquerait, en tout cas, pas de moyens de l'éloigner encore, mais, comme il faudrait alors perdre une partie de ce qu'elle a gagné dans la dernière guerre, pour satisfaire l'Espagne, je doute fort que le ministère puisse justifier un pareil sacrifice vis-à-vis de la nation.

Quoi qu'il en soit, il ne vous sera pas difficile de pénétrer si, ainsi que j'ai lieu de présumer, la France a quelque part à ces nouveaux troubles. La façon dont les ministres des maisons de Bourbon s'expliqueront sur ce sujet, à la cour où vous êtes, vous servira de guide dans vos recherches, et vous n'oublierez pas de faire tous vos efforts pour vous en mettre bien au fait, afin d'être à même de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

En attendant, ne négligez pas de me dire votre sentiment sur le plus ou moins d'apparence qu'il y a qu'au cas d'une nouvelle rupture le ministère britannique puisse se maintenir. C'est un article sur lequel

tember: „J'envie à l'électrice de Saxe le bonheur qu'elle a d'être à même de faire si souvent sa cour à mon cher oncle; que ne donnerais-je pas pour pouvoir être à sa place!“ [Charlottenburg. Hausarchiv.]

[1] Zuerst 1747 aufgeführt. Die Ouverture und zwei Arien waren von dem König selbst componirt. — [2] Vergl. Nr. 19318.

je serais bien aise d'être bien instruit, et sur lequel j'attends, par conséquent, votre réponse le plus tôt que vous pourrez me la faire parvenir.

En Danemark le baron de Bernstorff a été effectivement culbuté,[1] et comme ce ministre a été le promoteur de l'alliance de sa cour avec la Russie, on ne saurait attribuer non plus sa chute inattendue qu'à une intrigue de la cour de Versailles.

Nach dem Concept. Federic.

19326. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 1er octobre 1770.

Les armements de mer dont, selon votre dépêche du 25 de septembre dernier, on s'occupe actuellement en Angleterre,[2] et qui me sont aussi confirmés par les lettres que je viens de recevoir directement de ce pays,[3] ne sauraient que présager une guerre entre l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne, dont peut-être le terme n'est pas aussi éloigné qu'on se l'imagine. Selon des avis, les Espagnols doivent avoir déjà dépossédé de force les Anglais de quelques établissements que ceux-ci ont formés à l'île de Falkland,[4] de sorte que, si cette démarche se vérifie, on doit s'attendre naturellement que la bombe ne tardera pas à crever, au premier jour, entre ces puissances. Mais quoi qu'il en arrive, je ne vois pas la raison pourquoi une rupture entre lesdites cours dût occasionner de l'inquiétude aux Hollandais, puisque ces démêlés ne les regardent nullement, et que, selon les apparences, ils risquent tout aussi peu que nous autres de s'y voir entraîner. . . .

Nach dem Concept. Federic.

19327. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de septembre dernier, et je ne crois pas me tromper en attribuant l'entreprise de l'Espagne sur l'île de Falkland[5] à une nouvelle intrigue du duc de Choiseul. En effet, il me paraît que ce ministre, ne se sentant pas tout-à-fait bien affermi dans les arçons, a cru trouver un nouvel appui à sa faveur et se rendre nécessaire à sa cour, en brouillant, de nouveau, les cartes et en excitant de nouveaux troubles, et que, connaissant, d'ailleurs, l'aversion que le

[1] Vergl. Nr. 19319. — [2] Thulemeier berichtete, „qu'outre les 16 vaisseaux garde-côtes, 22 vaisseaux armés en guerre avec leurs équipages complets seront mis en état de sortir des ports de la Grande-Bretagne au premier avis". — [3] Bericht Maltzans, London 21. September. — [4] Vergl. Nr. 19318. — [5] Vergl. Nr. 19325.

Roi son maître a pour toute nouvelle guerre, et n'osant, par conséquent, pas se montrer ouvertement ni agir au nom de la France même, il s'est servi de l'Espagne pour attiser en secret le feu de la guerre avec l'Angleterre, sans trop considérer les suites qui pourraient en résulter. Quoi qu'il en soit, les choses étant disposées de la sorte, je doute fort que l'Angleterre puisse céder et rester spectateur tranquille de ces entreprises de l'Espagne, et le temps nous apprendra ce qui en arrivera. En attendant, vous ne négligerez pas de suivre de près toutes les menées sourdes du duc de Choiseul, et, en y apportant toute votre attention, je suis persuadé que vous ne tarderez pas de découvrir les différents nœuds de sa nouvelle intrigue.

Nach dem Concept. Federic.

19328. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 1er octobre 1770.

Mon cher Frère. Je viens de recevoir votre lettre sous date du 17 septembre de Stockholm, et celle-ci vous sera rendue à Pétersbourg. J'envie le bonheur que vous aurez d'approcher l'Impératrice et d'admirer de près celle qui, dans quelque éloignement qu'elle fût, s'attire les acclamations de l'Europe.

Vous savez, mon cher frère, que les Turcs ont demandé ma médiation et celle de la cour de Vienne pour rétablir la paix entre les deux puissances belligérantes. Nous attendons sur cela la réponse de l'impératrice de Russie si elle acceptera ou non la médiation; mais, vu les sentiments modérés de cette grande Princesse, qui me sont connus, je ne doute pas que l'ouvrage des médiateurs ne se réduise à peu de chose, et que les plus grands obstacles naîtront de la part de la bizarrerie et du caprice des Turcs. Mais ce qui cependant me fait espérer que ces barbares adouciront leur brutale fierté, c'est que la flotte russe, qui se trouve aux Dardanelles, intercepte tous les convois qui de l'Égypte et de la Grande-Grèce apportent les provisions à Constantinople, et qu'ainsi tous les progrès des Russes dans cette dernière campagne, la peste et la famine obligeront le Sultan et son Divan à plier sous la nécessité. Comme vous êtes au fait de toutes nos affaires, je vous prie, mon cher frère, d'en parler vous-même, soit avec l'Impératrice ou bien avec le comte Panin, selon que vous le jugerez le plus convenable.[1]

Il serait à souhaiter que cette paix se fît bientôt, car voilà l'Europe menacée d'une nouvelle guerre du côté du Sud. Les Espagnols viennent de chasser les Anglais d'une des îles malouines, où ils s'étaient établis depuis la guerre; l'île s'appelle Falkland.[2] Il n'y a point de port où

[1] Vergl. Nr. 19329. — [2] Vergl. Nr. 19318.

l'on n'équipe des vaisseaux, l'embrasement commencera par mer. Si Choiseul le peut, il le communiquera bien vite au Continent; il ne se plaît que dans le trouble; il voudrait tout brouiller, dans l'espérance de profiter de la confusion générale. Je vous embrasse, mon cher frère, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

19329. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 1er octobre 1770.

Prinz Heinrich schreibt, Stockholm 17. September, in einer chiffrirten Beilage: „Je ferai mon possible pour pénétrer les sentiments de l'impératrice de Russie et du comte Panin au sujet de la paix; mais comme je ne dois parler que pour moi, il est naturel de croire que ni l'Impératrice ni le comte de Panin s'ouvriront sur les intentions qu'ils peuvent avoir, à quelqu'un qu'il n'est pas nécessaire d'instruire. Je tâcherai aussi de voir, s'il est possible, et d'apprendre par d'autres canaux quels sont les secrets de l'Impératrice; mais, en cas que vous jugiez nécessaire, mon très cher frère, par la suite, de me faire parvenir des ordres par lesquels vous souhaitiez que je parle en votre nom à l'Impératrice, vous aurez, en ce cas-là, la bonté de m'envoyer une lettre pour elle qui lui donne à connaître que je suis autorisé à lui parler en votre nom."

Je vous envoie une lettre ostensible[1] que vous pouvez montrer à Panin ou même à l'Impératrice, si l'occasion s'en présente. Sans doute, mon cher frère, que, pour être bien informé des choses, il faut puiser aux sources mêmes, et les conversations que vous pourrez avoir avec l'Impératrice ou son ministre, nous donneront des notions sûres, sur lesquelles on pourra tabler.

La nouvelle de l'Espagne que je vous mande,[2] est très certaine. D'autre part, les Français, en Danemark, ont été assez adroits pour culbuter Bernstorff.[3] Cela va sûrement détacher ce royaume de l'alliance des Russes, et cela ne peut que nous être favorable, car nous sommes le seul allié qui leur reste, et, en même temps, ce changement, quoiqu'il ne soit pas encore tout-à-fait à maturité, doit faire désirer la paix à l'Impératrice; elle est d'ailleurs modérée dans les conditions qu'elle exige, de sorte que tout me fait espérer la fin de cette malheureuse guerre.

Il s'agit encore de voir si l'Impératrice ne voudrait pas se hâter de pacifier les troubles de la Pologne, même avant que de signer la paix avec les Turcs. Vous verrez à Pétersbourg tout ce que j'ai proposé sur ce sujet; c'est à quoi, mon cher frère, je vous renvoie.

Federic.

Nach dem eigenhandigen Concept; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Durch Solms zugestellt.

[1] Nr. 19328. — [2] Vergl. Nr. 19328. — [3] Vergl. Nr. 19313. 19319.

19330. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 2 octobre 1770.

Mon cher neveu le prince Charles de Suède, dont vous venez de m'annoncer la prochaine arrivée,[1] ne m'embarrassera nullement, quand même il devrait se rendre ici dans peu de jours. Il sera plutôt toujours le bienvenu et accueilli de manière qu'il aura sujet d'être content. Peut-être cependant qu'il s'arrêtera quelques jours de plus à Brunswick.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19331. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 octobre 1770.[2]

Je suis bien charmé de remarquer, par votre dépêche du 18 de septembre dernier, que la cour où vous êtes, persiste toujours dans ses dispositions pacifiques.[3] Ce sera un motif de plus de m'employer avec toute l'ardeur possible au rétablissement de la paix et à ne lui rien cacher de tout ce qui me reviendra de relatif à cet objet salutaire. Il s'agit seulement, dans le moment présent, de savoir si elle acceptera ou non la médiation de l'Autriche, et j'attends avec la dernière impatience d'apprendre comment elle aura accueilli cette proposition de la Porte.[4]

En attendant, on peut compter que la France fera tous ses efforts pour traverser cette négociation. Elle se flatte en effet d'épuiser les fonds de la Russie, pourvu que la Porte veuille risquer encore une troisième campagne. J'ai tâché, autant qu'il m'a été possible, de désabuser le prince de Kaunitz sur une idée aussi chimérique,[5] et j'ai tiré de lui la promesse positive qu'au cas que la médiation de sa cour fût agréée par la Russie, il se faisait fort de faire échouer cette nouvelle intrigue de la France.

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que c'est chose si aisée de négocier avec les Ottomans. Cette nation est farcie de friponneries et de ruses, et il faut se tenir continuellement sur ses gardes pour n'en être pas dupé. Je ne vous en donne pour preuve que son opiniâtreté de refuser, au moins jusques ici, l'élargissement du sieur Obreskow,[6] malgré toutes les représentations sérieuses que je lui ai faites à ce sujet.

Quant aux affaires de Pologne, je suis persuadé que, si l'impératrice

[1] Vergl. S. 141. — [2] Vom 3. October ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 228. — [3] Solms berichtete, dass der russische Hof mit Zegelin zufrieden sei und wünsche, „que ces négociations puissent prendre une meilleure consistance, et que le grand ouvrage de la paix puisse s'en suivre". — [4] Vergl. Nr. 19282. — [5] Vergl. S. 103. — [6] Vergl. S. 154.

de Russie avait pris, il y a six mois, le parti que, selon votre susdite dépêche, elle vient de prendre à l'heure qu'il est, contre les Czartoryski,[1] la pacification de ces troubles serait bien plus avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cependant, je ne laisse pas d'être tout aussi assuré qu'il ne dépend encore, dans le moment présent, que du bon plaisir de Sa Majesté Impériale d'y parvenir. En effet, pourvu que cette Princesse voulût dresser un plan de pacification, fondé sur des principes modérés, j'espère de porter l'Autriche à y disposer les Polonais et de rétablir ainsi le repos et la tranquillité dans ce royaume, où, sans cet expédient, on ne saurait jamais se flatter de voir régner un calme bien assuré et affermi sur de solides principes.

Au reste, on prétend en Pologne que l'impératrice de Russie destine à mon frère le prince Henri la Moldavie et la Valachie, et que c'est là la raison pourquoi il se rend à sa cour. Quelque chimérique que soit cette idée, on l'a cependant fait passer à la cour de Vienne,[2] et elle fait voir qu'il n'y a point de vision que les Polonais, dans le moment présent, ne soient capables de faire envisager comme des réalités.

Nach dem Concept. Federic.

19332. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 octobre 1770.

Pourvu que ma dépêche à mon major de Zegelin à Constantinople[3] que, selon votre dépêche du 26 de septembre dernier, le chasseur que je vous ai dépêché en courrier, vous a fidèlement remise, parvienne promptement et sûrement à ce ministre, il m'est indifférent que ce soit par la poste ordinaire ou par un courrier que la cour où vous êtes, pourrait y expédier.

En attendant, il paraît par mes lettres de Pétersbourg que la Russie commence à désirer le retour de la paix,[4] et c'est ce qui me fait présumer qu'elle ne fera point difficulté d'agréer la médiation de l'Autriche. Cependant, je ne saurais encore rien dire de positif à ce sujet, et j'attends avec la dernière impatience comment elle aura accueilli cette proposition de la Porte. Mais comme je suis convaincu qu'elle ne refusera point la mienne, il n'y a aussi absolument rien à risquer de faire parvenir toujours à mon susdit ministre à Constantinople la réponse du comte de Finckenstein au caimacam,[5] par laquelle je lui ai fait savoir que j'étais tout disposé a accepter la médiation que la Porte venait de m'offrir.

[1] Russische Truppen unter General Karr waren auf den Gütern des Kanzlers Czartoryski eingerückt, „pour y vivre à discrétion". — [2] Vergl. Nr. 19333. — [3] Nr. 19281. — [4] Vergl. Nr. 19331. — [5] Vergl. S. 135. Anm. 6.

Au reste, je suis charmé d'apprendre que le prince de Kaunitz a été très satisfait de l'accueil que je lui ai fait à Neustadt,[1] et que tous les autres qui y ont accompagné l'Empereur, le sont également.[2] N'oubliez pas d'informer le premier, dès qu'il sera de retour d'Austerlitz, que j'ai reçu avis que l'Espagne s'est emparée de l'île de Falkland,[3] et que, comme il y avait toute apparence que cette conquête pourrait bien donner lieu à de nouvelles brouilleries dans le Sud de l'Europe, je le priais fort de se rappeler une certaine note[4] dont il m'avait fait confidence pendant son dernier séjour à Neustadt.

Enfin, vous n'oublierez pas non plus de profiter de la première occasion qui se présentera, pour témoigner à Leurs Majestés Impériales combien j'avais été sensible à la bonne réception que Sa Majesté l'Empereur m'avait faite à Neustadt, et que je ne manquerais pas de lui en conserver un souvenir très reconnaissant.

Nach dem Concept. Federic.

19333. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 3 octobre 1770.

J'ai reçu à la suite de votre dépêche du 22 de septembre dernier „l'extrait d'une lettre du général feld-maréchal comte de Rumänzow“[5] qui confirme la prospérité des armes russiennes en Moldavie et la prise du fort de Kilia par le prince Repnin, dont vous m'aviez annoncé la nouvelle par votre précédente.

S'il est vrai d'ailleurs que les armées russiennes se trouvent exemptes jusqu'ici de la contagion qui s'est manifestée en Pologne, je ne vois cependant pas comment il sera possible d'éviter qu'elle ne s'y mette, lorsque à l'approche de l'hiver on sera obligé, faute de vivres, de ramener les troupes en Pologne et de les faire hiverner dans ce royaume. Il est plutôt à craindre que, si malheureusement la peste gagne les troupes russiennes, celles-ci ne la répandent également en Lithuanie et peut-être en Russie même. Je regarde par conséquent ce terrible fléau, aussi bien que l'état délabré des armées dont vous faites mention,[6] pour un des plus puissants motifs qui vraisemblablement

[1] Rohd berichtete, Kaunitz sei sehr zufrieden in Austerlitz angekommen, „extrêmement flatté de l'accueil que Votre Majesté lui a fait, aussi bien que des grandes distinctions dont Elle l'a honoré dans toutes les occasions“. — [2] Rohd berichtete: „Il n'y a qu'une voix générale sur les gracieusités que [Votre Majesté] leur a dites, aussi bien que sur les politesses dont ils ont été comblés d'Elle, et toujours au plus à propos.“ — [3] Vergl. Nr. 19318. — [4] „Catéchisme politique“, vergl. S. 106. — [5] D. d. „du camp près du lac d'Elpuch (Jalpuch?)“ 29. August / 9. September. — [6] Besonders die russische Kavallerie sollte sich in so schlechtem Zustande befinden wie bisher noch nie.

inspirera des sentiments pacifiques aux puissances belligérantes et les engagera à rendre le calme et la tranquillité à ces contrées.

Les conjectures singulières que l'on fait là où vous êtes, au sujet du voyage de mon frère le prince Henri en Russie, et du séjour qu'il compte de faire à la cour de l'Impératrice,[1] que vous m'avez mandées dans votre susdite dépêche, m'ont causé autant d'étonnement que de mépris.

En attendant je prends votre silence sur l'article de la peste pour une bonne marque et suppose qu'on n'aura reçu aucun avis qu'elle fasse des progrès ultérieurs.

Au reste, n'oubliez pas de me rendre compte de l'impression que l'entrée des Russes sur les terres des princes Czartoryski qui, selon mes lettres de Pétersbourg, doit avoir lieu,[2] fera là où vous êtes, et de l'effet que cette démarche produira à la cour de Varsovie.

Nach dem Concept. Federic.

19334. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 4 octobre 1770.

Vous avez bien raison de présumer, dans votre dépêche du 24 de septembre dernier, que ce n'est pas de son propre mouvement que l'Espagne a pris le parti de s'emparer de l'île de Falkland. Mes ordres précédents[3] vous auront déjà appris que je soupçonne, comme vous, le duc de Choiseul d'être le premier moteur de cette avanie contre l'Angleterre, qui, quoique dans l'éloignement, ne laisse pas de menacer la tranquillité du Sud de l'Europe. Je connais depuis longtemps la politique de ce ministre qui n'est proprement qu'un chaos d'intrigues et de cabales. Il se plaît véritablement à brouiller les gens et les affaires, et rien ne lui coûte pour assouvir sa passion. Dans le moment présent, la considération de se rendre nécessaire flatte son amour-propre, et il croit trouver dans de nouveaux troubles de quoi le satisfaire. Quoi qu'il en soit et bien qu'on ne regarde plus, à la cour où vous êtes, cette invasion de l'Espagne comme une affaire bien sérieuse, on ne l'envisage sûrement pas de même en Angleterre; tout au contraire, on y commence à la regarder d'un œil bien différent et à faire des arrangements qui indiquent qu'on n'est nullement d'humeur à y rester spectateur tranquille et à se laisser narguer impunément,[4] de sorte que je ne voudrais pas jurer qu'il n'en résulte, l'année prochaine, une guerre

[1] Wolkonski hatte Benoît mitgetheilt, der polnische Hof habe den wiener durch den General Poniatowski zur Aufmerksamkeit ermahnt „à ce que l'on méditait à Pétersbourg pendant le séjour du prince Henri, puisqu'il s'y agissait de donner au frère de Votre Majesté les principautés de Moldavie et de Valachie". — [2] Vergl. S. 171. — [3] Nr. 19327. — [4] Vergl. Nr. 19325. 19326.

ouverte entre l'Angleterre et l'Espagne. Il faudra voir en attendant quelle sensation les différents préparatifs de guerre dont l'Angleterre commence à s'occuper, produiront à la cour de Versailles, et c'est à quoi vous n'oublierez pas de prêter toute votre attention pour m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

19335. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 octobre 1770.

Les particularités renfermées dans votre dépêche du 28 de septembre dernier, qui m'a été fidèlement rendue, me paraissent être fondées, et je crois que c'est à très juste titre qu'on attribue au duc de Choiseul toutes les imputations dont vous faites mention.[1] Pour moi, je le regarde pareillement comme le principal auteur de la guerre actuelle entre la Russie et la Porte, et suis au moins bien persuadé qu'il a fait tous ses efforts pour animer cette dernière contre l'autre et l'engager d'en venir à la démarche d'une rupture ouverte avec elle.

Pour ce qui regarde les dépenses excessives de ce ministre, tant en fait de pensions secrètes qu'à l'égard d'autres objets de peu d'utilité pour sa cour, il est probable qu'elles contribueront à accélérer la banqueroute générale qui tôt ou tard sera inévitable en France.

Nach dem Concept. Federic.

19336. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 6 octobre 1770.

Les démarches du prince Charles de Saxe relativement à ses vains projets sur la Pologne ne peuvent, à mon avis, que le rendre ridicule aux yeux du monde, et le voyage que, selon votre dépêche du 1er de ce mois, il vient d'entreprendre pour cet effet à la cour impériale,[2] ne servira qu'à lui faire dépenser inutilement son argent. L'Empereur

[1] Thulemeier berichtete, man werfe Choiseul starke Geld- und Getreidesendungen nach der Türkei vor und dass er durch letztere die Getreidenoth in Frankreich herbeigeführt habe. „Un grief non moins fondé contre ce ministre est d'avoir mis le commerce du Levant entre les mains des Anglais en excitant la guerre de la Porte contre la Russie.“ — [2] Borcke berichtete, dass Prinz Karl auf die Erlaubniss, nach Wien zu kommen, sofort abgereist sei und sich schmeichle, „de porter la cour impériale à soutenir sa cause et lui [faire] obtenir du moins que, dans la pacification de la Pologne, il fût pensé à lui, et qu'on lui stipulât un dédommagement proportionné au duché de Courlande, s'il n'y avait pas moyen de lui faire rendre celui-ci“ (vergl. S. 47). Nach Beloselskis Ansicht wollte der Prinz auch mit den Häuptern der Conföderirten Rücksprache nehmen (vergl. S. 153. 163).

vient d'ordonner que les Polonais qui se trouvent actuellement en Hongrie, doivent se retirer incessamment de ce pays, de sorte que le prince Charles n'y trouvera plus personne ou au moins bien peu des Confédérés avec lesquels il pourra s'aboucher et se concerter par rapport à ses vues.

En attendant, il me paraît que l'Électrice douairière[1] est également remplie, de son côté, de beaucoup de projets sur la Pologne, et quoiqu'elle conçoit très bien qu'il n'y aura pas moyen de les réaliser de sitôt, il me semble cependant qu'elle n'a pas renoncé encore entièrement à toute espérance de les pousser un jour dans des circonstances plus favorables que les présentes.

Au reste, je regarde le changement que la cour où vous êtes, vient d'exécuter dans la constitution de sa cavalerie,[2] comme un trop mince objet pour qu'il puisse être de grande utilité aux finances de cette cour, et je suis persuadé qu'avant que de retirer efficacement quelque fruit par des réformes dans son militaire, elle sera obligée d'en venir à de bien plus considérables encore qu'elle n'a fait jusqu'à présent.

Nach dem Concept. Federic.

19337. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 6 octobre 1770.

Le Roi a reçu la dépêche du sieur Geiseler du 29 de septembre dernier; et, comme, selon son contenu, la place du baron de Bernstorff[3] reste toujours vacante, et qu'on n'entende pas que le roi de Danemark ait nommé jusqu'à présent quelque autre pour le remplacer, Sa Majesté regarde comme douteux encore si ce ministre sera éloigné tout de bon des affaires de sa cour ou s'il ne rentrera peut-être pas au bout de quelque temps de nouveau dans son ancienne carrière. C'est ce que le temps ne tardera vraisemblablement pas à développer.

Nach dem Concept. Federic.

19338. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 octobre 1770.

Votre dépêche du 26 de septembre dernier m'est bien parvenue, et mes lettres précédentes[4] vous auront déjà donné à connaître que je

[1] Die Churfürstin-Wittwe war am 5. October aus Potsdam (vergl. S. 163—166) nach Dresden zurückgekehrt. Vergl. den Abschiedsbrief des Königs vom 5. October in den Œuvres, Bd. 24, S. 205. — [2] Es handelte sich um die Ersparung einiger Subalternofficiere durch Neueintheilung der Schwadronen in Compagnien und Verleihung derselben an Officiere des Generalstabs. — [3] Vergl. Nr. 19319. — [4] Nr. 19333.

suis également d'opinion qu'il sera inévitable que les maladies contagieuses qui règnent en Pologne, ne gagnent les armées russiennes, lorsque à l'approche de l'hiver on sera contraint, pour remettre les troupes, de les mener en quartiers dans ce royaume.[1] . . .

Au reste, je suis impatient d'apprendre l'impression que l'entrée des troupes russiennes sur les terres des princes Czartoryski[2] fera à la cour où vous êtes, et pour cet effet vous n'oublierez pas de me rendre compte des notions qui parviendront sur ce sujet à votre connaissance.

Nach dem Concept. Federic.

19339. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 octobre 1770.

Les nouvelles de Turquie que renferme votre dépêche du 29 de septembre dernier,[3] m'ont fait plaisir. Il paraît au moins que la Porte pense tout de bon au rétablissement de la paix, et qu'elle commence à céder aux circonstances où elle se trouve. J'ai donc tout lieu d'espérer que, dès que la Russie aura agréé la médiation qu'elle a offerte à moi et à la cour où vous êtes, on pourra y travailler avec succès.

Mais, quant à l'état des revenus de la cour de Vienne, que vous me faites parvenir par le chasseur que je vous ai expédié, en dernier lieu, en courrier, j'ai de la peine à me persuader qu'il puisse monter effectivement à la somme de 90 millions de florins. Au moins m'a-t-on toujours assuré que, du temps de l'empereur Charles VI, la recette annuelle n'excédait pas les 27 ou 28 millions d'écus, de sorte que, si l'on suppose que ces revenus soient portés, à l'heure qu'il est, à 30 millions d'écus, ce sera bien tout ce à quoi l'on pourra les faire monter. Quoi qu'il en soit, dès que j'aurai vu l'état même, j'en pourrai juger avec plus de précision.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19340. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 octobre 1770.

Le dernier ordinaire étant arrivé ici sans aucune dépêche de votre part, je me borne aujourd'hui à vous communiquer quelques nouvelles

[1] Das folgende betrifft die Briefpost aus Polen und die durch die Pestgefahr bedingten Vorsichtsmaassnahmen. — [2] Vergl. S. 173. — [3] Vergl. dafür Nr. 19340. — [4] Am 11. October bestätigt der König den Empfang der von dem Courier überbrachten Finanzübersicht, der „Staats-Haupt-Bilance“ von 1768, und erklärt sie für übertrieben, „ne pouvant me persuader que les revenus de Sa Majesté l'Impératrice-Reine surpassent effectivement la somme de 60 millions de florins d'Allemagne“.

de Constantinople qui me sont parvenues par mes dernières lettres de Vienne.[1] Elles portent que la Porte a permis au commissionnaire du sieur Obreskow de lui écrire sur ses affaires domestiques et de lui remettre 500 sequins. Le reis-effendi s'est chargé lui-même de la lettre du commissionnaire pour la faire parvenir à son adresse, et il a encore ordonné à un effendi à Adrianople d'avoir soin du payement des 500 sequins susmentionnés dont mon ministre le major de Zegelin ferait le remboursement, aussitôt qu'il aurait reconnu le reçu du sieur Obreskow. D'ailleurs, c'est encore, à ce qu'on ajoute, à la réquisition de mon ministre que la Porte a ordonné de bien traiter certains officiers russes qu'on a fait prisonniers de guerre en dernier lieu, et le Sultan lui a fait dire que c'était en ma considération et parceque les Russes traitaient également bien les prisonniers turcs. Au reste, le peuple de Constantinople commence à accuser publiquement les Français d'être les promoteurs de cette malheureuse guerre, et on prétend même que l'ambassadeur de France ne sort plus de sa maison, sans être accompagné de plusieurs gens armés, pour réprimer les insultes qu'on pourrait lui faire éprouver. Tel est le précis d'une lettre que le major de Zegelin a écrite à mon ministre d'État de Rohd.

En attendant, ses dépêches immédiates ne me sont pas encore entrées, de sorte que je n'ai non plus rien à y ajouter, si ce n'est que ces différentes particularités me donnent au moins quelque espérance que, dès que la Porte apprendra que la cour où vous êtes, a accepté la médiation qu'elle lui a fait proposer, elle ne fera plus de difficulté de remettre entièrement le sieur Obreskow en liberté.

Nach dem Concept. Federic.

19341. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL

Potsdam, 8. October 1770.

Bei denen in Eurem Bericht vom 3. Septembris einberichteten Umständen befindet sich freilich das türksche Militaire in dem elendestem Zustand, und wenn die Pforte nach hergestellter Ruhe hierunter nicht andere Maassreguln nimmt, so ist dieselbe sehr zu beklagen und ihr nichts anders zu prophezeien, als dass der Zeitpunkt des Umsturzes ihrer Monarchie nicht weit mehr entfernet sei. Desto windiger aber und unüberlegter ist es von Seiten des jetzigen französischen Gouvernements, dass dasselbe die Pforte zu diesem Krieg aufgemuntert und derselben solchen angerathen hat. Allein was kann man anders von einem Gouvernement erwarten, welches kein Bedenken findet, hundert dergleichen Étourderies auch an andern europäischen Höfen zu machen und allerhand Brouillerien anzuzetteln?

[1] Vergl. Nr. 19339.

Dessen ohnerachtet kommen Mir doch die gegenwärtigen Umstände ziemlich günstig für, um auf die Wiederherstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte mit Hoffnung einigen Erfolgs bedacht zu sein. Russland scheinet wenigstens geneigt zu sein, auf sehr moderate Bedingungen dazu die Hände bieten zu wollen; und wenn solches, wie Ich Mir schmeichle, die von der Pforte Mir und dem Römisch-kaiserlichen Hofe angetragene Mediation annimmt, so will Ich hoffen, dass diese weiter keine Schwierigkeit machen wird, dem russischen Residenten seine völlige Freiheit zu geben. Ehe und bevor jedoch dieser Präliminärpunkt nicht berichtiget ist, muss die Pforte nicht erwarten, dass man an dem russisch-kaiserlichen Hof auch nur die geringste Démarche wegen des Friedens zu machen im Stande sein werde. Hiernächst stelle Ich Mir zwar nach dem Nationalcharakter der Türken leicht vor, dass sie zu denen allergröbsten Ruses bei der Friedensunterhandlung ihre Zuflucht nehmen und über die geringste Bagatelle chicaniren, mithin die Negociation, so viel nur immer möglich, erschweren werden; allein, ist nur erst der russische Resident in Freiheit gesetzt und Meine und des wiener Hofs Mediation von Russland angenommen, so werden wir sehen, diese Hindernisse aus dem Wege zu räumen, und Ich verspreche Mir sodann um so viel mehr einen glücklichen Erfolg unserer gemeinschaftlichen Bemühungen, als die Hungersnoth und Pest in Konstantinopel nebst der Entblössung von Truppen die Pforte nothwendig zwingen wird, den Frieden je eher je lieber mit Russland abzuschliessen.

Ich erwarte in kurzem von Petersburg Antwort auf [die von] der Pforte Mir und dem wiener Hof angetragene Mediation, und sobald solche eingegangen, werde Ich Euch solche in möglichster Eil zukommen lassen.

Friderich.

Nach dem Concept.

19342. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 8 octobre 1770.

Mon cher Frère. Comme je vous crois à présent à Pétersbourg, je ne vous réponds point, mon cher frère, sur ce qui regarde la Suède, me réservant de vous en parler, quand j'aurai le plaisir de vous revoir à votre retour.

J'ai cru, mon cher frère, que la patente de major que vous demandiez, ne pouvait regarder que Schwerin,[1] car il n'y a aucun exemple dans l'armée qu'au temps de paix un lieutenant soit devenu major en deux ans, sans s'être distingué en quoi que ce puisse être, et ces sortes d'avancements portent plus de préjudice à la personne que d'avantage.

[1] Prinz Heinrich wiederholte, Stockholm 25. September, seine Bitte, auch seinem Adjutanten Kaphengst das Majorspatent zu verleihen, mit Beziehung auf den Aufenthalt in Russland, „où les rangs subalternes [ne] sont malheureusement pas estimés comme il devrait l'être". Vergl. S. 130.

Dans d'autres armées, où il n'y a point d'ancienneté, cela est d'usage, mais ce ne l'a jamais été chez nous.

L'électrice de Saxe[1] vient de partir. Il semble qu'elle ait toujours encore cette Pologne en tête pour son fils,[2] et, quelque peu que les circonstances paraissent la favoriser, elle ne saurait déraciner cette idée favorite de son esprit.

Les princes de Brunswick[3] viennent de partir aussi, de sorte que je me trouve à présent assez isolé. Je vous prie, mon cher frère, d'assurer, dans toutes les occasions qui se présenteront, l'Impératrice des sentiments distingués que j'ai pour sa personne, et que je me flatte bien qu'elle me regarde comme son plus fidèle allié. Et, pour vous, mon cher frère, j'espère bien que vous êtes persuadé de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

19343. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 8 octobre 1770.

Vous pouvez, sans doute, parler en mon nom à l'impératrice de Russie[4] Vous voyez bien, mon cher frère, qu'il ne vous convient pas d'avoir un créditif. Si vous étiez parti d'ici directement, je vous aurais, sans doute, chargé d'une lettre pour cette Princesse; mais, moi en Moravie, lorsque vous deviez entreprendre ce voyage,[5] je ne pouvais en aucune façon vous faire le porteur d'une lettre. D'ailleurs, je n'écris à l'Impératrice que de loin en loin, pour ne la point importuner.

Elle m'a fait communiquer depuis les conditions auxquelles elle compte faire la paix. Je les trouve si modérées que je ne doute point de les faire accepter. Je crois qu'une des grandes difficultés que vous rencontrerez là-bas, ce sera de leur faire accepter la médiation des Autrichiens. Comme Solms a reçu l'ordre de vous montrer toute ma correspondance,[6] il ne reste qu'à appuyer les raisons par des arguments que la fécondité de votre génie vous fournira sans doute.

L'article qui regarde la pacification de la Pologne, sera plus difficile. Il faut lui faire entrevoir que jamais il n'y aura de paix stable, si elle ne relâche pas sur quelques articles; que les Dissidents mêmes l'en

[1] Vergl. S. 175. — [2] Vergl. S. 175. — [3] Der Erbprinz Karl Wilhelm Ferdinand und Prinz Leopold (vergl. S. 70). — [4] Prinz Heinrich schrieb in der chiffrirten Beilage seines Berichtes, Stockholm 25. September, er könne nicht anfangen, zu der Kaiserin von dem Frieden zu reden, „n'étant pas autorisé de lui en parler"; solle er im Namen des Königs sprechen, sei ein Brief an sie erforderlich, „qui lui fasse du moins connaître qu'elle peut prendre confiance à ce que j'aurai l'honneur de lui dire". Vergl. S. 169. — [5] Vergl. Nr. 19208. — [6] Vergl. S. 141. Anm. 1.

supplieront, et que, pourvu que la forme de ce gouvernement ne soit pas trop grièvement blessée, j'essaierai de persuader les Autrichiens de forcer, conjointement avec moi, les Confédérés à se mettre à la raison, et même à garantir de tout ce qu'on pourra convenir sur le sujet de la Pologne. D'autre part, il est sûr qu'il est de la gloire de l'Impératrice que les troubles de ce royaume soient pacifiés, s'il se peut, même avant que la paix se signe avec les Turcs; car si cela traîne, elle sera obligée d'entretenir sans cesse des troupes en Pologne, et elle ne sera jamais assurée de n'y voir pas renaître des Confédérations nouvelles qui, à la fin, pourraient occasionner des guerres générales, en y mêlant d'autres voisins. Mais j'espère que des raisons que vous devinez sans doute, les rendront pacifiques et les feront passer sur des bagatelles qui, dans le fond, n'importent point à la Russie et ne préjudicient en rien à la gloire de l'Impératrice. Je m'en repose sur vos talents, mon cher frère, qui mettront ces choses dans un plus beau jour que moi, qui ne fais qu'ébaucher la matière.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri". Das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Durch Solms zugestellt.

19344. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 8 octobre 1770.

Ma très chère Sœur. Je vous assure que j'ai embrassé avec une véritable satisfaction l'occasion de vous faire plaisir, en vous envoyant mon frère Henri en Suède. Cela se serait fait plus tôt, ma chère sœur, si bien des fortes raisons ne m'en avaient empêché; car vous devez bien savoir que, dans la place où je suis, on ne fait pas toujours ce que l'on veut.

Le prince votre fils,[1] ma chère sœur, n'est point encore arrivé; on sait qu'il est parti, le 23 du mois passé, de Francfort-au-Main. J'ai des lettres de ma sœur de Brunswick du 5, qui ne font aucune mention de lui; ainsi je le crois ou à Darmstadt ou Cassel ou dans ces environs. Mais, s'il arrive ici, il sera sûrement reçu comme le fils d'une sœur qui m'a toujours été chère, et je ne crois pas, ma chère sœur, qu'il ait besoin de corrections,[2] plutôt d'applaudissements.

L'électrice de Saxe vient de partir d'ici.[3] C'est une princesse qui a beaucoup de connaissances, et qui aime beaucoup les arts. Je l'ai reçu dans ce genre, en tâchant de lui rendre ce séjour le moins ennuyeux que j'ai pu.

[1] Prinz Karl, vergl. S. 170. — [2] Ulrike bat in ihrem (undatirten) Schreiben den König, „d'avoir quelque indulgence pour sa jeunesse; daignez le regarder comme votre fils, et si vous lui trouvez des défauts, de le remettre en sa place". — [3] Vergl. S. 175.

A présent, je mène la vie d'un solitaire, et je laisse évaporer de ma tête toutes les pensées tumultueuses que le tourbillon du grand monde entraîne avec soi. Après avoir mené pendant un temps une vie fort active, on est bien aise d'en mener une tranquille; elle convient aussi mieux à mon âge, car, ma chère sœur, je n'ai plus l'air à la danse; un front sillonné de rides doit se dérober aux regards du beau sexe, qui n'y sauraient plus trouver des grâces. Mais, je ne sais par quelle distraction je vous entretiens de ma vieille figure éraillée; quelle qu'elle soit, je le dispute pourtant à tout l'univers en fait de la haute estime et de la tendresse avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19345. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 8 octobre 1770.

En combinant toutes les nouvelles qui me sont revenues au sujet de l'entreprise de l'Espagne sur Falkland, et dont vos deux dépêches du 25 et du 28 de septembre dernier renferment les détails, il n'y a plus le moindre doute que c'est la France qui a fomenté ces nouveaux troubles, dans l'espérance peut-être que, vu la faiblesse du ministère britannique, la cour de Londres ne ressentirait point cette insulte. Cette dernière supposition pourrait même être très fondée, autant qu'elle ne regarde que le ministère britannique; mais il s'agit ici de savoir comment la nation envisage la chose et quelles sont ses véritables dispositions. Sont-elles plus guerrières que pacifiques, le ministère ne trouvera guère moyen d'éviter la guerre, et alors je serais bien aise de savoir d'avance s'il pourra se soutenir ou non. En attendant, il me semble que, sans être visionnaire ni sorcier, le lord Chatham a bien pu pronostiquer ce qui vient d'arriver,[1] et il me paraît tout simple d'augurer de la faiblesse du gouvernement britannique actuel que les ennemis de la Grande Bretagne ne négligeraient aucune occasion pour en profiter. Quoi qu'il en soit, comme vous êtes sur les lieux, vous saurez mieux apprécier tout ce qui s'y passera ultérieurement, et vous n'oublierez pas de me dire naturellement votre sentiment si vous croyez que la paix se soutiendra ou non.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan berichtete, London 28. September, dass die Gegner Pitt verspotteten „de ce qu'il voulait prétendre avoir prévu ce qui venait d'arriver, lorsqu'il dit au Parlement ... que, dans le moment même qu'il parlait, le coup peut-être serait déjà porté".

19346. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 8 octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 28 de septembre dernier, et ce que je suis surtout curieux de savoir, dans le moment présent, c'est d'apprendre les dispositions de la cour où vous êtes, au cas que l'entreprise de l'Espagne sur Falkland donnât lieu à une guerre avec l'Angleterre.[1] Je suis, à la vérité, tout persuadé que c'est proprement le duc de Choiseul qui a animé l'Espagne à cette démarche, afin de brouiller de nouveau les cartes; et s'il a cru ne pouvoir mieux étayer son crédit qu'en fomentant une rupture entre ces deux couronnes, il ne sera pas fâché d'y avoir réussi et d'allumer de nouveau le flambeau de la guerre. Peut-être aussi que le moment lui a paru favorable pour profiter le la faiblesse du gouvernement britannique actuel, et s'est-il imaginé qu'elle ne permettrait pas à ce dernier de ressentir cette démarche de l'Espagne. Mais, autant que j'en puis juger dans l'éloignement, je ne voudrais pas être garant que ce ministère osât pousser son indifférence aussi loin, et que cette insulte n'ait des suites très sérieuses. Ce qu'il y a au moins de certain, c'est qu'il ne faut pas tant regarder, dans cette rencontre, aux dispositions du ministère qu'à celles de la nation britannique qui pourrait bien pousser le premier plus loin qu'il ne voudrait aller.[2]

Quoi qu'il en soit, cette crise étant assez importante, je ne doute pas que vous n'y proportionniez votre attention, afin de vous mettre à même de m'informer exactement de tout ce qui y a le moindre rapport; et comme je serais également bien aise de savoir ce que la France pense, à l'heure qu'il est, du succès des opérations des Russes dans l'Archipel, vous n'oublierez pas non plus de satisfaire ma curiosité à cet égard.

Federic.

Nach dem Concept.

19347. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 octobre 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et il est certain que, jusqu'à présent, on ne saurait rien dire de positif à quoi les préparatifs maritimes des puissances du Sud mèneront. S'ils aboutiront à une rupture entre ces puissances ou si, malgré toutes ces démonstrations, la paix se maintiendra, c'est ce qui est fort problématique encore. L'un et l'autre évènement dépendra vraisemblablement

[1] Vergl. Nr. 19345. — [2] Auf Sandoz' Bericht vom 1. wiederholt der König am 11. October: „Je crains bien que, malgré toute la faiblesse du ministère britannique actuel, le cri de la nation contre un outrage de cette nature ne l'emporte, et qu'une guerre entre les deux puissances ne soit peut être inévitable."

de la tournure que les circonstances prendront; il faudra voir surtout de quelle façon la nation britannique envisagera l'occupation de l'île de Falkland par les Espagnols, et si cette nouvelle la mettra en rumeur ou non, pour pouvoir juger avec certitude de ce à quoi on doit s'attendre.

Federic.

Nach dem Concept.

19348. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 10 octobre 1770.

Vos deux dépêches du 29 de septembre dernier et 3 de ce mois me sont entrées à la fois. J'approuve votre réponse préliminaire à la note des chanceliers de la Couronne touchant les précautions prises sur mes frontières contre la peste,[1] et je vous autorise d'y ajouter encore ministériellement que je ne saurais me départir en rien des principes adoptés relativement à cet objet, vu que j'espérais de détourner au moyen de ces arrangements, qui à la vérité étaient inséparables de quelques petits inconvénients momentanés, des malheurs infiniment plus grands et de la dernière importance pour mes États. Que, comme les Confédérés rôdaient par toute la Pologne, il n'y avait rien de plus naturel que d'appréhender que la contagion qui régnait dans ce royaume, ne fût provignée par eux d'un endroit à l'autre, et qu'elle ne se communiquât, de cette façon, même insensiblement jusques chez nous. Que, par ces raisons qui méritaient trop mon attention, il m'était impossible de me relâcher en aucune manière des mesures prises pour garantir mes États des maladies contagieuses qui s'étaient manifestées en Pologne, et qui, selon tous les avis, continuaient de faire de grands ravages dans les endroits qui en étaient infectés.

Au reste, je vous réitère à cette occasion ce que je vous ai déjà donné à connaître plusieurs fois, que la conduite opiniâtre des Confédérés doit naturellement animer de plus en plus les Russes et porter ceux-ci à agir, à la fin, contre eux avec beaucoup plus de force et de vigueur qu'ils n'ont fait jusqu'à présent.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] In der „Note", Warschau 29. September, wurde dagegen Beschwerde erhoben, dass Schiffe aus Thorn auf dem Wege nach Danzig vor Graudenz von preussischen Truppen zur Quarantäne angehalten worden waren. Wie Benoît, Warschau 3. October, berichtete, hatte er in einer „Réponse préalable" die Kanzler Mlodzieiowski und Borch aufgefordert, „qu'ils m'apprennent du moins les dispositions qu'ils prétendaient avoir fait dans ce pays, et qu'ils supposaient que je savais très bien, tandis que je n'en avais encore aucune idée juste".

19349. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 10 octobre 1770.

Malgré tout ce que, selon votre dépêche du 25 de septembre dernier, le comte Panin vous a assuré du contraire, la peste ne cesse de faire de grands et de très sérieux ravages en Pologne. L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Pologne[1] en contient des particularités qui ne permettent plus d'en douter, et qui justifient pleinement les mesures qu'on doit prendre pour empêcher qu'elle ne se communique pas plus loin.

En attendant, j'ai été bien aise d'apprendre par votre post-scriptum de la même date l'arrivée de mon chasseur Ehnich à Pétersbourg; et comme je ne doute pas que les dépêches dont il a été le porteur,[2] n'aient fait plaisir à la cour où vous êtes, j'attends avec impatience comment leur contenu aura été accueilli par l'Impératrice et quelle réponse Sa Majesté Impériale y fera.

Au reste, il y a apparence que la paix entre l'Espagne et l'Angleterre ne se soutiendra plus longtemps. La première s'étant emparée de l'île de Falkland aux Malouines, dont la dernière s'était mise en possession, on craint beaucoup que cette entreprise ne donne lieu à une nouvelle guerre entre les deux puissances.[3] L'une et l'autre arment au moins puissamment par mer, et le temps seul nous apprendra le dénoûment de cette nouvelle crise.

Nach dem Concept. Federic.

19350. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 3 de ce mois, et j'ai été bien aise d'apprendre l'expédition de ma dernière dépêche[4] à mon major de Zegelin à Constantinople avec la cassette qui y appartenait. Le courrier qui a porté à Pétersbourg l'offre de médiation que la Porte nous a faite, à moi et à la cour où vous êtes, y est arrivé également,[5] et je ne tarderai apparemment pas d'apprendre comment cette médiation a été accueillie par l'impératrice de Russie.

En attendant, il est bien à souhaiter que le prince Charles de Saxe[6] n'entre pas en lice pour se mêler des troubles de Pologne. Il n'en saurait résulter que de nouvelles sottises, qui n'aboutiraient cependant à rien.

Mais ce qui m'intéresse le plus dans le moment présent, c'est de

[1] Vergl. Nr. 19348. — [2] Nr. 19271. 19272. 19274. 19275. — [3] Vergl. Nr. 19345. — [4] Nr. 19281. — [5] Vergl. Nr. 19349. — [6] Rohd meldete seine Ankunft in Wien (vergl. S. 174).

savoir comment le prince de Kaunitz se sera expliqué, à son retour, tant sur notre entrevue à Neustadt que sur cette note dont je vous ai fait mention dans ma dépêche du 3.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19351. AU PRINCE CHARLES DE SUÈDE A BRUNSWICK.

Potsdam, 11 octobre 1770.[2]

C'est avec un sensible plaisir que je vois par votre lettre du 2 de ce mois que j'aurai en peu de jours celui de vous voir ici, et comme j'ai appris en même temps par mon colonel le comte de Bohlen que vous désirez de passer par le pays sous le nom du comte de Vasa, sans être visité, je n'ai pas voulu manquer de joindre ici à cet effet un ordre ouvert pour les bureaux d'accises et péages, dont vous n'avez que faire usage dans les occasions.

Au reste, soyez persuadé d'avance, mon cher neveu, que vous m'appartenez de trop près pour que je puisse oublier de vous donner des marques assurées de mon affection et de vous bien persuader de cette tendre estime et amitié avec lesquelles je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

19352. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 13 octobre 1770.

La déclaration que, selon votre dernière dépêche du 9 de ce mois, l'Électrice douairière vient de faire en pleine cour, après son retour à Dresde, du désir qu'elle aurait d'aller voir cet hiver ses parents, confirme que j'ai rencontré juste en vous disant, dans mes ordres précédents, avoir remarqué des discours de cette Princesse qu'elle pourrait bien entreprendre encore un voyage en Bavière,[3] et que je ne me suis nullement trompé dans mes conjectures à cet égard.

Pour ce qui regarde le comte de Sacken et l'ascendant qu'il paraît prendre à la cour où vous êtes, au sujet des affaires de Pologne,[4] je suis d'opinion que le crédit de ce ministre s'affermira tout aussi peu qu'il y a lieu de croire que les vues que sa cour continue toujours de conserver sur le trône de Pologne, pourront jamais se réaliser par ses conseils.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nr. 19332. — [2] Vom 11. October ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 228. — [3] Vergl. S. 163. — [4] Borcke berichtete: „La conduite de la cour d'ici sur les affaires de Pologne paraît présentement entièrement gouvernée par le comte de Sacken"; dieser habe alle directen Beziehungen mit den Conföderirten abgebrochen und suche auf jede Weise den Beistand Russlands sich für den Fall des Sturzes von Stanislaus zu sichern.

19353. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GEISELER A COPENHAGUE.

Potsdam, 13 octobre 1770.

Le Roi a reçu la dépêche du sieur Geiseler du 6 de ce mois, et, malgré tout ce qu'elle renferme du contraire, Sa Majesté persiste encore néanmoins toujours dans l'idée que le changement qui a eu lieu dans le ministère danois,[1] ne doit être attribué qu'aux intrigues de quelques personnes qui se sont prévalues peut-être de leur ascendant sur l'esprit du Roi pour culbuter le baron de Bernstorff, et que ce changement ne manquera pas d'influer, avec le temps, sur le parti que la cour de Russie a actuellement dans ce pays, qui vraisemblablement s'en ressentira tôt ou tard.

Federic.

Nach dem Concept.

19354. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 14 octobre 1770.

Je suis entièrement d'accord avec vous que la cour de Suède exige plutôt un ministre routiné que celle de Danemark;[2] mais comme il n'y a pas moyen d'en trouver, il faudra bien faire de nécessité vertu et y envoyer un jeune homme de talents et d'un esprit ouvert et cultivé. J'ignore si le comte de Tenczin, que mon ministre d'État de Hoym vous a proposé, y est propre; je ne le connais point du tout, mais, avec un secrétaire d'ambassade habile et tel que le sieur Behnisch paraît être, il me semble que nous ne risquons rien de lui faire faire son noviciat à une cour où d'ailleurs l'intervalle jusques à la Diète prochaine lui fournira tout le temps qu'il faut pour s'orienter et se préparer à ce poste. Le meilleur sera cependant de le faire venir et de lui parler auparavant, afin de sonder un peu ses facultés et ses talents, de sorte que vous n'oublierez pas de requérir le sieur de Hoym de vous l'adresser sans perte de temps.[3]

[1] Vergl. Nr. 19319. — [2] Auf dem Bericht der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 1. October, mit dem Vorschlag, dem Secretär Behnisch bis zur Ernennung des Nachfolgers für den scheidenden Cocceji, gleichwie Geiseler, ein monatliches Gehalt von 100 Thlrn. zu bewilligen, findet sich die eigenhändige Resolution: „Non, car il faudra envoyer un autre ministre à Stockholm. Federic." Die Weisung ist erst am 5. October ergangen, wie sich aus der Verbesserung des Tagesdatums des Berichts von der Hand des Königs ergiebt. Finckenstein empfahl nun, Berlin 13. October, den Kammerherrn von Arnim für den Gesandtschaftsposten am dänischen Hof; „mais je ne sais s'il réussirait également à celle de Suède où il survient quelquefois des circonstances qui exigent un ministre un peu routiné dans les affaires". Auf seinen Bericht vom 2. ermächtigt der König am 14. Behnisch, so oft an ihn zu berichten, als sich interessanter Stoff biete. — [3] Demgemäss Schreiben Finckensteins an Hoym, Berlin 16. October.

Pour le poste de Copenhague, au contraire, j'agrée le chambellan d'Arnim, et il ne s'agira que de voir si le changement dans le ministère danois[1] n'en produira également sur la nomination du ministre qui était désigné pour résider à ma cour,[2] et c'est ce qui ne tardera pas à se décider.

Ein Schreiben für die Churfürstin-Wittwe von Sachsen[3] wird übersandt.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19355. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE

Potsdam, 14 octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, et les particularités qu'elle renferme au sujet des comportements de la populace de Varsovie et des excès auxquels elle se laisse aller,[4] font bien voir que la haine des Polonais augmente de plus en plus contre les Russes, et qu'elle se développe journellement davantage. Cependant ils auront beau faire, toutes leurs entreprises seront des efforts impuissants dont il ne résultera certainement rien d'efficace, et qui n'aboutiront qu'à aggraver leur misère.

En attendant je suis aise d'apprendre que l'on n'entend pas là où vous êtes, que la peste fasse des progrès. Je regarde le silence qui règne sur cet objet, pour un bon signe, qui donne lieu à espérer que la contagion ne s'étendra pas plus loin, mais s'étouffera insensiblement à l'approche de l'hiver.

La reddition de Bender dont votre correspondant vous a donné avis, est certainement une nouvelle très importante. Il faudra donc voir si elle se confirmera et si, dans ce cas, la forteresse aura été prise par assaut ou par capitulation.[5]

Au reste, vous n'ignorez peut-être pas que le nommé Malczewski,[6] un des principaux des Confédérés, s'est réfugié depuis quelque temps dans mes États en Silésie, sous promesse d'y rester tranquille tout le temps que le cordon tiré sur les frontières contre la peste subsisterait. Mais comme je viens d'apprendre que,[7] malgré sa parole donnée, il a tenté de faire passer clandestinement en Pologne son adjudant[8] avec des lettres à ses amis les Confédérés, qui ont été interceptées et le porteur arrêté par mes patrouilles, j'ai ordonné, sur le rapport qui m'a été fait de pareille démarche, d'intimer de ma part audit Malczewski que, puisque, sans égard à sa promesse, il se conduisait dans mes États comme maréchal des Confédérés, il devrait en sortir et les quitter sur-

[1] Vergl. Nr. 19353. — [2] Larrey, vergl. S. 87. — [3] Abgedruckt in den Œuvres, Bd. 24, S. 207. — [4] Brandstiftungen und Ausschreitungen gegen die russischen Soldaten. — [5] Bender wurde, wie Benoît am 10. October berichtete, am 27. September mit Sturm genommen. — [6] Vergl. Bd. XXIX, 121. — [7] Bericht des Generalmajors von Röder, „Postirung Freihan“ 7. October. — [8] Tschimski.

le-champ avec son adjudant,[1] et je veux bien vous informer pour votre direction de ces particularités, afin que vous en soyez au fait, au cas qu'il en puisse être question là où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

19356. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 14 octobre 1770.

C'est avec bien du plaisir que j'ai appris, par votre dépêche du 28 septembre dernier, que la cour où vous êtes, a fait faire, par le canal du général comte de Rumänzow, des propositions immédiates au grand-vizir pour le rétablissement de la paix avec la Porte.[2] Je souhaite que cette démarche ait le meilleur succès, et je serai même très charmé que cette paix se rétablisse sans ma médiation.

En effet, à bien considérer les choses, selon le plan de la Russie,[3] cette médiation ne saurait que rencontrer mille anicroches et difficultés. Si elle persiste à y admettre l'Angleterre, conjointement avec moi et la cour de Vienne, la France ne manquera sûrement pas d'engager la Porte à l'y admettre également, et alors on aura certainement plus de peine d'accorder tous ces différents médiateurs entre eux que de convenir des conditions de la paix. L'expérience de tous les siècles a prouvé que, moins il y a de médiateurs, et moins d'obstacles et de difficultés y a-t-il à surmonter; et le désir que j'ai de voir rendue la paix à l'Europe, me fait passer sur toutes les autres considérations qui pourraient me faire souhaiter d'en être le médiateur. Vous n'avez donc aussi qu'à déclarer tout naturellement au comte de Panin que sa cour était la maîtresse de faire à cet égard ce qu'elle jugerait le mieux convenir à ses intérêts, et que, pourvu que la paix se rétablisse, il me serait indifférent qu'elle le fût par ou sans ma médiation.

Quant aux affaires de Pologne, au contraire, je crains bien que ce ministre ne se flatte trop des Potocki.[4] Je ne saurais même vous dissimuler, pour votre information, que la Russie est tellement haïe en Pologne qu'elle ne saurait jamais se flatter d'y lier le moindre parti en sa faveur. Ce qui lui resterait donc le mieux à faire, à mon avis, ce

[1] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Berichte Röders findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 14. October, für den Erlass gleichen Datums: „Man muss dem Malczewski sagen, dass ich keinen Polen in meinem Land statuire, der Unruhe machen will; er mag sich anderwärts hinbegeben." — [2] Vergl. dafür Nr. 19357. — [3] Vergl. dafür Nr. 19357. — [4] Auf die Vorschläge des Königs für die Wiederherstellung des Friedens mit Polen (vergl. Nr. 19272) hatte Panin geantwortet, „qu'il espérait de l'entamer avec le parti des Potocki, aussitôt qu'on aurait abaissé entièrement les Czartoryski, à quoi on travaille sérieusement" (vergl. S. 171).

serait de dresser un projet formel et d'y faire entrer toutes les conditions sous lesquelles elle prétend rétablir la tranquillité dans ce royaume; et si ensuite elle veut me le faire parvenir et consentir que j'en communique avec la cour de Vienne, nous verrons jusques à quel point il sera compatible avec les lois et les constitutions de ce royaume, et quels arrangements il conviendra de prendre pour obliger les Polonais d'y acquiescer et à se tenir tranquilles. C'est au moins, selon mes lumières, le seul moyen qui reste pour remettre le calme dans ce royaume, et sans lequel on ne parviendra jamais à pacifier les troubles qui le déchirent, à l'heure qu'il est.

Au reste, je ne saurais différer plus longtemps de vous renouveler mes ordres pour le payement des dettes du prince Dolgoruki à ma cour.[1] L'honneur et la dignité de la cour où vous êtes, y est trop intéressé, et elle a accordé la même faveur à tant d'autres de ses ministres que je n'ai aucun lieu de douter qu'elle ne cède enfin à vos instances et ne mette ce ministre en état de les acquitter. Mon cher frère le prince Henri ne refusera pas non plus d'appuyer vos représentations, de sorte que vous n'avez qu'à vous concerter avec lui sur ce sujet et faire tout votre possible pour tirer ce ministre de l'embarras où il se trouve à cet égard.

Enfin, les deux copies ci-jointes[2] vous apprendront ce qui s'est passé, en dernier lieu, en Silésie avec le maréchal de Confédération Malczewski et son adjudant, ainsi que les ordres que j'ai jugé à propos de donner à leur égard.

Federic.

Nach dem Concept.

19357. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 14. October 1770.

Nach Meinen letzteren Nachrichten von Petersburg[3] hat der russisch-kaiserliche Hof dem en chef commandirenden General Grafen von Rumänzow aufgegeben, für sich und in seinem Privatnamen bei dem Grossvezier dahin anzutragen, damit die Pforte, um dem Blutvergiessen ein Ende zu machen, je eher je lieber auf die Wiederherstellung des Friedens denken und zu dem Ende nicht allein den russischen Gesandten ohne Anstand in Freiheit setzen und an ihn ausliefern, sondern auch einige mit hinlänglicher Instruction versehene Personen nach Ismail abschicken möchte, um die Friedensunterhandlungen daselbst anzufangen; welchenfalls er, Graf Rumänzow, den Grossvezier versichern könnte, dass der russischen Kaiserin Majestät

[1] Vergl. Bd. XXVII, 598; XXIX, 334. 335. — [2] Bericht des Generalmajors von Röder, „Postirung Freihan“ 7. October, und Immediaterlass an diesen (vergl. Nr. 19355) und an Tauentzien, Potsdam 14. October (abgedruckt bei Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenbuch, III, S. 238). — [3] Vergl. Nr. 19356.

sich solches gerne gefallen lassen und zur Beförderung dieses so heilsamen Geschäfts gleichfalls bevollmächtigte Commissäre ernennen und nach gedachtem Ismaïl absenden würde.

In der Mediationssache hingegen ist noch zur Zeit keine förmliche Antwort aus Russland erfolgt, von dem Grafen von Panin jedoch vorläufig geäussert worden, wie, nachdem die Pforte Mich, als einen gemeinschaftlichen Freund von beiden Theilen, und den österreichschen Hof, als einen andern ihr zugethanen Hof, zu Mediateurs vorgeschlagen, die Reciprocität zu erfordern scheine, dass auch Russland einen dergleichen admittire, und hierzu schicke sich keiner besser als Engelland, welches zugleich als eine Seemacht die Garantie des Friedens übernehmen könnte. Es habe auch dasselbe dahero sich zu dieser Mediation schon längstens angeboten und sich darum so sehr bemühet, dass man in Rücksicht dieser und andern Umstände demselben versprochen habe, dasselbe zu seiner Zeit zu dieser Mediation zuzulassen. [1]

Gleichwie aber der Graf Panin alle diese Aeusserungen nicht ministériellement gethan hat, so habe Ich Euch auch von allem diesem nicht anders als zu Eurer Nachricht vertraute Eröffnung thun und Euch dadurch einzig und allein im Stand setzen wollen, dass Ihr sowohl auf die fernere Insinuationes des dortigen englischen Ministers als auf den Erfolg obbemelten Schreibens des Generals Rumänzow an den Grossvezier desto besser Acht haben könnet.

Nach dem Concept. Friderich.

19358. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 14 octobre 1770.

Votre dépêche du 6 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, mais jusques ici la réponse formelle de la Russie sur la médiation ne m'est pas encore entrée. On se propose [2] de la mettre en délibération dans un grand conseil, et le comte de Panin pense, en son particulier, qu'on ne fera nulle difficulté de consentir qu'elle soit déférée à moi et à la cour où vous êtes. Ce n'est cependant qu'un avis préliminaire que je viens de recevoir à ce sujet, mais dont vous n'oublierez pas de faire confidemment part au prince de Kaunitz. Vous y ajouterez encore, quoique sous le sceau du secret et en le conjurant de n'en faire aucun usage, que, selon mes dernières lettres de Pétersbourg, le général Rumänzow a déjà été chargé auparavant d'écrire, en son particulier, au grand-vizir pour lui proposer de nommer et d'envoyer quelqu'un à Ismaïl, avec lequel l'on pût entamer immédiatement la négociation de la paix; de sorte que, si la Porte agrée cette proposition, ce que

[1] Vergl. Nr. 19356. — [2] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 28. September, vergl. Nr. 19356.

cependant je ne saurais encore assurer, nous n'aurions part à cette médiation que de nom, et il nous resterait fort peu à faire pour le rétablissement de la paix.

Le temps nous apprendra ce qui en arrivera, et, en attendant, je suis bien aise que le baron van Swieten soit nommé pour remplacer le général Nugent à ma cour.[1] J'ai déjà fait sa connaissance à Neustadt, et, autant qu'il m'a paru, il ne manque pas d'esprit ni de mérite.

Enfin voici une dépêche à mon ministre à Constantinople le major de Zegelin,[2] que vous lui ferez passer par la première occasion qui se présentera.

Federic.

Nach dem Concept.

19359. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 15 octobre 1770.

Mon cher Frère. Cocceji[3] m'a bien remis la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, où je me suis instruit par tous les détails dans lesquels vous avez bien voulu entrer.[4] Comme je suis un peu paresseux de mon naturel, et pour ne point vous fatiguer par de longues lettres, je remets à votre retour, mon cher frère, à vous entretenir sur toutes les choses dont vous me parlez.

Je vous crois à Pétersbourg depuis le 5 ou le 6 de ce mois; je puis peut-être mal calculer, mais je ne crois pas me tromper de beaucoup. J'envie bien l'avantage que vous aurez de voir cette grande Princesse, dont on peut dire comme de la reine Élisabeth: „et l'Europe la compte au rang des plus grands hommes"; mais il n'est pas donné à tout homme d'aller à Corinthe, comme dit le proverbe,[5] et je suis destiné à rester sur mon fumier.

Nous attendons aujourd'hui le prince Charles de Suède[6] dont ma sœur de Brunswick me dit mille biens.

Ce sont les nouvelles pacifiques, mon cher frère, que je puis vous donner; il en est de plus belliqueuses en Europe, et nous sommes à la veille d'une guerre entre l'Angleterre et l'Espagne dont la France sera mêlée,[7] mais qui probablement se terminera sur mer.

Vous n'avez rien à craindre, à votre retour, pour la peste; j'ai fait tirer un cordon depuis le pays de Teschen, la Nouvelle-Marche par Tuchel vers Marienwerder et toute la Prusse, dont le cordon me procure la communication, en sorte que vous pouvez passer par Danzig en toute sûreté; ce qui, sans cela, aurait été sujet à de grands inconvénients.

[1] Vergl. S. 160. — [2] Nr. 19357. — [3] Vergl. S. 196. — [4] Prinz Heinrich entwarf, Stockholm 25. September, ein Bild der politischen Verhältnisse Schwedens und der Politik des Hofes. — [5] Horat. Epist. I, 17. — [6] Vergl. S. 180. 185. — [7] Vergl. Nr. 19346.

Anhalt est tout-à-fait remis de sa chute[1] et dans le même état où il s'est trouvé autrefois. Je fais mille vœux, mon cher frère, pour que votre santé demeure invariablement bonne pendant ce grand et pénible voyage, et que j'aie la satisfaction de vous embrasser ici en bonne santé, vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die Ausfertigung war eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

19360. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 15 octobre 1770.

Je serais bien embarrassé de vous donner une bonne adresse en Russie.[2] Je crois que l'envoyé de Hollande[3] sera celui dont vous pourrez tirer le plus de parti, et peut-être que celui d'Espagne[4] pourra vous donner quelques lumières. D'ailleurs ceux que je connais dans ce pays-là, ne sont que des ignicoles desquels vous ne devez pas vous attendre à beaucoup de lumières.

Mes dernières lettres de Pétersbourg marquent que le comte Rumänzow a écrit au grand-vizir pour qu'il envoie quelqu'un avec lequel il puisse négocier la paix directement.[5] Cela marque assez qu'on se moque de nous, et que notre médiation ne sera qu'*ad honores*. J'en suis bien aise, car le métier de médiateur, de quelque façon qu'on s'[en] acquitte, on désoblige ordinairement quelqu'un; ainsi nous ne désobligerons personne.

Reste aux affaires de la Pologne, où je crois que la cour de Pétersbourg en viendra enfin à adopter mon avis,[6] qui me paraît le seul propre à pacifier entièrement et durablement les choses.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri". Das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Durch Solms zugestellt.

19361. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 15 octobre 1770.

Ma très chère Sœur. J'ai reçu la lettre obligeante que vous avez eu la bonté de m'écrire par Cocceji,[7] et une lettre de mon frère[8] remplie d'une infinité de détails qui vous sont connus, et dans lesquels je n'entre point à cette fois, ne me fiant pas assez à la sûreté des postes. Je conçois, ma chère sœur, la peine que vous aura causée la

[1] Vergl. S. 122. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Stockholm 25. September: „Je n'y connais personne auquel on puisse se fier; au cas que vous y eussiez quelqu'un qui vous soit attaché, vous me feriez une grâce de me l'indiquer." — [3] Graf Rechteren. — [4] Vicomte Herreira. — [5] Vergl. Nr. 19356. — [6] Vergl. Nr. 19282. — [7] D. d. Grimsholm 27. September. — [8] Vergl. Nr. 19359.

séparation de mon frère, principalement dans l'éloignement où vous êtes, qui rend si difficile la communication que vos parents seraient charmés d'entretenir avec vous; ce sont des situations qu'il faut attribuer à la bizarrerie du destin, et quelque dure qu'en soit la loi, il n'y a de parti que de s'y soumettre.

Je puis enfin vous annoncer l'arrivée du prince Charles. Sans flatterie et sans compliments je dois vous dire qu'il est très aimable et très bien élevé. Vous jugerez facilement quel a été le sujet de notre conversation, mais comme vous avez été entre les mains d'un fils et d'un frère, je pense bien que vous n'en serez pas inquiète. Le prince a été obligé de s'arrêter quelques jours à Francfort-au-Main, à cause d'une maladie survenue à M. de Schwerin,[1] ce qui a retardé son voyage. Il est, à ce soir, chez mon neveu de Prusse, et demain je compte de jouir tout à mon aise de son entretien. Je l'ai regardé et retourné de toutes les façons pour y trouver quelque ressemblance avec la chère sœur, mais vainement, si ce n'est quelque petite chose aux yeux. Je crois, ma chère sœur, vous posséder vous-même en ayant votre fils auprès de moi, ce qui me fait un sensible plaisir. Si j'avais quelque progéniture, je vous l'enverrais d'abord, mais je suis isolé, le sexe féminin a été plus fécond dans notre race que le masculin, aussi, Dieu merci, suis-je bien pourvu de neveux, de petits-neveux, de nièces et d'arrières-nièces. J'aurai tout le soin du prince Charles, tandis qu'il sera ici, pour que sa santé délicate ne souffre aucune atteinte; vous pouvez vous en reposer sur moi. Il m'a dit que le voyage lui avait fait du bien, il se trouve fortifié, et je crois que la fatigue, quand elle n'est pas trop violante, est très salutaire à notre corps, et pour la jeunesse, elle en devient plus robuste. Mais je crains bien d'ennuyer cet aimable neveu, mon âge disproportionné du sien, l'un entrant dans le monde, l'autre sur le point de le quitter, l'un aimant la joie, l'autre la solitude et le repos; cependant je tâcherai d'y suppléer, et pour le dédommager de mon radotage, je compte de l'amuser par quelques spectacles et par des plaisirs qui lui sont plus convenables qu'à moi. Si j'entre dans tous ces détails, c'est pour rendre compte à une mère tendre de tout ce qui arrive à son fils, et que, ma chère sœur, vous en soyez plus tranquille.

Voilà, ma chère sœur, une assez grande relation; je craindrais de vous ennuyer en la prolongeant davantage. Je compte, avant le départ du Prince, de le charger de toutes sortes de commissions pour sa chère mère, et je me renferme aujourd'hui à vous réitérer les assurances de la parfaite tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis à jamais, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung in dem Freiherrl. Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund (Schweden). Eigenhändig.

[1] Vergl. S. 90. 95.

19362. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 15 octobre 1770.

Ma chère Nièce. Il m'est toujours bien agréable, ma chère enfant, de me voir perpétué dans votre souvenir, et l'espérance que vous me donnez de me voir, quand je viendrai au pays de Clèves, me fait un plaisir sensible; il ne faut désespérer de rien. Quand des certaines difficultés que vous comprenez, n'auront plus lieu, j'espère bien encore que nous pourrons avoir le plaisir de vous revoir ici.

En attendant, ma chère enfant, faites mon petit-neveu de la meilleure grâce du monde; qu'on vous saigne donc au moins un jour avant d'accoucher,[1] et que j'apprenne que vous vous êtes heureusement et héroiquement acquittée de cette belle action. Faites, je vous prie, mille amitiés de ma part à notre cher prince d'Orange, et soyez bien persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Le prince de Suède arrive aujourd'hui ici.[2]

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19363. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 15 octobre 1770.

Vos deux dépêches du 2 et du 5 de ce mois viennent de m'entrer, et afin de former un pronostic fondé des suites que pourraient avoir les différends actuels entre l'Angleterre et l'Espagne, il s'agit de savoir quelles sont les véritables dispositions de la nation britannique vis-à-vis de la dernière. Est-elle piquée et animée contre cette puissance, la guerre me paraît inévitable; se trouve-t-elle, au contraire, dans une assiette tranquille à son égard, il n'y aura rien à appréhender. Tâchez donc de vous procurer sur cet article des notions sûres et exactes, et n'oubliez pas de m'en informer.[3]

Un autre objet de votre attention, c'est l'envoi subit et secret du comte de Noailles, nommé ministre de France à La Haye, en Angleterre, chargé, à ce qu'on vient de m'assurer de bonne part,[4] de proposer à la cour britannique la médiation de celle de Versailles pour arranger définitivement les différends susmentionnés. Vous ferez donc bien de suivre également de près les démarches et les négociations de

[1] Vergl. S. 29. 95. — [2] Vergl. S. 193. — [3] Am 15. October schreibt der König an Thulemeier: „Je présume qu'on ne tardera guère d'apprendre le dénoûment de ces brouilleries, et qu'on sera vraisemblablement bientôt à même de voir si elles [s']acheminеront à une rupture ouverte entre ces puissances ou si elles s'aplaniront de façon à pouvoir se flatter que le maintien de la paix n'en sera nullement altéré." — [4] Bericht von Sandoz, Paris 5. October.

cet envoyé, afin de vous mettre à même de m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

D'ailleurs, les gazettes prônent partout que le comte de Chatham est souvent appelé aux conseils qui se tiennent à la cour sur les conjonctures actuelles; mais j'ai de la peine à y ajouter foi, vu que vous n'en sonnez mot dans vos rapports.

Nach dem Concept. Federic.

19364. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 15 octobre 1770.

Tous les arguments que vous venez de m'exposer dans votre dépêche du 5 de ce mois, pour disculper le duc de Choiseul dans l'entreprise de l'Espagne sur l'île de Falkland,[1] ne me persuadent pas de son innocence. Son esprit remuant et brouillon aime trop à susciter des troubles, et, un vrai Protée, il prend tous les jours de nouvelles formes pour tromper. Tout ce que je vous accorde, c'est qu'il s'est imaginé peut-être de profiter de la faiblesse et de l'indolence du ministère britannique actuel, et que, voyant qu'on montre les grosses dents, il s'accommode au temps et tâche de pacifier, s'il est encore possible, les troubles qu'il a lui-même fomentés. Reste à savoir s'il ne se trompe pas dans son calcul, et c'est ce qui ne tardera pas de s'éclaircir.

En attendant, je comprends très bien que les finances de la cour où vous êtes, sont dans un désordre affreux et qui devrait bien inspirer d'autres sentiments à ce ministre; mais j'ai lieu de présumer que cette considération ne fait pas sur son esprit une impression assez forte pour l'engager à renoncer à ses idées, et que rien n'est capable de l'arrêter dans ses intrigues.

Quoi qu'il en soit, je serais bien aise de savoir ce qu'on pense à la cour où vous êtes, sur la médiation que la Porte a demandée à moi et à la cour de Vienne, pour moyenner sa paix avec la Russie, de sorte que vous ferez tout votre possible pour vous en mettre bien au fait et m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Sandoz berief sich darauf, dass auf die Mittheilung von der bevorstehenden Unternehmung Choiseul den Spaniern gerathen habe, „qu'on devait temporiser et éviter soigneusement d'en venir à aucunes voies de fait". Sandoz berief sich ferner auf die geheime Entsendung des Grafen Noailles, der die Uebernahme der Vermittlung in London anbieten sollte (vergl. dafür Nr. 19363), sowie darauf, dass Choiseul kein persönliches Interesse am Ausbruch des Krieges habe.

19365. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 16 octobre[1] 1770.

Il y aurait de l'incongruité de céder au désir que le sieur de Zöge vous a manifesté de venir ici faire sa cour au prince Charles de Suède. Il ne saurait ignorer l'incognito que ce Prince a observé dans toutes les cours qu'il vient de visiter, et qu'il continue même de garder également ici.[2] Il serait donc contre l'étiquette d'y admettre un ministre étranger, et l'exemple du sieur de Stutterheim, au dernier séjour de l'électrice douairière de Saxe, ne peut même tirer à conséquence, vu que cette Princesse n'a point pris l'incognito, mais a paru à ma cour en qualité d'électrice. D'ailleurs, ce Prince a un nombre suffisant de personnes à sa suite, et je ne vois aucun motif qui dût engager le sieur de Zöge d'anticiper cet acte de sa dévotion, et de ne pas attendre l'arrivée de ce Prince à Berlin. Vous ferez donc bien de lui faire goûter ces considérations de la manière que vous jugerez la plus convenable.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19366. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 17 octobre 1770.

J'ai bien reçu votre dernière dépêche du 10 de ce mois, avec la pièce y jointe,[3] que vous recevrez de retour à la suite de la présente; et je suis bien aise de ce que le prince de Kaunitz vous l'a confiée pour me la faire parvenir. Vous n'aurez aussi rien de plus pressé que de lui en remettre, en revanche, l'exemplaire que j'en ai fait tirer, de mon côté, afin de le délivrer à Leurs Majestés Impériales et les assurer de ma part que je ne manquerais également point d'observer réciproquement et religieusement les maximes qui y sont contenues, et qu'elles me serviraient également de règle de conduite vis-à-vis de la cour où vous êtes.

Au reste, je vous ai déjà chargé par mes ordres immédiats du dernier ordinaire[4] d'informer en confidence ce ministre que notre médiation pour pacifier les troubles qui se sont élevés entre la Russie et la Porte, ne trouve nulle opposition ni difficulté à Pétersbourg. Tout ce qui embarrasse cette cour, c'est qu'elle désire que l'Angleterre y soit également admise, et que la France, au contraire, n'y entre absolument point. C'est le principal nœud gordien de cette affaire, et jusques ici

[1] Am 17. October wird der aus Stockholm nach Berlin zurückgekehrte Oberstlieutenant von Cocceji aufgefordert, demnächst sich in Potsdam zu mündlicher Berichterstattung zu melden. — [2] Vergl. S. 185. — [3] „Catéchisme politique", vergl. S. 106 und 118. Anm. 3. — [4] Nr. 19358.

on n'a pas trouvé encore moyen de le trancher et de sortir de cet embarras.[1]

Quant aux apparences d'une nouvelle rupture entre l'Espagne et l'Angleterre, il est hors de doute que l'étourderie du duc de Choiseul y a donné lieu,[2] et il se peut même sans miracle que la guerre devienne inévitable entre ces deux puissances. Mais, quand cela arriverait, il ne me semble pas que la tranquillité générale en Europe en souffrira quelque altération. L'Autriche est sûrement trop sensée pour y prendre part, et je ne suis pas non plus d'humeur à lever le bouclier pour l'amour de l'Angleterre.

Pour ce qui est du baron de Bernstorff, il est vrai qu'il y a eu un temps où il était fort attaché au parti de la France; mais, depuis l'époque de la dernière alliance de sa cour avec la Russie, il a tourné casaque et il a embrassé celui de la Russie. Je ne saurais vous en donner un meilleur garant que l'anecdote qui m'est revenue de bonne part,[3] que la Russie a effectivement demandé au Danemark, pour l'affermissement de cette même alliance, la continuation inébranlable du ministère du baron de Bernstorff. En attendant, il n'est pas moins vrai que le roi de Danemark est d'un caractère extrêmement léger et inconstant, et que, par conséquence, ni la Russie ni aucune autre puissance ne saurait prendre beaucoup de confiance dans ses engagements. Reste à savoir quel choix il fera pour remplacer son premier ministre. On prétend[4] qu'il y destine le baron d'Osten, son ministre actuel à la cour de Naples, et nous verrons s'il sera effectivement revêtu de ce poste.

Nach dem Concept. Federic.

19367. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 17 octobre 1770.

Votre dépêche du 2 de ce mois m'est bien parvenue, et je n'ai rien d'essentiel à ajouter sur le principal objet de son contenu.[5] Mes derniers ordres immédiats[6] vous auront déjà appris que c'est avec beaucoup de tranquillité que j'attends le dernier résultat de la cour où vous êtes, sur la médiation, et qu'agissant dans toute cette affaire avec un grand désintéressement, j'acquiescerai sans la moindre difficulté au parti qu'elle jugera le plus convenable à ses intérêts. En effet, quant à mon personnel, il m'est fort indifférent que l'Angleterre soit admise ou non à cette médiation; mais à vous dire mon sentiment naturellement et sans la moindre réserve, je puis vous assurer très positivement

[1] Vergl. Nr. 19367. — [2] Vergl. Nr. 19364. — [3] Bericht Geiselers, Kopenhagen 22. September. — [4] Bericht Geiselers, Kopenhagen 6. October. — [5] Solms berichtete über die Berathungen im Conseil betreffend die Annahme der preussisch-österreichischen Vermittlung. — [6] Nr. 19356.

que, si l'on y admet cette couronne, celle de France voudra également y avoir la main, et qu'il en arrivera mille embarras qu'il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'écarter.

Au reste, vous ne sauriez mieux faire que de mettre mon frère le prince Henri, immédiatement après son arrivée à Pétersbourg, au fait de tout et de lui donner tous les éclaircissements dont il pourrait avoir besoin pour travailler avec succès au bien des affaires. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que, supposé que, contre mon attente, on eût conçu quelques soupçons à la cour où vous êtes, contre ma façon de penser, mondit frère est parfaitement à même de les dissiper et d'en démontrer la fausseté.

Tout ce que je souhaite, c'est que la Russie apporte seulement le même empressement à terminer les troubles de Pologne qu'elle fait paraître, à l'heure qu'il est, pour la pacification de ceux avec la Porte, et, d'ailleurs, je n'ai aujourd'hui rien à ajouter, si ce n'est que, selon mes lettres d'Angleterre et de France, les apparences augmentent, de jour en jour, que les différends entre l'Espagne et l'Angleterre donneront lieu à une rupture ouverte entre ces deux puissances.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19368. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 18. October[2] 1770.

Meine Ordre vom 14. dieses Monats[3] wird Euch bereits benachrichtiget haben, wie man dermalen über die Wiederherstellung des Friedens zu Petersburg gesinnet sei, und Ich habe dahero derselben in Antwort auf Euren Bericht vom 17. Septembris nichts sonderliches über diese Materie hinzuzufügen. Aus denen Vorschlägen, welche Russland der Pforte zu solchem Behuef thun lassen wird, werdet Ihr auch leicht abnehmen können, dass dasselbe bei diesem Geschäfte die Saiten nicht so hoch spannen werde, als man es anfänglich vermuthen müssen, und Ich bin versichert, dass die Bedingungen, welche es fordern wird, bei weitem nicht so unerträglich sein werden, als man sich vielleicht an der Pforte vorstellet. So viel weiss Ich schon, dass dieser Hof Meine und die österreichsche Mediation annehmen wird; und da, wie Ich Euch bereits unter dem 14. dieses Monats gemeldet, Engelland so grosses Verlangen bezeiget, gleichfalls an dieser Mediation Theil zu haben, so scheinet derselbe ziemlich geneigt zu sein, demselben hierunter zu willfahren, so dass der englische Minister bei der Pforte seine hämische und falsche Vorspiegelungen gegen unsere Mediation[4] um so mehr ein-

[1] Vergl. Nr. 19363 und 19364. — [2] Vom 18. October ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 503. — [3] Nr. 19357. — [4] Zegelin berichtete, dass Murray die Pforte warne, dem preussischen und österreichischen Hofe zu trauen: „beide würden ihr hinters Licht führen, ja der wienerische würde selbst

stellen könnte, als, wenn man wollte, man mit weit grösserem Grund seinen Hof der Pforte verdächtig machen könnte. Man würde zu dem Ende unter andern ohne die geringste Mühe derselben gar leicht begreiflich machen können, wie sehr Engelland die russische Expedition zur See begünstiget und zu derselben sowohl Officiers zu Commandeurs als sonst Leute genug hergegeben hätte, und wenn man wollte, so würde sich gar leicht noch mehrerer Stoff zu recriminiren auffinden lassen.

Sobald Ich inzwischen Meinen Courier mit der positiven Erklärung des russisch-kaiserlichen Hofs über die Mediation zurück erhalte, so werde Ich nicht ermangeln, Euch ohne dem geringsten Zeitverlust von seinem Mitbringen Nachricht zu geben, damit Ihr davon allen diensamen Gebrauch machen könnet. Mir wird es jedoch überhaupt ganz gleichgültig sein, welche Höfe die beiden kriegführenden Mächte zu Mediateurs aussuchen werden, und Ich werde gewiss darüber nicht die allergeringste Jalousie empfinden.

Uebrigens hat nunmehro auch Frankreich angefangen, zu Toulon eine Flotte auszurüsten,[1] und es kann wohl sein, dass diese Krone Lust hat, die russische Flotte zu chicaniren. Inzwischen ist die eigentliche Bestimmung dieser Zurüstung noch nicht bekannt, und muss man solche von der Zeit erwarten.

Endlich will Ich Euch zwar die in Eurem Postscriptum bemerkte letztere Courierspesen mit 80 Ducaten durch Meine Banque übermachen lassen, die für kleine Präsente und andere extraordinäre Ausgaben verwandte 100 Ducaten hingegen gehören mit zu denenjenigen, zu deren Bestreitung Ich Euch eine so ansehnliche jährliche Besoldung ausgesetzt habe, und deren Vergütigung Ich Euch dahero zu verwilligen nicht gemeinet bin.

Friderich.

Nach dem Concept.

19369. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 octobre 1770.

Ce n'est qu'une petite vivacité de la part du duc de Choiseul que ces plaintes que la France, selon votre dernière dépêche du 8 de ce mois, a fait porter à la cour de Vienne au sujet des Lorrains qui entrent au service de la dernière. Je doute même que ce soit là la

Ew. Königl. Majestät hintergehen, sich mit dem russischen vereinigen, die Türken auf den Hals fallen und hernach suchen, auch Ew. Königl. Majestät Schlesien wieder abzunehmen". Dem Könige von Preussen werfe er vor, den Russen „eine grosse Summe Geldes" zugeschickt und ein „starkes Corps Truppen" nach Danzig, wo das Geld festgehalten wurde (vergl. Bd. XXIX, 457), entsandt zu haben, „um wider die Stadt und Conföderirten in Polen, so doch gute Freunde von der Pforte wären, zu agiren".

[1] Vergl. Nr. 19370.

véritable raison de la mauvaise humeur de ce ministre, et peut-être faut-il la chercher plutôt dans la transplantation de près de mille familles lorraines en Hongrie que l'Autriche a favorisée, et dont le duc de Choiseul n'a peut-être eu connaissance que dans le moment présent. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que cette petite tracasserie ait les moindres suites, et j'ai tout aussi peu sujet de présumer que mon entrevue avec l'Empereur ait donné quelque jalousie à ce ministre.[1] Bien au contraire, je suis très persuadé qu'il n'en a pris aucun ombrage, et que, se fiant sur l'amitié du prince de Kaunitz, il s'est tenu assuré qu'il ne s'y ferait absolument rien qui pût être contraire aux liaisons des deux cours. En effet, il n'en a été aussi nullement question, de sorte que je ne saurais aussi m'imaginer qu'il en ait eu effectivement la moindre inquiétude.

Mais, pour ce qui regarde la querelle entre l'Espagne et l'Angleterre, je ne saurais vous dissimuler que je commence à appréhender qu'il n'en résulte tout de bon une nouvelle rupture entre ces deux puissances, qui pourrait bien, sans miracle, tourner en guerre générale. Il n'y a, en effet, qu'un moyen de conjurer cet orage, et ce serait, si l'Espagne voulait céder en tout et accorder à l'Angleterre toute la satisfaction qu'elle demande. Mais comme c'est plutôt à souhaiter qu'à espérer, vu que l'Espagne ne saurait le faire, sans préjudicier à ses propres intérêts, je crains bien que tous les soins qu'on pourrait prendre pour moyenner un accommodement, seront sans effet, et que ce ne sera que l'épée qui en décidera. Vous ne sauriez donc mieux faire que de prêter une attention très sérieuse à tout ce qui y a du rapport, afin d'être à même de me rendre incessamment compte de tout, et vous n'oublierez pas, en même temps, d'observer la sensation que la chute du baron de Bernstorff en Danemark[2] produira en France, et comment on s'expliquera sur cet évènement.

Nach dem Concept. Federic.

19370. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 18 octobre 1770.

Selon vos dépêches du 9 de ce mois, l'aspect des affaires publiques dans votre île devient de jour en jour plus guerrier, et une rupture prochaine avec l'Espagne me paraît, comme à vous, inévitable. En effet, les pas que l'Angleterre a faits déjà à cette occasion, sont trop importants pour reculer, et il faut bien que la France même n'augure pas trop favorablement des soins qu'on pourrait prendre pour conjurer l'orage, puisque, selon mes dernières lettres, elle vient d'expédier des

[1] Sandoz berichtete: „Toutes ces petites tracasseries me mènent à croire que l'entrevue de Votre Majesté avec l'Empereur n'a pas peu contribué à jeter de la défiance entre ces deux cours." — [2] Vergl. S. 186.

ordres pour armer également à Toulon. Quoi qu'il en soit, ce sont les dispositions de la nation, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer dans mes ordres du dernier ordinaire,[1] qui décideront, à mon avis, de la guerre ou de la paix. Est-elle portée pour la guerre, le ministère, malgré toute son indolence, sera obligé de plier au temps et de céder au désir du peuple, de sorte qu'un examen attentif des sentiments de la nation à ce sujet nous mettra à même de porter un jugement solide sur ce qu'il y a à craindre ou à espérer de ces démêlés. N'oubliez donc pas de vous appliquer à les pénétrer, afin de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

Au reste, si je vous ai demandé votre avis si, pour corroborer les alliances qu'on pourrait contracter avec l'Angleterre, on pouvait exiger qu'elles fussent mises devant le Parlement, pour leur donner plus de légalité,[2] je ne l'ai nullement fait dans le dessein de me lier de nouveau avec cette couronne; je vous proteste plutôt que je n'en ai absolument pas la moindre envie, et que je me garderai bien d'entrer avec elle dans quelque engagement que ce soit. Bien plus, et quand même, un jour, la situation des affaires exigerait de toute nécessité que je changeasse de sentiments à cet égard, vous pouvez cependant être très assuré que, sans la garantie du Parlement, je ne contracterai jamais aucune liaison avec l'Angleterre. Elle m'a trompé une fois, et je ne serai sûrement pas sa dupe une seconde fois.

Nach dem Concept. Federic.

19371. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 octobre 1770.

Der Anfang betrifft die Sendung eines Zimmergesellen, der sich über den holländischen Holzbrückenbau unterrichten sollte.

Pour ce qui concerne les affaires actuelles générales, je ne saurais vous dire aujourd'hui autre chose à leur égard, sinon que je suis persuadé que les Hollandais n'auront garde de s'en mêler aucunement, à moins qu'ils n'y soient, pour ainsi dire, forcés, et à la dernière extrémité.

Nach dem Concept. Federic.

19372. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 19 octobre 1770.

Ma très chère Sœur. Je crois ne vous pas déplaire en vous rendant compte, ma chère sœur, de ce qui s'est passé ici pendant le séjour du

[1] Nr. 19363. — [2] Vergl. Nr. 19194.

prince Charles.[1] Nous avons commencé par faire connaissance, et je puis dire, avec vérité, que c'est un jeune homme plein de mérite; il m'a d'abord gagné le cœur par la tendresse qu'il a pour vous, et je l'ai trouvé beaucoup plus sage que ne le sont communément les jeunes gens de son âge; il est bien instruit, il a beaucoup d'esprit, et vous avez en vérité lieu de vous applaudir de vos œuvres, comme l'on le dit de Dieu, lorsqu'il revit le monde qu'il avait créé. J'ai donné un intermezzo à mon neveu, je lui ai donné concert. Aujourd'hui il va à Berlin où je le suivrai dans quelques jours; il veut voir les troupes, et je les lui montrerai, pour qu'il puisse vous dire que je lui ai servi un plat de ma boutique.

Je lui ai demandé s'il ne se marierait pas, vu que son frère aîné n'avait point d'enfants; il m'a dit qu'il attendait la permission de la Diète d'être amoureux. Je lui ai répondu que le cœur se décidait quelquefois et souvent de lui-même; il m'a donc avoué qu'il avait commission de voir des princesses pour se déterminer à celle qu'il jettera son mouchoir; il m'a cependant dit qu'il y en avait deux entre lesquelles il balançait, la petite Auguste de Brunswick et notre Philippine.[2] J'ai cru, ma chère sœur, qu'en qualité de fidèle oncle je devais l'informer de ce qui m'était connu de ces filles, et je lui ai dit que, s'il ne s'agissait que de dot, la Philippine lui en donnerait une plus forte que dix princesses de Brunswick, mais que, s'il s'agissait pour lui de faire un mariage heureux, il devrait préférer l'Auguste. Cette fille est bien élevée, ma sœur a été maîtresse de son éducation, et je pourrais presque répondre pour elle; avec cela, c'est un honnête enfant, elle a un bon cœur et quelque chose de si naturel dans l'esprit qui plaît et prévient d'abord en sa faveur, au lieu que la Philippine n'a pas pu être élevée par sa mère, hydropique pendant plusieurs années. Le père que vous connaissez, s'est mêlé de cette éducation et lui a appris bien des choses qu'il ne convient pas aux filles de savoir; après la mort de la mère[3] j'ai fort insisté pour qu'elle restât auprès de la Ferdinand.[4] Ce n'est que depuis ce temps qu'elle est un peu moins maussade qu'elle ne l'a été; mais je ne dois pas vous cacher que mon frère est obligé de la garder avec beaucoup d'attention. Après ces petits éclaircissements vous serez, ma chère sœur, en état de juger si j'ai donné de fidèles conseils à votre fils. Je regrette seulement que cet aimable petit bonhomme reste si peu chez nous; car, à moins qu'il ne repasse ici pour se marier, je ne vois guère d'apparence à le posséder de sitôt.

Je lui ai demandé, ma chère sœur, si vous aimez le vin de Hongrie, et sur sa réponse je prends la liberté de vous en envoyer une petite

[1] Vergl. S. 193. — [2] Die jüngste Tochter des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt. — [3] Die Markgräfin Sophie Dorothee Marie war 1765 gestorben. — [4] Anna Elisabeth Luise, die Gemahlin des Prinzen Ferdinand, war die Schwester der Prinzessin Philippine.

provision, vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung in dem Freiherrl. Klinckowström'schen Familienarchiv zu Stafsund (Schweden). Eigenhandig.

19373. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 octobre 1770.

J'approuve fort que, selon votre rapport d'hier, on rende publique la nomination du chambellan d'Arnim pour le poste de Copenhague.[1] C'est une réciprocité qui me paraît assez à sa place, mais son départ pourra toujours être différé jusques au terme que j'y ai fixé.

Au reste, mon neveu, le prince Charles de Suède, s'étant rendu aujourd'hui à Berlin,[2] je ne doute pas qu'on ne lui témoigne toutes les politesses et attentions dues à sa naissance et auxquelles un prince qui m'appartient de si près, a droit de s'attendre. Afin cependant de vous diriger en quelque façon dans les fêtes dont les différentes cours pourraient le régaler, je vous charge du soin de lui donner deux comédies françaises sur le théâtre de la cour, et comme il compte de se mettre en chemin, de demain en huit, pour retourner en Suède, vous ne ferez pas mal de le déclarer également aux susdites cours, afin qu'elles puissent répartir en conséquence leurs différents festins.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

19374. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 octobre 1770.

L'Électrice douairière se trompe, à mon avis, grandement, si, ainsi que, selon votre dépêche du 16 de ce mois, on vous l'a insinué, elle se flatte effectivement d'obtenir de l'Électeur son fils la régence du pays de Saxe, en cas qu'il monte sur le trône de Pologne.[4] Il y a tout lieu de croire, au contraire, que, si ce Prince parvenait jamais à cette couronne, il agirait pour lors à l'égal des rois ses ancêtres, et qu'à leur

[1] Finckenstein fragte an, ob die Ernennung von Arnim (vergl. Nr. 19354) sofort angekündigt werden solle, „ce qui n'empêcherait pas que son départ ne pût être différé jusqu'au temps où le ministre danois se mettra en chemin pour se rendre à la cour de Votre Majesté". — [2] Vergl. S. 202. — [3] Auf Finckensteins Bericht vom 20. über die zu Ehren des Prinzen geplanten Festlichkeiten antwortet der König am 21., er sehe daraus mit Zufriedenheit, „qu'il n'aura pas le temps de s'ennuyer". Er selbst werde am 23. October nach Berlin kommen. — [4] Auf diesen Beweggrund wollte eine Dame ihres Vertrauens, wie Borcke berichtete, die Bemühungen der Churfürstin-Wittwe zurückführen, die polnische Krone dem sächsischen Hause wieder zu verschaffen.

exemple il résiderait la plupart du temps à Dresde et n'aurait garde de confier le gouvernement du pays à la Princesse sa mère.

En général, je ne saurais comprendre comment la cour où vous êtes, peut conserver, dans les conjonctures présentes, l'idée d'aspirer au trône de Pologne. Le roi qui l'occupe aujourd'hui, est plein de vie encore; les Russes ont la supériorité dans ce royaume, et les Saxons ont beau vouloir y faire passer des armes et des munitions: tout cela ne leur servira de rien et ne les mènera certainement jamais au but qu'ils se proposent. Outre cela, il ne peut revenir aucun avantage réel à la cour de Saxe des 800 000 écus qu'elle fait négocier à Gênes; bien loin de là, elle ne fera qu'augmenter de cette façon la somme de ses dettes et, par conséquent, aussi celle qu'elle est obligée de fournir annuellement pour l'acquit des intérêts; et il résulte, selon moi, de tout cela que les arrangements des finances de cette cour sont des plus misérables, et qu'elle ne parviendra jamais, par leur moyen, à se tirer de l'état nécessiteux où elle se trouve.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19375. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 21. October 1770.

Da Ich aus Eurem Bericht vom 16. dieses ersehe, dass die Conföderirte die Grenzpostirung zu beunruhigen und sogar Vedetten aufzuheben sich erdreisten, Ich aber dergleichen insolentes Betragen von diesem Gesindel zu dulden nicht gemeinet bin, so wollet Ihr selbigen, sich dessen bei Gewärtigung der unangenehmsten Verfügung zu enthalten, andeuten lassen. Sollte indessen solches bei diesen Leuten nichts fruchten und sie nicht zur Ruhe bringen, so bleibt sodann weiter nichts übrig, als sie auf den Hals zu gehen und auseinander zu jagen; in welchem Fall aber nöthig sein wird, dass Ihr eine Verstärkung von ein paar Detachements Infanterie mit 4 dreipfündigen Canons aus Breslau dahin ziehet.[2]

Friderich.

Nach dem Concept.

19376. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 21 octobre 1770.

Vos deux dépêches du 10 et 13 de ce mois viennent de m'entrer en même temps. Je ne saurais adopter les idées qu'on vous a com-

[1] Am 27. October gestattet der König Borcke, bei Mangel an Stoff einen Posttag zu überschlagen. — [2] Da nach Seydlitz' Nachrichten die Conföderirten keine Scheu trugen, „gegen den gezogenen Cordon immer dreister zu werden", befiehlt ihm der König am 31. October, den Cordon zu verstärken, „um selbigen erforderndes Falls Ernst zeigen zu können".

muniquées relativement à un cordon éventuel à tirer par la Prusse polonaise.[1] Il serait de trop grande étendue et exigerait un corps trop considérable de troupes pour le garnir. Celui que j'ai fait tirer, s'étend depuis Marienwerder par la forêt de Tuchel jusqu'à Ratzebur et me paraît suffisant pour garantir mes frontières contre la peste.

En attendant, comme j'apprends que des partis de Confédérés se sont avisés en dernier lieu d'affronter des patrouilles de ce cordon,[2] je vous ordonne de déclarer là où vous êtes, publiquement, afin d'éviter qu'on ne prétexte cause d'ignorance, que, si les Confédérés s'avisent de tenter la moindre chose d'irrégulier contre ces patrouilles, ils devaient se préparer à me voir prendre des mesures à les faire repentir de leur effronterie et témérité.

Je crois, au reste, m'apercevoir par la relation préliminaire qui vous est parvenue de la prise de Bender,[3] que le nombre des janissaires qui composaient la garnison de cette place, n'a pas été aussi considérable qu'on l'a débité du commencement, et quant aux comportements des Confédérés dont vos susdites dépêches sont remplies de différents traits, je suis persuadé que les Russes feront changer de ton à ces gens, lorsque, à l'approche de l'arrière-saison, ils retourneront de la Valachie pour prendre des quartiers en Pologne.

Pour ce qui regarde la contagion, je n'ai pas appris jusqu'ici qu'elle se soit manifestée encore parmi les troupes du cordon autrichien, ainsi qu'on a voulu vous l'assurer, et j'ignore également l'insulte dont vous faites mention, arrivée au convoi qui mène le corps de mon défunt neveu le prince Guillaume de Brunswick.[4] Il se pourrait qu'on eût ouvert le cercueil, mais jusqu'à présent je n'en ai point été informé encore.

Enfin, je vous réitère, avant que de finir, de ne pas oublier à me rendre compte de l'impression que les arrangements pris par les Russes à l'égard des terres des Czartoryski[5] auront faite sur l'esprit de ces Princes, et si ces démarches ne sont nullement capables à leur inspirer d'autres sentiments. Les procédés en général des Polonais donnent assez à connaître que c'est la cour de France qui amuse continuellement ces gens par de nouvelles espérances qu'elle leur fait souffler sous main; mais quand même ces fantômes auraient lieu, je ne vois pas l'avantage et le bien qui en pourrait résulter à la Pologne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Benoît übersandte, Warschau 10. October, eine von dem Thorner Deputirten ihm zugestellte Denkschrift („Ohnmaassgebliche Bedenken zu Erhaltung der Gemeinschaft mit Polnisch-Preussen und dem Königreich Preussen, ja mit Pommern und der Mark und dem Polnischen und Brandenburgischen Preussen") mit Vorschlägen für die Ziehung eines Cordons, der den beiderseitigen Handel nicht beeinträchtigen sollte. — [2] Vergl. Nr. 19375. — [3] Vergl. S. 187. — [4] Wie Benoît, Warschau 13. October, berichtete, hatten polnische Briganten den Transport angehalten und den Sarg geöffnet, um nach Geld darin zu suchen. — [5] Vergl. S. 173.

19377. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 octobre 1770.

Mes ordres précédents vous auront déjà appris que j'étais parfaitement bien instruit des glorieux succès de la flotte de Sa Majesté Impériale de Russie dans l'Archipel. Ils m'ont fourni une occasion très favorable de témoigner, il y a déjà quelque temps, de ma propre main à cette grande Princesse toute la part que j'y ai prise,[1] et je suis très convaincu que ces mêmes succès ont proprement mis la Porte dans la contrainte de faire des propositions de paix.

En attendant, je suis bien aise d'apprendre les récompenses distinguées[2] dont Sa Majesté Impériale a bien voulu gratifier ceux de ses officiers qui y ont le plus contribué, et je vous sais gré de m'en avoir fait le détail dans votre dépêche du 5 de ce mois.

Mais quant aux conseils qu'on continue à tenir relativement à la paix,[3] ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais qu'on met toujours beaucoup de lenteur, à la cour où vous êtes, dans ces sortes de délibérations. J'en attends cependant fort tranquillement l'issue, et je ne saurais même vous dissimuler que je serai bien plus charmé, si la Russie peut convenir de sa paix sans le concours d'aucune médiation. En attendant, je ne suis nullement si novice dans la politique pour ne pas m'apercevoir que la cour où vous êtes, n'a d'autre vue dans les pas mesurés et lents qu'elle fait dans cette affaire, que de gagner du temps pour voir si, dans cet intervalle, le comte de Rumänzow ne reçoit point de réponse à la lettre qu'il a été chargé d'écrire au vizir sur le même sujet.[4]

Quoi qu'il en soit, à peine sera-t-on parvenu à éteindre le flambeau de cette guerre qu'il éclatera de nouveau d'un autre côté, et, selon toutes les apparences, une nouvelle rupture entre l'Espagne et l'Angleterre est inévitable et prête à troubler le repos de l'Europe.

Nach dem Concept. Federic.

19378. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 octobre 1770.

Entre les différents jugements que, selon votre dépêche du 13 de ce mois, on porte à Vienne sur le caractère du baron van Swieten, nouveau ministre de Leurs Majestés Impériales à ma cour, ceux qui lui supposent un certain fonds de vanité,[5] me paraissent avoir assez bien

[1] Vergl. S. 140. — [2] Beförderungen, Ordensverleihungen und Schenkungen von Geld und Land an die Führer der Flotte. — [3] Solms berichtete über die Antwort bezüglich der Friedensvermittlung: „Autant que je puis apprendre, on est d'accord sur la chose, mais on n'a pu convenir encore des termes.“ — [4] Vergl. S. 188 und Nr. 19357. — [5] Rohd berichtete: „On le dit ambitieux, suffisant, aimant

rencontré. En effet, toutes les personnes de la cour où vous êtes, dont j'ai fait la connaissance à ma dernière entrevue avec l'Empereur, m'ont paru remplies de fierté et d'orgueil, les unes plus, les autres moins, mais toujours très prévenues de la prétendue supériorité de leurs talents et de leur mérite. Cela n'empêche cependant pas que je ne sois pas content de la nomination de ce ministre, et je compte que nous ne laisserons pas d'être bien ensemble. Dès qu'il subsiste une bonne harmonie entre les cours respectives, les ministres tâchent, à l'ordinaire, de s'y conformer et de ne rien hasarder qui puisse déplaire à celle auprès de laquelle ils résident. J'espère donc que le baron van Swieten en fera autant, surtout après la note dont je suis convenu avec sa cour, et qui contient précisément ce que le prince de Kaunitz m'avait proposé à Neustadt.[1]

Au reste, et pour ce qui regarde le nouveau feu de la guerre qui couve sous les cendres entre l'Espagne et l'Angleterre, il est hors de toute contestation que c'est le duc de Choiseul qui l'a soufflé. Mais j'ai lieu de soupçonner qu'il ne se trouve furieusement trompé dans son calcul, et que cette nouvelle intrigue n'engage plutôt l'Angleterre à se mettre dans une position si formidable qu'il ne restera au duc de Choiseul que les regrets d'y avoir contribué par son esprit brouillon et inquiet. Je n'ai aussi nulle peine à me persuader que le prince de Kaunitz, selon sa façon de penser, n'en est rien moins qu'édifié, et qu'il en portera, à peu près, le même jugement.

Nach dem Concept. Federic.

19379. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 22 octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 12 de ce mois, et je crois que, pour décider si la guerre éclatera ou non entre l'Angleterre et l'Espagne, il faudra voir si la première continuera ses armements formidables.[2] Si elle le fait, ce sera une marque certaine que la guerre est inévitable, au lieu que, si elle les arrête et se borne à ceux qu'elle a déjà faits, il y aura encore quelque espérance de voir dissiper cet orage. A en juger cependant sur les conditions que l'Angleterre doit avoir exigées de l'Espagne,[3] j'ai de la peine à me persuader que celle-ci voudra se

l'intrigue, rempli de vanité et enflé des applaudissements qu'il a rencontrés auprès des jeunes femmes, et de la confiance dont il se trouve honoré de la part du prince Kaunitz."

[1] Vergl. S. 196. — [2] Maltzan berichtete, dass 42 Linienschiffe und 24 Fregatten ausgerüstet würden. Vergl. oben S. 167. — [3] Nach dem Berichte Thulemeiers, Haag 16. October, forderte die englische Regierung die unmittelbare Zurückgabe der Falkland-Insel, eine Genugthuung für deren Wegnahme, die Zahlung des rückständigen Lösegelds von Manilla (vergl. Bd. XXV, 386. 402; XXVI, 384. 403) und endlich die Erstattung der Kosten für die Rüstungen.

relâcher jusques à ce point, et je suis plutôt tenté à regarder la rupture comme immanquable. Ce qui me confirme encore dans cette idée, c'est que la dernière paix de cette couronne avec les maisons de Bourbon n'est, dans le fond, à considérer que comme une paix plâtrée et sans solidité, dont on n'a jamais pu se promettre une longue durée.

Au reste, cette position critique des affaires absorbant naturellement toute l'attention du ministère britannique, je ne suis nullement surpris qu'on garde à la cour où vous êtes, un parfait silence sur ma dernière entrevue avec l'Empereur. Les grands objets éclipsent toujours les moindres, et il est tout simple que les troubles qui sont prêts à éclater avec l'Espagne, occupent, par leur importance, les ministres de façon qu'ils n'ont pas le temps de penser à autre chose. Reste à savoir si l'administration d'à présent trouvera moyen de se soutenir ou si, la première ardeur de la nation s'étant un peu calmée, celle-ci reprendra sa haine et insistera sur un changement de ministère.

Enfin, je n'ai plus rien à ajouter, si ce n'est que la princesse de Galles est partie pour retourner en Angleterre.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19380. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 22 octobre 1770.

Que le duc de Choiseul ait effectivement allumé le flambeau de la guerre qui est prête à éclater entre l'Angleterre et l'Espagne, c'est une vérité qui n'a plus besoin de démonstration. Tous les avis qui me sont revenus à ce sujet, la mettent dans toute son évidence, et les soins que, selon votre dépêche du 12 de ce mois, il continue de prendre pour en prévenir, à l'heure qu'il est, les suites,[2] ne me font pas changer d'idées à cet égard. Il me paraît plutôt très vraisemblable que ce ministre, connaissant l'indolence du ministère britannique, s'est flatté de le surprendre et de le prévenir, et qu'il ne s'est jamais attendu à tant de sensibilité et de vivacité de la part du gouvernement britannique.

Au reste, je viens d'être averti qu'un certain Stanley est venu trouver, en dernier lieu, le duc de Choiseul à sa campagne. On prétend que c'est le même que l'Angleterre a employé[3] à sa dernière paix avec la France, et s'il a fait effectivement cette nouvelle apparition, il se

[1] Vergl. Bd. XXIX, 560. — [2] Sandoz berichtete, dass Choiseul dem englischen Ministerium seine Vermittlung angeboten und erklärt habe, alles anwenden zu wollen, um den Streitfall zu beiderseitiger Zufriedenheit beizulegen; Frankreich habe daran um so grösseres Interesse, als es durch den Familienpakt verpflichtet sei, bei Ausbruch des Krieges für seinen Verbündeten Partei zu ergreifen. — [3] 1761, vergl. Bd. XX, 664.

peut très bien qu'il ait été détaché pour faire des propositions pour conjurer l'orage. Tâchez donc de pénétrer si cet avis, aussi bien que mes soupçons à cet égard sont bien fondés.

Nach dem Concept. Federic.

19381. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et je crois que, pour juger avec quelque certitude sur la guerre ou la continuation de la paix dans le Sud, il faudra voir premièrement ce que les nouvelles ultérieures nous annonceront touchant les armements du côté de la Grande-Bretagne. Si l'on y continue à armer à force, on doit s'attendre que la guerre aura lieu infailliblement, et qu'elle ne tardera pas d'éclater bientôt; mais si les préparatifs qu'on y a commencés, devaient se ralentir, ce serait, à ce qu'il me semble, un signe assuré que le ministère britannique est porté à prêter l'oreille à des propositions d'accommodement. C'est donc au temps à dévoiler ce mystère et à éclaircir les évènements qui pourront résulter des différends qui excitent présentement l'attention du public.

Au reste, mes lettres d'Italie portent que le bacha d'Égypte nommé Ali Bey doit avoir levé l'étendard de la révolte contre la Porte et s'être rendu maître déjà de la Mecque et de quelques autres places fortes; mais je ne saurais vous garantir encore l'authenticité de ces nouvelles, et il faudra voir si elles se confirmeront.

Nach dem Concept. Federic.

19382. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 24 octobre 1770.

Le délai que, selon votre dernière dépêche du 9 de ce mois, l'on continue à apporter, à la cour où vous êtes, à s'expliquer sur la médiation,[1] ne me surprend plus. Je vous ai déjà fait connaître par mes derniers ordres[2] mes soupçons à ce sujet, et je ne crois pas m'être

[1] Solms berichtete, Katharina II. habe ihm gesagt, „que je ne devais pas être surpris qu'elle différait si longtemps la réponse qu'elle devait à Votre Majesté; mais que les fêtes de la semaine dernière et les autres occupations l'avaient interrompu au point de ne pas lui laisser le temps de travailler de suite à un ouvrage qui exigeait de la réflexion et de l'assiduité, mais que présentement elle ne me laisserait plus attendre longtemps". — [2] Nr. 19377.

trompé. En effet, il me semble toujours se développer davantage qu'on ne s'expliquera pas, avant d'avoir reçu la réponse du maréchal Rumänzow sur la lettre qu'il a été chargé d'écrire au vizir. Quel qu'en soit cependant le motif, je ne m'en embarrasse nullement, et j'attendrai plutôt tranquillement la résolution que l'on jugera à propos de prendre.

En attendant, on a bien raison de regarder le changement de ministère en Danemark comme une intrigue française,[1] et connaissant, comme je fais, l'esprit brouillon du duc de Choiseul, il n'en restera sûrement pas là, mais en jouera encore bien d'autres pour brouiller les cartes, autant qu'il lui sera possible.

Au reste, vous ferez très bien d'aller à la rencontre de mon frère Henri et de le mettre incessamment au fait de tout ce dont il aura besoin d'être instruit.

Federic.

Nach dem Concept.

19383. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 24 octobre 1770.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je continue toujours à regarder la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre comme un effet de l'étourderie du duc de Choiseul. Il est hors de doute que c'est lui qui a soufflé ce feu, sans considérer que l'embrasement effectif s'ensuivrait. Mes avis de Londres ne font que me confirmer dans cette idée, et j'ai tout lieu de présumer que la cour où vous êtes, ne verra pas de bon œil cette nouvelle interruption de la tranquillité publique.

Pour le prince Charles de Saxe,[2] je doute fort que son voyage l'avancera beaucoup dans ses vues chimériques, et, pour ma réponse de la Russie au sujet de la médiation, on la remet d'un jour à l'autre. Le motif de ce délai est que la Russie veut voir auparavant si elle ne peut pas entamer seule cette négociation avec la Porte;[3] et, dans ce cas, nous n'aurons pas beaucoup à y ajouter, en qualité de médiateurs. Mais il s'agit de savoir si la Porte sera d'humeur de négocier également sans la concurrence de quelque puissance amie. C'est ce que le temps seul développera, et, en attendant, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que le déplacement du baron Bernstorff en Danemark n'a nullement fait plaisir à la cour de Pétersbourg, qui y paraît même être très sensible.[4]

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Solms berichtete: „On craint que le roi de Danemark n'abandonne le système de la Russie et ne se jette entre les bras de la France." Vergl. S. 197. — [2] Vergl. S. 184. — [3] Vergl. Nr. 19382. — [4] Vergl. Nr. 19382.

19384. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

Berlin, 24 octobre 1770.

Ma très chère Sœur. Je suis encore venu ici pour prendre congé de votre aimable fils,[1] qui nous quitte plus vite que je ne le voudrais. Je le charge au moins d'une lettre pour sa chère mère; je voudrais que ma lettre pût parler et vous dire, ma chère sœur, tout ce que je pense sur votre sujet. Je me confie davantage au porteur, qui est le témoin de mes sentiments, et qui, j'espère, vous rendra compte, ma chère sœur, comme vous êtes aimée dans votre ancienne patrie.

Comme je suis sûr que cette lettre vous sera bien remise, je profite de l'occasion pour vous prier de dissimuler les sujets de mécontentement que Fersen vous a donnés.[2] C'est un homme de génie, et s'il se jetait, par mécontentement, dans le parti qui vous est opposé, il pourrait vous tailler bien de la besogne. Je vous demande pardon de m'ingérer à vous donner des conseils, je sais que vous n'en avez pas besoin, mais celui-ci ne part absolument que de l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, et du désir que j'ai que vous soyez heureuse.

Je ne vous écris rien de ce qui se passe ici; je ne veux pas ôter au petit bonhomme la satisfaction de vous en faire le récit lui-même; ce serait le priver d'un plaisir dont il doit jouir par préférence. Je lui fais observer toutes les personnes que vous pouvez encore connaître chez nous, pour que, si vous vous informez d'eux, il puisse vous rendre compte de tout et contenter votre curiosité. Votre aimable petit bonhomme voudrait être dans notre voisinage; il dit qu'il ne saurait renoncer à me revoir quelquefois. Il voudrait bien qu'il pût obtenir le gouvernement de la Poméranie pour se trouver comme au centre de la famille. Je lui ai répondu que, si j'avais une voix à donner, il aurait sûrement la mienne; mais j'ignore si la chose est praticable ou non. Je le souhaiterais, car je vous avoue que j'aime votre fils, et que je lui trouve un excellent caractère.

Je vous demande pardon, ma chère sœur, de toutes les balivernes que je vous écris; je fais plutôt conversation que j'écris une lettre; mais que les réponses tardent! il faut un mois ou six semaines pour en recevoir. Je vous prie de me conserver, en attendant, votre précieuse amitié et d'être persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Le prince Charles vous portera des pisangs, fruit qu'on ne cultive ici que depuis peu.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

---

[1] Vergl. S. 202. — [2] Wie Prinz Heinrich, Stockholm 25. September, berichtet hatte (vergl. S. 191), gab man dem Grafen Fersen die Schuld an dem Scheitern des Planes, die Verfassung von 1720 zu Gunsten der Krone auf dem letzten Reichstage wiederherzustellen (vergl. Bd. XXIX, 585).

19385. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 octobre 1770.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été exactement rendue. N'ayant rien à vous marquer en réponse sur son contenu, je suis bien aise cependant de vous avertir par la présente que le prince Charles de Suède qui se trouve actuellement depuis quelques jours à ma cour, compte de se mettre, le 27 du courant, en chemin pour s'en retourner tout droit en Suède,[1] de sorte que, selon toutes les apparences, il pourra être rendu vers le 10 de novembre prochain à Stockholm. Au cas qu'il arrivât qu'on vînt à vous parler là où vous êtes, sur le sujet de ce Prince, vous n'avez qu'à dire qu'il s'était acquis pendant son séjour à ma cour l'approbation générale, et que j'avais trouvé, en mon particulier, qu'il avait très bien profité de l'éducation qu'il avait reçue.

Nach dem Concept. Federic.

19386. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 octobre 1770.

Votre dépêche du 15 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et la situation épineuse des affaires entre l'Espagne et l'Angleterre ne me fait nullement prendre le change sur son véritable auteur. Tout me confirme plutôt dans l'idée que je vous ai déjà communiquée dans mes ordres précédents, que c'est le duc de Choiseul qui y a le plus de part, et que, sans être sûr de son approbation, le ministère d'Espagne n'aurait jamais hasardé une pareille démarche comme la conquête de Falkland, qui ne saurait que provoquer la vengeance de la cour britannique. Tout ce que je puis accorder, c'est que ce ministre ne s'est peut-être pas attendu que l'Angleterre prendrait cette insulte si fort à cœur, et qu'il s'est imaginé, au contraire, pouvoir, en tout cas, en prévenir les suites par un accommodement. En attendant, il ne faut pas être surpris, s'il se tient encore, en tout ceci, derrière le rideau, et qu'il s'efforce à éloigner tout soupçon d'y avoir la moindre part. Le Roi son maître n'étant nullement disposé pour la guerre, il est tout simple qu'il n'ose pas en paraître ouvertement le promoteur. Il est donc de son jeu de faire semblant d'y être entraîné et de faire accroire à sa cour que le pacte de famille ne lui permet pas d'abandonner, dans ces conjonctures, l'Espagne. Tous les ordres, au contraire, qui partent pour les ports français, pour y équiper des vaisseaux, vous fournissent une preuve assez parlante du dessein que la France a déjà formé de prendre part à cette guerre, et quand même le duc de Choiseul ferait semblant d'y

[1] Vergl. Nr. 19384.

avoir été forcé et tiré, pour ainsi dire, par les cheveux, il en sera cependant bien charmé au fond de son cœur, et, dès qu'il verra qu'il n'y a plus moyen de simuler, il ne tardera pas de disposer également sa cour à une augmentation de ses forces de terre pour soutenir d'autant mieux la gageure.

Au reste, je suis persuadé que le principal motif de toutes les menées de ce ministre c'est l'envie de se rendre nécessaire à sa cour, et que, voyant qu'il ne saurait parvenir à ce degré de prééminence en temps de paix, il a préféré la voie des armes et veut hasarder une guerre à laquelle, d'ailleurs, les 18 millions de livres que le contrôleur-général [1] doit avoir épargnés par la suppression des intérêts, lui peuvent servir de premier fonds. Reste à savoir où l'on trouvera l'argent nécessaire pour la soutenir dans la suite; considération cependant qui ne me paraît pas embarrasser son esprit remuant et inconsidéré. Quoi qu'il en soit, nous ne tarderons pas de voir plus clair en tout ceci.

Nach dem Concept. Federic.

19387. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 25 octobre 1770.

Malgré les avis que, selon le contenu de votre dernière dépêche du 19 de ce mois, on a reçus là où vous êtes, de Paris, des dispositions pacifiques du duc de Choiseul dans les circonstances présentes et du dessein sérieux de ce premier ministre de France de moyenner, par son intervention, les différends qui viennent de s'élever entre l'Angleterre et l'Espagne, je continue néanmoins à me persuader, de plus en plus, par tout ce qui m'est revenu d'autre part à cet égard, que la guerre sera inévitable entre ces deux puissances, et que les choses en viendront infailliblement à une rupture ouverte entre elles.

Quoi qu'il en arrive, je vous sais gré, en attendant, de la pièce curieuse [2] que vous venez de m'adresser à la suite de votre dépêche susmentionnée, au sujet des finances de l'Angleterre à la clôture de la dernière séance du Parlement. Cette pièce me paraît très intéressante, quoique je la regarde, d'ailleurs, comme suspecte et présume qu'elle n'a été dressée et envoyée au général de Yorke que pour jeter de la poudre aux yeux du public et lui faire envisager les finances de la Grande-Bretagne dans un tout autre état qu'elles ne le sont peut-être effectivement.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Terray. — [2] Liegt nicht bei.

19388. AN DIE ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN UND VON HERTZBERG IN BERLIN.

Potsdam, 25. October 1770.

Ich habe Euch hier anliegendes Schreiben des Prinzen Eugen zu Württemberg Liebden,[1] worin Dieselbe Mir von Dero Beistimmung zu dem zwischen Dero Herrn Bruders, des regierenden Herzogs Liebden und denen württembergschen Ständen vermittelten und getroffenen Vergleich[2] benachrichtiget haben, in der Absicht zufertigen wollen, dass Ihr darauf eine der Lage der Sache angemessene Antwort zu Meiner Zeichnung ausfertigen[3] lassen und Mir einschicken sollet.

Nach der Ausfertigung. Friderich.

19389. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 octobre 1770.

Le chasseur Ehnich m'a fidèlement rendu, ce matin, vos dépêches du 14 de ce mois, avec une lettre de Sa Majesté l'Impératrice[4] et celle de mon frère le prince Henri. Je n'ai pas tardé de faire d'abord réponse à ce dernier,[5] et je vous l'adresse ci-joint pour la lui remettre en mains propres.

L'accueil que l'impératrice de Russie a fait à ce Prince, ainsi que toutes les politesses et attentions dont elle l'a fait combler dès le moment de son arrivée à sa cour, me font un plaisir infini et me pénètrent de la plus vive reconnaissance envers Sa Majesté Impériale.

Mais pour la Note que cette Princesse vous a fait remettre relativement à la paix avec la Porte, je ne saurais vous dissimuler qu'elle me met dans un très grand embarras. L'on n'y dit rien de fort essentiel sur ce sujet, et tout ce qu'elle m'apprend clairement, c'est que Sa Majesté Impériale ne veut se prêter à aucune négociation, avant que le sieur Obreskow ne soit relâché et remis en pleine liberté. Quoi qu'il en soit, j'enverrai cette Note, telle que je l'ai reçue, à mon ministre à Constantinople[6] pour sa direction, et je souhaite à la cour où vous êtes, tous les succès imaginables de la négociation qu'elle a fait entamer immédiatement avec la Porte par le canal du feld-maréchal comte de Rumänzow.

Pour mon particulier, je serai bien aise, si la Russie peut négocier directement avec la Porte, sans que j'aie besoin d'y intervenir, et je renoncerai plutôt, si l'on veut, à la médiation. Bien plus et afin de ne point embarrasser la Russie, je céderai très volontiers cet honneur

[1] D. d. Montbéliard 13. October. — [2] Vergl. S. 42 und Bd. XXIX, 592. — [3] Handschreiben Berlin 27. October. — [4] Vergl. Nr. 19395. — [5] Vergl. Nr. 19390. 19391. — [6] Vergl. Nr. 19393.

à l'Angleterre, et je l'aurais même d'abord fait insinuer à la cour où vous êtes, si elle m'eût fait connaître plus tôt sa véritable façon de penser sur ce sujet.

Au reste, l'impératrice de Russie m'ayant témoigné qu'elle désirait que mon ministre à Varsovie allât en tout de concert avec son ambassadeur,[1] je ne suis nullement éloigné de le faire instruire en conséquence; mais comme je ne saurais le faire, sans être auparavant instruit de quoi il est proprement question et quels sont les différents points que ce concert doit avoir pour objet, j'attendrai que la cour où vous êtes, m'ait communiqué plus en détail ses idées. Il est bien vrai, et j'ai tout lieu de présumer que ce concert ne regardera rien qui puisse m'être préjudiciable; mais il est dans l'ordre que je sache premièrement de quoi il s'agit, afin d'y pouvoir compasser d'autant mieux mes ordres au sieur Benoît.

Federic.

* * *

Note remise par le ministère de Sa Majesté Impériale de Toutes les Russies à M. le comte de Solms, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le roi de Prusse. Pétersbourg 29 septembre (a. St.).

Après une suite continue de relations qui certifiaient unanimement l'opiniâtreté du Sultan contre tout ce qui pouvait tendre à une réconciliation entre les deux cours, aussi bien que la dureté avec laquelle on continuait à traiter le ministre de Russie, Sa Majesté Impériale s'est déterminée, dans les circonstances où la première de ses armées et sa flotte dans l'Archipel venaient de remporter des avantages propres à en imposer à la Porte, à faire écrire directement de la part de son feld-maréchal le comte Rumänzow au grand-vizir pour dégager son ministre et ouvrir par là, s'il est possible, une voie d'accommodement. Il a été communiqué confidemment à M. le comte de Solms, ministre de Sa Majesté Prussienne, une copie de la lettre de ce général.[2] Sa Majesté Impériale a cru pouvoir avec d'autant plus de fondement prendre sur elle une démarche pareille, que, dans les circonstances où elle est faite, elle ne saurait jamais être attribuée à un motif de nécessité, et que, quelque en soit le succès, elle demeurera toujours aux yeux du public une preuve évidente que l'Impératrice préfère à toute nouvelle acquisition et à tout nouveau succès la paix et la tranquillité.

Dans la communication si amicale que Sa Majesté le roi de Prusse vient de faire à l'Impératrice de la démarche publique de la Porte pour la paix, par la réquisition formelle de la médiation des cours de Berlin et de Vienne,[3] l'Impératrice voit, avec une parfaite satisfaction, dans cette cour un changement de façon de penser, qui s'accorde avec son propre désir. L'Impératrice reçoit avec toute la reconnaissance et la sensibilité possibles les pensées de Sa Majesté Prussienne sur la pacification;[4] elle y reconnaît cette amitié si vraie et si parfaite dont le Roi son allié lui a donné les preuves les plus signalées dans toutes les occasions, et, dans la juste confiance qu'elle a toujours mise en ses sentiments, elle ne balance point à se remettre à lui de tous ses intérêts, sûre qu'ils seront dans ses mains comme les siens propres. C'est conséquemment à cette confiance sans bornes que l'Impératrice veut s'expliquer confidemment et dans la plus parfaite cordialité vis-à-vis du Roi son

[1] Vergl. S. 218. 223. — [2] Beilage zu Solms' Bericht, Petersburg 28. September, undatirt. — [3] Vergl. Nr. 19282. — [4] Vergl. Nr 19282.

ami et son allié et lui faire part de ses propres idées et de son embarras sur la forme de l'objet de la pacification.

Son ministre,[1] après avoir servi l'État nombre d'années avec distinction, a sacrifié encore sa santé pour continuer ses fonctions à son poste, d'où les circonstances ne permettaient pas de le relever. Les dernières années de son ministère, il a été tellement accablé d'infirmités, tant par l'effet du climat que par le désagrément de sa situation, qu'il est incroyable comment il a pu survivre à son emprisonnement et aux durs traitements qui l'accompagnaient. Il répugnerait trop à l'Impératrice de l'attacher de nouveau à la même carrière, et, indépendamment de cette répugnance, il y a des considérations d'État qui s'y opposent, qui ne peuvent pas échapper à la pénétration du Roi; ces considérations les voici.

La Russie a deux exemples frappants de la conduite de la Porte à l'égard de ses ministres dans les occasions de guerre. Le premier, lorsque, sous le règne de Pierre le Grand, la Porte déclara la guerre à la Russie,[2] et le second, lorsque, sous l'impératrice Anne, la Russie déclara la guerre à la Porte.[3] Dans ce second cas, la Porte, aussitôt après la déclaration de guerre de notre part, fit conduire notre ministre[4] et tout ce qui appartenait à sa suite, sur les frontières et nous le fit remettre. Dans le premier, elle fit arrêter le ministre de Russie,[5] le garda pendant toute la guerre, entama la négociation de la paix, toujours en le tenant à sa disposition, et il est connu de Sa Majesté Prussienne qu'alors elle varia tant que jusqu'à trois fois elle l'élargit et le remit en prison, se réglant selon les circonstances et faisant retomber sur lui la vengeance des évènements, en employant toute sorte de menaces et de duretés. Dans la conduite que la Porte a tenue au commencement de la présente guerre,[6] et par ce qu'elle voudrait faire à présent, on aperçoit visiblement qu'elle a adopté le premier cas pour sa règle, et qu'elle se dispose à suivre la même pratique. Or il répugne avec raison à l'Impératrice de commettre une seconde fois le ministre de Russie à cette pratique barbare et scandaleuse de la Porte; il n'est pas possible de trouver à redire à cette délicatesse de l'Impératrice qu'elle juge contre sa dignité, sa prudence et l'humanité d'entamer une négociation, avant que son ministre lui soit rendu dans ses États. Comme elle s'attache invinciblement à ce point, et qu'elle attend tout de l'amitié du Roi, elle prie avec instance Sa Majesté Prussienne de vouloir bien employer ses efforts et son intercession la plus pressante pour que cette pierre d'achoppement soit ôtée, étant prête aussitôt à entendre à la proposition de la paix et à commencer une négociation effective.

L'embarras de Sa Majesté Impériale par rapport à la médiation, c'est que, comme il est connu à Sa Majesté Prussienne que la cour d'Angleterre dès le commencement de cette guerre et même avant les premières hostilités commises s'est employée ouvertement et avec instance tant à Saint-Pétersbourg qu'à Constantinople pour la réconciliation des deux cours,[7] et qu'elle a fait des démarches formelles pour s'assurer de la médiation, Sa Majesté Impériale lui a répondu qu'ayant dans la personne de Sa Majesté le roi de Prusse un ami si vrai et si sincère et, avec cela, un allié intéressé lui-même à sa guerre, elle ne pouvait pas se dispenser de l'appeler à la médiation, conjointement avec l'Angleterre, si sa paix par la suite du temps demandait des médiateurs. Par cette réponse elle a évité, à la vérité, de donner une promesse formelle et exclusive pour la médiation, mais, le cas d'une médiation existant, l'Impératrice ne connaît aucun moyen praticable pour en exclure une cour amie, qui lui a non seulement rendu une suite continue de bons offices pendant tout le cours de la guerre, mais encore des services aussi essentiels et aussi signalés que la facilité qu'elle a apportée à l'objet important des expéditions maritimes de la Russie. Sa Majesté Impériale ne saurait la désobliger à ce point, et, en l'admettant,

[1] Obreskow. — [2] 1710. — [3] 1736. — [4] Wischniakof. — [5] Tolstoi. — [6] Verhaftung Obreskows am 6. October 1768, vergl. Bd. XXVII, 606. — [7] Vergl Bd. XXVIII, 513; XXIX, 591.

elle prévoit que la France va remuer ciel et terre pour s'ingérer dans la même négociation, et rien ne répugne aussi décidément à l'Impératrice.

L'embarras par rapport à la cour de Vienne, c'est que, comme le Roi sait l'influence de la France à cette cour, Sa Majesté sait aussi tout ce qu'il y a à craindre que cette influence ne nuise aux intérêts de l'Impératrice, quoique Sa Majesté Impériale doive aussi penser que la complaisance et la déférence pour les vues particulières d'un allié ne prévaudront pas sur les intérêts propres que présente à la cour de Vienne le voisinage de ses États des deux parties belligérantes. L'Impératrice prie Sa Majesté Prussienne, en suivant la connexion déjà commencée entre elle et cette cour sur le point de la médiation, de s'expliquer vis-à-vis d'elle aussi à cœur ouvert que Sa Majesté Impériale le fait ici vis-à-vis du Roi, et de l'assurer sur la parole sacrée de l'Impératrice qu'elle a trop de confiance dans la droiture et l'honnêteté des affaires pour lesquelles on lui a suscité la présente guerre, et que, d'un autre côté, elle a une trop haute idée et est trop convaincue de la bonne foi et de l'honnêteté des sentiments de l'Impératrice-Reine et de l'Empereur et de l'intégrité de leur ministère pour qu'elle balançât à accepter la médiation de la cour de Vienne et à remettre entre ses mains ses intérêts. Mais alors, avec la même ouverture et dans la même confidence, que le Roi veuille bien lui communiquer son embarras par rapport à l'Angleterre; qu'en l'excluant l'Impératrice désoblige une cour amie à qui elle a les plus fortes obligations; qu'il lui faudrait sacrifier l'honneur de ses promesses et sa propre reconnaissance, et qu'en la joignant aux cours de Berlin et de Vienne, elle donne prise à la France ou de s'ingérer aussi dans la médiation, dans laquelle Sa Majesté Impériale ne saurait jamais admettre qu'elle ait aucune part, ou de redoubler d'intrigues et de mouvements à la Porte pour retarder ou empêcher le succès de la négociation. Que cette répugnance de l'Impératrice ne vient point d'aucune haine ni d'aucun ressentiment de la conduite de la cour de France, mais parceque Sa Majesté Impériale a en main des preuves de fait d'une animosité particulière et d'une haine implacable que le ministre de France[1] a pour la personne de l'Impératrice. Qu'au reste Sa Majesté Impériale demande et recevra avec sensibilité et reconnaissance l'interposition des bons offices de la cour de Vienne et même son sentiment et ses conseils pendant le cours de la négociation, tout comme si ses intérêts étaient effectivement dans ses mains.

Tout ce que demande Sa Majesté Impériale, c'est que le Roi veuille bien, pour lui-même et pour la cour de Vienne, venir au secours de cette position embarrassante où elle se trouve. En écartant l'appareil et la formalité d'une médiation, l'Impératrice se fera une satisfaction particulière de se prévaloir des bons offices et de l'empressement des deux cours pour pacifier sa querelle avec la Porte et prévenir l'embrasement d'une guerre générale. Elle sait trop la facilité qu'apportent à une négociation, et même la nécessité dont peuvent être les bons conseils et la direction des esprits chez une cour telle que la Porte, de la part de puissances d'une aussi grande considération et avec un tel intérêt que celui qu'elles veulent prendre à la justice et à l'humanité. L'Impératrice se communiquera aux deux cours dans tous ses intérêts avec franchise et sincérité, ainsi qu'avec autant de confiance qu'elle ferait à des médiateurs effectifs.

Par rapport aux affaires de Pologne, Sa Majesté Impériale est également très reconnaissante de la participation que Sa Majesté Prussienne lui a fait de son sentiment.[2] Il est déjà connu au Roi que l'Impératrice a travaillé à y apporter toutes les facilités qui sont en son pouvoir. Les Czartoryski seuls ont empêché l'effet du plan et de la déclaration de l'Impératrice, qui ont été communiqués au Roi. Leur éloignement des affaires peut seul en décider le succès. Quand Sa Majesté Impériale ouvrit dès lors la voie à la concession volontaire des Dissidents, les Czartoryski n'ont pas cessé de persister dans leurs vues pernicieuses d'anéantissement absolu de tout ce

[1] Choiseul. — [2] Vergl. Nr. 19282.

qui a été fait à la dernière Diète sous le titre de l'exclusion des Dissidents de toute participation à la législation, en refusant constamment de se charger de la coopération que ladite déclaration exigeait dans un gouvernement comme celui de la Pologne. Les concessions que les Dissidents pourront faire par rapport à leur exclusion du Sénat ou à la limitation de leur nombre dans la Chambre des Nonces, doivent être des actes de leur propre mouvement, mais leur état alors demande plus de précautions et de garantie que par le passé. Ils n'avaient été exclus que par la violence; le droit leur demeurait, et ils avaient une protestation à faire valoir en temps et lieu; au lieu qu'à présent c'est un contrat par lequel ils se dépouillent du fait et du droit. Le prince Wolkonski va recevoir d'itératives instructions pour travailler à la pacification, et l'Impératrice attend de l'amitié du Roi que son ministre à Varsovie aura ordre d'appuyer la négociation. Elle doit être conduite directement entre les Dissidents et ceux qui, après l'éloignement des Czartoryski, seront à la tête des affaires et en état de traiter avec eux. Pour la commission qui a limité le pouvoir du grand-général, on sait que c'est une affaire à laquelle l'Impératrice n'a eu aucune part comme tant d'autres qui regardent la régie du gouvernement, dans lesquelles le ministère de l'Impératrice n'avait participé que pour faciliter la conciliation des esprits des deux partis dans l'affaire des Dissidents, et qui resteront toujours dépendantes ou de la pluralité ou du liberum [-veto] des Diètes ordinaires, comme des affaires purement domestiques et économiques.

Nach dem Concept.

19390. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 26 octobre 1770.

Mon cher Frère. Je suis bien aise de vous savoir arrivé en bonne santé à Pétersbourg[1] par tous les mauvais chemins et les déserts que vous avez traversés; mais, mon cher frère, vous avez passé par le purgatoire pour arriver en paradis, et je suis persuadé que vous vous trouvez parfaitement dédommagé des fatigues les plus rudes que vous avez souffertes, par l'avantage que vous avez de voir vous-même une des plus grandes princesses du monde. Je souhaite que le froid et la fatigue ne nuisent point à votre santé, et que je vous voie ici de retour en bonne santé.

Demain le neveu de Suède repart d'ici pour Stockholm;[2] je l'ai lesté de compliments et d'avis. Je vous embrasse tendrement, mon cher frère, en vous assurant de toute l'estime et l'attachement avec lequel je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

---

[1] Prinz Heinrich meldete, Petersburg 13. October, seine daselbst am Abend des 12. erfolgte Ankunft. Vergl. das in den Œuvres, Bd. 26, S. 328 abgedruckte Schreiben. — [2] Vergl. S. 211.

19391. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 26 octobre 1770.

Je voudrais volontiers, mon cher Frère, vous indiquer une autre voie que celle de Solms; mais je n'en connais point,[1] et à présent j'enverrai moins de courriers en Russie que par le passé; car, par la réponse que je viens de recevoir à présent,[2] l'Impératrice ne refuse ni n'accepte la médiation. Ainsi je compte ne plus me mêler de tout cela, d'autant plus que le général Rumänzow a ordre de traiter directement avec le caïmacam et le grand-vizir; ainsi on se moque de nous.

L'Impératrice m'écrit et demande que mon ministre à Varsovie doit appuyer tous les ordres qu'elle fera donner à son ministre;[3] mais je ne suis pas accoutumé de faire agir mes ministres en ignorant de quoi on les charge, et d'ordinaire entre puissances alliées on se communique et concerte les choses ensemble, avant que d'agir. J'espère que vous voudrez bien rappeler cette coutume généralement reçue dans l'esprit de M. Panin.

Restez, mon cher frère, dans ce pays, autant que cela vous sera agréable,[4] et que vous pourrez être utile à notre sœur; car, pour tout ceci, je suis très résolu de ne me mêler ni de la paix ni des affaires de Pologne et de n'être que simple spectateur des évènements; car ces gens-là peuvent nous accepter ou nous refuser pour médiateurs, mais il ne faut pas qu'ils se moquent ouvertement de nous.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Durch Solms zugestellt.

19392. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 26 octobre 1770.

La note que le ministère de Russie a fait remettre à mon ministre le comte de Solms relativement à la médiation de la paix entre la Russie et la Porte, vient de m'entrer par un courrier,[5] et je n'ai rien de plus pressé que de vous l'adresser ci-joint en copie pour la communiquer confidemment au prince de Kaunitz. Vous aurez soin, en remettant cette pièce entre les mains de ce ministre, de lui faire observer

[1] Prinz Heinrich schrieb in der chiffrirten Beilage seines Berichtes, Petersburg 13. October: „Les soupçons que vous avez, mon très cher frère, sur le comte de Solms, [ne] me paraissent que trop solidement établis, et je désirerais fort de trouver une autre voie pour vous faire [parvenir] mes lettres.“ Der Prinz wünschte, die Briefe den Courieren eigenhändig zuzustellen. — [2] Vergl. Nr. 19389. — [3] Vergl. S. 218. 223. — [4] Prinz Heinrich schrieb: „Mon objet est de la (Katharina II.) faire [s']expliquer d'abord définitivement sur les conditions [de la paix]; mais comme tout cela traînera en longueur, je ne pourrai guère partir avant le commencement de décembre, et si je puis vous être utile, je resterai plus longtemps.“ — [5] Vergl. Nr. 19389.

que cette réponse de la cour de Pétersbourg pourrait servir de commentaire à ce que je lui en avais prédit à Neustadt, et que j'avais tout lieu d'en présumer que le dessein de cette cour était d'entamer seule cette négociation de paix, sans le concours d'aucune puissance. Dans le fond, cela m'est très indifférent, et je laisserai faire cette cour comme elle le jugera le plus convenable à ses intérêts.

En attendant, vous n'oublierez pas de faire parvenir à mon major de Zegelin à Constantinople la dépêche ci-jointe,[1] et vous profiterez, pour cet effet, de la première occasion sûre qui se présentera.

Vous voyez qu'il ne résultera rien de notre médiation; mais la paix ne s'en fera ni plus ni moins, et c'est-là le grand article, ainsi peu importe le reste. Si nous avions été médiateurs, il aurait fallu être garants. Voilà de quoi nous sommes dispensés, ce qui n'est pas une bagatelle. Dites, je vous prie, au prince Kaunitz qu'un certain général bavarois dont je lui ai parlé, qui m'a été envoyé par l'empereur Charles VII, s'appelait Lerchenfeld.[2]

Federic.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

19393. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 26. October 1770.

Mein Minister am russisch-kaiserlichen Hof, der Graf von Solms, hat, nach seinen soeben bei Mir eingegangenen Berichten,[3] Euch bereits von der Denkungsart des dasigen Hofs über den Frieden mit der Pforte benachrichtiget, und, um Euch solche noch vollständiger zu erkennen zu geben, so schliesse Ich von der Note, welche ihm darüber zugestellet worden,[4] hierneben eine Abschrift in extenso an, damit Ihr Euch daraus desto besser vernehmen könnet.

Ihr werdet daraus von selbst bemerken, dass Russland die Anicroche zum Aufschub der Friedensnegociation, zu welcher die Pforte durch fernere Verweigerung der Loslassung des von Obreskow[5] Gelegenheit gegeben, ergriffen und, ehe dieser Minister in Freiheit gesetzt worden, sich auf nichts einlassen will. Ich habe solches, wie Ihr aus Meinen vorigen Ordres bemerkt haben werdet, gleich anfangs vorausgesehen, und es bleibt Mir dahero nichts weiter übrig, als Mich in Ansehung des Friedensgeschäfts überhaupt auf solche lediglich zu beziehen.

P. S.

Potsdam, 27. October 1770.

Auch erhellet aus der Meiner gestrigen Ordre in Abschrift beigefügten Antwort des russisch-kaiserlichen Hofs deutlich, dass derselbe

[1] Nr. 19393. — [2] Vergl. Bd. II, 268. — [3] Vergl. Nr. 19389. — [4] Vergl. S. 215—218. — [5] Vergl. S. 154.

zur Wiederherstellung des Friedens gar keine Mediation verlanget, sondern vielmehr darüber mit der Pforte directe tractiren will. Dahero Ich auch am besten finde und Euch hiermit anbefehle, diesen letzteren Umstand der Pforte zu erkennen zu geben und übrigens dieses ganze Geschäfte mit grosser Gleichgültigkeit und einer Art von Kaltsinnigkeit zu betreiben, hiernächst aber auch unter der Hand zu erforschen zu suchen und Mir hiernächst anzuzeigen, ob auf allem Fall die Pforte sich wohl die englische Mediation gefallen lassen möchte, zu welcher Russland nach seiner obgedachten Antwort sehr geneigt zu sein scheinet.

Schliesslich empfanget Ihr zugleich hierneben in originali ein von dem Grafen von Solms an Euch gerichtetes Schreiben.

Nach dem Concept. Friderich.

19394. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 octobre 1770.

J'ai reçu, à la suite de votre rapport d'hier, la lettre du comte de Solms au major de Zegelin à Constantinople, et je la ferai joindre aux ordres immédiats que je fais partir aujourd'hui à ce ministre.[1]

Selon toutes les apparences, il ne sera point question de médiation entre la Russie et la Porte. La première paraît vouloir traiter directement avec son ennemie, et je ne saurais vous donner un tableau plus exact de la situation actuelle des affaires entre ces deux cours qu'en vous adressant ci-joint en copie la lettre que l'impératrice de Russie m'a écrite sur ce sujet,[2] ainsi que la réponse[3] que je viens de faire à cette Princesse.

Nach der Ausfertiguog. Federic.

19395. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Eigenhändiges Schreiben der Kaiserin Katharina, Petersburg 28. September (a. St.): „Monsieur mon Frère. En recevant les nouvelles dont Votre Majesté m'a fait part dans Sa lettre du 14 de ce mois n. st.,[4] j'ai vu avec une vraie satisfaction que le moment approche de mettre fin aux malheurs de cette guerre. Mes dispositions sont trop connues de Votre Majesté pour que depuis longtemps Elle ne Se soit répondu pour moi à Elle-même que j'embrasserai avec empressement ou même ferai naître la première occasion décente d'une réconciliation.

Une nouvelle preuve de ces sentiments, je viens de la donner; elle démontre et ma modération et mon désir pour la paix, dont j'espère que Votre Majesté est persuadée depuis longtemps. J'ai fait écrire par mon maréchal le comte Rumänzow une lettre au vizir pour demander l'élargissement de mon ministre, le sieur Obreskow, comme le préalable d'une négociation.[5] J'ai fait remettre la traduction de cette lettre au comte de Solms[6] pour qu'il la fasse parvenir à Votre Majesté.

[1] Vergl. Nr. 19393. — [2] Vergl. Nr. 19395. — [3] Nr. 19395. — [4] Nr. 19282. — [5] Vergl. S. 188. 189. — [6] Vergl. S. 215.

Je suis fâchée de trouver que la Porte, dans la forme qu'elle voudrait donner à la négociation de la paix, s'éloigne trop de mes idées et de ce que j'ai toujours demandé par rapport à mon ministre. Je me fais une conscience de laisser à la disposition d'un ennemi barbare un ministre, la victime de sa fidélité, de son service et de son zèle pour mon empire et pour moi, et qui, par là même, demande la plus grande considération de ma part. L'honneur même me défend de penser autrement. L'humanité et la dignité s'opposent à une telle complaisance à laquelle répugnent, outre cela, des considérations d'État prises de la conduite même que les Turcs tinrent avec les ministres de Russie qui étaient entre leurs mains, tandis qu'ils négociaient avec Pierre le Grand. Ils les firent entrer et sortir des Sept Tours une demi-douzaine de fois.[1] Je ne puis ni ne veux m'exposer à de nouveaux affronts, qui ne feraient que prolonger la guerre et éloigneraient la fin de la négociation. Je renouvelle donc près de Votre Majesté mes vives instances pour qu'Elle emploie Ses bons offices, dans lesquels mon amitié pour Votre Majesté me porte à avoir toute la confiance possible, afin que mon ministre soit renvoyé dans mes États et remis entre mes mains, avant que de rien commencer. Ce point m'en est un de la plus grande considération, duquel je ne puis me départir; mais aussi dès qu'il sera accordé, je suis prête à entamer la négociation.

Je sais qu'il n'y a point de nation avec laquelle il soit plus utile d'avoir des médiateurs qu'avec les Turcs, pour leur faire entendre raison souvent. Je sais bien aussi que je ne puis en souhaiter de meilleur que Votre Majesté; la connexion intime de nos intérêts, la réciprocité de l'amitié, j'ose dire celle des sentiments, m'aurait portée à demander à Votre Majesté Elle-même ce que mon ennemi Lui propose; mais il arrive souvent que c'est sur les choses qu'on a le plus à cœur, qu'on est aussi le plus gêné. Je me trouve cette fois-ci dans un embarras extrême vis-à-vis de l'Angleterre, soit pour l'exclure d'une médiation, s'il y en a une, soit pour l'y admettre. Dès le commencement de la guerre, cette cour avait formellement et sans cesse demandé la médiation.[2] Je ne la lui ai promise que conjointement avec Votre Majesté; mais toujours c'est une promesse, et une promesse d'autant plus forte que j'ai beaucoup d'obligations aux Anglais dans cette guerre pour tous les bons procédés qu'ils ont eus envers la Russie. Je suis donc liée vis-à-vis des Anglais, dès qu'il y aura une médiation. Je prévois, ainsi que Votre Majesté, l'embarras qu'il y aura à se débarrasser de la France, qui ne voudra pas céder à sa rivale, et qui se mettra aussi sur les rangs. Je ne sentirais point à beaucoup près la même répugnance pour la cour de Vienne que naturellement j'en dois avoir pour celle de France, en la voyant se mêler de mes affaires, que je ne puis en aucune manière donner à diriger à M. Choiseul, l'ennemi juré de mon État et de ma personne. La cour de Vienne, au contraire, toute liée qu'elle est avec la France, regardera toujours les Turcs sur le pied qu'ils le doivent être à son égard. Mais ce sentiment que j'ai, ne remédie point à l'obstacle de l'Angleterre.

J'ai chargé mon ministère de rédiger un mémoire[3] où mes dispositions et l'embarras des circonstances sont exposés au vrai, et la partie de ce mémoire qui regarde la médiation, y est mise dans une telle forme que je remets avec toute confiance au bon plaisir de Votre Majesté de le communiquer, si Elle le juge à propos, à la cour de Vienne, pour que celle-là voie ma droiture, ma bonne foi, mes vrais sentiments sur la médiation, me remettant, au reste, à l'intérêt sincère que Votre Majesté prend à mes affaires, et dont j'ai tant de preuves, et à Son amitié, qu'Elle voudra bien donner à toutes choses la tournure la plus favorable. Je ne vois, moi, d'autre remède à ce confluent de circonstances embarrassantes que celui d'éviter le nom et les formalités d'une médiation; je suis prête à accepter l'interposition des bons offices de la cour de Vienne; ceux de Votre Majesté, je les demande, et je m'en crois assurée, en conséquence de cette amitié constante, tant éprouvée, qui subsiste heureusement entre nous.

[1] Vergl. S. 216. — [2] Vergl. S. 216. — [3] Vergl. S. 215—218.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, je ne me refuserai point à tout ce qui se pourra faire avec décence et modération, pour les pacifier. Votre Majesté me rendra justice qu'il n'a pas tenu à moi que cette œuvre salutaire ne soit faite, puisque j'ai déjà donné une déclaration qui y aurait indubitablement conduit, si les intrigues et les oppositions des Czartoryski [n'y] avai[en]t nui. Je m'en vais donner de nouveaux ordres à mon ambassadeur sur cet objet, et je prie Votre Majesté d'autoriser Son ministre à Varsovie à coopérer aux démarches que le mien fera en conséquence pour la réconciliation des esprits et la pacification de ce pays-là."

Potsdam, 28 octobre 1770.

Madame ma Sœur. Je crois avoir suivi les intentions de Votre Majesté Impériale en faisant partir incessamment Sa réponse pour Constantinople,[1] mais après avoir épuisé toutes les raisons qu'on pouvait alléguer à ces gens pour les disposer à relâcher le ministre de Votre Majesté Impériale. Tous nos efforts ont été inutiles, ce qui me fait croire, Madame, que vous y parviendrez plus facilement par le moyen de M. le maréchal Rumänzow qui, négociant les armes à la main, donnera plus de poids à ses demandes que des puissances trop éloignées de la Porte pour pouvoir influer sur sa façon de penser.

L'exemple de modération que Votre Majesté Impériale va donner à l'Europe après des victoires continuelles qui ont suivi Ses armées, tant de terre que de mer, mettra certainement le comble à Sa gloire comme à la confiance que toutes les nations peuvent avoir dans Son parfait désintéressement et dans Son équité; Elle empêche, par la paix glorieuse qu'Elle va conclure, l'embrasement de la guerre de se communiquer au reste de l'Europe, où tout était sur le point d'éclater, soit par des jalousies adroitement excitées par d'autres puissances, soit par des craintes mal fondées et faciles à dissiper; il n'y avait, Madame, que vous seule qui pouviez marquer un terme à vos grands succès et détromper par votre modération infinie ceux qu'avait séduits le langage empoisonné de vos ennemis; à présent le voile achèvera de tomber de leurs yeux, et ils verront que j'ai eu raison de leur dire que le bonheur de Votre Majesté Impériale n'égalait pas Sa modération.

J'enverrai le mémoire que M. de Panin m'a fait remettre, comme Votre Majesté Impériale le juge à propos, à la cour de Vienne,[2] et je suis persuadé d'avance qu'ils ne se mêleront pas plus de la négociation de la paix qu'à proportion qu'ils en seront requis.

Il est certain, Madame, que la paix sera plus facile à conclure avec la Porte qu'à parvenir à pacifier la Pologne; car après tous les malheurs arrivés aux Turcs, les Confédérés regimbent également contre l'aiguillon et ne sont pas même d'accord entre eux de ce qu'ils veulent ou ne veulent pas, de sorte qu'il me paraît qu'en formant une espèce de projet d'arrangement pour ce pays, il faudrait les obliger à l'aide des voisins de s'y soumettre, sans lequel expédient je ne vois pas comment finiront ces troubles et, Madame, souvent une étincelle pareille est capable

[1] Vergl. Nr. 19 393. — [2] Vergl. Nr. 19 392.

d'exciter un nouvel embrasement. Je vous parle, Madame, avec la confiance d'un allié qui désirerait de voir la paix établie sur des fondements bien solides, pour qu'elle pût être de durée, et c'est certainement aussi l'intérêt de Votre Majesté Impériale. Je ne crois pas la chose impossible, mais je crois que le projet mérite d'être travaillé avec tout le soin et l'application d'un habile ministre.

D'ailleurs, Madame, j'envie à mon frère le bonheur dont il jouit à présent; je souhaiterais qu'il pût exprimer, comme il les connaît, à Votre Majesté Impériale toute l'étendue de mes sentiments et Lui renouveler en toute occasion les assurances de la haute considération et de l'admiration avec lesquelles je suis à jamais, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère et fidèle allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswärtigen Angelegenheiten zu St. Petersburg. Eigenhändig.

19396. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de ce mois, et je vous ai déjà averti, dans mes ordres précédents,[1] que je regarde les nouveaux troubles entre l'Espagne et l'Angleterre comme un pur effet de la grande étourderie du duc de Choiseul. En effet, plus je combine les différents avis qui me reviennent à ce sujet, et plus je me confirme dans l'idée qu'il en est le premier auteur et promoteur. Il ne ressemble pas mal, à cet égard, à un homme qui se plaît à insulter une personne timide, et qui, après lui avoir donné une première chiquenaude impunément, se persuade qu'elle souffrira tout, et en prend occasion de la maltraiter toujours davantage; jusques à ce qu'enfin elle s'impatiente et lui rend au centuple les coups qu'elle en a reçus. Aussi, sans être prophète, je crois toujours que ce Duc aura le même sort avec l'Angleterre, qui ne manquera sûrement pas de ressentir vivement les chicanes qu'il vient de lui susciter, et de l'en faire repentir.

Au reste, quant aux affaires entre la Russie et la Porte, je n'ai rien à ajouter à mes derniers ordres,[2] à la suite desquels je vous ai fait tenir une copie de la réponse que la première m'a fait parvenir relativement à la médiation.

Mais pour ce qui est de la mauvaise humeur que l'Empereur a manifestée à l'exercice d'un bataillon de grenadiers,[3] je serais bien aise d'être informé plus particulièrement de ce qui y a donné proprement

[1] Nr. 19383. — [2] Nr. 19392. — [3] Rohd berichtete: „On m'a dit qu'ils ont chargé si maussadement que Sa Majesté Impériale en a été outrée de colère"; dem Adjutanten, der fragte, ob das Bataillon einrücken solle, habe der Kaiser geantwortet: „qu'il s'en aille au diable".

lieu, de sorte que vous vous appliquerez à approfondir si c'est à la décharge ou à quelque autre partie de l'exercice, que ce bataillon a manqué, afin de pouvoir m'en rendre un compte plus détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

19397. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet auf den Erlass vom 27.,[1] Berlin 28. October: „La lettre[2] et le mémoire qui a été remis au comte de Solms,[3] ne contiennent rien de satisfaisant. Tout ce que j'y vois de plus clair, c'est, comme Votre Majesté l'a observé, l'envie de décliner la médiation et de traiter directement avec la Porte. Le silence qu'on y garde sur les articles de la paix, dont on aurait pu cependant s'ouvrir confidemment à Votre Majesté, met la chose hors de doute. Il pourra cependant survenir pendant le cours de cette négociation des circonstances qui exigeront l'intervention du ministre de Votre Majesté et de celui de la cour de Vienne, et qui fourniront l'occasion d'insister sur la garantie de la pacification de la Pologne, dont Votre Majesté a déjà touché quelque chose dans Sa réponse à l'Impératrice;[4] article qui me paraît essentiel, que les Turcs eux-mêmes sont intéressés à demander, et qui sera surtout nécessaire pour brider la cour de Russie et pour l'empêcher de trancher tonjours du maître dans ce royaume voisin."

[Potsdam, octobre 1770.]

Je vous assure que je me soucie fort peu d'être médiateur entre les Russes et les Turcs, je n'ai point voulu donner ordre à Benoît d'appuyer des ordres que j'ignore, et qu'on veut premièrement faire parvenir au prince Wolkonski,[5] et je laisse aller cette affaire; car il est sûr que, si les Russes veulent garder un pied en Pologne, que la jalousie des Autrichiens redoublera contre eux, et que, tôt ou tard, la Russie sera obligée d'en revenir à pacifier d'une façon conforme à leur constitution les troubles de la Pologne. Ainsi tenons-nous les bras croisés, nous n'avons rien à appréhender en tout ceci, et la haine de la cour de Vienne contre celle de Pétersbourg en redoublera certainement; tant mieux pour nous.

Federic.

Nach der eigenhändigen Beischrift auf der Rückseite des Berichtes.

19398. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 octobre 1770.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'est bien parvenue. Il est à croire que, si le différend survenu entre l'Angleterre et l'Espagne, par l'entreprise de cette dernière sur l'île de Falkland, ne dépendait que

[1] Nr. 19394. — [2] Vergl. Nr. 19395. — [3] Vergl. Nr. 19389. — [4] Vergl. S. 223. — [5] Vergl. S. 215 und 219.

du choix du ministère britannique, l'affaire ne rencontrerait pas grande difficulté et se terminerait vraisemblablement par quelque accommodement à l'amiable; mais comme dans tout ceci le ministère est obligé de prendre également en considération la façon de penser de la nation à cet égard, pour ne pas se rendre responsable vis-à-vis d'elle, il y a apparence qu'il évitera de donner les mains à tout ce qui pourrait le mettre, d'une façon ou d'autre, dans un tel embarras; et, par conséquent, il se pourra que, malgré les notions assez satisfaisantes que l'on vient de mander au général Yorke relativement à la négociation entamée sur ce sujet,[1] dont vous venez de me rendre compte, les choses en viennent néanmoins encore, dans cette occasion, à une rupture ouverte entre l'Angleterre, l'Espagne et la France; sur quoi l'on ne tardera probablement pas d'être éclairci dans peu.

Nach dem Concept. Federic.

19399. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 octobre 1770.

Les brouilleries entre l'Angleterre et l'Espagne sont donc toujours dans une crise inexplicable, et votre dernière dépêche du 16 de ce mois, tout comme mes autres avis, ne décident encore rien à leur sujet. Selon mes lettres de La Haye le Roi Catholique désapprouve formellement l'entreprise du gouverneur de Buénos-Ayres.[2] Il offre la restitution de l'île de Falkland et s'en remet, quant au remboursement des frais de l'armement britannique, à la générosité du roi d'Angleterre; mais on évite d'entrer en discussion relativement au payement de la rançon de la Manille.[3] Je ne saurais cependant vous garantir l'authenticité de cette réponse de Sa Majesté Catholique. C'est sur ce pied que le général Yorke s'en est expliqué, et il se peut qu'il ait accusé juste. Mais supposé qu'elle soit effectivement telle, il s'agira toujours de savoir si le ministère britannique osera l'accepter et conclure un accommodement, sans insister sur le payement de la rançon de la Manille et le remboursement des frais de l'armement. Il me semble donc, ainsi que je vous l'ai déjà insinué dans mes ordres du 22 de ce mois,[4] que, pour porter un jugement bien solide sur le véritable esprit de cette réponse, la conduite ultérieure de l'Angleterre relativement aux armements sera la meilleure boussole. Si cette réponse est effectivement satisfaisante, l'Angleterre ne sera pas si malavisée de faire de nouveaux efforts pour ses armements, ainsi qu'elle fait selon votre dépêche susalléguée.[5] Si,

[1] Vergl. Nr. 19399. — [2] Auf Geheiss des Gouverneurs Bougarelli war die Wegnahme der Insel angeblich erfolgt. — [3] Vergl. S. 207. — [4] Nr. 19379. — [5] Maltzan berichtete, dass Truppen zur Entsendung nach Gibraltar und Minorca bereitgestellt würden.

au contraire, elle ne les discontinue point, il me paraît indubitable qu'elle est intentionnée de pousser sa pointe, et la guerre sera inévitable.

Dans ces conjonctures qui sont de la dernière importance pour l'Angleterre, je ne serais aussi nullement surpris que l'attention de son ministère soit uniquement fixée à cet objet, et que les autres affaires ne l'occupassent que faiblement. Mais je sais cependant de très bonne part que,[1] nonobstant cela, il a tâché, par les insinuations de son ambassadeur à Constantinople, de rendre suspecte la médiation que la Porte m'a déférée, conjointement avec la cour de Vienne, pour moyenner sa paix avec la Russie, et que cet ambassadeur n'a épargné ni argent ni calomnies pour faire naître des soupçons contre notre sincérité et pour faire préférer la médiation de sa cour. Toutes ces malicieuses insinuations n'ont cependant porté aucun coup, et on a fait sentir à cet ambassadeur[2] toute l'inconsequence de ses discours, en lui faisant observer, en même temps, que, si les intentions de sa cour étaient effectivement aussi pures qu'il le prétendait, elle aurait dû faire les mêmes efforts que j'avais faits dès le commencement, pour étouffer ces troubles avant la déclaration formelle de la guerre. Quoi qu'il en soit, je ne vous fais part de cette anecdote que pour votre direction, et comme je ne suis nullement empressé de jouer le rôle de médiateur entre ces deux puissances, ces insinuations de la part de la Grande-Bretagne ne m'affectent aussi en aucune façon, et je les regarde avec une parfaite indifférence.

Nach dem Concept. Federic.

19400. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 29 octobre 1770.

Quelque assuré que vous paraissez être, dans votre dépêche du 19 de ce mois, que le duc de Choiseul n'a aucune part dans les troubles actuels entre l'Espagne et l'Angleterre,[3] j'ai cependant bien de la peine à revenir de l'idée que je vous ai communiquée du contraire par mes derniers ordres immédiats, et je persiste plutôt à me persuader que l'Espagne n'aurait jamais hasardé un pas de cette importance sans le consentement et l'approbation de ce premier ministre de France.

Mais, au reste, je suis fort de votre sentiment au sujet de la réponse

[1] Bericht Zegelins, Konstantinopel 17. September, vergl. Nr. 19368. — [2] Das folgende bildet, nach Zegelins Bericht, nicht den Inhalt einer Antwort an Murray, sondern des schriftlichen Gutachtens, das der Caïmacam und der Reis-Effendi auf Geheiss des Sultans über Murrays Eröffnungen abstatteten. — [3] Sandoz berichtete: „Il a fait autant d'efforts pour dissuader la première d'en venir à des voies de fait, qu'il emploie vivement aujourd'hui sa médiation pour prévenir les suites de cette affaire."

de l'Espagne,[1] et je crois avec vous qu'elle n'est pas aussi satisfaisante qu'on le prétend. En effet, si elle l'était, l'Angleterre ne serait sûrement pas si malavisée que de continuer ses armements formidables qui ne sauraient que lui occasionner des frais énormes,[2] et l'Espagne n'aurait pas envoyé tout nouvellement des ordres dans ses ports en Amérique, ainsi qu'on vient de me le mander de Londres,[3] de mettre l'embargo sur tous les vaisseaux espagnols qui s'y trouvent, et d'arrêter par là entièrement son propre commerce. Quoi qu'il en soit, le temps ne tardera pas de développer davantage les différents entortillements et nœuds de cette crise, et, en vous recommandant d'y prêter toujours une attention sérieuse et suivie, je prie Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

19401. AU PRINCE CHARLES DE SUÈDE.[4]

Potsdam, 29 octobre 1770.

Le contentement que vous me témoignez, dans votre lettre du 28 de ce mois, du séjour que vous avez fait chez moi, ne laisse que de me donner un plaisir d'autant plus sensible que les occasions, soyez en assuré, mon cher neveu, me seront toujours des plus chères qui me mettront à même de vous prouver par les effets les sentiments de cette véritable estime et tendresse avec lesquelles je suis etc.

Nach dem Concept. Federic.

19402. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 30 octobre 1770.[5]

Ma chère Nièce. Vous n'avez pas lieu d'appréhender, ma chère enfant, que je change à votre égard;[6] car où trouverais-je une plus aimable nièce que vous? je parcourrais en vain toute l'Europe, et mes peines seraient perdues. Je m'étonne que le prince de Hesse[7] ne soit encore pas de retour chez vous; ici il paraissait si pressé pour se rendre à La Haye.

Nous menons ici, ma chère enfant, la même vie à peu près que

[1] Sandoz war der Ansicht, dass man die Antwort des spanischen Hofes an den englischen geheim halte, „par la crainte où l'on est qu'elle ne soit point du goût de l'Angleterre". — [2] Vergl. Nr. 19399. — [3] Bericht Maltzans, London 16. October. — [4] Der Prinz trat am 28. October die Rückreise an. — [5] Vom 30. October ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 172. — [6] Die Prinzessin schrieb, Haag 22. October: „Je serais inconsolable, si je pouvais douter que Votre Majesté me conserve les mêmes sentiments dont il m'a honorée jusqu'ici; j'ose dire que je n'en suis pas tout-à-fait indigne par le tendre et respectueux attachement que je Lui [ai] voué pour la vie." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [7] Vergl. S. 156.

vous là-bas;[1] la différence qu'il y a entre nous deux, c'est que je suis sûr de ne point accoucher, et que, s'il plaît à Dieu, vous accoucher[ez] heureusement; tous mes vœux le demandent du Ciel, et mon cœur tendre où vous êtes si profondement gravée, le désire ardemment, vous assurant, ma chère enfant, qu'on ne saurait être avec plus de tendresse que je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Faites, je vous prie, mille amitiés de ma part au prince d'Orange.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19403. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

[Potsdam] 30 octobre 1770.

Mon cher Frère. Je n'ai pas douté que tous les objets que vous verriez à Pétersbourg, exciteraient vos applaudissements; mais qu'est-ce que des maisons et une cour pompeuse en comparaison de la princesse qui gouverne ce pays avec tant de gloire, et qui répand la splendeur de son règne dans toute l'Europe? Ce sont de ces objets qu'on ne trouverait pas en parcourant tout le monde connu. C'est le seul avantage que je vous envie là-bas, de pouvoir connaître ce puissant génie qui surpasse presque celui du fondateur de cet empire. Il n'y a plus moyen de féliciter l'Impératrice sur les succès de ses armes; il faudrait l'importuner trop souvent, de sorte qu'en participant au succès de ses troupes en Bessarabie, sur le Pruth, à Bender, je l'admire et me tais.

Je ne puis guère vous mander des nouveautés d'ici, sinon qu'il paraît que la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne est inévitable.[3] Heureusement qu'ils se la feront sur mer, et que nous en serons les tranquilles spectateurs.

Je vous envoie ci-joint encore quelques réflexions[4] que ma solitude et ma vie recueillie me permettent de faire; ce sont des rêveries dans le goût de celles de l'abbé de Saint-Pierre, dont on disait qu'il rêvait en honnête citoyen de l'univers. Je vous embrasse mille fois, mon cher frère, en faisant mille vœux pour votre santé, et vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

---

[1] Die Prinzessin schrieb: „Notre train de vie est fort unique.“ — [2] Antwort auf das Schreiben, Petersburg 16. October. — [3] Vergl. Nr. 19399 und 19400. — [4] Nr. 19404.

19404. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 octobre 1770.

La grande affaire pour la politique consiste à ce que les Russes fassent une paix honnête avec les Turcs. Je crois que ces derniers digéreront la perte d'Azow, peut-être encore de quelques hordes indépendantes de Tartares, pourvu que les Russes ne s'y mêlent pas ou ne s'avisent de vouloir avoir un hospodar de la Valachie de leur dépendance;[1] c'est ce qui serait difficile à digérer aux Autrichiens, et que j'ai bien compris qu'ils ne souffriraient nullement.

Pour ce qui regarde les affaires de Pologne, vous pouvez compter que tout le royaume est dans des dispositions aliénées des Russes, de sorte que, si l'impératrice de Russie croit y avoir des partisans, elle se trompe très fort. Il s'agit également de pacifier ces troubles. Si, à la paix, on impose des lois que les Polonais croiront ne pas devoir observer, ce sera à recommencer avec eux de trois mois en trois mois, et je dois ajouter à cette considération une autre qui est bien plus importante, qui est que la cour de Vienne regarde ces affaires de Pologne avec le plus grand mécontentement; et je ne voudrais pas répondre que, si les Russes, la paix faite, ne retirent pas leurs troupes de ce royaume, qu'à la fin la patience n'échappera aux Autrichiens.

Pour moi, qui voudrais, autant qu'il dépend de moi, perpétuer la paix du Nord aussi longtemps que cela se pourra, je voudrais qu'on écartât tout ce qui pourrait servir d'aliment à une nouvelle guerre, et que, par conséquent, la Russie fît un plan de pacification tolérable pour la Pologne, qu'elle me le communiquât, ainsi qu'à la cour de Vienne,[2] et ce plan se trouvant être raisonnable, c'est-à-dire, en maintenant le Roi sur le trône et relâchant un peu du reste, je me ferais presque fort de porter la cour de Vienne, conjointement avec moi, à gourmander de façon les Confédérés pour les forcer à le souscrire. Cela peut donner lieu à une paix stable jusqu'à un nouveau règne. Mais si l'Impératrice ne veut pas suivre mes avis, je crains que, tôt ou tard, ce feu qui couve sous la cendre, n'allume un incendie qui ne devienne un embrasement général de l'Europe.

D'ailleurs, je renonce au titre de médiateur et, pourvu qu'on fasse la paix cet hiver, j'abandonne de bon cœur tout intérêt de vaine gloire qu'il faut toujours, comme de raison, sacrifier au bien public.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Durch Solms zugestellt.

---

[1] Prinz Heinrich hatte in der chiffrirten Beilage vom 13. October (vergl. S. 219) geschrieben, er habe über die Friedensbedingungen durch Solms erfahren, „que l'établissement sur la mer d'Azow, des avantages sur le commerce et la place d'Azow seront les seuls et grands avantages auxquels on se réduira. On prétend qu'on demandera que les Tartares ne soient plus sous la domination des Turcs et entièrement libres.“ — [2] Vergl. Nr. 19395.

19405. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 31 octobre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, ainsi que le post-scriptum de la même date qui accompagnait la lettre de mon cher frère le prince Henri, auquel vous aurez soin de remettre ma réponse ci-jointe en original.[1]

On a bien raison de regarder la prise de Bender[2] comme mettant le comble à tous les glorieux succès des armes russiennes, et vous n'aurez rien de plus pressé que d'exprimer à Sa Majesté Impériale toute la vivacité de la part qu'en bon et fidèle allié j'ai prise à ces nouveaux lauriers. Mais ce qui m'a pénétré surtout de joie, c'est l'accueil distingué et amical qu'il a plu à Sa Majesté Impériale de faire à mon susdit frère,[3] et dont je lui conserverai un souvenir éternel et reconnaissant.

Il m'est d'un très bon augure de lui voir remplir également le principal but de son voyage, qui n'est point d'autre que de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les deux cours, et de les rendre entièrement indissolubles et à l'abri de toute atteinte. En effet, c'est le seul avantage que je désire de recueillir de ce voyage, et, connaissant les talents et les sentiments de mon frère, je suis pleinement convaincu que cette tâche n'aurait jamais pu être confiée à de meilleures mains, et qu'il fera tous ses efforts pour la bien remplir.

Nach dem Concept. Federic.

19406. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 31 octobre 1770.

J'ai de la peine à me persuader que le nombre des vaisseaux anglais dans la Méditerranée soit effectivement déjà aussi considérable que, selon votre dépêche du 24 de ce mois, les lettres de Livourne l'annoncent.[4] Je sais bien que l'Angleterre a voulu en envoyer quelques-uns tant à Gibraltar qu'à Port Mahon,[5] mais je n'ai pas encore appris qu'ils y soient déjà arrivés. Quoi qu'il en soit, tout paraît indiquer que nous sommes à la veille d'une nouvelle rupture entre l'Angleterre et l'Espagne, et, à moins que celle-ci ne fasse des démarches humiliantes pour apaiser la première, la guerre me paraît tout-à-fait inévitable.

[1] Nr. 19403. 19404. — [2] Vergl. S. 187. — [3] Auf den Wunsch des Prinzen Heinrich, „d'éloigner de son commerce avec Sa Majesté Impériale tout l'embarrassant du cérémoniel", hatte Katharina II. ihm durch Orlow sagen lassen, „qu'elle serait charmée de le voir aussi souvent qu'il voudrait lui faire le plaisir de venir"; täglich sei sie Morgens um 11 und Abends um 6 Uhr von Geschäften frei; es hänge von ihm ab, so oft er wolle, bei ihr zu speisen; er möge völlig nach Belieben über seine Zeit verfügen, „sans se gêner en rien". — [4] 16 Kriegsschiffe. — [5] Vergl. S. 226.

La Russie, au contraire, est très disposée à écouter les propositions de la Porte pour le rétablissement de la paix, et j'ai tout lieu d'espérer que ce sera à des conditions très honnêtes et raisonnables qu'elle y donnera les mains. Ce n'est que relativement à la pacification des affaires de Pologne qu'elle fait encore la réservée, et jusques ici je n'ai pu obtenir d'elle qu'elle me fasse confidence [de] ce qu'elle veut y stipuler ou non.

En attendant, on a fait à mon frère le prince Henri, à son arrivée en Russie, l'accueil le plus flatteur et le plus amical du monde. Les personnes du premier rang sont nommées pour son service et pour lui procurer tous les agréments possibles, et j'ai surtout lieu d'être satisfait des marques distinguées d'estime et d'amitié dont l'impératrice de Russie ne cesse de le combler.[1]

Mais je ne le suis pas moins d'apprendre que le prince de Kaunitz se loue tant de la manière dont je l'ai reçu à ma dernière entrevue avec l'Empereur à Neustadt,[2] et je me flatte que ces deux entrevues consécutives avec Sa Majesté Impériale auront enseveli dans un éternel oubli et, pour ainsi dire, anéanti toute aigreur qui subsistait autrefois entre nos deux cours.

Federic.

Nach dem Concept.

19407. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 31 octobre 1770.

Ayant été deux jours de poste consécutifs sans recevoir des dépêches de votre part, celle que vous m'avez faite en date du 24 de ce mois, vient enfin de m'entrer par l'ordinaire d'aujourd'hui et me donne à connaître qu'il n'y a qu'un seul de vos rapports enlevé par les Confédérés, savoir numéro 400,[3] dont, par conséquent, vous aurez soin de m'envoyer, dans l'occasion, le double. Je fais joindre, par cette raison, à la suite de la présente les copies des ordres que je vous ai adressés, et que je suppose avoir été également détournés.[4]

Il semble que le sieur de Drewitz, qui, selon quelques avis, ne doit pas avoir réussi à disperser avec le même succès accoutumé les

[1] Vergl. Nr. 19405. — [2] Rohd berichtete nach Mittheilungen aus Austerlitz, Kaunitz habe sich sehr befriedigt über den Empfang durch den König geäussert, „en disant qu'il l'avait trouvé beaucoup mieux et fort au-dessus de tous les portraits qu'il en avait vus". Ferner hatte Kaunitz erzählt, „qu'il était sorti de cette entrevue à son grand contentement, ayant trouvé Votre Majesté très facile à écouter et à entrer dans les raisons qu'on Lui détaillait, mais qu'il était persuadé aussi qu'aucun de ceux qui avait eu l'honneur de Lui parler d'affaires, ne Lui en avait tant dit ni avec tant de franchise que lui, et s'il s'était flatté auparavant d'avoir quelque part à Son estime, qu'il comptait depuis l'entrevue aussi un peu sur Son amitié". — [3] D. d. Warschau 17. October. — [4] Benoît berichtete, dass ihm seit dem Immediaterlass vom 30. September (Nr. 19323) kein weiterer zugegangen sei.

Confédérés dans une couple d'attaques qu'il leur a livrées depuis peu, en agit depuis ce temps avec quelque circonspection à leur égard et leur donne, par conséquent, trop de temps à se reconnaître. Mais quoi qu'il en soit, il y a tout lieu de croire que, dès que la grande armée russienne retournera en Pologne de la Valachie, ce qui probablement arrivera dans peu, elle resserrera les Confédérés de manière à les mettre à raison, ou les empêchera du moins à agir avec autant de chaleur et de hardiesse qu'ils le font présentement.

Federic.

P. S.

Potsdam, 1er novembre 1770.[1]

Au reste, j'ignore parfaitement que les dépêches que le prince Wolkonski adresse à sa cour par Wildenberg,[2] y soient ouvertes pour les parfumer. J'en ai reçu la première nouvelle par votre dépêche du 24 d'octobre dernier, et comme il suffira, par les raisons que vous alléguez,[3] de les picoter, de les tirer par du vinaigre et de les parfumer, pour les remettre ensuite aux courriers russes qui y sont stationnés pour les porter plus loin, je n'ai pas tardé de donner mes ordres en conséquence.[4] Vous aurez soin d'en informer incessamment cet ambassadeur.

Nach dem Concept.

19408. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 1er novembre 1770.

Votre dépêche du 19 d'octobre dernier laissant la question de la guerre ou de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne encore indécise, il faudra attendre tranquillement le dénoûment de cette crise et s'en rapporter à ce que la cour britannique jugera à propos de faire. Selon toutes les apparences, la rentrée du Parlement[5] sera l'époque où tout se décidera, et comme ce terme n'est guère éloigné, nous ne tarderons pas de savoir bientôt à quoi s'en tenir à cet égard.

Nach dem Concept.

Federic.

---

[1] Vom 1. November ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 507; an denselben aus dem November ebenda, Bd. 24, S. 509. — [2] Vergl. Nr. 19290. — [3] Wolkonski hatte Benoît vorgestellt, dass jeder Pestverdacht ausgeschlossen sei, da die Pest von Warschau entfernt sei und diese Depeschen direct aus seiner Kanzlei oder der des General Weymarn kämen. — [4] Demgemäss Immediaterlass an den Etatsminister von Derschau, Potsdam 1. November. — [5] Der Zusammentritt erfolgte am 13. November.

19409. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 1er novembre 1770.

La conduite que, selon votre dépêche du 22 d'octobre dernier, la France continue à tenir relativement aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre, paraît assez indiquer qu'elle ne sait pas trop elle-même quelles en seront les suites. Selon toutes les apparences cependant, nous ne tarderons pas d'en apprendre le dénoûment, et peut-être peu de semaines décideront s'il y aura une guerre ou non entre ces deux puissances.

Federic.

Nach dem Concept.

19410. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 2 novembre 1770.

Je suis charmé, mon cher Frère, que vous soyez parvenu au grand point qui consiste à porter ces gens à faire une paix tolérable.[1] Ceci était d'autant plus important que, par la continuation de la guerre, l'armée russe ne pouvait entamer les Turcs qu'en passant le Danube; c'est ce que les Autrichiens m'ont déclaré ne pouvoir en aucune façon souffrir. La guerre allait donc devenir générale, et l'on se serait battu pour l'ombre de l'âne, car je n'en sais pas d'autre raison. En faveur de cette paix, je sacrifie, de tout mon cœur, la vaine gloire d'une médiation, qui m'aurait été onéreuse, et qui peut-être aurait indisposé contre moi les deux partis.

Pour l'affaire de Pologne, le danger n'est pas si pressant à présent, mais les Autrichiens et le prince Kaunitz m'ont dit qu'ils ne verraient pas avec des yeux tranquilles les troupes de Russie séjourner en Pologne, la paix une fois rétablie dans ce royaume. Vous voyez donc que, si l'on se contente de palliatifs en Pologne, et que les troubles y continuent, on se prépare, de propos délibéré, des aliments pour une nouvelle guerre, et je désirerais fort que notre voisinage demeurât tranquille. Ce sera le point le plus difficile, et comme je soupçonne les gens où vous êtes, d'avoir de certaines vues, je ne crois pas qu'ils s'expliqueront clairement sur cet article.

Il m'a aussi paru, à différentes reprises, que la cour où vous êtes, avait témoigné quelque méfiance envers moi. Je vous prie de voir ce que c'est; si ce sont des insinuations que l'on a faites là-bas; si cela vient peut-être de la part de Saldern,[2] auquel je ne me fie pas trop,

[1] Heinrich berichtete, Petersburg 15. October, über eine Unterredung mit Katharina II.: „Elle me dit qu'il fallait la paix après tant de bonheur, et que c'était ce qu'elle désirait le plus." Das Gespräch betraf weiter die Freilassung Obreskows und die den Engländern gegebene Zusage, ihre Vermittlung anzunehmen. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 373; XXVII, 564; XXIX, 551.

ou si cela vient de leur propre fond; s'il y a quelque sujet de jalousie ou Dieu sait; car cette chose, bien éclaircie, peut répandre bien des clartés sur l'avenir. Peut-être qu'en faisant parler Solms, vous en tirerez plus qu'il ne voudra vous en dire; car le véritable dessein de ces gens est d'avoir des tributaires qu'ils traitent d'alliés pour la forme, mais, dans le fond, ils ne savent pas ce que c'est d'être en alliance avec des puissances libres; je leur ai pourtant fait sentir cette différence.

Cette lettre vous parviendra par la même voie que la vôtre m'est venue. Adieu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre pour le prince Henri". Das Datum ist von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch den Bankier Schütze.[1]

19411. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 3 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche et post-scriptum du 29 d'octobre dernier. Il n'est pas surprenant que les Confédérés aient trouvé, cette fois, la cour de Saxe absolument sourde à leurs sollicitations; dès que les fonds tarissent à cette cour, il est tout naturel que les dépenses y doivent cesser également. Aussi ce manque de numéraire me fait-il présumer qu'on ne se bornera pas, là où vous êtes, aux seules réductions dans les troupes qu'on a faites,[2] mais que nécessairement on sera obligé d'en venir à des nouvelles et plus considérables encore que les présentes.

Je ne crois pas que, dans toute la Saxe, on trouve un sujet qui ait une connaissance parfaite des finances de ce pays, et qui, par conséquent, soit en état de fournir des conseils salutaires pour l'arrangement et le gouvernement de cette partie. Elle a été administrée avec trop de confusion sous les règnes des Électeurs précédents, et elle se trouve encore fort négligée, à l'heure qu'il est. Je crois, d'ailleurs, qu'on peut regarder le manque d'argent à la cour où vous êtes, comme un bonheur pour elle dans les conjonctures présentes, puisque probablement elle l'aurait sacrifié aux Confédérés de Pologne et l'aurait, par conséquent, jeté, pour ainsi dire, dans la rivière.

Im Hinblick auf die Entlassungen bei dem sächsischen Heere übersendet der König 30 Pardonbriefe für frühere preussische Deserteure und fordert Auskunft über einen sächsischen Officier, den Borcke zur Uebernahme in preussischen Dienst empfiehlt.

Nach dem Concept.

Federic.

[1] Unter der Deckadresse des Bankiers Schütze in Berlin hatte der Geschäftsführer im preussischen Comptoir zu Petersburg, Bachmann, das Schreiben des Prinzen übersandt; obige Antwort ergeht, Potsdam 2. November, an Schütze zur Beförderung unter Benutzung desselben „Canals". — [2] Vergl. Bd. XXIX, 583.

19412. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 4 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 19 d'octobre dernier, et comme l'on me mande de Constantinople que l'ambassadeur de France fait les plus vives instances pour faire agréer la médiation de sa cour à la Porte,[1] je suis bien aise que la cour où vous êtes, a pris la résolution de vouloir négocier seule sa paix avec les Turcs.[2] En effet, je ne prévois que difficultés sans nombre, si cette négociation passe par d'autres mains, et que les deux puissances belligérantes ne s'accommodent point immédiatement entre elles; et vous n'avez qu'à en informer confidemment le comte Panin. On me mande d'ailleurs de Vienne[3] que la France se donne beaucoup de peine pour engager la cour de Vienne à faire toutes sortes de chicanes, au cas que sa médiation fût acceptée, de sorte qu'il n'y a rien de plus avantageux pour les deux cours que de négocier seules des conditions de leur paix. Celles que, selon votre susdite dépêche, le comte Panin a confiées à mon frère, le prince Henri,[4] me paraissent aussi si modérées que je ne saurais que bien augurer du succès de cette négociation immédiate. La démolition de Bender et d'Oczakow[5] ne pourra, ce me semble, rencontrer de grandes difficultés, et le seul article auquel on aura de la peine à faire consentir la Porte, c'est de soustraire les Tartares à leur domination. J'avoue même que c'est un point un peu fort, et qui pourrait donner beaucoup de jalousie à la maison d'Autriche, surtout après que la France fait, selon mes lettres, tous les efforts pour animer cette maison contre la Russie. Il me semble aussi que dans cette négociation il ne faut pas se borner aux seules parties belligérantes, mais faire entrer également en ligne de compte les puissances voisines et limitrophes.

Quant à la condition, au contraire, qui regarde le sieur Obreskow,[6] rien de plus juste que d'exiger que ce ministre, ayant été emprisonné contre le droit des gens, soit préalablement et avant toute chose remis en liberté.

Federic.

[1] Vergl. Nr. 19417. — [2] Auf die Aufforderung von Solms, durch Mittheilung der Friedensbedingungen den König in den Stand zu setzen, „d'employer ses bons offices", hatte Panin angedeutet, „que la démarche particulière faite par le comte Rumänzow était une des principales raisons qui retenaient l'Impératrice de s'expliquer encore, puisqu'elle voulait attendre auparavant la réponse du grand-vizir à la proposition que le maréchal lui avait faite". — [3] Bericht Rohds, Wien 27. October. — [4] Vergl. dafür Nr. 19413. — [5] Solms äusserte zu der dritten Bedingung der Kaiserin Katharina (vergl. Nr. 19413) als seine persönliche Ansicht: „que les sûretés qu'elle exigera, pour empêcher la Porte de ne pas lui faire facilement une nouvelle guerre, consisteront dans la demande de la démolition de Bender et peut-être d'Oczakow, supposé qu'on puisse encore se rendre maître de cette dernière, dans la conservation d'Azow et dans la soustraction des Tartares à la domination turque. Le dédommagement pour les frais de la guerre pourront peut-être consister dans la stipulation des libertés de commerce pour les Russes dans la Mer Noire." — [6] Panin hatte erklärt, dass die Kaiserin auf der Freilassung Obreskows beharre.

P. S.

Mon ordre ci-dessus étant déjà signé, il m'est venu encore un motif de plus en idée, pourquoi je préférerais que la Russie renonçât à la médiation et négociât seule sa paix avec la Porte. C'est la disette des sujets propres pour conduire une pareille médiation. Je ne veux pas même vous dissimuler que je serais un peu embarrassé dans mon choix, et qu'au cas qu'il fût effectivement encore question d'un congrès formel de paix, je pourrais peut-être faire réflexion sur vous et vous nommer mon ministre plénipotentiaire à cette négociation.[1] Toutefois ce n'est que pour votre seule information que je vous fais part de mes intentions à cet égard, et vous sentirez vous-même qu'avant d'y penser plus sérieusement, il faudra voir auparavant quel tour cette négociation de paix prendra, et si la Russie, ainsi que je le souhaite, n'aimera pas mieux d'en rester chargée seule et sans y admettre aucune puissance étrangère.

Nach dem Concept.

19413. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 4 novembre 1770.

Votre dépêche du 27 d'octobre dernier m'a été fidèlement rendue, et je veux bien vous confier que, selon des avis qui me sont entrés de très bonne part,[2] les sentiments de l'impératrice de Russie relativement à la paix avec la Porte sont très modérés. En effet, elle se propose

1° de ne demander aucun agrandissement par la conquête de nouvelles provinces; mais elle se croit autorisée

2° de demander un dédommagement pour les frais de la guerre, et elle veut même rendre ses prétentions à cet égard si modérées que toute l'Europe et ses ennemis même seront obligés d'admirer sa générosité; et, enfin,

3° pour mettre l'empire de Russie à l'abri des invasions faciles à entreprendre par les sujets de la Porte, au cas d'une nouvelle guerre, elle exige des sûretés réelles que ni la mauvaise foi ni la mauvaise volonté de la Porte pourrait rompre aussi facilement que cette fois-ci.

Si telles sont effectivement les seules conditions que la Russie exige pour faire sa paix, elles me paraissent très raisonnables et, en même temps, si tolérables que je me flatte que la cour où vous êtes, n'y trouvera également rien à redire. En attendant, tout me confirme dans l'idée que le dessein de la Russie est d'entamer cette négociation seule avec la Porte, et, les affaires entre ces deux puissances étant disposées de la sorte, il me semble que ce n'est que d'autant mieux, et qu'elle trouvera même moyen d'arranger tout plus promptement.

[1] Vergl. Nr. 19416. — [2] Bericht von Solms, Petersburg 19. October, vergl. Nr. 19412.

Au reste, l'arrangement qu'on prête, selon votre susdite dépêche, au prince de Kaunitz, au cas que la médiation de sa cour fût infructueuse,[1] ne me paraît pas, à tous égards, bien vraisemblable, et ce qui me le rend surtout sujet à caution, c'est la considération des dettes de la cour où vous êtes, et des difficultés qu'elle rencontrerait de s'en libérer en temps de guerre. D'ailleurs il me semble que, si elle avait eu de telles idées, elle n'aurait sûrement pas attendu que les succès multipliés et non interrompus eussent donné à la Russie une aussi grande supériorité sur la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

19414. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

[Potsdam] 5 novembre 1770.

Mon cher Frère. Je me réjouis de ce que le voyage fatigant que vous avez fait, mon cher frère, n'ait porté aucun préjudice à votre santé. Il est vrai que vous êtes bien récompensé de vos peines en voyant tous les établissements utiles et agréables que l'Impératrice a faits dans sa capitale. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette grande ville dont vous admirez la magnificence et la beauté, n'a pas existé au commencement de ce siècle, et qu'un terrain sauvage était tout ce qu'on trouvait alors où vous voyez maintenant une ville superbe. Cette nation, cultivée, s'est policée avec une rapidité incroyable. Tous ces progrès sont dus à son fondateur et à une suite d'impératrices qui ont adouci à leur cour ce que la nation avait encore conservé de son ancienne férocité. L'Impératrice régnante met le comble aux travaux de ses prédécesseurs, et si ses vues vastes et grandes étaient toutes exécutées, la Russie serait dans peu la première nation de l'univers.

Pour vous donner quelques nouvelles de l'Europe, je puis vous apprendre que l'on croit que le ministère d'Angleterre est sur le point de s'accommoder avec celui d'Espagne,[3] de quoi je doute encore, parceque la nation a été mise en fermentation par les grands préparatifs de guerre que le gouvernement a ordonnés, et que, dans ce pays-là, la volonté du ministère est souvent obligée de s'accommoder à celle du peuple.

[1] Rohd berichtete nach vertraulicher Mittheilung: „Le prince Kaunitz s'est arrangé d'avance avec la cour de Versailles sur le cas qui pourrait arriver, que la médiation de l'Impératrice-Reine fût infructueuse, et que cette Princesse se crût obligée de mettre une digue au torrent des armes russes, savoir quelle assistance et secours la maison de Bourbon, et la France en particulier, voudrait lui prêter alors pour venir à bout d'un aussi grand ouvrage." — [2] Antwort auf das Schreiben Heinrichs, Petersburg 18. October. — [3] Maltzan hatte berichtet, London 23. October: „A juger par la tranquillité et le contentement qui commence à reparaître visiblement sur les physionomies des principaux acteurs, il est apparent qu'ils espèrent de réussir dans leur négociation."

On m'écrit de Hollande qu'on y dit l'électeur de Bavière mort;[1] je n'en crois rien, parceque, si cela était, on me l'aurait mandé de Vienne et de Dresde. Je suis avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt durch Solms.

19415. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 5 novembre 1770.

Je suis charmé des bonnes dispositions que vous trouvez pour la paix chez l'Impératrice et son ministre.[2] Ils n'ont, mon cher Frère, qu'à la négocier seuls, car trop de gens veulent s'en mêler. On m'écrit de Constantinople que la France demande cette médiation;[3] c'est dans le dessein de chicaner et d'en arrêter la conclusion, de sorte qu'en négociant directement avec les Turcs, les Russes auront fait plus vite. On m'écrit de Vienne de bonne part que Choiseul fait ce qu'il peut, pour exciter cette cour contre la Russie.[4] Si les conditions de paix sont modérées, la cour de Vienne n'aura aucun prétexte. Reste alors pour les affaires de la Pologne, auxquelles, ce me semble, on devrait penser plus sérieusement à Pétersbourg, pour ne point laisser de cheville en arrière et ôter à tous les ennemis de la Russie les moyens de brouiller les cartes en avant ou de fermenter une nouvelle guerre. Tout cela, mon cher frère, mérite bien qu'on y pense sérieusement. Car je vous avoue que je désirerais, pour le bien de l'humanité, que cette paix pût au moins durer encore quelques années. Vous savez combien nous autres en avons besoin, et il ne faut pas tous les huit jours des guerres pareilles à celle que nous venons de finir.

Curialia. Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère"; das Datum ist in der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch Schütze.

19416. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich schreibt, Petersburg 18. October:[5] „Je commence, tous les jours davantage, d'avoir des conversations familières avec l'Impératrice, et comme le sieur Orlow joue un beaucoup plus grand rôle ici qu'on ne peut s'imaginer, j'ai tout lieu d'espérer que, si toutes les cordes me manquent, que je puisse faire usage de

[1] Vergl. Nr. 19419. — [2] Prinz Heinrich berichtete in einer chiffrirten Beilage des Schreibens vom 18. October (vergl. Nr. 19414), Panin habe ihm erklärt, „que sa souveraine désirait la paix, qu'elle souhaitait de l'avoir, et qu'elle la ferait". Für die Bedingungen, die noch nicht endgültig feststehen sollten und über die sich Panin nur persönlich äusserte, vergl. Nr. 19412 und 19413. — [3] Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. October, im Auszug an Solms am 5. November übersandt. — [4] Vergl. S. 236. — [5] Zugestellt durch Schütze.

lui. L'Impératrice est le plus grand esprit et le meilleur de cet empire. Il faut être avec elle plus attentif qu'avec personne au monde, mais tout le monde me flatte qu'elle est contente de moi, et comme elle commence d'avoir tous les jours plus de confiance en moi, ainsi je ne négligerai aussi aucune occasion où je puis être utile à vos intérêts.

Je vous supplie encore de faire entrevoir au comte Solms qu'il pourrait peut-être devenir ministre plénipotentiaire au congrès. Depuis que cette heureuse idée m'est venue,[1] je le trouve tout autre, et j'en tire bien plus de lumières. Ne soyez pas en peine que je me laisse entraîner d'avoir de la confiance en lui, mais je le ménage pour l'utilité que j'en retire.

J'ai parlé de la Pologne au comte Panin et lui ai représenté qu'il serait de la dignité de l'Impératrice de finir ces troubles, même avant la conclusion de la paix. Il m'a répondu que le prince Wolkonski avait déjà des ordres relativement à cela; qu'il faudrait que cet ambassadeur négociât séparément avec les magnats de la Pologne, qu'ensuite les Dissidents et Confédérés devaient négocier aussi, et ces derniers, après s'être désistés de quelques-unes de leurs prétentions en faveur de la paix, demanderaient à l'Impératrice qu'elle leur accordât la faveur d'obtenir la paix avec leurs compatriotes. Je vous supplie de m'apprendre si vous êtes content de cet arrangement.

Depuis que cette lettre est chiffrée, le sieur de Saldern[2] a été chez moi. C'est le confident du comte Panin. Il m'a confié, disant que c'était sous le sceau du secret, qu'il voulait m'apprendre à quoi se réduiraient les prétentions de la Russie à la conclusion de la paix. Premièrement Azow, avec un territoire et un port sur la Mer Noire, la liberté de commercer sur cette mer, et que les Tartares, qui se sont nouvellement soumis aux Russes, fussent un peuple libre; qu'on rendrait la Valachie et la Moldavie; et, sur la question si on voudrait que les Turcs fissent raser Bender, il m'a répondu qu'il n'en serait plus question,[3] mais une entière amnistie pour le hospodar de la Valachie[4] et pour les Grecs, afin que les Turcs ne puissent pas, après la paix, les maltraiter. Quant au sieur d'Obreskow, je ne doute pas que, si vous vouliez proposer à la Porte un échange entre lui et le sérasquier de Bender,[5] qui a été fait prisonnier, que, si la Porte y consent, la Russie ne s'opposera pas. Je n'ai rien répliqué à ces propositions, trop heureux de voir qu'on commence à entrer en matière."

Potsdam, 5 novembre 1770.

J'écrirai incessamment en Turquie[6] pour savoir si les Turcs voudraient consentir à l'échange que vous proposez.

Les conditions de paix sont très tolérables, surtout lorsqu'on considère les avances dans [lesquelles] se trouve la Russie, et peut-être pour la campagne prochaine la totale destruction de la Porte. Je crois que les Français remueront ciel et terre pour chicaner le commerce de la Mer Noire; pour Azow, personne ne le peut disputer à l'Impératrice.

Je pourrais bien flatter Solms du titre de plénipotentiaire,[7] mais comme l'Impératrice ne veut d'aucun médiateur, je n'enverrai personne

[1] Heinrich hatte bereits am 15. October geschrieben: „Je lui ai jeté un appas, et il commence à me donner des moyens sur lesquels il restait caché dans le commencement. Je lui ai fait entendre que, s'il me secondait, il pourrait devenir ministre plénipotentiaire en cas qu'on assemblât un congrès. Si vous trouvez cette idée heureuse, vous pouvez, sans le lui promettre, lui faire entendre la même chose; cela le rendrait dans ce moment très utile." — [2] Vergl. S. 234. — [3] Vergl. S. 236. — [4] Gregor Ghika. — [5] Mehmed Emin. — [6] Vergl. Nr. 19417. — [7] Vergl. S. 237.

au congrès, et vous comprenez pourquoi cet homme convient moins à ce poste qu'un autre.

Mais pour les affaires de la Pologne, vous verrez qu'ils n'en viendront pas à bout de la façon dont ils l'entreprennent, parceque personne n'a le cœur de leur dire à quel point ils y sont haïs. Si nous et les Autrichiens ne mettent pas les Confédérés à la raison, cela ne finira jamais; mais ils sont trop hauts pour qu'on leur puisse dire de telles choses, sans les mettre en colère.

Je suis charmé de ce que vous êtes bien avec l'Impératrice, et je vous prie de la gagner, elle et son Orlow, autant qu'il sera en vous.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „à mon frère"; das Datum ist von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch Schütze.

19417. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 5. November 1770.

Euer allergehorsamster Bericht vom 3. Octobris ist Mir zurecht eingehändiget worden, und es gewinnet immer mehr das Ansehen, dass Russland seinen Frieden mit der Pforte unmittelbar negociiren und schliessen will. Ich finde auch solches in aller Absicht am zuträglichsten, um so mehr, da nun auch Frankreich nach dem Beispiel von Engelland in diesem Friedensgeschäft die Hände mit haben will.[1] Die Verwendungen so vieler auswärtiger Mächte zu Vollführung dieses Geschäfts würden solches ohnedem vielen Weitläuftigkeiten und Verzögerungen aussetzen, anstatt dass Russland allein mit der Pforte darüber weit leichter und eher zu Stande kommen wird. Die einzige Schwierigkeit von seiner Seite ist auch nur die Loslassung seines Ministers Obreskow,[2] ohne welche es sich in keine Unterhandlung einlassen will, und diese Bedingung ist in dem allgemeinem Völkerrecht gegründet, so dass die Pforte solche vermuthlich nicht versagen wird.

P. S.

Auch ist Mir bei Vorlegung obstehender Ordre zu Meiner Unterschrift noch eingefallen, dass, wenn allenfalls die Pforte wegen des russischen Ministers Loslassung noch Schwierigkeiten machen sollte, man ihr, um sie dazu zu bewegen, wohl zu verstehen geben könnte, dass Russland vielleicht dagegen den zu Bender in die Kriegesgefangenschaft gerathenen Seraskier auszuliefern sich entschliessen dürfte.[3] Machet demnach auf allem Fall von diesem Gedanken den Gebrauch, welchen

[1] Zegelin berichtete, Saint-Priest habe die Pforte von der Bereitwilligkeit seines Hofes unterrichtet, „seine gute Officia zur Wiederherstellung des Friedens anzuwenden . . .; sie möchte sich nur erst erklären, ob sie die französische Mediation annehmen wollte". — [2] Vergl. S. 236. — [3] Vergl. S. 240.

Ihr am diensamsten zu sein erachtet, und gebet Mir zu seiner Zeit Nachricht, was derselbe für Eindruck bei der Pforte gemacht hat.

Nach dem Concept. Friderich.

19418. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 5 novembre 1770.

Quelques-unes des dernières dépêches du secrétaire d'ambassade Geiseler à Copenhague n'indiquent malheureusement que trop que l'esprit de ce pauvre garçon est entièrement dérangé, et qu'il n'est plus en état de vaquer aux affaires. Vous vous en serez, sans doute, également aperçu, et comme le bien de mon service exige de pourvoir sans perte de temps à la sûreté des archives de mon ambassade et de nommer un autre secrétaire à sa place, je m'attends de votre zèle que vous ne tarderez point de soumettre à mon approbation les arrangements que vous jugerez les plus convenables à l'un et à l'autre égard.[1]

Nach der Ausfertigung. Federic.

19419. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 5 novembre 1770.

Votre dépêche du 30 d'octobre dernier m'a été bien rendue. Le bruit qui s'est répandu là où vous êtes, du décès de l'électeur de Bavière, me paraît destitué de fondement. Je n'en ai reçu avis au moins encore d'aucune part, et, par cette raison, j'ai tout lieu de douter de l'authenticité de cette nouvelle.

Pour ce qui regarde les autres matières[2] renfermées dans votre susdite dépêche, vous ne les perdrez point de vue et continuerez à les suivre avec attention, vu que, par leur moyen, on pourra parvenir à juger en quelque sorte avec précision de la tournure que les différends entre l'Angleterre et l'Espagne pourront prendre, et s'ils occasionneront ou non une rupture ouverte entre ces puissances.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Auf den Bericht Finckensteins und Hertzbergs, Berlin 5. November, vorläufig den soeben aus London zurückgekehrten Legationssecretär Gregory zu entsenden, verfügt der König eigenhändig: „Bene". Am 9. November befiehlt er dem Departement der Auswärtigen Affairen, Sorge zu tragen, „pour qu'il (Geiseler) retourne à Berlin sous bonne conduite et ne fasse quelque nouvelle extravagance ou folie sur la route". — [2] Der spanisch-englische Streit.

19420. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 5 novembre 1770.

Quoique, selon votre dernière dépêche du 23 d'octobre, l'on continue à se flatter de terminer à l'amiable les différends actuels entre l'Angleterre et l'Espagne, je ne sais pas trop si le ministère britannique ose entrer en composition, à moins que l'Espagne ne cède en tout et ne donne à la nation une satisfaction complète de l'affront qu'elle lui a fait par la prise de Falkland. On verra apparemment plus clair dans tout ceci à la prochaine ouverture du Parlement, et, en attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer que, pour ce qui regarde le duc de Glocester,[1] ce n'est pas ma faute, s'il a trouvé que je battais froid avec lui à Neustadt. Ce Prince n'a pas pris la peine de me venir voir, et je ne vois aucune raison qui eût dû m'engager à lui parler le premier.

Federic.

Nach dem Concept.

19421. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 5 novembre 1770.

Malgré toutes les dispositions que vous continuez à attribuer, dans votre dépêche du 26 d'octobre dernier, au duc de Choiseul relativement aux différends actuels entre l'Espagne et l'Angleterre,[2] personne ne m'ôtera cependant de l'esprit que c'est ce même ministre qui a fomenté ces nouveaux troubles. Le dernier incendie à Portsmouth[3] qui les a précédés, m'en fournit une nouvelle preuve bien plausible, et cet évènement m'a toujours paru trop bien calculé pour ne pas soupçonner le duc de Choiseul d'y avoir eu quelque part. Quoi qu'il en soit, il est assez singulier que, nonobstant tout ce qu'on débite sur le prochain accommodement de ces différends, l'Angleterre, aussi bien que les maisons de Bourbon ne discontinuent point de mettre toute l'ardeur imaginable dans leurs armements respectifs, et c'est ce qui me fait présumer que la guerre sera inévitable, malgré toutes les peines que le ministère britannique se donnera pour l'éviter.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan berichtete, er sei vertraulich gefragt worden, ob er wisse, „que Votre Majesté avait traité avec beaucoup de froideur le duc de Glocester". — [2] Sandoz wollte in den Bemühungen Choiseuls, den Zwist beizulegen, eine Bestätigung der ihm gegebenen Nachricht sehen, „que ce ministre n'a aucune part quelconque à ce démêlé". Vergl. oben S. 227. — [3] Vergl. S. 69. 83.

19422. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 6 novembre 1770.

Le courrier russe a remis, à son passage par Berlin, votre dépêche du 26 d'octobre dernier, et elle m'a eté fidèlement rendue. Je suis d'autant plus satisfait des nouvelles dont vous m'y rendez compte, qu'elles sont toutes propres à m'orienter un peu sur la situation actuelle des affaires britanniques. En effet, si l'animosité de la nation est aussi grande contre l'Espagne que cette dépêche la représente,[1] je suis fort de votre sentiment que, la guerre venant à manquer, le ministère aura bien de la peine à se soutenir, et que les affaires s'embrouilleront toujours davantage dans votre île.

Au reste, et pour ce qui est du duc de Glocester, mes ordres d'hier[2] vous auront déjà appris la raison de ma froideur envers ce Prince, dont les manières vis-à-vis de moi n'ont éte rien moins que polies et obligeantes. La réflexion que vous faites à ce sujet,[3] est bien juste, et je ne l'ai même vu nulle part à Neustadt que chez l'Empereur. D'ailleurs, les intrigues que la cour où vous êtes, fait jouer, encore à l'heure qu'il est, à Constantinople contre moi, et dont mes ordres précédents[4] vous auront fourni un nouvel échantillon, ne méritent certainement pas que j'aie des égards particuliers pour un de ses princes, et il est tout aussi impossible de prodiguer sa faveur à des gens qui tiennent une conduite aussi opposée à une bonne intelligence.

Federic.

Nach dem Concept.

19423. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 novembre 1770.

Votre dépêche du 23 d'octobre vient de m'être fidèlement rendue, avec toutes les autres lettres en original et copie que vous y avez ajoutées,[5] ainsi que la quittance pour le troisième quartier de mes subsides de cette année.

Mais ce qui m'a fait le plus de plaisir, c'est d'apprendre la modération de Sa Majesté l'impératrice de Russie relativement à la pacification de la Pologne.[6] En effet, l'on ne saurait la pousser plus

[1] Maltzan berichtete über die kriegerische Stimmung des Volkes gegen Spanien, die sich in öffentlichen Demonstrationen äusserte. — [2] Nr. 19420. — [3] Maltzan betrachtete die Reise des Prinzen nach Mährisch-Neustadt als unangebracht, nachdem dieser mehrfach in den Staaten des Königs und in der Nähe von Berlin geweilt habe, ohne seine Aufwartung zu machen. — [4] Vergl. Nr. 19399. — [5] Ein Schreiben des Prinzen Heinrich (vergl. Nr. 19431), zwei Berichte des Obersten von Lengefeld und ein Schreiben des Generals Panin an Solms, „au camp près de Bender“ (September, ohne Tagesdatum). — [6] Panin hatte erklärt, dass die Kaiserin allein auf der Erhaltung des derzeitigen Königs unbedingt bestehe; dass die Dissidenten den Katho-

loin que cette grande Princesse le fait, et elle me fait espérer avec fondement que la tranquillité se rétablira sur ce pied d'autant plus promptement dans ce royaume.

J'en suis d'autant plus charmé que la nouvelle m'en est revenue justement dans un temps où mes lettres de Vienne me faisaient craindre de nouveaux embarras pour le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte en général. Selon ces lettres,[1] il faut de toute nécessité que les eaux de la France soient de nouveau bien hautes à cette cour, vu que, nonobstant que la Porte a réclamé elle-même la médiation de cette cour impériale, elle demande cependant encore que la Russie l'invite également, dans les formes, de s'en charger. Cette prétention est sûrement une nouvelle intrigue de la France, à laquelle la cour où vous êtes, ne condescendra jamais, et qui, selon toutes les apparences, fera échouer toute la médiation. Aussi ferez-vous très bien de l'encourager à négocier de sa paix sans le concours d'aucune puissance étrangère, comme le seul moyen d'éviter toutes les difficultés dont les médiations sont ordinairement accompagnées.

Mais, pour ce qui regarde la pacification de la Pologne, je n'ai pas tardé d'ordonner au sieur Benoît à Varsovie de se concerter là-dessus avec le prince Wolkonski et d'appuyer les démarches qu'il pourrait faire pour y parvenir selon le plan de Sa Majesté Impériale.[2]

Au reste, ayant reconnu de tout temps un mérite distingué à mon major de Haas et beaucoup de connaissances dans son métier,[3] il ne manquera aussi pas de faire sa fortune dans mon service, et, en attendant, j'ai été charmé de le voir en état de rendre de bons et utiles services à Sa Majesté l'impératrice de Russie.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19424. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 7 novembre 1770.

Si la nouvelle, que, selon votre dernière dépêche du 31 d'octobre, le capitaine d'une frégate anglaise a apportée à Livourne,[5] se confirme,

liken „la préférence de la religion dominante" zugestehen, auf den Eintritt in den Senat und die höchsten Staatsämter verzichten, dafür aber die Freiheit des öffentlichen Kultus und andere Vortheile erhalten sollten, „par lesquels ils jouiraient en effet de l'égalité de l'indigénat avec les Catholiques". Alle übrigen Fragen würden auf einem Pacificationsreichstag geregelt werden, und die Kaiserin würde nur über den Theil der Verfassung die Garantie übernehmen, „qui serait déclaré loi fondamentale par un conclusum général".

[1] Vergl. Nr. 19424. — [2] Vergl. Nr. 19425. Solms hielt Wolkonski der ihm übertragenen Aufgabe nicht für gewachsen und empfahl, Benoît mit der Theilnahme an den Verhandlungen zu beauftragen. — [3] General Panin lobte das Verhalten der preussischen Volontäre, im besonderen die Dienste des Major von Haas bei der Belagerung von Bender. — [4] Mit einem Postscript vom 8. November wird die Antwort an den Prinzen Heinrich (Nr. 19431) übersandt. — [5] Vergl. dafür Nr. 19427.

la conduite du vaisseau de guerre espagnol vis-à-vis du bâtiment anglais pourrait bien, ainsi que vous le présumez, embrouiller davantage les affaires entre les deux cours et rendre l'accommodement de leurs différends encore plus difficile.

Mais je ne suis pas moins de votre sentiment relativement à l'invitation que le prince de Kaunitz exige de la cour de Russie pour la médiation de sa cour;[1] et je doute très fort que l'impératrice de Russie s'y prêtera. Je me confirme plutôt tous les jours davantage dans l'idée que la Russie a dessein de négocier sa paix avec la Porte sans le concours d'aucune puissance médiatrice, et je vous ai déjà fait connaître, dans mes ordres précédents, que ce parti me paraît très sensé, et que, par ce moyen, la tranquillité ne tardera pas de se rétablir tout aussi bien qu'en y admettant des médiateurs.

En général, l'impératrice de Russie manifeste la plus grande modération dans toutes ses conditions et jusques aux affaires de Pologne, elle ne demande que de maintenir le Roi sur le trône,[2] demande que personne ne saurait critiquer, et qui prouve, en même temps, que cette Princesse est très sincèrement disposée à apporter toutes les facilités possibles au rétablissement de la tranquillité de ce royaume.

Dès que vous serez en état de sortir,[3] n'oubliez pas d'en informer le prince de Kaunitz.

Federic.

Nach dem Concept.

19425. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 7 novembre 1770.

Der König bestätigt den Empfang des Berichts vom 27., fordert abermals den Bericht vom 17. October abschriftlich und übersendet eine zweite Abschrift der seit dem 30. September ergangenen Immediaterlasse (vergl. S. 232).

J'approuve parfaitement le concert avec lequel vous avez agi jusqu'à présent dans l'ouvrage de la pacification de la Pologne avec le prince Wolkonski, et comme, selon votre rapport, aussi bien que suivant mes lettres de Pétersbourg,[4] cet ambassadeur va reprendre avec vivacité, conformément aux instructions que sa cour lui a données, les négociations relatives à cet objet, vous continuerez, de votre côté, à l'assister de votre mieux pour faire obtenir un but aussi désirable que salutaire.

[1] Auf die Mittheilung, dass Russland der preussisch-österreichischen Vermittlung geneigt sei, aber die Zulassung Englands fordere (vergl. Nr. 19392), hatte Kaunitz erklärt, „que cela était fort bien, mais que l'ordre des affaires exigeait présentement que la cour de Pétersbourg invitât formellement celle d'ici d'y vouloir concourir". Rohd schloss daraus, „qu'on ne veut pas perdre [aucune] des formalités, . . . que la France ne cessera pas d'y jouer son rôle, quand ce ne serait que derrière le rideau [de] la cour d'ici". — [2] Vergl. Nr. 19423. — [3] Unpässlichkeit nöthigte Rohd, das Zimmer zu hüten. — [4] Vergl. Nr. 19423.

Et comme je veux bien me prêter aussi aux désirs de cet ambassadeur pour fournir quelques mortiers aux troupes russes dont elles ont nécessairement besoin pour réduire le château de Czenstochow, vous pourrez lui dire de ma part que je leur enverrais 4 mortiers du calibre de 25 livres avec 100 bombes et les charges nécessaires de poudre, à condition qu'on paierait les bombes et la poudre, afin que l'état de mon artillerie ne souffre par là aucune altération, et que, dans ce cas, il n'aurait qu'à faire instruire mon lieutenant-général de Tauentzien à Breslau, qui avait reçu des ordres en conséquence, du lieu et du temps où le détachement russien viendrait les prendre, pour qu'il pût les tenir prêts et les envoyer là où on le jugerait convenable, sur la frontière.

Au reste, je suis bien aise de voir par votre dépêche susalléguée que la contagion, quoiqu'elle continue encore toujours à faire des ravages là où elle règne, ne s'étende cependant pas plus loin, et me flatte qu'avec l'hiver ce terrible fléau cessera tout-à-fait.

Nach dem Concept. Federic.

19426. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich macht in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 22. October, den Vorschlag, alle Mittheilungen für Katharina II. oder Panin an ihn zu senden, „sans en communiquer quelque chose au comte de Solms, car on aura plus d'intérêt à ce dernier, s'il reçoit les mêmes lumières que celles que vous me donnez, [au lieu] que cela accroîtra la confiance que je commence à gagner, si je suis seul chargé d'une commission sur laquelle le comte Solms ne sera pas entièrement informé. Je soumets d'ailleurs cette réflexion à votre jugement.

Je ménage extrêmement Solms, et l'appas que je lui ai présenté,[1] est la cause que je puis en savoir des nouvelles. Lorsque j'aurai le bonheur de vous revoir, vous serez amplement informé sur tout ce qu'il y a moyen de recueillir, quoique je suis fort observé, et qu'il ne tient pas au comte de Solms que je ne fasse les démarches les plus basses. Jusqu'ici je me tire bien d'affaires, et j'espère de parvenir au but que vous vous proposez, mais avant la réponse à la lettre que le comte Rumänzow a écrite au vizir, il n'y a rien à espérer."

Wegen der Jahreszeit und der Festlichkeiten, die die Kaiserin vorbereite, werde er nicht vor dem 13. December abreisen können, „à moins que de la désobliger".

In einem zweiten, durch Solms übermittelten chiffrirten Schreiben, Petersburg 22. October, übersendet Prinz Heinrich einen Brief Choiseuls an Panin, d. d. Versailles 22. September, der ihm auf Befehl der Kaiserin vorgelegt und auf seinen Vorschlag zur eventuellen Mittheilung nach Konstantinopel abschriftlich übergeben worden sei. Choiseul entschuldigt in diesem Briefe die versäumte Zustellung einer angekündigten Denkschrift an Chotinski und empfiehlt diesen dem Wohlwollen Panins: „J'espère que Votre Excellence recevra aussi avec bonté les compliments que j'ai l'honneur de Lui faire sur les succès brillants des armes russes sur mer et sur terre. Toute l'Europe est intéressée à ce que ces succès produisent une paix prochaine tout glorieuse pour le ministère de Votre Excellence."

[1] Vergl. S. 240.

Potsdam, 8 novembre 1770.

Les nouvelles que j'ai reçues de Vienne,[1] et que vous pouvez donner à l'Impératrice, sont que, depuis que j'ai quitté ces gens, Choiseul les a si bien empaumés qu'ils veulent, primo, que l'Impératrice les prie d'être médiateurs, ce que je ne crois pas qu'il lui convient de faire. En second lieu, ils veulent mêler la France de cette médiation,[2] ce que l'Impératrice n'accordera jamais, comme de raison. Tout cela, mon cher frère, m'oblige donc d'encourager l'Impératrice à faire sa paix sans médiateurs et à la tête de son armée. Pour Zegelin, il pourra toujours faire des insinuations à la Porte pour la rendre traitable, et voilà, je crois, le seul service que l'Impératrice pourra tirer de moi.

Pour les affaires de Pologne, dès que l'Impératrice se borne à conserver le Roi qu'elle a fait, et qu'elle cède en presque tout le reste,[3] il faut bien que les Confédérés s'y accommodent. Cela est très raisonnable, et aucun voisin n'y peut trouver à redire. Tout cela va donc à merveille, et je me flatte que la paix se fera comme nous pouvons l'espérer, sans qu'il reste de queue à ces affaires.

La lettre de Choiseul est partie pour Constantinople,[4] et je fais plus que vos gens ne peuvent prétendre de moi. Je vous prie de pénétrer s'ils me tiennent compte de mes subsides ou non, si vous croyez qu'on peut compter sur eux, car je vous avouerai que je m'en défie un peu, parceque, sur des bagatelles, ils n'ont pu s'empêcher de mettre leur jalousie en évidence.

Quant à des choses à leur faire parvenir, je vous manderai tout ce qui peut me parvenir ou qui peut être relatif à ce qui se passe là-bas, et je n'en écrirai rien à Solms, puisque vous êtes une fois là-bas.

Je vous prie, mon cher frère, de faire tout ce qui dépendra de vous, pour établir une espèce d'amitié et de cordialité entre vous et l'Impératrice. S'il y avait moyen qu'elle prît confiance en vous, ce serait tirer tout le parti possible de votre voyage. Ne marquez aucune impatience pour le départ et restez-y, tant que vous le jugerez à propos, et tâchez, quand vous voudrez partir, d'alléguer quelque prétexte plausible, qui vous oblige, plus vite que vous ne le voudriez, à quitter ce séjour.

Je suis bien aise que vous voyez par vos yeux que je ne me suis pas trompé dans le jugement que j'ai porté de Solms; c'est un misérable, mais qu'il ne faut pas rappeler à présent, pour ne les pas mettre de mauvaise humeur.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère"; das Datum ist in der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch Schütze.

---

[1] Bericht Rohds, Wien 31. October, vergl. Nr. 19424. — [2] Kaunitz wollte auf der Theilnahme Frankreichs bestehen, sobald in der russischen Einladung die englische Vermittlung erwähnt würde. — [3] Vergl. Nr. 19423. — [4] Mit Immediaterlass an Zegelin vom 8. November.

19427. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 8 novembre 1770.

Votre dépêche du 29 d'octobre dernier vient de m'être fidèlement rendue, et la question s'il y aura guerre ou non entre l'Espagne et l'Angleterre, me paraît toujours encore très problématique. Je crois, à la vérité, que l'état actuel des finances de France n'est rien moins que suffisant pour soutenir une telle rupture; mais, s'il est vrai, ainsi qu'on le mande de Livourne,[1] qu'un vaisseau de guerre espagnol, sur le refus d'obéissance, a coulé à fond une frégate anglaise, à la hauteur de l'île de Majorque, cette nouvelle insulte aigrira sûrement encore plus la nation britannique et redoublera ses cris pour venger par les armes la dignité de la Grande-Bretagne. Peu de temps suffira pour savoir ce qui en arrivera, et, en attendant, je vous communique ci-joint une copie authentique d'une lettre du duc de Choiseul au grand-maître comte de Panin à Pétersbourg,[2] dont la fin me paraît assez singulière.

Nach dem Concept. Federic.

19428. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 8 novembre 1770.

J'ai bien cru, ainsi que mes ordres précédents[3] vous l'ont fait connaître, que la nouvelle ébruitée là où vous êtes, du décès de l'électeur de Bavière serait controuvée, et votre dépêche du 2 de ce mois, qui vient de m'entrer, me fait voir que je ne me suis pas trompé à cet égard.[4]

Pour ce qui regarde les affaires politiques, je commence presque à croire présentement, par les différents avis qui me reviennent de toute part relativement à la lenteur des armements de mer de l'Angleterre, que le ministère britannique n'est nullement intentionné d'entreprendre quelque chose de sérieux, et qu'il consentira de donner les mains à un accommodement avec l'Espagne par rapport au différend que la prise de l'île de Falkland par cette dernière a occasionné. Si cependant la nouvelle qu'on a reçue à Vienne par la voie de Livourne, qu'une frégate anglaise aurait été, depuis peu, coulée à fond par un vaisseau de guerre espagnol,[5] devait se vérifier, il se pourrait bien pour lors que, nonobstant cette répugnance du ministère britannique pour toute guerre, les choses en vinssent néanmoins, à la fin, malgré lui, à des

[1] Bericht Rohds, Wien 31. October, nach Nachrichten aus Livorno. — [2] Vergl. S. 247. — [3] Nr. 19419. — [4] Thulemeier berichtete, dass sich die Nachricht nicht bestätige. — [5] Vergl. Nr. 19427.

hostilités et à une rupture ouverte entre ces deux nations. C'est sur quoi le temps ne tardera apparemment pas à fournir des éclaircissements.

Federic.

Nach dem Concept.

19429. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 9. November 1770.

Euer Bericht vom 14. Octobris ist Mir von Wien aus durch eine Estafette richtig zugekommen, und bei denen darin enthaltenen Friedensäusserungen der Pforte[1] habe Ich die grösseste Hoffnung von der Welt, dass der Friede mit Russland bald zu Stand kommen dürfte. Wenigstens bezeigt letzteres ebenso grosse Lust dazu als die Pforte, und Ich weiss von guter Hand, dass[2] die russische Kaiserin gar nicht auf neue Conquêten, wohl aber auf eine, jedoch sehr mässige Vergütigung der Kriegskosten bestehen und sich dabei nur durch gewisse zu fordernde reelle Sicherheiten gegen alle fernerweite Anfälle der Pforte und ihrer Unterthanen zu verwahren suchen wolle. Man vermeinet hierbei, dass die Sicherheit, welche sie fordern dürfte, in Schleifung von Bender und Oczakow, in Abtretung von Azow und in Befreiung der Tartarn von der türkschen Oberherrschaft, die Entschädigung wegen der Kriegskosten hingegen in gewissen Handlungsfreiheiten, insbesondere auf dem Schwarzem Meer, bestehen werde.

Diese Friedensbedingungen, welche Ich Euch jedoch nur allein zu Eurer Nachricht und im grössesten Vertrauen mittheile, scheinen Mir sehr moderat zu sein, und die einzige Schwierigkeit, welche sich dabei finden möchte, würde wohl die Befreiung der Tartarn von der Botmässigkeit der Pforte sein; die Schleifung der Festungswerke von Bender und Oczakow hingegen, sowie die Abtretung von Azow möchte vielleicht noch wohl zu erhalten stehen, und wegen des Commercii auf dem Schwarzem Meer sehe Ich eben nicht ein, wie solches von so grosser Wichtigkeit für Russland sein sollte, um daran die Wiederherstellung des Friedens zu accrochiren.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

[1] Zegelin berichtete über eine Conferenz mit Thugut und dem Reis-Effendi und ihr vom Sultan ausdrücklich gebilligtes Ergebniss: Sobald aus der russischen Antwort auf die durch den Bericht vom 13. August (vergl. Nr. 19281) veranlassten Anträge erhellen werde, dass Russland zum Frieden geneigt sei, solle Obreskow sogleich auf freien Fuss gesetzt werden. Ausserdem beantragte der Reis-Effendi, Obreskow zum „Ministre plénipotentiaire bei diesem Friedensgeschäfte" zu ernennen, „wodurch diese Sache, mit Beihilfe derer beiden Minister derer vermittelnden Mächte, zu einem baldigen und glücklichen Ende gebracht werden könnte". — [2] Das folgende nach dem Bericht von Solms, Petersburg 19. October, vergl. Nr. 19412 und 19413.

19430. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 9 novembre 1770.

Je viens de recevoir une nouvelle dépêche de mon major de Zegelin à Constantinople en date du 14 d'octobre dernier.[1] Elle me paraît très intéressante, et c'est le motif qui m'engage à en mettre ci-joint sous vos yeux une copie *in extenso* et en clair. Si vous jugez à propos de la faire voir à l'impératrice de Russie, elle servira à convaincre Sa Majesté Impériale que, pour remettre son ministre Obreskow en liberté, la Porte ne demande que d'être assurée de son désir sincère de faire la paix et d'y travailler sans le moindre délai. Je n'ai d'ailleurs rien de nouveau à ajouter, et je finis.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Durch Solms wahrscheinlich zugestellt.

19431. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 9 novembre 1770.

Mon cher Frère. Je prévois que, pour voir les choses qui méritent l'attention d'un homme qui réfléchit, il vous faudra, mon cher frère, encore bien du temps pour avoir tout vu. Vous me parlez de montagnes qui voyagent,[2] et c'est une preuve que de tous les potentats de l'univers l'impératrice de Russie a le plus de foi, parcequ'elle transporte des montagnes Je crains bien que vous n'entendiez rien à la comédie russe qu'on jouera devant vous, et qu'il faudra des interprètes pour vous en procurer l'intelligence. C'est toutefois un témoignage des efforts que cette nation fait pour se policer de plus en plus. Souvent un grand génie suffit à un empire pour lui donner un éclat dont il ne jouirait pas de lui-même. C'est un avantage que la Russie possède de nos jours, et que tant de nations lui envient. De là cette haine de Choiseul contre une princesse qui fait tourner des projets que la malice de ses ennemis a ourdis, à sa plus grande gloire. De là la jalousie d'autres puissances qui, croyant pouvoir primer seules, sont au désespoir de voir s'élever si rapidement une monarchie qui au moins balance leur pouvoir. Enfin, mon cher frère, il n'est pas étrange que l'impératrice de Russie éprouve cette espèce d'envie que ces grands talents excitent, personne n'en est exempt dans toutes les conditions. Le génie et la supériorité d'esprit attire des persécutions; mais il est facile de les mépriser du haut du trône, et dur de les souffrir comme particulier. Ainsi, à bien considérer les choses, l'impératrice de Russie n'est pas tant à plaindre, car il vaut mieux avoir des jaloux qu'exciter la pitié.

[1] Vergl. Nr. 19429. — [2] Prinz Heinrich schrieb, Petersburg 23. October: „Hier j'ai vu marcher la grande pierre qui doit servir de piédestal à la statue de Pierre Ier; on s'est servi des moyens les plus simples pour transporter cette masse.“

Pour vous dire quelques mots de l'Europe, je puis vous apprendre à présent que les Anglais pensent à s'accommoder avec les Espagnols. Le ministère va jouer gros jeu, car le peuple veut la guerre; et si elle ne se fait pas, le Parlement prochain deviendra plus orageux que jamais pour le gouvernement. Le roi de France a demandé à l'abbé Terray s'il avait amassé beaucoup de fonds pour la guerre, et celui-là lui a répondu que cela allait à 500 000 livres,[1] 13 000 écus de notre monnaie. Voilà un fonds pour l'armée du prince de Bernburg, mais bien mince pour celle du Très-Chrétien.

Notre nièce de Hollande n'est pas encore accouchée, mais j'attends, dans peu, d'en recevoir la nouvelle.

Je compte de rester encore à ma vigne jusqu'au 16 de ce mois. Je vous embrasse, mon cher frère, je souhaite que votre santé brave la rigueur des climats du Nord, et que j'aie le bonheur de vous revoir en bonne santé, étant avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt durch Solms.

19432. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 10 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois. Il n'y a point de doute qu'aussi longtemps que les finances de la Saxe ne seront pas sur un autre pied qu'elles se trouvent à présent, que la nécessité de faire de nouvelles et grandes réformes dans le militaire se fera sentir de plus en plus à la cour où vous êtes; et, bien loin de croire qu'elle pourra garder, comme vous dites, lorsque tout sera arrangé, une armée de 20 000 hommes, je suis du sentiment que tout ce qu'elle pourra conserver, tant que cette chétive économie durera, sera un corps de 12 à 14 000 hommes tout au plus. Mais je conviens, ainsi que je me rappelle vous l'avoir déjà dit de bouche,[2] que, si la cour de Saxe parvient à rétablir l'ordre dans ses revenus, qu'elle sera très bien en état d'entretenir une armée de 30 000 hommes sur pied.

Pour ce qui regarde l'indisposition de l'Électrice douairière, je soupçonne qu'elle ne provient d'autre chose que d'une humeur goutteuse, et, dans ce cas, vous pourrez insinuer aux médecins qui la soignent, qu'ils ont très mal fait de faire saigner cette Princesse, puisqu'il aurait été beaucoup plus convenable de lui ordonner des médicaments un peu forts pour faire sortir l'humeur du corps et la faire pousser aux ex-

[1] Bericht von Sandoz, Fontainebleau 29. October. — [2] Vor der Rückkehr von seinem Urlaub nach Dresden, vergl. Bd. XXIX, 382.

trémités, que[1] de l'affaiblir par la saignée. Ce que vous ne manquerez pas de dire aux médecins de là-bas.[2]

Nach dem Concept. Federic.

19433. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 11. November 1770.

Es ist Mir lieb, aus Eurem Bericht vom 6. dieses[3] zu ersehen, dass die denen Confoderirten überschriebene Warnung denjenigen Effect gehabt hat, welchen Ich davon erwartet habe, und das Corps des Pulawski sich wirklich zurückgezogen hat. Indessen ist es ganz recht, wenn Ihr selbige, sobald sie das allergeringste gegen den Cordon wieder vorzunehmen sich erdreisten, in ganzem Ernst zurückweisen lasset.

Uebrigens bin Ich ganz wohl zufrieden und approbire hiermit, dass Ihr von denen jungen Officiers, die noch keine Campagne gemacht haben, denen auf Postirung stehenden Husarencommandos zugeben möget.

Nach dem Concept. Friderich.

19434. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 11 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 26 d'octobre dernier, avec la lettre y jointe de la part de mon frère le prince Henri.[4]

Tout ce que j'appréhende relativement aux mesures que la cour où vous êtes, prend pour travailler à la pacification de la Pologne,[5] c'est qu'elle ne s'en laisse imposer par les Polonais, parmi lesquels elle trouvera, je crois, à peine deux qui ne pensent pas différemment sur ce sujet.

Quant à la contagion, je sais très bien qu'elle ne s'est pas encore communiquée à l'armée russe, mais elle ne fait pas moins de ravages continuels en Podolie et Volhynie, de sorte que l'on pourrait peut-être bien se dispenser de mettre tant d'activité dans les précautions à prendre sur les frontières contre ses progrès ultérieurs, si le peu de soin qu'on

[1] Vorlage: „que non pas". — [2] Am 13. November drückt der König seine Befriedigung über die Hoffnung auf Wiederherstellung der Churfürstin-Wittwe aus und beauftragt Borcke, ihr seine Theilnahme und Wünsche für ihre Genesung aussprechen zu lassen. Am 21. November wird Borcke angewiesen, die Complimente persönlich auszurichten und zu erklären, dass der König von einem Schreiben an die Churfürstin absehe, „pour ne pas l'incommoder dans les circonstances où elle se trouvait". — [3] Liegt nicht vor. — [4] Vergl. Nr. 19437. — [5] Vergl. Nr. 19423.

se donne en Pologne pour l'arrêter, ne faisait pas appréhender qu'elle ne se communique d'une province à l'autre et ne gagne enfin la capitale même de ce royaume.

Federic.

Nach dem Concept.

19435. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 11 novembre 1770.

La dépêche de mon major de Zegelin à Constantinople dont vous faites mention dans celle qui vient de m'entrer de votre part, en date du 3 de ce mois, m'est très bien parvenue,[1] et mes ordres de l'ordinaire dernier[2] vous auront déjà appris que je pense, comme vous, que la Russie négociera directement sa paix avec la Porte, et que, n'y admettant point de médiation, elle sera plus promptement arrangée et conclue. On a aussi d'autant plus lieu de s'en flatter que l'impératrice de Russie continue de ne demander que des conditions très raisonnables, et que la modération qu'elle y fait paraître, ne saurait que faciliter les moyens de parvenir à une prompte conclusion.

En attendant, mon frère le prince Henri ne saurait assez se louer de l'accueil que Sa Majesté Impériale lui a fait et continue de lui faire, et, sans trop présumer, je crois qu'il n'a pas peu contribué à faire adopter à cette Princesse des sentiments aussi modérés et honnêtes pour le rétablissement de sa paix.

La question, au contraire, s'il y aura effectivement une guerre ou non entre l'Espagne et l'Angleterre, est encore assez problématique. J'ai, à la vérité, tout lieu de présumer que le ministère britannique, faible comme il est, fera tout au monde pour étouffer ce feu qui couve sous les cendres, mais comme on m'assure, en même temps, que la nation est trop animée pour s'apaiser aussi facilement, je ne voudrais pas jurer que cette fermentation n'éclatât, à la fin, et n'allumât le flambeau de la guerre entre les deux puissances.

Federic.

Nach dem Concept.

19436. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 11 novembre 1770.

Votre dépêche du 31 d'octobre dernier m'est bien parvenue, avec les pièces y jointes,[3] et je viens de recevoir enfin également par la voie ordinaire de Silésie celle du 17 du même mois[4] que je supposais avoir été enlevée par les Confédérés, de sorte que vous pourrez vous dispenser présentement, à moins que cela ne se soit déjà fait, de m'en envoyer une copie.

[1] Vergl. Nr. 19429. — [2] Nr. 19424. — [3] Polnische Manifeste und Correspondenzen. — [4] Vergl. S. 246.

Quant à la pacification des troubles de la Pologne, je fais tous mes efforts et fais presser au possible la cour de Pétersbourg pour dresser un plan en conformité duquel on puisse travailler efficacement à faire entendre raison aux esprits fantasques des Polonais,[1] et suivant lequel il y ait moyen de pacifier solidement ce royaume. Car de vouloir négocier à cette fin avec les différents partis que cette cour impériale s'imagine d'avoir là où vous êtes, ainsi qu'il paraît qu'on est intentionné de le faire, c'est, à mon avis, peine perdue qui ne mènera jamais à un but aussi salutaire, et dont vraisemblablement la Russie sera à la fin la dupe.

En attendant je suis bien aise de voir, par votre dépêche susalléguée, que la contagion qui règne dans quelques-unes des contrées de la Pologne, ne fasse pas, selon les nouvelles qui vous sont entrées là-dessus, des progrès ultérieurs, et qu'elle s'arrête uniquement aux endroits que vous m'avez marqués dans vos lettres précédentes. Il est fort à souhaiter, et je le désire sincèrement qu'avec l'hiver ce fléau cesse entièrement et nous délivre de toute appréhension à son égard.

Au reste, comme on ne manquera pas de recevoir, là où vous êtes, des avis sur la situation dans laquelle se trouvent présentement les armées russiennes après la campagne finie, et dans quel état elles entreront dans les quartiers d'hiver qu'on leur assignera, vous n'oublierez pas de me rendre compte des notions qui parviendront là-dessus à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

19437. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich schreibt, Petersburg 27. October: „Il y a deux jours que l'Impératrice me prit à côté pour me demander ce que j'en croyais, au cas que la paix ne se fît pas; si je lui conseillais de faire passer à son armée le Rubicon. Elle a appelé ainsi le Danube.

Je lui répondis qu'une question de cette espèce exigeait une entière franchise de ma part, puisque je ne croyais devoir mériter la confiance qu'elle me témoignait, qu'en répondant avec une exacte vérité. Que je pensais donc que cette entreprise donnerait une grande jalousie aux Autrichiens; que la France les animerait, et que je ne répondais pas alors d'un embrasement général. Qu'il était vrai que le roi de Prusse, comme fidèle allié, ne souffrirait jamais que l'Impératrice fût troublée dans ses entreprises, mais qu'il n'en résulterait aucun avantage pour nous, et que nous nous attirerions nécessairement les Français. Que, ces considérations à part, il fallait savoir si la Valachie et la Moldavie pourraient fournir assez de vivres pour subvenir à une armée qui passerait le Danube, et qu'il fallait considérer ensuite le terrain dans lequel l'armée agirait, après avoir passé le Danube.

Elle se mit à rire et me dit: »Il faudra donc faire la paix.«

Comme c'était le soir, pendant le jeu et le concert, cette conversation fut interrompue. Elle me dit ensuite encore qu'elle désirait la paix, mais que le Sultan était

[1] Vergl. S. 256.

un prince féroce, brutal et capricieux, et que les instigations des Français l'empêcheraient d'être raisonnable. Sur quoi je lui répondis que les soins que vous vous donniez auprès de la Porte, réussiraient sans doute à effectuer quelque chose, surtout si l'Impératrice voudrait avoir la confiance de déposer ses intérêts entre vos mains. Le jeu interrompit encore cette conversation. . . .

Quant aux affaires de Pologne, je leur ai proposé une Confédération, à condition que l'on porterait les Autrichiens à pousser les Confédérés à se rendre à la Confédération générale. Ils m'ont dit là-dessus tout naturellement qu'ils voudraient bien que le roi de Prusse engageât les Autrichiens à cette démarche, mais qu'ils n'aimeraient pas que cette puissance, contre laquelle ils conviennent d'avoir beaucoup de méfiance, se mêlât directement des affaires de la Pologne."

In einem zweiten, durch Solms übersandten Schreiben gleichen Datums fügt der Prinz hinzu: „J'ai très fortement insisté sur l'utilité de dresser un plan pour finir les affaires de la Pologne, avant même que la paix soit conclue avec la Porte. Quoiqu'on convienne de cette nécessité, il n'est pourtant pas possible de pousser cet arrangement aussi promptement qu'il serait à désirer. Le comte Panin dînera demain chez moi, et j'espère qu'alors il se déterminera à quelque chose de plus. Tout ce que je demande, c'est qu'on forme un plan qui vous soit communiqué, mon très cher frère, par lequel vous êtes autorisé à faire agir la cour de Vienne avec le ménagement que la cour de Russie souhaitera qu'elle garde dans les affaires de la Pologne."

Potsdam, 11 novembre 1770.

J'espère qu'on ne passera pas le Rubicon. Les Turcs demandent la paix à cor et à cri; vous l'aurez vu par la dépêche originale que je vous ai envoyée;[1] mais trop de gens veulent se mêler de cette paix, de sorte que le meilleur parti et le plus court est que l'Impératrice la fasse négocier à la tête de ses troupes. Les conditions qu'elle demande,[2] sont tolérables; elles ne peuvent point donner lieu à rompre la négociation, et pourvu qu'entre eux ils terminent au plus vite ces différends, c'est tout ce que nous pouvons désirer de mieux. Les Turcs veulent relâcher Obreskow, dès qu'ils sauront sûrement que les Russes veulent faire la paix.[3]

Je m'étonne de cette lenteur qu'on marque pour les affaires de la Pologne. Dans le fond, on cède sur tous les articles innovés à la dernière Diète, et l'on s'en tient à conserver le Roi, comme de raison;[4] cela est si modéré et si raisonnable que personne n'y peut trouver à redire. Si l'on m'envoie un plan, je tâcherai de le faire valoir à la cour de Vienne de mon mieux; mais je ne dois pas vous dissimuler que la France a gagné là-bas du terrain depuis mon retour, et que ce Durand qui se trouve envoyé là-bas,[5] intrigue sans cesse avec les Confédérés.[6] Si les Russes passaient le Rubicon, il n'y aurait plus moyen d'arrêter les Autrichiens, et vous pouvez compter qu'une guerre générale s'ensuivrait infailliblement.

[1] Vergl. Nr. 19430. — [2] Vergl. Nr. 19412 und 19413. — [3] Vergl. S. 250. Anm. 1. — [4] Vergl. S. 244. Anm. 6. — [5] Vergl. S. 36. — [6] Bericht von Benoît, Warschau 31. October.

Ayez la bonté de faire valoir là-bas les mortiers et les munitions de guerre que j'ai prêtés à Drewitz pour mettre les Confédérés à la raison.[1]

Federic.

Nach dem eigenhandigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri". Das Datum ist von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch Schütze.

19438. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 12 novembre 1770.

Mon cher Frère. Il y a, sans doute, une distance immense qui nous sépare, et qui empêche, mon cher frère, qu'une correspondance si lointaine puisse être bien régulière. Il faut six semaines pour avoir des réponses; cela fait un grand tort à la correspondance, sans compter la lenteur de l'arrivée des nouvelles, et les changements qui, pendant cet intervalle, arrivent ailleurs dans le monde. Mais ce qui m'intéresse principalement, c'est votre santé, et je me réjouis infiniment qu'elle triomphe des fatigues du voyage et des rigueurs du climat. On ne peut, sans doute, pousser les attentions plus loin, mon cher frère, que l'impératrice de Russie daigne les avoir pour vous. Elle a daigné vous pourvoir de magnifiques pelisses;[2] c'est assurément aussi obligeant que possible; mais si elle pense à tout, il ne faut pas s'en étonner, car, du grand jusqu'aux petites choses, ses vues s'étendent et enferment tout dans leur immensité. Les Russes ont bien raison de célébrer ses grands succès. L'invention du ballet dont vous me parlez,[3] mon cher frère, est ingénieuse; mais il faut du marbre et de l'airain pour transmettre ses grandes actions à l'immortalité.

La modération que cette Princesse met dans les conditions de la paix qu'elle impose aux Turcs,[4] couronne le tableau de tant de hauts faits et y ajoute le dernier lustre; car il est beau de pardonner à ses ennemis, et plus beau encore de ne les point opprimer, lorsqu'on les peut écraser. Ce sont des choses supérieures aux plus grandes victoires; car la gloire s'en partage entre bien des personnes qui, sans doute, y ont contribué; mais la clémence, l'humanité, la générosité partent du cœur du souverain; cette gloire est personnelle, et personne ne peut la [lui] disputer. Voilà ce qui rendit César le premier des Romains, son vaste génie et sa clémence; et je me réjouis de trouver les mêmes grandes qualités dans une impératrice dont je suis le fidèle allié. Je ne finirais point sur ce sujet, mon cher frère, la matière est inépuisable;

[1] Vergl. S. 247. — [2] Prinz Heinrich berichtete, Petersburg 27. October, die Kaiserin habe ihm einen mit Zobel gefütterten und an den Aermeln mit schwarzem Fuchs besetzten Pelz geschickt und dabei sagen lassen, „qu'elle prenait soin de ma santé dans une saison où le climat d'ici était bien plus rude que le nôtre". — [3] Herolde überbringen die Nachricht des von Rumänzow erfochtenen Sieges, der Neid zieht diese in Zweifel, bis die Wahrheit selbst mit dem Bild der Schlacht vom Himmel herniedersteigt. — [4] Vergl. S. 250.

mais comme vous trouvez en vous-même toutes les réflexions que ce sujet fait naître si naturellement, je me renferme, cette fois, dans les assurances de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

J'ai perdu cet honnête et brave chancelier Jariges.[1]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt durch Solms.

19439. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 novembre 1770.

Tout ce que j'entends des embellissements que le génie et le goût supérieur de Sa Majesté Impériale l'impératrice de Russie a su donner à sa résidence de Pétersbourg, me fait désirer de voir le plan de cette belle et grande ville. Tâchez donc de vous en procurer un bien juste et exact, et s'il y a encore d'autres estampes ou dessins gravés de quelques-uns de ses palais et édifices publics, n'oubliez pas de les faire rassembler dans un volume relié et de me les faire parvenir le plus tôt que vous pourrez.

En attendant je vous adresse ci-joint en original ma réponse[2] à la dernière lettre de mon frère le prince Henri.

Nach dem Concept.

Federic.

19440. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 12 novembre 1770.

Tout ce que vous venez de me mander dans vos deux dépêches du 30 d'octobre et du 2 de ce mois, fait, à la vérité, présumer que l'opposition aura beau jeu contre le parti de la cour,[3] mais, malgré tout cela, ces mouvements ne feront qu'embarrasser les affaires, sans opérer le moindre changement décisif. En effet, la cour ne conservera ni plus ni moins le pouvoir de faire la guerre ou la paix, sans que l'opposition puisse jamais parvenir à retrancher quelque chose de cette prérogative de la couronne, et comme elle dirige le Parlement à son gré, et que cette assemblée lui est entièrement dévouée, son parti ne laissera pas de se soutenir, malgré toutes les criailleries de l'opposition.

Quoi qu'il en soit, j'ai de la peine à me persuader que le ministère

[1] Gestorben am 9. November. — [2] Nr. 19438. — [3] Maltzan berichtete, London 30. October: „On prétend que l'opposition a des notions particulières des transactions du ministère avec la cour d'Espagne, qui rendront leurs attaques d'autant plus sérieuses."

britannique ait osé entrer en négociation sur ses différends avec l'Espagne, si celle-ci n'eût pas commencé à filer plus doux et à renoncer à ses prétentions. Nous verrons dans peu à quoi cette négociation aboutira.

Nach dem Concept. Federic.

19441. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 12 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 2 de ce mois, et mes lettres de Londres[1] font présumer également que le gouvernement britannique est fort enclin à terminer les différends avec l'Espagne par un accommodement. Je ne suis aussi nullement surpris du parti que le duc de Choiseul a pris actuellement d'y travailler de son mieux. Connaissant l'inclination de son maître pour la paix, il ne saurait mieux soutenir son crédit auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne qu'en s'y employant très sérieusement, afin de faire envisager ensuite la conservation de la tranquillité comme son ouvrage. En général, la conduite de ce ministre mérite, de plus en plus, d'être observée de bien près. Il paraît au moins que l'intimité avec la cour de Vienne a reçu quelque nouvel accroissement, et que l'intelligence entre ces deux cours est plus forte que par le passé. J'ai même lieu de soupçonner qu'il fait certain tripotage pour avoir également les mains dans la pacification de la Porte avec la Russie, de sorte que vous aurez grand soin de faire tous vos efforts pour vous procurer quelques nouvelles connaissances, afin de faire observer d'autant mieux les menées de ce ministre et pénétrer, autant qu'il est possible, ses desseins actuels, ainsi que ce qui peut avoir donné lieu à cette grande union avec le ministère autrichien.

Federic.

Nach dem Concept.

19442. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 12 novembre 1770.

Les nouvelles renfermées dans votre dépêche et post-scriptum du 6 de ce mois, qui vient de m'entrer, m'ont fait plaisir. Les particularités touchant l'intérieur de la cour de Versailles[2] m'ont paru, entre autres, fort curieuses. Je vous sais gré, par conséquent, de votre attention à me les communiquer, et m'attends que vous continuerez à me mander soigneusement tout ce que vous apprendrez ultérieurement d'intéressant là où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 19440. — [2] Thulemeier berichtete nach einem Schreiben aus Frankreich über die befestigte Stellung Choiseuls und den schnellen Umschlag der Stimmung Ludwigs XV. gegen die Dauphine Maria Antoinette.

19443. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 13 novembre 1770.

Ma chère Nièce. Les assurances de votre amitié, ma chère enfant, me font un plaisir infini, je vous assure que mon cœur sensible sent tout le prix des choses tendres que vous me dites. Je fais à présent des vœux, ma chère enfant, pour que vos couches soient heureuses, et j'attends avec impatience d'en [1] recevoir dans peu la bonne nouvelle.

Faites, je vous prie, mille assurances d'amitié à notre cher Stathouder. Je ne crois pas que le repas et jubilé de monsieur Fagel l'aura beaucoup amusé. [2] Pour nous autres, ma chère enfant, nous sommes ici aussi solitaires que vous l'êtes là-bas; la vie de l'âge d'or n'était ni plus tranquille ni plus simple que la nôtre, et je ne saurais rien vous écrire d'un endroit où rien [ne] se passe. Mon frère Henri est à Pétersbourg, bien fêté par l'Impératrice; nous en saurons davantage à son retour. Je vous embrasse, ma chère et bonne enfant, en vous assurant que je ne cesserai de vous aimer qu'en n'existant plus, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19444. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 14 novembre 1770.

Ma très chère Sœur. C'est certainement, sans vous faire un compliment, que je peux vous assurer, ma chère sœur, que votre fils [3] est un très aimable jeune homme; je suis curieux de voir les autres, mais je vous avoue tout franchement que je suis déjà prévenu pour celui-ci. Je suis toujours le même que j'ai été, ma chère sœur; vous me retrouverez sans cesse celui que vous avez connu, un frère qui vous aime, et certainement je m'en rapporte bien à ce que le prince Charles vous dira sur ce sujet. [4]

Vous me faites naître des espérances, [5] ma chère sœur, qui pensent me faire tourner la tête; vous faites fort bien de n'en point faire de

[1] Vorlage: „dans". — [2] Prinzessin Wilhelmine schrieb, Haag 6. November, dass der Prinz einem Festmahl zu Ehren des Greffier Fagel beiwohne; „il y a aujourd'hui cent ans que cette charge est dans sa famille". [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Karl, vergl. S. 211. — [4] Auf den Bericht vom 9., dass Kronprinz Gustav und Prinz Friedrich die Reise nach Frankreich (vergl. Bd. XXIX, 585) am 7. angetreten hätten, befiehlt der König Behnisch am 24. November, ihm die Ankunft des Prinzen Karl zu melden. — [5] Ulrike schrieb: „Je vous reverrai encore, mon cher frère, avant que de mourir; j'ai tout un plan formé, et quoique je ne puisse encore en déterminer le temps, je n'abandonnerai pas ce dessein; cependant il reste entre nous, car il ne faut pas qu'ici on s'en doute." Das Schreiben ist undatirt.

bruit, mais je vous avoue que je crains les obstacles que vous rencontrerez en voulant exécuter vos idées.

Vous m'écrivez que vous seriez bien aise de voir mon neveu.[1] Ah, ma bonne sœur, je vois bien que vous ne le connaissez pas. Vous vous figurez de voir quelque chose qui approche de son père. Rien de tout cela; la sœur de Hollande et mon cher Henri, qui est mort, c'était-là le père; mais celui-ci est l'animal le plus lourd que vous sauriez vous imaginer. Il n'a rien ni de la figure ni de l'esprit de son père; gauche en tout ce qu'il fait, grossier, têtu, capricieux, débauché, dépravé dans ses mœurs, sot et désagréable, le voilà peint d'après nature. Il me cause cent chagrins et répand de l'amertume sur mes vieux jours. Il tient bien plus de la mère. Enfin, ma chère sœur, c'est le rebut de la famille. Je n'en dis rien, je tâche de couvrir ses défauts, autant que cela dépend de moi; mais c'est une triste créature, et le public ne voit que trop de quoi il est question.

Mon frère m'écrit de Russie et me marque toutes les distinctions qu'on lui fait, et les fêtes qu'on lui prépare.[2] Je vous avoue que je n'envie pas son sort, et que je trouve ma retraite préférable à cet éclatant brouhaha où il se trouve. A mon âge, ma chère sœur, le repos est tout ce qu'on désire, et on regarde le monde comme une auberge qu'on va quitter d'un moment à l'autre. Mais je quitte ces réflexions sérieuses, qui heureusement ne vous conviennent pas encore, pour vous assurer de la tendresse infinie et de la haute estime avec laquelle je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19445. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 30. October: „Pour ce qui est des affaires de Pologne, grâces aux soins zélés de Monseigneur le prince Henri et [à] ses entretiens particuliers avec le comte Panin, j'espère qu'elles finiront au gré de Votre Majesté. Son Altesse Royale m'ayant demandé de lui faire un précis de l'état de la question, je l'ai rendu tel qu'il a pu servir de fondement pour un projet de pacification, suivant les intentions qui me sont connues de cette cour impériale, auxquelles elle prétend mettre la tranquillité dans ce royaume,[3] en y ajoutant tout ce que le comte Panin a fait connaître nouvellement au Prince des dispositions de sa souveraine relativement au concours de la cour de Vienne pour cette pacification. Son Altesse Royale le lui a remis, et il l'a jugé, à la première inspection, conforme aux vues générales dont Votre Majesté était convenue déjà par le passé avec l'Impératrice. Il l'a pris cependant chez lui pour le revoir à tête reposée et pour le faire voir, comme je présume, à Sa Majesté Impériale, et il a promis de le rendre en peu de jours avec des annotations, s'il était besoin d'en faire."

[1] Ulrike schrieb: „Si quelque neveu venait ici, il me causerait une grande joie; n'en connaissant aucun, je n'ose pas déterminer celui que je souhaiterais le plus de connaître, mais je ne doute pas, mon cher frère, que vous ne le deviniez." — [2] Vergl. Nr. 19438. — [3] Vergl. Nr. 19423.

Solms berichtet, Petersburg 3. November: „Panin, après avoir examiné le plan que, sur les ordres de Monseigneur le prince Henri, j'avais ébauché sur la pacification de la Pologne,[1] et que, quant à la matière, il a trouvé conforme aux sentiments de sa cour, mais qui lui a paru trop détaillé, parcequ'il contient, selon lui, des choses qui doivent être remises à la discussion des négociateurs, vient de me remettre ce que lui-même a dressé là-dessus, et qu'il regarde comme suffisant pour faire connaître l'opinion de Sa Majesté l'impératrice de Russie sur les points principaux qu'elle se croit en droit de pouvoir exiger des Polonais, principalement dans l'affaire des Dissidents, aussi bien que sur certaines choses qui regardent la forme du gouvernement temporel de ce royaume, et, en second lieu, ce qu'elle pense sur l'admission de la cour de Vienne, sous les auspices de Votre Majesté, pour mieux assurer le succès de la pacification. Il se flatte que les sentiments de sa cour, qu'il a exposés dans cette pièce, seront jugés dignes de l'approbation de Votre Majesté, parcequ'ils lui semblent être conformes aux intérêts de la Prusse et de la Russie, et s'accorder aux traités et aux conventions conclus et renouvelés sur ces objets entre les deux États."

Panin wünscht den „Précis" nicht betrachtet zu sehen als „déclaration formelle, qui pourrait être communiquée, en son entier, à la cour de Vienne, mais que, n'ayant été faite que pour la seule information de Votre Majesté, il remettait à Sa prévoyance et à Son amitié pour Sa Majesté l'impératrice de Russie d'en faire l'usage qu'Elle jugerait Elle-même le plus propre pour parvenir au grand but que les deux souverains se proposaient, qui était celui de terminer les troubles de la Pologne le plus promptement qu'il serait possible, et le plus convenablement à la gloire et aux intérêts communs des deux cours."

* * *

Précis des sentiments du comte de Panin qu'il a eu l'honneur de faire connaître à Son Altesse Royale Monseigneur le prince Henri de Prusse, dans un entretien sur la pacification de la Pologne à Saint-Pétersbourg, 22 octobre / 2 novembre 1770.

L'Impératrice a déjà confié à Sa Majesté le roi de Prusse, dans une lettre de sa part[2] et dans un mémoire qu'elle a fait remettre par son ministère,[3] ses dispositions à pacifier les troubles de Pologne, et la conformité de sa façon de penser sur cet objet aux propres idées du Roi. Dès lors il n'y a aucun doute que Sa Majesté Impériale ne soit prête à y travailler d'abord, et qu'elle ne veuille y apporter toutes les facilités qui ne pourront pas la compromettre.

Quant à l'intervention de la cour de Vienne à cette même pacification, comme Sa Majesté Impériale a avec Sa Majesté le roi de Prusse des conventions particulières, spécialement appliquées aux affaires de Pologne, la dignité des deux alliés réclame contre toute participation publique et directe d'une puissance tierce à l'arrangement de ces affaires, par l'opinion préjudiciable qui en résulterait, ou que l'Impératrice et le Roi, unis, n'ont pas la puissance de les pacifier seuls, ou, contre la vérité et le gré de leurs sentiments, qu'ils ne sont pas assez d'accord entre eux, ni sur la chose ni sur les moyens. Cette raison paraît juste et fondée à Sa Majesté Impériale, mais elle est aussi la seule de son éloignement à intéresser publiquement les Autrichiens à la pacification de la Pologne, car elle n'en a aucune qui dérive de la nature des affaires.

Avant de rien commencer en Pologne et à chaque pas qu'elle s'est permis pour conduire les choses au résultat de la dernière Diète,[4] Sa Majesté Impériale a démontré

[1] Von Solms dem obigen Bericht beigelegt. Das Concept trägt die in der Ausfertigung fehlende Ueberschrift: „Projet pour la pacification de la Pologne, ébauché par le comte de Solms", Petersburg 22. October / 2. November. — [2] Vergl. Nr. 19395. — [3] Vergl. Nr. 19389. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 589.

par des pièces authentiques, soit déclarations ou sous autres titres, le droit sur lequel elle a agi, et la légitimité des demandes dont elle poursuivait la concession, est toute fondée incontestablement sur l'intérêt permanent de tous les voisins de la République. Il arrive souvent, à la vérité, que le droit le plus clair, quand il est immédiatement exposé par la puissance même intéressée, paraît suspect et partial à une puissance tierce, surtout lorsque, par la succession des temps et des évènements, les affaires ont été portées à un certain degré de confusion, exposées à des interprétations pernicieuses et sinistres et par là assujetties à faire perdre de vue le principe même dont elles sont émanées. Dans ce cas, et en supposant d'autre part que la cour de Vienne charrie droit dans ses ouvertures au roi de Prusse, et qu'elle n'ait d'autre intérêt qu'un désir sincère, effet de l'humanité, de voir finir les troubles de la Pologne, Sa Majesté Prussienne rendrait un service à l'Impératrice et contribuerait essentiellement au bien de la chose, en saisissant la voie d'une communication confidentielle que la cour de Vienne elle-même a ouverte, pour lui montrer succinctement le droit, l'équité et la discrétion de la conduite de Sa Majesté Impériale dans tout ce qui a été fait en Pologne, ainsi qu'une égalité d'intérêts pour tous les voisins de la Pologne, exactement conservée dans tous les points de sa nouvelle constitution.

La qualité élective de la couronne de Pologne, point d'un intérêt aussi direct pour la cour de Vienne que pour celles de Pétersbourg et de Berlin, quoique entretenue successivement d'un règne à l'autre, n'était point loi fondamentale de l'État, mais elle a reçu par la dernière Diète toute la sanction qui peut lui assurer le caractère de loi immuable et perpétuelle. Le liberum-veto, qu'il importe aussi très essentiellement aux voisins de la République sans exception de maintenir, n'était qu'un droit introduit par l'usage et n'avait point d'autre titre. On a donc agi directement pour cet intérêt commun, en le faisant reconnaître et statuer dans la nouvelle constitution pour une loi cardinale pour toutes les diètes ordinaires. Il est de fait que dès le commencement qu'il y a eu des Dissidents en Pologne, ils ont participé à tous les droits, avantages et prérogatives de l'état de citoyen. Ils en ont joui, ayant place au Sénat, dans le ministère et à toutes les charges de l'État sans exception, plus d'un siècle et demi, et on n'a jamais vu qu'ils aient empiété sur le droit des Catholiques. Au contraire, ce sont les Catholiques qui, par tous moyens d'artifice et de violence, ont insensiblement et par degré altéré et miné ces droits et ces prérogatives de leurs égaux, jusqu'à ce qu'à la fin, étant parvenus à une supériorité irrésistible, ils ont lancé par force et violence contre eux en 1736 l'arrêt fatal qui anéantit en eux toute existence civile. Toutes les démarches qui ont été faites pour procurer leur rétablissement de la manière et dans les termes qu'il a été statué par la nouvelle constitution, ne sont que la justice même et le droit de l'humanité, mais le fanatisme n'est pas fait pour sentir ces raisons et s'y rendre.

Si donc, prenant en considération la situation violente des choses, l'Impératrice et le Roi, guidés par un amour de l'humanité plus fort que cette situation et que ce concours de circonstances, entreprennent la pacification de la Pologne, la partie des Catholiques, qui se joindra aux ministres de Leurs Majestés pour l'exécution de ce dessein, devra, sans que ces ministres y prennent aucune part publique, traiter avec les Dissidents, pour que ceux-ci, comme il est probable qu'ils le feront par amour pour la paix, se relâchent de leur entrée au Sénat et au ministère, fixent et limitent avec eux le nombre des nonces qu'ils auront droit d'avoir, et, en général, qu'ils fassent un traité à part de tous les changements qu'ils consentiront à faire à tous les points qui les concernent dans la nouvelle constitution. En faveur de ces concessions des Dissidents, lesquelles sont d'après les idées que le Roi lui-même a communiquées à l'Impératrice, les Dissidents, de leur côté, chercheront à faire abroger la loi pénale, loi barbare pour notre siècle et à laquelle les alliés s'intéressent avec justice; mais ce point sera, avec les autres, remis à la négociation particulière entre les deux partis, laquelle les ministres des deux cours favoriseront sous main, en penchant, selon les points de discussion, ou du côté des Catholiques ou du côté des Dissidents, mais sans s'en mêler ouvertement. Pour ce qui concerne les commissions

établies pour restreindre le pouvoir des grands-généraux et des trésoriers, ce sont des affaires de parti, désirées intérieurement par quelques-uns, auxquelles l'Impératrice n'a pris part et n'a condescendu que pour réunir les esprits et les porter à consentir à l'affaire des Dissidents. Sa Majesté Impériale n'apportera aucune opposition au redressement que les Polonais jugeront eux-mêmes et consentiront entre eux d'y faire, leur laissant les mains libres à cet égard, comme elle veut et a toujours voulu sur tout ce qui est purement de l'intérieur.

Si Sa Majesté Prussienne juge à propos de faire part confidemment à la cour de Vienne de ce plan, sur lequel l'Impératrice se propose de travailler, de concert avec son allié, à la pacification des troubles de Pologne, et de l'éclairer sur la façon de penser de Sa Majesté Impériale, c'est à sa prévoyance et à son amitié que l'Impératrice s'en remet entièrement. Elle sera même obligée au Roi et regardera comme un service propre à concourir au bien des affaires, si, par cette communication ouverte et franche, il peut porter la cour de Vienne à ne plus regarder avec cet œil d'aversion les troubles de la Pologne et à aider, par ses réponses aux recherches et aux insinuations des Confédérés, à changer leurs sentiments et leur inspirer le retour à l'union et à la paix. Lorsque l'ouvrage de la pacification sera achevé, Sa Majesté Impériale ne se fera aucune peine que la cour de Vienne le garantisse; au contraire, elle se fera un plaisir de joindre la garantie d'un voisin, qui, dans tous les temps, peut avoir des rapports si immédiats avec les affaires de la République, à sa propre garantie et à celle de la cour de Berlin.

Potsdam, 14 novembre 1770.

La poste ordinaire m'a apporté votre dépêche du 30 d'octobre dernier, et le courrier Bartenfelder celle du 3 de ce mois, avec le »Précis« des sentiments du comte Panin sur la pacification de la Pologne que mon frère, le prince Henri, m'a fait tenir à la suite de sa lettre.[1] Les sentiments que ce »Précis« renferme, font un honneur infini à l'impératrice de Russie. J'y admire sa générosité, sa justice et sa modération, qui y éclatent, pour ainsi dire, dans chaque ligne. La gloire du succès des armes se partage, il y en a plusieurs qui y participent; mais la modération du vainqueur lui est particulière et met le comble à l'admiration de son mérite. Telle est l'impression que ces dispositions de Sa Majesté Impériale ont faite sur mon esprit, et il ne me reste pas le moindre doute qu'à leur moyen on ne parvienne à pacifier promptement les troubles de cette République.

Le comte Panin peut être persuadé que je ménagerai soigneusement ce »Précis« vis-à-vis de la cour de Vienne, et qu'ainsi qu'il l'a demandé, je ne lui en ferai point confidence en son entier. Je m'en servirai plutôt d'abord à sonder adroitement ses dispositions sur l'objet principal et comment elle pense d'y entrer. Si elle n'écoute que la raison, et que la France ne lui ait pas trop fasciné les yeux, elle trouvera ce plan en général très acceptable et aussi juste qu'elle saurait seulement le désirer; mais je me garderai bien de compromettre le moins du monde l'impératrice de Russie, et je ne ferai mes démarches que par degré, afin de ne risquer absolument rien à cet égard.

Au reste, je prends tout l'intérêt possible aux distinctions dont Sa Majesté Impériale continue de combler mon frère Henri, et j'en suis

[1] Vergl. Nr. 19450.

charmé au delà de toute expression, quoique d'ailleurs ces mêmes distinctions augmenteront naturellement les dépenses du séjour de ce Prince à cette cour.

Federic.

Nach dem Concept.

19446. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 7. November, dass er dem Fürsten Kaunitz die russische „Note“[1] mitgetheilt und dieser ihm geantwortet habe: »Voilà un refus bien circonstancié, quoique en termes polis et honnêtes, de la médiation proposée par nous autres et demandée par la Porte, au travers duquel il paraît bien que la cour de Pétersbourg préfère la voie directe de faire sa paix, à tout concours de médiation étrangère. Comme ce refus n'est pourtant pas formel encore, et que la situation des affaires peut changer de face, je crois,« me dit-il, »qu'on fera bien de n'en pas parler à la Porte, parceque celle-ci pourrait être susceptible d'une mauvaise impression contre nos deux cours, en apprenant que cette même médiation qui lui en a été offerte, et qu'elle a demandée ensuite elle-même, à été déclinée par la Russie. C'est tout ce que je puis vous dire préalablement sur ceci, dont je ne manquerai pas de faire mon rapport à Leurs Majestés Impériales, en me réservant de vous en dire davantage, après avoir eu l'honneur de recevoir leurs ordres.«

Ensuite, m'ayant demandé si Votre Majesté avait déjà donné Ses instructions à M. de Zegelin sur cette réponse déclinatoire de la cour de Pétersbourg, et si j'étais informé de son contenu, et lui ayant répondu que je n'en étais pas instruit, il me donna à connaître qu'il soubaiterait fort que Votre Majesté voulût trouver bon de la lui faire communiquer, afin qu'il pût régler celle qu'il donnerait à M. Thugut, sur le sens de l'autre, étant très nécessaire que ces deux ministres parlassent d'une même langue à Constantinople, pour ôter tout moyen de soupçon ou de défiance à la Porte, où il fallait être bien sur ses gardes en pareille occasion. Que ce n'était par aucun motif de curiosité qu'il souhaitait de savoir cela, mais uniquement et pour le seul bien des affaires, qui demandaient que sur cette matière nos deux cours parlassent tout-à-fait de même.“

Potsdam, 14 novembre 1770.

Votre dépêche du 7 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je ne veux nullement faire mystère au prince de Kaunitz des instructions que j'ai données à mon major de Zegelin à Constantinople, en conséquence de la dernière réponse de la cour de Pétersbourg au sujet de la médiation.[2] Je l'ai simplement chargé d'informer la Porte que cette cour n'était nullement éloignée d'entrer en negociation sur la paix, mais qu'elle exigeait comme une condition préliminaire que son ministre, le sieur Obreskow, fût relâché et remis en liberté, sans plus de délai. C'est tout ce que je lui ai ordonné de déclarer, et j'ai d'autant moins hésité de le faire que, par cette déclaration préalable, j'ai gagné le temps nécessaire pour attendre la décision définitive de la Russie relativement à la négociation de cette paix. Aussi n'a-t-elle point refusé tout plat la médiation de la cour où vous êtes; elle a seulement différé de se déclarer là-dessus positivement, pour attendre le succès de la lettre que le maréchal comte de Rumänzow a écrite au grand-vizir rela-

[1] Vergl. Nr. 19392. — [2] Vergl. Nr. 19393.

tivement à une négociation directe,[1] et dès que la réponse de ce dernier sera entrée, elle ne manquera pas de s'expliquer plus catégoriquement sur ce sujet.

Vous n'oublierez donc pas d'informer de tout ceci le prince de Kaunitz, et, pour ce qui regarde la pacification des troubles de Pologne, je me réserve pour la poste prochaine de vous faire également part de la tournure qu'elle a prise, et de ce que vous pourrez en dire à ce ministre. En attendant, s'il persiste dans les mêmes sentiments qu'il a manifestés en dernier lieu à Neustadt,[2] je ne doute nullement qu'il n'en soit parfaitement content et satisfait; mais tout ce que vous aurez soin de lui recommander de ma part, c'est de ne point faire confidence de toutes ces communications à la France, vu que j'ai tout lieu de soupçonner que cette couronne est bien plus encline à troubler qu'à apaiser et accommoder les affaires.

Nach dem Concept. Federic.

19447. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 15 novembre 1770.

Avant de m'expliquer plus clairement avec vous sur la pacification de la Pologne,[3] je serais bien aise d'être informé préalablement des idées du prince de Kaunitz sur ce sujet et, en particulier, quelles conditions ce ministre pense que les Confédérés pourraient exiger, et jusques à quel point sa cour voudrait s'employer pour les mettre à la raison et les obliger à donner toutes les sûretés nécessaires au Roi actuellement sur le trône, ainsi que relativement à la garantie de la religion catholique dans ce royaume.

Tâchez donc de le sonder adroitement sur tous ces différents articles, et n'oubliez pas de me rendre compte, le plus tôt possible, du succès de vos recherches.

Nach dem Concept. Federic.

19448. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 15 novembre 1770.

Les dernières dépêches qu'un courrier m'a apportées de Pétersbourg,[4] sont si importantes que je serais bien aise de vous parler sur leur contenu. Je vous attends donc ici demain, et vous aurez soin de

[1] Vergl. S. 189 und 190. — [2] Vergl. S. 111. — [3] Vergl. Nr. 19446. — [4] Vergl. Nr. 19445.

partir de grand matin, afin que vous puissiez être rendu ici de bonne heure et avoir le temps de vous mettre bien au fait de leurs différents objets, avant d'entrer dans mon cabinet.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19449. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A FONTAINEBLEAU.

Potsdam, 15 novembre 1770.

Les nouvelles sur les différends entre l'Espagne et l'Angleterre que votre dernière dépêche du 5 de ce mois renferme,[1] diffèrent bien de celles que vous m'en avez données dans vos précédentes, et sont entièrement opposées à celles que la dernière poste d'Angleterre m'a apportées sur ce sujet.[2] Celles-ci ne parlent que de l'apparence qu'il y a de les voir terminés par la voie d'un accommodement, tandis que vous penchez à présent à présumer qu'il n'y aura que celle des armes qui en décidera. J'avoue qu'un changement aussi subit de dispositions et de sentiments a de quoi me surprendre, et que j'ai de la peine à me persuader que, dans le temps que mes lettres de Londres sont si positives sur cet accommodement, on soit effectivement à la veille de voir éclater la guerre entre ces deux puissances. Il est bien vrai que ce n'est point le défaut d'argent qui retiendra l'épée de l'Espagne dans le fourreau; je sais qu'elle en est pourvue suffisamment pour une pareille levée de bouclier, et les ressources pour assister son alliée, ne manqueraient peut-être pas non plus à une puissance aussi riche en expédients que la France. Mais il n'est pas moins constant qu'il faudra à cette dernière bien des peines et du temps, avant de les trouver et de pouvoir les mettre en exécution, de sorte que j'attends vos rapports ultérieurs, avant de me décider sur le dénoûment de cette crise.

Federic.

Nach dem Concept.

19450. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich schreibt, Petersburg 30. October: „Après une conversation avec le comte Panin sur les affaires de Pologne,[3] j'ai attendu plusieurs jours, avant qu'on me remît les articles dont il est convenu avec moi, et tels que j'ai l'honneur

[1] Sandoz berichtete, dass er den französischen Einfluss in Spanien bisher überschätzt habe, und dass man mit Besorgniss der Antwort aus Madrid, deren Eintreffen am 6. November erwartet werde, entgegensehe. „Il faut croire que la cour de Madrid a de la peine à se résoudre à baisser le ton de hauteur avec lequel elle s'est expliquée dans les commencements, et auquel l'Angleterre a répondu plus vivement encore par un armement considérable et en exigeant ensuite un dédommagement de 18 millions de livres de France pour les frais dudit armement." — [2] Vergl. Nr. 19440. — [3] Vergl. S. 256.

de vous les envoyer.[1] Ce qui me donne le plus de peine, c'est l'article de l'Autriche. Je lui ai représenté que, si cette puissance, pour l'amour de la paix, voulait agir sous main pour porter les Confédérés catholiques à la paix, il fallait au moins qu'elle parût publiquement, lorsqu'il s'agirait de la conclusion, afin de donner sa garantie aux Catholiques, tout comme la Prusse et la Russie la donneraient aux Protestants. J'espère que cela portera la cour de Russie à travailler suivant vos désirs. . . J'espère que le mémoire ci-joint servira de premier acheminement à la paix. Je n'ai voulu chicaner sur rien, car, s'il se trouve quelque chose à redire, cela pourra être redressé pendant le cours des négociations.

A cette heure, j'attends encore le mémoire sur les conditions de la paix avec les Turcs. Le comte Panin m'a formellement promis qu'il me les remettrait, après que la réponse sera venue du grand-vizir au comte Rumänzow.

Cela fait, je vous prie, mon très cher frère, de me donner vos ordres si vous avez quelque chose à désirer de plus de moi, sans quoi je partirai le 13 de décembre,[2] et, quoique je voudrais partir volontiers plus tôt, je ne le pourrais faire, à moins de désobliger l'Impératrice, sans compter les chemins, qui sont impraticables avant la gelée. . .

Quant au comte Solms,[3] je me suis précipité, en disant qu'il est absolument gagné par la cour. J'ai pris de sûres et exactes informations que je vous dirai de bouche. Mais il s'est laissé entraîner aveuglément à tout ce qu'on lui dit, et aux amitiés qu'on lui fait. S'il ne cache rien au comte Panin, c'est parcequ'il en est épris, et qu'il a l'esprit si borné qu'il pense que l'alliance lui permet de tout confier. C'est cet aveuglement, où son cœur n'a point de part, qui le rend pourtant dangereux.

Il est venu me dire qu'on désirait que vous donniez le Cordon[4] au Grand-Duc, au comte Panin et au sieur d'Orlow, pendant que je suis ici. J'ai répondu que je pouvais difficilement vous écrire sur de pareilles matières, parceque vous donniez les ordres gratuitement, mais que je savais que vous saisiriez volontiers toutes les occasions de faire plaisir à l'Impératrice. Je ne vous ai donc engagé à rien, mon très cher frère, et vous pouvez faire le choix de ce qui vous paraît convenable. Au cas que vous vouliez ménager cette cour-ci, je crois effectivement que vous ne pouvez mieux faire, et qu'on prendra cela très affectueusement, si vous m'envoyez les cordons pour les donner en votre nom."

Der Prinz schreibt in einem Postscript, „le 31 à midi": „Le comte Panin me parla dernièrement sur les avantages que la cour de Vienne aurait pu obtenir, si elle était entrée, conjointement avec la Russie, dans la guerre contre les Turcs, ajoutant que c'était une grande bevue du prince Kaunitz de s'être laissé emporter par la passion qu'il a pour la France. J'ai répondu sur ce sujet assez laconiquement, sans entrer dans beaucoup de détails.

Hier, le conseiller privé de Saldern a été chez moi, relativement au mémoire que je vous envoie. Après s'être entretenu sur la nécessité d'une paix, et qu'il est convenu encore de nouveau que les conditions que la Russie demande, vous seront envoyées formellement, il me demanda si je ne me rappelais pas que le comte Panin m'avait parlé sur les avantages que la cour de Vienne aurait pu obtenir. Sur quoi je lui répondis qu'oui, et j'ajoutai que, si on s'amusait à des rêves politiques, on pourrait songer, au cas[5] que la paix fût impossible d'obtenir des Turcs, d'établir alors une triple alliance entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, par laquelle on stipulerait des avantages réciproques pour les trois couronnes, lorsqu'on aurait forcé les Turcs à la paix. Sur quoi M. de Saldern me demanda s'il pouvait communiquer cette idée au comte Panin. Je lui répondis que, comme je pouvais être blâmé par

[1] „Précis des sentiments du comte de Panin", vergl. S. 262—264. — [2] Vergl. S. 247. — [3] Vergl. S. 247. — [4] Des Schwarzen Adlerordens. — [5] Vorlage: „qu'au cas".

vous, mon très cher frère, de l'avoir eue, je ne voulais être engagé en rien; mais, au cas qu'il eût à me communiquer quelque chose, qu'alors je ne manquerais pas de vous la communiquer, pour être ensuite instruit de ce que vous pensez.

Vous n'êtes compromis aucunement dans cette conversation, et, au cas que les Turcs ne veulent pas s'accommoder, cette année, pour la paix, il se peut que je vous rends un service plus réel, dans la supposition que vous puissiez porter la cour de Vienne d'entrer dans les mêmes intérêts et d'agir pour les vôtres comme je le désire. A cette heure, je les laisserai venir et ne dirai plus mot sur ce chapitre."

In einem zweiten Postscript, „le 31 au soir", schreibt der Prinz: „Le soir, à la cour, le comte Panin a cherché à me parler, et m'a dit qu'au cas que les Turcs ne se prêtassent pas à la paix, il serait bon de prendre des mesures pour éviter un embrasement général, et qu'il me parlerait là-dessus pour me communiquer ses idées. Que ce serait une convention particulière; que, quant à leurs arrangements, ils étaient pris pour une campagne, où ils pourraient agir vigoureusement. Je lui ai répondu que je serais charmé de converser avec lui; que le meilleur avis qu'on pouvait donner, c'était de travailler à la paix; mais que, s'il me parlait d'autre chose, je lui répondrais avec franchise, quoique je ne fusse pas autorisé à parler sur ces matières, mais uniquement pour lui faire connaître les avantages de la paix.

Il me paraît que la cour de Vienne les inquiète, et qu'ils commencent à craindre que vous êtes déjà plus lié avec elle, quoique dans toutes les conversations je leur ai fait connaître que vous avez recherché la cour de Vienne uniquement pour l'intérêt de la Russie; ou bien on cache quelques vues d'agrandissement, et on espère pouvoir réellement parvenir à une triple alliance, au cas que la paix ne se fasse pas.

Quoique j'aie reçu le mémoire, le chasseur ne peut partir que le 3 de novembre. Le comte Solms vous enverra les articles qu'il a dressés relativement à la Pologne,[1] où tout est plus clair que dans mon mémoire susdit, qui est très mal écrit. Tout est si lent ici, et il a fallu attendre quatre jours, avant que d'avoir cette pièce, par laquelle vous verrez au moins quelles sont les intentions de la cour de Pétersbourg à l'égard de celle de Vienne et des affaires de Pologne."

[Potsdam] 16 novembre 1770.

Mon cher Frère. Votre courrier est arrivé ici avec votre lettre qui m'a été bien rendue. Vous me demandez des Ordres; je suis obligé de les faire accommoder. Cela demande huit jours,[2] de sorte que tout au plus tôt mon courrier ne peut repartir que le 24, de sorte que sa pacotille ne peut vous être rendue au plus tôt que le 8 et peut-être le 10 de décembre. Comme vous partez le 13, j'ai été obligé de hâter l'ouvrier, de façon que vous ne devez pas vous attendre à ce que l'ouvrage soit fort élégant.

Je vous prie, en attendant ma dépêche,[3] d'inspirer le plus que vous le pourrez, des sentiments pacifiques à ces gens-là. Le courrier vous apportera un paquet qui vous en détaillera toutes les raisons amplement. Point de Rubicon à passer,[4] je vous prie, et point de convention nouvelle quelconque; cela n'est pas du tout de saison. Les Turcs demandent la paix à cor et à cri; il faut la faire, ou la Russie,

[1] Vergl. S. 262. Anm. 1. — [2] Auf dem Bericht Cöpers, Potsdam 16. November, dass die Anfertigung der Schwarzen Adlerorden binnen acht Tagen erfolgen könne, findet sich die eigenhändige Weisung: „Man muss es sogleich bestelleo, und kann also der Courier den 24. von hier abgehen. Friderich." — [3] Gemeint ist das durch Courier übersandte chiffrirte Schreiben vom 18. November (Nr. 19453). — [4] Vergl. Nr. 19437.

de gaieté de cœur, doit s'attendre à se précipiter dans une toute nouvelle guerre.

On vous a bien malmené, mon cher frère; on vous a mis à contribution volontaire qu'un empereur ni un roi de France n'auraient payée.[1] Il n'en faut pas croire tout le monde sur son avidité, ou ce serait le moyen, pour faire plaisir à des gens, de se ruiner, qui ne vous en auraient guère d'obligation; avec de petits présents on va aussi loin qu'avec de plus considérables, et il ne faut point aller au delà de ses forces.

Je vous prie, quand vous repasserez par Königsberg, de voir des troupes ce que la saison vous en permettra, et de jeter de même un coup d'œil, en passant, sur ces endroits qui ont été rebâtis après le dernier incendie,[2] en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt durch Schütze.

19451. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 16 novembre 1770.

Je vous adresse à la suite de cet ordre la copie d'une lettre que je viens de recevoir.[3] Son contenu qui intéresse madame l'électrice douairière de Saxe, me fait désirer que l'avis qui y est renfermé, et qui ne saurait lui être indifférent, parvienne à sa connaissance. Pour cet effet, vous aurez soin, lorsque la santé de cette Princesse sera rétablie au point que vous pourrez l'approcher de nouveau, de lui communiquer et faire lire ladite lettre, et vous ne manquerez pas de me rendre compte, en son temps, de quelle manière vous vous en serez acquitté.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Der Prinz berichtete, Petersburg 2. November, über die grossen Ausgaben und Geschenke, die er zu machen habe. Eine goldene Dose mit 600 Rubeln habe der Kammerdiener der Kaiserin erhalten; ein Geschenk im Werth von 4000 Rubeln müsse er dem General Bibikow machen. „Vous pourrez juger, mon très cher frère, à mon retour, lorsque j'aurai l'honneur de vous parler, si peut-être il n'aurait pas mieux valu que j'en fisse davantage, quoique ceci en soit déjà beaucoup trop pour moi.“ — [2] Königsberg war am 11. November 1764 durch eine schwere Feuersbrunst heimgesucht worden. — [3] Bericht des Obersten de Rossières, Potsdam 15. November. Der König von Sardinien hatte bei Empfang des Schreibens, das Rossières, der aus sardinischen in preussische Dienste übergetreten war, betreffend die älteste Tochter der Churfürstin-Wittwe, Maria Amalia, und den Prinzen von Piemont, Karl Emanuel, auf Befehl König Friedrichs am 2. October an ihn gerichtet hatte, dem Ueberbringer erklärt: „Ce n'est pas mal pensé; cependant répondez que la chose est assez sérieuse pour y penser encore et y réfléchir, les circonstances présentes ne permettant pas de répondre sitôt; mais, en attendant, je suis très sensible aux marques de plaisir que le grand homme a témoignées en cette occasion.“

19452. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 17 novembre 1770.

Les bonnes nouvelles que vous continuez à me donner par votre dépêche du 12 de ce mois sur la convalescence de madame l'électrice douairière de Saxe, me font bien du plaisir. Je vous réitère, par conséquent, de faire connaître à cette Princesse toute l'étendue de la joie que me cause son rétablissement, et de tâcher de la convaincre que personne n'y prend une part plus sincère que moi. Vous ajouterez encore que je la priais instamment, quelque plaisir que j'avais d'ailleurs de recevoir de ses lettres, de vouloir différer à mettre la main à la plume pour m'écrire, jusqu'à ce qu'elle ne se ressentît absolument plus de son incommodité, et qu'elle fût entièrement hors de danger.

Au reste, je souhaiterais de savoir à combien pourrait monter en tout la nouvelle réforme dans l'armée saxonne, si on effectue le projet de congédier 10 hommes par compagnie et autant par escadron de cavalerie, que, selon votre susdite dépêche, la cour où vous êtes, paraît vouloir adopter, et, pour cet effet, vous aurez soin de m'indiquer par une de vos dépêches suivantes le total du monde qui pourrait être compris dans une pareille réduction.

Nach dem Concept.

Federic.

19453. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 18 novembre 1770.

Je vous réponds, mon cher Frère, successivement à vos dépêches.[1]

Les conditions de pacification pour la Pologne[2] sont telles qu'on les peut désirer, et je suis sûr de faire agir pour cela la cour de Vienne, car personne ne peut se plaindre, et l'Impératrice se borne simplement à soutenir son roi de Pologne, remettant le reste à la Diète, de s'accommoder Dissidents et Confédérés comme ils pourront.

Quant aux Ordres,[3] je vous les envoie tous trois, mon cher frère, pour les remettre selon votre bon plaisir; mais le temps ne permet pas de vous les envoyer autrement que tout simples, et, après tout, ces gens me coûtent tant par les subsides que je paie, que je n'ai point d'argent de reste pour les brillanter encore.

Pour Solms, qu'il soit corrompu ou non, c'est à peu près la même chose, car il est d'une faiblesse singulière et capable des plus grandes bassesses, c'est une âme de boue. Qu'il soit le cicisbée de Panin ou qu'il en soit amoureux, il me sert toutefois très mal; mais, dans la

[1] Vergl. Nr. 19450. — [2] Vergl. S. 262—264. — [3] Dieser Absatz ist in der Ausfertigung fortgelassen, vergl. S. 273. Anm. 2.

situation présente, je ne saurais le rappeler, parceque cela ferait un mauvais effet à Pétersbourg.[1]

Il dépend de vous, mon cher frère, de régler votre départ, selon que vous le jugerez à propos, car j'espère que ces gens vous diront pourtant, avant votre départ, s'ils veulent la paix ou la guerre.

Pour ce qui regarde les insinuations du comte Panin et de Saldern, je vais vous y répondre: comment ces gens peuvent-ils dire que les Turcs ne veulent pas la paix, lorsqu'ils demandent ma médiation et celle de la cour de Vienne, et qu'ils sollicitent la paix à cor et à cri, comme vous l'aurez vu par la dépêche de Zegelin que je vous ai envoyée?[2] Si les Russes ne voulaient y adhérer en aucune manière, je serais, au contraire, autorisé par l'usage reçu de toutes les puissances de leur refuser les subsides.

Mais relativement à la cour de Vienne, je vous expliquerai son système, que vous pourrez dire à ces ministres. La cour de Vienne est liguée avec la France et l'Espagne pour avoir le dos libre, tant en Italie qu'en Flandre, afin d'être maîtresse d'employer ses troupes contre moi ou contre un autre, comme bon lui semblera. Elle est si attachée à ce système que rien ne la détachera de la France que la France même, c'est-à-dire si Choiseul ou un autre ministre entreprenait de faire des choses tout opposées aux intérêts de la maison d'Autriche, et encore ne sais-je pas si on ne dissimulerait pas à Vienne un pareil sujet de mécontentement. De plus, la cour de Vienne a renouvelé son traité avec les Turcs.[3] Ajoutez que ces Turcs sont les alliés des Français. D'ailleurs, je ne saurais rappeler aux Russes avec assez d'énergie la façon dont Kaunitz s'est expliqué envers moi. Il m'a fait assez clairement comprendre que sa cour voulait soutenir la balance dans l'Orient, et qu'elle ne souffrirait ni que les Russes passassent le Danube ni qu'ils s'établissent dans leur voisinage.[4] Après cela, mon cher frère, il faut renoncer à tout projet de les faire concourir aux conquêtes que la Russie médite contre les Turcs.

Ces Turcs demandent instamment la paix, ils me choisissent pour médiateur; mon alliance avec la Russie roule sur la garantie du roi de Pologne; en suite de cette alliance j'ai donné des subsides; mais si à présent on veut continuer la guerre, je suis dispensé d'en donner, et je ne saurais en aucune manière sacrifier le bien et l'intérêt d'un pays que je suis chargé de gouverner, aux vastes idées de conquête d'une autre puissance. Voilà une pilule qu'il leur faut dorer; mais, dans le fond, ce sont des vérités et des choses dont je ne saurais en aucune manière me départir. Et quelle convention veulent-ils faire avec moi? quel pays me promettront-ils? Et, pour acquérir ce pays incertain, je m'attirerais sur les bras toutes les forces de la maison d'Autriche, toutes celles de

[1] Vergl. S. 248. — [2] Vergl. Nr. 19430. — [3] Vergl. Bd. XXIX, 591. — [4] Vergl. Nr. 19258.

la France, sans aucun allié pour me seconder. Cela ne convient ni à nos forces épuisées par la dernière guerre ni à la position actuelle de l'Europe. Tâchons donc de porter ces gens à faire la paix le plus tôt possible, ou, s'ils veulent en courir la fortune, à faire seuls la guerre contre qui ils voudront.

J'ai fait l'alliance avec la Russie pour mon avantage, comme les Autrichiens la leur avec la France, mais non pas pour faire sous leurs auspices une guerre ruineuse qui ne m'intéresse ni en noir ni en blanc.

Vous pouvez encore ajouter que c'est l'Empereur qui a recherché mon amitié. Il est venu à Neisse le premier, je n'ai fait que lui rendre la visite,[1] et tout ce que ces visites ont opéré, consiste à ôter l'aigreur et l'animosité des esprits; mais il s'en faut bien qu'une confiance réciproque soit établie, et cela se voit bien par toutes les méfiances réciproques qui subsistent, y eût-il encore cent entrevues. Ces méfiances viennent de la diversité des intérêts et des vues, tant relativement à l'Allemagne qu'aux intérêts de famille; mais ce qui en résulte, c'est que d'aujourd'hui à demain je suis sûr que la cour de Vienne ne m'attaquera pas, et cela me donne le temps de régler et d'arranger mes affaires dans l'intérieur de mon pays, qui en ont encore grand besoin.

Voilà, mon cher frère, pourquoi je désire de voir la paix rétablie entre les Russes et les Turcs, et pourquoi je vous prie de faire ce que vous pourrez pour amener les choses à ce point.

Federic.

Nach dem eigenhandigen Concept: „Chiffre à mon frère". Das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung.[2] Zugestellt durch Courier (vergl. S. 269. Anm. 3).

19454. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 18 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 10 de ce mois, et, pour ce qui est de la négociation de la paix entre la Russie et la Porte, il ne faut regarder que comme un préliminaire la note que la première a fait délivrer au comte de Solms en dernier lieu.[3] Sa déclaration définitive ne pourra suivre qu'après qu'elle aura reçu la réponse du grand-vizir à la lettre que le maréchal de Rumänzow lui a écrite, de sorte que vous aurez soin de le faire observer au prince de Kaunitz, la première fois que

[1] Vergl. Bd. XXVII, 586; XXVIII, 496. 497; XXIX, 570. 571. — [2] Dem Concept ist in der Cabinetskanzlei das Datum „Potsdam 15. November" beigefügt. Es liegen zwei chiffrirte Ausfertigungen vor, vom 15. und vom 18. November. Die zweite Ausfertigung gelangte zur Absendung; sie unterscheidet sich von der ersten dadurch, dass der Absatz betreffend die von dem Prinzen Heinrich vorgeschlagene Verleihung der drei Schwarzen Adlerorden fortblieb, da der König seinen ursprünglichen Entschluss inzwischen geändert hatte (vergl. S. 269). — [3] Vergl. Nr. 19389.

vous le verrez, afin qu'il ne se précipite point dans son jugement sur ce sujet.

Tout ce que vous me mandez d'ailleurs, me fait présumer que l'établissement des cantons ne rencontrera pas moins de difficultés que les autres nouveaux arrangements que la cour où vous êtes, se propose de faire;[1] et vous ne discontinuerez point de prêter à tous ces différents objets une attention exacte et suivie, afin de m'en rendre un compte fidèle et détaillé.[2]

Federic.

Nach dem Concept.

19455. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 18 novembre 1770.

J'ai reçu à la fois vos dépêches du 3 et du 7 de ce mois. La manière dont, selon leur contenu, le roi de Pologne se laisse entièrement gouverner par ses oncles,[3] est la chose du monde la plus sotte, et la sujétion dans laquelle ces gens-là tiennent ce Prince, ne peut que lui faire faire des démarches diamétralement opposées à ses intérêts.

Pour ce qui regarde l'opiniâtreté que les Confédérés continuent à témoigner, il faut croire que les négociations de paix entre les Russes et les Turcs y mettront des bornes, et que, dès que celles-ci s'entameront, la fureur de ces gens-là perdra de sa force et s'apaisera peut-être entièrement.

Il n'y a que l'article de la contagion, qui règne présentement dans quelques provinces de la Pologne, qui est le plus à craindre, et dont il serait à souhaiter qu'on fût débarrassé. Il faudra voir pour cet effet si l'hiver y apportera du changement et si, à l'approche du printemps prochain, ce fléau se sera totalement dissipé, ce qui est extrêmement à désirer.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Rohd berichtete, dass in Wien die Häuser und die Einwohner gezählt würden, angeblich um genügende Vorräthe für schlechte Zeiten bereit zu stellen; dass aber die Bürger fürchteten, es geschehe, um ihnen Lasten für das Militär aufzuerlegen. „On en fait le dénombrement aussi dans les autres villes et dans les provinces, où l'on établit des cantons pour le militaire." — [2] Auf dem „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extract" aus dem Berichte Dalwigs über den österreichischen Cordon findet sich die eigenhändige Beischrift des Königs, Potsdam 18. November: „Ich danke vor die Nachricht; ob er nicht erfahren kann, was in Prag bei dem Lager mit spansche Reiter ist exerciret worden?" — [3] Benoît berichtete, Warschau 3. November: „Le roi de Pologne veut absolument que les Czartoryski prennent part aux affaires dans le temps qu'il s'agira de la pacification, et le prince Wolkonski lui répond que l'impératrice de Russie ne veut absolument pas d'eux."

19456. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 18 novembre 1770.

Le résident Benoît à Varsovie ayant adressé au département des affaires étrangères la note que, selon sa dépêche du 7 de ce mois, le ministère lui a remise, et les lettres y jointes, renfermant des griefs qui lui sont inconnus, je serais bien aise de les connaître plus particulièrement, afin de pouvoir lui faire parvenir les éclaircissements qu'il en demande. Pour cet effet, vous aurez soin de m'adresser incessamment cette note, avec toutes les copies y appartenantes.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19457. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 19 novembre 1770.

Mon cher Frère. Les Ordres que vous me demandez,[1] m'embarrassent d'autant plus qu'hier le juif m'avait promis de me [les] livrer en huit jours, et aujourd'hui il m'est venu dire qu'il faut trois semaines pour les achever. Comme vous voulez partir le 13 de décembre,[2] je vous envoie trois ordres ordinaires. Si vous croyez ne les devoir pas donner, vous me les rendrez; en attendant, je fais brillanter les autres que j'enverrai à Solms, car le temps ne me permet pas de faire autrement.

J'attends donc, mon cher frère, d'apprendre enfin si les Russes veulent continuer la guerre ou s'ils veulent faire la paix. S'ils se fixent à continuer la guerre, vous leur rappellerez que mes engagements ne vont pas jusque là, et que, sans exposer mes pays à des risques certains et évidents, à une ruine certaine, à la perte de toutes mes possessions du Rhin, je ne me pouvais engager dans une entreprise où tout le risque est de mon côté. Mais vous serez assez circonspect pour ne le point dire, s'ils se déterminent à la paix; mais sinon, il faut représenter que de bons alliés doivent avoir égard à leurs intérêts réciproques et ne point prétendre les uns des autres qu'ils se sacrifient entièrement pour leurs intérêts. Mais peut-être ces représentations ne seront-elles pas même nécessaires; et comme je suis sûr que le vizir ne demandera pas mieux qu'à faire la paix, ils n'auront point d'excuse pour prolonger la guerre. Je suis avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt wahrscheinlich durch Schütze.

---

[1] Vergl. S. 268. 269. — [2] Vergl. S. 268.

19458. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 19 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche et post-scriptum du 13 de ce mois. Les avis que vous m'y communiquez sur les mesures sérieuses de la cour de Madrid pour se mettre en état de défense,[1] m'ont fait d'autant plus de plaisir que je suis sans nouvelles directes de ce pays, et que j'ignore par conséquent ce qui s'y passe, de sorte que vous ferez bien de continuer à me mander tout ce qui parviendra là où vous êtes, à votre connaissance relativement à cette cour.

En attendant, il m'est tout-à-fait indifférent qu'on soit jaloux ou non en Angleterre de l'harmonie qui règne présentement entre moi et la cour de Vienne, ainsi que des bons offices que nous employons, de concert, à la Porte pour rétablir la paix entre elle et la Russie, et il ne m'importe nullement de la peine que cela peut faire au ministère britannique.

Au reste, je suis bien aise d'apprendre par vous que ma nièce la princesse d'Orange continue à se porter au mieux dans les circonstances où elle se trouve, et je me flatte que nous recevrons ici au premier jour la bonne nouvelle de son heureuse délivrance.[2]

Nach dem Concept. Federic.

19459. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 19 novembre 1770.

Vos deux dépêches du 6 et du 9 de ce mois me sont entrées à la fois, et comme elles me laissent encore en suspens sur la guerre ou la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, je m'attends que vos dépêches de l'ordinaire prochain répandront plus de jour sur la décision de cette crise, et qu'elles m'apprendront positivement le parti que la cour où vous êtes, a jugé à propos de prendre pour terminer ses différends.

En attendant, les lettres d'Espagne[3] annoncent les mesures les plus sérieuses que cette cour prend pour se mettre en état de défense. Outre les trois camps qu'elle fera former en Galice, en Andalousie et en Murcie, elle a dessein d'établir une milice de terre et de mer, tant pour garantir le royaume contre une attaque imprévue que pour servir sur les flottes du Roi. D'ailleurs, les conférences sont très fréquentes à la cour. Le comte d'Aranda y assiste assidûment, et on prétend que ses avis ont toute la prépondérance possible.

Au reste, ce que vous me marquez du sort de Wilkes,[4] ne me

[1] Vergl. dafür Nr. 19459. — [2] Vergl. S. 260. — [3] Bericht Thulemeiers nach Briefen aus Spanien, Haag 13. November. — [4] Maltzan berichtete, London 6. November, dass Wilkes (vergl. Bd. XXVII, 576; XXVIII, 489; XXIX, 554) durch sein maassloses Verhalten auf der letzten Versammlung der Wähler von Westminster,

met pas assez à même de juger de ce qui peut avoir engagé son parti à revenir de son enthousiasme pour lui, et vous n'oublierez pas d'entrer dans un plus grand détail sur le vrai motif de son aigreur actuelle contre son héros d'autrefois.

Federic.

Nach dem Concept.

19460. AU COLONEL BARON DE GOLTZ.

Potsdam, 19 novembre 1770.

J'ai reçu votre lettre du 18 de ce mois et suis surpris de voir par son contenu que vous espérez encore de faire votre chemin dans le militaire, dans le temps que vous devez sentir vous-même que, faute de principes, il est impossible de vous pousser dans cette carrière. La seule que je connais pour vous, est celle des affaires étrangères et dans laquelle je pense aussi de vous employer de nouveau, dans l'espérance que vous vous y prendrez mieux que vous n'avez fait en dernier lieu.[1]

Nach dem Concept. Federic.

19461. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg übersenden, Berlin 19. November, die Note mit der Beschwerde des polnischen Ministeriums über Holzforderungen und Waldverwüstungen durch die preussischen, den Cordon bildenden Truppen.[2] „Benoît nous a envoyé précédemment plusieurs notes du ministère de Pologne touchant quelques différends de limites, auxquelles nous ne manquerons pas de répondre, après que nous aurons reçu les éclaircissements que nous avons été obligés de demander aux collèges de provinces."

[Potsdam, novembre 1770.]

Vous n'avez qu'à leur répondre que de pareils cordons ne peuvent pas être tirés selon les frontières, mais selon les rivières, marais, étangs, qui couvrent le cordon; que ces endroits demeurent polonais, comme de raison, et que le Sénat doit nous avoir de la reconnaissance de ce que nous les préservons de la contagion; que les Autrichiens sont dans la nécessité d'en faire de même.

Federic.

Nach der eigenhändigen Beischrift des Königs auf dem Berichte der Minister.

in der über die Instructionen für die Parlamentsmitglieder berathen wurde, sich um sein Ansehen gebracht habe, und dass er, da er auf Rath nicht höre, bald von seinen Freunden verlassen sein würde, „qui, quoiqu'opposés au gouvernement, ne veulent cependant pas partager ses folies".

[1] Als Gesandter in Paris, vergl. Bd. XXIX, 565. Am 22. November theilt der König dem Grafen Finckenstein mit, dass er dem Baron Goltz vorschlagen werde, statt des durch Gesundheitsrücksichten und Vermögensverhältnisse verhinderten Grafen Tenczin (vergl. S. 186) als Gesandter nach Schweden zu gehen. — [2] Vergl. Nr. 19456.

19462. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 19 novembre 1770.

Le tableau que la lettre ci-jointe de mon neveu le prince Eugène de Württemberg, en date du 2 de ce mois, présente de l'état actuel de ce duché, est très touchant, et si les objets n'en sont pas trop chargés, ses appréhensions pourraient bien être très fondées et la ruine de ces États inévitable et prochaine. Quoi qu'il en soit, je ne comprends pas trop quelles démarches ce Prince désire que je fasse pour y remédier, et comme vous êtes plus au fait de toute cette affaire, vous aurez soin de m'en donner quelques éclaircissements et de me dire naturellement ce que vous en pensez.[1]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19463. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 21 novembre 1770.

La nouvelle de l'échec des Russes à Lemnos que, selon votre dépêche du 14 de ce mois, le sieur Durand vous a communiquée,[2] m'a été également rapportée; mais ce n'est qu'une bagatelle, et vous avez bien raison de le regarder comme de très peu d'importance et qui ne saurait tirer à aucune conséquence.

D'ailleurs, la poste de Russie n'étant point arrivée encore, je n'ai aujourd'hui rien de nouveau à vous dire.

Federic.

Nach dem Concept.

19464. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. November 1770.

Mich wundert, dass Euch bei Abgang Eures Berichts vom 17. Octobris das Antwortschreiben des Grafen von Finckenstein an den Cai-

[1] Finckenstein berichtet, Berlin 20. November, Prinz Friedrich Eugen wünsche die Ermächtigung Rohds, auf die kaiserliche Bestätigung des Erbvergleichs (vergl. Bd. XXIX, 592) zu dringen, die Schritte der Stände, „pour obtenir l'exécution", zu unterstützen und zu verhindern, dass Montmartin (vergl. Bd. XXIII, 516; XXIV, 405; XXV, 374; XXVI, 370) von dem Kaiser mit der Regelung der ökonomischen Verhältnisse in Württemberg beauftragt werde. Finckenstein stellt anheim, diese bereits früher an Rohd erlassenen Befehle zu wiederholen, den Prinzen davon zu unterrichten und ihm auf seine letzte Bitte, Schulenburg nicht aus Stuttgart abzuberufen, zu antworten, dass es sich nur um einen Urlaub zur Ordnung seiner persönlichen Angelegenheiten handele, und dass der König mit den übrigen Garantmächten nach wie vor über der Erhaltung der ständischen Privilegien wachen werde. Dazu findet sich die eigenhändige Beischrift: „Fort bien. Federic." Demgemäss Ministerialerlass an Rohd, Berlin 23. November; die im Ministerium in Form eines Handschreibens aufgesetzte Antwort an Friedrich Eugen ist Berlin 24. November datirt. — [2] Türken waren auf Lemnos gelandet und hatten die Russen gezwungen, die Insel zu räumen.

macam über die Friedensnegociation[1] noch nicht zugekommen gewesen ist. Seit dessen Abgang hat letztere, wie Ihr aus Meinen nachherigen Ordres ersehen haben werdet, eine ganz andere Gestalt durch die unmittelbare Correspondenz des Feldmarschalls Grafen von Rumänzow mit dem Grossvezier[2] gewonnen, und wird vermuthlich mit solcher bereits der Anfang gemacht worden sein. Ich bin inzwischen noch immer sehr besorgt, dass Frankreich dem Frieden ungemein entgegen sein und dessen Negociation durch allerhand böse und nachtheilige Insinuationen zu hintertreiben suchen wird; worauf Ihr dann ein unverwandtes Auge richten und Mir von allem, was Ihr darüber in Erfahrung bringen möchtet, ungesäumten und ausführlichen Bericht erstatten müsset.

Friderich.

Nach dem Concept.

19465. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 22 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 6 de ce mois, avec une lettre de mon cher frère le prince Henri, auquel vous aurez soin de remettre ma réponse[3] ci-jointe en original.

D'ailleurs, la cour où vous êtes, a bien raison de supposer des dispositions pacifiques au grand-vizir et de regarder comme un bon augure l'accueil favorable que ce premier ministre de la Porte a fait au colonel russe qui lui a porté la lettre du maréchal comte de Rumänzow.[4] Toutes mes lettres de Constantinople ne parlent que du désir sincère de la Porte de conclure sa paix le plus tôt possible, de sorte que la négociation à entamer à cette fin ne saurait manquer d'être accompagnée du plus prompt et du plus heureux succès.

Quant à la nouvelle du soulèvement général de l'Égypte sous Ali Bey, l'un des douze bachas qui la gouverne[nt] pour la Porte Ottomane, dont, selon votre dépêche antérieure,[5] la cour où vous êtes, a reçu avis, mes lettres d'Italie et de Constantinople n'en font, jusqu'à présent, aucune mention, de sorte qu'il y a lieu de douter encore de l'authenticité de cet évènement.

Federic.

Nach dem Concept.

19466. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 22 novembre 1770.

Mon très cher Frère. Je vois par vos lettres, mon cher frère, tous les nouveaux sujets d'admiration que vous fournit la Russie; mais

[1] Vergl. S. 135. Anm. 6. — [2] Vergl. S. 189. 190. — [3] Nr. 19466. — [4] Vergl. S. 189. 190. — [5] D. d. Petersburg 3. November.

des palais et des maisons ne sont que des monuments morts,[1] qui ne font rien à la société; ce qu'il y a vraiment d'admirable en ce que vous venez de m'écrire, c'est cette institution pour élever des filles et leur donner une éducation convenable.[2] C'est[3] par de tels soins, vraiment dignes des souverains, qu'ils peuvent mériter les noms de pères de la patrie. Le bienfait que nous recevons de nos parents, c'est la vie; mais ceux qui nous éclairent, qui nous inspirent des mœurs, qui nous humanisent, ce sont nos vrais, nos seuls bienfaiteurs; ceux des souverains qui peuvent produire de tels titres, sont sûrs d'obtenir des brevets d'immortalité par tous les siècles.

Je vous ai dépêché, mon cher frère, un courrier depuis peu,[4] et je dois encore ajouter que mes efforts ont été superflus pour faire achever ces ordres,[5] qui ne pourront, je crois, partir d'ici que le mois prochain.

On croit la guerre inévitable entre l'Angleterre et l'Espagne;[6] Choiseul se trouve pris dans les filets qu'il avait tendus à d'autres. Ainsi la meilleure politique est l'unie, qui chemine droit; par là on ne cherche niche à personne, et l'on ne s'embarrasse pas soi-même.

Notre nièce n'est point encore accouchée.[7] Il fait ici depuis quelques jours un temps abominable. Je vous conjure, mon cher frère, de vous bien empelisser et de vous bien calfeutrer à votre retour. Je crains que vos nerfs délicats ne souffrent de la rigueur du froid. Je suis avec toute la tendresse possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt durch Solms.

19467. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 22 novembre 1770.

Nous avons des nouvelles toutes fraîches de Constantinople,[8] et s'il était vrai que le bacha d'Égypte se soit révolté contre la Porte,[9] l'évènement serait d'une telle importance que tous les ministres étrangers seraient obligés de le mander à leurs cours respectives, et cependant le mien et celui d'Autriche n'en sonnent mot. Si cette nouvelle est venue à Pétersbourg de Venise, elle est controuvée, car les Vénitiens ne voudraient que trouver l'occasion de se déclarer contre la Porte, et,

[1] Prinz Heinrich berichtete, Petersburg 5. November, über einen Besuch in Peterhof, Kronstadt und Oranienbaum; besonders rühmte er Einrichtung und Ausstattung des Landhauses, das Katharina II. als Grossfürstin in Oranienbaum hatte bauen lassen. — [2] Prinz Heinrich hatte der von Katharina II. in dem früheren Nonnenkloster Smolna eingerichteten Erziehungsanstalt für adlige und bürgerliche junge Mädchen einen Besuch abgestattet. — [3] Vorlage: „ce sont". — [4] Vergl. Nr. 19453. — [5] Vergl. S. 275. — [6] Vergl. Nr. 19459. — [7] Vergl. S. 276. — [8] Vergl. Nr. 19464. — [9] Vergl. S. 279.

faute d'occasion, ils sèment en Europe toutes les nouvelles désavantageuses aux Turcs; mais si la nouvelle vient de la flotte russe, il faut qu'elle ait pourtant quelque fondement.

Mais qu'importe le bacha d'Égypte? pourvu, mon cher frère, qu'on fasse la paix cet hiver, c'est tout ce qu'il nous reste à désirer. Que les Russes la fassent directement, à la bonne heure; pour moi, je serai médiateur incognito, comme on le voudra,[1] mais je ne pourrai jamais porter la cour de Vienne à en faire autant. Ces gens ont leur morgue tout comme ceux chez qui vous êtes, ils prétendent même, comme vous l'aurez vu par mes dépêches,[2] que la cour de Pétersbourg les prie de se charger de la médiation Jamais, mon cher frère, on parviendra à mettre ces mauvaises têtes sous un bonnet; il vaut donc mieux que la paix se traite de cour à cour, et que l'impératrice de Russie la fasse négocier à la tête de ses armées. Cela expédiera la besogne d'autant plus vite, et plus tôt que cette guerre finira, et mieux que cela vaudra.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri". Das Datum ist von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch Schütze.

19468. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 22 novembre 1770.

De toutes les nouvelles que votre dépêche du 10 de ce mois, qui m'est bien parvenue, renferme, celles qui concernent la continuation de la peste, sont les plus fâcheuses. Si l'hiver n'arrête pas cette contagion et la fasse cesser entièrement, il faudra de toute nécessité continuer l'année qui vient, nos arrangements avec le cordon pour empêcher qu'elle ne s'étende jusques chez nous. Malgré tous les ravages que ce terrible fléau peut avoir occasionnés dans les endroits qui en ont été atteints, je ne saurais m'imaginer cependant, et j'ai de la peine à croire que le nombre des personnes qu'il a enlevées, puisse être aussi considérable qu'on a voulu vous le dire.[3]

Quant aux malheurs que la Pologne éprouve de la part des Confédérés, ils ne sauraient été mis nullement en comparaison avec les premiers. La mauvaise volonté de ces gens-là n'apportera certainement

[1] Prinz Heinrich berichtete in der chiffrirten Beilage zu seinem Schreiben vom 5. November: Panin habe ihm gesagt, er wisse sicher, dass Kaunitz an Choiseul geschrieben habe, „qu'au cas que la Russie demande l'Angleterre pour médiateur, que la cour de Vienne demanderait aussi d'abord la France. Cela confirme l'Impératrice et le comte Panin dans l'opinion que l'affaire de la médiation ne doit pas être traitée publiquement, afin d'empêcher que d'autres puissances ne veulent s'en mêler, mais que, sous main et par bons offices, vous traitiez ces affaires de concert avec la cour de Vienne, sans prendre publiquement le nom de médiateur." — [2] Vergl. Nr. 19426. — [3] Nach einer Angabe betrug die Zahl der Gestorbenen 50 000, nach einer andern sogar 80 000.

aucun obstacle à la conclusion de la paix, et dès que celle-ci sera faite entre la Porte et la Russie, il ne sera rien de plus facile à cette dernière que de mettre à la raison les Polonais, pour les obliger à se prêter à la pacification de leur patrie.

Federic.

Nach dem Concept.

19469. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 22 novembre 1770.

Vos deux dépêches du 9 et du 12 de ce mois me sont entrées à la fois, et je vous conseille fort de ne point vous faufiler ni avec le comte de Wielhorski[1] ni avec d'autres Polonais; leur étourderie pourrait vous mener trop loin, et vous pouvez compter que c'est le duc de Choiseul qui vous a dépêché ce comte, et qui lui a dicté tous les propos qu'il vous a lâchés.[2]

D'ailleurs, tous les avis qui me reviennent de différents endroits, ne me permettent plus de douter que, malgré toutes les peines que ce ministre se donne pour conjurer l'orage entre l'Angleterre et l'Espagne, il ne laissera pas moins d'éclater, et que les soins même du comte de Guines[3] en Angleterre ne décideront absolument rien à cet égard.

Nach dem Concept.

Federic.

19470. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 22 novembre 1770.

Les nouvelles renfermées dans votre dernière dépêche du 16 de ce mois m'ont fait plaisir par les détails qu'elles fournissent sur la situation présente des affaires.[4] Le seul pronostic que l'on puisse former jusqu'ici, avec quelque vraisemblance, sur la guerre ou la paix entre

[1] In der Vorlage und dem Bericht von Sandoz verschrieben: „Wieloselski". — [2] Sandoz berichtete, Fontainebleau 9. November, ausführlich über eine Unterredung mit dem Grafen Wielhorski (vergl. Bd. XXIX, 554), der von der Erneuerung der französisch-preussischen Allianz, der Erhebung des Prinzen Heinrich auf den polnischen Thron als erblicher Herrscher mit französischer Hülfe und von der Nachfolge des Herzogs von Pfalz-Zweibrücken im Churfürstenthum Bayern nach Ableben des Churfürsten sprach, indem er gleichzeitig erklärte: „Croyez que je ne parle pas toujours d'après moi-même dans ce que je vais vous communiquer." — [3] Guines ging als Gesandter nach England. — [4] Thulemeier berichtete über Rüstungen in den französischen Häfen und Märsche französischer Truppen; dagegen führe das Ministerium dauernd die friedlichste Sprache. „On répand qu'il y a tout lieu d'espérer que la réponse finale de l'Espagne sera satisfaisante, et que, moyennant la garantie du Roi Très-Chrétien, les Anglais seront remis dans la possession de l'île de Falkland."

l'Espagne et l'Angleterre, est que, si la chose dépendait simplement du ministère britannique, il n'y aurait point de doute que la tranquillité ne fût maintenue entre ces deux puissances; mais comme, selon mes avis, l'Espagne doit refuser la restitution de l'île de Falkland dont elle a dépossédé les Anglais, il est à croire que, sans cette condition, le gouvernement anglais n'osera hasarder de se prêter à aucun accommodement, crainte d'irriter encore davantage la nation déjà trop prévenue contre lui. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le présent.

Nach dem Concept. Federic.

19471. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 24 novembre 1770.

Je ne saurais que vous réitérer le plaisir que je ressens des bonnes nouvelles que vous me mandez par votre dépêche du 19 de ce mois sur la continuation de la convalescence de l'Électrice douairière, et la part sincère que je prends au rétablissement de cette Princesse.

Pour ce qui regarde les finances de la cour où vous êtes, je voudrais que vous me marquiez votre sentiment sur le nombre d'hommes que vous croyez que cette cour sera obligée de réduire encore dans son militaire, avant de pouvoir balancer, par ce moyen, ses revenus avec sa dépense. Je m'imagine qu'après la dernière réforme[1] dont vous faites mention, elle conserve, pour le moins encore, un corps de 20 000 hommes à peu près, et ne crois pas me tromper de beaucoup dans ce calcul. Toutes les réductions cependant que cette cour vient de faire successivement, ne valent absolument rien, à mon avis; si elle s'était déterminée à en faire une complète dès le commencement, telle que l'état délabré de ses finances l'exigeait, je suis persuadé qu'elle y aurait infiniment plus profité, et qu'elle ne serait peut-être pas dans un labyrinthe aussi affreux de dettes qu'elle se trouve actuellement.

Au reste, on m'a voulu assurer que l'Empereur aux dernières manœuvres qu'il a fait faire à ses troupes au camp de Prague, doit y avoir employé des chevaux de frise.[2] Comme je souhaiterais de savoir à quel usage on les a fait servir, vous aurez soin de le pénétrer sous main et sans affectation des officiers saxons qui, à ce que l'on prétend, doivent avoir été en assez grand nombre à ce camp, qui vraisemblablement ne manqueront pas d'en jaser, et contenterez, de cette façon, ma curiosité par ce que vous apprendrez sur ce sujet. Mais vous observerez de ne m'en rendre compte que lorsque vous serez en état de me dire quelque chose avec certitude là-dessus, et n'en toucherez pas le mot avant cela dans vos dépêches.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Von 384 Mann bei der Kavallerie. — [2] Vergl. S. 274. Anm. 2.

19472. AN DEN GENERALMAJOR VON KLEIST IN KOLBERG.

Potsdam, 25. November 1770.

Von dem Bellingschen Husarenregiment wird Euch mit gegenwärtiger Ordre der sogenannte Conföderationsmarschall Skorzewki nebst 4 Officiers und 40 Conföderirte, die den an der Netze formirten Pestpostirungscordon zu attaquiren sich erdreistet haben, zur Festung abgeliefert werden. Ihr könnet solche nur insgesammt ganz schlecht empfangen und halten und selbigen dabei gerade heraus declariren, wie sie schlechterdings nicht als Soldaten, sondern, ihrem ganz widersinnigen unvernünftigen Betragen nach, als Räuber und Spitzbuben anzusehen wären und sich also, wenn sie auch in der Maasse behandelt würden, nicht wundern könnten.

Man muss die Kerls nicht als Soldaten, sondern als Strassenräuber tractiren; der Skorzewski muss mit die anderen Gefangenen in ein gemein Gefängniss ohne Distinction tractiret werden.

Friderich.

Nach dem Concept; der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

19473. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 25 novembre 1770.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et je pense tout comme vous[1] sur l'échec des Russes à Lemnos. En effet, s'il avait été de quelque importance, il ne leur aurait point permis de reparaître aux Dardanelles pour les bloquer de nouveau, et, d'ailleurs, après tous leurs autres grands succès dans l'Archipel, il ne saurait faire non plus qu'une très faible sensation sur eux.

Mais quant au mécontentement du prince de Kaunitz de ce que la Russie n'a pas voulu accepter d'abord notre médiation, il me semble qu'il faut attendre encore des nouvelles ultérieures de Pétersbourg, pour voir si sa négociation directe, par le canal du maréchal comte du Rumänzow, prendra quelque consistance ou si elle rencontrera des difficultés. En attendant, je ne veux pas vous dissimuler que, bien que cette puissance cherche à décliner une médiation ouverte et déclarée, elle agréera cependant, avec le plus grand plaisir, les bons offices des autres cours et sera bien aise de les obtenir.[2] La seule puissance à laquelle elle donne l'exclusion dans cette négociation, c'est la France, et c'est peut-être le vrai et l'unique motif pourquoi elle ne veut pas entendre parler d'une médiation publique et déclarée. Quoi qu'il en arrive de cette médiation, je puis vous renouveler, en gros, les mêmes

[1] „Que cet échec des Russes (vergl. S. 278) n'influera pas beaucoup sur leurs opérations dans l'Archipel." — [2] Vergl. S. 281.

assurances que je vous ai déjà données précédemment, savoir qu'à cette seule condition de l'éloignement de la France près, la Russie ne sera rien moins qu'intraitable sur les autres conditions de paix.

Au reste, et pour ce qui est de la demande du prince de Ligne,[1] j'ai donné encore du camp de Neustadt mes ordres pour l'appuyer, autant qu'il dépendra de moi, et je me réserve de vous informer plus particulièrement, par l'ordinaire prochain, des démarches que mon département des affaires étrangères aura faites en conséquence.[2]

Nach dem Concept. Federic.

19474. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Thulemeier übersendet, Haag 20. November, eine Denkschrift, „Précis des faits sur l'administration de M. de Choiseul", die zu Beginn des Winters 1769 dem König von Frankreich überreicht worden sei. Der ungenannte Verfasser fasst im Anfang der Schrift seine Anklagen dahin zusammen: „Le duc de Choiseul se fit deux systèmes, l'autre pour les affaires étrangères, l'autre pour l'intérieur, qu'il se proposait de gouverner également. Il n'eut pour objet dans ces deux plans ni la gloire du Roi ni la tranquillité et le bonheur personnel de Sa Majesté, ni le bien public, pas même ses propres lumières et sa conviction intime, ni son honneur et sa réputation comme ministre, mais uniquement son intérêt particulier et son ambition démesurée. Dans le premier plan, relatif aux affaires étrangères, il posa pour base de sa conduite une soumission aveugle aux désirs de la cour de Vienne, qui n'avait pas peu contribué, sous main, à son élévation, et par laquelle il entreprit de se soutenir et de s'avancer indépendamment de tout autre moyen. Dans le second plan, relatif à l'intérieur, il sentit la nécessité de se

Potsdam, 26 novembre 1770.

Le mémoire remis au roi de France contre le duc de Choiseul dont vous m'avez adressé une copie, à la suite de votre dépêche du 20 de ce mois, me paraît être une pièce très curieuse, mais, quelque intéressants que puissent être les détails qu'elle renferme, au Roi Très-Chrétien, je voudrais bien parier que ce Prince n'a pas pris la peine de jeter le moindre coup d'œil sur son contenu.

Pour ce qui regarde les différents sentiments où l'on est chez vous sur la situation actuelle de la Grande-Bretagne en cas de guerre, je suis de l'opinion que la position de cette couronne ne saurait nullement être aussi critique qu'elle dût risquer de faire banqueroute, si les choses en venaient à une rupture entre elle et l'Espagne, et

[1] Der Fürst von Ligne wiederholte die Bitte, „de lui faire avoir ce qu'on appelle un *votum virile* au cercle de Westphalie, à l'occasion d'un petit comté d'Empire qu'il y veut incorporer". Die Grafschaft Fagnolles (im Hennegau) hat erst unter dem 31. October 1786 die Kreisstandschaft im niederrheinisch-westphälischen Kreise erworben, vergl. Büsching, Erdbeschreibung, 7. Aufl., 6, 497. — [2] Am 27. November erhält Finckenstein Befehl, Rohd von allen Schritten zu unterrichten, die zu Gunsten von Ligne bereits gethan seien und noch geschehen würden. Demgemäss Ministerialerlass an Rohd, Berlin 1. December.

lier avec le Parlement et de se prêter à ses vues, à ses prétentions, d'entrer dans ses intrigues et même de faire corps avec lui pour assurer sa propre existence contre tous les évènements possibles."

je suis persuadé que, dans ces conjonctures, elle trouverait encore assez de moyens suffisants en elle-même pour pousser avec vigueur et subvenir aux dépenses nécessaires d'une guerre, sans avoir besoin d'en venir à une banqueroute. Mais il n'en est pas ainsi du côté de la France. Toutes les ressources manquent absolument à cette puissance, et rien de plus sûr qu'elle serait obligée de recourir à l'expédient de se déclarer totalement insolvable, si elle avait la moindre guerre à soutenir.

Au reste, je m'étonne de ne trouver mot dans votre susdite dépêche sur ce qui concerne ma nièce la princesse d'Orange, et suis surpris que vous ne m'en donniez aucunes nouvelles.

Nach dem Concept. Federic.

19475. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 26 novembre 1770.

Selon votre dépêche du 16 de ce mois, la question sur la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre reste toujours problématique, malgré que la réponse de la première qu'on attendait,[1] est enfin arrivée à la cour où vous êtes. Toutes les observations que vous avez faites, à cette occasion,[2] paraissent aussi indiquer que cette question ne se décidera qu'après que cette réponse sera rendue à Londres, de sorte que nous ne serons pas longtemps sans savoir si la tranquillité publique se soutiendra ou non entre ces deux puissances.

En attendant, ne perdez pas cet objet de vue, à la cour où vous êtes, consacrez-lui plutôt toute votre attention, afin d'être à même de m'informer le plus tôt possible de ce qui s'y passera ultérieurement relativement au dénoûment de cette crise, et observez surtout, au cas que la guerre éclate, quelle mine le duc de Choiseul prendra et quel visage ce ministre fera à cette nouvelle.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. S. 267. — [2] Sandoz berichtete, dass man allgemein die Antwort als friedfertig bezeichne. „Malgré cela j'ai de la peine à me persuader, Sire, qu'elle soit assez décisive pour ne plus exiger aucune explication ultérieure. . . La conduite que la cour de Londres tiendra maintenant, servira à éclaircir mes soupçons et déterminera en même temps l'incertitude de la paix ou de la guerre."

19476. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, novembre 1770.]

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 26. November, ein Kanzleischreiben Maria Theresias, Wien 14. November, in dem sie die bevorstehende Vermählung Erzherzog Ferdinands mit der Prinzessin Maria Beatrix von Modena notificirt und den König bittet, am Reichstag den Antrag auf Bestätigung der Eventual-Erbfolge Ferdinands im Herzogthum Modena zu unterstützen, mit der von dem Legationssecretär Weber mündlich bestätigten Erklärung, „que ce n'était point aux engagements que Votre Majesté a contractés à cet égard par la paix de Hubertusburg,[1] qu'elle voulait devoir ce service, mais qu'elle ne l'attendait uniquement que de l'amitié de Votre Majesté".

Sans doute il faut agir en conséquence.[2]

Federic.

Nach der eigenhändigen Beischrift auf dem Berichte der Minister.

19477. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 28 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, et nous avons ici le même temps que chez vous. Il est tombé également dans nos cantons une si grande quantité de neige, et un dégel subit l'a fait fondre si précipitamment que nous avons de très fortes inondations, qui, par les pluies continuelles qu'il fait, rendent les chemins entièrement impraticables. La même saison règne aussi plus avant dans le Nord, et jusques à aujourd'hui il me manque deux postes de Russie, de sorte que je n'ai rien de nouveau à vous communiquer de ces contrées.

En attendant, je puis toujours vous confirmer les éclaircissements que je vous ai donnés, dans quelques-uns de mes ordres précédents, sur les dispositions actuelles de la Russie. Il y a, en effet, toute apparence qu'elle différera de se déclarer définitivement au sujet de la médiation, jusques à ce qu'elle sache positivement la résolution de la Porte sur la négociation immédiate de la paix qu'elle lui a fait proposer par le maréchal Rumänzow; mais je ne suis pas moins persuadé, pour cela, qu'elle acceptera également notre médiation sous le titre de bons offices, quoique sans admettre le nom d'une médiation formelle et publique.[3]

[1] Article séparé II, vergl. dazu Bd. XXII, 440; XXV, 97. 98. — [2] Auf den Bericht von Finckenstein und Hertzberg, Berlin 29. November, dass der König vertragsmässig nur verpflichtet sei, seine Stimme für die Anwartschaft desjenigen Erzherzogs zu geben, der die Prinzessin heirathen werde, während Maria Theresia in ihrem Schreiben diese Verpflichtung gleichzeitig auf die Collateral-Erben ausdehne, ergeht die eigenhändige Weisung: „Acquiescons-y toujours, mais faisons valoir notre consentement. Federic." Die demgemäss im Ministerium in Form eines Kanzleischreibens aufgesetzte Antwort an Maria Theresia ist Berlin 1. December datirt. Rohd in Wien und Schwartzenau in Regensburg erhielten unter dem 28. November aus dem Ministerium entsprechende Weisungen. — [3] Vergl. S. 281. 284.

La raison de cette condition me paraît aussi très aisée à deviner. Elle ne veut absolument pas entendre parler de la médiation de la France, et elle craint qu'en nous acceptant pour médiateurs formels, cette couronne n'en prenne occasion pour s'immiscer également dans cette négociation. D'ailleurs, j'ai tout lieu de supposer que ses conditions pour la paix seront trouvées très modérées et supportables; mais, avec tout cela, je ne sais pas comment le prince de Kaunitz pensera sur une médiation qu'on ne veut pas annoncer formellement, mais admettre simplement sous le titre de bons offices. Peut-être trouverez-vous occasion de pénétrer adroitement ses sentiments sur ce sujet, pour m'en rendre compte; et c'est à quoi vous ne manquerez pas de vous employer de votre mieux.

Federic.

Nach dem Concept.

19478. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 29 novembre 1770.

Les particularités que votre dernière dépêche du 19 de ce mois renferme au sujet de la réponse de l'Espagne,[1] donnent encore lieu de ne pas désespérer tout-à-fait de la continuation de la paix avec l'Angleterre, et, dans peu de jours, nous apprendrons comment cette réponse a été accueillie, et ce qu'il y a à en espérer ou à craindre.

En attendant, il court ici différents bruits sur l'intérieur de la cour où vous êtes, et on prétend, entre autres, que la Dauphine a dessein de se faire séparer et de se retirer à Insbruck; mais comme vous ne sonnez mot ni des uns ni des autres, j'ai de la peine à les croire fondés, et je ne vous en fais part que pour savoir ce qui en est.

Federic.

Nach dem Concept.

19479. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 29 novembre 1770.

J'ai reçu vos deux dépêches du 13 et du 16 de ce mois, et, selon des avis qui me sont revenus de très bonne part, la dernière réponse de l'Espagne, qui sera apparemment déjà arrivée en Angleterre, à l'heure qu'il est, porte en substance:[2]

1° que la cour de Madrid consentirait à remettre l'Angleterre en possession des établissements qu'elle avait dans l'île de Falkland, sous la réserve qu'elle s'obligerait à les laisser dans l'état où ils étaient avant la présente contestation, sans pouvoir les augmenter à l'avenir;

[1] Vergl. dafür Nr. 19479. – [2] Das folgende bis zu den Worten „d'arranger ultérieurement cette affaire", nach dem Bericht von Sandoz, Paris 19. November.

2° qu'elle ne construirait ni élèverait aucun fort ni autre ouvrage de défense dans cette île;

3° que les vaisseaux anglais qui arriveraient dans les baies et ports de l'île sous la dépendance de l'Angleterre, seraient assujettis à une visite de la part des gouverneurs espagnols.

Le ministère britannique ne peut guère opter, à ce qu'il me semble, sur une réponse de cette nature; il vaudrait autant qu'il renonçât à ses établissements dans l'île en question, que de les garder à de semblables conditions. L'on m'a ajouté que la cour de Madrid avait donné, au reste, plein pouvoir au duc de Choiseul, au comte de Fuentes, ambassadeur à cette cour, et au prince de Masserano, ambassadeur à Londres, d'arranger ultérieurement cette affaire.

En combinant donc cet avis et surtout la dernière anecdote avec ce que vous venez de me marquer dans vos dépêches susmentionnées,[1] il y a encore quelque apparence que la paix entre ces deux puissances pourra se soutenir, et qu'au moins dans le moment présent on trouvera encore moyen d'étouffer le feu de la guerre. Si cela arrive, le ministère britannique actuel n'aura non plus rien à craindre; mais comme vos premières dépêches répandront sans doute plus de jour sur cet important objet, je les attends avec impatience.

Federic.

Nach dem Concept.

19480. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 29 novembre 1770.

Votre dépêche du 23 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et je veux bien vous dire en réponse sur les particularités qu'elle renferme relativement à la réponse définitive qu'on attend de la cour de Madrid aux demandes de l'Angleterre,[2] que je m'imagine que les premières lettres qu'on aura de Londres, donneront sûrement des éclaircissements positifs sur le maintien ou l'altération de la paix entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, de sorte qu'il faudra se patienter encore tant soit peu, pour juger clairement sur le parti que ces deux puissances prendront.[3] . . .

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Maltzan berichtete, London 16. November: „Le ministère ne fait aucune difficulté de dire que, si le courrier n'est pas muni d'une réponse décisive ou que l'ambassadeur ne soit pas autorisé par un plein pouvoir de terminer cette affaire, le ministère ne saurait se dispenser de déclarer la guerre.“ — [2] Thulemeier berichtete über den Inhalt der Antwort nach Angaben, die sich ein Amsterdamer Kaufmann verschafft hatte. — [3] Der Schluss betrifft den nach Holland entsandten Zimmermann (vergl. S. 201) und die Schwangerschaft der Prinzessin von Oranien.

19481. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 29 novembre 1770.

Votre dépêche du 14 de ce mois, avec les pièces y jointes,[1] m'est bien parvenue. Vous ne manquerez pas de remercier poliment de ma part le prince Wolkonski du plan de la situation de Braïlow qu'il m'a fait communiquer, et dont je lui sais bien du gré. Il n'y a pas le moindre doute que cette place [ne] puisse [pas] tenir contre la grosse artillerie que le maréchal comte de Rumänzow attend, et qu'elle ne soit obligée de se rendre également aux armes russiennes.

Je suis bien aise, au reste, d'apprendre que la contagion ne fasse pas des progrès ultérieurs, et il faut espérer que l'hiver empêchera encore davantage qu'elle ne puisse s'étendre plus loin.

Pour ce qui regarde la déclaration que le roi de Pologne doit avoir faite à quelqu'un à l'égard de la conservation de ses ministres,[2] il faut de toute nécessité que ce Prince n'ait aucun principe de politique, si effectivement il en agissait à cet égard, comme il prétend vouloir le faire, et une pareille conduite de sa part ne pourrait que faire pitié et exciter l'étonnement de tout le monde sensé.

Il y a apparence, au surplus, que la sûreté des postes sera troublée de nouveau par un parti de Confédérés qui doit être venu se loger à Fraustadt, de sorte que la correspondance avec vous pourra souffrir encore par là une nouvelle interruption.

Nach dem Concept. Federic.

19482. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 13. November: Auf Mittheilung des Immediaterlasses vom 26. October, betreffend die durch Rumänzow angeknüpften Verhandlungen und die englische Vermittlung,[3] habe Panin die Beweggründe der Kaiserin auseinandergesetzt und ihm erklärt: „qu'il serait extrêmement fâché que Votre Majeste regardât [la démarche] qu'on a fait faire au comte de Rumänzow, comme une marque qu'on voulait en Russie négliger les offres amiables de Votre Majesté pour parvenir par Son intervention au rétablissement de la paix avec la Porte; que cette démarche avait été résolue ici dans le Conseil de l'Impératrice à l'époque la plus heureuse des armes russiennes, dans l'intention premièrement de faciliter à la Porte les moyens d'entrer dans la voie de la négociation, et, secondement, de préparer aux yeux de toute l'Europe une preuve à la convaincre du désir de la Russie à ne pas prolonger la guerre au delà de la nécessité. De plus, elle avait été résolue dans un temps où l'on ignorait encore à Pétersbourg la réclamation de la Porte pour la

[1] Ein Plan von Braïlow und ein Dupplicat des Berichts vom 17. October (vergl. S. 246). Am 30. November sendet der König den Plan an den Flügeladjutanten von Anhalt zur Verwahrung in der Plankammer. — [2] „Que, quand même on enlèverait ses ministres pour les mener en Russie, il ne donnerait jamais leurs charges vacantes, tant qu'ils vivraient.“ Wolkonski forderte die Abdankung der missliebigen Mitglieder des polnischen Ministeriums. — [3] Vergl. Nr. 19389.

médiation de Votre Majesté et de la cour de Vienne, et que, nonobstant cela, on n'avait pas autorisé le comte de Rumänzow de négocier la paix, mais que son pouvoir s'était étendu seulement à proposer, en son nom particulier, au grand-vizir d'envoyer des députés dans un endroit hors des deux camps et de lui remettre la personne du ministre prisonnier, pour donner, de son côté, une preuve de la cessation d'animosité de la Porte contre la Russie, mais que l'intention de l'Impératrice n'avait jamais été de remettre à son maréchal la négociation effective de la paix même. Qu'elle était trop persuadée qu'elle ne pouvait se faire sans l'intervention des puissances intermédiaires, et qu'il pouvait me donner sa parole qu'on ne voulait point de paix militaire, mais qu'on demandait qu'elle se fît par des négociateurs et sous la direction de Votre Majesté. Au reste, qu'il en appelait au contenu de la lettre [du] comte de Rumänzow[1] et à celui de la note donnée de la part de sa cour en réponse à la communication faite par Votre Majesté des propositions de la Porte,[2] pour servir de témoignage qu'il n'avançait présentement rien de plus que ce qu'il croyait avoir expliqué déjà clairement dans ces deux pièces des intentions de sa cour relativement à cet objet.

Quant à la médiation de l'Angleterre, le comte Panin m'a dit qu'il ne s'était pas imaginé que la lettre de l'Impératrice sa souveraine[3] et les termes qu'il avait employés dans la susdite note, auraient dû effectuer que Votre Majesté proposât de céder à l'Angleterre la médiation, afin de tirer la Russie d'embarras; qu'il avait estimé qu'il convenait de s'ouvrir à Votre Majesté, comme au principal ami de la Russie, des engagements conditionnels où cette cour se trouvait vis-à-vis de l'autre de l'appeler à la médiation, au cas que la conclusion de la paix eût besoin de médiateurs, afin de recevoir, Sire, sur cela vos conseils et votre assistance, mais, bien loin de vouloir écarter Votre Majesté, on souhaitait, au contraire, qu'il fût possible de pouvoir remettre cette médiation entre Ses seules mains, parcequ'il n'y avait point ni jalousie ni collision d'intérêts, qui pouvait empêcher de s'y livrer; mais comme l'affaire avait déjà pris une tournure différente, par l'accession de la cour de Vienne, la déclaration de celle-ci réglerait, dans la suite, le parti que l'impératrice de Russie croirait devoir prendre. Si l'Impératrice-Reine voudrait se contenter d'être mise au fait par Votre Majesté des conditions qui seraient proposées d'ici pour la pacification, et concourir par ses bons offices à les faire accepter par la Porte et renoncer simplement au titre de médiateur, alors la Russie se regarderait comme entièrement dégagée envers l'Angleterre, et il ne serait plus question de son admission; mais si l'Impératrice-Reine voulait prétendre de porter publiquement le titre de médiatrice, pour lors l'impératrice de Russie ne pourrait plus se dispenser de remplir envers l'Angleterre la parole qu'elle lui avait donnée, et qu'elle serait obligée de la faire accéder à la médiation avec Votre Majesté et la cour de Vienne. Si cette accession dût attirer la France à vouloir participer à la pacification, et que les protestations de la Russie et les exhortations de la cour de Vienne ne pourraient l'en écarter, alors il resterait à la Russie un dernier parti, et c'est celui que Son Altesse Royale le prince Henri a proposé au comte Panin, savoir celui d'engager la cour d'Angleterre, pour ne pas arrêter l'ouvrage de la paix et pour donner à la Russie une preuve effective de son amitié, de renoncer volontairement à la médiation et de la laisser transférer ouvertement aux cours de Berlin et de Vienne seulement.[4] Le comte Panin avoue que ce pas-là répugnerait à la délicatesse de l'Impératrice, et qu'elle ne se porterait à le faire que dans l'extrémité qu'il avait dit, afin d'éloigner la France de la pacification. Il souhaite donc extrêmement que la cour de Vienne veuille imiter l'exemple généreux et désintéressé de Votre Majesté et se contenter de travailler en effet au rétablissement de la paix et se désister seulement de porter le nom de médiateur. La déclaration de la Porte sur le relâchement du sieur Obreskow est, suivant l'ob-

[1] An den Grossvezier, vergl. S. 215. — [2] Vergl. S. 215—218 — [3] Vergl. Nr. 19395. — [4] Vergl. Nr. 19484.

servation de Votre Majesté, l'empêchement principal qui retient l'Impératrice de se décider sur le lieu et le temps pour faire ouvrir les négociations."

Potsdam, 29 novembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois, avec toutes les pièces qui y appartenaient,[1] ainsi que la lettre de mon frère le prince Henri[2] qui y était jointe.

J'avoue qu'au premier abord l'idée de la Russie de négocier directement sa paix avec la Porte, n'était pas trop de mon goût. J'y entrevoyais bien des difficultés et je donnais la préférence à une médiation. Mais, après y avoir réfléchi plus mûrement, je suis revenu de cette opinion, et mes ordres suivants vous auront déjà appris que la voie de stipuler un congrès immédiat, selon l'intention de Sa Majesté l'impératrice de Russie, me paraît, à l'heure qu'il est, la plus propre et la plus prompte de parvenir à la conclusion d'une paix solide entre les deux puissances belligérantes. En effet, tout concourt à m'en promettre d'heureux succès. Les intrigues même de la France, quoique à redouter jusques à un certain point, ne seront pas capables de la traverser dans les conjonctures présentes. La Porte sent trop son abaissement et sa faiblesse pour s'en laisser éblouir, et je suis persuadé qu'elle se prêtera à tout, pourvu que les conditions des Russes, ainsi que vous me l'assurez, soient modérées et ne blessent pas la dignité du Sultan. Je ne me refuserai pas non plus d'y coopérer, selon le désir de Sa Majesté l'impératrice de Russie, et je continuerai à faire faire par mon ministre à Constantinople toutes les insinuations convenables pour avancer cette conclusion. L'Angleterre même, sans prendre, tout comme moi, le titre de médiatrice, pourra s'y employer sous main. Mais quant à la cour de Vienne, je vous avoue que je doute fort qu'on pourra la persuader d'y prendre part sur le même pied. Sa hauteur est trop connue, et elle ne lui permettra guère d'y interposer ses bons offices, sans porter publiquement le nom de médiatrice.

Le motif qui m'a persuadé que son intervention serait très utile à la Russie, c'est que parmi toutes les puissances qui pourraient garantir cette paix, conjointement avec moi et l'Angleterre, il n'y en a point que l'Autriche dont la garantie, en considération que ses États confinent avec ceux de la Porte, puisse être d'une plus grande efficace. Car, d'ailleurs, je ne saurais vous dissimuler que, quoique j'aie employé tous mes soins pour désabuser cette cour de nombre de préjugés dont je l'ai trouvé imbue contre la Russie, je ne crois cependant pas qu'on parvienne jamais à la détacher de l'alliance avec la France. Je n'en suis aussi pas tant surpris. Ce qui l'attache si fort à cette couronne et à son alliance, c'est la position de ses États héréditaires. Aussi

[1] Eine Abschrift der Antwort des Grossveziers an Rumänzow, gedruckte Berichte vom Kriegsschauplatz und die Schilderung einer Illumination in Czarskoje-Selo (vergl. Nr. 19483). — [2] Vergl. Nr. 19483.

longtemps qu'elle reste liée avec les maisons de Bourbon, elle a toujours le dos libre, tant en Italie qu'au Brabant, et elle se trouve alors à même d'employer toutes ses forces contre moi, quand bon lui semblera. Enfin, je suis si convaincu de la solidité de tout ce que je viens de vous dire sur ces différents objets que je vous permets de lire toute cette dépêche d'un bout à l'autre au comte de Panin, afin de lui donner une nouvelle marque de ma confiance.

Au reste, je ne saurais assez vous exprimer combien je suis sensible à toutes les distinctions que Sa Majesté l'Impératrice fait à mon frère.[1] J'en conserverai un souvenir éternel et très reconnaissant à Sa Majesté Impériale, et vous ne laisserez échapper aucune occasion pour lui en renouveler les assurances.

Enfin, le précis ci-joint sur l'administration du duc de Choiseul[2] qui m'est tombé entre les mains, est très curieux et intéressant. Il a été effectivement présenté à Sa Majesté Très-Chrétienne, mais jusques ici on n'entend pas qu'elle y a fait grande attention. Comme je présume que Sa Majesté l'impératice de Russie sera bien aise de le lire également, je n'ai pas voulu différer de vous le communiquer. Si mon frère est encore à Pétersbourg, à la réception de cet ordre, vous n'avez qu'à le lui remettre, afin qu'il le présente lui-même à Sa Majesté Impériale; mais, au cas qu'il en fût déjà parti, vous aurez soin de le lui faire parvenir vous-même.

Federic.

Nach dem Concept.

19483. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 30 novembre 1770.[3]

Mon cher Frère. Je ne sais si cette lettre vous trouvera encore à Pétersbourg, ou si vous serez sur votre retour, mon cher frère; toutefois suis-je bien réjoui d'apprendre que votre santé est assez bonne pour résister aux rigueurs des climats du Nord.

Je ne suis pas étonné du tout des belles fêtes que l'Impératrice vous a données.[4] Ce même génie qui gouverne un État, et qui met tant de grandeur et de combinaisons dans ses projets, et dont la justesse des mesures étourdit l'Europe par des succès étonnants, ce même génie, dis-je, se déploie dans les fêtes dont vous avez été spectateur; ce goût, cette élégance, l'invention qui a dirigé ces différentes féeries dont vous me parlez, sont des délassements d'un vaste génie, qui dans ces amusements se donne quelque relâche des plus grands travaux. On m'a envoyé un dessin de cette illumination de Czarskoje-Selo, où j'ai été

[1] Vergl. Nr. 19483. — [2] Vergl. Nr. 19474. — [3] In der Vorlage verschrieben: „1777". — [4] Prinz Heinrich schilderte, Petersburg 12. November, ein mit grossartiger Illumination verbundenes Maskenfest, das die Kaiserin ihm zu Ehren am 8. in Czarskoje-Selo veranstaltet hatte.

surtout flatté de la justice que l'Impératrice rend à mes sentiments et aux liens qui m'attachent indissolublement à ses intérêts.[1]

Mais, mon cher frère, je ne peux point riposter à votre lettre sur le même ton; je ne saurais rien vous mander ni de prises de villes, ni de batailles gagnées, ni d'ennemis humiliés, ni de fêtes superbes, ni des amusements d'une cour polie; rien de cela n'a lieu ici. Nous n'entendons parler que des Anglais et des Espagnols; on ne saurait dire jusqu'ici s'il y aura paix ou guerre entre eux. La faiblesse du ministère anglais penche pour la paix; mais si elle continue, elle sera si chevillée qu'elle ne se maintiendra pas longtemps.

Incertain si ma lettre vous trouvera encore à Pétersbourg ou en chemin, j'ai adressé au comte Solms un résumé de la conduite de Choiseul qui a été présenté au Roi,[2] qui ne l'a pas lu, qui l'a donné à Choiseul qui s'en est fait des papillotes. Les faits sont vrais et bien détaillés et pourront faire connaître le caractère et la façon d'agir de cet homme à Pétersbourg, où on le connaît bien pour un tracassier, mais non pas toutes ses intrigues et ses ruses, telles qu'elles sont détaillées dans cette pièce. Le plus grand chagrin qu'on pourrait faire à cet homme, serait de faire imprimer ce factum et de le répandre dans le public.

Je vous embrasse, mon cher frère, bien cordialement, en vous assurant de la tendresse infinie et de tous les sentiments avec lesquels je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt durch den Grenzpostmeister Witte in Memel.[3]

19484. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich berichtet, Petersburg 8. November, über eine Unterredung mit Panin und seine Bemühungen, diesen zu überzeugen, dass die Theilnahme Oesterreichs, aber nicht diejenige Englands an der Friedensvermittlung im russischen Interesse liege. „Panin convint de tout cela, et, quoiqu'il n'ait rien voulu me promettre de positif, j'ai pourtant sujet d'espérer, suivant que je le connais, que je pourrai le porter à vous donner la médiation ouverte et de chercher à détourner les Anglais d'y prétendre davantage.[4]

Après quoi, il me parla des mesures, au cas que la paix ne pût se faire, et il me dit que, sous le sceau du secret, il me confiait qu'une triple alliance entre la Prusse, la Russie et l'Autriche[5] serait la plus belle et la plus heureuse idée qu'on

[1] Solms, der diese Schilderung übersandt hatte, berichtete gleichzeitig, Petersburg 13. November: „On a tiré un très beau feu d'artifice allégorique, pour célébrer la gloire de l'Impératrice, les vertus du Prince et le bonheur de la Russie et de la Prusse, causé par l'étroite union de leurs souverains." — [2] Vergl. S. 293. — [3] Witte wird durch Erlass vom 30. November angewiesen, für die „sichere Ueberkunft" des obigen und des folgenden Schreibens (Nr. 19484) an den Prinzen in Petersburg zu sorgen, falls dieser sich nicht bereits auf der Rückreise befinde. — [4] Vergl. S. 291. — [5] Vergl. S. 268. 269.

puisse avoir; qu'au moyen des arrangements à prendre pour les intérêts des trois cours respectives toutes les autres cours de l'Europe n'oseraient pas déranger ni nos mesures ni nos projets, mais qu'il me priait de n'en rien écrire encore, puisqu'il n'en parlerait pas à l'Impératrice, tant qu'il aurait espérance que la paix pourrait se faire, [de] crainte que d'autres idées détruisissent une chose aussi salutaire pour l'humanité, mais que, si cette espérance de paix devait s'évanouir, qu'alors il y penserait encore plus sérieusement."

Prinz Heinrich berichtet, Petersburg 12. November:[1] Panin „m'a assuré que les conditions de la paix me seront remises pour vous les envoyer. Je pense pourtant que cela traînera quinze jours encore, avant que je pourrai les obtenir; que vous serez médiateur conjointement avec la cour de Vienne; que, si cette cour et vous, mon très cher frère, demandez la médiation ouverte, qu'elle vous sera accordée, et que, si alors on peut y ajouter l'Angleterre, on en sera bien aise, mais à condition que la France n'en sera pas mêlée; qu'on se portera plutôt à faire désister l'Angleterre, mais il avoue que la médiation ouverte ne ferait pas plaisir à l'Impératrice, à cause de l'Angleterre. La promesse qu'ils ont faite à cette cour, les gêne beaucoup, et ce ne sera qu'à la dernière extrémité qu'ils la prieront de se désister de la médiation. On n'a pas de foi à la paix. On croit que le Sultan est un prince opiniâtre; que la France, qui a perdu son pouvoir parmi le peuple, garde son crédit au Sérail, et que, par conséquent, elle fera tout son possible pour porter le Sultan à une autre campagne. Que le comte de Rumänzow ne sera jamais chargé de la négociation, mais l'on nommera des députés pour se rendre à l'endroit où les Turcs voudront envoyer les leurs, et que, si vous, mon très cher frère, et la cour de Vienne vouliez y en envoyer, vous en serez le maître. J'ai donc tout sujet de ne désespérer de rien, soit pour la paix, où j'espère que vous aurez la première place à occuper, soit si la guerre se fait encore, et que, si la cour de Vienne veut s'y prêter, vous ne puissiez obtenir des avantages.

D'ailleurs, je ne resterais pas un jour de plus ici, si c'était pour m'amuser, mais je ne partirai pas tant que je verrai que je puis vous être utile."

Potsdam, 30 novembre 1770.

Pour notre médiation, mon cher Frère, j'y renonce de bon cœur, pourvu que l'ouvrage de la paix s'accélère. J'avoue que, vu les liaisons de la cour de Vienne avec celle de Versailles, je ne crois pas qu'on puisse compter qu'elle se mêle bien nettement de la médiation; elle voudra faire intervenir le crédit de la France, qui gâterait tout. Il vaut donc mieux, pour finir vite, que l'Impératrice négocie directement, comme elle se le propose; mon ministre à Constantinople pourra seconder cette négociation, et personne ne pourra y intervenir pour croiser l'acheminement de la paix.

Pour ce que le comte Panin vous a dit de la cour de Vienne, je crois que cela est absolument impraticable, par les liaisons intimes qui subsistent entre l'Impératrice et la France, liaisons [auxquelles] la cour de Vienne est aveuglément attachée, parceque la France lui garantit le dos en Italie et son flanc gauche en Flandre et lui donne la faculté de se servir de toutes ses forces contre moi, quand bon lui semblera. Cela étant, on ne déterminera du grand jamais Kaunitz à rompre avec les Turcs, alliés de la France, et à partager le gâteau avec les Russes;

[1] Dieser Bericht, sowie der obige vom 8., wurde durch Schütze, unter dem 28. November, dem König zugestellt.

et il faut même n'y point penser, mais plutôt se rappeler que l'Impératrice ne peut continuer la guerre, sans passer le Rubicon,[1] et qu'en ce cas, ce serait allumer un incendie dont Dieu sait quelle serait la fin. J'en reviens donc à mon sentiment: la paix, la paix la plus prompte que possible, en ne proposant pas des conditions intolérables et trop humiliantes aux Turcs. Je suis persuadé que l'Impératrice parviendra à la faire; les insinuations des Français, mon cher frère, perdent toute leur force dans la situation désespérée où se trouvent les Turcs. Ils feront sûrement la paix, et volontiers; ainsi j'espère que tout se pacifiera cet hiver, et que l'Europe pourra être tranquille, [autant] que le permettra Choiseul.

Je vous rends grâce des soins que vous vous êtes donnés pour ma sœur de Suède.[2] Je vous en ai autant d'obligation que si vous aviez travaillé pour moi-même.

Au reste, j'abandonne absolument à votre discernement et à votre jugement le temps que vous passerez à Pétersbourg; car, mon cher frère, vous êtes sur les lieux et mieux que moi en état de voir ce qui est convenable, et quel parti il vous convient de prendre.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri". Das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Zugestellt durch den Grenzpostmeister Witte in Memel (vergl. S. 294. Anm. 3).

19485. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 1er décembre 1770.

J'ai été bien aise de voir, par votre dépêche du 16 de novembre dernier, que l'on est content, à la cour où vous êtes, de l'accueil que le prince Charles de Suède a reçu ici.[3] Vous n'oublierez pas de me mander les notions ultérieures que vous apprendrez vraisemblablement à cet égard, lorsque ce Prince se trouvera de retour et arrivé à Stockholm.

Vous vous appliquerez également à pénétrer les ressorts que la Suède a employés pour se procurer les emprunts qu'elle vient de négocier en Hollande,[4] et par quel moyen elle est parvenue à trouver ce crédit dans l'étranger, afin de pouvoir me rendre là-dessus un compte exact et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. S. 255. — [2] Heinrich berichtete in der chiffrirten Beilage zu dem Schreiben vom 12. November (vergl. Nr. 19483): „J'ai tâché de faire connaître à l'Impératrice et au comte Panin que le roi de Suède et ma sœur étaient entraînés d'agir pour leurs intérêts, qui se trouvaient souvent en contradiction avec leurs sentiments et leur amitié pour l'Impératrice." Er hoffe, das Versprechen zu erhalten, dass auf einem künftigen Reichstag die von Russland geschützte Partei persönliche Rücksichten gegen den König und die Königin üben solle. — [3] Vergl. S. 260. — [4] Im Betrage von 1 600 000 Thalern.

19486. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 2 décembre 1770.

Quoique votre dépêche du 21 de novembre dernier qui m'est bien parvenue, n'offre que des nouvelles peu consolantes au sujet de la contagion qui continue à ravager les provinces de la Pologne où elle règne, je suis rassuré cependant en quelque manière contre les progrès que ce fléau peut faire, par les bonnes mesures que j'ai fait prendre à cet égard sur les frontières, et me flatte qu'à l'aide de ces précautions on pourra prévenir qu'elle ne puisse pénétrer dans mes États.

J'espère en attendant que vous n'aurez pas manqué de donner, comme il mérite, un démenti formel au dessein attribué, là où vous êtes, au général de Seydlitz de bombarder Czenstochow, pour tirer vengeance des insultes faites à notre cordon. Vous pouvez facilement vous imaginer qu'il n'y a pas un mot de vrai à tout ce prétendu dessein, et que ce n'est qu'une nouvelle simplement imaginée par les Dissidents.

Au reste, vous aurez soin de m'informer dans quelles provinces l'on mènera les troupes russiennes en quartiers d'hiver, et me rendrez compte des avis que vous apprendrez sur cet objet.

Nach dem Concept. Federic.

19487. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 2 décembre 1770.

Si, ainsi qu'il paraît par votre dépêche du 24 de novembre dernier, le prince de Kaunitz est de mauvaise humeur de ce que l'Angleterre a cédé un de ses meilleurs amiraux[1] à la Russie, il faut qu'il ait oublié que, dans un certain temps, lui-même s'est employé avec chaleur à former cette dernière cour et à l'endoctriner dans les affaires de l'Europe. Elle en a su très bien profiter, et à présent ce serait trop tard de l'en détourner, et impossible de lui faire oublier les leçons qu'il lui a données; de sorte que ce ministre n'a qu'à regarder comme son propre ouvrage, si cette puissance se mêle actuellement plus qu'auparavant de ces mêmes affaires.

Si, au contraire, il ne peut pas digérer l'espèce de refus qu'elle a fait de la médiation,[2] j'ai lieu de présumer que sa mauvaise humeur se passera, et que sa colère pourra encore s'apaiser. En effet, il me semble toujours que la Russie acceptera encore avec plaisir notre médiation, et que la seule condition qu'elle y mettra, sera que nous n'en portions seulement pas le nom. Je n'ai aussi nulle peine de deviner la raison qui l'engagera à nous demander une telle médiation. Elle a peut-être promis, sous main, la médiation à l'Angleterre et craint qu'en admettant des médiateurs publics, la France ne prétende s'en mêler également.

[1] Admiral Knowles. — [2] Vergl. Nr. 19449.

Je me réfère, à cet égard, à ce que je vous en ai déjà fait observer dans mes ordres précédents, et, au reste, je crois que, pour ce qui regarde les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, il nous faut attendre des nouvelles ultérieures pour porter un jugement solide sur le tour qu'ils pourraient enfin prendre.

Federic.

Nach dem Concept.

19488. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 3 décembre 1770.

J'ai reçu vos deux dépêches du 20 et du 23 de novembre dernier, et il paraît de plus en plus que le gouvernement britannique se repose entièrement sur sa supériorité au Parlement. Il s'agit donc, à l'heure qu'il est, de savoir plus particulièrement les conditions de son accord avec l'Espagne.[1] Si elles sont trop humiliantes, la nation ne les regardera sûrement pas avec indifférence, et ce Parlement même, tout corrompu et vendu qu'il est à la cour, pourrait bien avoir quelque peine d'y souscrire. Au moins est-il possible que, lorsque cet accord sera présenté à cette assemblée, il y arrive la même chose comme du temps du chevalier Walpole par rapport à la proposition de l'accise,[2] où un membre vint lui dire: »Vous nous payez pour le courant des sottises, mais celle-ci est trop forte; nous ne pouvons pas voter pour vous, quelque argent que vous nous donniez.« Attendons donc le dénoûment de cette crise.

Federic.

Nach dem Concept.

19489. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 3 décembre 1770.

Les nouvelles que votre dépêche du 23 de novembre dernier renferme sur les différends entre l'Espagne et l'Angleterre, sont très bien à combiner avec celles que je viens de recevoir immédiatement de Londres, et l'on s'y attend également à les voir terminés par la voie d'un accommodement.[3] Reste à pénétrer ce que l'esprit tracassier du duc de Choiseul entreprendra ultérieurement, et c'est à quoi vous ne discontinuerez pas de prêter toute l'attention possible, en ne perdant point, pour un moment, de vue les menées sourdes et cachées de ce ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Nr. 19479. — [2] Im Jahre 1733. — [3] Vergl. Nr. 19488.

19490. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 3 décembre 1770.

Mes lettres de France et d'Angleterre ne m'ont, à la vérité, rien marqué de positif encore sur la réponse finale que la cour de Madrid peut avoir donnée à l'Angleterre au sujet de leurs différends, mais elles assurent que les puissances y intéressées témoignent en général des dispositions très pacifiques, et qu'il y a tout lieu d'espérer que les affaires s'arrangeront à l'amiable par un accommodement entre elles.[1] Voilà tout ce que j'ai à vous mander pour le présent en réponse à votre dépêche du 27 de novembre dernier, qui m'a été bien rendue, et je n'ai autre chose à y ajouter, si ce n'est qu'il y a beaucoup d'apparence que la paix se fera cet hiver entre la Russie et la Porte, et qu'ainsi tout se pacifiera vraisemblablement aussi de ce côté-là.

Nach dem Concept. Federic.

19491. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 3 décembre 1770.

Ma chère Nièce. Vous me faites beaucoup de plaisir d'entrer avec moi dans le détail de votre situation présente; je commençais déjà à m'inquiéter, et je vous avoue, ma chère enfant, que celui qui m'apportera la nouvelle de votre heureuse délivrance, sera le bienvenu. Je comprends bien que, dans l'incertitude où vous vous trouvez, vous ne pouvez guère profiter des divertissements de l'hiver; mais, ma chère enfant, le plaisir d'avoir mis un petit Stathouder au monde, vous dédommagera de tout.

Je regrette ce M. de Puente que vous avez perdu;[2] il m'envoyait du bon tabac d'Espagne[3] et a été plein d'attentions à mon égard.

Je ne puis vous marquer aucune nouvelle d'ici, mais bien de Pétersbourg, où mon frère Henri nage dans les fêtes que l'impératrice de Russie lui donne; il ne pourra être de retour chez nous qu'au milieu du mois de janvier. Il a fait un prodigieux voyage, mais j'aimerais mieux aller chez vous, ma chère enfant, que parcourir tout le chemin que mon frère a fait. Je vous embrasse mille fois, de même que notre cher prince d'Orange, en vous assurant, ma chère enfant, de la tendresse infinie et de l'attachement avec lequel je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Vergl. Nr. 19489. — [2] Die Prinzessin Wilhelmine schrieb, Haag 27. November: „Nous avons appris la mort de M. de Puente, ce qui fait une vraie perte pour la société de La Haye; il est mort à Pampelune." [Charlottenburg. Hausarchiv.] — [3] Vergl. Bd. XXVII, 603; XXIX, 226.

19492. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 4 décembre 1770.[1]

Votre dépêche du 20 de novembre dernier m'a été rendue. A en juger par les avis que j'ai reçus de Copenhague même sur l'éloignement du baron de Bernstorff,[2] ce changement dans le ministère danois n'apportera vraisemblablement aucune altération dans le système actuel de cette puissance, et le langage du sieur de Warnstedt à ce sujet, dont vous faites mention,[3] paraît très conforme aux notions qui me sont entrées là-dessus.

Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, je vous réitère encore de nouveau par la présente de ne pas oublier, lorsque le prince Charles de Suède sera retourné là où vous êtes, de me mander, dans le plus grand détail, toutes les particularités que vous pourrez apprendre relatives au voyage de ce Prince.

Federic.

Nach dem Concept.

19493. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 5 décembre 1770.

Ma chère Enfant. Grand merci de ce que vous m'avez fait grand-père,[4] ce n'est que d'une fille, mais les garçons suivront. Vous vous êtes acquittée de cette couche le plus galamment possible, après nous avoir si fort alarmé pour la première;[5] vous nous deviez cette réparation. Enfin, ce qui m'intéresse le plus, c'est de vous savoir en bonne santé, et je me flatte que la petite maman sera bientôt remise de la campagne qu'elle vient de terminer glorieusement. J'ai pensé embrasser Heyden,[6] qui nous en a porté la nouvelle. Dieu vous bénisse, ma chère enfant, et vous conserve pour la conservation de votre famille, dont moi qui crois être votre père, s'intéresse plus que personne, étant avec toute la tendresse imaginable, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

[1] Vom 4. December ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 176. — [2] Vergl. Nr. 19313. — [3] Behnisch berichtete, dass die Häupter der französischen Partei auf Veränderungen im nordischen System hofften. Warnstedt (auf der Rückreise aus Petersburg befindlich, vergl. S. 158) „a tenu un langage peu conforme à ces espérances qu'il assure être vaines." — [4] Die Prinzessin Luise wurde am 28. November geboren. Auf die Meldung Thulemeiers vom 30. November antwortet der König am 6. December: „Je ressens la plus grande satisfaction de cet évènement et suis persuadé que les habitants de vos provinces ne témoigneront pas moins de joie de la naissance de la jeune princesse que si c'eût été un prince, puisque les filles ont également un grand avantage dans ce pays-là." — [5] Vergl. Bd. XXVIII, 494. — [6] Der Kammerherr des Prinzen von Oranien Graf Heyden.

19494. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 5 décembre 1770.

Monsieur mon Cousin. Votre Altesse ne pouvait me donner une plus agréable nouvelle que celle que je reviens de recevoir.[1] Je bénis le Ciel que tout s'est si bien passé, et je crois, comme les vieilles femmes, que les garçons courent après les filles, et qu'ainsi cette couche de ma nièce en sera suivie par une autre qui sera d'un mâle. Je félicite Votre Altesse sur ce commencement de postérité, et je m'intéresse, mon cher prince, à tout ce qui peut faire le bonheur de vos jours, étant avec toute l'estime et l'attachement, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

19495. A LA LANDGRAVE RÉGNANTE DE HESSE-DARMSTADT A DARMSTADT.

[Potsdam] 5 décembre 1770.

Madame ma Cousine. Rien ne m'a fait plus de plaisir que les marques de souvenir que vous me donnez. Vous avez la bonté de penser à moi à l'occasion d'un célèbre maître de ballets de Manheim.[2] J'ai vu de ces ballets de Noverre en Moravie,[3] ils sont beaux et préférables en tout aux anciens, mais ils exigent une grande dépense par le nombre de figurants et d'habits qu'ils demandent, et pendant sept années consécutives les Autrichiens, Russes et Français nous ont fait tant danser que nous avons un peu perdu le goût de la danse théâtrale, ou du moins que nous en bornons la dépense. Ce sont les raisons, Madame, qui nous bornent à ce que nous avons; ni plus ni moins je vous ai autant d'obligation, Madame, que si de vos bontés je tenais les plus beaux ballets de l'univers. Il me suffit de votre intention à laquelle je réponds par une estime parfaite et l'attachement avec lequel je suis, Madame ma Cousine, votre fidèle cousin et ami

Federic.

Nach einer Abschrift der eigenhändigen Ausfertigung.

19496. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 5 décembre 1770.

La lettre de mon major de Zegelin à Constantinople que vous m'avez adressée, à la suite de votre dépêche du 28 de novembre, m'a apporté les mêmes nouvelles que le prince de Kaunitz vient de vous

[1] Vergl. Nr. 19493. — [2] Das Schreiben liegt nicht vor. — [3] Bei der Zusammenkunft mit Joseph II., vergl. S. 130.

confier au sujet du succès de la lettre du comte de Rumänzow relativement à la paix entre la Russie et la Porte et, en particulier, à notre médiation.[1] La fermeté avec laquelle cette dernière persiste à décliner une négociation directe et immédiate, ne me plaît pas trop, et je ne saurais vous dissimuler qu'elle me met même dans un grand embarras. Je vous ai déjà expliqué les motifs qui me portaient à préférer une telle négociation à la voie de médiation, et je suis encore, à l'heure qu'il est, si persuadé de leur solidité que j'aurais cent fois mieux aimé que la Porte y eût acquiescé également. En effet, la négociation y aurait gagné beaucoup. Elle aurait avancé plus vite, et la paix serait parvenue plus tôt à sa conclusion, au lieu qu'à présent j'appréhende beaucoup qu'elle ne soit bien plus embarrassée et exposée à différents entortillements qui demanderont du temps pour être développés et ajustés.

Je souhaite que je me trompe dans mon augure, et, en attendant, je ne veux pas vous dissimuler que la Russie m'a déjà fait part de ses arrangements pour pacifier la Pologne.[2] Ils me paraissent aussi tels que le prince de Kaunitz peut être très assuré que nous pourrons les garantir sans la moindre peine. Au moins, selon la façon de penser que je lui connais, je n'y trouve rien qui y soit opposé, et je ne différerais même pas de les lui faire connaître, dès à présent, plus particulièrement, s'il ne fallait pas penser premièrement et avant toute chose au rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. En effet, cette négociation doit faire naturellement, dans le moment présent, le premier et le principal objet de notre attention et de nos peines; aussi mon frère le prince Henri s'occupe-t-il très sérieusement à la mettre en train et à pénétrer les conditions que la Russie se propose de stipuler. Mais il lui faut du temps pour y réussir, et ce n'est qu'à force d'efforts redoublés qu'il pourra s'en mettre entièrement au fait.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19497. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 5 décembre 1770.

Mon cher Frère. Je suis bien fâché d'apprendre que vous avez été incommodé;[4] mais j'espère, mon cher frère, que ce sera un mal passager. Vous êtes sujet à ces sortes d'incommodités tous les hivers, et le froid du pays où vous êtes, les aura peut-être encore augmentées.

En revanche, vous avez le plaisir de voir de tous côtés des productions d'un grand génie, et j'avoue que je suis plus sensible des

[1] Vergl. Nr. 19498. — [2] Vergl. Nr. 19445. — [3] Mit einem Postscript wird der Erlass an Zegelin (Nr. 19498) übersandt. — [4] Prinz Heinrich schrieb, Petersburg 19. November, dass er Fieber und Magenkrämpfe gehabt habe.

soins que l'on prend de la race future que de la race présente.[1] La bonne éducation est la nourriture de l'âme, comme le lait sert à l'accroissement de la partie matérielle; et les législateurs dont les soins s'étendent sur l'éducation de la jeunesse, recueillent tout le fruit de ce qu'une postérité bien élevée produit d'avantages à l'État. Dans peu arrivera ce que j'ai prophétisé à Valory, qu'on serait obligé de faire venir des précepteurs de la Russie pour bien élever les enfants.

A propos d'enfants, notre nièce de Hollande est accouchée d'une fille. M. de Heyden est arrivé hier en apporter la nouvelle.[2] Elle s'est acquittée galamment de cette couche; elle n'a presque pas souffert, et au bout de deux heures tout a été expédié.

Je suppose, mon cher frère, que vous êtes curieux des nouvelles de l'Europe, ce qui m'engage à vous en apprendre. Les Anglais et les Espagnols ne se feront point la guerre; ils veulent remettre la partie à une autre fois, mais je crois que ce ne sera pas de durée. La cause existant[3] de même de leur mésintelligence, il ne faudra attendre que le moment où l'une ou l'autre nation aura plus d'humeur qu'à l'ordinaire; et si je connais bien les Anglais, je présume que ce seront eux qui s'impatienteront les premiers.

Pour nous autres, nous nous défendons contre la famine domestique et la peste étrangère; pour la dernière, on y a bien pourvu par les cordons qu'on a tirés tout du long de la frontière, et pour la famine, en ouvrant les magasins et faisant face à la disette qui est générale en Allemagne, en France, comme en Italie. Cela n'est guère réjouissant; mais il faut bien espérer de l'année qui vient, car en tout le bien et le mal est mêlé sur ce malheureux globe. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la tendresse infinie et de l'estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

19498. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 6. December 1770.

Der Entschluss, welchen die Pforte nach mehrerem Inhalt Eures Berichts vom 3. Novembris gefasst hat, von der Mir und dem österreichschen Hof angetragenen Friedensmediation nicht abzugehen, wird dem russischen Hof sehr missfallen.[4] Meine vorhergehende Ordres

[1] Prinz Heinrich schilderte den Besuch der von der Krone unterhaltenen Erziehungsanstalt für junge Adlige und fügte hinzu: „On ne peut assez admirer tout le soin que l'Impératrice donne à l'éducation de cette jeunesse." — [2] Vergl. Nr. 19493. — [3] Vorlage: „excitant". — [4] Der Reis-Effendi hatte Zegelin und Thugut in einer „abermaligen geheimen Conferenz" in der Nacht vom 26. zum

werden Euch bereits belehret haben, wie sehr dieser Hof darauf Staat gemacht, seinen Frieden mit der Pforte allein und unmittelbar zu negociiren. Inzwischen kann Ich der Pforte gar nicht verdenken, dass dieselbe auf eine Mediation bestehet. Ihre eigene Politique erfordert solches und macht es um so nothwendiger, als in Entstehung dergleichen Vermittlung sie sich der Discretion Russlands ganz überlassen sehen, dahingegen von der österreichschen Mediation wenigstens so viel zu erwarten haben würde, dass sie einen erträglichen Frieden machen könnte.

Inzwischen habe Ich Euch bereits in Meiner Ordre vom 9. Novembris[1] einige derer Bedingungen bekannt gemacht, welche Russland dabei fordern wird. Darunter gehören unter andern die Abtretung von Azow und die Befreiung der Tartarn von der türkschen Oberbotmässigkeit, welche Ich als die vornehmsten ansehe, wie nicht weniger einige Handlungsfreiheiten auf dem Schwarzem Meer. Wegen Zurückgebung der Walachei und Moldau hingegen wird Russland wohl keine Schwierigkeit machen; aber diese beide Provinzien sind dermaassen ruiniret, dass wenigstens in den ersten Jahren die Pforte keinen sonderlichen Nutzen daraus wird ziehen können. Dem sei aber, wie ihm wolle, so ist nichts besser vor die Pforte, als je eher je lieber Frieden zu machen, und in dieser Absicht habe Ich auch einen Extract aus Eurem obangezogenem Bericht nach Russland geschickt,[2] um diese Friedensunterhandlung zu befördern und im Gang zu bringen, und Ich werde erwarten, wie man sich darauf weiter herauslassen wird.

Uebrigens, so grob die von Euch einberichtete Impertinenzien des dortigen englischen Ministri sind,[3] so wundern Mich doch solche gar nicht; sie sind dem jetzigem grossbritannischen Ministerio und seiner Denkungsart ganz gemäss. Der einzige Umstand, welcher solche einiger Achtung würdig macht, ist, dass Russland diese Krone, wie Ihr aus Meiner Ordre vom 14. Octobris[4] ersehen haben werdet, zur Mediation gleichfalls zulassen will und sich dazu gewissermaassen schon verbindlich gemacht hat; dahero Ich nunmehro zu wissen begierig bin, wie diese Impertinenzien zu Petersburg aufgenommen werden und dieser Hof sich darüber herauslassen dürfte.

Endlich habt Ihr ganz wohl gethan, die Streitigkeiten zwischen den

27. October das Schreiben Rumänzows an den Grossvezier „vom 22. September, vermuthlich alten Stils“ (vergl. S. 215), in italienischer und türkischer Uebersetzung vorgelegt und zugleich eröffnet, „dass die Pforte resolvirt, durch den Grossvezier dem Grafen Rumänzow zu antworten, dass, nachdem sie bereits die Mediation unsern beiden Höfen aufgetragen und [sie] von solchen auch angenommen worden, so könnte sich die Pforte nicht in der von ihm vorgeschlagenen Negociation einlassen; und wegen Loslassung des von Obreskow, so hätte sie auch bereits die nöthigen Arrangements mit unseren Höfen getroffen“ (vergl. S. 250).

[1] Nr. 19429. — [2] Vergl. Nr. 19499. — [3] Vergl. dafür Nr. 19517. — [4] Nr. 19357.

österreichschen Truppen des Cordons und den Türken zu vermitteln,[1] und Ich bin, in Erwartung Eurer ferneren Berichte u. s. w.

Nach dem Concept. Friderich.

19499. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 6 décembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche et apostille du 20 de novembre dernier, ainsi que les lettres de mon frère le prince Henri et du maréchal comte de Rumänzow, auxquelles j'ai fait les réponses[2] que vous trouverez ci-jointes, et que vous aurez soin de faire parvenir à leurs adresses.

D'ailleurs, la dernière poste de Constantinople m'ayant apporté une dépêche très intéressante en date du 3 du mois dernier,[3] je n'ai pas voulu tarder de la porter à la connaissance de la cour où vous êtes, et, dans cette vue, j'en ai fait faire l'extrait ci-joint en copie. Si mon frère le prince Henri est encore à Pétersbourg, vous n'oublierez pas de remettre cet extrait entre ses mains, afin qu'il puisse lui-même en faire une communication confidente au ministère; mais s'il en est déjà parti, vous ne manquerez pas de vous charger de cette besogne.

Une seule réflexion que cet extrait me fournit, et que je ne saurais passer sous silence, c'est qu'après que la Porte a consenti une fois à relâcher le sieur Obreskow, qu'elle a déjà adouci son sort, et qu'elle veut le remettre effectivement en pleine liberté, dès le moment que la négociation de paix s'entamera, il dépend uniquement de Sa Majesté l'impératrice de Russie de mettre la main a l'œuvre. En effet, la Porte lui offre la paix et ne demande pas mieux que d'entrer en négociation. La seule différence qu'elle y met, c'est qu'elle la veut négocier sous l'auspice de médiateurs, tandis que la Russie voudrait y travailler immédiatement et sans le concours d'aucune puissance étrangère. Mais cette différence n'est pas si essentielle qu'elle dût apporter quelque anicroche à la négociation même, et, selon le sentiment de tous les docteurs en droit public, elle ne saurait jamais fournir un prétexte pour continuer la guerre. D'ailleurs, il me semble que la Russie ne pourra que gagner à la voie d'une médiation. Celle de la cour de Vienne au moins lui sera des plus avantageuses, par la garantie dont cette cour se chargera, et qui rendra cette paix d'autant plus assurée. En effet,

[1] Bei Streitigkeiten an der bosnischen Grenze war ein Türke getötet. Auf Ansuchen Thuguts hatte Zegelin übernommen, die Pforte zu beruhigen. „Es scheinet auch nunmehro, dass die Affaire in Bosnien beigeleget ... werden dürfte.“ — [2] Nr. 19497. Das Schreiben Rumänzows und die Antwort des Königs liegen nicht vor. Solms berichtete, dass Rumänzow zwei für den Major von Mengen überschickte Erlasse des Königs zurückgesandt habe, da jener bereits abgereist sei. — [3] Vergl. Nr. 19498.

c'est un avantage que, vu mon éloignement, je ne puis lui procurer par ma garantie, et qui donne un certain poids de plus à celle de la maison d'Autriche.

Au reste, le ministère de la cour où vous êtes, pourra se convaincre par ce même extrait jusques à quel point l'Angleterre et la France poussent leurs intrigues à la Porte, et j'espère qu'après tous les procédés de la première, il sera au moins obligé de convenir qu'ils ne sauraient m'être indifférents, ni m'engager à avoir la moindre confiance dans une cour qui se fait une étude particulière de me décrier, en toute occasion, d'une façon même très indécente.

Enfin, et je ne saurais assez vous le répéter, la Russie est à présent le maître de se décider si elle veut faire la paix ou continuer seule une guerre onéreuse; et comme il y a actuellement une correspondance établie entre le maréchal comte de Rumänzow et le grand-vizir, il me semble que le plus court serait d'informer d'abord le premier du parti qu'elle veut prendre, ainsi que de la réponse qu'elle nous fera parvenir au sujet de la médiation.

Federic.

Nach dem Concept.

19500. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich berichtet in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 19. November, über den Stand der Friedensbedingungen mit den Türken: „Il est certain qu'on travaille à en faire le plan. Je me donne toutes les peines pour les hâter, mais il faut, sans justifier tout-à-fait le comte Panin, que je l'excuse en quelque manière par les obstacles qu'il rencontre dans le Conseil par le sieur d'Orlow et son parti. Le sieur d'Orlow est rempli d'imagination et veut élever la monarchie russe au suprême degré; heureusement qu'il n'est pas constant dans ses principes, et que le comte Panin parvient à le dégoûter de ceux qu'il suit, à force d'insister sur ceux qui lui paraissent meilleurs. Mais ces contradictions emportent du temps et font, par cette raison, que les affaires ne se terminent pas aussi promptement qu'on devrait le demander.

L'Impératrice et le comte Panin paraissent tous deux de bonne foi dans l'alliance qu'ils ont contractée avec vous, mon cher frère, et je puis assurer que j'ai tout lieu de le juger ainsi, à moins que je [ne] me trompe grossièrement."

Potsdam, 6 décembre 1770.

Ce que vous m'écrivez, mon cher Frère, des bonnes dispositions [de] l'Impératrice et de son ministre, me fait un sensible plaisir; je souhaite qu'ils y restent toujours, car cette alliance est naturelle et conforme à l'avantage des deux parties. Il est cependant fâcheux que des gens mettent des difficultés aux opérations du ministre, et, malgré leurs bonnes intentions, ils nuisent réellement aux affaires.

Vous le verrez, mon cher frère, par la dépêche [à] Solms,[1] dans laquelle, ne sachant pas si elle vous trouvera à Pétersbourg, j'envoie

[1] Vergl. Nr. 19499.

les nouvelles de Constantinople et les intrigues que les Anglais font jouer dans ce pays-là pour s'emparer de la médiation. Ce qu'il y a d'embarrassant, c'est que les Turcs ne veulent pas se désister des médiations de la cour de Vienne et de la nôtre;[1] ils offrent, en même temps, de relâcher alors Obreskow et d'attendre aux propositions de paix que l'on voudra faire. Reste donc à savoir ce que l'on fera chez vous. Car ce n'est pas une raison de continuer la guerre que de refuser des médiateurs. Ainsi voici le moment où il faudra enfin qu'on s'explique rondement. La paix aurait été plus prompte, si elle avait pu se faire directement entre les deux puissances; à présent il y aura plus de chicanes. Voilà donc sur quoi j'attends ce qu'on décidera à Pétersbourg.

Federic.

Nach dem eigenhandigen Concept: „Chiffre à mon frère Henri". Das Datum ist von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Durch Schütze zugestellt.

19501. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Sandoz berichtet, Paris 26. November: La France „craint un démembrement de la Pologne et ne sait quels obstacles y apporter. Il est à croire que le duc de Choiseul, piqué d'avoir vu la plupart de ses projets démasqués et traversés par la politique de Votre Majesté, ne laissera pas échapper les occasions où il pourra nuire à vos intérêts, Sire, d'autant plus qu'il a appris, à ce qui m'a été confié, que Votre Majesté avait offert d'abandonner entièrement le parti de la France et de faire cause commune avec l'Angleterre et la Russie, moyennant que celle-ci Lui cédât quelques-unes de ses conquêtes. Un semblable arrangement dérangerait beaucoup ceux de cette cour, qui avait imaginé de faire déclarer Votre Majesté en sa faveur, ou au moins de La faire rester neutre en cas de guerre, en Lui assurant une partie de l'électorat de Hanovre et en garantissant, par contre, à l'Empereur la succession de la Bavière pour le maintien de la tranquillité de l'Allemagne."

Potsdam, 6 décembre 1770.

C'est bien sot au duc de Choiseul de m'entortiller, selon votre dépêche du 26 de novembre, dans ses projets chimériques et de me prêter des vues de conquête qui ne sont sûrement point entrées dans mon esprit, et je le trouve même bien généreux de disposer ainsi des États étrangers, sans y avoir aucune vocation. Tout ce dont je suis bien convaincu, c'est que son esprit tracassier le rend extrêmement intrigué au sujet de la paix entre la Russie et la Porte, et il se peut très bien qu'il ait également chipoté quelque chose avec la cour de Vienne relativement à la succession de Bavière. L'un et l'autre de ces deux objets méritent toute votre attention, et vous ne discontinuerez pas d'avoir l'œil au guet pour tâcher de pénétrer les menées sourdes de ce ministre à l'un et à l'autre égard.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 19498.

19502. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 6 décembre 1770.

Ma très chère Sœur. Je serai bien aise de savoir le retour du prince Charles à Stockholm, parceque, ma chère sœur, je croirai vous parler par son organe; je ne crois pas qu'il vous donne le moindre chagrin, et s'il a donné dans des faiblesses de la jeunesse, je crois que le temps et les réflexions l'ont fait revenir de ses égarements. Il m'a paru tout déterminé à se marier,[1] et j'ose même espérer que vous approuverez son choix.

Je viens de recevoir, ma chère sœur, les portraits que vous avez la bonté de m'envoyer. A vous dire la vérité, je me suis arrêté à considérer le vôtre avec beaucoup d'attention, mais je doute qu'il vous ressemble; car je n'y ai reconnu que vos beaux yeux.

Il faut que les postes en Suède soient au plus mal réglées, car à force de perquisitions on a enfin découvert la porcelaine que je vous avais priée d'accepter. On a laissé le ballot dans une maison de poste, je crois en Scanie, sans le faire partir. Je crois qu'il ne dépendrait que d'un mot du Sénat, pour corriger cette négligence.

Mon frère est encore en Russie, où je me flatte qu'il vous rendra de bons offices, ou du moins qu'il empêchera des éclats fâcheux. Vous aurez sans doute eu des nouvelles des fêtes qu'on lui donne, et des choses qu'il trouve là-bas, dignes d'être admirées. Je ne crois pas qu'il soit ici de retour avant le mois de janvier; toutefois, ma chère sœur, vous devez bien vous figurer le plaisir que j'aurai de m'entretenir avec lui d'une sœur que je n'ai discontinué d'aimer tendrement, et de laquelle une absence de 26 ans m'a séparé.

Je serai charmé que le vin de Hongrie arrive à bon port, et je me ferai un plaisir de vous en fournir, ma chère sœur, si vous l'aimez; mais de grâce une petite semonce à vos postes suédoises, auxquelles on ne peut rien confier avec assurance; d'où il arrive que des choses qui pourraient vous revenir bien conditionnées, se gâtent en chemin.

Notre nièce de Hollande est accouchée d'une fille,[2] mais comme dans ce pays les filles valent les garçons, l'avantage de la mère est le même. Je vous embrasse, ma chère sœur, en idée, vous assurant de la tendresse et du sincère attachement avec lequel je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

---

[1] Die Königin Ulrike schrieb, 23. November: „Je serai charmée, s'il a pu se fixer et faire un choix d'une princesse aimable (vergl. S. 202); je ne vous cacherai point, mon cher frère, qu'il a eu une forte inclination ici, et mes ennemis ont tâché de l'engager à se soustraire au consentement paternel. C'est en grande partie ce qui m'a fait consentir à l'éloigner pour quelque temps." — [2] Vergl. Nr. 19493.

19503. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 7 décembre 1770.

Comme, selon mes ordres d'hier,[1] la Porte ne veut négocier sa paix que sous les auspices d'une médiation, les ouvertures que le comte Panin vous a faites, selon votre dépêche du 23 de novembre dernier,[2] n'exigent, pour le présent, aucune instruction ultérieure. Mes ordres susmentionnés renferment plutôt tout ce qu'il me reste à vous dire sur ce sujet, et je ne saurais que m'y référer, en attendant que je sois instruit plus positivement de la manière dont l'impératrice de Russie aura accueilli la réponse du grand-vizir à la lettre du maréchal de Rumänzow. Si Sa Majesté Impériale accepte notre médiation, je ferai tout ce qui me sera possible, pour avancer ses intérêts; veut-elle, au contraire, négocier directement et sans médiation, je ne saurais non plus m'en mêler ouvertement N'ayant, d'ailleurs, absolument aucune part à la résolution de la Porte d'insister sur la médiation, c'est à Sa Majesté Impériale seule à se décider là-dessus, et j'attendrai tranquillement ce qu'elle jugera à propos d'en disposer.

Au reste, je vous adresse ci-joint les marques riches de mon grand ordre que j'ai destinées au Grand-Duc et aux comtes de Panin et d'Orlow.[3] Du premier la croix et l'étoile sont garnies de brillants, et si mon frère le prince Henri est encore à Pétersbourg, lorsque le courrier qui en est le porteur, y arrivera, vous les lui remettrez tous les trois, avec la lettre ci-jointe,[4] afin qu'il puisse les présenter lui-même; si, au contraire, il en est déjà parti, vous aurez soin de les faire agréer à Son Altesse Impériale et aux deux comtes susmentionnés comme une nouvelle marque de l'amitié et de l'estime distinguée avec lesquelles je leur suis invariablement attaché.

Federic.

Nach dem Concept.

19504. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 7 décembre 1770.

Mon cher Frère. S'il se pouvait que la haute considération que j'ai pour l'impératrice de Russie, pût augmenter, ce que vous me dites,[5] mon cher frère, l'étendrait encore. En verité, elle redouble les obli-

[1] Nr. 19499. — [2] Auf die Mittheilung des in dem Erlass vom 4. November (Nr 19412) enthaltenen Rathschlags des Königs an Russland, den Frieden mit der Pforte ohne fremde Vermittlung zu schliessen, hatte Panin die Erklärungen wiederholt, über die Solms bereits am 13. November berichtet hatte (vergl. Nr. 19482). — [3] Vergl. S. 269 und 275. — [4] Nr. 19504. — [5] Prinz Heinrich berichtete, Petersburg 23. November, über die Theilnahme der Kaiserin an seiner Erkrankung (vergl. S. 302): „Elle a bien voulu prendre attention à mon régime, et je n'ai jamais suivi Esculape avec autant de satisfaction que lorsque cette Princesse a bien voulu m'en prescrire les règles."

gations que je lui dois, par ses bontés envers vous, auxquelles je suis des plus sensibles. Vous êtes bien heureux, mon cher frère, de voir un objet si rare et si digne, en tout sens, d'admiration.

Je vous avais déjà écrit une grande lettre hier,[1] où je vous envoie, supposé que cette pacotille vous trouve encore à Pétersbourg, des lettres de Constantinople fort intéressantes, pour en faire usage là-bas. C'est un grand malheur que ce prodigieux éloignement met dans toutes les négociations; nos lettres se croisent sans cesse, et tout cela nuit à l'accélération des choses; mais ce sont des choses qu'on ne saurait changer. Cependant, je vous remercie, mon cher frère, de l'esturgeon que vous avez eu la bonté de m'envoyer; il sera mangé en buvant à votre santé.

Je ne saurais aujourd'hui rien ajouter à ce que je vous ai mandé hier, mon cher frère, sinon des vœux pour votre santé, pour votre conservation, à laquelle je m'intéresse sincèrement, étant avec toute la tendresse imaginable, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

19505. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 8 décembre 1770.

C'est avec tranquillité et assez d'indifférence que je verrai arriver successivement l'exécution des projets de réforme dans le militaire auxquels, selon votre dépêche du 3 de ce mois, la cour où vous êtes, sera obligée de recourir infailliblement pour balancer ses dépenses avec ses revenus.

Tout ce qui intéresse présentement le plus ma curiosité, c'est d'apprendre, par votre moyen, les différentes manœuvres que l'Empereur a fait faire aux troupes au dernier campement de Prague, et j'attends pour cet effet avec impatience les détails circonstanciés que vous me faites espérer là-dessus.[2]

Au reste, ayez soin de me marquer à la fin de chaque mois les prix des grains tels qu'ils seront en Saxe, afin que je puisse les confronter avec celui auquel on les vendra dans mes États.

Je vous sais d'ailleurs beaucoup de gré de la communication que vous m'avez faite par le post-scriptum joint à votre dépêche susmentionnée des intentions du baron de Schimmelmann[3] à établir quelques-uns de ses fils dans mon service, et suis bien aise de voir qu'il continue toujours à persévérer dans ce dessein.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Vergl. Nr. 19500. — [2] Am 12. December dankt der König Borcke für die Nachrichten über die Uebungen bei Prag (vergl. S. 283) und erklärt sich bereit, einen sächsischen Dragonercapitän in seine Dienste zu übernehmen, sobald sich ihm dieser persönlich vorstellt. — [3] Vergl. Bd. XXIV, 284; XXVI, 232; XXVII, 564.

19506. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 9 décembre 1770.

Si, d'un côté, je suis de votre sentiment au sujet de ce qui s'est passé à Lemnos entre les Russes et les Turcs,[1] je ne pense pas moins que vous, dans votre dépêche du 1er de ce mois, que le ministère britannique ne souhaite nullement la guerre avec l'Espagne. En effet, quelque guerrières que soient les apparences, je suis cependant persuadé de la faiblesse de ce ministère qu'il fera tous ses efforts pour éviter une guerre, de sorte qu'il est à présumer que ces différends se termineront encore par un accommodement.

Quant, au contraire, à la paix entre la Russie et la Porte, il y a, selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[2] apparence que la première acceptera encore notre médiation, et vous n'avez qu'à dire au prince de Kaunitz que j'avais lieu de présumer qu'avec un peu de patience il verrait prendre à cet article la tournure qui était à désirer pour le bien des affaires.

Au reste, quelques gazettes ont prétendu que la peste avait percé le cordon autrichien et avait atteint la Transylvanie. J'en doute, à la vérité, encore, mais comme cette nouvelle mérite bien d'être tirée au clair, vous ne manquerez pas de vous en informer plus particulièrement, pour me rendre compte de ce qui en est.

Nach dem Concept. Federic.

19507. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.[3]

Potsdam, 9. December 1770.

Ich habe von denenjenigen polnischen Oertern und Dorfschaften, welche durch den gezogenen Pestpostirungscordon sowohl gegen die Exactiones derer Conföderirten gesichert als auch gegen die Pest gedecket werden, die Naturalverpflegung an Brod und Fourage vor die von denen schlesischen Regimentern in Polen stehende Detachements anzubegehren und liefern zu lassen resolviret und Euch solches und dass Ihr wegen der desfalls zu machenden Einrichtung und dass dabei mit der besten Ordnung procediret und alle Excesse schlechterdings vermieden werden, Euch mit Meinem Etatsminister von Hoym gehörig concertiren sollet, hierdurch bekannt machen wollen.

Nach dem Concept. Friderich.

[1] Rohd berichtete, dass ein zweiter Zusammenstoss auf Lemnos erfolgt sei, über dessen Ausgang entgegengesetzte Nachrichten sich verbreiteten. „Quoi qu'il en soit, on voit bien qu'il ne s'agit pas de grand'chose.“ — [2] Vergl. Nr. 19503. — [3] Vergl. den Cabinetserlass gleichen Inhalts an Tauentzien bei Preuss, Friedrich der Grosse, Urkundenband III, S. 240 (Berlin 1833). Entsprechende Cabinetserlasse ergehen unter dem gleichen Datum an die Generalmajore von Alvensleben und Belling für ihre Regimenter.

19508. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 10 décembre 1770.

Je ne suis pas si flottant dans mes jugements sur les différends entre l'Espagne et l'Angleterre que vous paraissez l'être, selon votre dépêche du 30 de novembre dernier.[1] Je les ai, dès le commencement, regardés comme sortant de la fabrique du duc de Choiseul et imaginés dans la seule vue de se rendre nécessaire à sa cour; et, vu la faiblesse du ministère britannique actuel, je n'ai guère présumé qu'ils eussent jamais des suites très sérieuses.

D'ailleurs, et pour ce qui est de la médiation de l'Angleterre pour la paix entre la Russie et la Porte, je m'aperçois qu'on en porte en France un jugement trop précipité.[2] Jusques ici elle n'est rien moins qu'aussi avancée qu'on se l'imagine, et ce qu'il y a de très certain, c'est que cette couronne ne l'a pas encore obtenue, à l'heure qu'il est.

Nach dem Concept. Federic.

19509. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 10 décembre 1770.

Der Empfang des Berichtes vom 4. December wird bestätigt. Der König übersendet Antwortschreiben an den Erbstatthalter[3] und die Baronin von Danckelman und weist die Erstattung von Auslagen an.

Au reste, je suis presque convaincu que ni l'Angleterre ni l'Espagne n'ont dessein d'en venir à une rupture ouverte, mais qu'ils tâcheront, l'une et l'autre, d'accommoder leurs différends à l'amiable. Toutes les démonstrations du contraire de la part du ministère britannique me paraissent être un simple masque qu'il met en œuvre pour en imposer à la nation et lui faire croire qu'il n'est disposé à donner les mains au maintien de la paix que sous des conditions convenables et proportionnées à l'insulte faite à la Grande-Bretagne.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Sandoz berichtete: „Je reprends aujourd'hui mes premières conclusions, et je n'hésite pas de croire que la France ne dispose par ses insinuations l'Angleterre et l'Espagne à entrer en accommodement." — [2] Sandoz berichtete, dass die Bourbonenhöfe befürchteten, England wolle die Friedensvermittlung benutzen, um sich des gesammten Levantehandels zu bemächtigen und Frankreich davon für immer auszuschliessen. — [3] Das Schreiben vom 10. December, mit einer Wiederholung des Glückwunsches (vergl. Nr. 19494), ist abgedruckt in den Œuvres, Bd. 27, Th. II, S. 120.

19510. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 10 décembre 1770.[1]

Je n'ai aucune connaissance de l'affaire du soi-disant prince de Nassau-Siegen dont le Prince-Stathouder a fait porter des plaintes au sieur de Thulemeier, selon l'apostille ci-jointe en original de ce dernier en date du 4 de ce mois,[2] et j'abandonne entièrement à votre jugement quel parti il conviendra de prendre pour contrecarrer les intrigues de cette race illégitime d'où ce prétendu Prince doit sortir Vous aurez donc soin, après que ce ministre en aura rendu un compte plus détaillé, d'aviser aux moyens les plus convenables pour tranquilliser à ce sujet le Prince-Stathouder, et vous n'oublierez pas d'en informer le sieur de Thulemeier pour lui en faire part.[3]

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen an Thulemeier.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19511. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 12 décembre 1770.[4]

Ma très chère Sœur. Il me semble, ma chère sœur, que je me suis trouvé auprès de vous, et que j'ai accompagné le prince Charles dans votre appartement, que je vous ai entretenue et vous ai vue et entendue. Cet aimable petit bonhomme vous a parlé avec trop de prévention de ce qu'il a vu ici;[5] un bon vieillard l'a reçu cordialement, et cela l'a séduit sur le reste.

Ah, ma chère sœur, que vous me trouveriez vieilli, si vous me voyez![6] Je fais ce que mon devoir exige dans ce pays, dont le militaire est l'unique soutien; je le fais gaîment, et quelquefois il m'en coûte.

[1] Vom 11. December ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 209. — [2] Karl Heinrich Nikolaus Otto, der Nachkomme des unehelichen Sohnes der Marquise von Mailly, der Gemahlin des 1735 gestorbenen Prinzen Emanuel von Nassau-Siegen, trat in London als Prinz von Nassau-Siegen auf. Der Erbstatthalter befürchtete, dass neue Erbansprüche von diesem Prätendenten erhoben werden könnten. — [3] Am 13. sendet der König den Ministern eine von Thulemeier mit dem Bericht vom 7. December eingereichte, die Sachlage erläuternde Denkschrift, mit dem Befehl, die entsprechenden Maassnahmen zu ergreifen. Durch Ministerialerlass, Berlin 15. December, wird Thulemeier beauftragt, dem Prinzen von Oranien die Unterstützung des Königs zu verheissen, und ferner wird Maltzan angewiesen, den angeblichen Prinzen von Nassau-Siegen nicht anzuerkennen und sich über die Unrechtmässigkeit seiner Ansprüche an geeigneter Stelle zu äussern. — [4] Vom 12. December ein Schreiben an Voltaire in den Œuvres, Bd. 23, S. 178; an d'Alembert, ebenda, Bd. 24, S. 518. — [5] Die Königin Ulrike berichtete, Stockholm 30. November, über die Erzählungen des Prinzen Karl von seinem Besuch in Potsdam. — [6] Die Königin schrieb, Karl habe ihr berichtet, „que vous montez à cheval, vous promenez à pied, vous levez de grand matin, tout comme si vous n'aviez que trente ans".

Je me lève bon matin, parceque j'ai beaucoup d'affaires à expédier, mais aussi je ne perce plus les nuits comme autrefois. Je voudrais que le prince Charles eût pu vous peindre mon cœur; celui-là ne s'est point changé, et je me flatte que vous le reconnaîtriez d'abord.

Mon frère Henri m'écrit de Russie qu'il se flattait de ne vous avoir pas été tout-à-fait inutile dans ce pays-là.[1] Ce sera le seul avantage qui reviendra de son voyage, où il est beaucoup fêté, comme je crois, ma chère sœur, que vous en serez instruite.

Je me prépare à me rendre à Berlin vers la fin du mois pour le carnaval, auquel je n'assiste presque jamais, mais où la jeunesse s'en donne à cœur joie. Voilà, ma chère sœur, toutes les nouvelles que je peux vous marquer d'ici, car ce n'en est pas une que le tendre attachement et la haute estime avec laquelle je suis, ma chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19512. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 12 décembre 1770.

Votre depêche du 5 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue. Elle m'apprend que l'Empereur continue à s'appliquer à son militaire, et qu'il ne néglige rien pour le mettre sur un meilleur pied. Toutes ses actions annoncent qu'il roule de grands projets dans sa tête, et qu'il n'attend que le moment favorable pour leur exécution. Dans ses voyages même, il ne cherche qu'à s'instruire, pour donner peut-être à ces projets plus de perfection, et, à tous égards, il me paraît être un prince vigilant et actif.

Au reste, les affaires de l'Europe se trouvent à peu près dans la même position. Les différends entre l'Espagne et l'Angleterre n'ont changé en rien. Les mauvais chemins retardent l'arrivée des postes d'Angleterre, et nous sommes toujours dans l'incertitude sur les suites de cette querelle, sans en pouvoir juger avec précision.

Mes lettres de Russie, au contraire, me confirment, de plus en plus, que l'on ne sera pas longtemps sans accepter notre médiation,[2] et, en attendant, la cour de Russie m'a fait connaître ses conditions pour pacifier la Pologne. Vous en verrez le précis dans la copie ci-jointe,[3] et je me flatte que le prince de Kaunitz n'y trouvera rien à redire.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 296. — [2] Vergl. Nr. 19513. — [3] In der an Rohd mitgetheilten Abschrift des „Précis des sentiments du comte de Panin“ (vergl. S. 262—264) fehlen der erste Absatz und die Worte: „que la cour de Vienne charrie droit dans ses ouvertures au roi de Prusse“ (vergl. S. 263, Z. 9. 10 v. o.). Vergl. S. 318.

19513. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 12 décembre 1770.

Le comte Panin peut être entièrement tranquille sur ce que j'ai communiqué à la cour de Vienne des sentiments de sa souveraine relativement à la pacification, et vous n'avez qu'à lui donner les plus fortes assurances en conséquence de ce que, selon votre dépêche du 27 de novembre, il vous a insinué à cet égard, que je n'y avais absolument rien laissé glisser qui pût porter le moindre préjudice aux intérêts de Sa Majesté Impériale.[1] Je crois aussi que, pour la médiation, cette cour agira de bonne foi, et son propre intérêt doit l'engager à avancer, autant qu'il dépend d'elle, l'ouvrage de la paix et de la tranquillité sur ses frontières.

Mais, après cela, il ne faut pas se faire une idée trop avantageuse de mon crédit auprès de cette cour. Tout ce qu'elle a fait jusques ici vis-à-vis de moi, n'est que simple politesse, et, dans le fond, elle est inséparable de la France. Les intérêts domestiques ont trop affermi son système avec cette couronne pour oser se flatter d'y apporter la moindre altération. Il est bien vrai qu'elle ne demanderait pas mieux que de m'attirer dans ces liaisons, mais vous connaissez trop ma façon de penser sur ce sujet pour avoir besoin de vous renouveler que toutes les avances qu'elle pourrait me faire, resteront entièrement infructueuses, et qu'il n'y a aucune amorce au monde qui puisse me tenter d'y entrer jamais.

Federic.

Nach dem Concept.

19514. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

[Potsdam] 12 décembre 1770.

Mon cher Frère. Je conçois très bien, mon cher frère, que dans une ville qui ne date que de ce siècle, et dans un pays naguère barbare vous devez trouver partout des traces du grand génie qui anime et vivifie cette contrée. Quoi que Pierre Ier et les impératrices qui lui ont succédé, ont fait, il restait encore un ouvrage immense pour policer et perfectionner cette région si arriérée des autres. Il fallait à la Russie une impératrice comme celle que vous êtes assez heureux de pouvoir admirer de près, pour mettre le comble à ce vaste édifice. Elle embrasse

[1] Solms berichtete: „Il a été porté quelquefois à douter de sa sincérité et de prendre les avances et les démonstrations d'amitié qu'elle a faites à Votre Majesté, comme des ruses pour chercher à connaître par là le secret des sentiments de l'impératrice de Russie et d'en faire, de concert avec la France, un mauvais usage, propre à reculer la paix et à tenir encore la Russie embarrassée dans la guerre.“ — [2] Antwort auf das Schreiben Heinrichs, Petersburg 27. November.

tout dans la sphère de son activité, aucune partie du gouvernement ne lui échappe. Elle entre jusque dans la police, elle fait honte à bien des souverains engourdis sur leur trône, qui n'ont pas les premières notions des grandes choses qu'elle exécute. Quatre ministres en France ne font pas autant de besogne que cette femme qu'il faut compter au rang des grands hommes.

Au reste, je crois avoir vu ce M. Rasumowski chez lequel vous avez été; il a passé par ici[1] pour aller en Italie, où je crois qu'il a circulé un couple d'années.

Je ne puis rien vous mander d'ici, mon cher frère; on ne sait pas encore ce qui adviendra des brouilleries de l'Espagne et de l'Angleterre; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, si le ministère britannique trouve le moyen de différer [la guerre], elle ne s'en fera pas moins en peu de temps. Je fais des vœux pour votre santé, afin qu'elle résiste à la rigueur du climat où vous vous trouvez, vous assurant, mon cher frère, de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Durch Solms zugestellt.

19515. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich berichtet in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 27. November: „J'ai eu encore un entretien avec le comte Pánin, lequel a eu de ma part pour objet de l'animer afin qu'il se presse à remplir sa promesse, et de me donner le plan de la pacification avec la Porte, pour vous l'envoyer.

Il m'a promis qu'à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre il le remettrait positivement. Il a ajouté qu'il le donnerait, au cas même que la réponse que le grand-vizir a promise de la part du Sultan au comte Rumänzow, ne fût pas même arrivée, et il croyait que l'on pourrait juger ensuite des intentions de la cour de Vienne par la manière dont elle recevrait les ouvertures tant sur le plan qu'il compte donner, que sur celui que j'ai eu l'honneur de vous envoyer déjà relativement aux affaires de la Pologne;[2] mais qu'au cas qu'on vît que la cour de Vienne ferait des difficultés, qu'alors il serait temps de penser aux arrangements à prendre, si une [guerre] générale devait avoir lieu.

Je n'ai pas voulu entrer plus loin en matière sur ce dernier sujet, n'ayant pas encore pu recevoir votre réponse, mon cher frère, au sujet d'une triple alliance,[3] que je vois qui leur serait très agréable, si elle pouvait avoir lieu; car le comte Solms, auquel je n'ai jamais rien touché sur ce sujet, est venu me dire que je pouvais compter qu'au cas qu'on pût trouver moyen d'arranger une alliance entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, que la cour de Pétersbourg [la] préférerait à tous les avantages qu'on voudrait demander. J'ai répondu au comte de Solms que je ne pouvais rien répondre sur ce sujet, n'ayant sur cela aucun ordre de votre part; tout ce que cependant je pouvais dire sur la connaissance que j'avais des affaires, c'était qu'au cas qu'une alliance de cette espèce pouvait avoir lieu, ce ne pouvait être qu'à condition que les conquêtes que les Autrichiens feraient sur les Turcs, vous seraient bonifiées par de nouvelles acquisitions, parcequ'il n'était pas possible que vous

[1] Juni 1765, vergl. Bd. XXIV, 206 207. — [2] Vergl. Nr. 19445. — [3] Vergl. S. 268. 269. 294. 295.

voudriez que l'ancien ennemi s'agrandît et devînt plus puissant qu'il n'est déjà, à moins que par des conquêtes vos États ne fussent mis dans la situation de tenir la même balance qu'ils tiennent à cette heure; mais que je ne vous écrirais jamais sur ce sujet, à moins que la cour d'ici [ne] le souhaitât et ne m'autorisât à cette démarche.

Je dois ajouter qu'au cas que vous trouviez de la possibilité à la réussite de ce projet, que mon avis serait d'arranger préalablement tout ce que vous désireriez d'obtenir par cette alliance, avec les Autrichiens; cela fait, je voudrais presque garantir de faire approuver tout le plan par cette cour-ci; mais, s'il fallait commencer ici d'arranger le système de partage de chacun, je crains qu'on serait terriblement difficile sur tout ce que vous désireriez.

Une autre chose c'est que, si vous pouviez vous agrandir en Allemagne, on disposerait ici de la Prusse polonaise pour tous les princes qui seraient obligés de contribuer à votre agrandissement, et j'espère que j'en viendrais aisément à bout. Mais il ne serait pas ainsi, si l'agrandissement de vos États était pris sur la Pologne. J'ai sujet de croire qu'on serait très difficile sur cet article. Vous voyez, mon très cher frère, que, si la cour de Vienne veut se prêter à ce dessein, que je me trouve en état de vous rendre service, et que je puis même vous le promettre. La cour de Vienne peut conquérir tout ce qu'elle a perdu sur les Turcs, et [au] delà on leur accorderait tout ce qu'ils voudraient, fût-ce jusqu'aux portes de Constantinople.

Quant à la paix, ils la désirent plus que tout le reste; pour peu que la cour de Vienne ne veuille pas se prêter à une médiation couverte, on se dégagera de l'Angleterre,[1] et vous aurez la médiation publique, et si, contre toute attente, la Porte demande à traiter à Constantinople, vous serez toujours invité à envoyer un ministre plénipotentiaire ou à autoriser celui que vous y avez, pour agir conjointement avec les plénipotentiaires nommés par la Russie.

J'ai reçu la lettre du 8[2] que vous me faites l'honneur, mon cher frère, de m'écrire. Comme la cour de Russie[3] espère beaucoup sur les bons offices que vous emploierez pour la paix, et que je suis sur le point de recevoir les conditions pour vous les envoyer, c'est pourquoi je n'ai pas voulu faire mention des difficultés que la cour de Vienne vous oppose, de crainte de retarder par là les premières ouvertures, puisqu'il sera temps ensuite de leur faire connaître les nouveaux embarras, au cas que la cour de Vienne, après les ouvertures que vous lui ferez sur la pacification de la Pologne, ne devienne plus traitable. Le comte Panin est trop porté pour vous avoir dans cette affaire, pour que, au cas que[4] la cour de Vienne persiste dans son opiniâtreté, j'ose vous demander si alors vous ne voudriez pas faire cause commune avec l'Angleterre pour l'affaire de la médiation. C'est une idée qui m'est venue, et qui mettrait la cour d'ici alors tout à son aise.

Comme vous me dites, mon très cher frère, que je dois encore rester ici, autant que l'Impératrice le désire, je dois vous obéir, et je pense d'ailleurs qu'il est de votre intérêt que j'attende les éclaircissements sur toutes les différentes dépêches que je vous écris; car de laisser les affaires dans l'imperfection, ce serait manquer par là le but que vous vous proposez par le séjour que vous avez désiré que je fasse ici; car, s'il ne tenait qu'à moi, je partirais incessamment, mais comme les réflexions commencent à venir sur une guerre générale, comme vous l'aurez vu par le commencement de cette dépêche, et que même on pense aussi, au cas que[5] la triple alliance n'eût pas lieu, quel avantage on vous accorderait, si vous entriez seul en guerre, je pense donc qu'il est absolument de votre intérêt que j'attende que ce chaos soit entièrement débrouillé. L'Impératrice a d'ailleurs dans l'esprit que j'aille voir Moscou."

[1] Vergl. S. 291. 295. — [2] Nr. 19426. In der Vorlage verschrieben: „9". — [3] In der Vorlage verschrieben: „la cour de Vienne". — [4] Vorlage: „si au cas que". — [5] Vorlage: „qu'au cas que".

Potsdam, 13 décembre 1770.

J'espère que vous aurez déjà reçu à présent mes autres dépêches, où vous aurez trouvé, mon cher Frère, quel est le véritable système de la cour de Vienne, liée indissolublement à la France.[1] Si je voulais promettre qu'on pût la détacher de cette alliance, je me tromperais moi-même et l'impératrice de Russie également. Je vous ai détaillé ce que le prince Kaunitz m'a dit sur ce sujet; si les Russes veulent sonder le terrain, ils trouveront que je détaille la vérité telle qu'elle est; ainsi c'est une chose à laquelle on perdra sa peine et son temps.

Pour le projet de pacification de la Pologne que vous m'avez envoyé, je n'ai pas voulu l'envoyer à Vienne, par circonspection, parceque personne ne m'avait dit de le faire; je me suis contenté de faire sonder vaguement sur ce sujet le prince Kaunitz.[2] A présent, j'ai fait partir ce projet,[3] et il n'y a aucun doute qu'on ne l'accepte à bras ouverts.

Pour la médiation, mon cher frère, je ne sais qu'en penser; je vois qu'on parle toujours de guerre générale, et cela me fait soupçonner qu'enflé par les succès précédents, on voudrait pousser la fortune aussi loin qu'elle peut aller. Les Turcs offrent la paix, ils proposent des médiateurs; que peuvent-ils faire davantage? Si les Russes ne se prêtent pas à ces sentiments pacifiques, c'est eux qui rejettent la paix qu'on leur offre. J'opine qu'on la fasse au plus tôt, et fût-ce même par la seule médiation des Anglais; car, si une guerre générale a lieu, j'en porterai tout le fardeau; on me fera de belles promesses qui ne seront qu'imaginaires, et j'aurais peut-être les Autrichiens et les Français seul sur le dos. C'est le moyen de ne pas faire grand' chose, et, à la paix, je me trouverais tout au plus avec mes possessions présentes, mais l'armée et les provinces ruinées et l'argent de l'État dépensé pour le service de la Russie, ce qui tout au plus pourra me valoir un beau compliment et une pelisse de marte zibeline. Voilà, mon cher frère, ce que je prévois, et qui me rend si tiède à vouloir m'embarquer dans un temps de tempête.

Je conçois que vous êtes obligé à bien des complaisances dans le pays où vous êtes, et que ce nouveau voyage ne vous accommode pas; cependant, je ne puis pas vous dissimuler qu'en votre place j'en aurais fait autant; et si cela augmente la confiance que l'Impératrice commence à prendre en vous, c'est beaucoup gagné. Je pense à l'avenir, mon cher frère, et dans l'avenir cette confiance pourra produire d'excellents effets.

On me marque de Vienne que le prince Lobkowitz est sur son départ pour Pétersbourg, et le comte Panin pourra voir, en le tâtant, que j'ai bien détaillé le système de la cour de Vienne.

[1] Vergl. Nr. 19453 und 19484. — [2] Vergl. Nr. 19447. — [3] Vergl. Nr. 19512.

Au reste, je ne puis rien vous marquer de nouveau, ni d'ici ni de l'Europe.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère". Das Datum ist von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Durch Schütze zugestellt.

19516. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 13 décembre 1770.

Quelque forte que soit, selon votre dépêche du 3 de ce mois, la complication des différends entre l'Espagne et l'Angleterre,[1] il me semble cependant, autant que j'en puis juger, que nous ne serons guère longtemps sans voir éclater une rupture ouverte entre ces deux puissances. Les dispositions pacifiques même du roi de France qu'il a fait connaître en dernier lieu,[2] ne m'en font pas juger plus favorablement, puisque je doute fort qu'il dépende de lui de la détourner, et que son sentiment puisse l'emporter sur l'animosité de la nation britannique. Nous ne tarderons pas de voir plus clair dans tout ceci.

Federic.

Nach dem Concept.

19517. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 13 décembre 1770.

Vos deux dépêches du 27 et du 30 de novembre dernier qui viennent de m'entrer à la fois, ne décident encore rien, et je m'aperçois qu'on continue à la cour où vous êtes, d'être dans la même incertitude sur la guerre ou sur la paix avec l'Espagne. En attendant, je suis fort de votre sentiment que le ministère britannique actuel fera tous les efforts possibles pour décliner la guerre, mais il faudra voir si son crédit sera assez grand pour conjurer l'orage et tranquilliser la nation.

Au reste, le ministre d'Angleterre à Constantinople ne discontinue pas de faire à la Porte des insinuations très désavantageuses contre moi.[3] Encore en dernier lieu il a prôné la supériorité du crédit de sa cour à celle de Pétersbourg et le peu de cas, au contraire, que celle-ci faisait de mon intervention pour pacifier les troubles actuels. Pour donner plus de poids à ses calomnies, il s'est même permis de prêter par son interprète à l'impératrice de Russie des expressions à mon sujet dont

[1] Sandoz berichtete: „Telle est la confusion et la complication de toute cette affaire qu'on est exposé à changer souvent d'opinion et de sentiment et de la même manière que les fonds publics haussent ou baissent, suivant les nouvelles qui se débitent." — [2] Wie Sandoz berichtete, hatte Ludwig XV. Choiseul erklärt, „que mon intention est de rester en paix, et que ma conscience ne me permet pas de faire le malheur de mon peuple pour l'intérêt de l'Espagne". — [3] Das folgende nach dem Bericht Zegelins, Konstantinopel 3. November.

on se sert à la Porte vis-à-vis des gens de la plus basse extraction pour leur imposer silence. Toutes ces ruses n'ont cependant pas fait prendre le change à la Porte, et le reis-effendi lui-même a fait connaître à mon ministre[1] que les discours de ce ministre l'avaient si fort choqué qu'il n'avait pu s'empêcher de lui faire remarquer que l'amitié et la bonne intelligence entre moi et l'impératrice de Russie était trop généralement reconnue pour qu'un homme de sa trempe puisse la diffamer. Aussi toutes ces malicieuses insinuations ne méritent-elles que mon souverain mépris, et je ne vous en fais part que pour vous faire juger à quoi j'ai lieu de m'attendre de la part de la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

19518. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 13 décembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche et post-scriptum du 7 de ce mois. Selon le contenu de mes dernières lettres de Londres,[2] il paraît qu'on y est toujours incertain encore sur l'effet des différends de l'Angleterre avec l'Espagne et si la paix se maintiendra ou non entre ces deux puissances. Je crois que la France et l'Espagne n'apportent tant de tergiversations à finaliser ces différends, que pour amuser les Anglais et pouvoir se mettre, en attendant, à l'abri des surprises de ces derniers, en travaillant à se préparer à faire la guerre avec vigueur, au cas que les choses en viennent à ce point.

Au reste, c'est avec bien du plaisir que j'ai appris le rétablissement de ma nièce la princesse d'Orange,[3] lequel m'a été également confirmé par la lettre de la baronne de Danckelman que j'ai trouvée à la suite de votre susdite dépêche. Vous aurez soin de lui faire tenir en réponse celle que je vous adresse ci-joint.[4]

Nach dem Concept. Federic.

19519. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 décembre 1770.

Quoique, depuis mes derniers ordres immédiats du 12 de ce mois,[5] mes lettres de Londres du 27 et du 30 de novembre me soient entrées,[6] je ne suis cependant pas plus éclairé sur l'issue des différends entre l'Espagne et l'Angleterre. Elles me laissent plutôt dans la même in-

[1] Obige Antwort hat vielmehr Zegelin dem Reis-Effendi auf dessen Mittheilung gegeben. — [2] Vergl. Nr. 19517. — [3] Vergl. Nr. 19493. — [4] Das Schreiben der Baronin und die Antwort des Königs liegen nicht vor. — [5] Nr. 19512. — [6] Vergl. Nr. 19517.

certitude à cet égard. Mais, autant que je puis juger des conditions que, selon votre dépêche du 8 de ce mois, la réponse finale de l'Espagne doit renfermer,[1] je doute fort que le ministère britannique, malgré sa faiblesse connue, puisse y acquiescer.

Le temps seul nous fera voir plus clair en tout ceci, tout comme j'espère qu'il m'apprendra également les conditions que la Russie a enfin résolu de stipuler pour sa paix avec la Porte. Jusques ici, je n'en connais pas encore le détail. On va, dans cet empire, à pas trop lents et mesurés, et on n'y apporte point à ses résolutions toute la promptitude qu'il serait à désirer, de sorte qu'il se pourrait bien passer encore quelque temps, avant que je puisse vous en informer plus positivement.

P. S.

Selon mes dernières lettres de Pétersbourg,[2] on désire également d'être mis au fait de quelle manière la cour où vous êtes, s'est expliquée sur la dernière note de la Russie par rapport à la médiation.[3] Comme ce que vous m'en avez mandé par votre dépêche du 7 de novembre dernier,[4] ne renferme que l'idée particulière du prince de Kaunitz, et que ce ministre vous a promis de vous en dire davantage, après en avoir rendu compte à Leurs Majestés Impériales et reçu leurs ordres, vous n'oublierez pas de lui rappeler, dans l'occasion, sa promesse, afin qu'il s'en explique plus clairement, pour m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

19520. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 décembre 1770.

Je ne trouve rien d'extraordinaire dans la réponse que, selon votre rapport du 30 de novembre dernier, la Porte a faite aux propositions de paix que la cour où vous êtes, lui a fait passer par le canal du maréchal comte de Rumänzow. La substance en est qu'elle insiste sur la médiation qu'elle m'a une fois offerte, ainsi qu'à la cour de Vienne, et qu'elle ne veut point entrer en négociation directe avec la Russie;[5] et je ne vois rien dans cette déclaration qui puisse donner lieu à quelque doute sur sa sincérité de vouloir effectivement négocier sa paix.[6] J'en suis plutôt si convaincu que je voudrais être garant qu'elle désire cette

[1] Die spanische Regierung erklärte sich zur Rückgabe der Falklandinsel an die Engländer bereit, unter der Bedingung, dass diese sich verpflichteten, sie ihrerseits nach vier Monaten zu verlassen, und dass die Insel für neutrales Gebiet erklärt würde, „qui ne saurait appartenir en propre à aucune puissance de l'Europe". — [2] Vergl. Nr. 19521. — [3] Vergl. S. 215—218. — [4] Vergl. S. 265 — [5] Vergl. Nr. 19498. — [6] Panin betrachtete den Umstand, dass Obreskow in der Antwort garnicht erwähnt wurde, als verdächtiges Zeichen.

paix de tout son cœur et de toute son âme; et, pour ce qui est du sieur Obreskow, mes lettres de Constantinople dont je vous ai communiqué le précis, prouvent suffisamment qu'elle est toute disposée à le remettre en liberté, dès que la Russie mettra la main à l'ouvrage de la paix et acceptera notre médiation. Je me réfère, à cet égard, à mes ordres précédents où j'ai touché cet article à différentes reprises, et, en particulier, à ceux du 6 de ce mois[1] qui ne tarderont pas de vous être rendus.

D'ailleurs, mes lettres de Pologne dont j'ai reçu trois postes à la fois,[2] ne m'annoncent non seulement, mais confirment encore la réduction de Brailow par les Russes, de sorte que la cour où vous êtes, ne tardera pas non plus d'être instruite de ce nouveau succès heureux de ses armes.

Federic.

Nach dem Concept.

19521. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 16 décembre 1770.

Les Autrichiens disent que les Russes se moquent d'eux, et qu'ils n'ont pas envie de faire la paix, mais bien de donner lieu à une guerre générale.[3] Vous aurez reçu à présent, mon cher frère, mon courrier touchant les Turcs, par où tout s'éclaircira; car ils promettent de relâcher Obreskow, sitôt qu'on aura des sûretés que les Russes veulent faire la paix.[4] Je sais que ces gens sont très lents dans leurs résolutions; mais s'ils voulaient sincèrement la paix, comptez, mon cher frère, qu'ils s'empresseraient davantage pour en poser les fondements.[5] La fortune les éblouit, et s'il ne tenait qu'à eux, l'Europe serait bientôt en feu.

Je comprends qu'il faut, dans le pays où vous êtes, bien des complaisances et bien du manège. Voilà encore ce voyage de Moscou[6] qui retardera la négociation. On verra venir le printemps et l'on dira qu'on ne peut se dispenser de continuer la guerre. Je crains bien que cela en viendra là, et qu'on me traira, comme une vache à lait, pour des subsides qui sont de l'argent jeté dans la rivière.

Je souhaite, mon cher frère, que je devine mal, mais je crains que ces gens-là n'aient leur système tout arrangé, et qu'ils tâcheront de vous tenir le bec à l'eau le plus longtemps qu'ils le pourront. D'ailleurs, je

[1] Nr. 19499. — [2] Vergl. Nr. 19522. — [3] Prinz Heinrich berichtete in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 30. November: „On attend avec impatience la réponse que la cour de Vienne fera sur la minute que l'Impératrice vous a envoyée par sa lettre (vergl. Nr. 19389), et sur les affaires de Pologne" (vergl. Nr. 19445). — [4] Vergl. Nr. 19429 und 19430. — [5] Der Prinz schrieb, trotz aller Bemühungen werde er erst in der folgenden Woche die russischen Friedensbedingungen senden können (vergl. S. 316). — [6] Vergl. S. 317.

fais mille vœux pour que cet affreux climat ne porte aucun préjudice à votre santé.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère". Das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Durch Schütze zugestellt.

19522. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 16 décembre 1770.

Je viens de recevoir à la fois trois dépêches de votre part, deux avec l'ordinaire de Prusse en date du 24 de novembre dernier et 1er de ce mois, et une par celui de Silésie du 5 courant; de sorte que je me flatte que les ordres que je vous ai adressés successivement par la voie de Willenberg depuis le 11 du mois passé, qui vous manquaient encore au départ de votre dernière, vous seront également bien parvenus à l'heure qu'il est.

Tout ce que je puis vous dire en réponse au contenu de ces différentes susdites dépêches relativement à ce qui concerne la conduite que la cour de Russie observe en Pologne, c'est que, comme on ne saurait empêcher cette cour de prendre telles mesures qu'elle jugera convenables pour pacifier ce royaume, il faut lui laisser faire tout ce qu'elle jugera à propos pour parvenir à ses fins.

Pour ce qui regarde la contagion, qui continue à faire ses ravages dans les provinces où elle s'est manifestée, il me paraît que, si l'événement de Léopol avec un homme chargé de lettres mort en rue de la peste, dont vous faites mention, est véridique, l'on ne saurait être hors d'appréhension que ce terrible fléau ne s'approche de plus près de nos frontières, puisque le cas peut arriver que quelque autre personne apporte la maladie dans cette ville, dont on vient de la garantir cette fois-ci par un insigne bonheur.

Federic.

Nach dem Concept.

19523. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 16 décembre 1770.

La dernière poste de Varsovie vous aura, sans doute, apporté également copie d'une »Note«[1] que la commission du trésor royal a remise au sieur Benoît au sujet des greniers de sel que j'ai fait établir en Pologne, ainsi qu'une apostille de ce même ministre du 24 de novembre dernier sur les mesures à prendre pour procurer au vieux colonel de Puttkammer le payement de la dette qu'il a à la charge du

[1] D. d. Warschau 22. November.

prince palatin de Russie;[1] et, en tout cas, vous trouverez l'une et l'autre à la suite de la présente, telles que je les ai reçues immédiatement de ce ministre.

Quant à la première, vous n'avez qu'à répondre que le défaut de sel sur mon cordon et le risque d'en tirer de la Pologne, à cause de la peste, étaient les seuls motifs qui m'avaient obligé à l'arrangement susmentionné, mais que, d'ailleurs, j'étais fort éloigné de contrevenir aux traités qui subsistaient avec la république de Pologne, ou d'empiéter sur les droits de Sa Majesté le roi de Pologne.

Pour la seconde, au contraire, j'ai approuvé entièrement l'idée du sieur Benoît, et j'ai déjà ordonné à mes lieutenant-général de Stutterheim l'aîné et général-major de Belling de saisir, au printemps prochain, deux des bateaux du prince palatin de Russie qui descendront la Vistule pour se rendre à Danzig,[2] de sorte que vous n'avez qu'à faire parvenir à ces deux généraux les éclaircissements nécessaires tant sur la nature que sur le montant de la dette du colonel de Puttkammer.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19524. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 17 décembre 1770.

Je juge, par votre dernière dépêche du 7 de ce mois, que vous craignez de hanter les personnes qui sont dans des liaisons étroites avec le duc de Choiseul, et ce n'est pas là le moyen de vous mettre à même de rendre vos dépêches bien intéressantes. Le duc de Choiseul est cependant l'unique et le seul pilote de la barque; tout passe par ses mains, et il est, pour ainsi dire, l'âme de la politique française, qui dirige et fait marcher tous les autres ministres à sa fantaisie. C'est donc un motif bien pressant de l'observer et d'avoir continuellement l'œil au guet pour pénétrer jusques aux replis secrets de son cœur, et le moyen le plus sûr d'y réussir, c'est de se lier avec des gens qui ont quelque part à sa confiance, avec ses créatures, en un mot, dont l'une ou l'autre ne sera pas toujours si fort sur ses gardes pour qu'il ne lui échappât, de temps en temps, quelques mots qui fournissent quelques éclaircissements sur ses desseins et sur les ressorts cachés qu'il fait jouer pour parvenir à son but.

Je ne saurais donc m'empêcher de vous donner cet avis pour votre direction, et, en le suivant avec la prudence et la circonspection nécessaire, vous ne manquerez sûrement pas de vous mettre bien au fait de ce qui se passe à la cour où vous êtes, et même dans le cabinet de ce ministre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Fürst August Alexander Czartoryski. — [2] Demgemäss Cabinetserlasse, Potsdam 16. December.

19525. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 17 décembre 1770.

Il paraît de plus en plus, par les particularités que votre dernière dépêche du 4 de ce mois renferme, que l'Angleterre fera tout son possible pour conserver la paix et pour accommoder à l'amiable ses différends avec l'Espagne; mais je doute que le ministère puisse entrer en négociation à ce sujet, aussi longtemps que l'Espagne persiste à demander que, peu de temps après l'accommodement, l'Angleterre évacuât de bon gré l'île de Falkland.[1] On prétend au moins que l'Espagne ne veut pas démordre de cette stipulation, et son opiniâtreté sur cet article pourrait bien faire échouer la négociation et donner lieu à une rupture ouverte, pour soutenir les droits de la couronne britannique.

Tout ce que j'ai de la peine à comprendre, ce sont les appréhensions que vous attribuez aux puissances contractantes vis-à-vis de moi.[2] Je vous avoue naturellement qu'elles me paraissent d'autant plus problématiques que ces puissances ne sauraient ignorer qu'aucune alliance ne subsiste entre moi et l'Angleterre, et que les apparences sont plus pour un refroidissement que pour une bonne intelligence entre les deux cours. D'ailleurs, vous savez depuis longtemps que je regarde cette guerre avec une indifférence parfaite, et que tout ce qui m'y intéresse, c'est de voir si le ministère britannique actuel pourra se soutenir dans une telle crise. Je ne vous dissimulerai même point que, quel que soit le moment de sa chute, il me sera toujours bien agréable.

Nach dem Concept. Federic.

19526. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 17 décembre 1770.

Votre dépêche du 11 de ce mois m'est bien parvenue, et vous continuerez à me rendre compte avec toute l'exactitude possible des nouvelles ultérieures qu'on recevra là où vous êtes, d'Angleterre au sujet de l'arrangement des différends de cette couronne avec l'Espagne. Les notions qu'on a eues jusqu'à présent à cet égard, dépeignent le ministère britannique actuel trop pacifique et désirer[3] trop la conservation de la paix pour pouvoir croire qu'il voudra, à moins que d'y être forcé peut-être par la nation, en venir à une rupture et déclarer formellement la guerre aux Espagnols.

Au reste, les bonnes nouvelles que vous m'avez données de la santé de ma nièce la princesse d'Orange, m'ont fait plaisir, et je vous

[1] Vergl. S. 321. — [2] Maltzan berichtete: „Ce qui doit opérer principalement sur les cabinets des puissances contractantes, c'est la crainte qu'ils ont pour Votre Majesté; ce que je regarde comme le point le plus essentiel qui arrêtera la guerre." — [3] So.

sais gré de l'attention que vous avez eue de m'en informer. Je vous adresse ci-joint une lettre pour le Prince-Stathouder[1] que vous lui ferez tenir de ma part.

Federic.

Nach dem Concept.

19527. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 17 décembre 1770.[2]

Monsieur mon Cousin. Je vous suis très obligé des bonnes espérances que vous me donnez du prompt rétablissement de ma chère nièce. Je me flatte qu'à présent elle sera plus aguerrie à ce métier, et qu'elle vous donnera, mon cher prince, une nombreuse postérité. Il n'y a que les commencements qui coûtent, et ceux-là sont, Dieu merci, passés. Je suis avec toute l'estime et la tendresse possible, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle oncle, cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

19528. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 décembre 1770.

J'attends avec la plus grande impatience le plan de pacification avec la Porte que, selon votre dépêche du 4 de ce mois, le comte Panin vous a fait espérer dans peu. Le temps est précieux pour y mettre la main, et, à mon avis, le moment présent est le plus favorable pour parvenir à une paix solide et glorieuse. Je ne saurais même vous dissimuler qu'en lanternant encore plus, j'appréhende fort que nous ne nous trouvions insensiblement au printemps, où les arrangements faits pour une nouvelle campagne pourraient fournir un nouveau prétexte de la reculer, de sorte que le meilleur sera d'y travailler dès à présent et de mettre à profit les facilités que la Porte est toute disposée d'y apporter.

Quant aux marques de mon grand ordre de l'aigle noir, je veux bien céder aux motifs du comte de Panin.[3] Mon frère le prince Henri aura, en conséquence, le plaisir d'en décorer le Grand-Duc dès à présent, et, pour celles que j'ai destinées à ce ministre et au sieur d'Orlow, vous n'avez qu'à les garder sous votre clef, jusques à ce que, dans quelques mois peut-être, on trouve un prétexte plausible de les délivrer également. J'ai cru qu'en les recevant des mains de mon frère, cette distinction

[1] Nr. 19527. — [2] Vom 18. December ein Schreiben an d'Alembert in den Œuvres, Bd. 24, S. 519. — [3] Vergl. hierzu Nr. 19550.

donnerait un relief de plus à cette marque de ma faveur, mais, le comte Panin estimant qu'il conviendra mieux de différer, j'ai bien voulu y acquiescer.

Federic.

Nach dem Concept.

19529. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Potsdam] 19 décembre 1770.

Mon cher Frère. Je suis charmé de vous savoir encore jouir d'une bonne santé, et j'admire avec vous, mon cher frère, tous les progrès que la nation russe a faits si rapidement. Cultiver cette nation, sauvage naguère, et la rendre assez policée qu'elle se plaise à des amusements d'esprit, qu'elle joue et rende bien les meilleures pièces du théâtre français, ce sont des pas de géant avec lesquels elle s'approche de la perfection. Je dirais, si je l'osais, de l'Impératrice ce qu'Homère dit de Jupiter: il fit trois pas, et il fut au bout du monde. Nous autres, nous nous traînons sur ce globe, nous ne faisons que ramper; aussi nos progrès sont-ils circon[scrits] dans des bornes assez étroites.

Je voudrais vous donner des nouvelles de ce qui se passe entre l'Espagne et l'Angleterre; mais je suis comme Morrien, qui ne savait si, au siège de Landau, il avait été dehors ou dedans.[1] Je ne saurais vous dire absolument si ces deux nations feront la guerre ou si [elles] traîneront une paix plâtrée jusqu'à la première occasion.

Nous avons perdu ici en quatre semaines M. de Jariges[2] et M. de Dorville;[3] la justice en est entièrement détraquée, et il sera difficile de leur trouver des successeurs dignes d'eux.

Des attaques d'hémorroïdes m'ont fait différer mon voyage de Berlin jusques à samedi,[4] de sorte que, cette année, le carnaval sera plus court que de coutume.

Nugent sera relevé par le fils du médecin van Swieten;[5] il pourra nous guérir de la maladie anti-autrichienne dont nous avons eu des accès assez fréquents par le passé. Mais j'abuse de votre temps, mon cher frère; vous avez tant à voir dans le pays où vous êtes, que je me fais une conscience du moindre moment que je vous dérobe. Je me contente de vous assurer de l'estime et de la tendresse infinie avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig. Durch Solms zugestellt.

---

[1] Marschall Villars eroberte 1713 Landau, das von den Kaiserlichen vertheidigt wurde. Gemeint ist offenbar der 1760 gestorbene Oberhofmeister der Königin Sophie Dorothea von Preussen, der einen Theil des spanischen Erbfolgekrieges als Freiwilliger mitgemacht hatte. — [2] Vergl. S. 258. — [3] Gestorben am 12. December. — [4] 22. December. — [5] Vergl. S. 206.

19 530. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich berichtet in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 4. December, über eine Unterredung mit Panin: „Comme toute probabilité d'une négociation directe est interdite par la réponse du Sultan,[1] j'ai voulu savoir ce que le comte Panin pensait au sujet de la cour de Vienne; s'il croyait que l'Impératrice se porterait à demander les bons offices dans les formes. Il m'a répondu qu'il fallait d'abord savoir comment la cour de Vienne aurait pris la réponse que l'Impératrice vous a faite sur le sujet de la médiation, et quoiqu'il ne m'a point dit positivement que la cour d'ici ferait la demande formelle, je dois pourtant le croire, puisque ni l'Impératrice ni le comte Panin n'ont été surpris de la prétention que la cour de Vienne a faite à ce sujet,[2] mais ils veulent être convaincus que la cour de Vienne charrie droit, et ils disent qu'ils se reposent sur cela absolument sur les lumières que vous leur donnerez. Ils souhaitent éviter le nom seul de médiateur, à cause de l'Angleterre, mais, au cas que vous, mon très cher frère, et la cour de Vienne le désirez, je crois que cet obstacle serait levé. . . .

Il n'y a pas de jour où l'Impératrice ne me parle du voyage de Moscou, qu'elle veut que je fasse,[3] et si je ne veux pas lui déplaire, il faudra prendre la résolution."

Der Prinz berichtet, dass die Schwarzen Adlerorden angekommen seien und er Solms beauftragt habe, Panin zu sagen, „que vous désiriez de donner des preuves d'amitié à l'Impératrice, et que vous étiez intentionné de donner votre ordre au Grand-Duc, au comte Panin et au comte Orlow.[4] Le comte Panin a répondu que l'Impératrice verrait avec plaisir cette preuve d'amitié pour le Grand-Duc, lequel y serait extrêmement sensible, mais qu'il était obligé de prier que vous différassiez à le donner à lui et au comte Orlow, puisque le Grand-Duc ne serait pas flatté de le recevoir en même temps; qu'il devenait âgé, et qu'il était de l'intérêt et de la bonne intelligence de le ménager, mais que, si, un an ou deux après, vous vouliez l'envoyer au comte Orlow et à lui, qu'ils s'en trouveraient honorés. Il a ajouté qu'il ne fallait pas penser uniquement à la mère." Heinrich empfiehlt, den Orden für den Grossfürsten mit Edelsteinen zu besetzen und die beiden anderen zurückzulegen.

Potsdam, 19 décembre 1770.

Tout ce que nous devons désirer le plus, c'est que la paix se fasse au plus tôt entre la Russie et la Porte. Je vois bien que les Turcs ne la feront que par les médiateurs qu'ils ont proposés; ainsi c'est à savoir si la Russie les acceptera, ou non. Si elle les accepte, je crois bien qu'il y aura quelques difficultés que la cour de Vienne fera naître pour rogner aux Russes quelques avantages; mais le besoin de rétablir la paix dans leur voisinage, l'emportera par-dessus l'humeur à laquelle le prince Kaunitz est un peu sujet.[5] Je ne peux pas répondre corps pour corps pour ces gens-là; souvent les insinuations de la France prévalent sur les véritables intérêts de la cour de Vienne. Cette cour m'a répondu à la communication de la première pièce russe, touchant la médiation, qu'on se moquait d'eux;[6] je n'ai pas pu vous envoyer cette réponse, car elle n'était pas édifiante.

Pour les ordres, je vous abandonne entièrement, mon cher frère, l'usage que vous trouverez à propos d'en faire. Je suis, grâces à Dieu,

[1] Vergl. S. 321. — [2] Vergl. S. 248. — [3] Vergl. S. 317. — [4] Vergl. S. 309. — [5] Vergl. S. 284. 297. — [6] Vergl. S. 265 und 322.

à 180 milles de Pétersbourg, et je ne puis pas juger comme vous de ce qui est convenable ou non. Je crois que l'ordre pour le Grand-Duc n'essuiera aucune difficulté; pour les deux autres, on pourrait les donner à l'occasion de la paix, sinon, les garder plus longtemps. J'approuverai tout ce que vous ferez sur cet article, ainsi que de votre voyage de Moscou, car je sens très bien que ce n'est qu'à force de complaisances qu'on réussit dans ce pays.

Dès que j'aurai une réponse de Vienne sur les affaires de Pologne, je ne manquerai pas de vous la faire parvenir, étant etc.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Réponse au prince Henri". Das Datum hinzugefügt von der Cabinetskanzlei. Durch Schütze zugestellt.

19531. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 19 décembre 1770.

Votre dépêche du 12 de ce mois regardant uniquement les affaires de Württemberg, dont j'ai abandonné le soin à mon département des affaires étrangères,[1] je n'ai rien à vous dire immédiatement sur ce sujet, et je me refere entièrement aux instructions que ce dernier pourrait juger nécessaires de vous faire parvenir ultérieurement.

La poste d'aujourd'hui ne me fournit, d'ailleurs, non plus matière à vous entretenir sur les affaires générales. J'attends toujours la déclaration formelle de la Russie sur les conditions de sa paix avec la Porte, pour en faire une communication confidente à la cour où vous êtes, et c'est ce dont vous aurez soin de prévenir le prince de Kaunitz.

Nach dem Concept. Federic.

19532. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 20 décembre 1770.

Selon votre dépêche du 10 de ce mois, la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre me paraît, à la vérité, inévitable, mais il me semble qu'on ne saurait encore fixer au juste le terme où elle éclatera. En attendant, dans quelque temps qu'elle ait lieu, je crois que tôt ou tard la banqueroute se manifestera également. En effet, l'état délabré des finances françaises est parvenu à un point que la guerre ne saurait que l'accélérer, et quand même la paix se conserverait encore, il y a cependant toute apparence qu'on sera obligé d'y venir quelques années plus tard.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 278.

19533. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 20 décembre 1770.

Votre dépêche du 7 de ce mois ne contient, à la vérité, encore rien de positif sur le dénoûment de la crise entre l'Espagne et la cour où vous êtes; mais je commence à croire que, comme les arrangements de la France deviennent sérieux, on ne s'y attend pas moins qu'il éclatera dans peu. En attendant, il me paraîtrait singulier, si, ainsi qu'on l'a débité, la cour où vous êtes, voulait se servir, dans cette occasion, d'une partie de la flotte de Russie, et il me semble plutôt que, vu les armements qu'elle a faits jusques ici, et qu'elle continue encore de faire, elle ne manque ni de vaisseaux ni d'argent pour soutenir seule la gageure.

Federic.

Nach dem Concept.

19534. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 20 décembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 14 de ce mois. Pour juger si la guerre éclatera ou non entre l'Espagne et l'Angleterre, il faudra, je crois, attendre le retour d'un courrier qui, selon les dernières lettres de Londres,[1] doit avoir encore été expédié tout récemment de Londres à Madrid, et dont la réponse décidera apparemment du parti que ces puissances prendront.

Pour ce qui regarde le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, auquel on s'intéresse vivement en Hollande, il y a lieu de croire que cet évènement aura lieu, et vous pourrez informer le prince d'Orange que, selon toutes les apparences, cet ouvrage parviendrait pendant cet hiver à sa perfection.

Au reste, vous ferez mes excuses au prince d'Orange de ce que ma réponse[2] à la lettre de notification qu'il m'a faite de la naissance de la jeune princesse dont ma nièce vient d'accoucher, lui parviendra un peu tard, le courrier porteur de cette notification s'étant arrêté quelque temps ici.

Federic.

Nach dem Concept.

19535. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Potsdam, 20 décembre 1770.

Votre dépêche du 14 de ce mois vient de m'entrer, et j'ai reçu, en son temps, ainsi que je vous l'ai notifié alors, toutes les pièces que

[1] Bericht Maltzans, London 4. December. — [2] Nr. 19494.

vous m'avez adressées, sur les manœuvres militaires essayées au camp de Prague,[1] qui m'ont entièrement satisfait.

Quant aux informations que vous continuez à me donner sur la situation des caisses électorales et le manque d'argent qui y augmente de jour en jour, elles ne sauraient que me confirmer dans le sentiment que je vous ai donné à connaître de tout temps, que les réductions que la cour où vous êtes, a faites jusqu'ici dans son militaire, ne sont rien moins que suffisantes, mais que, pour remédier efficacement au dérangement de ses finances, elle sera forcée d'en venir à une réforme bien plus considérable encore que les précédentes dans son armée.

Nach dem Concept. Federic.

19536. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A COPENHAGUE.[2]

Potsdam, 20 décembre 1770.

Je n'ai nullement été surpris d'apprendre, par votre dépêche et post-scriptum du 11 de ce mois, le changement qui s'est fait dans le ministère danois,[3] et je suis bien persuadé que les ministres qui viennent de recevoir leurs démissions par ordre de cabinet, ne seront pas les derniers à qui cela arrivera, mais que plusieurs autres personnes de la cour où vous êtes, subiront également le même sort. Je n'ignore pas non plus les particularités que vous avez marquées à l'égard du nommé Struensee,[4] ci-devant médecin du Roi, elles m'étaient déjà connues en partie; mais ce qui importe le plus et à quoi vous prêterez toute votre attention, c'est de voir si les changements qui ont lieu dans le ministère de la cour de Danemark, influeront sur son système présent et si cette cour voudra abandonner l'alliance de la Russie et se ranger du parti contraire.[5]

Federic.

Nach dem Concept.

19537. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. December 1770.

Euer Bericht vom 17. Novembris ist Mir richtig zugekommen, und Ich bin von der nach solchem unverändert fortdauernden Neigung der Pforte zum Frieden sehr erbauet.[6] Inzwischen sind es insbesondere

[1] Vergl. S. 310. — [2] Seit Ende November auf dem Kopenhagener Gesandtschaftsposten, vergl. S. 242. — [3] Gregory berichtete über die Entlassung weiterer vier Minister. — [4] Gregory berichtete über Persönlichkeit, Emporkommen und Einfluss von Struensee, den er als Urheber der Veränderungen im Ministerium bezeichnete. — [5] Auf den Bericht vom 15. befiehlt der König am 24. December Gregory, „de ne plus vous étendre aussi volumineusement que vous venez de le faire, sur de simples bagatelles"; wenn nicht interessante Nachrichten vorliegen, soll Gregory einen oder zwei Posttage überschlagen. — [6] Zegelin berichtete: „Die Pforte

drei Ursachen, welche verhindern, dass wir bis diese Stunde noch nicht von der Partei positive Nachricht erhalten haben, welche Russland in Ansehung der Mir und dem wienerschen Hof angetragenen Mediation zu nehmen gut gefunden hat. Die erste ist die weite Entfernung dieses Hofs von hier, die zweite dessen ungemein grosse Behutsamkeit und Langsamkeit, mit welcher derselbe in seinen Berathschlagungen zu Werke gehet, und endlich die dritte und hauptsächlichste, weil derselbe gedacht, seinen Frieden nach dem Antrag des Feldmarschalls Grafen von Rumänzow unmittelbar zu schliessen, und folglich vorhero die Antwort des Grossveziers auf des ersteren Schreiben hat abwarten wollen. Hiernächst haben die russischen Waffen sehr viel Glück gehabt, und es ist gar nicht zu verwundern, dass man bei solchem mehr Mühe gehabt hat, diesen Hof zum Frieden zu bewegen. Die Pforte kann versichert sein, dass dieses so leicht nicht gewesen. Inzwischen habe Ich denselben doch nunmehro dahin gebracht, und die Absendung Meines eigenen Bruders, des Prinzen Heinrichs, um dieses Geschäfte zu betreiben und zu erleichtern, leget wohl den überzeugendsten Beweis ab, mit wie vielem Eifer Ich Mich bei dieser Gelegenheit der Pforte angenommen habe. Mit mehrerem Ernst aber Russland zu seiner Erklärung wegen der Mediation anzutreiben, gehet nicht an. Inzwischen werde Ich nicht aufhören, Mir alle Mühe zu geben, solche je eher je lieber zu erhalten; und ob es wohl das Ansehen gewinnen wollen, als ob Russland die Mediation, sonderlich des österreichschen Hofs, nicht allzu gerne annähme, so stehet es doch nunmehro im Begriff, Mir seine positive Entschliessung darüber nächstens zukommen zu lassen, sodass Ich hoffe, Euch solche in Zeit von vierzehn Tagen zuzufertigen. Ihr könnet demnach solches alles der Pforte gelegentlich bekannt und zugleich Meine Verwendung für sie am russisch-kaiserlichen Hofe bestens geltend machen.

Indessen wird derselben niemand verargen noch abrathen können, wenn sie bei diesen Umständen neue Vorkehrungen zu ihrer Défense macht, weil man doch gemeiniglich gewaffnet und in guter Positur weit eher als sonst einen guten Frieden zu erhalten im Stande ist.

Uebrigens sind von neuem verschiedene russische Kriegsschiffe und Fahrzeuge die Strasse bei Gibraltar passiret, um zu der russischen Flotte im Archipelago zu stossen. Bei ihrer Ankunft daselbst, welche vielleicht bereits erfolgt ist, dürften dahero wohl die Dardanellen von neuem bloquirt gehalten werden, wovon Ihr nicht weniger der Pforte Nachricht geben und sie dadurch sowie durch alle andere diensame Vorstellungen in ihren geäusserten friedsamen Gesinnungen desto mehr zu bestärken suchen könnet.

Friderich.

Nach dem Concept.

---

erwartet mit dem grössesten Verlangen die Antwort von Russland"; nehme dieses die Vermittlung an und erkläre es sich zum Frieden geneigt, solle Obreskow sofort in Freiheit gesetzt werden.

19538. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 décembre 1770.

L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Constantinople du 17 de novembre dernier[1] fournit une nouvelle preuve bien convaincante du désir sincère de la Porte de faire la paix, de sorte que, si la négociation se traîne encore en longueur, on ne pourra sûrement pas le mettre à sa charge. En effet, elle se déclare bien positivement qu'elle ne demande pas mieux que de conclure sa paix, et il ne s'agit plus, pour en commencer la négociation, que de savoir si la cour où vous êtes, agrée ou non la médiation de celle de Vienne. Jusques ici elle a différé de se décider là-dessus, mais je m'attends, selon votre dernière dépêche, de savoir dans peu à quoi m'en tenir à cet égard.

Au reste, voici une copie de mes dernières lettres de Constantinople du 17 de novembre dernier qui sont toutes remplies des dispositions pacifiques de la Porte. Si mon frère est encore à Pétersbourg, vous la lui remettrez pour qu'il puisse en informer lui-même l'impératrice de Russie; mais s'il en est déjà parti, vous n'oublierez pas d'en faire un usage convenable auprès du ministère de Sa Majesté Impériale.

Nach dem Concept. Federic.

19539. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 23 décembre 1770.

Je suis bien charmé d'apprendre par votre dépêche du 7 de ce mois que je touche au moment de savoir les conditions auxquelles la cour où vous êtes, veut faire sa paix avec la Porte. Cette nouvelle m'a fait d'autant plus de plaisir que je ne saurais vous dissimuler que la Porte, aussi bien que l'Autriche ont été surprises de ne recevoir aucune réponse catégorique sur la médiation que la première nous a offerte. Je serai donc bien aise de savoir enfin comment m'expliquer sur ce sujet à la Porte, et en quoi consistent proprement les stipulations de la cour où vous êtes.

Federic.

Nach dem Concept.

19540. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 23 décembre 1770.

Le prince de Kaunitz se trompe sûrement, s'il pense, selon votre dernière dépêche du 15 de ce mois, que la Russie pourrait bien man-

[1] Vergl. Nr. 19537.

quer de ressources pour continuer la guerre.[1] Je puis plutôt l'assurer positivement du contraire, et il peut être tout aussi persuadé qu'elle a grande envie de le faire. Cette envie est même si forte que je sais qu'elle a eu certaines idées pour y entraîner également la cour où vous êtes.[2] Il est vrai qu'on lui a fait sentir l'impossibilité qu'il y avait, et que cette dernière ne s'y prêterait jamais; mais tout cela n'a fait qu'une faible impression, et la seule considération qui la retient de satisfaire son envie, c'est l'appréhension d'une guerre générale qui en serait la suite immanquable. Telles étant les dispositions de la Russie, le meilleur est de travailler à un prompt rétablissement de la paix.

Je vous ai déjà communiqué ses propositions pour la pacification de la Pologne,[3] et je me flatte de pouvoir bientôt en faire autant de celles qui regardent sa paix avec la Porte. En effet, je les attends d'un jour à l'autre, mais, avec les dispositions susmentionnées, soutenues par les heureux et continuels succès de ses armes, s'étant emparés, encore en dernier lieu, de Brailow,[4] quoique la garnison ait refusé le premier assaut, ce ne sera qu'avec quelque peine qu'on parviendra à la conclusion. D'ailleurs, sa marche lente et mesurée dans toutes ses délibérations est assez connue. Il ne faut donc pas être surpris des délais qu'elle apporte à faire connaître positivement les conditions qu'elle a dessein de stipuler, et c'est ce que vous aurez soin de faire observer au prince de Kaunitz.

Der Schluss betrifft eine Sendung von Trüffeln und Tabak.

Nach dem Concept. Federic.

19541. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 23 décembre 1770.

Vos deux dépêches du 11 et 15 de ce mois me sont parvenues aujourd'hui à la fois, avec le post-scriptum et le précis des »principaux points communiqués préalablement par l'ambassadeur de Russie au parti patriotique en Pologne sur l'ouvrage de la pacification«, qui y étaient joints. Je vois bien par tout ce que vous me mandez de la conduite des Polonais, qu'il sera très difficile, pour ne pas dire impossible, de faire comprendre à ces gens leurs véritables intérêts, et qu'ils agiront constamment en tout d'une manière tout-à-fait imprudente.

Pour ce qui regarde la contagion, nous continuons ici à prendre toutes les précautions imaginables pour empêcher qu'elle ne se glisse chez nous, sans nous embarrasser du peu de circonspection que les Polonais observent là-dessus, de sorte qu'il y a lieu d'espérer qu'au

[1] Kaunitz hatte als seine persönliche Ansicht ausgesprochen: „quand il s'agirait des conditions que la Russie demanderait, si son ton était accommodant et facile, qu'alors il fallait que ses affaires fussent débraillées et ses ressources épuisées.“ — [2] Vergl. S. 268. 269. 294. 295. 316. — [3] Vergl. S. 314. — [4] Vergl. S. 322.

moyen de mes arrangements on sera assez heureux de garantir nos contrées de ce terrible fléau.

Quant aux instructions que vous me demandez sur les déclarations formelles à donner de concert à la nation polonaise avec le prince Wolkonski,[1] je vous autorise à pouvoir agir en ceci d'un parfait concert avec l'ambassadeur de Russie à l'égard de toutes les déclarations qui seront conformes et se feront en conséquence du plan que la cour de Pétersbourg m'a fait communiquer sur cet objet,[2] et à cet effet je fais joindre ici en copie ledit plan, pour qu'il vous serve de règle et de direction dans la conduite que vous aurez à observer à cet égard.

Au reste, j'ignore encore les nouvelles que les lettres arrivées de Constantinople et de Smyrne vous ont annoncées de la prise du château de Lemnos par les Russes; les miennes n'en font aucune mention, et il faudra voir ce que les suivantes qui entreront de ces contrées, nous apprendront là-dessus.

Federic.

P. S.

Berlin, 24 décembre 1770.[3]

Sur la réquisition que le général de Weymarn me fait faire par votre canal pour accorder le passage par mes États à un détachement de recrues russiennes qui viennent de Courlande, et qui mènent à leur suite toutes sortes de munitions et des uniformes, pour se rendre à Posen, je viens de donner en conformité mes ordres au lieutenant-général de Stutterheim pour qu'il n'apporte aucune difficulté au passage de ce détachement, bien entendu cependant que tout ce dont il pourra avoir besoin ou qu'on lui fournira dans mes États, se paiera argent comptant; ce dont vous informerez ledit général de Weymarn pour sa direction.

Nach dem Concept.

19542. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 24 décembre 1770.

Ma chère Nièce. Je vous félicite encore, ma petite maman, de votre heureuse couche, de votre fille qui vaut un garçon, et du plaisir que vous avez d'être mère. J'apprends, par ce que vous m'écrivez,[4] que messieurs les États qui vous haranguèrent, ont eu beaucoup d'attentions pour l'enfant; j'aurais souhaité qu'ils eussent également pensé à la mère, qui m'est bien plus chère que tous les petits Stathouders et Stathouderesses qu'elle pourra encore mettre au monde. Je vous remercie, ma chère enfant, que vous avez sitôt pensé à m'écrire, et

[1] „Pour qu'elle sache les véritables intentions des deux hautes puissances alliées." Bericht Benoîts, Warschau 11. December. — [2] Der „Précis des sentiments du comte de Panin", vergl. Nr. 19445. — [3] Vom 24. December ein Schreiben an Fouqué in den Œuvres, Bd. 20, S. 169. — [4] Das Schreiben liegt nicht vor.

comme vous savez combien je vous aime, vous avez prévu combien le témoignage de votre propre lettre serait en état de me rassurer entièrement sur votre situation.

M. de Heyden[1] est encore ici, il vous rapportera, ma chère enfant, une bien vieille lettre de ma part;[2] j'écrivis d'abord à son arrivée, dans la supposition qu'il retournerait incontinent à La Haye; mais enfin, ma chère enfant, la lettre arrivera toujours et vous dira à peu près ce que je répète ici, savoir combien je vous aime, et avec quelle tendresse je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19543. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 25 décembre 1770.

Monsieur mon Cousin. Je suis extrêmement obligé à Votre Altesse des bonnes nouvelles qu'Elle me donne encore; j'espère que vous n'aurez, mon cher Prince, que de la joie et du contentement de l'accroissement de votre famille, et qu'elle se multipliera comme les sables de la mer. Ma nièce m'a mandé aujourd'hui elle-même la joie qu'elle a de se trouver mère de famille, et de la bonne santé dont elle jouit.[3] Puissiez-vous ainsi jouir tous deux de toutes les prospérités que la Fortune peut accumuler sur la tête des hommes! personne n'y prenant plus de part que moi, étant avec toute l'estime et la tendresse, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle oncle, cousin et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

19544. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 25 décembre 1770.

Votre dépêche du 18 de ce mois vient de m'être exactement rendue, et je fais joindre à la suite de la présente deux lettres pour le prince et la princesse d'Orange[4] que vous aurez soin de remettre à leurs adresses respectives.

Au reste, comme les nouvelles de France et d'Angleterre même continuent toujours à être bien incertaines encore sur la manière dont les différends entre l'Espagne et la Grande-Bretagne se décideront, je ne saurais vous dire là-dessus présentement autre chose pour toute réponse, sinon qu'il faudra se patienter pour voir quelle tournure ces affaires prendront avec le temps, et le parti que ces deux puissances jugeront à propos d'embrasser pour vider leurs querelles.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 300. — [2] Nr. 19493. — [3] Vergl. Nr. 19542. — [4] Nr. 19542 und 19543.

19545. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 25 décembre 1770.

Je n'ai jamais douté que, s'il ne dépend que du ministère britannique actuel, les différends entre l'Espagne et l'Angleterre ne soient accommodés à l'amiable et la paix conservée. Votre dernière dépêche du 11 de ce mois ne fait aussi que me confirmer dans cette idée, de sorte qu'il faut attendre du temps le dénoûment de cette crise.

Nach dem Concept. Federic.

19546. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 25 décembre 1770.

C'est avec la plus grande tranquillité que j'attends le dénoûment de la crise présente entre l'Espagne et l'Angleterre, et comme ni l'une ni l'autre de ces deux puissances paraissent avoir envie d'en venir aux mains, je reprends mon premier sentiment, et je me persuade que, dans le moment présent au moins, ces différends s'accommoderont encore à l'amiable.

Les tracasseries avec le Parlement de France,[1] au reste, dont vous faites mention dans votre dépêche du 14 de ce mois, ne me paraissent pas non plus susceptibles de quelque suite sérieuse. Elles auront le sort des précédentes; on fera beaucoup de bruit et peu de besogne.

Nach dem Concept. Federic.

19547. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ENGLISCHEN GESANDTEN MITCHELL.

[Berlin, 26. December 1770.][2]

Mitchell berichtet, Berlin 29. December, „secret" an Rochford: „Last wednesday,[3] the King of Prussia, at his public levee, after kindly inquiring concerning the state of my health, asked me abruptly: »Shall we have peace or war?« I answered that I was absolutely uninformed, His Majesty's ministers having yet communicated nothing to me upon that subject. His Prussian Majesty then replied, he would bet ten to one we should have peace, and concluded with praising ironically, as I thought, the wise conduct of the administration for their aversion to

[1] Das Parlament von Paris erhob bei Ludwig XV. vergebliche Vorstellungen gegen die Eintragung eines Königlichen, seine Freiheiten einschränkenden Edictes und bot seine Entlassung an. — [2] Am 25. gestattet der König Finckenstein, ihm den zum Ministerresidenten ernannten churpfälzischen Vertreter Schlipp bei der Cour am 26. December vorzustellen. — [3] 26. December.

war, which they considered as the greatest misfortune that could happen to mankind. This I made no answer to, nor could I, consistently with what I have said."[1]

Nach der Ausfertigung im Public Record Office zu London.

19548. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 26 décembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 21 de ce mois, et tout ce que j'ai à vous dire en réponse sur son contenu, se borne [à ce] qu'il n'est pas à présumer que sous le gouvernement actuel de la Saxe il résultera quelque chose de salutaire pour le bien de ce pays de tous les arrangements qu'on pourra prendre, et que les affaires y seront jamais mises sur un meilleur pied. N'ayant rien de plus à ajouter aujourd'hui, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach dem Concept.

19549. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 26 décembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 19 de ce mois, mais je ne suis pas de votre sentiment relativement à la tournure que la négociation de la paix entre la Russie et la Porte a prise, et j'ai de la peine à me persuader qu'il faille attribuer aux insinuations de la France l'éloignement de cette dernière d'une négociation directe et immédiate.[2] Quoi qu'il en soit, je suis encore à attendre le dernier mot de la Russie sur la médiation, et je compte également de voir arriver ici, dans peu de jours, le baron de Swieten.[3] Mais, d'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à vous mander par cet ordinaire, et je finis.

Federic.

Nach dem Concept.

19550. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 27 décembre 1770.

Jusques ici l'on ne saurait encore rien décider sur les suites des différends entre l'Angleterre et l'Espagne, et votre dernière dépêche du

[1] Der französische Geschäftsträger Gaullard de Saudray berichtet an Choiseul am 30. December: „Sa Majesté Prussienne s'adressa ensuite à M. Dolgoruki, auquel elle dit qu'elle n'avait aucune nouvelle de son frère; puis, enfin, au ministre de Hollande comme ministre allié, auquel ce Prince ne manqua jamais depuis trois ans de demander exactement comme va sa tête." [Paris. Archives des Affaires étrangères.] — [2] Rohd schrieb die Ablehnung der directen Verhandlung mit Russland (vergl. S. 321. 328) dem Einfluss Frankreichs an der Pforte zu. — [3] In einem Erlass an Finckenstein vom 28. setzt der König die Antrittsaudienz Swietens auf den 30. December Vormittags 11 Uhr fest.

14 de ce mois ne fournit aucun éclaircissement ultérieur à cet égard. J'attends aussi toujours fort tranquillement le dénoûment de cette crise, et son issue me sera même très indifférente, pourvu que le ministère actuel soit culbuté d'une façon ou d'autre. Supposé cependant que la guerre soit inévitable, et qu'alors le Roi soit obligé de créer un nouveau ministère, je serais bien aise de savoir s'il y nommera des Whigs ou des Torys, et c'est ce que vous aurez soin d'approfondir pour m'en rendre compte.

Federic.

Nach dem Concept.

19551. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 27 décembre 1770.

Votre dépêche du 17 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et il me semble que la décision de la crise actuelle entre les cours de Londres et de Madrid dépendra principalement de la façon de penser du roi d'Espagne. N'y entre-t-il aucune opiniâtreté, on peut, je crois, espérer encore d'accommoder ces différends. Veut-il, au contraire, soutenir sa thèse et rester inébranlable dans ses principes, je ne vois pas comment faire pour éloigner la guerre.

Tout le reste de votre susdite dépêche ne m'intéresse pas trop. Vous n'y touchez d'un seul mot le principal objet de votre attention, ce sont les intrigues et les menées du duc de Choiseul, que son esprit brouillon et tracassier n'abandonnera sûrement pas dans le moment présent. Tâchez donc de ne les point perdre de vue; suivez plutôt ce ministre de près, et ayez toujours l'œil au guet, afin que rien n'échappe à votre attention, et rendez-moi compte de tout ce qui en parviendra à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

19552. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 27 décembre 1770.[1]

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été fidèlement rendue, et comme vous m'y rendez compte des avis qu'on a reçus là où vous êtes, sur l'issue que pourront avoir les différends des cours de Londres et de Madrid, ainsi que des dispositions de celle de Versailles à cet égard,[2] vous n'oublierez pas de me mander également les nouvelles qui parviendront là-bas directement d'Espagne sur cet objet.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vom 29. December ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 229. — [2] „Le ministère britannique est décidé pour la paix. . . . Les dispositions de la maison de Bourbon paraissent cependant équivoques."

19553. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Berlin, 30. December 1770.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 2. Januar 1771, über seine Antrittsaudienz bei dem Könige: „Als ich mich zu der angedeuteten Stund in dem Vorzimmer einfande, war ich nach einem ganz kurzen Verweilen durch den Herrn Grafen von Finckenstein in das Cabinet eingeführet und mit dem König allein gelassen.

Auf meine nach dem dermaligen freundschaftlichen Verhältnisse zwischen beiden Höfen abgemessene Anrede erwiderte der König in gleichmässigen und sehr verbindlichen Ausdrücken und geruhete auch, über meine Person sich ganz gnädig zu äusseren.

Als ich demnach anfangen wollte, meinen instructionsmässigen Auftrag vorzubringen, fiele er mir gleich in die Rede, ginge von der Mitte des Zimmers zu dem Fenster und sagte:

»Je sais de quoi vous voulez me parler; mettons-nous ici, et laissez-moi vous dire ce que je pense. Voyez-vous, l'impératrice de Russie a promis à l'Angleterre de lui donner la médiation, et elle a trop d'obligation à cette puissance pour lui manquer de parole. On aurait bien désiré en Russie de traiter de la paix directement avec la Porte, mais comme le grand-vizir a décliné cette manière de traiter,[1] nous pouvons espérer que la médiation aura lieu. J'ai fait faire à cet égard de nouvelles démarches à Pétersbourg, et j'attends d'en apprendre l'effet Ils sont fort lents à répondre; le temps presse cependant, et il faut faire la paix au plus tôt, avant que de nouveaux succès la rendent plus difficile encore; car la victoire produit l'arrogance. Il faudra bien leur laisser quelques avantages, car ils ont eu tous les succès. Azow leur conviendrait, et je ne vois pas comment on pourrait le leur refuser. Ils m'ont promis de m'envoyer leurs conditions; je ne sais pas encore en quoi elles pourront consister, mais je crois en gros que c'est l'amnistie des Grecs, l'acquisition d'Azow et la libre navigation sur la Mer Noire.[2] Quant aux affaires de Pologne, vous savez que la Russie a proposé un plan de pacification très raisonnable.«[3]

Als ich darauf bemerkte, dass ich von dem letzten nicht unterrichtet seie, fuhr der König sogleich fort: »Il est vrai, vous n'en pouvez pas être informé, car je l'ai envoyé à Vienne, il n'y a que dix jours, pour être communiqué au prince de Kaunitz.[4] J'imagine qu'il en sera content, car cela me paraît entièrement conforme à ce qu'il a dit à Neustadt à ce sujet. Eh bien, voyez-vous, les voilà déjà fort raisonnables sur un point essentiel; j'espère qu'ils le seront aussi pour le reste, et qu'ils accepteront votre médiation.«

[1] Vergl. S. 321. — [2] Vergl. S. 236. 240. — [3] Vergl. S. 262—264. — [4] Vergl. Nr. 19512.

Auf diese Aeusserung wollte ich dasjenige gleich anbringen, was mir in meiner geheimen Instruction wegen der Mediation aufgetragen worden; allein der König liesse mich nicht zur Sprache kommen, und nach Wiederholung alles desjenigen, was oben angeführet worden, schliessete er endlich mit dem: »il faut faire la paix, croyez-moi, il faut faire la paix!«

Ich sahe nun, dass der König das ganze Geschäft nicht von der rechten Seite betrachtete oder betrachten wollte, und dass es mir nicht gelingen würde, ihm meinen Vortrag auf einmal zu machen, ohne mich beständigen Interruptionen auszusetzen, und dass auf solche Art nicht wohl zu hoffen seie, zu einem Schluss zu kommen; ich nahm mir demnach vor, seinen Ideen nachzugehen, um andurch seine Aufmerksamkeit beizubehalten und gleichwohlen die Gelegenheit zu überkommen, alles dasjenige umständlich anzuführen, was mir meine Instruction so deutlich an Handen giebt.

In dieser Absicht, ohne von der Mediation für dermalen etwas zu erwähnen, antwortete ich bloss auf seine letzte Worte »il faut faire la paix«: »Mais oui, Sire, nous ne demandons pas mieux que de voir faire la paix, mais à des conditions acceptables.«

»Qu'appelez-vous des conditions acceptables?« fragte der König.

»Celles«, erwiderte ich, »qui ne tendront pas à un agrandissement présent ou futur de la Russie, ni à un degré d'affaiblissement de la puissance ottomane qui en rende l'existence précaire par la suite.« Hier fande ich die Gelegenheit, die von Russland vorhabende Bedingnisse und deren bedenkliche Folgen vollkommen vorzustellen.[1]

Als ich von der Crimée Meldung that, unterbrach mich der König wieder: »Ah, oui, la Crimée, je l'avais oubliée; ils veulent qu'elle soit indépendante; on pourrait leur accorder cela.«

»Mais Votre Majesté prévoit bien, sans doute, que cette indépendance de la Crimée n'est qu'un mot, et que tôt ou tard ce pays peuplé d'hommes belliqueux et fourni de ports sur la Mer Noire deviendra une province de la Russie et lui donnerait un accroissement de puissance très considérable.«

»Mais non,« dit le Roi, »il n'est question que des Budschak, leur capitale est Bakhtchéserai.«

»Cette ville, Sire, est la capitale de la Crimée, les Tartares Budschak sont, à ce que je crois, entre Bender et le Danube.«

»Cela se peut, je vous avoue que je ne suis pas trop au fait de

[1] Swieten war in der „geheimen Instruction" beauftragt vorzustellen, dass Russland durch seine Forderungen, nämlich die Abtretung von Azow, die freie Schiffahrt auf dem Schwarzen Meer, die Unabhängigkeit der Krimschen Tartarei und die Einräumung Oczakows gegen Rückgabe von Chozim und Bender, sich unermessliche Finanzquellen und Machtmittel erschliessen würde, welche „die Existenz des ganzen türkischen Reichs in Europa précaire" machten und das bisherige europäische Gleichgewicht vernichteten. [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

ce pays-là, je connais mieux les autres pays de l'Europe; mais, en tout cas, on pourrait faire, comme le prince Kaunitz m'a dit à Neustadt, laisser établir l'indépendance de ces Tartares quels qu'ils soient, et puis les engager par des intrigues à se soumettre de nouveau à la Porte.«

»Permettez-moi, Sire, d'observer que ce moyen est peu sûr et ne me paraît point du tout proportionné au danger évident qu'il y aurait à laisser les Russes établir leur domination dans la Crimée et sur la Mer Noire; il ne saurait échapper à la pénétration de Votre Majesté que, par la facilité que cette possession leur donnerait pour étendre leur commerce et pour construire des flottes, ils se verraient en état d'exécuter les entreprises les plus hardies.«

»Ce commerce, ce commerce,« interrompit le Roi, »c'est une ressource lente, croyez-moi; ils en ont de meilleures, l'impératrice de Russie a déjà bien amélioré ses États. Elle s'est proposée Pierre Ier pour modèle, et elle suit les plans de ce Prince; on m'a assuré que le projet de l'expédition dans les mers du Levant s'était trouvé parmi ses papiers.«

Hier ginge der König in das weite Feld und hielte sich lang mit denen innerlichen Einrichtungen des russischen Reiches auf, welches allhier anzuführen überflüssig wäre.

Nachdem er ausgeredet hatte, fragte ich ihn endlich, was er denn glaubete, was zu thun wäre, um denen nicht zu übersehenden Folgen deren russischen Absichten bevorzukommen; ich hätte den Befehl, ihn hierüber um Rath zu fragen.[1] Beide Kaiserl. Königl. Majestäten setzten ein vollkommenes Vertrauen in seine Einsicht und Erfahrenheit; er möchte sich hierüber öffnen und sich von unserer Verschwiegenheit sowohl versicheret halten als auch, dass wir zu allen Fürkehrungen, in die er mit uns gemeinschaftlich eingehen würde, wenn es auch auf das äusserste, die Ergreifung der Waffen, hinauslaufen sollte, die Hand gerne bieten werden.

Ueber dieses schiene mir der König als über etwas unerwartetes betroffen zu sein und äusserte folgendes: »Mais non, je ne crois pas qu'il en faille venir à ces extrémités; j'espère que la paix pourra se faire, et que j'obtiendrai de la Russie qu'elle consente à accepter votre médiation, quoique je ne croie pas qu'elle vous la demande.«

Ich ergriffe diese Gelegenheit, meine Instruction in Ansehung der Mediation vollkommen zu befolgen und den König zu ersuchen, deswegen an dem Petersburger Hof in unserem Namen keinen Schritt mehr zu machen.[2]

[1] Laut „Instruction" hatte Swieten dem König zu erklären, dass man österreichischerseits auf alles eingehen werde, „was er nur immer zu Hintertreibung der russischen gegenwärtigen oder künftigen Vergrösserung, wenn es auch mit gewaltsamen vereinigten Maassnahmen geschehen sollte, uns in Vorschlag bringen würde". — [2] Swieten war in der „Instruction" mit der Erklärung beauftragt: man könne „das russische Mémoire (vergl. Nr. 19389) nicht anders als eine höfliche, jedoch

»Mais si cela est, que voulez-vous donc faire?«

»Tout avec vous, Sire, comme je viens de le dire, pour procurer une paix que la Porte puisse accepter.«

»Mais, en vérité, on pourrait laisser Azow à la Russie.«

»Je ne puis pas répondre autre chose à Votre Majesté que ce que j'ai déjà eu l'honneur de Lui dire en général sur les conditions de la paix, pour qu'elles soient acceptables.«

»Et si la Russie ne veut pas de vos conditions, que ferez-vous alors? je crains une guerre générale.«

»J'ignore quel parti ma cour prendra en ce cas, mais j'ai tout lieu de croire qu'elle est très déterminée à tout risquer au pis aller que de souffrir la destruction de l'empire ottoman ou un degré d'affaiblissement de sa puissance qui en rendrait l'existence précaire.«

»C'est ce que je ne voudrais pas non plus; mais supposons les Russes établis sur la Mer Noire, je ne vois pas que la chute de l'empire ottoman en soit une suite.« Hier machte der König eine Digression, um durch das Beispiel von Rom und Carthago zu beweisen, dass die gefährliche Nachbarschaft der Russen die Türken für das künftige aufmerksamer und mithin stärker machen würde, indem sie dermalen bloss durch die so lang genossene Ruhe entkräftet wären. Ich liesse ihm seine Erudition, ohne was zu erwideren, ganz ausbreiten; endlich kam er wieder zurück und fragte, was denn zu thun seie.

»Que Votre Majesté consulte Son propre intérêt; il est le même que le nôtre dans cette affaire, et nous concourrons avec Elle à ce qu'Elle croira de mieux.«

»Mais je ne puis pas parler sur un certain ton à la Russie, car enfin c'est mon allié.«

»Votre alliance, Sire, ne doit pas vous porter à des complaisances directement contraires à votre intérêt.«

»Il est vrai que je ne suis pas obligé d'aller plus loin que je n'ai été. J'ai acheté l'alliance de la Russie par mon consentement à l'élection du roi de Pologne, et peu m'importait qui fût roi de ce pays-là. J'ai promis de le maintenir sur le trône. Les Français ont excité les Turcs contre la Russie, en haine de cette élection; j'ai été obligé de l'assister, et je paie mon subside. Mais aujourd'hui que les Turcs sont hors d'état de faire aucun mal au roi de Pologne, je ne suis plus obligé d'assister la Russie à faire des conquêtes; par le droit de gens je n'y suis à la rigueur point obligé, et puis je serais fâché de me voir entraîné dans une guerre générale contre un Prince que j'aime véritablement, que j'honore, et que je respecte.«

völlig abschlägige Antwort und positive Erklärung ansehen, dass dieser Hof weder uns noch dem König das Mediationsgeschäft anzuvertrauen gedenke"; man wolle sich nicht dem russischen Hof „aufdringen" und daher nicht „diesen Antrag erneuern" lassen.

»Ce que Votre Majesté vient de dire au sujet de Ses engagements avec la Russie, est très fondé, mais je ne puis voir que la conséquence en doive être une guerre générale; il me paraît, au contraire, qu'en agissant conséquemment au principe de ne point assister la Russie à faire des conquêtes, Votre Majesté devrait recourir au moyen de la déterminer à proposer des conditions acceptables.«

»Encore une fois, je serais bien fâché de me voir entraîné dans une guerre générale, mais je ne puis pas parler sur un certain ton, et je ne vous conseille pas non plus de menacer; c'est une nation qui a le moment du succès, la Fortune la porte; il faut céder aux circonstances et faire la paix au plus tôt et la moins mauvaise que possible.«

Sonach brachte er wieder Azow auf das Tapet, und da er immer auf das nämliche verfallete, um gleichwohlen etwas positives herauszubringen, so fragte ich ihn, was ich in seinem Namen meinem Hofe auf den gemachten Antrag einberichten sollte.

Die Antwort ware ein verbindliches Compliment wegen des ihm bezeigenden Vertrauens, welchemnach er sich in folgenden Formalien ausdrückte: »Je crois qu'il faut procurer la paix au plus tôt; les affaires en Pologne sont en bon train d'être arrangées; les Russes ne se désisteront pas d'Azow, de l'amnistie pour les Grecs et de la libre navigation de la Mer Noire — er machte keine Meldung von der Crimée —; ils ne feront pas la paix à d'autres conditions. J'attends d'en être mieux instruit, mais j'espère qu'ils consentiront à ce que vous soyez de la médiation. Voici ce que je leur ai représenté pour les y engager: La garantie est une suite de la médiation; l'Angleterre et moi nous sommes trop éloignés pour que notre garantie puisse être de quelque poids pour la Porte, il n'y a que la vôtre qui puisse remplir le but, par la situation de vos provinces.« [1]

»Je dois renouveler ici, Sire, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, que ma cour vous prie de ne plus faire aucune démarche pour la médiation en notre nom.«

»Voyons donc si je vous ai bien compris.« Darauf wiederholete er, was ich ihm über diesen Gegenstand beigebracht hatte, und fragte: »Je ne dois donc plus faire aucune démarche à cet égard?«

»Pas en notre nom, parcequ'il serait contre notre dignité d'en faire d'ultérieures sur cet objet.« Bei dieser Gelegenheit eröffnete ich dem König nach Anleitung meiner Instruction, was man unsererseits gesinnet sei, dem Caïmacam in Antwort, welche man nicht wohl mehr verschieben könnte, zu erkennen zu geben;[2] worauf er nichts meldete,

[1] Vergl. Nr. 19499. — [2] Laut „Instruction“ plante der wiener Hof, dem Caïmacam „den wesentlichen Inhalt des russischen Mémoires“ mitzutheilen und hinzuzufügen, dass er gern die Vermittlung übernommen haben würde; „nachdem aber Russland sich zwar zum Frieden geneigt erzeige, aber bei der förmlichen Mediation so vieles Bedenken finde, so würde die Pforte von selbsten ermessen, dass es mit unserem Ansehen nicht vereinbarlich sein würde, den Antrag der Mediation zu erneuern.“

sondern also fortfuhre: »Cependant, si vous aviez la médiation, vous deviendriez garants du traité, et si par après les Russes y portaient atteinte, vous les attaqueriez alors conjointement avec les Turcs. Vous avez des troupes qui leur donneraient de la besogne.«

»Il n'en serait peut-être plus temps alors, Sire, car si la Russie parvient à faire la paix d'après les conditions qu'elle annonce, il en résulterait une augmentation de puissance si formidable qu'il serait très difficile qu'elle ne devînt funeste à tour de rôle à toutes les puissances qui pourraient se trouver à portée d'en éprouver les effets, et, à cet égard, Votre Majesté est peut-être la plus exposée.«

»Tenez, je ne puis m'empêcher de rire quand aujourd'hui les Russes mettent tout en alarme; il y a longtemps que j'ai prévu qu'ils deviendraient dangereux un jour.«

»Leurs projets sont assurément très vastes et nous donnent de justes inquiétudes. Votre Majesté doit avoir autant d'intérêt que nous à ce qui peut y avoir rapport, et c'est ce qui a engagé ma cour à Lui demander Son avis et Ses conseils.«

»Oui, mais que peut-on faire? ils sont victorieux, il faut leur laisser quelques avantages, et s'ils voulaient se contenter d'Azow« — hier machte er eine Pause —, »je ne voudrais pas une guerre générale. Il est bien malheureux que des querelles étrangères mettent toujours le feu en Allemagne; par exemple, voilà encore cette querelle de l'Espagne avec l'Angleterre, qui pourra encore nous entraîner.«

Da der König still schwieg und eine Antwort zu erwarten schiene, erachtete ich von derjenigen Anweisung Gebrauch machen zu können, die mir Ew. Fürstl. Gnaden mündlich auf diesen Fall mitzugeben geruhet haben, und sagte: »Je ne vois pas, Sire, pourquoi en tout cas la guerre de l'Espagne, et en supposant même que la France s'y joignît contre l'Angleterre, dût troubler le repos de l'Allemagne, et j'ai lieu de croire que ma cour se prêterait conjointement avec Votre Majesté à prendre des mesures pour empêcher l'entrée de troupes étrangères.«

»C'est bon, mais il faudrait comprendre la Hollande dans ces mesures, car je sais que les Français ont regretté de ne l'avoir pas occupée dans la dernière guerre, et que le duc de Choiseul pense à s'en emparer en cas de rupture avec l'Angleterre, à qui il croit porter par là un coup fort sensible.«

Ohne in diese Aeusserung einzugehen, bate ich den König, mir zu erlauben, dass ich ihm meine eigene Betrachtung vorbringen dörfte. Selbe bestunde, wie folget: »Supposons pour un moment, Sire, que ma cour ait pris avec Votre Majesté des mesures pour empêcher les Français de troubler le repos de l'Allemagne. Voilà une barrière bien respectable; pourquoi ne servirait-elle pas de même de l'autre côté où le danger est bien plus grand et bien plus imminent, et où l'intérêt de Votre Majesté se trouve évidemment être le même et peut-être encore plus pressant que le nôtre?«

»Oui, mais les Russes sont mes alliés.«

»Les Français sont les nôtres, et Votre Majesté m'a déjà fait l'honneur de me dire qu'Elle n'était pas obligée de les assister à faire des conquêtes.«

Der König wurde hier ganz aufmerksam, und nach einer kleinen Weile ruckte er mit dieser seichten Antwort heraus: »Les affaires de Turquie ne sont pas celles de l'Allemagne.«

»Elles n'en sont pas moins directement les vôtres, Sire.«

»Mais il y a la Hollande d'un côté.«

»Il y a la Crimée et la Morée de l'autre côté, qui valent bien la Hollande.«

Auf dieses lächelte der König, und nachdem er wieder etwas nachgedacht zu haben schiene, kam er auf seine vorigen Aeusserungen zurück: »Croyez-moi, tâchons de faire la paix le mieux que nous pourrons et le plus tôt; il faut bien donner quelque chose aux Russes, car ils ont eu trop d'avantages, et si vous tardez, les choses n'en deviendront que plus difficiles encore, parcequ'ils iront de succès en succès. Le prince de Kaunitz a cru qu'ils ne pourraient pas durer la guerre,[1] mais ils n'ont que trop de ressource.«

Als ich nun bemerkte, dass der König dem Gespräche ein Ende machen wollte, so ersuchte ich ihn, mir zu gestatten, dass ich dasjenige wiederholen dörfte, was er mir aufgegeben habe an meinen Hof zu berichten, welches in dem bestehet, was er vorhero auf meine Frage geantwortet hatte; und als er mir gemeldet, dass er diesem für dermalen nichts beizurucken wüsste, mich aber von dem, was er aus Russland ehestens erwarte, unterrichten würde, führete ich nur noch dieses an, dass ich auf meinen allsogleich zu erstattenden Bericht ganz sicher den Befehl erwartete, mich noch ferner gegen den König im vollen Vertrauen zu äussern; worauf er erwiderte:

»Je suis très flatté de la confiance que Leurs Majestés Impériales me témoignent, et vous pouvez les assurer que je n'en ferai aucun mauvais usage.« Und hiemit ware diese lange Audienz, nachdem er sich um die allerhöchste Famille und um die Zeit der Vermählung des Erzherzogs Ferdinand Königl. Hoheit[2] erkundiget hatte, beschlossen.“

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

19554. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 30 décembre 1770.

Pour mon particulier, je puis attendre fort tranquillement le plan de pacification que la cour où vous êtes, a rédigé, et dont, selon votre

[1] Vergl. S. 102. 103 und Nr. 19540. — [2] Vergl. S. 287.

dépêche du 14 de ce mois, un nouveau succès de ses armes a retardé la communication formelle. Mais il y en a d'autres qui s'impatientent de le voir enfin paraître. Le baron de Swieten, nouveau ministre d'Autriche, vient d'arriver, et il a eu ses premières audiences aujourd'hui.[1] Il m'a dit que sa cour envisageait la première réponse de la Russie sur la médiation comme un refus honnête, mais qu'elle me priait fort de n'y plus insister de sa part. Je lui ai répondu qu'il me semblait que sa cour se précipitait dans son jugement; que la Russie n'avait pas refusé proprement sa médiation, et que j'attendais plutôt d'un jour à l'autre les propositions qu'elle avait dessein de faire pour sa paix avec la Porte. J'ai cependant lieu de me persuader que cette indifférence de la cour de Vienne n'est que simulée, et qu'elle ne la met en avant qu'afin d'être formellement requise de se charger de cette médiation.

Quoi qu'il en soit, j'attends les ouvertures ultérieures de la cour où vous êtes, à ce sujet; mais, en attendant, vous ne manquerez pas d'informer le comte de Panin de tout ce que dessus, et d'en faire tout l'usage convenable, au cas que mon frère ait déjà entrepris son voyage de Moscou[2] et ne fût, par conséquent, point à même de se charger de cette commission.

Federic.

Nach dem Concept.

19555. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 22. December: „Quant à la prise de possession des Autrichiens sur la frontière de Pologne, dont j'ai eu l'honneur de parler dernièrement,[3] tout ce que j'en ai pu apprendre encore, consiste dans les particularités suivantes:

1° Qu'en avançant ainsi leur cordon sur le territoire de Pologne de ce côté-là, ils ont mis en avant aussi leurs poteaux aux aigles jusqu'aux termes où ils se sont fixés, et qu'ils soutiennent être la véritable limite d'un État à l'autre.

2° Que ce territoire, occupé ainsi, doit avoir une étendue d'environ 20 milles en long, depuis le comitat de Saros en Hongrie jusqu'aux frontières de la Silésie autrichienne, et que sa largeur en quelques endroits va jusqu'à 4 milles.

3° Que cette nouvelle lisière de pays renferme 9 villes et 97 villages en tout d'un bout à l'autre, et

4° que, depuis cette prise de possession, on en traite les habitants comme les autres sujets de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, en tant qu'ils ne paient plus les impôts du transit, comme ils étaient obligés de le faire ci-devant.

Comme il pourrait être de toutes ces circonstances-là quelque chose de plus ou de moins, je pense qu'il ne sera pas difficile de les tirer au clair du côté de la Silésie, si Votre Majesté trouvait bon d'y envoyer Ses ordres à cet effet-là. Il m'est

[1] Vergl. Nr. 19553. — [2] Vergl. S. 328. 329. — [3] Rohd hatte am 19. December berichtet: „J'apprends de bonne main d'ailleurs que la cour d'ici a fait avancer son cordon sur le territoire de la Pologne, entre le comitat de Saros, aux environs d'Éperies, et les frontières de la Silésie autrichienne, en prétendant que les anciennes limites du royaume de Hongrie allaient jusques là."

revenu aussi par quelqu'un qui en a parlé au maréchal de Lacy, en demandant ce qu'il croyait que Votre Majesté dirait à cette nouveauté, lorsqu'Elle viendrait à l'apprendre? que le maréchal lui avait répondu qu'Elle ne pourrait pas trouver à y redire, parcequ'Elle-même en avait fait autant du côté de la Silésie prussienne, en faisant avancer quelques piquets de ce côté-là sur le territoire de Pologne.

Je ne sais pas ce qui en est ou non de cette dernière circonstance, mais si toutes celles que j'ai alléguées ci-dessus du fait de la prise de possession par les Autrichiens, sont vraies, il paraît qu'ils veulent pêcher en eau trouble, surtout si l'on combine cela avec ce qui s'est déjà passé, il y a quelque temps, du côté de la starostie de Zips, lorsqu'ils ont enclavé aussi une bonne partie dans leur cordon,[1] comme je l'ai rapporté alors; mais puisqu'on doit aller bride en main sur un point de cette importance et si délicat d'ailleurs, je pense qu'il sera nécessaire préalablement et avant tout de savoir au juste la vérité de ces circonstances-là. Le prince Golizyn, à qui j'en ai parlé, m'a dit en avoir déjà rapporté quelque chose à sa cour, et, selon toute apparence, celle-ci n'y sera pas indifférente. Voilà tout ce que j'en ai pu apprendre encore.

Il ne me reste qu'à dire qu'on m'a assuré aussi qu'une grande partie du territoire en question doit appartenir à la maison des princes Sanguszko et à celle des Sapieha, et qu'on se propose ici de prouver, en temps et lieu, qu'on est bien fondé dans tout ce qu'on a fait, mais qu'à l'heure qu'il est, tout étant sens dessus dessous en Pologne, il serait inutile d'en parler, faute de savoir à qui. Cette excuse me paraît bien faible pourtant, car chacune des autres puissances voisines en pourrait faire et dire tout autant; c'est pourquoi il me résiste encore d'ajouter une foi entière aux circonstances susmentionnées de la prise de possession. Car, si elle était arrivée dans ces mêmes termes-là, il faudrait supposer de deux choses l'une, ou que la cour d'ici en ait prévenu d'avance celles de Berlin et de Pétersbourg, ou que son orgueil soit assez extraordinaire pour croire qu'elle n'a qu'à se baisser pour en prendre. Quelle que soit la fierté du prince Kaunitz, son jugement est trop sain et trop juste pour se précipiter sur une pareille démarche; c'est pourquoi il est nécessaire, avant tout, de bien avérer le fait dont le fond peut être vrai."

Berlin, 30 décembre 1770.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois, et, comme je n'ai encore rien appris de la conquête de Lemnos par les Russes,[2] je crois avec vous que la nouvelle qu'on en a donnée au prince de Golizyn, mérite confirmation.

Au reste, j'attends avec impatience le jugement que le prince de Kaunitz portera des ouvertures de la Russie pour la pacification de la Pologne, que je vous ai ordonné de lui communiquer;[3] et, en attendant, je ne regarde pas de grande conséquence la prise de possession de la cour où vous êtes, sur les frontières de cette République. Aussi n'ai-je nulle envie de m'expliquer avec elle à ce sujet, et je me persuade plutôt que, la paix étant une fois faite, elle ne tardera pas d'abandonner cette possession et de se borner à ses limites avant la guerre.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 292. 329. — [2] Vergl. S. 335. — [3] Vergl. Nr. 19512.

19556. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 30 décembre 1770.

Votre dépêche du 19 de ce mois m'est bien parvenue. Je regarde les avis que l'on a reçus, là où vous êtes, par des lettres de Léopol et autres des provinces situées le long des Monts Carpathes, sur la soumission formelle du district de Sandec à l'Impératrice-Reine,[1] ainsi que toutes les démarches que l'on attribue à la cour de Vienne relativement à son cordon,[2] comme des bruits faux destitués de fondement. Cette cour, en faisant avancer quelques troupes sur le territoire de Pologne, n'a certainement autre but que celui de restreindre son cordon et de le rendre moins long, pour ménager par là le nombre des troupes qu'elle y emploie. Mais quoi qu'il en soit à cet égard, vous ferez cependant bien de faire en sorte que tout ce qui se débite là-dessus, parvienne à la connaissance de l'ambassadeur de Russie, et qu'il en soit toujours instruit.

Quant à ce qui concerne les nouvelles touchant la peste, vous continuerez à y apporter beaucoup d'attention, pour être constamment à même de pouvoir me rendre compte de tout ce qui entrera là-bas sur cet article, afin que je puisse, de mon côté, au cas que ce fléau s'approche de mes frontières, faire redoubler les précautions qui ont été prises jusqu'à présent à cet égard.

Nach dem Concept. Federic.

19557. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG

Prinz Heinrich berichtet in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 14. December: „Voici deux postes, mon très cher Frère, que je ne vous ai pas écrit, dans l'attente de pouvoir vous dépêcher le courrier; mais aujourd'hui, que j'ai déjà écrit une ample lettre en chiffres, qui devait accompagner les conditions sur lesquelles le comte Panin m'a entretenu, et que j'ai lues, le comte Panin vient de me faire dire, dans l'instant, que la nouvelle de deux petites villes prises a retardé toute l'affaire.[3] Cela a enflé de nouveau la vanité, et l'on veut tenir, lundi,[4] un nouveau Conseil, qui doit déterminer si l'envoi des conditions aura lieu ou non. Je suis désespéré de cet incident."

Berlin, 31 décembre 1770.

Si vous avez à vous plaindre là-bas des lenteurs des résolutions, j'ai ici autant à me plaindre des Autrichiens, qui m'ont fait dire par leur ministre van Swieten qu'ils se regardaient dégagés de la médiation que les Turcs leur avaient offerte, par le refus que l'impératrice de Russie avait fait de l'accepter.[5] Ils veulent être recherchés pour cette médiation, et je crains que vos gens seront trop fiers pour faire un

[1] Benoît berichtete. „Il y a ici des lettres de Léopol et des provinces situées le long des Monts Carpathes, qui disent que le district de Sandec s'était soumis formellement à l'Impératrice-Reine." — [2] Vergl. Nr. 19555. — [3] Vergl. Nr. 19554. — [4] 17. December. — [5] Vergl. Nr. 19553.

pas aussi décisif; je crains, mon cher frère, qu'enflés par la fortune, ils ne veulent se livrer aveuglément à sa conduite, et qu'ils n'engagent une guerre qui ne pourra presque pas manquer de devenir générale.

Je comprends par vos lettres précédentes qui peut être la cause de ces grands projets,[1] et je le crois très mauvais Russe, parceque certainement rien de plus sage que de finir de pareilles guerres, quand on le peut, et avant que la Fortune se lasse de ses faveurs. Mais la victoire est fière, elle aveugle les vainqueurs et leur enfle l'esprit par des espérances que des évènements contraires font évanouir.

On commence à croire que la guerre est inévitable entre l'Angleterre et l'Espagne.

Federic.

Nach dem eigenhandigen Concept: „Chiffre à mon frère"; das Datum von der Cabinetskanzlei hinzugefügt. Zugestellt durch Schütze.

19558. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 31 décembre 1770.

Monsieur mon Cousin. Je remercie Votre Altesse de ce qu'à l'occasion de la nouvelle année, Elle veut bien Se souvenir de moi. Je L'assure qu'il n'est point de vœux plus sincères que les miens pour Sa conservation et pour tout ce qui regarde Sa prospérité. Vous me trouverez toujours le même, mon cher Prince, dans toutes les occasions qui se présenteront où je puis vous être de quelque utilité. L'affaire du prince de Nassau[2] n'est qu'une bagatelle; mais il se présente une occasion actuellement où je compte de vous être plus utile, et je vous ferai avertir de tout ce que j'aurai fait, mais sous le sceau du secret et à condition même que les hauts et puissants seigneurs n'en soient aucunement informés.[3] Je suis avec autant de tendresse que d'estime, Monsieur mon Cousin, de Votre Altesse le fidèle cousin, oncle et ami

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Eigenhändig.

19559. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 31 décembre 1770.

Ma chère Nièce. Grand merci pour le nouvel an, ma chère enfant; je vous souhaite autant de bonheur et de prospérité que vous pouvez en désirer vous-même: que votre postérité multiplie comme les étoiles du firmament, que votre santé soit aussi forte que celle d'Hercule, vos richesses comme celles de Montézuma, votre fortune comme celle du bienheureux aux Champs Élysées et votre contentement tel

[1] Orlow. — [2] Vergl. Nr. 19510. — [3] Vergl. Nr. 19560.

que celui d'Adonis, le jour qu'il fut reçu entre les bras de Vénus. Je souhaite d'ailleurs, ma chère enfant, que, lorsque vous n'êtes point occupée avec votre fille, vous vous souveniez quelquefois du vieil oncle, qui vous aime et aimera, tant que sa vieille existence durera, étant, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19560. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 1er janvier 1771.

Comme je suis bien aise de donner connaissance au prince d'Orange et au duc Louis de Brunswick des ouvertures suivantes dont je vais vous mettre au fait, vous aurez soin de les communiquer à l'un et à l'autre de ma part, après avoir néanmoins tiré la promesse d'un chacun de vouloir bien ne s'ouvrir envers personne sur ce que vous êtes chargé de leur dire.

Vous saurez donc que, la cour de Vienne m'ayant fait sonder s'il n'y aurait pas moyen de faire garder la neutralité à l'Allemagne, en cas de guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, je lui ai fait répondre que la chose me paraissait possible, pourvu que la cour impériale voulût faire en sorte que la France n'envoyât aucunes de ses troupes ni sur le territoire de l'Empire d'Allemagne ni sur celui des États des Provinces Unies.[1] J'ai fait expressément mention des États de la République, parceque je sais que le duc de Choiseul doit avoir hautement condamné la conduite que ses prédécesseurs ont tenue en dirigeant la guerre du côté de l'Allemagne et de l'électorat de Hanovre, et donné à connaître que le meilleur moyen pour mettre l'Angleterre à la raison, serait de faire une invasion en Hollande, où il y avait non seulement de l'argent à trouver, mais en général tout ce dont on avait besoin pour pousser la guerre. J'attends présentement la réplique que la cour de Vienne fera là-dessus, et dès que celle-ci me sera parvenue, je ne manquerai pas d'en instruire pareillement le prince d'Orange et le duc Louis de Brunswick, dans l'espérance que ma démarche en ceci ne leur sera pas désagréable. Mais comme j'ai des raisons à tenir caché tout ce que dessus, je les prie de vouloir bien me garder également le secret sur cette confidence.

Au reste, j'ai reçu votre dépêche du 25 de décembre dernier, et je vous adresse, à la suite de la présente, les deux lettres ci-jointes[2] que vous aurez soin de faire tenir de ma part au prince et à la princesse d'Orange.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 345. — [2] Nr. 19558 und 19559.

19561. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 1er janvier 1771.

La résignation du lord Weymouth[1] et la nomination du lord Sandwich au secrétariat du Nord, que vous annoncez dans votre dépêche du 18 de décembre dernier, n'influeront apparemment en rien sur les affaires. La même clique reste, et il ne sera, par conséquent, nulle question de changer de système.

Tout ce que vous me marquez d'ailleurs sur la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, ainsi que sur la négociation pour la prévenir, me confirme, de plus en plus, dans l'idée que le ministère britannique tâchera de conserver la paix à telles conditions qu'il pourra, dût-il même sacrifier quelque chose de l'honneur de la couronne. Mais, après tout, il me paraît qu'il a toujours beaucoup perdu en lanternant si fort dans une affaire de cette importance. En effet, si l'Angleterre avait déclaré tout de suite la guerre à l'Espagne ou si elle lui avait d'abord montré les grosses dents; si elle avait pu intercepter ses galions et empêcher ses transports de troupes en Amérique, elle aurait eu bien meilleur jeu avec elle, et peut-être même aurait-elle engagé par là la France à embrasser une neutralité parfaite dans ces différends. Mais, après avoir laissé échapper tous ces avantages, elle ne pourra que s'attendre à plus de raideur de la part de l'Espagne pour les accommoder, et c'est sur quoi le temps ne tardera pas de nous éclaircir davantage.

Federic.

Nach dem Concept.

19562. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 1er janvier 1771.

Votre dépêche du 21 de décembre dernier m'est bien parvenue, et j'avoue que c'est une situation bien singulière dans laquelle la France se trouve, à l'heure qu'il est, par rapport aux différends entre l'Espagne et l'Angleterre. Je me suis bien attendu que, dans la position actuelle de l'Espagne, cette couronne lui refuserait les secours pécuniaires qu'elle lui a demandés,[2] et je ne conçois pas le parti qu'elle pourra prendre, au cas que la guerre éclatât effectivement entre ces deux puissances. Ce qu'il y a de bien vraisemblable en attendant, c'est que, si elle ne

[1] Der Nachfolger von Weymouth, der am 17. December 1770 sein Amt als Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten niederlegte, wurde Rochford, bisher Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten. Sandwich wurde Ende Januar 1771 durch Halifax ersetzt. Maltzan berichtete: „Il est sûr que cette résignation (von Weymouth) doit avoir de grandes suites, et les ministres de Bourbon se flattent présentement qu'un accommodement est plus facile qu'il n'a jamais été avant.“ — [2] Nach Sandoz: „Pour supporter les frais d'une guerre, au cas qu'elle vînt à éclater.“

prend pas d'abord part à cette guerre, la marine d'Espagne courra risque d'être abîmée, et que la sienne ne tardera pas d'avoir le même sort.

Federic.

Nach dem Concept.

19563. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Berlin, 1er janvier 1771.

Mon lieutenant-général le baron de Lentulus m'ayant remis la lettre ci-jointe des quatre bourgeoisies et peuple de Neuchâtel,[1] je vous renvoie cette lettre dans l'intention que vous fassiez expédier une réponse à ma signature en termes aussi convenables que son contenu le mérite.[2]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19564. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 2 janvier 1771.

Votre dépêche du 22 de décembre dernier vient de m'être fidèlement rendue, et c'est avec plaisir que j'y ai vu la nouvelle défaite d'une troupe de Confédérés aux ordres de Sawa.[3] C'est, autant que je puis me rappeler, le premier avantage que les troupes du Roi ont remporté sur les Confédérés; et, au reste, vous ne discontinuerez point de m'informer régulièrement de toutes les nouvelles qui vous entreront au sujet de la peste.

Federic.

Nach dem Concept.

19565. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 2 janvier 1771.

Vous ne serez pas longtemps à attendre les éclaircissements ultérieurs de la Russie sur sa paix avec la Porte dont vous faites mention dans votre dépêche du 26 de décembre dernier. Ils viennent de m'entrer,[4] et les premiers ordres que vous recevrez de ma part, vous apprendront différents détails sur cet article.

En attendant je suis surpris que, quoique vous m'ayez déjà accusé

[1] D. d. Neuchâtel 29. November 1770. Das Schreiben betrifft die Regelung der Verhältnisse in Neuchâtel; dem König wird für sein Entgegenkommen gedankt. — [2] Die im Ministerium aufgesetzte Antwort ist vom 7. Januar datirt. — [3] Conföderirte unter Sawa griffen einen Ulanenposten an, der, durch andere polnische Krontruppen verstärkt, sie bei Brzesc in die Flucht schlug. — [4] Vergl. Nr. 19567.

l'entrée de ceux du 12 de décembre[1] par votre dépêche du 22, vous ne sonniez encore mot de la manière dont le plan de pacification pour la Pologne a été accueilli par le prince de Kaunitz. J'attends donc de l'apprendre incessamment, et, au reste, je n'ai rien de nouveau à ajouter aujourd'hui.

J'ai, à la vérité, reçu la dépêche de Constantinople[2] que vous m'avez adressée, mais, le temps n'ayant pas encore permis de la déchiffrer, j'en ignore jusques ici le contenu, et je me réserve de vous en entretenir plus au long dans les premiers ordres que je vous adresserai.[3]

Nach dem Concept. Federic.

19566. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 3 janvier 1771.

Tout ce que vous me rapportez dans votre dépêche du 21 de décembre dernier, me confirme, à la vérité, dans l'idée que le gouvernement britannique fera tous les efforts possibles pour conserver la paix;[4] mais, au cas que cela arrive, qu'en dira la nation? C'est-là un article auquel vous ne négligerez point de prêter toute votre attention pour m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

19567. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 janvier 1771.

Votre dépêche et apostille du 22 de décembre dernier, par le courrier Bartenfelder,[5] ont précédé de quelques heures celles du 18 que vous m'avez fait passer par le courrier ordinaire. Je les ai trouvé fort importantes, mais comme je me suis assez amplement expliqué sur leur contenu dans ma lettre à mon frère le prince Henri,[6] je me réfère à ce que celui-ci vous en dira, et je me borne à prier Dieu etc.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Nr. 19512. — [2] Vergl. Nr. 19569. — [3] Mit einem Erlass vom 3. Januar wird an Rohd die Antwort an Zegelin (Nr. 19569) zur Beförderung übersandt. — [4] Sandwich erklärte Masserano, „qu'il pouvait être persuadé que les sentiments pacifiques du Roi et du ministère étaient très sincères". — [5] Bartenfelder überbrachte gleichzeitig das Schreiben Katharinas nebst der die russischen Friedensbedingungen enthaltenden Denkschrift (vergl. Nr. 19573). — [6] Vergl. Nr. 19568.

19568. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich berichtet in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 15. December 1770:[1] „Après avoir lu le mémoire que l'Impératrice vous envoie, mon très cher frère, relativement à la paix,[2] je crois de mon devoir d'y ajouter les réflexions que j'ai faites, lorsque le comte Panin me le montra.[3] J'ai dit d'abord que, pour Azow, je pensais que cela ne souffrirait aucune difficulté de la part des Turcs, cette cession étant juste et légitime. Quant aux Tartares, qui ont été neutres jusqu'ici et dont le pays est situé vers le mont Caucase, qu'on appelle Kabardies, j'ai cru devoir lui dire que je croyais que cela serait plus difficile à obtenir, mais que peut-être encore la nécessité d'avoir la paix ferait passer les Turcs sur cet article. Mais que, quant à l'indépendance du kan des Tartares et de toute la Crimée, j'ai cru devoir lui représenter que cette condition du traité serait un point très sensible aux Turcs. Il m'a répliqué sur cela que les Tartares avaient secoué le joug des Turcs, et que le kan des Tartares enverrait un plénipotentiaire pour traiter lui-même sur la liberté de sa domination et de tous ses différents peuples. Je ne crois pourtant pas cette affaire aussi certaine qu'il m'a voulu la faire croire. Mais quant aux possessions que les princes de la Géorgie réclament des Turcs, je crois que cela ne fera jamais un obstacle réel à la paix, et qu'on se relâcherait ici sur cet article. Pour ce qui est de la Moldavie et de la Valachie, je fis d'abord des remontrances sur la possession de 20 années dans laquelle l'Impératrice voudrait mettre l'indemnisation des 25 millions de roubles que la guerre lui coûte, en lui représentant que la maison d'Autriche regarderait toujours une possession de ces deux provinces, quoique limitée à 20 années, comme préjudiciable à ses intérêts. Le comte Panin en convint, et l'alternative de rendre libres ces deux provinces doit remédier à cet obstacle. Sur quoi, je lui demandai à qui elles appartiendraient. Il me répliqua que cela serait égal à l'Impératrice, pourvu que cela ne serait pas aux Turcs. »Mais,« lui disais-je, »dans quel embarras ne serez-vous pas, si l'Impératrice-Reine demandait ces deux provinces pour l'établissement d'un des archiducs!« »»Si««, dit-il, »»la cour de Vienne veut charrier droit dans la négociation et renoncer de bonne foi à toute prétention sur la Silésie, et veut être amie avec nous et le roi de Prusse, pourquoi ne lui céderions-nous pas cet avantage?«« Pour l'île de l'Archipel, qui doit leur servir pour un établissement de commerce, je lui dis que je croyais que les Anglais en auraient de l'ombrage. Il me répliqua: »Cela se peut, mais, après tout, ils ne s'y opposeront pas.«

J'ai remarqué en général qu'il ne faut pas trop contrarier les premières idées ici que l'Impératrice et le Conseil adoptent; mais avec le temps et par des discours solides et souvent répétés on en vient à bout. Je n'ai donc pas voulu en dire davantage sur cet article, et j'ai été bien aise d'en tirer les éclaircissements que je vous communique relativement à leur façon de penser, pour engager la cour de Vienne dans leurs intérêts.

S'il m'est permis d'ajouter encore une réflexion, c'est que, lorsque vous répondrez à l'Impératrice, d'avoir la bonté, si vous voulez la ménager, de lui témoigner alors que vous ferez votre possible de lui tout obtenir, et de faire tomber les obstacles sur les Turcs et la cour de Vienne. Par ce moyen que je prends la liberté de vous communiquer librement, vous serez sûr de vous les captiver tout-à-fait, et, dans le cours des négociations, vous pourrez les conduire au terme que vous voudrez.

D'ailleurs, mon très cher frère, vous verrez que vous n'aurez aucun lieu, à cette heure, de douter de la sincérité de l'Impératrice. Les ouvertures qu'elle fait, sont entièrement claires et ne cachent aucun mystère, et j'ai droit, par conséquent,

[1] Auf dem vom 14. December datirten Concept findet sich der Vermerk des Prinzen: „envoyé le 22 du même mois". Vergl. dazu Nr. 19557. — [2] Vergl. Nr. 19573. — [3] Vergl. S. 349.

d'espérer que vous serez convaincu par là que je n'ai rien négligé pour que cette confiance soit bien établie.

Au reste, si l'Impératrice peut avoir quelques preuves que la cour de Vienne veut charrier droit, en ce cas le comte Panin m'a fait entendre que l'Impératrice ne ferait aucune difficulté pour demander à la cour de Vienne qu'elle emploie ses bons offices relativement à la paix, ce qui alors remédiera aux difficultés que vous m'avez écrit que la cour de Vienne a faites.[1]

Ils sont dans l'attente que vous, mon très cher frère, leur apprendrez comment la cour de Vienne a reçu les premières ouvertures que l'Impératrice vous a faites par la première lettre que le comte de Solms vous a envoyée avant mon arrivée ici,[2] et sur les affaires de la Pologoe, comment cette cour a répondu sur la communication que vous lui avez faite sur tout ce plan de pacification.[3]

Je dois ajouter encore que, quoique les conquêtes sont très modérées, il a pourtant pour objet un abaissement considérable de la Porte. Autant que je puis me connaître ici, je dois juger que les vues politiques de la cour de Pétersbourg seront toujours plus tournées sur la Porte que sur aucune autre cour de l'Europe, et que par cet abaissement qu'ils projettent, ils veulent, en même temps, attirer la cour de Vienne, afin que cette puissance adopte les mêmes principes, pour qu'à la première occasion ces deux cours, agissant de concert, puissent entièrement disposer des États de l'empire ottoman.

Je pense encore que, si cette paix se faisait suivant le plan projeté, ce qui [ne] peut avoir lieu qu'autant que la cour de Vienne y veut trouver ses avantages, qu'en ce cas il me semble que vous pourriez en profiter aussi, et c'est sur cela que je vous prie de m'éclaircir, puisque je pourrais vous être utile sur ce sujet. Voilà, en même temps, la raison par laquelle j'ai différé mon départ, et j'attendrai le retour du courrier qui vous apportera cette dépêche, afin que tout soit réglé et achevé, pour que je ne puisse mériter le reproche d'avoir fait les choses à demi."

Prinz Heinrich schreibt, Petersburg 22. December 1770: „Le comte Panin est venu me remettre la lettre de l'Impératrice, avec la pièce qui contient la communication que l'Impératrice vous fait, mon très cher frère, sur la paix avec les Turcs.[4] Après avoir lu les deux pièces et les avoir cachetées en ma présence, il m'a parlé confidemment sur deux points, le premier sur l'usage à faire des propositions ci-jointes quant aux Turcs, le second relativement à la cour de Vienne.

Quant au premier, vous voudrez bien, mon très cher frère, communiquer à votre ministre à Constantinople, pour qu'il en fasse la déclaration au reis-effendi, que vous tenez entre les mains les ouvertures que l'Impératrice vient de faire pour la paix entre les deux puissances; que ces ouvertures ont pour objet la sûreté pour l'avenir, une compensation de la guerre que l'Impératrice a faite, et la certitude pour les peuples des deux empires qu'ils pourront vivre dans une paix stable et plus durable à l'avenir. Que, si les Turcs, sur cette assurance, veulent relâcher le sieur Obreskow et nommer une ville, soit en Valachie, Moldavie ou en Pologne, et envoyer leurs plénipotentiaires, que l'Impératrice y enverrait les siens tout de suite. Mais sur la qualité des conditions vous aurez la bonté de ne leur rien faire savoir, avant qu'ils aient consenti à ce préliminaire.

Pour la cour de Vienne, le comte Panin m'a répété ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire plusieurs fois, qu'on désirait d'apprendre ce que la cour de Vienne vous a répondu, mon très cher frère, sur le mémoire que l'Impératrice vous a envoyé en réponse au sujet de la médiation que vous lui avez demandée.[5] Le comte Panin m'a fort prié de vous supplier de faire savoir si vous aviez donné un extrait de ce mémoire à la cour de Vienne, ou non, afin qu'il puisse prendre sur cela ses mesures; car il est de l'opinion qu'un extrait en aurait pu être fait pour le communiquer à la cour de Vienne.

[1] Vergl. Nr. 19426. — [2] Vergl. Nr. 19389. — [3] Vergl. Nr. 19512. — [4] Vergl. Nr. 19573. — [5] Vergl. Nr. 19389.

Il en est ainsi des affaires de Pologne. Vous n'avez pas daigné apprendre encore de quelle manière les Autrichiens ont pris ces arrangements et jusqu'à quel point on peut compter que cette cour s'engagera dans les affaires qui regardent les intérêts de la cour de Russie.

Le comte Panin m'a fort prié de vous communiquer ses vues sur la réponse que vous ferez à l'Impératrice. Il espère, et il connaît trop, à ce qu'il m'a dit en termes propres, combien il est sûr, en vous donnant toute sa confiance, qu'il ne court aucun risque d'être compromis. Il pense donc que, si vous, mon très cher frère, vouliez dire à l'Impératrice que vous jugez pour convenable d'instruire votre ministre à Constantinople d'apprendre au reis-effendi que les sentiments de l'Impératrice pour la paix étaient fondés sur les trois points dont j'ai fait mention au commencement de cette lettre, savoir sur la sûreté, sur un dédommagement et une paix stable à l'avenir, et qu'après le relâchement du sieur Obreskow et qu'ils auraient nommé un endroit, l'Impératrice pourrait y envoyer ses plénipotentiaires; si vous vouliez ensuite entrer dans les détails que vous jugerez convenables au sujet de la cour de Vienne, et donner à l'Impératrice les louanges que vous croyez nécessaires, sur sa modération et sur la grandeur d'âme qu'elle a d'affranchir des peuples et les rendre libres (puisque, si vous vouliez, à cette heure, discuter les conditions qu'elle demande pour la paix, cela pourrait produire un mauvais effet), — ces conditions, d'ailleurs, pourraient toujours s'affaiblir pendant la négociation. Voilà, mon très cher frère, le sentiment du comte Panin. . . .

L'Impératrice désire que je voie Moscou,[1] et elle me retiendrait beaucoup au delà, mais je crois que, pour vos intérêts, il suffira que je reste jusqu'à ce que l'affaire de la médiation soit entièrement arrangée avec la cour de Vienne."

Berlin, 3 janvier 1771.

Les cornes me sont venues à la tête, mon cher Frère, lorsque j'ai reçu les propositions de paix que les Russes présentent. Jamais je ne puis me charger de les proposer ni aux Turcs ni aux Autrichiens; car, en vérité, elles ne sont pas acceptables. Ce qui regarde la Valachie, ne peut en aucune façon s'ajuster avec le système autrichien; premièrement, ils ne quitteront jamais l'alliance de la France, et, en second lieu, ils ne souffriront jamais les Russes dans leur voisinage.

Vous pouvez regarder cette pièce comme une déclaration de guerre. On se moque de nous en nous donnant un tel leurre; pour moi, qui ne puis en aucune façon me compromettre par complaisance pour la Russie, je leur ferai quelques remarques sur les suites de leurs propositions,[2] et s'ils ne les changent pas, je les prierai d'en charger quelque autre puissance, et je me retire du jeu; car vous pouvez compter que les Autrichiens leur feront la guerre; cela est trop fort et insoutenable pour toutes les puissances de l'Europe. Les États se dirigent par leurs propres intérêts; on peut avoir de la complaisance pour ses alliés, mais il y a des bornes à tout; ainsi, quoi qu'il en puisse résulter, il m'est impossible de dissimuler en ce moment, et il faut parler net.

La cour de Vienne s'est déjà désistée de sa médiation, comme je vous l'ai écrit,[3] parcequ'elle prend la première réponse de la Russie pour un refus;[4] je la leur ai communiquée comme je l'avais reçue.[5] Rohd

[1] Vergl. S. 347. — [2] Vergl. Nr. 19573. — [3] Vergl. Nr. 19553 und 19557. — [4] Vergl. S. 265 und 342. 343. — [5] Vergl. S. 219.

ne m'a pas encore répondu sur le projet de pacification de la Pologne,[1] contre lequel on ne trouvera rien à dire. Mais pour ce projet-ci, je me garderai bien de le communiquer à Vienne, ni à Constantinople, parcequ'il serait équivalent à une déclaration de guerre. Ainsi, mon cher frère, si on ne change et modère pas beaucoup de chose, je renonce à toute médiation et abandonne ces messieurs à leur propre fortune.

Je suis bien fâché que cela tourne ainsi, tandis que vous vous trouvez dans ce pays; mais, mon cher frère, il ne vous reste qu'à faire une retraite honnête, car il n'y a plus rien à faire ni même à espérer avec ces gens.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère"; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Zugestellt durch den Courier Bartenfelder.

19569. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Zegelin berichtet, Konstantinopel 3. December 1770, dass der Reis-Effendi nebst dem Nischandschi Osman Effendi[2] ihn und Thugut zu einer Conferenz in der Nacht vom 2. zum 3. December berufen und ihnen eine schriftliche Erklärung (Déclaration que le reis-effendi et le nischandschi Osman effendi par ordre de la Porte Ottomane ont faite aux ministres de Leurs Majestés Impériales et Royales et de Sa Majesté Prussienne, dans une conférence tenue la nuit du 1er au 2 décembre 1770) vorgelesen habe, mit der Bitte, sie an Russland und die russische Antwort wiederum der Pforte mitzutheilen.

Die Erklärung geht darauf hinaus, „que la constitution actuelle de l'empire ottoman ne permettait pas d'entrer en aucune négociation particulière avec une puissance chrétienne avec laquelle elle était en guerre; qu'en conséquence elle avait choisi ces deux cours respectives pour la médiation, comme également amies de la Porte et de la cour de Russie; que la Porte, incapable de changer de sentiment sur une affaire unanimement résolue par le Grand Divan et approuvée de Sa Hautesse le Sultan, persistait fermement dans sa résolution; qu'elle n'entrerait jamais dans aucune négociation particulière avec la cour de Russie, comme elle avait déjà fait connaître précédemment par la réponse que le grand-vizir avait faite au général comte de Rumänzow;[3] qu'elle ne pourrait traiter avec la cour de Russie que par le moyen de la médiation de Leurs Majestés Impériales et de Sa Majesté le roi de Prusse, et sans y admettre même aucune autre cour quelconque; que la Porte espérait que les deux cours médiatrices feraient connaître ces sentiments à la cour de Russie, et qu'en même temps elles feraient tout leur possible pour porter la cour de Russie à une formelle acceptation." Ferner wird bezüglich der von Russland als „Präliminarartikel" geforderten Freilassung Obreskows erklärt, „qu'aussitôt que la cour de Russie sera sincèrement portée pour le rétablissement de la paix, et qu'elle a accepté la médiation des deux cours respectives, la Porte fera incessamment mettre en liberté le ministre de Russie". Zugleich bittet die Pforte die russische Regierung, Obreskow zum Bevollmächtigten für die Friedensverhandlungen, in Konstantinopel oder auf einem Congress, zu ernennen.

[1] Vergl. Nr. 19565. — [2] Osman Effendi, 1768 Reis-Effendi (vergl. Bd. XXVII, 562), bekleidete das Amt des Nischandschi, des Secretärs für den Namenszug des Sultans. — [3] Vergl. S. 321.

Berlin, 3. Januar 1771.

Mein Etatsminister von Rohd zu Wien hat Mir Euren letzteren Bericht vom 3. Decembris jüngstverflossenen Jahrs par estafette richtig zukommen lassen, und Ich habe keinen Anstand genommen, die dabei eingesandte Declaration der Pforte dem russischen Hof sogleich zuzufertigen.[1]

Ob nun schon letzterer fast zu gleicher Zeit sich über den Frieden mit der Pforte näher herausgelassen und Mir ein Project zugefertiget, nach welchem sie denselben machen wollen,[2] so habe Ich doch solches dergestalt beschaffen zu sein befunden, dass Ich Mich darauf um so weniger in eine Negociation einlassen kann, als Ich zum Voraus sehe und versichert bin, dass die Pforte die geforderten Bedingungen ohnmöglich eingehen kann. Ihr könnet demnach derselben nur überhaupt so viel sagen, dass Ich zwar alles nur mögliche anwendete, um Russland zu bewegen, einen billigen Frieden mit ihr je eher je lieber zu schliessen, dass es aber dem allem ohnerachtet sehr rathsam sei und die Klugheit erfordere, um einen guten Frieden zu erhalten, dass man sich in solche Verfassung setzte, damit, wenn die Unterhandlung desselben sich zerschlüge, man seine Armee in gutem gewaffnetem Zustand habe und nicht wehrlos wäre.

Um Euch jedoch Meine Meinung über das ganze Geschäfte ohne den geringsten Hinterhalt und aufrichtig zu bekennen, so kommt es Mir sehr wahrscheinlich vor, dass Russland es auf das äusserste treiben will und es dahero gut sein werde, dass die Pforte bei Zeiten sowohl wegen Versorgung von Konstantinopel als ihrer Armee mit Lebens- und andern Bedürfnissen die erforderlichen Anstalten treffe, weil Ich Mir beinahe nicht vorstellen kann, dass etwas erspriessliches aus der Negociation zu Wiederherstellung des Friedens erwachsen dürfte.

Aus eben dieser Ursach werde Ich Mich auch mit dem von Euch verlangtem neuem Schreiben Meines Cabinetsministri Grafen von Finckenstein an den Caïmacam gar nicht übereilen, jedoch dasselbe Euch schon nach Beschaffenheit der Umstände zu rechter Zeit zukommen lassen.[3]

Nach dem Concept. Friderich.

19570. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 3 janvier 1771.

Vous verrez, mon cher Frère, par cette pièce qui vient de Constantinople, la déclaration que les Turcs ont faite de ne négocier la paix

[1] Vergl. Nr. 19570. — [2] Vergl. Nr. 19573. — [3] Zegelin berichtete, dass er das Schreiben Finckensteins an den Caïmacam (vergl. S. 135. Anm. 6) „bei jetzigen Umständen der Sachen noch nicht habe übergeben können, auch solches nunmehro nicht mehr geschehen kann“. Er bat um Zustellung eines neuen Schreibens, „sobald der russische Hof seine Final-Resolution an Ew. Königl. Majestät wegen der Mediation wird haben zu erkennen geben lassen“.

que par la voie des deux médiateurs qu'ils ont choisis,[1] ce qui achève de me mettre hors d'état de faire aucun usage du projet de pacification que vous m'avez envoyé. Vous aurez vu par mes dépêches précédentes[2] que les Autrichiens, prenant pour un refus la déclaration des Russes que je leur ai envoyée, se sont désistés de leur médiation; d'autre part, je ne puis en aucune façon leur communiquer ce projet de paix,

1° parcequ'ils ne quitteront pour rien au monde l'alliance de la France;

2° parcequ'ils feront plutôt la guerre que d'avoir les Russes pour voisins;

3° parceque les Turcs, avant de souscrire aux cruelles conditions que les Russes leur offrent, remettront plutôt Belgrade aux Autrichiens pour s'assurer par là de leur secours;

4° parceque les Autrichiens sont plutôt jaloux des succès des Russes que portés à travailler à leur agrandissement.

Toute cette affaire devient si sérieuse que je me suis cru dans la nécessité de faire les représentations les plus sérieuses à l'Impératrice sur le parti qu'elle voudra prendre.[3] Si l'article des Tartares, celui de la Valachie et de la Moldavie et celui de l'île de l'Archipel ne sont pas presque autant qu'effacés, vous pouvez compter que la guerre est inévitable entre les Russes et les Autrichiens; ainsi jugez de la situation désagréable où je me trouve.

A vous je le dis net que je ne ferai point la guerre aux Autrichiens pour procurer toutes ces acquisitions aux Russes, qui, affichant un désintéressement parfait, sont plus avides que des corsaires; ainsi, mon alliance ne comportant que les affaires relatives à la Pologne, je m'y tiens, et, si pour tous ces vastes projets les Russes recommencent une nouvelle guerre, je la leur laisserai faire, sans m'en mêler en aucune façon. Je n'en ai que trop fait pour ces gens-là, mais il m'est absolument impossible de faire un pas de plus. Je conçois que cela leur donnera de l'humeur contre moi, mais je ne saurais qu'y faire; je ne dois ni ne puis sacrifier tous les intérêts de mon État par une lâche complaisance et mettre toutes mes affaires [en jeu] pour obliger des gens qui même ne vous en auraient aucune obligation. Ce dernier article n'est que pour vous, mon cher Frère, et je vous prie de le brûler, après l'avoir lu.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère"; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Zugestellt durch den Courier Bartenfelder.

---

[1] Vergl. Nr. 19569. — [2] Vergl. Nr. 19557. 19568. — [3] Vergl. Nr. 19573.

19571. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Berlin, 3. Januar 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 4. Januar: „Gestern, demnach als ich in das Vorzimmer eintrat, wurde ich auf vorhergegangenen Befehl des Königs allsogleich in sein Cabinet eingelassen, wo er mich folgendermaassen anredete:

»Je vous ai fait appeler, parceque j'ai reçu des nouvelles de Russie; on m'a envoyé enfin les conditions de la paix.[1] Elles sont exorbitantes, intolérables, et ils veulent les faire valoir encore comme des preuves de désintéressement et de modération. Je m'en vais leur parler sur un autre ton, et s'ils s'obstinent, malgré ce que je dirai, à vouloir la paix à ces conditions, je leur déclarerai que je me désiste de la médiation, et que je ne me mêlerai plus de rien. Je vous prie de mander cela à votre cour comme je vous le dis là, et qu'elle peut y compter. Je ne puis pas lui communiquer les conditions, car elles sont telles que vous ne pourriez y répondre que par une déclaration de guerre. Je ferai des démarches à Pétersbourg, et si elles ne produisent aucun effet, de quoi je serai instruit en trois semaines, je me désiste de la médiation et, comme je vous l'ai dit, je ne me mêlerai de rien.«

Ich antwortete, dass ich ohnverzüglich meinem Hofe einberichten wollte, was mir der König da erklärete, und bemerkte nur dabei, dass sich die weit aussehende Absichten Russlands, die ich ihm in meiner ersten Audienz[2] vorzustellen die Ehre gehabt hatte, nunmehro klar entwickelten, und dass unsere Besorgniss sowohl als die Nothwendigkeit, diesen Absichten Einhalt zu thun, nur gar zu gegründet seie.

»Je vous avoue,« erwiderte der König, »que je m'attendais à les trouver plus raisonnables. Le langage qu'ils tiennent aujourd'hui, m'est entièrement nouveau; ce sont des gens ivres de leurs succès, et puis, il y a deux partis dans le Conseil, l'un très violent et l'autre plus modéré. Je puis encore espérer que ce que je vais leur mander, fera quelque effet, mais, à vous parler franchement, je voudrais que la paix se fît à des conditions tolérables au moins. Il faudra bien leur laisser quelques avantages.« Und da brachte er wieder Azow und das Commercium auf dem Schwarzen Meer als Bedingnisse auf das Tapet,[3] die mein Hof wohl eingestehen könnte, worauf ich aber nichts meldete, als dass mir die Gesinnung beider Kaiserlichen Majestäten über die Friedensbedingnisse in specie nicht, bloss aber so viel überhaupt bekannt wäre, dass die Aufrechthaltung der Pforte und des Gleichgewichtes der einzige Maassstab sein müsste, nach welchem die Annehmlichkeit der Conditionen abgemessen werden solle.

»En vérité, je suis fort embarrassé,« sagte der König; »leurs con-

[1] Vergl. Nr. 19573. — [2] Vergl. Nr. 19553. — [3] Vergl. Nr. 19553.

ditions sont exorbitantes, il y a trois articles — je ne puis pas vous les montrer. Vous ne pourriez y répondre que par une déclaration de guerre, et l'on ne sait pas où cela pourrait mener; car, quoiqu'il n'y ait plus entre nous cette méfiance, cette aversion, cette horreur qu'il y avait autrefois, cependant vous seriez inquiets de moi.«

Ich trauete mir nicht, auf diese bedenkliche Aeusserung des Königs etwas zu erwideren, theils um mich in nichts verfängliches einzulassen, theils auch um abzuwarten, ob er sich etwa besser zu verstehen geben werde; er fuhr aber fort, mit ziemlichem Unwillen gegen Russland loszuziehen, und führete unter anderm dieses an: »Je crois avoir découvert leurs vues; ils se montrent fort traitables pour la Pologne à présent, c'est qu'ils ont envie de faire leur coup de main de l'autre côté; et puis, à la première élection ou quelque occasion qu'ils feront naître, ils reviendront tout de bon sur la Pologne.«

Um ihn in diesem Gedanken noch mehr zu bestärken und einsehen zu machen, dass die Reihe auch an Preussen kommen würde, führete ich dasjenige an, was mir in der mitgegebenen „geheimen Vorschrift" von der Art, mit welcher der Petersburger Hof in dem letzten Krieg sich das Königreich Preussen zuzueignen gesucht hatte, ist mitgetheilet worden,[1] um davon bei sich fügender Gelegenheit Gebrauch zu machen, und hoffe ich dazu den rechten Augenblick um so mehr getroffen zu haben, als solches bei dem König einen starken Eindruck verursachet hat. Der Umstand war ihm vollkommen unbekannt.

Sonach kame er wieder auf jenes zurück, was er zu Petersburg würde vorstellen lassen, ohne gleichwohlen in die Particularia einzugehen, mit diesem Beisatz jedoch: »J'ai reçu aujourd'hui un courrier de Constantinople qui me vient comme de cire. La Porte m'a fait déclarer qu'elle ne se prêtera jamais à aucune négociation directe avec la Russie, et qu'elle ne veut faire la paix que par notre médiation;[2] je prends occasion de là pour faire mes représentations à la Russie. Vous pouvez compter que je parlerai comme il faut; vous pouvez hardiment le mander à votre cour; et si tout cela ne fait aucune impression, je me désiste de la médiation, et je ne me mêlerai de rien. J'espère que votre cour

[1] In der „geheimen Vorschrift" vom 8. December 1770 wurde Swieten ermächtigt, dem König „zur guten Lehre" und als Beweiss für den „russischen Eigennutz" mitzutheilen, dass Russland trotz des Vertrages von 1757, in welchem es gegen „ein jährliches Subside von einer Million Rubel" auf jede Eroberung verzichtet hatte, nicht allein nach der Besetzung von Ostpreussen die Einkünfte und die Huldigung forderte, sondern auch bei den neuen Verhandlungen im Winter 1759/60 den österreichischen Gesandten Esterhazy zu dem „Fehltritt" verleitete, „ohne dazu habende Instruction und Vollmacht die vorhinnige Tractaten zu entkräften und einen neuen zu unterzeichnen, worinnen Preussen für Russland und unsere diesfallsige Garantie ausdrücklich stipulirt war; welches politische Monstrum auch unser Hof endlich ratificiren müssen, wenn er sich nicht der Gefahr eines gänzlichen russischen Absprungs aussetzen wollen." [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.] — [2] Vergl. Nr. 19569.

voudra bien différer jusques là la réponse au caïmacam, pour que nous puissions tenir le même langage à Constantinople, et je vous prie de le demander de ma part.«

Ich versicherte ihn hierauf, dass ich nicht zweiflete, mein Hof würde seinem Verlangen hierinnen gerne willfahren, als man ohnehin entschlossen seie, in diesem ganzen Geschäfte nicht anders als mit sein-, des Königs, vollkommenem Einverständnisse fürzuschreiten.

»Ah çà,« sagte er endlich, »je vous ai parlé à cœur ouvert et bien franchement, je compte bien n'être pas compromis.«

»Votre Majesté doit en être sûre,« war meine Antwort, »et je ne puis pas Lui en donner de meilleur garant que la confiance avec laquelle je Lui ai parlé au nom de ma cour dès ma première audience, et que je suis certain d'avoir ordre de Lui témoigner toujours.«"

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

19572. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Projet d'une réponse à faire en Russie sur le mémoire de la paix.

Compliments sur la communication qu'ils nous font de leurs propositions de paix,[1] et, en même temps, marquer l'extrême embarras où nous nous trouvons de n'en pouvoir faire aucun usage. Primo, par la déclaration que nous venons récemment de recevoir de Constantinople, et que nous leur communiquons;[2] en second lieu, par rapport à la cour de Vienne, à laquelle nous ne saurions communiquer ces propositions, persuadés de l'impossibilité de les engager à y concourir; persuadés même que ce serait une raison suffisante pour eux pour leur mettre les armes à la main contre les Russes.

Que je priais aux Russes de considérer les suites que ces propositions pourraient avoir à Constantinople même, et si elles ne pourraient pas déterminer le Grand-Seigneur à se jeter entre les bras de la cour de Vienne, lui abandonner Belgrade, pour acheter par là sa protection contre la Russie. Que, pour moi, ils me pouvaient considérer comme très impartial dans cette négociation, d'autant plus qu'il m'importait en rien à qui appartiendrait la Crimée, la Valachie et l'Archipel, mais que la cour de Vienne, voisine de [leurs] États, ne pouvait pas regarder les possesseurs de ces États avec la même indifférence, et que cela m'obligeait à leur représenter avec la plus grande franchise l'importance de quelques-unes des propositions qu'ils faisaient pour la paix. Que, quant à la cour de Vienne, je me souvenais qu'elle avait déclaré qu'elle voulait le maintien de la balance dans l'Orient, et van Swieten, que j'ai sondé

[1] Vergl. Nr. 19573. — [2] Vergl. Nr. 19570.

d'une façon vague sur ces choses,[1] m'a dit qu'ils se trouvaient très bien d'avoir un voisin aussi faible que le Turc en Hongrie, et qu'ils ne seraient pas d'humeur à vouloir en changer. Comment donc leur proposer les articles concernant la Valachie et la Moldavie? J'ose assurer qu'ils feraient plutôt la guerre que de consentir à ce changement de domination. L'île de l'Archipel trouvera en eux les mêmes obstacles, et j'ose presque à assurer que, quelques offres que la Russie leur fasse, elle ne parviendra jamais à les faire entrer dans ses desseins. Pour ce qui regarde les Tartares, je crois que cet article rencontrera de même de grandes difficultés, et que, dans la situation actuelle des choses, je ne puis les flatter d'obtenir autre chose qu'Azow, leur commerce de la Mer Noire et ce pays qu'ils réclament de ce côté-là.

Que je leur parle vrai et sincèrement sur tous ces articles, et qu'ainsi j'attends d'eux ou des propositions que je puisse faire réussir, ou bien que, pour ne point me mêler d'une affaire dont je ne vois pas d'issue, je renoncerais plutôt à une négociation qui manquerait sûrement, et dont je n'aurais point d'honneur. Ensuite il faut leur emmieller la pilule et leur dire toute sorte de choses obligeantes.

Nach der eigenhändigen Aufzeichnung. Federic.

19573. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

Schreiben Katharinas II. (nicht eigenhändig), Petersburg 9. December 1770 (a. St.): „Je ne mets point de bornes à ma confiance en Votre Majesté, comme en mon meilleur ami et mon plus fidèle allié, en Lui communiquant, dans la plus grande confidence, mon plan et mes pensées les plus secrètes sur ma pacification avec la Porte. Le temps paraît propre à y travailler. Tous les évènements postérieurs aux premières ouvertures de part et d'autre doivent les acheminer à un but. Les Turcs n'ont à se louer d'aucun fait d'armes qui ait dû changer ni même refroidir leurs dispositions, et les miennes se fortifient naturellement, à mesure que j'acquiers une plus grande certitude de procurer à mes peuples une paix juste, honorable et sûre. C'est à cela que se rapportent uniquement mes conditions. Je me flatte que Votre Majesté les approuvera. Je ne choque les vues politiques de qui que ce soit. Il est même évident qu'il n'y a point de puissance chrétienne impartiale dont l'intérêt ne s'accorde parfaitement avec le mien, qui, comme Votre Majesté le voit et le sait, n'est autre que de détourner, autant que possible, toute nouvelle occasion de guerre avec mon ennemi.

En faisant Votre Majesté dépositaire de toutes mes intentions, je suis dans la pleine persuasion qu'Elle en fera le meilleur usage que je puisse attendre de Son

[1] Vergl. Nr. 19553 und 19571. — [2] Auf den Bericht, Berlin 3. Januar, mit dem Finckenstein den Entwurf der Antwort an Katharina II. und der nach der Weisung des Königs (Nr. 19572) aufgesetzten Antwort auf die russischen Friedensbedingungen einreicht, ergeht die eigenhändige Verfügung: „Je vous renvoie, mon cher comte, votre importante paperasse; je n'y ai presque rien trouvé, soit à changer, soit qu'on pût y ajouter; il n'est plus question que de faire expédier le tout. Federic." Nach dem Concept mit den aus den Anmerkungen ersichtlichen, eigenhändigen Verbesserungen des Königs ist das obige Schreiben ausgefertigt worden.

amitié et de Sa discrétion, dans le temps et les circonstances qu'Elle-même jugera les plus propres pour défendre le fonds de ma bonne cause, justifier la droiture de mes intentions, manifester mon désintéressement effectif et, enfin, accélérer la conclusion de la paix: toutes considérations sur lesquelles je me remets entièrement à la prudence, aux lumières et à la grande pénétration de Votre Majesté.

Je dois ici spécialement observer à Votre Majesté que le renvoi de mon ministre Obreskow, de la façon que je l'ai demandé, est et restera toujours comme un préalable indispensable à toute entrée en négociation et même à toute ouverture quelconque pour cela. Elle sait mon éloignement absolu à me prêter à cet arrangement de la Porte, de faire négocier à Constantinople et d'y accréditer de nouveau mon ministre; mais, si, après m'avoir donné satisfaction sur ce point qui tient si essentiellement à ma gloire personnelle et au bien de ma paix, les Turcs veulent envoyer leurs plénipotentiaires dans quelque place de la Moldavie ou de la Pologne, j'y enverrai aussi les miens, et je regarderai comme un bon office de Votre Majesté de faire travailler Son Ministre à Constantinople à les y disposer.

Dans les insinuations que Votre Majesté jugera à propos de leur faire faire, et dont Elle est entièrement la maîtresse, je sais que Sa prudence Lui dira que mon plan, tel que je le Lui communique, n'a été rédigé que pour la confiance et l'amitié, et qu'il n'est pas de nature à être communiqué à un ennemi. Ce serait trop tôt, et quand le temps sera venu, il faudra l'apprêter sous une autre forme et dans d'autres termes.

Je parlerai à présent à Votre Majesté des ménagements et de la conduite que j'ai à tenir vis-à-vis de la cour de Vienne dans l'état actuel des choses. Il n'y a entre moi et elle aucune ouverture directe sur l'article de ma paix, et comme elle se trouve relativement à moi et à Votre Majesté dans un système politique toujours équivoque par ses liaisons avec la France, je ne croirais pas prudent de m'avancer vis-à-vis d'elle plus que je n'ai fait par la note ministérielle du 29 septembre dernier,[1] en réponse aux premières ouvertures de la part de Votre Majesté touchant la réquisition de la Porte pour votre médiation commune. Voilà donc des formalités, et encore, après cela, faudra-t-il que je mesure ma confiance sur ce que j'aurai raisonnablement à me promettre de sa sincérité. Le parti le plus court et le plus sûr pour moi et tel que je le vois dans ma franchise et mes sentiments, est de ne connaître en ceci que Votre Majesté et de La prier d'agir vis-à-vis de cette cour, relativement à la participation qu'elle doit avoir de mes vues et de mes intentions, comme Elle ferait pour Sa propre affaire. Toutefois je ne crois pas qu'il puisse lui être confié une copie de mon plan, à moins que nous ne soyons bien assurés qu'elle est revenue à de meilleurs principes sur mes affaires, et qu'elle n'a pas cette partialité qui, quoique incompatible avec son intérêt le plus clair, n'en est pas moins probable. Sa vraie façon de penser n'a pu échapper à Votre Majesté dans l'ouverture confidentielle qui s'est faite avec elle; Elle est à portée de la pénétrer et de voir ce qu'on peut en attendre en suivant la même voie de discuter l'objet de mes intérêts. Ma confiance ira pas à pas à l'abri de celle de Votre Majesté. J'avoue, d'un autre côté, que je ne voudrais point nuire par trop de réserve ni par aucune marque d'éloignement vis-à-vis de cette cour au bien qu'une plus grande intimité avec elle peut apporter à nos liaisons mêmes. Si, à la suite de cette intimité, il était possible de la dégager du système absurde dans lequel elle est, et de la faire entrer dans nos vues, l'Allemagne se verrait rendue à son état naturel, et la maison d'Autriche serait, par d'autres perspectives, détournée de ses vues sur les possessions de Votre Majesté que ses liaisons actuelles entretiennent. En attendant tout du temps, des circonstances et surtout de la prudence de Votre Majesté, je suis etc.“

* * *

[1] Vergl. S. 215—218.

Il serait inutile d'établir par des preuves et des déductions tous les avantages que concéda la Russie à l'empire ottoman, lors de la conclusion de la dernière paix,[1] par la seule considération de la rendre plus solide et d'en assurer la perpétuité. Le traité est à la connaissance de toute l'Europe, aussi bien que les évènements qui le précédèrent, et la position propre de la Russie à cette époque. Provoquée à une nouvelle guerre malgré elle, contre la foi de ce même traité; souvent exposée à des infractions, au milieu de la paix, de la part d'un ennemi perpétuellement jaloux de toute la chrétienté, toujours prêt à saisir la moindre occasion de son intérêt propre ou le moindre avantage que des circonstances étrangères paraissent lui offrir, pour prendre les armes et troubler le repos, il ne lui reste que la conviction de l'inutilité et même de l'inconvénient de sa modération et de ses sacrifices passés. Sa règle dans la négociation et la confection de la paix ne peut être autre que de mettre un frein plus fort à l'ambition et à la haine de son ennemi et de se donner à elle-même plus de sûreté contre toute attaque de sa part.

D'un autre côté, Sa Majesté Impériale ayant adopté pour maxime constante de sa politique de ne vouloir aucun agrandissement à ses États et de faire reposer sa gloire solide dans le bonheur et la tranquillité des sujets que la divine providence a confiés à son sceptre, elle ne variera point dans son désintéressement et ne le subordonne point, dans ce moment, aux succès des armes, qui, par la bénédiction de Dieu, ont été si glorieux pour elle; mais elle n'est conduite à cette modération que par sa sagesse et la constance de ses principes, puisque dans l'injustice frappante de l'agression de son ennemi se trouverait plus que justifiée aux yeux de ses amis et de toute puissance la légitimité de ses conquêtes.

Il suffit de se rappeler les circonstances et le motif de cette agression. Outre que l'intégrité du trône électif de Pologne sera toujours la politique fondamentale et l'intérêt le plus clair de la Porte Ottomane, aussi bien que de tous les voisins de cette République, Sa Majesté Impériale n'a rien fait pour concourir à l'élection libre d'un piaste et interrompre par là cette perpétuité de succession à la couronne dans la même maison, si dangereuse à la République et à tous ses voisins, qu'elle n'ait fait part de toutes ses mesures à la Porte, qui alors en témoigna en termes formels sa reconnaissance à l'Impératrice. Elle a été instruite de tout, a approuvé tout, et, quand l'ouvrage a été consommé, elle en a reconnu la légitimité, en reconnaissant le Roi actuellement régnant. C'est cependant contre le vœu de son propre intérêt, contre sa participation et son consentement donné à tout, contre sa propre reconnaissance, qu'elle a pris motif de l'élection du Roi actuellement régnant pour attaquer la Russie, et qu'elle lui a déclaré si subitement la guerre sans s'embarrasser de justifier par aucune raison la violation d'une paix fondée sur tant de ménagements et de concessions de la part de la Russie. Car on ne parlera point de ce prétexte si fameux par son absurdité, l'affaire de Balta,[2] dont la citation seule a démontré l'impossibilité absolue de la Porte de pallier l'injustice et la perfidie de son agression.

En se fixant à l'état des choses, une guerre si injuste et les suites qu'elle a eues; le désintéressement de Sa Majesté Impériale, qui ne veut point d'extension de ses États; en même temps le besoin d'assurer le repos et la tranquillité de son empire, on statuera pour base des conditions auxquelles Sa Majesté Impériale peut et doit conclure la paix,

1° diminuer les facilités de la Porte à attaquer l'empire de Toutes les Russies;

2° un dédommagement raisonnable à la Russie pour les frais d'une guerre qui lui a été faite contre la foi des traités, sans aucune raison légitime;

3° affranchir de leurs entraves le commerce et les liaisons immédiates entre les sujets des deux empires pour leur plus grand avantage et prospérité réciproque, afin de rendre par là la conservation de la paix d'autant plus utile et plus importante pour les deux nations et conséquemment plus précieuse pour ceux qui sont à la tête de leur gouvernement.

[1] Friede von Belgrad 1739. — [2] Vergl. Bd. XXVII, 605.

Sur le premier point.

Les deux Kabarda,[1] tant le grand que le petit, sont des anciennes possessions de l'empire de Toutes les Russies qui lui ont constamment appartenu et se trouvent énoncées de temps immémorial dans le titre de ses souverains. A peine la guerre a-t-elle été déclarée qu'elles sont retournées à leur vraie domination et ont rendu leur ancien hommage à l'empire de Toutes les Russies. Comme ce n'était qu'en faveur de la dernière paix perpétuelle conclue en 1739, que la Russie avait consenti que ces pays restassent comme barrière entre les deux empires, leur retour à leur vrai maître est l'effet immédiat d'une rupture et le seul moyen de couper pied à nombre de chicanes et d'infractions auxquelles l'état d'abandon où ce pays et les peuples qui l'habitent, avaient été laissés, a donné et pourrait donner perpétuellement lieu. Ces pays appartiendront, comme ils ont appartenu anciennement, à l'empire de [Toutes les] Russies.

Les frontières depuis Kabarda passant par les déserts du Kuban jusqu'à la frontière du district d'Azow resteront dans le même état où elles étaient avant la guerre.

Azow[2] et son territoire sont un ancien domaine de la Russie, sur lequel les Turcs n'ont jamais eu d'autre droit que l'invasion et la cession forcée que la Russie a été quelquefois obligée de leur en faire, par des embarras où elle se trouvait d'autre part. Elle n'en a point fait de cession à la dernière paix, mais elle s'est lié les mains par rapport à la plénitude de la jouissance, en consentant qu'Azow et son district resterait comme barrière entre elle et la Turquie. Si la considération de la paix l'avait portée à s'imposer cette gêne, la violation injuste de la paix l'en a dégagée. Elle a rétabli Azow, et elle reste, de droit, dans la pleine et libre possession de cette ville et de son territoire, comme d'un ancien domaine.

Les quatre hordes tartares[3] d'Jedissan, de Budschak, de Dgjemboiluk et

[1] Der folgende Absatz wird durch die „Remarque" erläutert: „Le Kabarda est situé dans les montagnes de la chaîne du mont Caukase, sur les confins de la Russie, entre la partie montagneuse du Kuban et le Daghestan. Il n'a jamais payé de tribut, et l'état désordonné dans lequel il est, ne comporte aucun revenu pour le souverain qui le possède. Le titre de la propriété ne sert qu'à le contenir un peu par la crainte du châtiment ou l'espoir de la protection. Depuis la dernière paix, quoique la Russie eût pris des otages des premières familles, et que, par le traité, la Porte dût en faire autant, cependant les frontières de la Russie n'en ont pas moins été exposées à nombre d'excès de leur part, qui n'ont pu être punis, parceque, prenant leur refuge dans la protection de la Porte, on y a toujours apporté des ménagements par égard pour la paix avec cette puissance. Quand la Russie demande que la possession de ce pays soit réunie à l'ancienne propriété qu'elle en a, tout son intérêt est d'en contenir mieux les habitants qu'elle ne pouvait le faire, étant laissés comme barrière de garantir ses frontières de leur brigandage, et de ne plus laisser d'occasion à ce soutien de la Porte, si propre à entretenir leurs malversations et à causer des altercations entre les deux cours, comme cela se faisait par le passé." — [2] Der folgende Absatz wird durch die „Remarque" erläutert: „Le territoire d'Azow a été déterminé par la paix de 1700 à la distance de 12 heures de la ville. Il fut, ensemble avec la ville, ravi et extorqué à la Russie, à l'occasion d'une guerre injuste, par les violences et les mauvais traitements exercés envers ses ministres à Constantinople (Tolstoi), à la signature du traité en l'année 1714. La Russie s'en remit en possession dans la guerre avant la paix de 1739, et, en considération de cette paix, elle consentit qu'il restât comme barrière, avec la démolition de la ville." — [3] Der folgende Absatz wird durch die „Remarque" erläutert: „Quoique toutes les hordes tartares ici dénominées, à l'exception de celle de Budschak, aient été précédemment sujettes de l'empire de Russie, cependant Sa Majesté Impériale, en suivant les règles de sa magnanimité et de son désintéressement, n'a point intention

d'Jedischkul, qui sont sur les rivières du Niester, Bog et Nieper, ne voulant plus être les victimes de l'ambition et de l'injustice de la Porte, ont fait une union entre eux pour se soustraire à sa domination, avec serment d'être désormais indépendantes. Les Tartares de Crimée, conjointement avec leur kan,[1] sont sur le point de se joindre à eux pour que tous les Tartares ne fassent plus, à l'avenir, qu'une seule nation et un État indépendant, gouverné par leur propre prince de leur commune élection. Déjà, conséquemment à cette union, les quatre premières hordes ont envoyé au général commandant en chef de la seconde armée de Sa Majesté Impériale[2] leurs plénipotentiaires, à l'effet de traiter d'une paix séparée et de demander la protection de l'Impératrice pour leur indépendance. Le droit, l'humanité et l'intérêt prescrivent à Sa Majesté Impériale de poursuivre avec instance que ce peuple ancien, qui a son régime propre, ses lois et ses usages, une famille,[3] issue de ses anciens souverains, toujours en droit et en possession de le gouverner, ne soit plus avili par un asservissement odieux; qu'il soit restitué dans la pleine propriété et jouissance de tous les droits et prérogatives d'État et de peuple libre et indépendant, agissant par lui-même, pour son propre bien-être, et n'étant plus dans les mains de la Porte le premier instrument de ses passions, comme le premier but de la vengeance de ses ennemis et la victime nécessaire du premier revers. Sa Majesté Impériale a reconnu ce peuple, que sa situation critique et déplorable a déterminé à une résolution si juste, si nécessaire, si fondée dans les droits de la nature, pour un État libre et indépendant et a consenti à le soustraire aux calamités inévitables de la guerre, en faveur de sa séparation de son ennemi. Elle demande que la Porte Ottomane souscrive à l'affranchissement de ce peuple, renonce à tout droit de conquête, de traités, de capitulations et autres qu'elle a ou pourrait prétendre au préjudice de son indépendance, et le reconnaisse pour un État libre. Sa Majesté Impériale, en déterminant et fixant ce point du rétablissement de la souveraineté des Tartares, n'aurait pas besoin, dans son traité avec la Porte, de régler les limites de son empire, mais elle est bien aise de déclarer qu'elles resteront dans le même état où elles ont été fixées par le dernier traité, pour montrer son désintéressement et qu'elle ne cherche à s'approprier aucune province ni aucune terre qui soit censée de la possession des Tartares, persuadée et entendant que, de son côté, la Porte leur laissera en pleine propriété et possession toutes celles qu'ils possèdent du côté de ses États.

Les pays de Kachetie et d'Imereti, connus sous le nom de Géorgie, qui sont situés entre la Turquie et la Perse, ont toujours joui de la protection de la Russie contre ces deux voisins, et, à l'occasion de la présente guerre, Sa Majesté Impériale ayant fait une diversion à son ennemi de ce côté-là, ses troupes ont reconquis quelques appartenances des États des princes de Géorgie dont ils avaient été dépouillés, en dernier lieu, par les Turcs, à cause de leur répugnance à souffrir l'oppression de quelques pachas qui voulaient les forcer à la condescendance hontense de leur donner en présent des filles chrétiennes. Sa Majesté Impériale demande que ces appartenances leur soient laissées comme un bien qui leur a appartenu de tout temps, que l'injustice et la violence seule leur ont ôté, et qu'à l'avenir il ne soit plus abusé de la force au préjudice de cette nation chrétienne, qui est sans force et sans défense; de même Sa Majesté Impériale demande qu'il soit accordé une amnistie générale à tous les Chrétiens qui ont pris parti dans la présente guerre; ce qui sera réciproquement accordé aux Mahométans de la part de la Russie.

NB. On insistera, en outre, sur une protection plus active de la part de la justice turque contre les oppressions violentes que des commandants des provinces font souffrir aux églises chrétiennes situées dans les États de la Porte, ainsi qu'il

de renouveler sur elles ses prétentions légitimes. Elle consent, au contraire, volontairement à en faire la cession en faveur de leur liberté et de leur indépendance."

[1] An Stelle von Kaplan Geray war im November 1770 Selim Geray zum Chan ernannt worden. — [2] Panin. — [3] Geray.

est constamment accordé en Russie à ceux de ses sujets qui sont de la religion mahométane.

Sur le second point.

Rien de plus juste que de répéter d'un injuste agresseur les frais de la défense à laquelle il a forcé l'empire de Russie. Les frais, selon le calcul le plus exact, montent à vingt-cinq millions de roubles. Sa Majesté Impériale a en main deux principautés conquises par ses armes qu'elle pourrait retenir par droit de conquête et incorporer à son empire, sans qu'il y eût dans sa conduite rien que de conforme à l'équité et aux procédés généralement admis dans toute situation pareille. Mais Sa Majesté Impériale, sincèrement disposée à mettre fin à l'effusion du sang humain et sentant son désir de la paix s'unir parfaitement au désir de tant d'autres puissances pour le repos général de l'Europe, se contente de se procurer son indemnité du produit de ces provinces, et renonce à toute idée de retenue et d'appropriation à droit de conquête. Elle demande qu'il lui soit accordé, pour son dédommagement, le séquestre pendant vingt-cinq années des deux principautés de Moldavie et de Valachie, s'engageant, à l'expiration de ce terme, à les remettre sans aucune prétention ultérieure quelconque à la Porte, pour lui appartenir au même titre et de la même façon qu'elles lui ont appartenu avant la guerre; s'engageant, de plus, à ne créer aucun nouvel impôt et à se contenter des revenus tels que la Porte les a perçus, à l'effet de quoi il pourra être nommé des commissaires pour constater le régime et les finances actuelles des deux principautés, afin que l'un et l'autre soient conservés sans aucune altération pendant toute la durée du séquestre. Sa Majesté Impériale, obligée à la restitution par la foi d'un traité, souhaite encore et verra avec plaisir que les cours de Berlin et de Vienne en prennent sur elles la garantie.

Si cependant la demande d'un tel moyen d'indemnité, tout naturel et tout fondé en raison qu'il est, rencontre des obstacles insurmontables de la part de la Porte, Sa Majesté Impériale ne veut point que pour raison de son intérêt, tout juste qu'il est, la paix soit rejetée ou reculée à des termes qui prolongent les malheurs de l'humanité, et, dès le moment, elle renonce à tout dédommagement, mais à cette seule condition que la Valachie et la Moldavie, avec l'étendue de leurs pays, tels qu'ils sont venus sous la domination des Turcs, soient reconnues pour États libres et indépendants et absolument distraites de la domination de la Porte, et elle souhaite que les cours de Berlin et de Vienne se portent à garantir cet article, celle-ci même étant intéressée, par le voisinage immédiat de ses États, au sort de ces deux principautés.

Sur le troisième point.

Il est de fait qu'on ne saurait trop étendre et multiplier les liens divers qui peuvent répondre de la durée d'une paix, quand on a à traiter avec un ennemi qui, comme la Porte, n'a d'autre règle que sa rudesse, son ambition et sa haine. Ce n'était que dans l'espérance de fortifier la perpétuité de la paix que la Russie, à la conclusion du traité de 1739, avait condescendu à un arrangement barbare qui n'avait d'autre fondement que l'ignorance et la jalousie, par lequel les sujets de la Russie ne pouvaient faire le commerce sur la Mer Noire que sur des navires turcs. Cette condescendance n'ayant point produit son effet, Sa Majesté Impériale veut mettre à sa place le lien qu'indiqua de tout temps la nature pour unir les deux nations et les attacher par les rapports également avantageux à l'une et à l'autre d'un commerce et d'une navigation libre. Une communication ouverte entre les sujets des deux parts, l'échange de leurs besoins et de leurs commodités, le principe de l'intérêt si puissant et qui prendra toujours de nouveaux accroissements, les accoutumeront à sentir qu'ils se servent mutuellement, et que leur union leur est profitable, et par un effet nécessaire rendront plus attentifs au maintien de la paix ceux qui les gouvernent. C'est pour donner à ces liaisons toute la force dont elles sont susceptibles, que l'Impératrice demande qu'avec cette liberté du commerce et de la navigation pour les

deux nations sur la Mer Noire il lui soit concédé, non à titre de conquête, mais uniquement comme un entrepôt de commerce pour la commodité commune des deux nations une des îles de l'Archipel, de celles où il n'y a point de possessions turques, où ses sujets puissent former leurs magasins. Sa Majesté est si sincère dans cette demande, et elle s'en promet un effet si avantageux pour lier et attacher ainsi par des rapports et un commerce direct les deux nations, que, si actuellement la Porte, qui voit sa capitale comme bloquée par les escadres de Sa Majesté Impériale, veut se tirer de cet état embarrassant et incommode, elle peut directement entrer en pourparler avec le comte Orlow, commandant en chef de ces escadres, et traiter avec lui, comme préliminaire à l'article du commerce et de la navigation libre, de la cession d'une île pour servir d'entrepôt au commerce de la Russie. Ledit commandant se trouvera muni des pleins pouvoirs nécessaires pour conclure une convention, par laquelle, en remettant effectivement à sa disposition une telle île, dans le port de laquelle il puisse faire entrer les vaisseaux de Sa Majesté Impériale et les y tenir en sûreté et tranquillité, on puisse aussitôt faire cesser toute hostilité dans cette partie.

Ce sont là les sentiments de Sa Majesté Impériale sur sa pacification avec la Porte. Elle les communique avec franchise et dans la plus grande confiance aux puissances amies, en demandant l'interposition de leurs bons offices pour conduire les choses à une réconciliation sur ce plan-là. Elle est d'autant plus sûre qu'aucune partialité ne fera suspecter la sincérité de ses vues ni ne prêtera des intentions malignes aux conditions qu'elle demande, qu'elle déclare que rien ne lui sera plus agréable que de voir le traité de paix, dans lequel elles seront consignées, revêtu d'un nouveau sceau et acquérir une nouvelle solidité par la garantie des cours amies.

Berlin, 4 janvier 1771.

La lettre que Votre Majesté Impériale m'a écrite, et le plan de pacification qu'Elle a bien voulu me communiquer, me fournissent une marque trop précieuse de Son amitié pour que je ne m'empresse de Lui en témoigner ma reconnaissance. Je crois ne pouvoir mieux y répondre qu'en Lui parlant sur une matière si importante et qui La touche de si près, avec cette franchise que me dicte l'intérêt que je prends à tout ce qui La regarde.

S'il ne tenait qu'à moi, je souscrirais sans peine aux conditions de paix que Votre Majesté Impériale exige de la Porte. Je ne verrais dans les acquisitions qu'Elle pourrait faire, que l'agrandissement du premier et du plus cher de mes alliés et je me ferais un plaisir de pouvoir Lui donner cette nouvelle marque de mon attachement. Mais il faut combiner trop d'intérêts différents dans un ouvrage aussi compliqué que l'est celui d'une négociation de paix, pour pouvoir faire toujours ce qu'on désir[er]ait. C'est-là le cas où je me trouve, et qui m'engage à m'ouvrir sans réserve à Votre Majesté Impériale sur les conditions de paix dont je crois pouvoir me charger, et sur celles qui m'ont paru sujettes aux plus grands inconvénients.

Le mémoire que je joins à cette lettre, contient les raisons sur lesquelles se fondent mes justes appréhensions. Je les expose à Votre Majesté Impériale avec toute la confiance que m'inspirent Ses lumières et Son discernement, et j'espère qu'Elle y reconnaîtra les sentiments de l'amitié la plus sincère. Je prie Votre Majesté Impériale de me dire ce qu'Elle en pense, et ce que les intérêts Lui dicteront dans une occasion

si essentielle pour le bonheur de Son empire et pour celui de l'humanité. Si Elle juge à propos de modérer Ses demandes, Elle mettra le comble à ce désintéressement qui a fait la gloire de Son règne, et je me verrai par là en état de travailler avec succès au rétablissement de la paix et de prévenir tous les malheurs qui peuvent résulter de la continuation de la guerre.

Votre Majesté Impériale verra par la nouvelle déclaration que la Porte nous a fait remettre,[1] à moi et à la cour de Vienne, que ses dispositions pour la paix sont toujours les mêmes, malgré toutes les insinuations qu'on ne cesse de lui faire, et que l'élargissement du sieur d'Obreskow ne souffrira plus la moindre difficulté du moment qu'on sera d'accord sur l'article de la médiation.

Votre Majesté Impériale me demande mes sentiments sur la façon de penser de la cour de Vienne. J'ai[2] tout lieu de croire qu'elle désire sincèrement le rétablissement de la paix dans son voisinage, et qu'en cas que sa médiation eût lieu, elle s'y emploierait impartialement, en tant cependant qu'elle ne donnerait pas les mains à des conditions de paix qu'elle croirait directement opposées à ses intérêts. Les insinuations de la France n'ont pas ébranlé jusqu'ici son système de neutralité. Je ne garantirai cependant pas de ce qui arriverait, si la guerre venait à se prolonger.

C'est cette dernière considération qui m'a surtout engagé à ne lui faire aucune communication des conditions de paix que Votre Majesté Impériale m'a confiées. Elle voit que je Lui parle sans le moindre déguisement. Je me flatte que Votre Majesté Impériale voudra bien en user de même dans la réponse qu'Elle jugera à propos de me faire. Elle permettra qu'en attendant je L'assure de l'amitié sincère et l'attachement invariable avec lequel je suis etc.

Federic.

* * *

Le Roi a reçu la communication du plan de pacification entre la cour de Russie et la Porte Ottomane avec toute la sensibilité qu'il doit à cette marque de confiance. Sa Majesté y reconnaît les sentiments d'une cour amie et alliée, et elle serait charmée de pouvoir y répondre et de lui donner dans une occasion si intéressante des preuves de son amitié sincère. Mais cette même amitié l'engage aussi à s'expliquer

[1] Vergl. Nr. 19569. — [2] Das folgende bis zum Schluss des Absatzes nach der von dem König eigenhändig vorgenommenen Aenderung. Das von Finckenstein vorgelegte Concept lautete: „J'ai tout lieu de la croire sincère, et si la médiation venait à avoir lieu, je suis persuadé qu'elle s'y emploierait avec l'impartialité qu'on serait en droit d'attendre de sa part. Les insinuations de la France n'ont pas porté coup jusqu'ici; mais je ne garantis de ce qui pourrait arriver, si la guerre venait à être prolongée."

confidemment et avec franchise sur l'embarras extrême où l'a jetée une partie des propositions énoncées dans ce plan.

Après les avoir mûrement pesées et examinées, Sa Majesté n'a pu voir qu'avec peine qu'elles renferment des conditions dont elle ne saurait faire usage ni à Constantinople ni à la cour de Vienne, sans craindre de préjudicier aux intérêts mêmes de la cour de Russie.

D'un côté la nouvelle déclaration que le ministère ottoman a fait remettre au ministre du Roi, et que Sa Majesté vient de communiquer à la cour de Russie,[1] prouve la résolution invariable que la Porte a prise de ne vouloir négocier que par voie de médiation, et de n'admettre que celle du Roi et de la cour de Vienne. De l'autre, Sa Majesté ne saurait se dissimuler l'impossibilité de faire goûter la totalité de ces propositions à la cour de Vienne, et malgré toute la bonne volonté que cette cour a témoignée pour travailler de concert avec le Roi au rétablissement de la paix, Sa Majesté craindrait de la révolter par une communication pareille et de lui mettre peut-être même les armes à la main contre la cour de Russie.

Comme il importe d'entrer dans quelques détails sur cette matière, Sa Majesté croit devoir faire les observations suivantes qui pourront convaincre la cour de Russie de la pureté de ses intentions et de la vérité de ce qu'elle vient d'avancer.

D'abord et avant toutes choses, le Roi se flatte que Sa Majesté Impériale sera persuadée que c'est son amitié seule qui le fait agir. Sa Majesté sent parfaitement qu'il n'est que juste que la cour de Russie obtienne un dédommagement pour les frais de la guerre qui lui a été intentée, et s'il ne tenait qu'à elle, elle serait charmée de pouvoir le lui procurer dans toute son étendue. Sa Majesté est très impartiale dans cette négociation. La Crimée, la Valachie et la Moldavie sont des possessions trop éloignées pour qu'aucun motif d'intérêt puisse lui faire craindre de les voir passer en d'autres mains, et il peut lui être très indifférent que la Porte perde une de ses îles dans l'Archipel. Mais il n'en est pas de même des puissances intéressées ou par elles-mêmes ou par leur voisinage à maintenir ces provinces dans l'état où elles se trouvent actuellement. Et le Roi croirait manquer à la confiance qu'il doit à l'Impératrice, s'il lui cachait les obstacles invincibles que ces propositions rencontreront infailliblement de la part des Turcs et des Autrichiens.

A l'égard des premiers Sa Majesté prévoit, malgré leur mauvaise situation actuelle, qu'ils[2] ne consentiront jamais à se dessaisir ni de la Valachie ni de la Moldavie; qu'ils souffriront tout aussi peu qu'une puissance étrangère forme un établissement dans l'Archipel; que l'indé-

[1] Vergl. Nr. 19 570. — [2] Eigenhändige Aenderung des Königs. Das von Finckenstein vorgelegte Concept lautete: „prévoit que, quelle que soit leur situation actuelle, ils".

pendance des Tartares de la Crimée dont le Kan est le successeur éventuel du trône ottoman, rencontrera également de très grandes difficultés de leur part, et qu'en général il serait à craindre que la Porte, si on la pousse à bout, ne se jette entre les bras de la cour de Vienne et ne lui offre la cession de Belgrade et de tout ce qu'elle a conquis dans la dernière guerre, pour obtenir sa protection et son assistance contre la cour de Russie.

Les obstacles ne seront pas moindres du côté de la cour de Vienne. Quoique Sa Majesté soit persuadée qu'elle désire sincèrement de pouvoir concourir au rétablissement de la paix, ce ne sera cependant jamais à des conditions qui puissent affecter ses propres intérêts ou lui donner de l'inquiétude pour l'avenir. Le Roi ne saurait donc cacher[1] à l'Impératrice que cette cour s'est déclarée formellement sur la nécessité de maintenir la balance dans l'Orient; que son ministre qui vient d'arriver à la cour du Roi, et que Sa Majesté a sondé en termes vagues sur ce sujet,[2] n'a pas fait difficulté de lui dire qu'on se trouvait très heureux en Hongrie d'avoir un voisin aussi faible que les Turcs, et que sa cour ne serait pas d'humeur d'en vouloir changer. Comment pourrait-on après cela leur proposer les articles qui concernent la Moldavie et la Valachie? L'indépendance même de ces provinces voisines de ses États ne serait pas de son goût, et Sa Majesté croit connaître assez ses idées sur ce sujet pour être persuadée qu'elle fera plutôt la guerre que de permettre que ces principautés subissent un changement de domination. Enfin, l'acquisition d'une île dans l'Archipel lui causerait également de l'ombrage, ainsi qu'à toutes les puissances de l'Italie, et cette seule raison suffirait pour l'engager à s'y opposer de toutes ses forces.

Ce serait en vain qu'on se flatterait de la faire changer d'idées sur ces articles par les offres les plus éblouissantes. Jamais elle ne se départira des principes qu'elle a adoptés sur ce sujet. Tout l'effet qu'une communication pareille produirait, serait de fournir des armes à la France pour l'entraîner dans des projets qu'elle a constamment rejetés jusqu'ici, et pour l'engager à prendre fait et cause en faveur des Turcs. Si la cour de Russie a le moindre doute sur ces sentiments de la cour de Vienne, il lui sera facile de s'en éclaircir par son ministre qui y réside. Il pourra, pour peu qu'il veuille sonder le prince Kaunitz, se convaincre de la vérité de tout ce qui vient d'être avancé, et confirmer les justes appréhensions du Roi à cet égard.

Telles sont les raisons qui ne permettent pas à Sa Majesté de faire usage du plan qui lui a été communiqué. Elles lui paraissent solides, et elle ne craint pas de s'en rapporter aux lumières et à la pénétration de l'Impératrice sur ce sujet. Tout ce que Sa Majesté peut se flatter

[1] Eigenhändige Aenderung des Königs. Das von Finckenstein vorgelegte Concept lautete: „Et à cette occasion le Roi ne saurait cacher". — [2] Vergl. Nr. 19553 und 19571.

d'obtenir dans la situation actuelle des choses, serait les deux Kabardies, Azow et son territoire et la libre navigation de la Mer Noire. Si la cour de Russie veut se contenter de ces avantages, le Roi se fera un plaisir de faire les premières ouvertures pour la négociation de la paix, et après les offres contenues dans la dernière déclaration de la Porte, il sera fort aisé d'obtenir l'élargissement du sieur Obreskow; mais si l'on juge à propos d'insister sur tous les articles, sans y admettre aucun changement, Sa Majesté aime mieux renoncer à la médiation que de se mêler d'une affaire où elle ne voit point d'issue, et qui, malgré tous ses soins, ne servirait qu'à faire prolonger la guerre qui subsiste, et à en faire naître une nouvelle dont les suites seraient encore plus alarmantes pour l'Europe.

Le Roi se flatte que l'Impératrice rendra justice à ses sentiments et reconnaîtra dans tout ce qui vient d'être exposé, le langage d'un ami vrai et sincère. C'est d'après ces principes que Sa Majesté a cru devoir entrer dans les plus grands détails sur une matière si importante. Elle se flatte de recevoir bientôt une réponse qui lui fournisse les éclaircissements qu'elle désire, et elle ne demande pas mieux que de donner à l'Impératrice dans toutes les occasions qui se présenteront, des preuves de l'amitié la plus inviolable.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswartigen Angelegenheiten zu St. Petersburg.

19574. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 4 janvier 1771.

Je vous ai, à la vérité, promis, dans mes ordres d'avant-hier,[1] de vous informer plus en détail de la réponse de la Russie sur sa paix avec la Porte, mais les demandes qu'elle renferme, se ressentent trop des succès éclatants et non interrompus de ses armes, de sorte que j'hésite de la communiquer à la cour où vous êtes. J'ai plutôt fait de nouveaux efforts pour engager Sa Majesté l'impératrice de Russie à y apporter plus de modération,[2] et je suis bien aise de vous en prévenir, quoique simplement pour votre direction.

Federic.

Nach dem Concept.

19575. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.[3]

[Berlin] 4 janvier 1771.

Mon cher Frère. Je vous vois toujours occupé à voir les plus belles choses et les plus dignes d'amuser l'esprit et les yeux, d'un côté

[1] Nr. 19565. — [2] Vergl. Nr. 19573. — [3] Antwort auf das unchiffrirte Schreiben des Prinzen, Petersburg 22. December (in der Vorlage verschrieben: „novembre").

des monuments et des établissements utiles et d'autre part des fêtes comme personne n'en donne en Europe. Je crains, mon cher frère, qu'à votre retour vous ne trouviez notre vie égale et unie bien insipide, en comparaison de tout ce que vous voyez là-bas.

J'ai envoyé un détail de vos fêtes au comte Hoditz, qui se va pendre d'être surpassé de si loin; ce qui est plus triste pour lui que pour un autre, car lui, il ne sait donner que des fêtes. J'ai fait aussi parvenir de ces descriptions par Schulenburg dans le Württemberg, et je pense que, cette année, le Duc mettra le cercle de Souabe en gage chez un juif pour fournir à l'ébauche d'une de ces belles fêtes dont vous avez été spectateur.

Nous avons reçu ici une nouvelle par des marchands; on marque que Choiseul et Praslin ont été exilés,[1] et que le duc de Nivernois est devenu ministre. Cependant, je ne veux pas garantir ce fait, avant que mon résident n'en marque les circonstances. Dès que j'en aurai quelque éclaircissement, je ne manquerai pas de le communiquer là-bas.

Je ne vous dis rien au sujet du nouvel an, mon cher frère; les jours et les époques n'influent pas sur mes sentiments, et mes vœux sont pour vous depuis le 1er de janvier jusqu'au dernier de décembre, étant avec tout l'attachement, toute la tendresse et toute l'estime possible, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

On est presque sûr que les Anglais et les Espagnols se raccommoderont.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt wahrscheinlich durch den Courier Bartenfelder.

19576. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 4 janvier 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 24 de décembre dernier, et je ferai répondre au sieur Cassini à la lettre[2] que vous m'avez adressée de sa part.

Les affaires parlementaires se trouvent d'ailleurs dans une très grande crise,[3] et, les nouvelles en devenant de jour en jour plus intéressantes, vous n'oublierez pas d'y proportionner votre attention pour me rendre un compte exact et fidèle de tout ce que vous apprendrez relativement à cet objet, aussi bien qu'à tous les autres qui méritent mon attention.

En attendant, des lettres de quelques marchands de Paris arrivées

[1] Vergl. Nr. 19576. — [2] Liegt nicht bei. Cassini, Director des Königlichen Observatoriums in Paris, übersandte, nach Sandoz' Bericht, eine Druckschrift. — [3] Vergl. S. 337.

par le même courrier qui m'a apporté votre dépêche susmentionnée, annoncent une nouvelle bien plus importante; c'est la chute des ducs de Choiseul et de Praslin qu'on fixe à la même date de votre dépêche. Je ne saurais donc qu'être surpris du silence parfait que vous gardez sur cet article, et je suis très impatient d'apprendre par votre premier rapport ce qui en est effectivement.

Nach dem Concept. Federic.

19577. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.[1]

Berlin, 4 janvier 1771.

Quoique, selon votre dépêche du 28 de décembre dernier, l'issue des différends entre l'Espagne et l'Angleterre soit encore toujours indécise, l'on commence cependant à ne presque plus douter ici que les altercations qui subsistent entre ces deux couronnes, s'apaiseront et se termineront vraisemblablement à l'amiable.

En attendant et quoi qu'il en arrive, n'oubliez pas, ainsi que je vous l'ai déjà enjoint précédemment, lorsque vous apprendrez là où vous êtes, des nouvelles d'Espagne, surtout des détails touchant la marine de cette puissance et combien elle a fait passer de troupes en Amérique, de me communiquer soigneusement tout ce qui sera relatif à ces objets.

Au reste, il semble que les espérances qu'on avait lieu de concevoir, il y a quelque temps, d'une pacification prochaine entre la Russie et la Porte, s'évanouissent, et que cet ouvrage salutaire traînera, selon les apparences, en quelque longueur.[2] C'est tout ce que j'ai à vous mander de plus intéressant d'ici.

Federic.

Nach dem Concept.

19578. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A COPENHAGUE.

Berlin, 6 janvier 1771.[3]

Quoique vous faites bien, et que j'approuve vos efforts pour vous procurer, selon votre dépêche du 29 de décembre dernier, des connaissances de l'intérieur du pays où vous vous trouvez, et d'apprendre les nouvelles qui y sont relatives, cependant ce ne sont pas toutes ces minuties-là qu'il m'importe beaucoup de savoir; les notions qui m'intéressent le plus, ce sont celles qui ont quelque rapport à l'alliance qui

[1] Am 5. Januar wird Thulemeier angewiesen, sich in Holland nach einem tüchtigen Ingenieurofficier für das preussische Heer umzusehen. — [2] Vergl. Nr. 19573. — [3] Vom 6. Januar ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 229.

subsiste entre la cour où vous êtes, et celle de Russie. Voilà les objets sur lesquels vous dirigerez votre attention, et qui doivent vous servir principalement de matières pour en étoffer les rapports immédiats que vous continuerez à m'adresser ultérieurement.

Nach dem Concept. Federic.

19579. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 6 janvier 1771.

Nonobstant tout ce que, selon votre dépêche du 29 de décembre dernier, les lettres d'Angleterre annoncent des apparences pour la guerre avec l'Espagne, j'ai des nouvelles tout opposées, qui me font présumer, avec beaucoup de vraisemblance, que ces différends seront plutôt encore terminés par un accommodement. Reste à savoir si cet accommodement se soutiendra longtemps, et c'est ce que le temps seul nous pourra apprendre.

En attendant, je ne saurais vous dire rien de nouveau sur le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte. Les stipulations de la première sont trop immenses, ainsi que je vous l'ai déjà fait observer par mes derniers ordres,[1] et on serait presque tenté de douter que son penchant à la paix soit bien sincère. J'en pourrai juger avec plus de précision après le retour du courrier que je viens de dépêcher à Pétersbourg,[2] et je me réserve de vous en dire alors davantage.

D'ailleurs, nous avons ici des lettres qui prétendent que le duc de Choiseul a été enfin culbuté.[3] Cet avis est, à la vérité, accompagné de différentes circonstances qui lui donnent un air de vérité; mais, s'il est effectivement fondé, on ne saurait l'ignorer à la cour où vous êtes, et je suis curieux d'apprendre quelle sensation cette chute y aura faite. Pour moi, je la regarde comme tout ce qui peut arriver de plus heureux à l'Europe. Ce misérable a été le premier moteur et fomenteur de la plupart des troubles qui ont agité le monde, et c'est un bonheur qu'il soit débusqué une fois. Mais, après tout, je ne crois pas que sa chute apportera la moindre altération au système entre l'Autriche et la France, et, selon toutes les apparences, les affaires se soutiendront sur le même pied où elles ont été jusques à présent.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Nr. 19574. — [2] Bartenfelder. — [3] Vergl. Nr. 19576.

19580. AN DIE GRÄFIN SKORZEWSKA IN DRIESEN.

Berlin, 6. Januar 1771.

Extract für die Cabinetsvorträge: Die Gräfin Skorzewska bittet, „ihre in dem diesseitigen Cordon gezogene polnische Güter von denen für die königlichen Truppen geforderten Lieferungen, da gedachte Güter von den Conföderirten viel gelitten haben und sie für ihre Person ohne die von daher zu erhaltende Vivres nicht subsistiren kann, allergnädigst zu dispensiren."

Wann die Polen von der Pest, Conföderirten und anderen Ueblen bewahret werden, so können sie wohl nach der Billigkeit einige Lieferungen thun.[1]

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

19581. AN DIE KAUFMANNSÄLTESTEN IN BRESLAU.

Berlin, 7. Januar 1771.

Extract für die Cabinetsvorträge: Die Kaufmannsältesten berichten, dass „durch den an der polnischen Grenze gegen die Pest gezogenen Cordon ihr Handel nach Polen ganz unterbrochen sei und sie den sonst nach Polen verschickten fremden Zucker, so über 250000 Rthlr. beträget und sie ihren Correspondenten zu bezahlen grösstentheils noch schuldig sind, nicht absetzen können". Sie bitten, den Verkauf dieses fremden Zuckers im Lande ganz frei zu geben oder gegen eine Abgabe zu gestatten.

Ich kann nicht helfen. Es ist besser, der Handel leidet, als [dass] wir die Pest ins Land kriegen.

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

19582. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 7 janvier 1771.

C'est avec plaisir que j'ai vu les discussions dans lesquelles vous êtes entré, par votre dépêche du 1er de ce mois, sur le changement arrivé dans le ministère de la cour de Versailles par le déplacement des ducs de Choiseul et de Praslin.[2] Si vous apprenez des notions ultérieures

[1] Die daraufhin im Cabinet aufgesetzte Antwort ist in den Œuvres, Bd. 25, S. 614 abgedruckt. Aehnliche eigenhändige Weisungen des Königs finden sich auf den „für die Cabinetsvorträge" angefertigten „Extracten" vom 13. und 27. Januar auf den Gesuchen gleichen Inhalts, die der polnische Edelmann von Nostiz und der Kammerherr von Unruh, dieser für die „sämmtlichen adelichen Einwohner des Polnischen Kronischen Districts", einreichen: „Wann ich sie bedecke, können sie wohl Fourage liefern; so viel ehr, [da] ich keine dahin transportiren kann", und: „Wann ich sie vor die Pest und Conföderirte schütze, so müssen sie wohl Fourage liefern an Oerter, wor ich keine aus meinem Lande haben kann. Friderich." — [2] Thulemeier berichtete über die Verbannung der Minister, den Eindruck in Paris, die angeblichen Nachfolger und die Folgen des Ereignisses in der auswärtigen Politik.

sur cet objet, vous continuerez à me les communiquer, ainsi que les autres évènements intéressants à ladite cour dont on sera informé là où vous êtes, par la suite du temps, et dont je vous saurai beaucoup de gré.

Nach dem Concept. Federic.

19583. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 8 janvier 1771.

La chute du duc de Choiseul[1] que vous m'annoncez enfin dans votre dépêche du 28 de décembre dernier, peut, à la vérité, avoir encore bien des suites pour le sort des particuliers qui lui étaient dévoués, mais il ne faut pas vous imaginer qu'elle puisse apporter quelque changement réel au système des cours étrangères. Les affaires générales de l'Europe sont actuellement dans une situation que le déplacement d'un ministre, de quelque dignité et influence qu'il soit, ne saurait les affecter au point de leur faire prendre une autre face. En attendant l'on a grand sujet de féliciter toute l'Europe d'être débarrassée d'un ministre aussi intrigant, aussi inquiet et aussi ridicule en même temps que le duc de Choiseul, et les Suisses que ses tracasseries ont le plus inquiétés,[2] béniront sûrement le moment où il a été débusqué et relégué à sa terre.

Reste à savoir si, ainsi que j'ai lieu de le présumer, les nouveaux ministres ne s'emploieront pas avec autant d'ardeur que de sincérité à la conservation de la tranquillité et à la pacification des troubles qui se sont élevés entre l'Espagne et l'Angleterre. Pour en juger avec quelque précision, il faut vous appliquer à étudier le caractère de celui d'entre eux à qui Sa Majesté Très-Chrétienne remettra le timon de ses affaires, soit que son choix tombât sur le comte de Maupeou ou sur le ministre qu'elle mettra à la tête des affaires étrangères. La meilleure voie de réussir dans cette étude et que vous n'oublierez par conséquent pas de suivre, c'est d'approfondir la conduite et les démarches de ces messieurs, avant d'être parvenus à leurs emplois. En effet, cette conduite est la meilleure boussole pour se mettre au fait de leur façon de penser et d'agir, et il n'est pas difficile de s'en instruire par les personnes qu'ils ont hantées le plus, et avec lesquelles ils ont entretenu un commerce familier. Car, après tout, la maîtresse[3] ne me paraît pas avoir assez d'esprit ni entendre assez le manège pour s'emparer de la direction générale des affaires, et, supposé qu'elle ait une certaine influence sur leur maniement, elle aura, sans doute, aussi quelques conseillers ou confidents secrets qui la dirigeront, et dont il faudra tâcher de pénétrer les sentiments et les dispositions pour juger à peu près quel sera à l'avenir le système français et à quoi l'on doit s'attendre de la part de cette

[1] Vergl. Nr. 19576. — [2] Vergl. Bd. XXVI, 402; XXVII, 603; XXVIII, 511; XXIX, 387. 389. — [3] Gräfin du Barry.

couronne. Voilà les objets que je propose à votre attention, et, en les suivant de près, vous ne manquerez pas de me procurer à leur égard des notions sur lesquelles je puisse tabler et asseoir un jugement solide de la nouvelle politique de la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

19584. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 8 janvier 1771.

J'ai reçu vos dépêches du 25 et du 28 de décembre dernier, et je regarde comme très indifférents et de nulle conséquence les changements arrivés jusques ici dans le ministère britannique.[1] En effet, la même clique de Torys restant à la tête des affaires, le même système se soutiendra et ne souffrira pas la moindre altération.

Il en est à peu près de même du renvoi du duc de Choiseul dont j'ai reçu la confirmation par mes dernières lettres de France.[2] L'on peut féliciter l'Europe d'être délivrée d'un ministre de son caractère, et son déplacement pourra, à la vérité, ralentir un peu la négociation de l'accommodement entre la cour où vous êtes, et l'Espagne, mais, après tout, il n'apportera aucun changement au système général, et je suis toujours porté à croire, avec vous, que le gouvernement britannique fera cet accommodement à tout prix, pourvu qu'il trouve moyen d'amadouer la nation et de se mettre à l'abri de tout reproche de sa part.

Nach dem Concept. Federic.

19585. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION GREGORY A COPENHAGUE.

Berlin, 8 janvier 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 1er de ce mois, qui m'apprend que l'administration actuelle du Danemark doit être intentionnée d'établir un collège sous le nom de celui de conférence pour décider les affaires du royaume. Vous suivrez donc attentivement les arrangements que ce collège, après son établissement, prendra, ainsi que tous ceux qu'en général on statuera à la cour où vous êtes, pour m'en rendre un compte exact et détaillé, et n'oublierez pas de me marquer également si le baron de Schimmelmann se maintient toujours dans le même crédit qu'il a eu ci-devant, ou si son influence a souffert aussi quelque altération à l'occasion des changements arrivés à la cour de Copenhague.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. Nr. 19561. — [2] Vergl. Nr. 19583.

19586. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE BORCKE A DRESDE.

Berlin, 9 janvier 1771.

Les particularités que votre dernière dépêche du 4 de ce mois renferme, ne sauraient donner qu'une idée très pitoyable du ministère de la cour de Saxe.[1] Les démarches de ces gens ne paraissent nullement réfléchies, et toutes leurs entreprises semblent être marquées au coin d'une très grande légèreté.

Il y a apparence au reste que la permission que je vous ai accordée de vous rendre ici pour la célébration de votre mariage,[2] vous sera déjà parvenue, à l'heure qu'il est, et j'espère, par conséquent, de vous voir arriver bientôt ici.

Federic.

Nach dem Concept.

19587. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 9 janvier 1771.

A en juger sur la manière dont, selon votre dépêche du 2 de ce mois, le prince de Kaunitz s'est expliqué sur la pacification de la Pologne,[3] je soupçonnerais presque que vous ne lui avez point fait part du »Précis« que je vous ai adressé à la suite de mes ordres du 12 de décembre,[4] et qui renfermait les conditions que la Russie y mettait. Ces conditions me paraissent cependant, selon les circonstances actuelles, assez modérées, et c'est pourquoi j'ai souhaité de savoir comment elles seraient accueillies par le prince de Kaunitz et quel jugement ce ministre en porterait. Tout ce que vous venez de me marquer à ce sujet, ne me satisfait point, puisque toute la réponse de ce ministre ne regarde que la forme, sans toucher à l'essence du plan de la pacification. En attendant, la Russie ne cesse d'insister sur une réponse catégorique, et il est extrêmement inquiétant pour moi de ne me pas trouver encore à même de la lui donner. N'oubliez donc pas d'y suppléer au plus tôt possible, et demandez au prince de Kaunitz, en lui communiquant, si vous ne l'avez pas encore fait, ce »Précis« in extenso, ce qu'il en pense, et s'il croit qu'on puisse le prendre pour base de cette négociation.

[1] Für den Fall, dass der spanisch-englische Krieg zum Ausbruch kommen und Deutschland in den Krieg verwickelt würde, beabsichtigte man, nach Borckes Bericht, die Freundschaft des Königs zu gewinnen und zu dem Zweck das im Jahre 1764 erlassene Einfuhrverbot für preussische Fabrikate aufzuheben, „qu'on reconnaît d'ailleurs pour indiscrètement faite et comme ayant beaucoup nui au commerce de ce pays". — [2] Durch Cabinetserlass, Berlin 2. Januar. — [3] Kaunitz hatte den bereits in Neustadt gemachten Vorschlag wiederholt, dass Russland, im Einverständniss mit dem preussischen und österreichischen Hofe, den Plan für die Pacificirung Polens entwerfen, und dass darauf Oesterreich und Preussen die Durchführung dieses Plans in Polen übernehmen sollten. Vergl III. 112. — [4] Nr. 19512.

D'ailleurs, la nouvelle du déplacement des ducs de Choiseul et de Praslin vous sera sans doute déjà parvenue, et vous n'oublierez pas de prêter attention à la sensation que ce changement dans le ministère de France fera à la cour où vous êtes.

Nach dem Concept. Federic.

19588. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 9 janvier 1771.

Comme vous me mandez, entre autres, dans votre dépêche du 28 décembre dernier qui m'est bien parvenue, que l'on attend là où vous êtes, avec impatience d'apprendre l'effet que les propositions de l'ambassadeur de Russie pour pacifier la Pologne feront sur les Confédérés, je veux bien vous faire connaître à ce sujet que ce ne sont pas les troubles de ce royaume qui occupent principalement, à l'heure qu'il est, le public et la cour de Russie, mais que c'est sa guerre avec la Porte qui l'intéresse le plus et absorbe présentement toute son attention. En continuant donc à me rendre soigneusement compte de tout ce qui se passera ultérieurement d'intéressant là où vous êtes, je désire que vous me marquiez également combien à peu près la contagion qui règne dans les provinces de Pologne, a, sans exagération, emporté de monde et combien d'années, selon vous, ce royaume se ressentira, surtout par rapport à ses manufactures et fabriques, de la désolation qu'il vient de souffrir, avant de pouvoir se relever de ses ruines. C'est sur quoi vous ne manquerez pas de me donner des éclaircissements.

Nach dem Concept. Federic.

19589. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 9 janvier 1771.

Votre dépêche du 25 de décembre dernier m'est bien parvenue, et je vous adresse ci-joint une lettre à mon frère le prince Henri,[1] en réponse à celle qui se trouvait jointe à la vôtre.

Mais pour les conditions de la paix avec la Porte, dont le courrier Bartenfelder a été le porteur, les réflexions que j'ai fait passer, par le retour du même courrier, à mon susdit frère,[2] vous auront déjà convaincu qu'elles ne me paraissent pas aussi modérées que l'on veut les faire envisager.[3] En effet, elles m'ont donné plutôt lieu de soupçonner

[1] Nr. 19590. — [2] Vergl. Nr. 19568 und 19570. — [3] Solms berichtete: „Comme les conditions sont si modérées, on se flatte qu'[elles] effectueront une prompte paix."

ou que la Russie n'a, dans le fond, encore aucune envie sérieuse de faire sa paix, et qu'elle n'a mis ces conditions en avant que pour ne pas rester entièrement muette sur notre sommation et y faire au moins quelque réplique, ou qu'elle n'est pas assez au fait de la façon de penser des autres puissances, qui ne regarderont sûrement pas d'un œil tranquille qu'elle fasse sa paix à des conditions aussi avantageuses pour elle et préjudiciables à leurs propres intérêts. Aussi ne saurais-je vous dissimuler que, si la cour où vous êtes, insiste sur ces conditions et n'y apporte aucun adoucissement, il me paraît bien à appréhender qu'elle ne s'attire une nouvelle guerre sur les bras, et qu'elle ne retrouve plus un moment aussi favorable de rétablir la tranquillité, comme le présent.

D'ailleurs, je viens de recevoir la nouvelle positive que les ducs de Choiseul et de Praslin ont été culbutés et relégués sur leurs terres,[1] mais leurs successeurs sont encore inconnus, de sorte qu'on ne saurait encore rien dire des suites que cet évènement pourra avoir dans les affaires de la France. Le grand-vizir vient aussi d'être déposé et Méhémet, bacha de Bosnie, a été mis à sa place.[2] C'est tout ce que j'ai de nouveau à ajouter aujourd'hui.

Nach dem Concept. Federic.

19590. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

[Berlin] 9 janvier 1771.

Mon cher Frère. Je vous avoue, mon cher frère, que, quand je pense à notre congé, lorsque vous partîtes pour la Suède, je suis tout surpris de vous voir revenir de Moscou,[3] et sans doute que vous serez tout russifié à votre retour, car vous aurez vu toutes les merveilles de ce pays-là. Cependant, je me contenterais d'avoir vu l'Impératrice, et comme elle est le principe de tout ce qui se fait là-bas, elle comprend en elle toutes les belles choses que la curiosité d'un étranger peut admirer en détail.

Si M. de Saldern veut le congé pour son neveu,[4] il lui sera incessamment expédié; pour cet autre monsieur dont vous me parlez,[5] je m'informerai, mon cher frère, après lui, et je verrai ce qu'on pourra faire en sa faveur, quoique, à dire vrai, il serait dur de faire des passe-droits à des officiers qui ont bien servi à la guerre et longtemps, en leur préférant des gens qui n'ont peut-être jamais vu l'ennemi.

Je puis vous annoncer à présent avec certitude la chute de Choiseul

[1] Vergl. Nr. 19583. — [2] Bericht Rohds, Wien 2. Januar. Der Grossvezier Chalil Pascha war am 24. December 1770 abgesetzt worden. — [3] Prinz Heinrich war am 24. December 1770 nach Moskau abgereist und am 6. Januar 1771 wieder in Petersburg eingetroffen. — [4] Stabsrittmeister im Kürassierregiment Seelhorst, vergl. Bd. XXIX, 192. Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor. — [5] Es handelt sich um die Beförderung eines ehemals in russischen Diensten gewesenen Lieutenants von Sass im Dragonerregiment Meier.

et du sieur de Praslin;[1] M. de Maupeou et la maîtresse les ont culbutés; leurs places ne sont pas encore remplies. Les affaires entre l'Angleterre et l'Espagne sont encore indécises; cependant, selon que je connais le ministère anglais, je juge qu'un accommodement plâtré traînera encore une paix mal assurée jusqu'au moment d'une rupture ouverte, qui ne tardera pas de s'ensuivre.

Les lettres de Vienne nous annoncent la déposition du grand-vizir; le bacha de Bosnie a rempli sa place.[2] Ce sont des choses indifférentes, qui probablement n'influeront en rien.

Comme vous me mandez, mon cher frère, des nouvelles du climat où vous êtes, je vous dirai que nous n'avons eu de gelée ici que le 6 de janvier, mais peu de neige; les fossés de la ville n'ont pas même pris encore. Je vous avoue qu'en fait de climat je préfère le plus doux au plus rude, et que, si j'avais à m'établir selon mon bon plaisir dans quelque pays, je suivrais l'indication de la boussole; j'irais toujours vers le Midi et ne m'arrêterais, je crois, qu'après avoir atteint le royaume de Naples.

J'ai dîné hier chez ma sœur Amélie qui nous a donné un repas digne de Lucullus; elle se porte mieux que je ne l'ai vue de longtemps.

L'électrice de Saxe est, à cette heure, hors de tout danger.[3] Voilà toutes les nouvelles que je puis vous mander, si ce n'est que les princes de Suède[4] sont arrivés à Brunswick pour aller de là en France.

Je ne sors guère; je ne saurais donc, mon cher frère, rien vous mander des histoires de la ville et des nouvelles du jour. J'espère que cette lettre ici vous retrouvera à Pétersbourg, et que j'aurai ensuite en peu le plaisir de vous voir et de vous assurer de vive voix de l'attachement, de la tendresse et de l'estime infinie avec laquelle je suis, mon très cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Zugestellt durch Solms.

19591. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE A SAINT-PÉTERSBOURG.

Prinz Heinrich schreibt in einem chiffrirten Bericht, Petersburg 25. December 1770:[5] „L'Impératrice m'a demandé ce que je pensais de cette pièce[6] et si je croyais que vous serez content de la confiance qu'elle vous témoignait. Je lui ai répliqué que j'étais certain que vous serez sensible, mon très cher frère, à cette marque de son amitié, et que j'étais convaincu qu'elle aurait tout sujet de satisfaction d'avoir mis ses intérêts entre vos mains. Que je trouvais d'ailleurs autant de modération que de magnanimité dans le projet de vouloir obtenir la liberté à tant de peuples,

[1] Vergl. Nr. 19583. — [2] Vergl. S. 383. — [3] Vergl. S. 283. — [4] Vergl. S. 260. — [5] Da Prinz Heinrich bereits am Abend des 24. December die Reise nach Moskau antrat, liegt in der Datirung des obigen Berichtes, der jedenfalls schon am 24. abgefasst ist, ein Versehen vor. — [6] Die Denkschrift mit den russischen Friedensbedingungen, vergl. S. 366—370.

et je souhaitais que ses ennemis apportassent toutes les facilités pour que des vues si équitables puissent s'effectuer.

J'ai cru devoir répondre ainsi, afin qu'elle soit toujours dans l'opinion que vous êtes, mon très cher frère, entièrement porté pour concourir à tout ce qui sert à ses intérêts. Par ce moyen vous acquerrez le droit qu'elle prenne les vôtres, dans toutes les occasions où vous aurez besoin des Russes. D'ailleurs, si ces conditions doivent être mitigées, il sera encore temps de reste, lorsque les négociations pour la paix seront entamées, et il vaudra mieux que les obstacles viennent des Turcs et de la cour de Vienne; car si, à cette heure, je parlais contre les conditions qu'ils demandent, ils croiraient que vous êtes jaloux de leurs avantages, et je fais tout mon possible pour leur donner des idées que vous avez des sentiments entièrement en leur faveur. Je vous prie de me dire si vous êtes content de ma façon de penser, ou si je dois parler d'une manière différente."

Berlin, 11 janvier 1771.

Je vous réponds, mon cher Frère, touchant les propositions de paix dont l'Impératrice m'a chargé, qu'on peut en politique pousser la complaisance jusqu'à un certain point qu'il est dangereux pour soi-même de passer. Si je me chargeais d'entamer une négociation sur les conditions que vous m'avez envoyées, nous verrions, le printemps, la guerre déclarée entre la cour de Vienne et la Russie; et ne voyez-vous pas qu'ils veulent à présent se rendre le dos libre pour disposer, à la première occasion, de la Pologne selon leur bon plaisir? Cela est trop fort, et je ferais une faute impardonnable de me forger mes propres chaînes et de ne jouir que du bénéfice de Polyphème d'être le dernier mangé. Ces gens veulent la guerre; car, s'ils désiraient la paix, ils n'auraient demandé ni la Valachie ni une île à l'Archipel ni la liberté des Tartares. Cela est trop fort, et cela dévoile tous leurs projets ambitieux. Je suis leur allié, mais jamais je ne serai leur esclave et travaillerai servilement à leur agrandissement, sans qu'il n'y ait rien de stipulé en ma faveur. Ainsi je m'en tiens à ce que j'ai écrit à l'Impératice,[1] et si cela ne fait aucune impression, je me retire du jeu et lui laisse le soin de ses affaires, sans m'en mêler d'aucune manière. Je suis fâché que leur ambition démesurée m'oblige à prendre ce parti; mais je ne m'en désisterai pas, et je crois, mon cher frère, que vous ferez bien de penser à la retraite, parceque ces gens pourraient prendre de l'humeur, et que je serais fâché que vous vous en ressentissiez.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept: „A mon frère Henri"; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Zugestellt durch Schütze.

19592. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 11 janvier 1771.

Je vous sais gré de m'avoir rapporté les détails[2] renfermés dans votre dépêche du 4 de ce mois, et comme je suis curieux de savoir le

[1] Vergl. Nr. 19573. — [2] Ueber den Sturz Choiseuls und Praslins und ihre angeblichen Nachfolger.

jugement que l'on porte en Hollande sur l'influence que le changement arrivé dans le ministère de la cour de Versailles pourra avoir sur le système des affaires générales de l'Europe, vous ne manquerez pas de me communiquer tout ce qui parviendra là-dessus à votre connaissance, sans oublier de continuer à me rendre compte également de toutes les nouvelles ultérieures que l'on apprendra là où vous êtes, touchant les affaires de France.

Federic.

Nach dem Concept.

19593. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 11 janvier 1771.

Ce qui intéresse le plus, après l'exil du duc de Choiseul, c'est de savoir à qui les différents départements des affaires étrangères et de la guerre seront confiés.[1] Selon votre dépêche du 31 de décembre dernier, cet article est encore entièrement indécis; mais dès qu'il sera arrangé, vous n'oublierez pas de m'en informer et de pénétrer ensuite lequel des ministres aura le plus d'influence dans les affaires et quels changements celui de la guerre fera dans le militaire. Je ne suis pas moins curieux de savoir si le public est encore animé contre le duc de Choiseul ou si son humeur a changé depuis sa chute; en général, s'il parle mal ou bien de ce ministre.

Mais pour ce qui est de la Dauphine, quel que soit l'appui qu'elle a perdu par son exil, vous poussez sûrement vos appréhensions trop loin, et on ne peut pas renvoyer de but en blanc une archiduchesse d'Autriche.[2] Le défaut de postérité au moins ne saurait y servir de prétexte. Si elle a conservé jusques ici son pucelage, ce n'est pas sa faute, et, avec les comportements du Dauphin, ce Prince peut se remarier avec telle princesse qu'il voudra, sans voir jamais lignée.

Federic.

Nach dem Concept.

19594. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 13 janvier 1771.

Votre dépêche du 5 de ce mois vient de m'être rendue, et je suis tout-à-fait du sentiment du prince de Kaunitz sur les suites du renvoi

[1] Am 15. Januar wiederholt der König den Befehl: „Ce que je désire surtout de savoir dans le moment présent, c'est à qui le Roi Très-Chrétien confiera les départements vacants par l'exil des ducs de Choiseul et de Praslin, et quels autres changements en résulteront.“ — [2] Sandoz berichtete, die Dauphine habe über Choiseuls Verbannung geweint. „Cette jeune Princesse prévoit déjà sans doute combien elle va se trouver isolée dans cette cour, entourée de gens qui lui sont opposés, et qui auront peut-être assez de crédit pour la faire renvoyer, si elle ne promet pas de postérité.“

du duc de Choiseul. Ce changement dans le ministère français n'en apportera sûrement point aux affaires et au système politique de la cour de Versailles, et ce n'est tout au plus que quelques explications entre les ministres respectifs qui en pourront résulter. Tout l'essentiel restera sur le même pied, et son successeur, quel qu'il soit, ne tardera point de suivre les principes établis et appuyés sur des alliances.

D'ailleurs, je n'ai rien de nouveau à vous dire de Pétersbourg.

Nach dem Concept. Federic.

19595. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 13 janvier 1771.

Vos deux dépêches du 2 et 5 de ce mois me sont parvenues à la fois par l'ordinaire d'aujourd'hui de Silésie. Vous avez bien fait d'avertir avec l'ambassadeur de Russie le prince Repnin d'être sur ses gardes contre les insinuations du comte Branicki, envoyé à Pétersbourg, en faveur des princes Czartoryski,[1] et j'approuve vos précautions pour prévenir les vues desdits Princes à vouloir s'arroger, avec la permission de l'Impératrice, la direction des affaires dans l'ouvrage de la pacification en Pologne.

Au reste, comme je suis curieux de voir si le froid dissipera la contagion qui règne en Pologne, et si la rigueur actuelle de la saison produira à cet égard le même effet dans ce pays-là qu'elle produit d'ordinaire en Turquie, vous aurez soin de me rendre fidèlement compte des notions qui parviendront ultérieurement, là où vous êtes, sur ce sujet à votre connaissance.

Federic.

Nach dem Concept.

19596. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Berlin, 15 janvier 1771.

La duplicité ayant fait, de tout temps, une nuance singulière dans le caractère du duc de Choiseul, je n'ai nulle peine de présumer avec vous,[2] selon votre dépêche du 1er de ce mois, qu'il en ait mis également dans la négociation entre l'Espagne et la cour où vous êtes. Mais cela ne décidera rien de la paix ou de la guerre entre ces deux puissances,

[1] Graf Branicki war, wie Benoît, Warschau 2. Januar, berichtete, von König Stanislaus nach Petersburg gesandt, um durch Fürsprache des mit ihm eng befreundeten Fürsten Repnin bei Panin durchzusetzen, „que l'impératrice de Russie permette aux Czartoryski et à leur partisans de rester en place et de prendre la direction des affaires dans l'ouvrage de la pacification en Pologne". — [2] Maltzan berichtete: „On commence à soupçonner ici que le duc de Choiseul agissait double, et que, malgré qu'il affectait de désirer un accommodement, il faisait sous main tout pour fomenter la guerre."

et tout dépendra plutôt de la réponse de l'Espagne aux dernières propositions. Si celle-là n'est pas favorable, le gouvernement britannique, pour sauver l'honneur de la couronne, sera obligé, bon gré mal gré, à faire la guerre.

En attendant, les opérations parlementaires ne tarderont pas de recommencer,[1] et comme, dans les conjonctures actuelles, elles ne sauraient manquer d'être très intéressantes, vous ne négligerez point d'y prêter toute votre attention.

Der Schluss betrifft die Erstattung von Auslagen.

Nach dem Concept.

Federic.

19597. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 15 janvier 1771.

Les nouvelles sur la manière dont le roi d'Espagne regarde le pacte de famille, et autres touchant la façon de penser de ce Prince, dont vous me rendez compte par votre dépêche du 8 de ce mois,[2] sont très curieuses. Je vous sais d'autant plus de gré de me les avoir mandées, que ce n'est que rarement qu'il me revient des avis directs concernant cette puissance. Et à en juger par ce que votre dépêche susmentionnée renferme relativement à ces objets, il semble que les différends actuels de l'Angleterre avec l'Espagne feront vraisemblablement naître la guerre entre ces deux couronnes, car, si la dernière refuse de consentir à la restitution de l'île de Falkland, il n'y a plus de doute qu'elle n'éclate infailliblement.

Der Schluss betrifft die Uebersiedlung eines Spitzenfabrikanten nach Preussen.

Nach dem Concept.

Federic.

19598. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 16 janvier 1771.

Votre dépêche du 31 de décembre dernier m'a été fidèlement rendue, et je suis bien plus embarrassé que la cour où vous êtes,[3] au sujet de la médiation et du retour de la paix. Les dernières lettres

[1] Das Parlament war am 21. December 1770 auf den 22. Januar 1771 vertagt worden. — [2] Thulemeier berichtete, dass Karl III. den Familienpact von 1761 als sein Werk betrachte und sein Verhältniss zu den Oesterreichern von ihren Beziehungen zu Frankreich abhängig mache; „c'est le thermomètre le plus sûr, et le moindre refroidissement influerait sur ses dispositions à l'égard de la maison d'Autriche." — [3] Solms berichtete: „Ce qui est jusqu'ici encore un cas embarrassant pour lui (Panin), c'est de ne point savoir au juste la manière dont la cour de Vienne s'est expliquée sur la proposition de la médiation."

que j'ai adressées à mon frère le prince Henri par le courrier Bartenfelder,[1] auront déjà appris à la Russie les difficultés sans nombre et, pour ainsi dire, insurmontables que cette négociation rencontrera, ainsi que les raisons qui me font désirer qu'elle mette plus de modération dans ses prétentions. En effet, dans la position actuelle des affaires, elle peut compter que la maison d'Autriche ne se laissera jamais persuader d'entrer en négociation sur de pareilles conditions, et qu'elle n'admettra surtout jamais l'arrangement proposé pour la Valachie et la Moldavie. Je me suis expliqué sur tout cela plus amplement dans mes dépêches adressées à mon frère, qui vous aura, sans doute, communiqué le précis de mes réflexions.

Je m'y réfère aujourd'hui, et je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est de vous charger de prier le comte Panin de prendre langue lui-même à ce sujet, par le canal du ministre de Russie à Vienne, afin de se convaincre de la vérité de tout ce que j'ai avancé. Ce ministre me ferait même grand plaisir de prendre ce parti, qui éloignerait en même temps tout soupçon que sa cour, aussi bien que celle de Vienne, pourrait peut-être prendre contre moi, comme si j'avais dessein de profiter de cette occasion pour les brouiller ensemble. Au moins serait-ce le meilleur moyen de juger si j'ai exagéré les difficultés ou non; et quand même il ne jugerait pas à propos de s'ouvrir à Vienne sur tous les articles et sur toute la façon de penser de sa cour, le ministre de Russie y pourrait cependant sonder le terrain et voir par ses propres yeux que je n'ai pas trop chargé le tableau.

Der Empfang der Sendung von Plänen und Ansichten von Petersburg und Moskau (vergl. S. 258) wird bestätigt und die Erstattung von Auslagen angewiesen.

Nach dem Concept. Federic.

19599. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 16 janvier 1771.

Le courrier que le baron de Swieten a expédié immédiatement après les premières audiences que je lui ai accordées,[2] sera déjà arrivé à Vienne, à l'heure qu'il est, de sorte que, selon votre dépêche du 9 de ce mois, le prince de Kaunitz ne tardera plus d'expliquer plus catégoriquement les sentiments de sa cour sur les propositions de la Russie relativement à la pacification de la Pologne.[3] En attendant, je suis bien aise d'apprendre que Sa Majesté Impériale et Royale les a trouvé assez raisonnables, et je ne doute point que la réponse ultérieure de la cour où vous êtes, n'y soit analogue et conforme à mon attente.

Quant aux lettres du roi de Pologne sur l'étendue du cordon au-

[1] Nr. 19568 und 19570. — [2] Vergl. Nr. 19553. — [3] Kaunitz hatte erklärt, den Bericht van Swietens über seine Audienz bei dem König abwarten zu müssen.

trichien en Pologne,[1] il ne faut pas être surpris de cette démarche de la cour où vous êtes. Elle a vu que j'ai enclavé dans mon cordon toute la Prusse polonaise, et peut-être s'imagine-t-elle que je me flatte d'en garder une partie à la paix. Elle a donc cru devoir imiter mon exemple, afin qu'au cas que cela arrivât, elle pût également faire quelque nouvelle acquisition du côté de la Hongrie. Mais comme je suis fort éloigné d'une pareille idée, j'ai aussi lieu de présumer que, lorsque j'en retirerai mes troupes, elle ne fera nulle difficulté d'en faire autant de son côté. Le temps nous apprendra si mes conjectures sont fondées.

Federic.

Nach dem Concept.

19600. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 16 janvier 1771.

Ma chère Nièce. Je bénis le Ciel de vous savoir entièrement rétablie, ma chère enfant, de vos couches, et j'aime déjà votre fille, à cause qu'elle est venue si galamment au monde; quant à la conception et l'esprit, nous attendrons encore sept ou huit ans, avant d'en parler.[2] Je veux bien croire, ma chère enfant, que votre chef-d'œuvre surpasse de beaucoup celui des autres, cependant il faut que le temps mûrisse ces plantes qui ne viennent qu'ébauchées au monde.

Je ne pourrais, en vérité, vous rien écrire d'ici sinon que je suis dans une ville où l'on dit qu'il y a un carnaval, mais dont je n'ai rien vu; j'ai dîné deux fois chez ma sœur Amélie et une fois chez mon frère Ferdinand; pour mon frère Henri, je ne crois pas qu'il sera de retour de son voyage de Russie avant la fin de février. Voilà, ma chère enfant, tout ce que me fournit le chapitre des nouvelles.

Il est à croire que vous et le prince d'Orange, vous gagner[ez] à l'exil de Choiseul,[3] que désormais les ministres français qui résideront en Hollande, ne feront pas tous les impertinents comme M. de Breteuil;[4] c'est toujours quelque chose que de n'être pas insulté chez soi, et ce qui s'est passé, partait uniquement du caractère fier et impertinent de Choiseul. Daignez faire mille amitiés de ma part au cher prince d'Orange, et soyez persuadée, ma chère enfant, de la tendresse sincère avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhandig.

---

[1] Rohd übersandte die Abschrift eines Schreibens, Warschau 20. October 1770, in dem König Stanislaus Maria Theresia nach den Gründen für die Besitzergreifung der polnischen Grenzgebiete (vergl. Nr. 19230) fragte und um Einstellung der in ihnen ergriffenen Maassnahmen bat. Angeblich sollte Stanislaus zwei Schreiben an Maria Theresia gerichtet haben, die aber unterwegs verloren gegangen seien, und deren eines mit dem obigen übereinstimmte. — [2] Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor. — [3] Vergl. S. 386. — [4] Vergl. Bd. XXVII, 583; XXVIII, 495.

19601. AU PRINCE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

Berlin, 17 janvier 1771.

C'est avec un plaisir bien sensible que j'ai appris, tant par votre lettre du 11 de ce mois que par les dernières dépêches de mon envoyé de Thulemeier, la manière affectueuse dont vous avez accueilli ma dernière confidence.[1] Si je n'avais pas gagné un gros rhume, je me ferais un devoir bien agréable de le faire connaître de ma propre main à Votre Altesse Sérénissime, et je L'assurerais de nouveau de cet empressement vif et sincère avec lequel je saisirai toutes les occasions qui se présenteront pour Lui rendre des services agréables. Ces sentiments, cependant, pour Lui être renouvelés par une plume étrangère, ne sont pour cela pas moins sincères. Un cœur qui Lui est entièrement attaché, en est la source et le garant, et personne ne saurait être plus parfaitement etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden.

19602. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 17 janvier 1771.

J'ai été bien aise de voir par votre dépêche du 11 de ce mois, qui vient de m'entrer avec un post-scriptum de la même date, que vous vous êtes acquitté, selon mes désirs, de la commission dont je vous avais chargé pour le prince d'Orange et le duc Louis de Brunswick.[2] Les conjonctures actuelles mettent les objets de cette commission totalement en suspens,[3] et ce ne sera qu'après que la façon de penser des nouveaux ministres de la cour de Versailles sur les affaires présentes se sera développée, qu'ils seront mis vraisemblablement derechef sur le tapis. La cour de Vienne ne répliquera donc, selon toute apparence, à ma réponse sur ses insinuations pour la neutralité de l'Allemagne que lorsqu'elle verra plus clair sur la tournure que les différends de l'Angleterre avec l'Espagne prendront, et après être assurée s'il en résultera ou non une guerre entre ces deux puissances.

Dès que vous apprendrez là où vous êtes, des nouvelles ultérieures de France, n'oubliez pas de me les communiquer, et ayez soin, au reste, de faire tenir les deux lettres ci-jointes pour le prince et la princesse d'Orange[4] à leurs adresses respectives.

Federic.

Nach dem Concept.

---

[1] Der Erbstatthalter dankte dem König für die Eröffnungen durch Thulemeier (vergl. Nr. 19560). Er hatte dem Gesandten nach dessen Bericht, Haag 11. Januar, seine Ueberzeugung ausgedrückt, „que la seule alliance qui convenait à la République, préférablement à toute autre, était celle de Votre Majesté". — [2] Vergl. Nr. 19560 und 19601. — [3] Prinz Ludwig Ernst von Braunschweig hatte um Mittheilung der Antwort des wiener Hofes auf die Erklärung des Königs (vergl. S. 351) gebeten. — [4] Nr. 19600 und 19601.

19603. A LA REINE DE SUÈDE A ULRICHSDAHL.

[Berlin] 18 janvier 1771.

Ma très chère Sœur. Je suis bien aise que le bon prince Charles vous fasse, ma chère sœur, quelquefois souvenir de moi, il a un bon caractère; je crois m'y connaître, parceque j'ai eu à faire à tant de monde, et je suis persuadé qu'il ne vous fera jamais honte de ce que vous lui avez donné la vie et l'éducation. Si je vous comprends, ma chère sœur, il faut que son amour ait changé d'objet;[1] ce qui m'étonne, car il paraissait, comme je l'ai quitté, bien déterminé dans son choix.

Ma sœur de Brunswick, qui sait combien je m'intéresse à tout ce qui vous regarde, m'a fait la description de vos deux fils, qui ne sont partis de chez elle que le 9 janvier. Elle me marque que le Prince Royal témoignait une grande envie de s'instruire, qu'il avait des connaissances et beaucoup d'esprit, et que le cadet aimait beaucoup le plaisir et la joie. Ils ont dit qu'ils avaient une permission de s'absenter pour quinze mois, et que, dans ce temps, ils voulaient parcourir la France, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne. A vous dire la vérité, je ne crois pas qu'ils fourniront à cette course entière, et je m'attends à les revoir passer ici l'automne de cette année, en abrégeant encore leur voyage. Les séjours de Paris et de Londres sont coûteux, et la bourse se vide plus vite qu'on ne le pense. Mais, en quelque temps qu'ils passent ici, ils seront également les bienvenus, vous appartenant, ma chère sœur, et, après les avoir vus moi-même, je vous écrirai, ma chère sœur, ce que j'en pense, aussi naturellement que je l'ai fait au sujet du prince Charles. Ce qui me prévient pour eux, c'est qu'en voyant ma sœur de Brunswick, ils ont pleuré, en trouvant en elle beaucoup de rapport avec leur chère mère, et c'est un signe de leur bon cœur.

Je regrette seulement la difficulté des postes qui se trouvent en Suède, qui font que les moindres bagatelles restent des siècles en chemin.[2] Je suis charmé de ce que notre porcelaine ait votre approbation; je me ferais un plaisir d'être votre commissionnaire pour cette fabrique, si j'étais instruit de ce qui pourrait vous en plaire. Pour votre portrait,[3] ma chère sœur, il est impossible qu'il vous ressemble, il n'y a que vos yeux que j'ai reconnus; et quoique le temps efface les beautés fugitives du bel âge, il n'emporte pourtant pas ces traits primordiaux qui constituent les physionomies. Mais, enfin, tel qu'il est, ce portrait me fait plaisir; je le compare à ceux qui nous sont restés

[1] Ulrike schrieb, Ulrichsdahl 3. Januar: „Je vous le recommande de nouveau, mon très cher frère, d'autant plus que je prévois qu'il aura recours à vos bontés; je n'ose m'expliquer davantage, mais si tout réussit selon mes désirs, je me trouverai un jour du moins satisfaite au sein de ma famille." Vergl. S. 202. — [2] Vergl. S. 308. — [3] Vergl. S. 308. Ulrike schrieb: „C'est le meilleur, à ce qu'on dit, qu'il y ait; mais cependant mon frère Henri ne le trouvait pas ressemblant."

à votre départ, et je travaille d'imagination pour me représenter, ma chère sœur, votre portrait telle que vous êtes à présent.

Je n'ose presque pas me flatter d'avoir jamais le bonheur de vous revoir, parceque des mers nous séparent, et que votre gouvernement suédois et votre Sénat sont de si étranges choses, et qu'il est impossible de faire entendre raison à cette cohue assez mal morigénée. Je suis réduit à me borner à l'écriture. On se communique tellement quellement ses idées, et cela vaut mieux qu'un silence parfait. Mais, ma chère sœur, quelques distances qui nous séparent, quelque empêchement qui nous empêche de nous revoir, cela ne m'empêchera jamais de vous être aussi attaché de cœur et d'esprit que si je jouissais, tous les jours, de votre vue béatifique, étant avec toute la tendresse et la considération possible, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhandig.

19604. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Berlin, 20. Januar 1771.

Ich habe aus Eurem Bericht vom 14. dieses[1] den Vorfall von Czenstochow ersehen, und so gerne Ich auch sehen möchte, wenn dieser Ort bald zur Uebergabe genöthiget würde, so muss Ich Euch gleichwohl gern gestehen, wie Mir diese ganze Entreprise viel zu misslich scheinet, als dass Ich die zu deren Ausführung erforderliche schwere Artillerie herzugeben disponiret sein könnte.

Friderich.

Nach dem Concept.

19605. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Berlin, 20. Januar 1771.

Ich habe es wohl vorausgesehen, dass die Türken keinen allzu nachtheiligen Frieden eingehen dürften,[2] und dahero bereits vor Einlangung Eures Berichts vom 17. Decembris vorigen Jahrs Russland ermahnet, seine Friedensbedingungen gelinde einzurichten, ohne welche es ohnmöglich zu einem dauerhaftem Frieden gelangen würde.[3] So viel kann Ich Euch aber vorläufig, jedoch im grössestem Vertrauen, nicht verhalten, dass es Mir aus allen Umständen vorkommet, als ob dasselbe

[1] Liegt nicht vor. — [2] Zegelin sprach seine Ueberzeugung aus: „Wann Russland vermeinet, mit der Pforte einen dauerhaften Frieden zu schliessen, so muss solches die Saiten nicht gar zu hoch spannen; denn sonst ist zu risquiren, dass die Négociation zu keiner glücklichen Endschaft gebracht werde, oder wann die Türken ja endlich zu einem nachtheiligen Frieden gezwungen würden, dass sie die erste die beste Gelegenheit wieder ergreifen, solchen zu brechen, und vielleicht zu einer Zeit, wo es denen Russen nicht so leicht fallen dürfte, die Türken so, wie jetzo geschehen, zu übermannen." — [3] Vergl. Nr. 19573.

noch keine rechte Lust habe, seinen Frieden mit der Pforte zu machen, sondern den Krieg lieber noch einige Zeitlang fortzusetzen entschlossen sei.

So viel hingegen die nach Eurem Postscriptum auf dem Tapet sein sollende Allianz der Pforte mit denen bourbonischen Häusern und deren Alliirten anbetrifft,[1] so zweifle Ich, nachdem der Herzog von Choiseul seit dem 24. Decembris aus dem französischen Ministerio ganz entfernet und nach seinem Landgut verwiesen worden ist, dass es damit zum förmlichem Schluss kommen dürfte. Gesetzt aber, dass solche wirklich zum Stande käme, so ist Mir daran nichts gelegen, weil doch immer zu besorgen ist, dass die Pforte, wenn sie keinen auswärtigen Beistand erhält, einen schweren Stand haben werde, um sich aus dem gegenwärtigem Krieg herauszuwickeln. Inzwischen werdet Ihr diese Allianz nicht aus denen Augen lassen, sondern Mir ferner getreulich und umständlich anzeigen, was Ihr davon weiter in zuverlässige Erfahrung bringen möchtet.

Friderich.

Nach dem Concept.

19606. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Berlin, 20 janvier 1771.

Sans décider sur le mérite de la lettre interceptée du duc de Choiseul dont vous parlez dans votre dépêche du 4 de ce mois,[2] il est très certain qu'il serait fort à souhaiter que la paix se rétablît bientôt entre la cour où vous êtes, et la Porte, et que, pour accélérer cette heureuse époque, la Russie apportât plus de modération à ses conditions. L'extrait ci-joint de mes dernières lettres de Constantinople du 17 de décembre[3] vous fournira de nouveaux motifs de le désirer. Il renferme, d'un côté, un nouveau tableau des intrigues de la France à la Porte et, de l'autre, assez de preuves du pronostic que j'ai fait du premier plan de pacification de la cour où vous êtes. Vous y verrez non seulement qu'il y a une alliance off- et défensive sur le tapis entre la Porte et les maisons de Bourbon, mais que leurs alliés ne tarderont point d'y entrer également, de sorte que je ne voudrais pas répondre que l'Autriche ne

[1] Zegelin berichtete, Saint-Priest habe „von seinem Hof ein völliges Pleinpouvoir erhalten, um zwischen der Pforte und denen Höfen von Frankreich und Spanien eine Offensiv- und Defensivallianz zu schliessen, mit dem Versprechen, dass auch die übrigen französischen Alliirten dazu treten würden. Ein Theil des Divans ist sehr dafür, ein anderer Theil aber ist darwider portiret." — [2] In einem aufgefangenen unchiffrirten Schreiben an Sabatier hatte Choiseul für den Fall, dass England die Räumung und den Verzicht auf den Besitz der Falklandinsel ablehne, den Krieg als unvermeidlich bezeichnet, mit dem Zusatz, dass Frankreich zur Theilnahme an diesem verpflichtet sei. Panin, der in diesen Worten eine Erklärung der thatsächlichen Anschauung der französischen Regierung sah, bat Solms um Mittheilung des Briefes an den König. — [3] Vergl. Nr. 19605.

prît enfin le même parti. Il est donc fort à appréhender que, si la Russie ne facilite point la conclusion de sa paix par des conditions plus modérées, il n'en résulte, à la fin, un terrible vacarme et une guerre si compliquée qu'elle n'en retirera pas le moindre avantage. J'en juge ainsi par tout ce que l'on a fait connaître à mon major de Zegelin, et, en y bien réfléchissant, la cour où vous êtes, comprendra sans peine qu'il sera entièrement impossible de faire agréer son premier plan de pacification, tant à Constantinople qu'à Vienne. Quoi qu'il en soit, souvenez-vous de ce que je viens de vous dire d'avance à ce sujet, et qui pourrait bien se confirmer par l'évènement.

Au reste, je vous adresse ci-joint un extrait de mes dernières lettres de Constantinople du 17 de décembre.

Nach dem Concept. Federic.

19607. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 20 janvier 1771.

La mauvaise humeur que, selon votre dernière dépêche du 12 de ce mois, le prince de Kaunitz fait paraître sur les conditions de paix que la Russie a proposées,[1] ne me surprend point. Elles sont, en effet, d'une nature que ni moi ni l'Autriche nous ne saurions leur donner notre approbation et nos suffrages. Aussi n'ai-je pu m'empêcher de faire, à leur sujet, à la Russie de très sérieuses représentations et de faire tous mes efforts pour l'engager à renoncer à d'aussi vastes idées et à revêtir des sentiments plus modérés.[2] J'espère qu'elle y fera quelque attention; sinon, je regarde la guerre entre elle et la cour où vous êtes, comme inévitable, et l'on peut être persuadé qu'elle ne tardera pas d'éclater.

Der Erlass an Zegelin (Nr. 19605) wird zur Beförderung übersandt.

Nach dem Concept. Federic.

19608. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Berlin, 21. Januar 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 22. Januar: „Vorgestern Abends, als ich mich bei der Königin zu der gewöhnlichen Cour einfand, nahm mich Graf Finckenstein beiseiten und sagte mir, der König wollte vor seiner Abreise nach Potsdam noch einmal mit mir sprechen

[1] Rohd berichtete: „Se mettant à les deviner, il [Kaunitz] présumait que la Russie ne demandait pas moins que l'indépendance de la Crimée, Azow et la libre navigation sur la Mer Noire, la Bessarabie avec les Tartares de Budschak et les deux provinces conquises de Moldavie et de Valachie ou pour le moins leur indépendance, pour servir d'État intermédiaire entre les deux empires, avec un établissement dans l'Archipel, afin d'y protéger les Grecs." — [2] Vergl. Nr. 19573.

und ich möchte mich des folgenden Tages bei Ihro Majestät um 11 Uhr einfinden.

Gestern also um die angesetzte Stund wurde ich von dem Minister in das Cabinet eingeführet, und der König redete mich folgendermaassen an:

»Je vous ai fait venir, parceque je m'en vais partir, et que je serais bien aise de vous parler encore au sujet de nos affaires et de vous communiquer mes idées. Par exemple, ne pourrait-on pas entamer les négociations pour la paix, quelles que soient les conditions que la Russie propose, puisqu'on pourrait toujours les rectifier dans le courant de la négociation? Qu'en pensez-vous?«

Meine Antwort war, dass ich hierüber, ohne von meinem Hofe eine Anweisung erhalten zu haben, mich zu äusseren, nicht im Stande sei.

»J'entends bien,« erwiderte der König, »que vous ne pouvez pas répondre là-dessus au nom de votre cour, mais vous, qu'en pensez-vous?« und als ich noch stillschwiege, wiederholte er: »Qu'en pensez-vous?« . . .

»Puisque Votre Majesté veut savoir mon sentiment en particulier, Elle me permettra d'observer que, les conditions à proposer par la Russie étant supposées exorbitantes et inacceptables, telles que Votre Majesté m'a dit l'autre jour qu'elles le sont,[1] il serait, premièrement, contraire au but et à la dignité des puissances qui s'intéressent au rétablissement de la paix, de les admettre comme base d'une négociation, et, d'ailleurs, les moyens pour les rectifier resteraient probablement sans effet alors, tandis que ces mêmes moyens, employés à temps, seraient tout-à-fait propres à inspirer de la modération au vainqueur.« Ich vermeinte, hier die rechte Gelegenheit erhalten zu haben, nochmalen zu versuchen, ob der König wegen Ergreifung gemeinschaftlicher Maassnehmungen mit unserem Hofe zu keiner deutlichen Sprache zu bringen wäre;[2] er unterbrach mich aber und sagte:

»Ils rabattront de leurs conditions, j'y compte. Mon frère m'a mandé que, leur ayant fait connaître que ces conditions étaient trop dures et inacceptables pour les Turcs et pour les voisins, on lui avait répondu: ‚Ce n'est pas notre dernier mot, et nous pourrions bien en rabattre.'«

»Il me paraît donc, Sire, qu'il sera bon d'attendre des propositions plus modérées et surtout ce qu'auront produit les dernières démarches que Votre Majesté a faites à Pétersbourg.«

»Je m'en vais vous dire,« versetzte der König, »ce que j'ai fait là-bas. Je leur ai dit que je comptais fidèlement garder mon alliance avec eux; que mon traité portait sur la Pologne; qu'ils n'avaient qu'à faire leur plan pour y pacifier les troubles; que j'y concourrais; que, la guerre des Turcs leur ayant été suscité en haine de l'élection du roi

[1] Vergl. Nr. 19571. — [2] Vergl. Nr. 19553.

de Pologne, j'avais fourni les secours stipulés par le traité, mais que ce traité ne m'obligeait pas à les assister à faire des conquêtes; qu'il était impossible qu'il m'y obligeât, qu'ainsi je les prévenais qu'après avoir tiré à la corde selon mes engagements, je ne me mêlerais plus de rien; s'ils s'obstinaient à ne vouloir la paix qu'à des conditions inacceptables, qu'ils pourraient faire naître une guerre générale et s'attirer des ennemis auxquels ils n'avaient pas pensé; qu'ainsi je leur conseillais en bon ami et allié de modérer leurs demandes. Mon courrier sera arrivé le 17, il faut onze jours pour faire le chemin. Ces gens là-bas sont fort lents, et je ne compte pas avoir de réponse avant le 10 du mois prochain; je voudrais que nous pussions en attendant prendre un parti, et que votre cour me fît savoir ce qu'elle pense de l'idée que je viens de vous communiquer.«

Ich versicherte ihn, dass ich seinen Vorschlag ohnverzüglich einberichten würde; als ich aber fortfahren wollte, in Absicht über den merkwürdigen Ausdruck: »des ennemis auxquels ils n'ont pas pensé,« einige Erklärung zu erhalten, fiele mir der König in die Rede und fuhre fort:

»Il m'est encore venu des nouvelles de Constantinople par où l'on me marque que[1] la France a fait offrir à la Porte son alliance et celle de ses alliés; qu'il doit y avoir pour la campagne prochaine trois armées, chacune de 80 000 hommes, indépendamment d'autant de corps de réserve destinés à suppléer aux pertes; que ces trois armées doivent passer le Danube; que le Grand-Seigneur se rendra au mois de février à Adrianople pour se mettre à la tête des troupes; qu'on avait eu égard aux talents et à la capacité dans le choix du grand-vizir[2] et du séraskier;[3] qu'on fondait beaucoup d'artillerie d'un calibre égal à la nôtre, qui, par conséquent, serait plus utile, parcequ'elle serait plus facile à mouvoir. Avec tous ces arrangements les Turcs peuvent espérer des succès. J'ai envoyé cela tout chaud à Pétersbourg,[4] pour y faire naître des idées un peu plus modérées.«

»Je ne doute pas, Sire, que cela n'y produise un bon effet.«

»Je dois vous dire encore que je leur ai fait connaître qu'ils n'avaient qu'à traiter directement avec vous par leur ministre à Vienne,[5] car, voyez-vous, j'ai jusqu'ici été le porteur de paroles, mais je ne voudrais pas être toujours chargé de cette commission, qui pourrait m'exposer, à la fin, à des reproches de part et d'autre; ils n'ont qu'à vous dire à vous-même ce qu'ils veulent.«

»Ce qui vous a engagé, Sire, à porter la parole jusqu'ici, c'est, parceque vous avez senti que nous ne devions pas nous compromettre vis-à-vis de la Russie, et que, par le crédit que Votre Majesté doit avoir

[1] Das folgende nach dem Berichte Zegelins, Konstantinopel 17. December 1770, vergl. Nr. 19 605. — [2] Vergl. S. 384. — [3] Muhsin Sade, bis 1768 Grossvezier, dann Statthalter von Morea. — [4] Vergl. Nr. 19 606. — [5] Vergl. Nr. 19 598.

à Pétersbourg, Elle pourrait y employer les moyens les plus propres à persuader cette cour. De la part de la mienne c'est une entière confiance en vos lumières et en votre amitié, Sire, qui lui fait remettre ses intérêts en vos mains; ce sont vos conseils que nous voulons suivre dans cette affaire. J'ai déjà eu l'honneur de les demander à Votre Majesté au nom de ma cour et de Lui déclarer que nous serions prêts à adopter, conjointement avec Elle, toutes les mesures qu'Elle jugerait propres à atteindre le but commun des deux cours.« [1]

»Mais nos intérêts ne sont pas tout-à-fait communs. Voyez-vous, je suis l'allié de la Russie, et je lui ai de grandes obligations. Elle a quitté la première cette formidable alliance contre moi, et je dois la ménager; d'ailleurs, il n'est pas si intéressant pour moi que pour vous qu'elle ne fasse pas des conquêtes de votre côté; si le Turc n'est plus pour elle un voisin formidable, elle en trouvera d'autres qui la contiendront.«

»Mais, Sire, de quelque côté que la Russie fasse des conquêtes, il est certain que sa puissance en sera augmentée, et si elle les fait et les conserve, selon ses vastes projets, elle deviendra formidable à tour de rôle pour ses voisins de tout côté, et Votre Majesté en est certainement un et des plus proches. Le principe commun entre nous est celui-ci que la Russie n'acquiert pas une augmentation considérable de puissance d'aucun côté, et nous regarderions les conquêtes qu'elle pourrait vouloir faire dans le Nord, comme également alarmantes que celles qu'elle ferait dans notre voisinage. Vous êtes l'allié de la Russie, Sire, nous ne voulons point vous détourner de cette alliance; vous savez, au contraire, que nous la regardons comme la base de la bonne intelligence que nous voulons entretenir avec vous;[2] mais cette alliance ne doit jamais vous entraîner à des complaisances outrées dont vous seriez, sans doute, le premier à sentir les funestes effets.«

»Cela est vrai, et je n'ai rien à y répliquer, mais tâchons donc de faire la paix au moins à des conditions tolérables.« Und da brachte er wieder Azow und die freie Schiffahrt und Handlung auf dem Schwarzen Meere auf das Tapet.[3] Die beständige Wiederholung dieser zwei Artiklen hatte bei mir bereits vorhin den Verdacht erreget, als ob der König vielleicht den Auftrag von Russland habe, hierüber unsere Meinung zu ergründen. Dieser Verdacht wurde nun dadurch bestärket, als er hinzufügte: »J'ai fait sonder les Turcs sur les conditions de la paix en général; il paraît que, pour Azow et la navigation sur la Mer Noire, ils pourraient y consentir, mais, pour l'indépendance des Tartares, ils n'en veulent point entendre parler.« . . .

Als ich mich über die Friedensbedingnisse in specie mit der nämlichen Vorsicht wie bei den vorhergehenden Audienzen geäusseret hatte, sagte der König:

[1] Vergl. Nr. 19 553. — [2] Vergl. S. 104. 105. — [3] Vergl. Nr. 19 553 und S. 361.

»Vous verrez qu'ils rabattront de leurs prétentions; ces gens-là sont ivres, ils croient que tout le monde doit les laisser faire; ils cuveront leur vin et deviendront plus raisonnables. A la vérité, ils proposeront toujours des conditions dures, mais ce sera par gloire, et cette même gloire les portera à les adoucir ensuite pour avoir l'air de donner la paix par modération.«

»Cela serait digne,« erwiderte ich, »de la grande âme de l'Impératrice,« und fügte dem auch einige schmeichelhafte Ausdrücke für den König bei, um ihn zu Bewirkung einer solchen Mässigung anzufrischen.

Hiernach verfiel das Gespräch auf den üblen Zustand der russischen Flotte, auf die Geldressourcen des Petersburger Hofes, und der König sagte mir, die russische Kaiserin hätte zu Genua 700000 Ducaten aufgenommen und in Holland ein Darlehen von 20 Millionen Gulden vorgeschlagen, welches aber schlechten Fortgang nehme, »parceque,« waren seine Worte, »on n'a pas de confiance dans un gouvernement où le successeur ne se croit pas lié par les engagements de son prédécesseur.«

Die übrige Unterredung betraf verschiedene theils gleichgültige Gegenstände und unter anderen die in dem französischen Ministerio vorgefallene Abänderung, von welcher der König glaubte, dass auch einige Abänderungen in dem System des Hofes abhangen dörfen, »non pas,« sagte er, »pour les alliances, mais, par exemple, on pourrait bien abandonner les Turcs qui leur coûtent beaucoup, et puis il est assez ordinaire dans ce pays-là de voir un nouveau ministre prendre le contrepied de la conduite de celui qu'il remplace.«

Ich erachte überflüssig zu sein, Ew. Fürstl. Gnaden alles dasjenige umständlich anzuführen, was bei dieser Audienz, welche der König auf den Fuss einer familiären Conversation über eine Stund lang fortzusetzen beliebet hat, hin und wieder vorgebracht worden ist; nur solle ich noch zu Hochdero Wissenschaft bringen, was er für Grundsätze über die Politique überhaupt, als wir davon zu Rede kamen, geäusseret habe.

»Il faut être un peu lent; j'ai la tête un peu vive, cela ne vaut rien, et je crois qu'il serait plus prudent d'imiter la politique de la cour de Rome qui cherche toujours à gagner du temps et gagne tout par là.« Hier führte er das Beispiel des so lang gewährten Processes wegen der Ehescheidung Heinrichs VIII., Königs von Engelland, und jenes des dermaligen Papstes[1] in der Angelegenheit der Jesuiten an.

Ich bemerkte hierauf, dass eine solche Politique der Schwachheit besonders eigen sei, welche nicht gestattet, standhafte Maassnehmungen zu ergreifen und zu behaupten, und gemeiniglich andurch der Endzweck verfehlet würde; wie dann die Wirkung der Politique des römischen

[1] Clemens XIV.

Hofes gegen Heinrich VIII. der Abfall Engellands von dem römischen Stuhl gewesen sei.

»Mais,« erwiderte der König, »il y a toujours du hasard dans la politique, malgré les combinaisons les plus réfléchies; par exemple, lorsque le prince de Kaunitz, par un chef-d'œuvre de politique, avait réuni contre moi tant de nations qui ne paraissaient pas faites pour aller ensemble, vous autres et les Français, les Russes et les Suédois, ses mesures ne furent-elles pas rompues par la mort de l'impératrice de Russie?«

»Il faut, sans doute, s'attendre, Sire, à des évènements imprévus dans la politique, mais le meilleur système sera sans doute celui qui donnera le moins au hasard; lorsqu'on y donne tout, on est souvent pris au dépourvu, tandis que l'effet des sages combinaisons est de procurer des ressources, dans les cas les plus inattendus.«

Als mich der König verabschiedete, sagte er mir auf eine ganz gnädige Art: »A nous revoir; quand j'aurai reçu les réponses de Pétersbourg, je vous les ferai communiquer par le comte de Finckenstein.«"

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

19609. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Berlin, 21 janvier 1771.

Votre dernière dépêche du 7 de ce mois renfermant différentes particularités de l'ascendant que le chancelier a su se procurer à la cour où vous êtes,[1] il s'agit présentement de savoir s'il poussera son ambition plus loin, et si ce sera lui ou la maîtresse ou quelque autre qui obtiendra le gouvernail des affaires. D'ailleurs je ne suis pas moins curieux de savoir:

1° si vous croyez que la France prenne enfin fait et cause contre les Russes, ou quel autre parti elle choisira dans la guerre présente avec la Porte;

2° quels seront les sentiments et les dispositions du nouveau ministre envers moi, la Russie, la Suède, le Danemark, la Hollande et les Suisses, et s'il y a apparence que ces derniers se verront exposés aux mêmes chicanes que le duc de Choiseul leur a fait éprouver autrefois;[2] et, enfin,

3° si le duc de Choiseul n'a pas pris avant sa chute de nouveaux arrangements, et en quoi ils consistent, pour l'exécution de son plan d'opérations.

[1] Sandoz berichtete: „Le chancelier, ayant réussi par ses intrigues à éloigner le duc de Choiseul du ministère, achève de jouer son rôle aujourd'hui en se réconciliant avec le Parlement, qui est déjà tout disposé à entrer en accommodement." — [2] Vergl. S. 379.

Tous ces différents articles intéressent ma curiosité, et vous ne négligerez rien pour la satisfaire et pour me fournir à leur égard tous les éclaircissements que vous pourrez vous procurer Mais, au reste, et quoique la façon de penser de la cour où vous êtes, pourrait bien souffrir, à cette occasion, quelque altération vis-à-vis des autres cours, vous n'avez cependant qu'à vous tenir entièrement et pleinement assuré que les liaisons avec l'Autriche n'en recevront pas la moindre atteinte, et que son alliance avec cette maison restera toujours indissoluble et à l'abri de toute variation.

Federic.

Nach dem Concept.

19610. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Berlin, 21 janvier 1771.

C'est avec plaisir que j'apprendrai les détails ultérieurs que vous me faites espérer par votre dépêche du 15 de ce mois sur l'état actuel de la marine d'Espagne, ainsi que sur le nombre de troupes que cette puissance a fait passer successivement en Amérique depuis la dernière paix.[1] Je vous en saurai même bien du gré, parceque je n'ai présentement aucunes nouvelles directes de ce royaume, et que j'ignore tout-à-fait ce qui s'y passe.

Vous aurez soin aussi de me mander également le jugement que l'on porte en Hollande sur la tournure que les différends de l'Angleterre avec l'Espagne pourront prendre dans les circonstances présentes, si l'on doit s'attendre effectivement à une guerre entre ces deux puissances ou si l'on présume que les choses s'accommoderont le mieux qu'elles pourront, entre elles. Et vous ne manquerez pas, au reste, de faire tenir l'incluse ci-jointe[2] à ma nièce la princesse d'Orange.

Nach dem Concept. Federic.

19611. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Berlin] 22 janvier 1771.

Ma chère Nièce. J'ai bien cru que M. de Heyden oublierait, ma chère enfant, de vous envoyer ma lettre;[3] je crus, comme il était si empressé de se rendre à Berlin, qu'il voulait s'expédier promptement, et cependant il ne partira que dans quelques jours.

J'ai cru que ce service de porcelaine était pour vous, et que vous

[1] Nach Thulemeiers vorläufigem Bericht schwankten die Zahlenangaben für die nach Amerika gesandten Truppen zwischen 11 000 und 20 000 Mann. — [2] Nr. 19611. — [3] Nr. 19493. Das Schreiben der Prinzessin liegt nicht vor.

l'aviez commandé selon votre fantaisie, et voilà, ma chère enfant, pourquoi je vous l'ai envoyé.[1]

Je crois que les princes de Suède[2] ont pris le chemin de Cassel et de Francfort pour aller en France; nous ne les avons pas vus ici, mais ma sœur de Suède me marque qu'ils y repasseront à leur retour.

Mon frère Henri a été jusqu'à Moscou, et je crois qu'il ne pourra être rendu chez nous que vers la fin de février; c'est un terrible voyage qu'il a fait, et je vous avoue, ma chère enfant, que, n'aimant pas les climats du Nord, je préfère d'être demeuré ici au coin de mon feu que de l'avoir suivi dans ces longues courses. Je vous embrasse mille fois, en vous assurant de la tendresse infinie avec laquelle je suis à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19612. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

[Berlin] 23 janvier 1771.

Mon cher Frère. Comme cette lettre vous sera rendue sur ma frontière, je crois, mon cher frère, pouvoir vous féliciter hardiment à présent d'avoir heureusement terminé votre voyage. Je vous considère comme Pythagore ou Platon, qui voyageaient chez les Scythes et les peuples les plus barbares, pour approfondir les secrets de la nature et recueillir des connaissances. Je vous avoue que je consens à admirer fort tout ce que vous avez vu d'admirable, mais que, pour tous les trésors du monde, on ne me ferait point aller d'où vous venez.

Je vous remercie mille fois de ce que du fond de la Scythie vous vous ressouvenez encore de mon vieux jour de naissance et de ma chétive personne.[3] Je vous avoue, mon cher frère, que j'aime mille fois mieux vous savoir ici que parmi les barbares d'où vous venez. Les lions les plus apprivoisés donnent souvent des marques que l'instinct de leur naturel féroce ne se dompte pas, et je crois qu'il en est de même des Russes.

Je vous remercie de la bonté que vous avez de m'envoyer des cailles fumées. Je suppose que c'est de l'espèce dont les Juifs mangèrent en traversant le désert de Sina et d'Horeb; toutefois ce souvenir obligeant m'est bien précieux, et je me réjouis d'avance su votre retour.

[1] Der König hatte die Sendung mit einem eigenhändigen undatirten Schreiben, dem die Prinzessin irrthümlich die Jahreszahl „1768“ hinzugefügt hat, begleitet. Das Schreiben lautet: „Ma chère Nièce. Avez-vous donc oublié que le vieil oncle est facteur de porcelaine, et vous commandez un dessert à autres qu'à lui? il ne sera pas dit, mon cher enfant, que vous le teniez d'une autre main que de la mienne; je vous prie de l'accepter et d'être persuadée de la tendresse et de tous les sentiments avec lesquels je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle Federic.“ [Haag. Hausarchiv.] — [2] Vergl. S. 392. — [3] Das Schreiben des Prinzen liegt nicht vor.

Mais il faut vous préparer d'avance, mon cher frère, à être bien questionné; c'est un tribut que tout voyageur doit payer, à son retour, à ses compatriotes.

Je voudrais à présent qu'il gelât fort et ferme, pour que votre voyage en fût moins fatigant et plus agréable; sans quoi je crains, mon cher frère, que vous serez arrêté désagréablement en des endroits où vous n'aurez aucune envie de séjourner, que vous briserez des voitures, et que vous resterez longtemps en chemin.

J'ai dîné aujourd'hui chez ma sœur Amélie où il a été beaucoup question de vous, mon cher frère; mais comme vous étiez en bonnes mains, vous n'avez rien à appréhender de ce qui s'est dit sur votre sujet. Demain je retourne à Potsdam, dans ma solitude, où j'espère, comme vous m'en flattez, d'avoir le plaisir de vous voir et de vous embrasser le mois qui vient, et de vous assurer de vive voix de la tendresse sincère et de la haute estime avec laquelle je suis, mon cher Frère, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Die nicht vorliegende Ausfertigung war eigenhändig. Zugestellt durch den Grenzpostmeister Witte.

19613. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Berlin, 23 janvier 1771.

Benoît berichtet, Warschau 12. Januar: „L'ambassadeur de Russie n'est non seulement instruit de la nouvelle qu'on a mandée avec beaucoup de circonstances touchant la prise de possession du district de Sandec par les Autrichiens, dont j'ai fait mention dans ma dépêche du 19 du mois passé,[1] mais il m'a encore répété qu'il souhaiterait beaucoup que la cour de Vienne persistât dans cette résolution, et que Votre Majesté, aussi bien que l'impératrice de Russie convinssent d'en faire autant pour un terrain bien plus considérable et qui en valût la peine."

Votre dépêche du 12 de ce mois m'est bien parvenue. A vue de pays il n'y a aucune apparence que les troubles de la Pologne finiront encore de sitôt, et il n'y a guère lieu de se flatter de voir renaître, dans peu, la tranquillité dans ce royaume.

Pour ce qui regarde, en attendant, la prise de possession des Autrichiens du district de Sandec, je crois qu'elle ne s'est faite que dans la vue de garantir d'autant mieux par là les États de Hongrie contre la contagion, et que l'intention de la cour impériale n'est nullement de vouloir s'approprier les starosties que ce district renferme. Mais je présume que, dès que les choses principales, savoir celles de la Russie avec la Porte, en viendront à un accommodement, toutes celles qui concernent le royaume où vous êtes, ne tarderont pas à se régler et s'arranger également.

[1] Vergl. Nr. 19556.

Au reste, ayez soin de continuer toujours à me mander les nouvelles ultérieures que vous apprendrez au sujet de la peste.

Nach dem Concept. Federic.

19614. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Berlin, 23 janvier 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 16 de ce mois, et je ne saurais vous dissimuler que les affaires en Europe commencent à se brouiller au point que j'appréhende beaucoup une nouvelle guerre. En effet, la Russie manifeste tant d'ambition dans ses conditions de paix que la cour de Vienne ne saurait y acquiescer ni les regarder même avec indifférence. Mais, après tout, je ne saurais prendre un autre ton vis-à-vis d'elle, et lui parler de la manière que le prince de Kaunitz paraît le désirer.[1] Il y a une très grande différence de circonstances entre moi et sa cour relativement à cette puissance. Elle a été la première dans la dernière guerre qui m'a offert la paix, et mon alliance en a été la suite. Il faut donc que je me borne aux simples représentations, et c'est aussi ce que j'ai déjà fait et que je ferai encore. D'ailleurs, comme c'est sur la frontière de la cour où vous êtes, qu'elle prétend faire des acquisitions, c'est un article qui la regarde particulièrement, et dans lequel je ne saurais me mêler directement. Tout ce que je puis faire, c'est de continuer mes efforts pour inspirer à la Russie des sentiments plus modérés, et je ne demande pas mieux que d'y réussir.

Mais comme je n'aime point de porter toujours la parole entre elle et la cour de Vienne, je lui ai conseillé de s'en expliquer directement avec la dernière par le canal de son ministre, comme le moyen le plus naturel et le plus convenable de s'entendre.[2] Dans l'occasion, vous pourrez bien dire tout ce que dessus, au prince de Kaunitz, en réponse à ses insinuations.

Federic.

Nach dem Concept.

19615. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 8. Januar: „Si la décision de la question qui regarde l'admission de la médiation ouverte de la cour de Vienne, dût produire un délai dans la négociation pour la paix, la cour d'ici prétend bien de ne pas être regardée comme fautive en cela. Après avoir déclaré à Votre Majesté, par la note

[1] Kaunitz hatte erklärt, dass den König die Allianz mit Russland nicht abhalten dürfe, „de lui parler d'un ton décisif dans une occasion comme celle-ci où il s'agissait de lui faire connaître que de la façon qu'elle (la Russie) s'y prenait, sa puissance allait déborder que toute l'Europe en serait jalouse, et qu'on n'aurait pas la faiblesse de le souffrir". — [2] Vergl. S. 389 und 397.

du 29 septembre,[1] qu'elle ne balançait pas à accepter la médiation autrichienne, si elle pouvait se faire sous de certaines modifications, elle s'est attendue à recevoir sur cela une réponse qui lui ferait connaître comment cette cour aurait reçu cette déclaration; mais n'en ayant point eu jusqu'ici, on ne croit pas que ce soit à la Russie à proposer publiquement des moyens pour se rapprocher, quoiqu'elle ne soit pas éloignée de le faire, et qu'elle l'a fait connaître confidemment à Votre Majesté . . . C'est ainsi que le comte Panin m'a répondu, lorsque je lui ai parlé sur la médiation de la cour de Vienne, en ajoutant qu'après que Son Altesse Royale le prince Henri avait bien voulu lui apprendre la manière dont Votre Majesté faisait traiter cette affaire, il ne doutait plus qu'Elle ne réussît à donner à cette cour sur la façon de penser de celle de Russie de meilleures idées qu'elle n'avait peut-être auparavant.

Je ne saurais laisser ignorer à Votre Majesté qu'on parle ici, depuis une huitaine de jours, beaucoup de ce que l'Impératrice-Reine doit s'être emparée du district de Sandec, pas loin de Cracovie en Pologne,[2] et que, dans des patentes qu'elle y avait fait répandre, elle le réclamait comme un ancien domaine appartenant au royaume de Hongrie. Le raisonnement qu'on fait là-dessus, est que, si l'Autriche donne l'exemple au démembrement de la Pologne, Votre Majesté et l'impératrice de Russie auraient tort de ne pas faire de même; qu'on trouverait dans les archives de Berlin et de Pétersbourg facilement aussi des droits à revendiquer, sur l'évêché de Warmie pour Votre Majesté et sur la Livonie polonaise pour la Russie. On pourrait même donner à cette dernière des limites naturelles, en les étendant le long de la Dwina jusqu'à Polotzk et tirant de là une ligne jusqu'au Nieper, et incorporer à la Russie tout ce qui serait en deça de ces deux fleuves. Que ce serait au moins quelque chose qu'on pourrait appeler un dédommagement pour six ans de guerre en Pologne et contre les Turcs, et qu'on aurait procuré aussi à un bon allié, comme Votre Majesté, un autre pour les frais et dépenses qu'Elle avait eus à cause de l'alliance, et qu'au reste l'enlèvement de ces provinces à la Pologne ne rendrait pas son roi moins puissant ni moins considéré qu'il devait l'être."

Berlin, 23 janvier 1771.

J'attends à présent avec impatience le retour du courrier pour savoir ce que la cour de Russie aura résolu là-dessus. Je vous ai déjà marqué que la cour de Vienne a pris pour un refus de sa médiation la réponse que je leur ai communiquée de la Russie.[3] Quant au projet de pacification de la Pologne, ils trouvent ce projet modéré,[4] mais ils sont curieux de voir le projet de la paix avec les Turcs que je n'ai osé leur montrer, pour ne pas embrouiller les choses.

Je vois cependant par toutes vos lettres qu'on ne se fait pas à Pétersbourg une véritable représentation de la façon de penser de la cour de Vienne. Je crois donc qu'il sera nécessaire que je vous [la] dépeigne. Il faut qu'on regarde les nœuds qui les[5] unissent à la France, comme indissolubles. Quelque offre que les Russes leur feront, rien ne les en séparera; qu'on fasse tel effort qu'on voudra, jamais les Russes les porteront à dépouiller la Porte de ses possessions ni de consentir que la Russie ou toute autre puissance l'abaisse tout-à-fait. C'est pourquoi tout ce que je pourrai obtenir du consentement de l'Autriche, sera Azow et le libre commerce de la Mer Noire.[6] Si la Russie en veut davantage, je vous prédis qu'elle entre en guerre avec l'Autriche, et souvenez-vous

[1] Vergl. Nr. 19 389. — [2] Vergl. Nr. 19 555. — [3] Vergl. S. 347. — [4] Vergl. Nr. 19 599. — [5] Die Oesterreicher. — [6] Vergl. S. 398.

que c'est une nouvelle guerre dans laquelle on s'engagera chez vous de gaieté de cœur.

Pour ce qui regarde la Pologne, j'ai appris, comme vous me le mandez, que les Autrichiens avaient pris possession du Zips et d'un autre palatinat de Pologne.[1] S'ils prétendent les garder, il est sûr qu'ils autoriseront les autres voisins de la Pologne à penser également aux droits qu'ils pourront avoir; mais je crois qu'il sera toujours temps d'aviser à ce qu'il y aura à faire sur ce sujet, pourvu qu'auparavant les grandes affaires aient pris une espèce de couleur, et dès qu'on verra ce qui résulte de la paix ou de la guerre, on aura ensuite du temps de reste pour s'entendre sur ces bagatelles.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept[2] auf der Rückseite des Berichtes vnn Solms, Petersburg, 8. Januar; das Datum nach der Ausfertigung.

19616. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Prinz Heinrich berichtet in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 8. Januar: „J'ai reçu trois lettres à la fois, à mon retour de Moscou, que vous m'avez fait, mon très cher Frère, l'honneur de m'écrire. Je suis affligé que la cour de Vienne se trouve, à cette heure, si attachée à la France;[3] elle serait d'ailleurs, si elle voulait, en état de prendre des arrangements favorables pour elle; c'est ce que je désire pour vos intérêts, car je suis persuadé que, pour peu que la cour de Vienne voudrait trouver son avantage dans les arrangements pour la paix, que vous pourriez en profiter, et que je serais en état de vous rendre pour cela des services véritables. Le général Bibikow, qui m'a accompagné à Moscou, et qui est fort en grâce chez l'Impératrice et ami du comte Panin, m'a entretenu en chemin sur les avantages que la cour de Vienne pourrait prendre de la paix, en ajoutant qu'il était juste alors que le roi de Prusse trouve les siens aussi. Peut-être la cour de Vienne n'est-elle pas bien convaincue de la façon de penser de cette cour-ci, qui consentira à tout, pourvu qu'on dépouille les Turcs, et qui ne demande pour elle que le moindre partage de ces dépouilles. Vous ne trouverez pas étrange, mon très cher frère, que je désire voir réussir une chose où j'aurais le bonheur de vous donner des preuves de mon attachement. . . .

J'attends le retour du courrier,[4] et si alors je ne trouve plus rien dans la lettre que vous m'écrirez, mon très cher frère, qui demande absolument que je reste encore ici, en ce cas, je ne m'arrêterai que pour le temps qu'il faut pour commander les chevaux, en sorte que, suivant ce calcul, je pourrai partir le 25 ou 26 de ce mois et avoir le bonheur de vous revoir au commencement du mois prochain."

Prinz Heinrich schreibt in einem Postscript: „Après avoir achevé cette lettre, j'ai été, le soir, chez l'Impératrice, qui me disait en badinant que les Autrichiens s'étaient emparés en Pologne de deux starosties,[5] et qu'ils avaient arboré sur les frontières de ces starosties les armes impériales. Elle ajouta: »Mais pourquoi tout

[1] Vergl. Nr. 19555 und 19613. — [2] Auf dem Concept ist von der Cabinetskanzlei die Bestätigung des Empfanges des Berichts nebst dem Dank des Königs für die Zustellung eines von dem Prinzen Heinrich übersandten Fässchens mit Wachteln (vergl. Nr. 19612) hinzugefügt. — [3] Vergl. Nr. 19515. 19530. — [4] Bartenfelder mit der Antwort des Königs an Katharina II. (Nr. 19573). — [5] Vergl. Nr. 19555 und 19613.

le monde ne prendrait-il pas aussi?« Je répliquai que, quoique vous aviez, mon très cher frère, un cordon tiré en Pologne, que cependant vous n'aviez pas occupé des starosties. »Mais,« dit l'Impératrice en riant, »pourquoi n'en pas occuper?« Un moment après, le comte Tschernyschew m'approcha et me parla sur le même sujet, en ajoutant: »Mais pourquoi ne pas s'emparer de l'évêché de Warmie?[1] car il faut, après tout, que chacun ait quelque chose.«

Quoique cela n'était qu'un discours de plaisanterie, il est certain que cela n'était pas pour rien, et je ne doute pas qu'il sera très possible que vous ne profitiez de cette occasion. Demain le comte Panin viendra chez moi. Je lui dirai ce que vous m'avez écrit au sujet des Autrichiens.“

Potsdam, 24 janvier 1771.

Je crains beaucoup que, si les Russes ne se désistent de leur grand projet d'abaisser les Turcs, qu'ils n'entrent, cette année encore, en guerre contre la maison d'Autriche. Cela me mettra dans un grand embarras. Jamais, du grand jamais, les Autrichiens ne consentiront à l'abaissement de la Porte; pour moi, je me verrai forcé de demeurer neutre dans cette bagarre, la guerre étant encore trop prématurée pour nous. Celle dont nous sortons, a été trop ruineuse et trop violente pour que nous puissions sitôt en entreprendre une nouvelle, et ce qu'on nous fait voir en perspective, l'Ermeland, ne vaut pas la peine de dépenser six sous pour l'acquérir. Si les Autrichiens entrent en guerre avec les Russes, comme je le crains fort, il y aura bien entre eux d'autres choses à régler que ce cordon de la Pologne qu'ils ont envahie; ainsi je ne me presserai pas, et j'attendrai si les évènements favorisent pour faire quelque acquisition, ou bien je demeure comme je suis. En attendant, tout moment que la paix continue, nous acquérons de nouvelles forces, et si la Russie et l'Autriche s'épuisent les uns contre les autres, je crois qu'il y aura plus à gagner pour la puissance neutre que pour les puissances belligérantes; du moins pourrai-je soutenir ma neutralité avec dignité.

J'attends votre retour, mon cher frère, pour profiter de vos lumières et de ce que vous avez vu là-bas; mais je crois qu'en vous ayant mis au fait de certaines circonstances que je n'ai pu confier à des postes étrangères, vous serez peut-être de mon avis; car je croirais faire une faute impardonnable en politique, si je travaillais à l'agrandissement d'une puissance qui pourra devenir un voisin redoutable et terrible pour toute l'Europe.

Federic.

Nach dem eigenhändigen Concept; das Datum nach der chiffrirten Ausfertigung. Zugestellt durch den Grenzpostmeister Witte.

19617. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 24 janvier 1771.

J'ai été fâché d'apprendre par votre dépêche du 18 de ce mois le malheur arrivé par un incendie aux magasins de l'amirauté de Frise.

[1] Vergl. S. 405.

Quelque triste que cet évènement soit en lui-même, il ne laissera cependant pas que de procurer, d'un autre côté, un bon débit de leurs marchandises aux négociants de bois, puisque vraisemblablement il faudra remettre ces magasins en état, et peut-être que, dans ce cas, il y aurait moyen d'engager les gens où vous êtes, à faire quelque accord avec des personnes de mes sujets pour la livraison de ce qui sera nécessaire au rétablissement des vaisseaux consumés par le feu.

Vous aurez soin, au reste, de faire tenir l'incluse ci-jointe au prince d'Orange.[1]

Federic.

Nach dem Concept.

19618. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 24 janvier 1771.

Votre dépêche du 11 de ce mois vient de m'être rendue; mais je ne saurais vous dissimuler que je ne suis rien moins que satisfait du style déclamatoire qui y règne. En effet, ce n'est pas des pièces d'éloquence où brillent des amas pompeux d'expressions, que j'attends de mes ministres dans l'étranger. Je ne leur demande que des rapports bien étoffés des faits, et de simples déclamations ne méritent pas le nom de dépêches. Évertuez-vous donc à rendre les vôtres intéressants par des faits importants, et éloignez-en ce style fardé et fleuri qui ne leur convient en aucune façon.

D'ailleurs, le tableau que vous me faites dans cette dépêche de la cour où vous êtes, me paraît surchargé.[2] Comment le chancelier peut-il être censé de gouverner en premier ministre,[3] tandis que tous les départements vacants sont remplis?[4] et n'y a-t-il point une espèce de contradiction en ce que vous avancez à cet égard? Cet article demande donc des éclaircissements ultérieurs que vous n'oublierez pas de me faire parvenir encore pour ma direction.

D'ailleurs je ne vois pas que la France soit à regarder comme un corps usé et ruiné, et si une mauvaise administration eût pu la porter à ce point de décadence, il y aurait déjà longtemps qu'elle y serait arrivée.

Enfin, les démêlés entre l'Espagne et l'Angleterre ne me paraissent

[1] Das Schreiben an den Prinzen vom 24. Januar, mit dem Dank des Königs für den Glückwunsch zu seinem Geburtstag, ist abgedruckt in den Œuvres, Bd. 27, Th. II, S. 123. — [2] Sandoz verglich den Zustand Frankreichs seit dem Sturze Choiseuls mit einem Interregnum, wo Aemter- und Stellenkauf blühe. „La France est aujourd'hui comme un vieux corps usé qui tombe en lambeaux, qui avait la vie dure, mais qu'on s'empresse de dépouiller dans l'idée qu'il va finir." — [3] Sandoz berichtete: „Tel est l'ascendant et le crédit de ce magistrat qu'il gouverne tout en premier ministre, quoiqu'il n'en ait pas le titre." — [4] Der Marquis von Monteynard war zum Kriegsminister ernannt und die Verwaltung des Marineministeriums in Vertretung dem Generalcontroleur übertragen worden.

pas non plus à considérer comme un jeu. Il me semble plutôt qu'ils pourront avoir des suites très sérieuses entre les deux puissances, et je ne vois point que le duc de Choiseul ait eu besoin de cette trame pour pouvoir faire armer en France et en Espagne. A quoi bon ce prétexte et comment combiner ces idées avec l'épuisement total où vous placez la cour de Versailles? Expliquez-vous-en donc plus clairement.

Nach dem Concept. Federic.

19619. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 25 janvier 1771.

Le courrier que j'attends de Pétersbourg, en réponse à mes dernières représentations sur le plan de pacification,[1] ne tardera apparemment pas de me parvenir, et comme les dépêches dont il sera le porteur, pourraient bien exiger un nouvel entretien avec vous, je n'ai pas voulu différer de vous en prévenir, afin que vous soyez tout prêt à partir, dès le moment que je vous appellerai ici.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19620. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 25. Januar, dass die württembergischen Stände ihnen beiden je 1500 Ducaten als Gratification angeboten hätten.

[Potsdam, janvier 1771.]

Je conçois toute la répugnance, Messieurs, que vous aurez à recevoir cette reconnaissance, mais je suppose que vous vous ferez la douce violence de l'accepter.

Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

19621. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 26 janvier 1771.

Il faut bien que les gazetiers de Hamburg puisent leurs nouvelles dans de très bonnes sources, puisque, dans une de leurs dernières feuilles,[2] ils doivent avoir inséré in extenso toutes les conditions que la Russie a proposées, en dernier lieu, pour sa paix avec la Porte. Je

[1] Vergl. Nr. 19573. — [2] „Staats- und Gelehrte Zeitung des Hamburgischen unpartheiischen Correspondenten" vom 23. Januar (Nr. 14).

vous avoue que je ne comprends point par quel canal ce secret a pu transpirer. Ce n'est qu'à vous seul que je l'ai confié, et je n'en ai ouvert la bouche à personne d'autre. Il m'importe donc de déterrer comment ces conditions ont été ébruitées, jusques à parvenir à la connaissance des gazetiers susmentionnés, et vous ne négligerez rien pour pénétrer la source de cette indiscrétion.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19622. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 11. Januar, über eine Unterredung mit Panin, betreffend die Pacificirung von Polen. „J'ai parlé aussi à ce ministre de la nouvelle de l'occupation d'un territoire en Pologne par les Autrichiens.[1] Il m'a dit qu'à la vérité le prince Golizyn le lui mandait comme une chose qu'il avait apprise sous main, qui devait se faire, mais qu'il ne lui disait pas que cela avait déjà été exécuté. Il s'est beaucoup récrié contre l'imitation, étant d'avis que, si la cour de Vienne faisait une pareille démarche, Votre Majesté et l'impératrice de Russie devraient songer à l'en empêcher plutôt que de penser à suivre son exemple, et que, pour lui, disait-il, il ne donnerait jamais à sa souveraine un conseil de s'emparer d'un bien qui ne lui appartenait pas. Il m'a prié, enfin, de ne pas parler sur ce ton ici en public et de ne point contribuer à encourager en Russie de ces idées d'acquisition par convenance."

Potsdam, 27 janvier 1771.

A en juger sur ce que, selon votre dépêche du 11 de ce mois, le comte Panin vous a dit sur la prise de possession des Autrichiens en Pologne, on dirait presque qu'il y ait deux différents gouvernements en Russie, dont l'un blâme ce que l'autre approuve,[2] et qui diffèrent si fort que le blanc du noir dans leurs principes. Quoi qu'il en soit, je me réfère, pour ce qui regarde cette prise de possession, à ce que je vous en ai dit dans mes ordres précédents.[3] Supposé cependant que les Autrichiens voulussent effectivement la soutenir, je ne saurais vous dissimuler qu'il me paraîtrait tout aussi juste que moi et la Russie aient également part au gâteau. Mais il me semble qu'il ne faut rien précipiter à cet égard et attendre plutôt à quoi tout cela aboutira. En attendant, je regarde l'arrangement des affaires entre la Russie et la Porte comme la principale besogne qui reste à faire, et dès qu'elle sera une fois faite, les affaires de Pologne ne sont que des bagatelles sur lesquelles on pourra s'entendre facilement.

Nach dem Concept. Federic.

19623. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 janvier 1771.

Les nouvelles que, selon votre dépêche du 19 de ce mois, l'on a à la cour où vous êtes, sur la répartition des départements du ministère

[1] Vergl. Nr. 19616. — [2] Vergl. Nr. 19616. — [3] Vergl. S. 406.

français, sont parfaitement analogues à celles que j'en ai reçues immédiatement de mon chargé d'affaires à la cour de Versailles,[1] et, selon d'autres lettres, on prétend en France que ce sera le duc d'Aiguillon qui sera mis à la tête des affaires étrangères. Tous ces différents changements cependant n'altéreront en rien les alliances de cette cour et son système, et tout ce qui en résultera peut-être, c'est que la bonne harmonie et l'intelligence entre les ministres ne sera plus aussi intime et aussi étroite que par le passé.

D'ailleurs, je ne crois pas que les différends entre l'Espagne et l'Angleterre éclateront effectivement dans une guerre ouverte, et, vu la faiblesse du gouvernement britannique actuel, il me semble plutôt qu'il cédera et tâchera de s'accommoder le moins mal qu'il pourra.

Mais, en revanche, la Russie commence à prendre ombrage de ce que la cour où vous êtes, a pris possession de quelques starosties en Pologne,[2] et je ne saurais même vous dissimuler que ces affaires me paraissent devenir si compliquées et embrouillées que j'appréhende bien moins des différends entre les cours de Londres et de Madrid que des suites de la jalousie entre celles de Pétersbourg et de Vienne, qui effectivement pourraient bien devenir plus sérieuses qu'on ne pense peut-être. Je souhaite que je me trompe dans mon pronostic.

Nach dem Concept. Federic.

19624. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 janvier 1771.

C'est avec bien du plaisir que j'apprends par votre dépêche du 16 de ce mois que la peste commence à diminuer en Pologne, et il est bien à désirer que le grand froid que nous avons eu jusques ici, ait si bien purifié l'air de ce royaume qu'il n'y en ait plus rien à appréhender pour le printemps prochain.

Mais, d'un autre côté, je n'ai pu qu'être extrêmement surpris de tous les sots bruits qu'on y fait courir à mon sujet.[3] Ce sont de véritables infamies, et vous n'avez qu'à les prendre pour telles et leur donner partout un démenti formel. En attendant il m'importe d'en déterrer l'auteur et le promoteur, et vous ferez tout votre possible pour le connaître. L'Autriche fait bien autre chose dans ce royaume. Elle s'empare des starosties et personne ne le relève. Je me borne à mon cordon et on met mille mensonges sur mon compte, pour révolter les esprits contre moi. Quelle différence!

[1] Vergl. S. 408. — [2] Vergl. Nr. 19615 und 19616. — [3] Benoît berichtete: „On écrit ici que nos troupes ne payaient qu'avec de la fausse monnaie, et Dieu sait les horreurs que les Polonais, aussi téméraires que libres dans leurs discours et leurs écrits, ne répandent pas à cette occasion contre nous, disant qu'ils aimeraient cent fois mieux ne pas être payés du tout.“

Enfin et pour ce qui regarde la nouvelle demande du prince de Wolkonski, le colonel de Drewitz a, à la vérité, reçu, il y a quelque temps, de mes mortiers et de mes bombes pour réduire Czenstochow,[1] mais comme l'on prétend que son corps est trop faible pour entreprendre le siège de cette place avec succès,[2] il me semble aussi qu'il n'aura plus besoin des 600 bombes que le susdit Prince vous a requis de lui procurer de mes arsenaux en Silésie.

Federic.

Nach dem Concept.

19625. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 27 janvier 1771.

Ma chère Nièce. Je vous remercie, ma chère enfant, des compliments que vous me faites du 59ième retour du jour qui m'a donné l'existence; il vous a conservé un vieux radoteur d'oncle, qui n'a d'autre mérite que de vous aimer bien tendrement.

Vous me demandez, mon cher enfant, si j'irai cette année à Wesel; je vous réponds à cela que cela dépendra de certains évènements desquels j'attends l'issue. Si la paix se fait ce printemps entre les Russes et les Turcs, je ferai certainement ce voyage, et je compte bien de vous embrasser; mais si cette paix ne se fait pas, les choses pourront tellement s'embrouiller dans la partie orientale et méridionale de l'Europe que je ne pourrais pas m'éloigner de mon centre. Dès que je verrai plus clair dans ce cahos, je vous le marquerai, car vous pouvez bien croire que ce me sera une grande satisfaction de vous revoir, de vous embrasser et de vous assurer de vive voix de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhandig.

19626. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 28 janvier 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de ce mois. Selon mes nouvelles, le successeur du duc de Choiseul n'est pas désigné jusqu'à présent, de sorte qu'il faudra attendre encore sur qui le choix de Sa Majesté Très-Chrétienne tombera pour remplacer ce ministre. En attendant, je suis bien persuadé que la confusion qu'il y a actuellement en France, continuera d'aller son train aussi longtemps qu'il n'y aura personne à la tête des affaires, et que ce ne sera qu'après la nomination d'un ministre que les choses y rentreront de nouveau dans un certain ordre.

[1] Vergl. S. 247. — [2] Vergl. Nr. 19604.

Quant à ce qui concerne les différends de l'Angleterre et de l'Espagne, je crois, malgré tout ce que le général Yorke assure du contraire,[1] qu'ils n'occasionneront aucune guerre, et que ces deux couronnes tâcheront de les apaiser pour le moment présent, ne fût-ce que par des palliatifs, sans en venir cette fois-ci à une rupture ouverte.

Der Schluss betrifft die Uebersendung von Tabak aus Spanien an den König und die Zustellung eines Schreibens an die Prinzessin von Oranien (Nr. 19625).

Nach dem Concept. Federic.

19627. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 28 janvier 1771.

Vos dépêches du 14 et du 18 de ce mois viennent de m'entrer à la fois; mais la raison que vous alléguez dans cette dernière, ne suffit pas pour justifier entièrement le silence que vous avez gardé dans celle du 24 de décembre dernier sur la disgrâce du duc de Choiseul.[2] Il est arrivé au moins par cette même poste des lettres particulières qui en faisaient mention,[3] de sorte que, si vous aviez eu l'œil au guet, vous auriez bien pu trouver moyen de m'en informer en même temps.

La chose étant cependant une fois faite, il ne faut plus s'y arrêter et tourner plutôt toute votre attention aux suites de cet évènement. Pour cet effet, je vous ai déjà proposé dans mes ordres précédents[4] quelques articles sur lesquels je désire d'être bien éclairci, et afin de vous mettre à même de me satisfaire pleinement à ce sujet, je veux bien y ajouter encore quelques autres qui n'intéressent pas moins ma curiosité. Tels sont: la sensation que cette catastrophe a faite sur l'esprit même du duc de Choiseul et dans le public; si le premier a pris son parti de la supporter avec courage, ou s'il en est affligé et de mauvaise humeur? si le public y applaudit, ou s'il prend, au contraire, son parti et regrette sa chute? quelles factions il y en a à appréhender pour lui donner un successeur, et qui est le candidat qui, selon vous, l'emportera sur tous les autres? si les apparences sont pour le chancelier ou pour quelque autre ministre? si, dans ces conjonctures, l'on ne pense point du tout au duc de Richelieu? et, enfin, si c'est le chancelier ou quelque autre favori qui gouverne actuellement la maîtresse?

Tous ces différents articles feront donc, quant à l'intérieur de la cour où vous êtes, l'objet de votre attention et de vos recherches, et pour ce qui regarde les affaires générales de l'Europe, vous vous emploierez avec le même soin à pénétrer les sentiments du public et des

[1] Thulemeier berichtete: „Yorke est persuadé que la guerre est inévitable, et que le ministère britannique ne pourra éviter une rupture avec l'Espagne." — [2] Sandoz berief sich darauf, „que cet évènement n'a eu lieu que sept heures après le départ du courrier". — [3] Vergl. S. 375. 376. — [4] Nr. 19609.

politiques sur l'issue des différends entre l'Espagne et l'Angleterre, ainsi que sur la guerre entre la Russie et la Porte. La même source où, selon votre dépêche du 18 de ce mois, vous avez puisé les nouvelles d'Espagne,[1] pourra peut-être vous en fournir également, à l'avenir, sur d'autres objets, et comme elle me paraît bien bonne, vous n'oublierez pas de vous la conserver.

Nach dem Concept. Federic.

19628. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 28 janvier 1771.

J'entre parfaitement dans les idées que vous venez de m'exposer dans votre rapport d'hier sur la source de l'article singulier de la gazette de Hamburg relativement au plan de pacification entre la Russie et la Porte, et j'applaudis surtout à celle d'en prévenir tout soupçon par un avertissement à donner au comte de Panin.[2] Vous n'oublierez donc point d'en écrire incessamment au comte de Solms, dans le sens que vous m'avez proposé.[3]

Nach der Ausfertigung. Federic.

19629. AUX MINISTRES D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN ET DE HERTZBERG A BERLIN.

[Potsdam, janvier 1771.]

Finckenstein und Hertzberg berichten, Berlin 28. Januar, dass der Auftrag Reichardts[4] erledigt sei, nachdem er die Auslieferung von noch mehr als 400 preussischen Unterthanen durchgesetzt und nachdem der Danziger Magistrat nochmals schriftlich sich verpflichtet habe, alle reclamirten preussischen Unterthanen herauszugeben, Niemand ohne schriftlich ausgestellte Erlaubniss hereinzulassen und die preussische Werbung nicht zu behindern. Die Minister fragen an, ob der Befehl zur Rückkehr an Reichardt ergehen solle.

Bene.[5] Federic.

Nach der eigenhändigen Verfügung auf dem Berichte der Minister.

[1] Sandoz spricht von einem Spanier, ohne dessen Namen anzuführen. — [2] Unter Hinweis darauf, dass van Swieten und Kaunitz bereits von den russischen Bedingungen gesprochen hätten (vergl. S. 341 und Nr. 19607), empfahl Finckenstein, Panin davon zu unterrichten, dass das Geheimniss, obwohl in Berlin sorgfältig gehütet, an die Oeffentlichkeit gedrungen und dass einzelnes dem König noch vor der von Russland empfangenen Mittheilung zu Ohren gekommen sei. Vergl. Nr. 19621. — [3] Demgemäss Ministerialerlass, Berlin 29. Januar. — [4] Vergl. S. 150. — [5] Demgemäss Ministerialerlass an Reichardt, Berlin 1. Februar.

19630. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 29 janvier[1] 1771.

Je donne des regrets bien sincères à la mort du bon chevalier Mitchell, envoyé d'Angleterre à ma cour,[2] et les sentiments personnels qu'il a toujours manifestés pour mes intérêts, lui avaient concilié toute mon estime. Je m'intéressais véritablement à sa conservation, mais son état valétudinaire ne me permettait pas de me flatter de le posséder encore longtemps. Reste à savoir si sa cour pensera à le remplacer, et c'est ce que le temps ne tardera pas de nous apprendre.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19631. AU MARGRAVE RÉGNANT DE BRANDEBOURG-ANSBACH ET BAIREUTH A ANSBACH.

Potsdam, 29 janvier 1771.

C'est bien à regret que je me vois hors d'état de favoriser le dessein que Votre Altesse Sérénissime a formé, selon Sa lettre du 20 de ce mois, d'envoyer un couple de Ses officiers en qualité de volontaires à l'armée russe. La peste qui ne discontinue encore point de faire des ravages dans les provinces limitrophes du théâtre de la guerre, ayant arrêté, cette année-ci, le retour de mes volontaires, met un obstacle insurmontable à les remplacer par d'autres, et m'a engagé à n'en point faire partir pour la campagne prochaine, dont d'ailleurs les apparences d'un accommodement entre les parties belligérantes rendent l'ouverture encore fort incertaine. En attendant, si l'impératrice de Russie, ainsi que je l'espère, répond favorablement à la réquisition de Votre Altesse Sérénissime, Ses officiers pourront s'y rendre fort bien tout seuls, et il ne s'agira qu'à aviser aux meilleurs moyens d'assurer leur passage, et de les diriger de façon qu'ils ne courent aucun risque d'être infectés en route de la peste.

Mes volontaires, mon cher neveu, ne sont pas encore de retour, et, si la peste continue, il n'y a plus moyen d'aller à l'armée russe; je n'ai pas même pu tirer mes remontes pour les hussards et dragons, sans quoi je m'étais proposé de vous en envoyer.

Federic.

Nach der Ausfertigung. Der Zusatz eigenhändig.

[1] Vom 29. Januar ein Schreiben an die Churfürstin-Wittwe von Sachsen in den Œuvres, Bd. 24, S. 212; an d'Alembert ebenda, Bd. 24, S. 525; an Voltaire ebenda, Bd. 23, S. 182. — [2] Gestorben am 28. Januar.

19632. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 30 janvier 1771.

Je suis bien aise de voir, par votre dépêche du 19 de ce mois qui vient de m'entrer, avec les copies y jointes des lettres[1] du grand-chancelier de Pologne et du prince Kaunitz,[2] que l'on espère d'apprendre bientôt là où vous êtes, que les fortes gelées auront fait cesser entièrement la peste dans les provinces où elle a régné, et souhaite que cette attente se vérifie au plus tôt. Cependant il y aurait de l'imprudence de vouloir, dans ce cas, se rassurer déjà tout-à-fait sur les suites de ce fléau, vu qu'il y a beaucoup à appréhender encore que ses ravages ne se manifestent de nouveau à l'approche du printemps prochain.

Au reste, comme je n'ai absolument rien à vous dire par cet ordinaire, je finis.

Federic.

Nach dem Concept.

19633 AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 30 janvier 1771.

Votre dépêche du 23 de ce mois montre évidemment que le prince de Kaunitz ne veut s'expliquer catégoriquement sur le plan de la pacification de Pologne qu'après être mis au fait de celui que la Russie projettera pour sa paix avec la Porte.[3] Ce dernier doit naturellement l'intéresser bien davantage; et si le camp des 30000 hommes sur les frontières de la Hongrie ou de la Transylvanie dont vous faites mention,[4] a effectivement lieu, vous jugerez bien vous-même que le but de cette ostentation n'est d'autre que d'engager la Russie à faire des conditions plus favorables à la Porte. Il est seulement à souhaiter que cette ostentation fasse impression en Russie, d'où je suis encore à attendre la réplique à mes représentations, pour voir s'il y a encore moyen de négocier la paix, ou si son parti est pris de continuer la guerre.

Nach dem Concept. Federic.

19634. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 30 janvier 1771.

Votre dépêche du 15 de ce mois m'a été fidèlement rendue, ainsi que votre apostille de la même date, la quittance pour le quatrième quartier de mes subsides pour l'année passée et un baril de caviar.

[1] D. d. Warschau 28. Juli und Wien 20. September 1770. — [2] Ueber die Besetzung der Grenzstarosteien. — [3] Bei einer Unterredung über die polnischen Angelegenheiten erklärte Kaunitz mit Bestimmtheit, „qu'il n'y faut pas songer, sans pouvoir terminer en même temps la guerre avec la Porte, sur laquelle on doit voir si la cour de Pétersbourg se déclarera finalement et d'une façon raisonnable". — [4] Als Gerücht.

J'attends maintenant la réponse de la cour où vous êtes, aux dépêches [1] dont le chasseur Bartenfelder a été le porteur, pour juger du rétablissement de la paix ou de la continuation de la guerre, ainsi que des autres évènements auxquels on doit s'attendre cette année; et c'est ce qui me fait desirer de la recevoir le plus tôt possible.

En attendant, mes dernières lettres de Vienne parlent d'un camp de 30000 hommes que cette cour a dessein d'assembler en Hongrie; [2] mais comme cet avis est encore très vague, il me semble mériter confirmation, avant d'y ajouter une foi entière.

Les affaires entre les cours de Madrid et de Londres sont également encore indécises. On attend le dernier mot de la première, qui décidera apparemment de la guerre ou de la paix; mais, en attendant, vous pouvez compter que, s'il ne dépend que du ministère britannique, il fera tous ses efforts pour éviter la première.

D'ailleurs le théâtre de la France est toujours fort orageux, et jusques ici Sa Majesté Très-Chrétienne n'a encore point nommé de successeur au duc de Choiseul; tout y est donc dans la plus grande confusion, et il faut attendre du temps comment ce chaos se débrouillera.

Nach dem Concept. Federic.

19635. AU PRINCE HENRI DE PRUSSE.

Prinz Heinrich berichtet in einem chiffrirten Schreiben, Petersburg 11. Januar: „Je dois vous rendre compte, mon très cher frère, de la conversation que j'ai eue avec le comte Panin au sujet de la cour de Vienne. [3] Je lui disais que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire comme quoi cette cour était trop intimement liée avec la France pour qu'on puisse croire qu'elle s'en détacherait. Il me répliqua qu'il en était convaincu, mais que, si cette cour désirait sincèrement la paix, comme son intérêt l'y obligeait, qu'il espérait que, lorsque les vraies intentions de la Russie lui seraient connues, qu'elle s'y emploierait officieusement, et que peut-être on pourrait alors insensiblement l'engager à prendre d'autres vues.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne veut de la cour de Vienne que par votre entremise, et autant qu'on serait bien aise d'établir une harmonie entre ces trois cours, aussi peu on la recherchera seule, puisque le premier principe et très bien établi ici c'est d'être unanimement lié avec vous, mon très cher frère.

Le comte Panin n'est pas fort content de la démarche que les Autrichiens ont faite de s'emparer des starosties en Pologne. [4] Il ne m'a point parlé de l'évêché de Warmie. [5] Tout cela provient de la division du Conseil. Tous ceux qui sont portés pour l'agrandissement, voudraient que tout le monde prenne, afin que la Russie pût profiter en même temps; tandis que le comte Panin est pour la tranquillité et la paix. J'éclaircirai cependant encore cette affaire, et je crois que vous ne risquez rien de vous emparer, sous quelque prétexte plausible, de cet évêché, au cas que la nouvelle soit véritable que les Autrichiens aient effectivement pris ces deux starosties, sur lesquelles on prétend qu'ils réclament des droits qu'ils ont recherchés dans des archives en Hongrie."

[1] Nr. 19568. 19570. 19573. — [2] Vergl. Nr. 19633. — [3] Vergl. S. 407. — [4] Vergl. Nr. 19622. — [5] Vergl. S. 405. 407.

Potsdam, 31 janvier 1771.

Je vois, mon cher Frère, qu'il n'y a pas toute l'union possible dans le Conseil de Pétersbourg; mais j'ose vous dire positivement qu'il y a une impossibilité manifeste dans l'exécution des idées du comte Panin relativement à l'Autriche. La haine secrète qu'on a dans ce pays pour les Russes, surpasse toute imagination, et, si je l'ose dire, il n'y a que moi qui tâche de l'étouffer et [de l'empêcher] d'éclater. Si les Russes voulaient seulement se servir de leur ministre à Vienne pour sonder le terrain, ils ne tarderaient pas à voir que cela va plus loin que ce que j'en dis.

Et quant à l'article de prise de possession du duché de Warmie, je m'en suis abstenu, parceque le jeu n'en vaut pas la chandelle. Cette portion est si mince qu'elle ne récompenserait pas les clameurs qu'elle exciterait; mais la Prusse polonaise en vaudrait la peine, quand même Danzig n'y serait pas compris, car nous aurions la Vistule et la communication libre avec le royaume, ce qui ferait un article important. S'il s'agissait de dépenser de l'argent, cela en vaudrait la peine, et d'en donner même largement. Mais quand on prend des bagatelles avec empressement, cela donne un caractère d'avidité et d'insatiabilité que je ne voudrais pas qu'on m'attribuât plus qu'on ne le fait déjà en Europe.

Federic.

P. S.

Je suis bien aise de vous dire, mon cher frère, sur la demande que renferme une de vos précédentes lettres,[1] que j'ai fait expédier au capitaine de Saldern du régiment de Seelhorst le congé de mon service, et que j'ai donné mes ordres au général-major de Bülow de me proposer le lieutenant de Sass, ci-devant au service de Russie, actuellement dans le régiment de Meier dragons, pour la première vacance de capitaine en second dans un des régiments dragons en Prusse.

Das Hauptschreiben nach dem eigenhändigen Concept: „Chiffre à mon frère"; das Postscript und das Datum nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung. Zugestellt durch den Grenzpostmeister Witte in Memel.[2]

19636. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 31 janvier 1771.

Maltzan berichtet, London 15. Januar: „Quant au choix que le Roi pourrait faire, en cas qu'il se trouvât dans la nécessité de former un nouveau ministère, j'aurai l'honneur de faire remarquer à Votre Majesté qu'à peine la distinction des Whigs et Torys existe encore,[3] et que

Quoique, selon vos cinq dépêches du 4, 7, 11, 15 et 18 de ce mois, qui viennent de m'entrer à la fois, la question de la guerre ou de la paix entre l'Espagne et

[1] Vergl. S. 383. — [2] Auf Grund der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem Concept: „Der Brief nicht weiter als Memel, es sei dann, dass man gewisse wäre, mein Bruder blieb noch in Petersburg." — [3] Vergl. Nr. 19550.

le Roi aurait de la peine à trouver, à l'heure qu'il est, un ministère uniquement composé de l'un de ces deux partis; et quoique les patriotes à la mode fassent encore sonner fort haut le mérite des Whigs au Parlement, cependant, quand il s'agit de former leurs partis, ils ne méprisent point l'alliance de celui des Torys, parceque les principes, Sire, ont changé avec les intérêts, et aujourd'hui l'on ne saurait guère faire d'autre distinction de partis que celle de ceux de la cour et de l'opposition, et si la guerre se fait, le Roi n'a point de choix, et quelque dégoût qu'il puisse avoir pour faire rentrer le lord Chatham, il ne pourra guère s'en dispenser."

l'Angleterre ne paraisse pas encore décidée, je suis cependant très persuadé que l'administration actuelle fera tous ses efforts pour conserver la paix Il est bien vrai que cette conduite de sa part ne laissera pas de donner lieu à bien des débats dans le Parlement, mais comme la cour y a une supériorité décidée, le Roi n'aura aucun sujet de s'en embarrasser, et restera pourtant maître de suivre les impulsions de son ministère.

En attendant, je crois que la mort du duc de Bedford[1] est une perte très réelle et sensible pour la cour, et vous n'oublierez pas d'être attentif à ses suites.

Au reste ce que je vous ai fait savoir de la conduite de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople,[2] n'est sujet à aucun doute; je tiens les insinuations qu'il y a faites, de trop bonne part pour n'y point ajouter une foi entière. Rien n'empêche aussi que vous ne puissiez en toucher quelque chose au ministère britannique, par manière de conversation, et lui faire sentir que, quand même il n'existait aucune alliance entre des puissances, ce n'était nullement dans l'ordre de la bienséance d'agir de la sorte dans une cour étrangère

Enfin,[3] je sais bien qu'il n'y a plus ni Torys ni Whigs en Angleterre, mais il y a encore des gens qui suivent leur système. Le principe de ne point faire d'alliance avec les puissances étrangères, de ne calculer ses liaisons que pour le plus grand avantage de l'Angleterre, en sacrifiant ses alliés, voilà d'anciens principes que les Torys ont toujours suivis, et que l'administration présente d'Angleterre ne perd pas de vue. J'appelle donc les gens qui pensent ainsi et comme le parti de défunt milord Bolingbroke, des Torys, et ceux qui pensent comme Pitt, des Whigs. Je désire donc de savoir si vous croyez que, tant que Bute, la princesse de Galles et consorts auront l'influence dans les affaires, — si vous croyez qu'on admettra au ministère des gens qui pensent autrement, et que j'appelle moi Whigs.

C'est tout ce que j'ai à répondre à vos susdites dépêches.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Am 14. Januar. — [2] Vergl. Nr. 19 517. — [3] Der folgende Absatz ist nach einer eigenhändigen Niederschrift des Königs dem chiffrirten Erlasse eingefügt.

19637. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 31 janvier 1771.

Je vous sais gré des particularités[1] dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche et post-scriptum du 25 de ce mois, qui m'ont fait plaisir. Quoiqu'on n'assure pas encore positivement le maintien de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, je ne laisse cependant pas que d'être très persuadé que le ministère actuel britannique, du caractère et de la façon de penser dont il m'est connu, fera tous ses efforts pour conserver la tranquillité et empêcher que les choses n'en viennent à une rupture ouverte entre les deux couronnes.

Der Schluss betrifft die Uebersiedlung eines Spitzenfabricanten (vergl. S. 388).

Nach dem Concept. Federic.

19638. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 31 janvier 1771.

Votre dépêche du 21 de ce mois m'a été fidèlement rendue, mais comme, dans le moment présent, il m'importe beaucoup d'être bien instruit de tout ce qui se passe à Versailles, vous ne négligerez rien pour vous en procurer la connaissance, et de fréquenter, pour cet effet, des personnes qui puissent vous en informer. D'ailleurs, on voit bien qu'il règne actuellement une espèce de suspension d'affaires à la cour où vous êtes, et qu'elles ne reprendront un train suivi qu'après que Sa Majesté Très-Chrétienne aura nommé un successeur au duc de Choiseul.

Quant à la lettre[2] du chevalier Loys de La Sauge, vous n'avez qu'à lui insinuer que, n'ayant aucun sujet d'être satisfait des instructions qu'il avait données à mes officiers,[3] je n'avais aussi plus besoin de ses services, et qu'il n'avait qu'à rester en France.

Nach dem Concept. Federic.

19639. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 1er février 1771.

La cassation du Parlement de Paris[4] ne m'intéresse pas tant que vous ayez eu besoin de m'en apprendre la nouvelle par votre dépêche

[1] Ueber die Nachricht von der bevorstehenden Beilegung des englisch-spanischen Streites. — [2] Liegt nicht bei. — [3] de La Sauge war Major im preussischen Ingenieurcorps gewesen und durch Cabinetserlass, Potsdam 3. Januar, von seiner Verabschiedung unterrichtet worden. — [4] Vergl. S. 337.

ordinaire du 21 de janvier dernier. Elle appartient à cette classe de nouvelles qu'il ne faut, à la vérité, pas me laisser ignorer, mais dont il m'importe peu d'être informé un jour de poste plus tôt ou plus tard. Vous auriez donc sans peine pu la réserver jusques au courrier ordinaire de Wesel, et, à cette occasion, je ne saurais m'empêcher de vous avertir de mieux discerner à l'avenir les nouvelles pressantes de celles qu'il m'est indifférent d'apprendre un jour de poste plus tard. La nomination d'un nouveau ministre à la place du duc de Choiseul, les préparatifs de guerre que la cour où vous êtes, pourrait faire dans la suite, et d'autres articles de la même importance, voilà des nouvelles dignes de mon attention et dont vous ne différerez point, dès leur existence, de me rendre incessamment compte. L'exil du Parlement, au contraire, n'affecte en rien les intérêts des puissances étrangères, et il ne mérite pas de changer le cours ordinaire de vos dépêches.

Nach dem Concept. Federic.

19640. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 2 février 1771.

Votre dépêche du 22 de janvier dernier vient de m'être rendue, et je ne suis nullement surpris de l'issue qu'ont prise, à la fin, les différends entre l'Espagne et la cour où vous êtes.[1] Je me suis toujours attendu de la faiblesse du gouvernement britannique actuel qu'il préférerait la voie de l'accommodement à celle des armes, dût-elle même tourner au plus grand déshonneur et avilissement de la nation. Nonobstant tout cela, il est à présumer que l'administration présente n'aura rien à appréhender d'une conduite aussi basse et humiliante. Elle excitera, à la vérité, des cris au Parlement, mais, vu la supériorité que la cour y a, tous ses cris ne feront qu'exprimer l'oppression qu'on souffre, sans ébranler ou altérer, le moins du monde, l'administration qui en est l'auteur. Quoi qu'il en soit, vous ne discontinuerez pas de prêter l'attention la plus scrupuleuse aux suites d'un monument aussi honteux de sa pusillanimité, pour m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Maltzan berichtete: „Le roi d'Espagne, en remettant la négociation entre les mains du roi de France, du comte de Fuentes et prince Masserano, consent à la restitution de l'île, se réservant que tout ce qui était passé, ne portât aucun préjudice à ses droits sur ladite île.“ Am 2. Februar dankt der König Thulemeier für die umgehende Meldung von dem spanisch-englischen Abkommen. „C'est un évènement trop intéressant pour ne pas mériter ma curiosité.“

19 641. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 3 février[1] 1771.

Votre dépêche du 18 de janvier dernier vient de m'être rendue, et c'est avec le plus grand empressement que j'attends les lettres de mon cher frère le prince Henri sur les dépêches importantes de mon dernier courrier.[2] Plus que je réfléchis en attendant sur le projet de la cour où vous êtes, pour le rétablissement de sa paix avec la Porte, et plus me semble-t-il entrevoir qu'elle s'est trompée dans son calcul, et qu'elle s'est représenté cette négociation beaucoup plus aisée qu'elle ne l'est en effet. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que je n'ai rien outré dans mes réflexions sur ce projet.[3] Toutes les difficultés que je lui ai fait observer, existent réellement, et l'explication immédiate que, selon votre dépêche susalléguée, elle va entamer avec la cour de Vienne,[4] et qui me fait bien plaisir, lui en prouvera la vérité. Je souhaite seulement qu'elle en profite pour ne pas différer sa pacification. Ses propres intérêts exigent qu'elle y procède encore cette année, et qu'elle y travaille sérieusement, dans un temps où ses affaires sont encore dans une situation avantageuse. Plus de délais pourraient tourner à son préjudice et lui attirer une guerre peut-être bien plus difficile à soutenir que la présente. D'ailleurs, je ne saurais vous le dissimuler: après toutes les protestations qu'elle m'a données, de temps en temps, de son désintéressement parfait, je ne me serais jamais attendu qu'elle pousserait ses conditions si loin. Il ne faut jamais profiter de ses avantages jusques au point de jeter son ennemi dans le désespoir, et l'histoire nous fournit plus d'un exemple du mauvais succès d'une telle conduite; de sorte qu'à tous égards je voudrais bien que la Russie mît plus de modération dans ses conditions.

Au reste, les différends entre l'Espagne et la Grande-Bretagne viennent de se terminer de la façon que je l'ai prévu, et que je l'ai toujours attendu de la faiblesse de l'administration actuelle en l'Angleterre. Un accommodement honteux a réconcilié les deux puissances.[5] La nation britannique se trouve à la dépense de deux millions et d'avoir négocié cinq mois pour rattraper ce qui lui appartient, et d'avoir essuyé un affront, sans en obtenir la moindre satisfaction. Reste à savoir comment elle regardera une conduite aussi basse et rampante de son ministère.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vom 3. Februar ein Schreiben an Hoditz in den Œuvres, Bd. 20, S. 230. — [2] Nr. 19 568. 19 570. — [3] Vergl. Nr. 19 573. — [4] Vergl. dafür Nr. 19 642. — [5] Vergl. Nr. 19 640.

19642. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 3 février 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 26 de janvier dernier, et quoique le courrier que j'attends de Pétersbourg, ne soit pas encore de retour, on m'a donné cependant l'avis préliminaire que la Russie a pris la résolution de s'adresser directement à la cour où vous êtes, pour lui expliquer les raisons qu'elle a de ne pas employer sa médiation ouverte, et pour lui demander, en même temps, ses bons offices pour le rétablissement de sa paix avec la Porte.[1] Cette résolution de s'expliquer directement me paraît aussi très convenable, ainsi que vous aurez déjà vu par mes ordres du 23 de janvier dernier,[2] et j'en suis d'autant plus charmé qu'en continuant à porter la parole entre ces deux cours, il aurait pu arriver quelque brouillerie ou refroidissement avec l'une ou l'autre. En effet, les difficultés qu'il y aurait eu de satisfaire, à la fois, toutes les deux, n'auraient pu que m'embarrasser, et en réfléchissant, d'un côté, sur les conditions intolérables que la Russie demande, et, de l'autre, sur la hauteur connue du prince de Kaunitz, vous jugerez bien, sans peine, de la sensation que les premières produiront sur la cour où vous êtes. Il vaut donc aussi à cet égard infiniment mieux que ces deux cours s'en expliquent immédiatement, et le prince de Kaunitz pourra y prendre même un ton plus haut que je ne saurais le faire en qualité d'allié de la Russie. En attendant, comme j'ai lieu de présumer que le ministre de Russie à Vienne ne tardera pas d'être chargé d'entrer en pourparlers, à ce sujet, avec ce Prince, vous ne négligerez pas non plus d'y être attentif et de faire tous vos efforts pour me rendre un compte aussi exact que détaillé de tout ce qui se passera à ce sujet entre ces deux ministres.

Au reste, les différends entre l'Angleterre et l'Espagne viennent de se terminer de la façon que je l'ai toujours attendu de la faiblesse du ministère britannique, et que je vous l'ai toujours pronostiqué; un accommodement honteux a réconcilié ces deux puissances,[3] et il reste à savoir comment la nation britannique regardera cette conduite basse et rampante de son administration.

Nach dem Concept. Federic.

19643. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein berichtet, Berlin 3. Februar, Swieten habe ihm angezeigt, dass er die Antwort des wiener Hofes auf alle in den drei Audienzen[4] erörterten Punkte erhalten habe, mit dem Befehl, sie dem König mitzutheilen. „Après ce début, il est entré en matière et m'a dit:

[1] Vergl. Nr. 19641. — [2] Nr. 19614. — [3] Vergl. Nr. 19640. — [4] Nr. 19553. 19571. 19608.

1° Que l'accroissement de la puissance russe paraissait toujours à Leurs Majestés Impériales du danger le plus grand et le plus imminent, non seulement pour leurs propres intérêts, mais plus encore pour ceux de Votre Majesté. Que les moyens de prévenir ce danger et de contenir cette cour dans de justes bornes, leur semblaient également sûrs et faciles, pourvu que les deux cours s'entendissent et agissent d'un commun accord, et que, dans ce cas, celle de Vienne était prête à entrer dans toutes les mesures qui seraient jugées nécessaires pour obtenir un but si désirable; mais qu'elle s'en rapporterait cependant volontiers à Ses lumières et à Son expérience. Que, si Votre Majesté, qui était la plus exposée aux effets de l'agrandissement de la cour de Russie, ne jugeait pas le danger assez pressant pour prendre dès à présent des mesures pareilles, la cour impériale ne se mettrait pas non plus à la brèche, et qu'elle suivrait alors Son exemple, du moins pour le moment présent. Qu'elle pourrait le faire d'autant plus aisément que sa situation intérieure était assez heureuse pour espérer de pouvoir repousser un danger plus direct, lorsqu'il viendrait à exister pour elle, et qu'elle croyait d'ailleurs ne pas se tromper en comptant, dans un cas pareil, sur un resserrement de liens avec Votre Majesté, qui devait, selon elle, arriver naturellement et nécessairement à mesure que la puissance de la cour de Russie deviendrait plus formidable à ses voisins.

2° Que, quant à la pacification des affaires de Pologne, le plan que la cour de Russie avait fait parvenir à Votre Majesté, et qu'Elle avait communiqué à Leurs Majestés Impériales,[1] leur paraissait assez raisonnable et propre à terminer d'une manière solide et durable les troubles qui divisent ce royaume; bien entendu que la République demandât formellement la garantie des deux cours, et que la Russie retirât ses troupes du moment que la pacification serait achevée, et s'engageât à ne les y faire rentrer que du consentement des cours garantes. Qu'on laissait cependant à juger à Votre Majesté s'il ne vaudrait pas mieux aujourd'hui que cette pacification qui, selon le premier projet, aurait dû précéder la paix avec la Porte,[2] fût renvoyée à présent jusqu'à la conclusion de cette paix, puisqu'il serait à craindre, sans cela, que la cour de Russie, qui ne manifestait que trop le dessein de vouloir continuer la guerre avec les Turcs, n'eût les mains plus libres par là pour agir avec de plus grandes forces contre la puissance qu'elle paraissait vouloir écraser.

3° Le baron de Swieten ajouta que, comme il n'y avait rien dans la façon de penser de sa cour à tous ces égards qui ne lui parût juste et raisonnable, elle se proposait d'en faire également part à la Porte Ottomane et de s'ouvrir confidemment envers elle sur ses principes et ses idées relativement à la situation actuelle des affaires, telles qu'elle les avait détaillées à Votre Majesté, sur quoi elle avait cependant voulu La prévenir.

4° Il en vint ensuite aux conditions de paix que la cour de Russie a fait communiquer à Votre Majesté, et me témoigna que sa cour aurait souhaité d'en être instruite par Votre Majesté; qu'elle ne voyait qu'une seule raison qui eût pu L'engager à lui en faire un mystère,[3] qui était de pouvoir dire avec vérité à la cour de Russie qu'Elle trouvait ces conditions si dures et si inacceptables qu'Elle n'avait pas cru devoir les confier à la cour de Vienne. Que Leurs Majestés Impériales désiraient cependant aujourd'hui que Votre Majesté voulût rompre ce silence à leur égard et les mettre par là en état de juger avec connaissance de cause de ce qu'on avait à espérer ou à craindre de la part de la cour de Russie.

5° Que sa cour, de son côté, ne voulait pas cacher à Votre Majesté que, quelque pacifique que fût son système, elle avait résolu de ne négliger aucun des moyens qu'elle croirait propres à en imposer à la Russie et à lui inspirer des sentiments de modération; que c'était dans cette vue et pour être prête à tout évènement, qu'elle comptait d'assembler une armée sur les frontières de la Hongrie, et que cette armée serait en état d'agir encore cet été, si les circonstances venaient à l'exiger.

[1] Vergl. Nr. 19 512. — [2] Vergl. S. 111. 139. — [3] Vergl. Nr. 19 571.

6° Mais qu'il était chargé de faire, à cette occasion, une demande à Votre Majesté à laquelle Leurs Majestés Impériales se flattaient qu'Elle voudrait bien répondre avec cette franchise dont on était réciproquement convenu. Qu'il s'agissait de savoir si, dans le cas où elles se verraient obligées d'en venir là et d'agir, *quoique toujours hors de la Pologne*[1] — ce qu'il répéta à deux reprises —, contre la cour de Russie, si alors Votre Majesté était disposée à donner des assurances de ne rien faire qui fût ni directement ni indirectement contraire à leurs intérêts. Que, si Votre Majesté était dans ces dispositions, l'Empereur Lui écrirait une lettre pour Lui faire cette demande dans les formes, et que la réponse par laquelle Votre Majesté donnerait l'assurance demandée, demeurerait un secret pour toute la terre."

Potsdam, 4 février 1771.

Le contenu de votre rapport d'hier m'a paru si important que, pour donner plus de précision à ma réponse, je l'ai écrite de ma propre main et vous la fais tenir à la suite de la présente. Vous y verrez que je remets à l'arrivée prochaine de notre courrier de Pétersbourg de m'expliquer catégoriquement sur les insinuations du baron de Swieten, de sorte que, pour gagner du temps, le moment que ce courrier passera par Berlin, vous servira de signal de vous rendre incessamment auprès de moi, en conséquence de mon ordre préliminaire du 25 de janvier,[2] sans attendre aucun avertissement ultérieur.

Federic.

* * *

La conversation du baron de Swieten est très intéressante et contient des articles très importants, mais comme j'attends, à tout moment, mon courrier de Russie de retour, je vous prie de dire audit sieur de Swieten que je le priais d'attendre jusqu'alors, et que, ce moment, je lui donnerai pleine satisfaction sur toutes les choses qu'il propose. Vous pouvez lui dire que j'espère que la cour de Russie fera peut-être quelques réflexions qui pourront modérer ce qu'il y avait de trop dur dans le premier projet de pacification, et qu'en ce cas-là, les choses ne seraient pas aussi désespérées qu'on les avait crues dans le commencement, et que le peu de patience qu'il fallait pour attendre cette réponse, n'altérerait en rien les mesures que sa cour jugerait à propos de prendre. En attendant je ne pouvais qu'applaudir au parti qu'elle avait pris d'avertir les Turcs touchant ce qui regarde la pacification de la Pologne.

J'attends à présent ce que le courrier nous apportera, mais je doute très fort que ce soient des résolutions de la part de la Russie telles qu'on les peut désirer; vous verrez qu'ils voudront continuer la guerre, dans l'espérance d'engager la cour de Vienne par quelque cession en Hongrie d'embrasser leur parti; mais, cela venant sûrement à manquer, je ne sais quel parti ils prendront. En attendant, les Turcs ne seront point écrasés, et leurs vastes projets se réduiront à peu de chose.

Il me paraît par tout ce qui me revient de Pétersbourg, que le

[1] In der Vorlage unterstrichen. — [2] Nr. 19619.

comte Panin n'a pas des idées justes ni des intérêts des princes de l'Europe ni de leur politique ni de leur puissance; c'est un moyen de s'égarer étrangement dans le métier qu'il fait. Certainement la Russie devait saisir le moment présent pour la paix, celui était le plus avantageux; si elle s'embarque plus loin, les évènements pourront lui devenir aussi contraires qu'ils lui ont été favorables jusqu'à présent.

Adieu, mon cher comte, nous nous verrons à l'arrivée de ce courrier, qui nous taillera de la besogne.

Nach der Ausfertigung; die angeschlossene Denkschrift eigenhandig. Federic.

19644. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 4 février 1771.

Votre dépêche du 24 de janvier dernier m'est bien parvenue, et son contenu[1] me fait juger que c'est principalement par les soins de Sa Majesté Très-Chrétienne que l'accommodement entre l'Espagne et l'Angleterre est enfin parvenu à sa consistance. La nouvelle de sa conclusion m'est déjà entrée par mes dernières lettres de Londres,[2] et je ne doute point que les mêmes soins ne contribuent à le soutenir pour quelque temps; de sorte que, cet article de l'attention de Sa Majesté Très-Chrétienne étant arrangé, il faudra voir quelles suites ultérieures aura la fermentation de l'intérieur de sa cour. Autant que j'en puis juger dans l'éloignement, il me semble que tout dépendra du crédit du chancelier. Si ce ministre se soutient, le duc de Choiseul ne pourra guère se relever; mais si, au contraire, il est culbuté à son tour, ce que, vu la haine générale qu'on lui porte, est très possible, je ne sais si le Duc ne pourrait pas revenir sur l'eau et être rappelé de son exil. Du moins ne resterait-il alors que la maîtresse qui pût lui faire du tort et le tenir éloigné; et afin que j'en puisse porter un jugement d'autant plus solide, vous ne manquerez pas de m'informer du vrai degré de sa faveur et de son ascendant sur l'esprit du Roi, et si elle a plus ou moins d'influence sur les affaires que la marquise de Pompadour.

Nach dem Concept. Federic.

19645. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 4 février 1771.

Je vous sais gré des particularités que vous m'avez rapportées par votre dépêche du 29 de janvier dernier. Comme je ne saurais concevoir

[1] Sandoz berichtete, Ludwig XV. habe der englischen Regierung erklären lassen, „que, si elle voulait retarder de quelques jours le départ de son escadre, il croyait pouvoir s'engager à obtenir de l'Espagne des conditions propres à la satisfaire". — [2] Vergl. Nr. 19640.

les motifs qu'on peut avoir en France pour retarder si longtemps le remplacement du duc de Choiseul aux différents départements devenus vacants par l'éloignement de ce ministre, vous aurez soin de me mander les raisons auxquelles on pense devoir attribuer, là où vous êtes, ce retard, et vous ne manquerez pas de m'informer également du jugement que l'on porte en Hollande sur l'accommodement qui a eu lieu par rapport aux différends de l'Angleterre avec l'Espagne:[1] si en effet l'on présume la paix affermie par cet accord, ou si on ne la regarde, malgré cela, que comme plâtrée et de peu de durée entre ces puissances. Ceci intéressant ma curiosité, vous tâcherez de me rendre là-dessus un compte aussi exact que détaillé.

Federic.

Nach dem Concept.

19646. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 5 février 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de janvier dernier et ne doute nullement que la nouvelle du changement survenu dans le ministère de la cour de Versailles par l'exil du duc de Choiseul n'ait étrangement déconcerté le parti de la France en Suède. Cependant, comme il y a apparence que tout autre ministre qui remplacera ce Duc, ne voudra pas négliger tout-à-fait les affaires de Suède, mais tâchera d'y conserver également un parti à sa cour, le chagrin que les adhérents de ce parti font paraître à cette occasion, ne pourra être que temporaire et n'influera vraisemblablement pas sur l'essentiel du parti même. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que ni le duc de Choiseul ni tel autre ministre qui pourra venir à sa place, ne seront jamais en état, faute de moyens pécuniaires, qui manquent totalement à la France, de payer à la Suède les subsides arriérés que cette couronne a à prétendre.

Federic.

Nach dem Concept.

19647. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 6 février[2] 1771.

J'ai reçu à la fois, quoique par des voies différentes, vos deux dépêches du 23 et 26 de janvier dernier, avec les pièces jointes à la première.[3] Je suis bien aise d'apprendre que la peste se trouve presque entièrement éteinte dans les provinces où elle a régné. Cependant, comme il y a beaucoup à appréhender qu'elle pourra se manifester de nouveau, à l'approche du temps chaud, je ne saurais apporter aucun

[1] Vergl. Nr. 19640. — [2] Vom 6. Februar ein Schreiben an die Marquise d'Argens in den Œuvres, Bd. 19, S. 427. — [3] Vergl. Nr. 19648.

changement non plus au cordon tiré pour garantir mes provinces de ce fléau, et il faut, par conséquent, que tout reste encore, à cet égard, dans l'état où les choses se trouvent présentement.

Quant à ce qui regarde la continuation des troubles en Pologne, on ne saurait nier que les malheurs augmentent journellement par là davantage dans ce royaume, ainsi que le prouve l'incendie des faubourgs de Posnanie et de Cracovie que, selon des avis, les Confédérés viennent de brûler tout récemment; mais pourvu qu'on puisse parvenir à voir rétablir bientôt la paix entre la Russie et la Porte, il est à présumer que cet évènement remédiera efficacement aux maux de la Pologne, et que, dans ce cas, les affaires de ce royaume ne rencontreront guère de difficultés à être pacifiées.

Federic.

Nach dem Concept.

19648. AUX MINISTRES DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Potsdam, 6 février 1771.

Vous aurez, sans doute, reçu, à la suite de l'apostille du sieur Benoît du 23 de janvier dernier, et recevez, en tout cas, ci-joint les trois notes[1] que les chanceliers de Pologne[2] lui ont remises de nouveau au sujet de la coupe des bois et des livraisons des fourrages à mon cordon. Je m'y suis attendu, et comme il faut pourtant y répondre, vous aurez soin d'y faire une réplique bien ambiguë et vague, sans entrer dans le moindre éclaircissement sur les différents objets de ces plaintes.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19649. AU GÉNÉRAL COMTE DE NUGENT A AIX-LA-CHAPELLE.

Potsdam, 6 février 1771.

Je suis bien sensible à tout ce que votre lettre du 29 de janvier dernier renferme d'obligeant,[3] et si j'ai contribué en quelque chose à votre contentement, soyez assuré que je l'ai fait avec beaucoup de plaisir. J'aurais souhaité que vous m'eussiez confirmé la nouvelle que j'ai eue de votre parfait rétablissement, et je suis mortifié, vu que je m'intéresse sincèrement à votre conservation, de voir que vous n'en faites aucune mention. Je fais donc des vœux pour que vous éprouviez infailliblement l'effet salutaire que vous vous promettez des eaux d'Aix-la-Chapelle.

On dit ici que vous êtes tout-à-fait guéri; je le souhaite, mais j'en doute, puisque vous n'en dites rien. Nous avons perdu ici le bon

[1] D. d. Warschau 15. und 21. Januar. — [2] Mlodzieiowski und Borch. — [3] Nugent dankte dem König für die ihm bezeigte Güte und Theilnahme.

M. Mitchell,[1] que vous regretterez sûrement avec tous ceux qui l'ont connu. La perte des honnêtes gens se répare plus difficilement que celle d'un vulgaire vicieux ou hébété.

Federic.

Nach dem Concept auf der Rückseite des Schreibens von Nugent. Der in der Ausfertigung eigenhändige Zusatz nach Abschrift der Cabinetskanzlei.

19650. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 6 février 1771.

Votre dépêche du 30 de janvier m'est bien parvenue, et vos nouvelles de France sont assez analogues aux miennes. Elles ne contiennent encore que des conjectures sur le successeur du duc de Choiseul, et, jusques ici, l'on n'a pas encore appris que Sa Majesté Très-Chrétienne ait effectivement nommé quelqu'un à ce poste.

Mais il n'en est pas de même des avis qui vous sont parvenus de Madrid.[2] Bien au contraire, l'accommodement de cette cour avec l'Angleterre a été déjà signé à Londres, et comme cette nouvelle est confirmée par toutes les lettres d'Angleterre,[3] et que le lord Rochford en a informé lui-même le lord-maire,[4] elle est si bien avérée qu'on ne saurait plus la révoquer en doute.

Quant à l'inquiétude que le ministre de Russie a fait paraître sur les fréquents courriers du baron de Swieten, vous lui avez très bien répondu,[5] et vous n'avez qu'à lui dire encore que la médiation de la cour de Vienne pour pacifier sa cour avec la Porte, en faisait le principal objet, et que, pour preuve de cela, il ne tarderait apparemment pas de recevoir, dans peu, ordre de sa cour de faire des propositions y relatives à la cour où vous êtes.[6]

Dans l'occasion, dites aussi au prince de Kaunitz que, selon un avis préliminaire qu'on m'avait donné de Pétersbourg,[7] la Russie avait dessein de requérir formellement sa cour pour cette médiation, et que j'avais tout lieu d'espérer que les affaires prendraient encore une tournure si favorable que la négociation de la paix ne manquerait pas d'avoir tout le succès désiré. Le courrier qui m'apportera les détails ultérieurs sur ce sujet, ne tardera pas d'arriver. Je l'attends dans peu de jours et me trouverai alors en état de m'expliquer plus amplement là-dessus.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Vergl. S. 415. — [2] Danach galt ohne den völligen Verzicht Englands auf die Falklandinsel der Krieg als unvermeidlich. — [3] Vergl. Nr. 19640. — [4] Trecothic. — [5] „Que, selon mon idée, cela ne devait rouler que sur les troubles de la Pologne et sur la guerre avec la Porte, à quoi il fallait ajouter qu'il y pourrait bien entrer un peu d'ostentation aussi de la part du jeune ministre qui avait bonne envie de briller sur son horizon en affichant des négociations pressantes." — [6] Vergl. Nr. 19642. — [7] Vergl. Nr. 19641 und 19642.

19651. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 6 février 1771.

Votre rapport d'hier m'a été fidèlement rendu, et comme j'ai reçu, en même temps, une lettre en chiffres de mon frère, le prince Henri, en date du 23 de janvier dernier, qui a rapport à son contenu, et à laquelle le départ du Prince[1] ne me permet plus de répondre, je vous adresse ci-joint une copie de son déchiffré. Elle vous apprendra que mon frère est dans l'idée que la Russie se relâchera, à plusieurs égards, sur son premier plan de pacification dans le cours de la négociation, et tout ce qu'il me marque, indique effectivement quelque changement dans la façon de penser de cette cour à cet égard. On veut, entre autres, que j'informe la Porte que j'ai en main les conditions sur lesquelles la Russie veut entamer la négociation, et il s'agit de savoir s'il convient mieux que je fasse cette insinuation à Constantinople d'abord ou après l'arrivée du courrier qui m'apportera la réponse de l'Impératrice, et qui ne tardera point d'arriver.

Je ne veux pas vous dissimuler que le dernier parti me paraît préférable au premier, mais vous me ferez plaisir de me dire ce que vous en pensez. Dès que ce courrier me sera parvenu, je me réserve de vous parler sur tout le reste, et nous arrangerons tout ce qui est nécessaire pour se promettre un heureux succès de cette négociation.

En attendant, vous n'avez qu'à insinuer au baron de Swieten que j'avais reçu avis de Pétersbourg que la Russie s'adresserait immédiatement à sa cour pour lui demander sa médiation,[2] et que, quoique le courrier que j'attendais de Russie, ne fût pas encore arrivé, j'étais cependant persuadé que cette cour apporterait tant de modération à ces conditions qu'on aurait tout lieu d'espérer de mettre la négociation de cette paix en bon train et d'en attendre des succès heureux.[3]

Federic.

* * *

Schreiben des Prinzen Heinrich, Petersburg 23. Januar: „Quoique j'aie trouvé les conditions de la paix très fortes, je dois vous prier pourtant de vous rappeler, mon très cher Frère, que je ne les ai pas regardées comme positives, mais uniquement comme un projet de paix; c'est-à-dire, qu'on demande beaucoup, et qu'on se relâche ensuite dans le cours des négociations. Je ne doute pas que cela n'arrivera, si la négociation est entamée même sur ce plan de pacification que vous avez reçu.[4]

Quant à la Moldavie et à la Valachie, ils désireraient sans doute de l'arracher aux Turcs, mais le comte Panin et même Orlow m'ont dit que ce n'était pas pour eux, mais pour quiconque les voudrait, pourvu que cela ne restât pas aux Turcs. Cependant je suis persuadé qu'on se relâchera sur cela, si l'on le veut, mais pas plus tôt que dans le cours des négociations.

[1] Prinz Heinrich hatte am 30. Januar die Rückreise angetreten. — [2] Vergl. Nr. 19641 und 19642. — [3] Auf den Bericht vom 7. über die Mittheilung an Swieten spricht der König am 8. Februar dem Grafen Finckenstein seine Befriedigung aus. — [4] Vergl. Nr. 19573.

Quant aux remarques que vous m'avez communiquées, mon très cher frère, sur le projet de pacification que l'Impératrice vous a communiqué, j'ai remis la pièce et la lettre[1] à l'Impératrice. Je suis persuadé comme vous, mon très cher frère, de la vérité des propositions que vous renfermez dans cette pièce; mais à vous parler avec cette vérité que je vous dois, surtout dans les circonstances où je me trouve, où il serait contre mon devoir de vous rien dissimuler, j'aurais souhaité pour l'amour de l'union et de l'amitié que vous désirez entretenir entre l'Impératrice et vous, mon très cher frère, que vous eussiez attendu l'ouverture du congrès et l'adjonction des Autrichiens, avant de parler si clairement à ce sujet à l'Impératrice. Je n'ose vous cacher qu'elle n'a pas produit un bon effet. Je sais que l'Impératrice a dit qu'elle ne s'attendait pas à vous voir plaider, mon très cher frère, la cause des Turcs. Mais si dans le temps des négociations les Autrichiens crient avec les Turcs, les remontrances que vous ferez alors, seront tout autrement reçues, et je réponds que la paix s'en suivra. J'ai cru de mon devoir de calmer toutes ces mauvaises impressions. J'ai dit à l'Impératrice que vous deviez absolument connaître la façon de penser des Autrichiens, que le voisinage vous donnait des éclaircissements, que personne ne pouvait avoir de meilleurs que vous, mon très cher frère, et que par conséquent c'était la plus grande marque que vous aviez pu donner à l'Impératrice, que de lui parler avec cette franchise. Je me flatte d'avoir par là calmé ses inquiétudes.

Tout ce qu'ils ont souhaité, en vous envoyant ces propositions, c'est qu'elles demeurassent secrètes, que vous eussiez la bonté de faire connaître à Constantinople que vous aviez les conditions en main sur lesquelles ils pourraient négocier; qu'elles contenaient la sûreté pour l'avenir et un dédommagement pour la Russie, que les Turcs sur cela nommeraient un de ces endroits nommés dans le mémoire de l'Impératrice pour le congrès où l'on enverrait des plénipotentiaires, d'abord qu'ils feraient partir les leurs, et que le sieur Obreskow serait relâché. Dans le cours des négociations je suis sûr et certain que tout s'arrangera, et que la paix qu'on désire ici, et qui leur est trop nécessaire, s'en rétablit.

Je laisse à vos lumières si vous jugez à propos de prendre ce parti. Au moins est-il certain et sûr que vous vous rendriez l'Impératrice devable. Ils veulent s'adresser à cette heure aux Autrichiens pour leur demander la médiation,[2] et je répète ce que j'ai eu plusieurs fois l'honneur de vous dire: que, si vous, mon très cher frère, et la cour de Vienne insistez sur la médiation ouverte, que vous l'obtiendrez tout de suite. Je crois que l'Impératrice répondra encore avant mon départ sur la lettre que vous lui avez écrite, et que je pourrai vous envoyer sa réponse par un courrier, mais je ne crois pas qu'elle changera quelque chose à ces propositions qui devront sans doute servir de canevas pour la négociation.

Je dois encore ajouter que l'Impératrice doit avoir été surprise, et même le comte Orlow m'en a parlé, qu'ayant touché tous les articles contenus dans son mémoire, vous n'ayez point parlé de la sûreté qu'on demande que les Turcs doivent accorder à la paix aux Grecs. J'ai répondu que je croyais que vous aviez passé cet article à cause qu'il s'entendait de soi-même, puisqu'entre les puissances chrétiennes on stipulait toujours un oubli entier."

Nach der Ausfertigung.

19652. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 7 février 1771.

La promptitude avec laquelle vous avez répondu à mes ordres d'hier, [3] m'a fait plaisir. Plus je réfléchis sur la négociation de la paix

[1] Vergl. Nr. 19573. — [2] Vergl. Nr. 19641. — [3] Finckenstein befürwortete, Berlin 6. Februar, vor den Mittheilungen nach Konstantinopel den Courier aus

entre la Russie et la Porte, et plus j'y entrevois des difficultés. Il nous faudra bien des appuis pour assurer la marche de notre médiation, et le plus essentiel pour nous c'est de ne pas nous laisser éblouir ni par la Russie, ni par l'Autriche, et de ne consentir à rien qui pût être contraire à notre plan de neutralité que j'ai dessein de soutenir absolument et à quelque prix que ce soit. C'est une considération qu'il faut avoir toujours présente à notre esprit, dans tout le cours de cette négociation, et je vous en préviens comme d'un principe dont je ne m'écarterai jamais.

Federic.

Nach der Ausfertigung.

19653. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 22. Januar: „Panin m'a dit hier qu'il comptait que la réponse de sa souveraine à Votre Majesté pourrait être prête à la fin de la semaine, et qu'il espérait qu'elle vous convaincrait, Sire, qu'on n'était point intentionné ici de pousser les choses à l'extrémité contre les Turcs et de retarder par là l'ouvrage de la paix. . .

Ce ministre m'a chargé d'écrire au sieur de Zegelin à Constantinople[1] qu'on lui avait, à lui personnellement, des obligations de ce qu'il avait porté la Porte à résoudre le renvoi du sieur Obreskow hors des frontières, mais qu'il ne devait pas laisser croire aux Turcs qu'ils avaient acquis par là un droit d'obliger la Russie à faire la paix. Qu'à la vérité l'Impératrice la désirait sincèrement, mais que ce n'était qu'à son allié, le roi de Prusse, à qui elle en avait la confidence, afin qu'en conséquence de cette assurance il fût engagé à ménager les intérêts de la Russie qui avaient été remis entre ses mains, de sorte que lui, Zegelin, ne devait point compter de recevoir présentement de la cour de Russie les directions de sa con-

Potsdam, 7 février 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 22 de janvier dernier, avec une lettre de mon frère le prince Henri,[3] à laquelle je ne ferai cependant aucune réponse, le présumant déjà en chemin pour retourner ici.

En attendant, ce n'est qu'avec bien du plaisir que j'apprends que la cour où vous êtes, est disposée à se relâcher sur ses premières conditions de paix, lesquelles la Porte n'aurait jamais acceptées, et que, de cette façon, elle préviendra une nouvelle guerre qui n'aurait pas manqué d'en résulter, et dont les suites auraient pu être funestes pour le repos de l'Europe. D'ailleurs, la modération de la Russie, au milieu du succès de ses armes, lui fera toujours beaucoup d'honneur, et la paix qu'elle fera, ne lui sera que d'autant plus glorieuse.

Petersburg abzuwarten (vergl. Nr. 19651). „Ce petit délai me paraît essentiellement nécessaire pour juger avec connaissance de cause des véritables intentions de la cour de Russie."

[1] Solms hatte, nach seinem Bericht, Petersburg 18. Januar, Panin gefragt, was er Zegelin auf die Erklärung der Pforte betreffend die Freilassung Obreskows (vergl. S. 358) antworten solle. — [2] D. d. Petersburg 22. Januar. Der Prinz zeigte dem König seine bevorstehende Abreise an.

duite ultérieure, mais attendre les instructions qu'il recevrait là-dessus directement de Votre Majesté, à qui l'Impératrice avait confié tout le plan de sa pacification."

En attendant,[1] quelque disposé que je sois de faire usage à la Porte des propositions de la Russie pour préparer les voies à la négociation, la fermeté avec laquelle elle a déclaré ci-devant de ne vouloir entendre à aucune proposition que sous la médiation des cours de Berlin et de Vienne,[2] m'arrête cependant encore à lui faire la moindre ouverture à ce sujet. Comment, en effet, puis-je parler seul, tandis que la Porte insiste sur notre médiation commune, et que la Russie n'a pas encore accepté celle de la cour de Vienne? Et ne m'exposerais-je pas, en le faisant, à recevoir pour toute réponse qu'elle ne veut écouter que les propositions de toutes les deux puissances médiatrices à la fois, et ne pas prêter l'oreille à celles que l'une lui voudrait faire séparément et sans le concours de l'autre? Cette considération m'embarrasse beaucoup, et, en y bien réfléchissant, l'on ne saurait disconvenir qu'elle est très solide, et qu'elle mérite toute l'attention possible.

Au reste, voici l'extrait de mes dernières lettres de Constantinople du 3 de janvier,[3] dont vous n'oublierez pas de faire l'usage convenable.

Nach dem Concept. Federic.

19654. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 7. Februar 1771.

Die in Eurem letzterem Bericht vom 3. Januarii enthaltene Nachrichten sind Mir insoweit ganz angenehm; jedoch muss Ich gestehen, dass Ich eben nicht abzusehen vermag, warum die Türken so viele Schwierigkeit machen, die ihnen von Frankreich und Spanien angetragene Allianz anzunehmen.[4] So viel ist wenigstens gewiss, dass ihnen solche

[1] Für den Schluss des obigen Erlasses liegt ein doppelter Entwurf vor. Die Ausfertigung nach dem ersten, vom 6. Februar datirten Concept gelangte nicht zur Absendung, da, wahrscheinlich auf Grund des Berichtes Finckensteins vom 6. Februar (vergl. Nr. 19652), der Schluss in der oben stehenden Weise geändert wurde. Der erste Entwurf lautete: „En attendant et en conséquence de ce que le comte de Panin vous a chargé d'écrire au sieur de Zegelin à Constantinople, je ne manquerai pas d'informer la Porte, par le canal de ce dernier, que j'étais au fait des conditions auxquelles la Russie était disposée de faire sa paix, et que j'attendais de la part de la Porte qu'elle se décidât sur le choix de l'endroit du congrès pour y entamer la négociation; et c'est ce que vous n'oublierez pas d'insinuer préalablement au comte de Panin." — [2] Vergl. S. 321. 358. — [3] Vergl. Nr. 19654. — [4] Zegelin berichtete, der Reis-Effendi habe Frangopulo vertraulich von dem Antrag von Saint-Priest auf Abschluss einer Offensiv- und Defensivallianz mit dem französischen und spanischen Hofe (vergl. S. 394) unterrichtet und hinzugefügt, dass die Pforte den französischen Gesandten, trotz seines Drängens auf Antwort, „amusire", „um erst zu sehen, was endlich für Antwort aus Russland kommen würde".

auf dem Fall sehr vortheilhaft sein dürfte, wenn es mit dem Frieden mit Russland nicht zu Stand kommen sollte.

Diese Friedensunterhandlung scheint Mir auch noch zur Zeit sehr in der Bredouille zu sein. Es ist zwar bereits damit so weit gekommen, dass Russland Vorschläge zum Frieden thut, aber erstens ist selbiges noch nicht mit dem wiener Hof wegen der Mediation zu Stand und, zweitens, glaube Ich nicht, dass die russischen Vorschläge selbst weder von dem Hof zu Wien noch der Pforte werden angenommen werden. Dahero kann Ich Euch noch zur Zeit nichts entscheidendes über dieses Geschäfte melden, Ich erwarte jedoch in wenig Tagen einen Courier aus Petersburg, nach dessen Eingang Ich Mich darüber ausführlicher herauslassen werde.

Inzwischen wundere Ich Mich sehr über die Aufführung des englischen Gesandten bei der Pforte. Es ist schwer zu glauben, dass er, ohne dazu von seinem Hof autorisiret zu sein, dergleichen Schritte gethan haben sollte.[1] Das Beste bei diesem allem ist, dass die Pforte sich dadurch nicht irre machen lässet, sondern vielmehr in ihrer Neigung zum Frieden unveränderlich beharret. Dies lässt Mich hoffen, dass am Ende man doch noch hierunter mit den Russen etwas ausrichten werde.

Nach dem Concept. Friderich.

19655. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 7 février 1771.

La dernière poste ne m'a rien apporté de votre part,[2] mais, en attendant, je ne veux pas vous laisser ignorer les suites ultérieures des insinuations du ministre d'Angleterre à la Porte. Mes dernières lettres de Constantinople[3] portent que le sieur Murray, dégoûté apparemment du peu d'impression qu'elles faisaient sur le ministère ottoman, a enfin fait déclarer au reis-effendi par son interprète qu'il était obligé d'avouer maintenant que tout ce qu'il lui avait représenté, ainsi que tous les mémoires qu'il lui avait délivrés, n'étaient point à mettre sur le compte de sa cour; que celle-ci ne l'y avait jamais autorisé, et qu'il ne l'avait fait que de son propre mouvement et dans la vue de convaincre la Porte du désir qu'il avait de moyenner un prompt accommodement avec la Russie. Mais le reis-effendi n'a pas manqué de lui faire connaître sa surprise de ce qu'il avait osé abuser jusques à ce point du nom de son maître, et qu'une telle conduite servirait de direction à la Porte pour l'avenir.[4]

[1] Vergl. dafür Nr. 19655. — [2] Am 7. Februar wird Thulemeier angewiesen, vor allem Nachrichten aus England zu senden, da bereits seit mehreren Posttagen alle Berichte von dort ausgeblieben seien. — [3] Vergl. Nr. 19654. — [4] Die Erklärung des Reis-Effendi lautete, nach Zegelins Bericht, er könne „nicht anders

Peut-être cependant que ce desaveu que le ministre britannique s'est donné lui-même, n'est qu'une feinte que le mauvais succès de ses insinuations lui a suggérée, afin de mettre au moins la dignité de sa cour à couvert de tout opprobre.

Nach dem Concept. Federic.

19656. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 7 février 1771.

Je suis très satisfait des différentes anecdotes que votre dépêche du 27 de janvier dernier renferme sur la sensation que la disgrâce du duc de Choiseul a produite dans le public.[1] Elles servent d'éclaircissements à différents articles sur lesquels je désirais d'être instruit, et il s'agit maintenant de voir qui sera son successeur, et s'il suivra les mêmes principes, ou s'il adoptera d'autres qui feront éclore quelques nouveaux changements. Ce qui m'importe surtout dans le moment présent de savoir, c'est si le nouveau ministre de guerre[2] n'en apportera point au système militaire de la cour où vous êtes, et c'est à quoi vous n'oublierez pas de prêter également toute votre attention.

Quant aux postes que moi et l'Autriche ont occupés en Pologne,[3] ce n'est qu'une simple suite du cordon que nous avons tiré pour éloigner la communication de la peste de nos frontières. En effet, il ne s'agit de rien de plus; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les Polonais sont accoutumés à grossir les objets dans leurs plaintes et criailleries.

Nach dem Concept. Federic.

19657. AN DEN GEHEIMEN RATH VON HOCHSTETTER IN FRANKFURT AM MAIN.

Potsdam, 7. Februar 1771.

Extract für die Cabinetsvorträge. Hochstetter meldet, „dass der Reichshofrath von Moser geäussert, dass während

Wann sie herauskommt, schicken.

urtheilen, als dass der englische Ambassadeur das ottomanische Ministerium für dumme Ochsen gehalten, denen er leicht einen blauen Dunst vormachen könne; inzwischen würde sich die Pforte ins künftige darnach richten".

[1] Sandoz berichtete, die Nation habe mit Bedauern den Sturz Choiseuls aufgenommen, da sie in ihm den einzigen Mann sah, „qui eût le pouvoir et le crédit de s'opposer aux vues ambitieuses du chancelier". — [2] Marquis Monteynard. — [3] Sandoz berichtete, dass die in Paris weilenden polnischen Conföderirten dem französischen Ministerium Denkschriften eingereicht hätten, anlässlich des Gerüchts, „que Votre Majesté S'est emparée d'une partie de la Prusse polonaise, et que, dans le même temps, l'Empereur avait pris possession de la starostie Scheubitz (so) qu'il a réclamée comme un de ses domaines".

seiner Anwesenheit in Wien ihm der Zugang in das Archiv zur Verfertigung einer Deduction von denen Gerechtsamen des Hauses Oesterreich an die bayerische Lande, um solche bei existirendem Falle gelten zu machen, verstattet worden."

Nach der eigenhändigen Weisung des Königs auf dem „Extract".

19658. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.[1]

Potsdam, 9 février 1771.

J'avoue que j'ai été fort surpris d'apprendre, par votre dépêche du 4 de ce mois, l'horrible bevue faite par la famille saxonne à l'égard de la non-grossesse de l'Électrice.[2] On a jeté par là un certain ridicule sur cette Princesse, qui ne saurait que la chagriner infiniment. Et comme tous les préparatifs doivent, à ce que vous dites, être faits pour la réception de l'Électrice palatine, qui voulait assister aux couches, n'oubliez pas de m'informer si, après le changement survenu, l'apparition de cette Princesse aura lieu cependant encore à la cour où vous êtes, ou si son voyage sera présentement renvoyé à une autre occasion.

Nach dem Concept. Federic.

19659. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 9 février 1771.

Une estafette vient de m'apporter une lettre de mon frère le prince Henri, en date du 25 de janvier dernier, et dont je veux bien vous communiquer ci-joint une copie. Son contenu sert de confirmation aux facilités que mondit frère entrevoit dans la négociation de paix entre la Russie et la Porte,[3] et il faudra attendre les éclaircissements ultérieurs qu'il me promet de bouche, pour les constater. Mais, en attendant, la liberté des Tartares qu'il regarde comme un article de facile composition, ne sera sûrement pas aussi aisé d'obtenir, et, selon moi, ni la Porte ni l'Autriche ne s'y prêteront jamais.

Federic.

* * *

Schreiben des Prinzen Heinrich, Petersburg 25. Januar: „Je n'ai d'autres nouvelles à vous apprendre, mon très cher Frère, sinon que le conseiller privé de Saldern sera nommé ambassadeur pour la Pologne, afin de travailler à la pacification sur le plan qui vous a été communiqué.

Quant au projet de pacification avec les Turcs, sur lequel vous me faites l'honneur de me parler dans votre lettre du 11[4] que je viens de recevoir, je dois

[1] Blanchot führte an Stelle des beurlaubten Gesandten Borcke (vergl. S. 381) die Geschäfte. — [2] Blanchot berichtete: „Il est aujourd'hui décidé que cette Princesse s'était vainement flattée d'acquérir bientôt le titre de mère, et l'on a déjà fait cesser les prières publiques pour son heureuse délivrance." — [3] Vergl. Nr. 19651. — [4] Nr. 19591. In der Vorlage verschrieben: „10".

vous répondre, mon très cher frère, comme je l'ai déjà fait et suivant ma conscience et les lumières que j'ai pu me donner ici, que je suis persuadé que, si la négociation est engagée avec les Turcs, qu'on se relâchera suivant les circonstances, et que la paix sera conclue sur le pied que les médiateurs pourront le désirer; que toutes ces demandes ne sont que pour un point essentiel, c'est la liberté des Tartares; tout le reste sera aplani à cette condition près. Les Tartares ont été libres autrefois, le kan de la Crimée veut l'être; ce ne sera que les armes à la main que les Turcs pourront le réduire. J'aurai l'honneur de vous entretenir de bouche sur tous ces articles, mais je vous prie de ne vous inquiéter aucunement de la Valachie et de la Moldavie et, quelle que soit la réponse que vous fera l'Impératrice, d'être sûr que cet article, ainsi que celui de l'île de l'Archipel, sera facilement aplani."

Nach der Ausfertigung.

19660. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 10 février 1771.

Mes derniers ordres du 6 de ce mois[1] vous auront déjà appris la décision du premier article de votre dépêche du 2,[2] mais, les vents contraires retardant depuis deux ordinaires mes lettres d'Angleterre, j'ignore encore les conditions de l'accommodement entre l'Espagne et l'Angleterre.

D'ailleurs, la mauvaise humeur que vous remarquez au prince de Kaunitz, ira, je crois, en augmentant. La réponse de la Russie relativement à sa paix avec la Porte ne sera sûrement pas de son goût, et, dans le fond, il n'est pas mal que les Autrichiens fassent quelques démonstrations guerrières.[3] Si l'on n'a pas soin de borner à présent l'ambition de la Russie, elle pourrait peut-être lui laisser prendre trop l'essor et la rendre insoutenable. En attendant, il faut bien que je mette une différence entre ma façon d'agir vis-à-vis de cette cour et la conduite de celle où vous êtes. Je suis son allié, et l'Autriche ne l'est point; de sorte que je leur laisserai pleine liberté d'arranger leurs affaires entre elles, sans me mêler de rien.

Enfin, j'attends, d'un jour à l'autre, le courrier qui m'apportera le dernier mot de la Russie, et alors nous verrons plus clair.

Nach dem Concept. Federic.

19661. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 10 février 1771.

Votre lettre d'hier n'exigeant aucun ordre ultérieur de ma part, je me borne aujourd'hui à vous faire observer que la dernière dépêche de

[1] Nr. 19650. — [2] Der Ausgang des spanisch-englischen Streites. — [3] Rohd berichtete, dass das Gerücht von der bevorstehenden Bildung von einem oder sogar zwei Lagern in Ungarn (vergl. S. 416) immer mehr zunehme, dass man an der Feldausrüstung des Kaisers arbeite und von Zeit zu Zeit Remonten für die ungarischen Regimenter ankämen.

mon ministre d'État de Rohd à Vienne, en date du 2 de ce mois,[1] justifie bien les soupçons que je vous ai manifestés dans un de mes ordres antérieurs sur la négociation de la paix entre la Russie et la Porte.[2] En effet, son contenu indique assez que la cour de Vienne n'est rien moins qu'indifférente au tour que les affaires pourraient prendre dans l'Orient; qu'elle y porte plutôt des regards très sérieux, et qu'elle se prépare tout de bon à tout évènement. J'avoue aussi que je ne comprends point comment le ministère de Russie peut porter l'aveuglement jusques à s'imaginer que les puissances voisines regarderont sans jalousie et avec indifférence les grandes acquisitions que leur cour prétend faire sur les Turcs; et l'histoire, ne lui a-t-elle pas encore appris qu'il ne saurait se promettre d'heureux succès d'une pareille conduite? Pour moi, je crains toujours que, si la Russie ne met pas de justes bornes à son ambition, elle ne soit enveloppée dans une nouvelle guerre d'où elle aura bien de la peine de sortir. Son dernier mot nous fera voir plus clair en tout ceci, et, le dernier ordinaire ne m'ayant rien apporté de Pétersbourg, je présume que le courrier qui en est le porteur, est déjà en chemin et ne tardera guère d'arriver ici.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19662. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 10. Februar 1771.

Da Ich aus Eurem Bericht vom 4. dieses und dessen Beilage[3] mit mehrerm ersehe, wie dreist und insolent die Conföderirten gegen die Postirung des Generalmajors von Dalwig zu werden anfangen, und also selbige in Respect zu bringen nöthig sein will, so habe Ich dem Generallieutenant von Tauentzien anbefohlen,[4] dass er gedachtem Generalmajor von Dalwig 4 Grenadiercompagnien von denen Garnisonregimentern mit 4 gute sechspfündige Canons nebst der gehörigen Munition und Artilleristen zuschicken soll, und könnet Ihr Eurerseits denselben gleichfalls mit 4 bis 500 Mann Dragoner verstärken und ihm von Meinetwegen aufgeben, die Conföderirte, jedoch mit der nöthigen Vorsicht, auf den Hals zu gehen und von der Postirung zurück- und auseinander zu jagen, auch dabei, so viel in der Geschwindigkeit geschehen kann, Gefangene zu machen und einzubringen, sodann aber sich sofort auf den Postirungscordon wieder zurückzuziehen.

Nach dem Concept. Friderich.

[1] Vergl. Nr. 19660. — [2] Vergl. Nr. 19643. — [3] Liegen nicht vor — [4] Cabinetserlass, Potsdam 10. Februar.

19663. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 11 février 1771.

Malgré toute la rumeur qui, selon vos dépêches du 25 et du 29 de janvier dernier, s'est élevée au Parlement au sujet de l'accommodement avec l'Espagne,[1] je suis cependant très assuré que, vu la supériorité de la cour dans cette assemblée, ces criailleries s'apaiseront bientôt. Il se pourrait même très bien, ainsi que vous le présumez, qu'à la fin on cédât entièrement l'île de Falkland, en dupant, en tout cas, la nation par un équivalent imaginaire.[2] Au reste, il y a toute apparence que l'administration présente restera encore pour quelque temps sur le pied où elle est actuellement, et que la tranquillité se soutiendra, au moins cette année encore, entre l'Espagne et l'Angleterre; mais il n'en sera point, je crois, de même dans deux ou trois ans d'ici, où il me paraît plus probable qu'une rupture entre les deux couronnes pourrait éclater. Il serait seulement à souhaiter qu'on pût trouver autant de facilités pour rétablir la paix entre la Russie et la Porte.

Federic.

Nach dem Concept.

19664. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 11 février 1771.

Il importe peu de quelle manière on envisage, selon votre dépêche du 31 de janvier dernier, les affaires de Pologne à la cour où vous êtes, et ce qu'on y débite à leur sujet.[3]

Le principal est de savoir quel ministre Sa Majesté Très-Chrétienne nommera pour succéder au duc de Choiseul, et comment les différents départements seront répartis. Autant que j'en puis juger dans l'éloignement, il me semble qu'en gros on ne doit s'attendre à quelque changement d'importance pour les affaires étrangères, et qu'à peu de chose près elles resteront dans la même situation, si ce n'est que peut-être il n'en résulte quelque refroidissement entre les cours de Versailles et de Madrid.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Maltzan berichtete, London 29. Januar, über die Vorwürfe, welche die Opposition im Parlament gegen die Regierung wegen des Abschlusses des Vergleichs mit Spanien (vergl. Nr. 19640) erhob. — [2] Maltzan sprach, London 25 Januar, die Erwartung aus, „que, sous la couleur d'un échange contre quelque île ou terrain inutile, on consentira enfin à céder celle qui fait l'objet de la dispute présente, et à laisser cette île neutre". — [3] Sandoz hatte von seiner Absicht berichtet, die Ansichten des französischen Hofes über die Dinge in Polen zu ermitteln.

19665. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 11 février 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 5 de ce mois et suis bien aise de vous dire en réponse que vous me rendriez certainement un service réel, si vous pouviez porter les gens là où vous êtes, à prendre de mes États le bois nécessaire pour rétablir ce que l'incendie à Harlingen vient de détruire.[1] J'ai des amas considérables en bois à Hamburg et désirerais de trouver un débouché à m'en défaire. Je crois, pour cet effet, que vous ne ferez pas mal d'en parler au prince d'Orange et de lui insinuer, pour voir ce qu'il en pensera, que, comme nous avions des magasins assortis de toutes sortes de bois à Hamburg, il ne s'agirait que d'avoir une désignation de la quantité et qualité dont l'amirauté de Frise aurait besoin pour la réparation de ce que l'incendie a consumé, pour pouvoir lui fournir tout ce qui serait nécessaire à ce sujet.

Au reste, je présume qu'on ne tardera présentement guère à voir de quelle manière les affaires se débrouilleront en France, et qui sera le ministre sur lequel tombera le choix du Roi Très-Chrétien pour le remplacement du duc de Choiseul au département des affaires étrangères.

Nach dem Concept. Federic.

19666. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 12 février[2] 1771.

Ma chère Nièce. Je vois, ma chère enfant, que vous commencez votre carnaval à peu près, quand nous finissons le nôtre. M. Yorke apparemment en fera les frais et la plus grande partie.[3] Je présume pourtant que votre fille, si avancée pour son âge, n'y dansera pas encore; je la crois un prodige d'esprit, puisque vous le voulez,[4] mais quelques belles qualités qu'elle possède un jour, je lui préférerai toujours ma chère enfant que j'aime de tout mon cœur, et qui y conservera sans variation la première place.

J'attends mon frère Henri dans quelques jours; il a presque autant voyagé que le chevalier Anson,[5] et s'il voulait en abuser, il aurait acquis le droit de nous faire des contes à dormir debout. Nous sommes ici dans une parfaite tranquillité, sans étrangers et retirés comme les

[1] Vergl. Nr. 19617. — [2] In der Vorlage verschrieben: „janvier". — [3] Die Prinzessin schrieb, Haag 4. Februar: „M. de Yorke a recommencé ses soupers et [ses] bals la semaine passée." [Charlottenburg, Hausarchiv.] — [4] Die Prinzessin schrieb: „Votre Majesté a bien raison de trouver ridicule que je prétends que ma fille a déjà beaucoup d'intelligence (vergl. S. 390); cependant je ne sais si c'est prévention, mais je lui en trouve plus qu'aux enfants que j'ai vus du même âge." — [5] Der englische Admiral Anson hatte in den Jahren 1740 bis 1744 die Welt umsegelt.

escargots dans leur coquille, ce qui m'empêche, ma chère enfant, de vous mander des nouvelles. Faites mille amitiés, je vous prie, à notre cher prince d'Orange, et soyez persuadée de la tendresse infinie avec laquelle je suis, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhandig.

19667. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.[1]

[Potsdam, 12 février 1771.][2]

Il faudra écrire à Zegelin que les Russes ont fait des propositions de paix, et qu'aussitôt que les Turcs auraient délivré Obreskow, ils pourraient convenir ensemble d'un lieu pour assembler le congrès de paix. Il faut en même temps dire à Zegelin que je me flattais que les Turcs auraient assez de sens pour répondre qu'ils ne seraient pas contraires à ces propositions, dès qu'ils apprendraient que la médiation des Autrichiens aura été acceptée, sans laquelle ils ne recevraient aucune proposition.

A la cour de Vienne.

Je dirai à van Swieten[3] que j'étais enchanté des bonnes dispositions dans lesquelles sa cour se trouvait envers moi;[4] que je la priais de me conserver cette façon de penser. Qu'à la vérité me trouvant lié aujourd'hui par l'alliance des Russes, je ne pouvais pas rompre des liens aussi indissolubles entre les souverains, mais que, si l'occasion s'en présentait, je profiterais avec plaisir de leurs offres obligeantes. Que la réponse de Russie était enfin arrivée; qu'elle n'était pas aussi adoucie que je l'aurais désirée, mais qu'on me marquait positivement que ce n'était pas le dernier mot, et qu'on se relâcherait, dans le cours de la négociation, sur bien des choses.[5] Qu'on m'avait enjoint le secret sur ces propositions, ce qui me mettait dans l'impossibilité de pouvoir les communiquer; mais que j'étais persuadé que le prince Kaunitz ne les ignorait point, par la façon dont il s'en était expliqué, il y a quelque temps, à M. de Rohd.[6] Que j'avais pourtant avancé les choses au point que la cour de Russie demanderait à celle de Vienne ses bons

[1] Auf den Erlass vom 25. Januar (vergl. Nr. 19619 und S. 425) hatte Finckenstein nach Ankunft des Couriers Ehnich aus Petersburg mit der russischen Antwort (vergl. Nr. 19682) sich nach Potsdam begeben, wo er, laut Angabe der „Berlinischen privilegirten Zeitung" vom 12. Februar, am 11. eintraf. Der von Ehnich gleichzeitig überbrachte Bericht von Solms an das Ministerium, Petersburg 30. Januar, trägt den Eingangsvermerk von Finckensteins Hand: „praesentatum 10 février". — [2] An diesem Tage benachrichtigte Finckenstein, wie er am 13. Februar dem Könige berichtete, den österreichischen Gesandten van Swieten, dass der König ihm am 14. Audienz zu ertheilen beabsichtige. — [3] Vergl. Anm. 2 und Nr. 19670. — [4] Vergl. Nr. 19643. — [5] Vergl. Nr. 19659. — [6] Vergl. S. 395.

offices pour la paix, et que je conseillais à la cour de Vienne de ne point rejeter cette offre, parceque cela lui donnait part à une négociation importante pour ses propres intérêts, ce qui la mettrait en état de régler les choses, selon qu'elle le jugerait le plus avantageux; au lieu que, si elle refusait ces propositions, une négociation séparée entre les Russes et les Turcs pourrait tourner d'une manière moins avantageuse pour ses propres intérêts.

Je lui communiquerai, en même temps, la réponse de l'Impératrice aux Turcs, la demande de relâcher son ministre et d'un lieu pour les conférences; mais que je supposais bien que les Turcs ne décideraient de rien, avant que de savoir que l'affaire de médiation se trouverait en règle entre la Russie et [la] cour de Vienne Qu'il était vrai que jusques ici tout n'était pas aplani, mais, à en croire des gens bien instruits, il [y] avait lieu d'espérer que la négociation même aplanirait toutes les difficultés.

Pour ce qui regarde les affaires de la Pologne, les Russes y ont envoyé M. de Saldern en qualité d'ambassadeur,[1] mais que les choses ne s'arrangeraient pas si vite dans ce pays, vu la différente façon de penser des Confédérés et la difficulté d'obliger les Polonais à penser de même. Que je croyais qu'une fois la médiation acceptée, la cour de Vienne pourrait également employer ses bons offices pour les troubles de la Pologne, et que, si nous nous trouvions garants de cette paix, il s'ensuivait de soi-même, sans qu'on le stipulât, que les troupes russes ne pourraient pas y rentrer.

Que j'étais du sentiment que la voie de la douceur était en tout préférable à celle de la force, et que, par cette raison, je me flattais que, si la cour de Vienne prenait ce parti, que les choses s'arrangeraient d'une manière satisfaisante, non pas sans que les Russes eussent des avantages dus au cours triomphant de leur prospérité, mais qu'en considérant ces mêmes avantages, ils ne pourraient, dans le fond, en aucune manière préjudicier aux intérêts de la cour de Vienne.

Pour la réponse à l'Impératrice.[2]

Il faut lui marquer qu'elle n'aurait pas de la peine à me persuader de tout ce qui pourrait être avantageux aux intérêts de la Russie, mais que je la priais de penser que ce n'est pas de ma part dont viendront les difficultés, et qu'en fidèle allié je m'étais cru dans l'obligation de les lui représenter. Que j'étais ravi des ordres qu'elle avait donnés à son ministre à Vienne de s'expliquer avec le prince Kaunitz. Que j'avais ménagé les expressions pour ne point aigrir les choses, mais que je la priais, pour ses propres intérêts, de ne point traiter cette négociation en bagatelle; que je la regardais comme une chose très sérieuse, qui pourrait lui attirer une nouvelle guerre sur les bras, plus sérieuse et

[1] Vergl. S. 436. — [2] Vergl. dazu Nr. 19683.

plus dure que la précédente. Que la cour de Vienne rassemblait deux armées en Hongrie, qu'on travaillait aux équipages de l'Empereur,[1] et que certainement, les matières combustibles étant préparées, une étincelle pourrait causer un incendie plus considérable que le présent. Que j'avais envoyé à Constantinople la réponse qu'elle donne aux Turcs,[2] mais que je doutais s'ils se détermineraient à rien, avant de savoir si la médiation de la cour de Vienne serait acceptée, et que je lui enverrais la réponse, dès que je l'aurais reçue. Que, si j'avais oublié de m'expliquer sur l'article de l'amnistie touchant les Grecs,[3] c'était que je n'avais pas cru que cette juste demande pût souffrir la moindre difficulté, et que, du reste, je souhaitais que la paix se rétablît pour l'avantage de la Russie, et que l'Impératrice, en donnant, dans cette négociation, des marques de sa modération, en augmenterait encore sa gloire.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19668. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.[4]

Potsdam, 13. Februar 1771.

Der Courier, welchen Ich nach Meiner Ordre vom 7. dieses Monats[5] aus Russland erwartet, ist nunmehro allhier angekommen; er hat Mir die Erklärung des russisch-kaiserlichen Hofs über das Friedensgeschäfte mit der Pforte[6] überbracht, und Ich will dahero keinen Anstand nehmen, Euch solche hiermit näher bekannt zu machen.

Ueber die Mir und dem österreichschem Hof von der Pforte angetragene Mediation und deren Annahme ist diese Antwort des russisch-kaiserlichen Hofs nicht entscheidender als die vorhergegangenen; es begnügt sich vielmehr dieser Hof, darin einzig und allein Meine und des wienerschen Hofs bons offices nachzusuchen, und er hat sich zu dem Ende unmittelbar an letzteren gewandt um sich dererselben von seiner Seite desto mehr zu versichern. Eine förmliche Mediation hingegen scheinet ihm nicht recht mit zu sein, und dahero hat er Bedenken gefunden, sich darüber deutlicher zu erklären. Diese Abneigung des russisch-kaiserlichen Hofs von einer förmlichen Mediation wird der Pforte nothwendig befremdlich vorkommen müssen; inzwischen habe Ich Mich dadurch in die Nothwendigkeit versetzt gesehen, in der Antwort Meines Etats- und Cabinetsministri Grafen von Finckenstein an den Caïmacam,[7]

[1] Vergl. S. 437. Anm. 3. — [2] Vergl. Nr. 19668. — [3] Vergl. S. 431. — [4] Durch Finckenstein, Potsdam 13. Februar, auf Grund der Weisungen des Königs (Nr. 19667) im Concept vorgelegt. Auf dem Concepte findet sich die eigenhändige Bemerkung: „Pas le mot à redire. Federic." — [5] Nr. 19654. — [6] Vergl. Nr. 19683. — [7] Auf dem Concepte findet sich die eigenhändige Weisung des Königs: „Il faudra en donner copie à la cour de Vienne." Der Antwort Finckensteins an den Caïmacam, Berlin 15. Februar 1771, liegt das erste, nicht zur Einhändigung gelangte Schreiben vom 15. September 1770 (vergl. S. 135. Anm. 6 und

welche Ich nunmehro nicht länger aufhalten mögen und zu weiterer richtigen Einhändigung in originali hierneben angeschlossen ist, Mich anstatt des Worts Mediation des generalen Ausdrucks von bons offices zu bedienen.

So viel nun das Friedensgeschäfte selbst und dessen wesentliche Theile betrifft, so hat der russisch-kaiserliche Hof dazu wirklich ein Project entworfen,[1] und sobald dessen Minister bei der Pforte, der von Obreskow, auf freien Fuss gestellet und an Russland ausgeliefert sein wird, als welches letzteres von der Pforte als ein Préliminaire verlangt, so werden beide kriegführenden Mächte sich gar leicht über den Friedenscongress selbst und dessen Ort näher verstehen und vereinigen können.

Ihr könnet demnach von diesem allem dem Reis-Effendi, jedoch nur mündliche, Eröffnung thun und dabei Meine freundschaftliche Verwendung bestens geltend machen.

Inzwischen will Ich Euch zugleich hierbei im Vertrauen nicht bergen, wie Ich von der Klugheit der Pforte erwarte und hoffe, dass sie sich diesem, obschon generalem Antrag des russisch-kaiserlichen Hofs nicht widersetzen, sondern vielmehr dagegen die Erklärung von sich geben werde, wie sie solchen anzunehmen ganz geneigt sei, sobald nur die österreichsche Mediation, ohne welche sie sich auf nichts einzulassen fest entschlossen bleibe, neben der Meinigen von Russland gleichfalls gebilliget und angenommen sein würde.

Sollte aber die Pforte noch weiter in Euch dringen und durchaus zu wissen verlangen, auf was für Bedingungen der russische kaiserliche Hof in diesem seinem Project eigentlich bestehe, so müsst Ihr derselben ganz natürlich und ohne die geringste Affectation zu verstehen geben, dass solche Euch selbst bis dahin ganz unbekannt wären und Ihr zu vermuthen Ursach hättet, dass Russland solche der Pforte selbst unmittelbar und auf dem Congress selbst zu eröffnen sich vorbehielte, dass es Euch aber ganz natürlich und wahrscheinlich dünkte, dass solche die Sicherheit für das Zukünftige, eine billige Entschädigung der Kriegskosten und etwa eine und andere zu treffende Maassreguln zum Vorwurf haben dürften, wodurch das gute Vernehmen zwischen beiden Mächten und Nationen mehr befestigt werden könnte.

S. 359. Anm. 3) zu Grunde, dessen Wortlaut, soweit es den Vermittlungsvorschlag betrifft, dahin geändert wurde: „Gratum fuit Majestati Suae, ex litteris istis intelligere, quod Sibi et Viennensi imperiali aulae Praefulgida Porta pacificationem cum Russico Imperio conferre velit. Nec ullam posuisset moram Majestas Sua respondendi in extemplo tam eximio amicitiae et positae in Se fiduciae signo, si non necessarium fuisset, Russicam aulam propositionis hujus participem facere et responsum ejus exspectare. Declaravit jamdum aula ista, non alienam se esse a restabilienda pace et bona officia Majestatis Suae Borussicae ad finem hunc impetrandum grata et accepta sibi force. Jussu ergo Regis haec Illustritati Vestrae perscribere volui, ut Praefulgidam Portam de hac Russicae imperialis aulae declaratione certiorem facere possit."

[1] Vergl. Nr. 19683.

Ich begreife gar wohl, dass alle diese Insinuationen viele Ueberlegung und Klugheit erfordern; Ich kenne aber auch Eure Geschicklichkeit und Savoir-faire und traue Euch dahero vollkommen zu, dass Ihr Euch bei diesem ganzen Auftrag dergestalt zu verhalten wissen werdet, dass Ich damit vollkommen zufrieden zu sein und so wenig der russische kaiserliche Hof als die Pforte darüber einiges Missvergnügen oder Ombrage zu schöpfen Ursach haben werden.

Von der Antwort des Reis-Effendi auf die ihm obgedachter Maassen zu thuende Eröffnungen, wie auch sonst von allem, was man Euch überdem bei dieser Gelegenheit über dies Friedensgeschäfte zu erkennen geben möchte, erwarte Ich hiernächst mit dem allerfordersamsten Euren pflichtmässigen und umständlichen Bericht, um davon fernerhin bei dem russischem kaiserlichem Hofe allen diensamen Gebrauch machen zu können.[1]

Friderich.

Nach dem Concept.

19669. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 13 février 1771.

Comme je viens d'apprendre que la cour de Russie, ne supposant pas les reins assez forts à son ambassadeur à Varsovie, le prince Wolkonski, pour travailler efficacement à l'ouvrage de la pacification en Pologne, est intentionnée de le faire relever par le sieur de Saldern,[2] qui arrivera probablement à cet effet dans quelques semaines là où vous êtes, je ne veux pas vous laisser ignorer pour votre direction que ledit sieur de Saldern est un galant homme, reconnu généralement pour tel, et que, par cette raison, je le crois également peu propre à concilier des troubles pareils à ceux qui existent en Pologne. Je doute fort, en général, que la Russie parvienne jamais, malgré tous ses efforts, à rétablir, dans le moment présent, la tranquillité dans ce royaume. De la façon que j'envisage ces choses, il me paraît que cette cour n'y réussira qu'après avoir accepté la médiation qui lui a été proposée, et conclu la paix avec la Porte,[3] et que c'est-là le seul et vrai moyen de dissiper les obstacles qui s'opposent au retour du calme dans ce pays. Je n'ai d'ailleurs rien à ajouter aujourd'hui au contenu de votre dépêche du 2 de ce mois, qui m'est bien parvenue.

Federic.

Nach dem Concept.

[1] Am Schluss findet sich der Vermerk der Cabinetskanzlei, dass die Ausfertigung nebst dem Schreiben an den Caïmacam „in einem versiegelten Kästgen“ von Finckenstein an Swieten gegeben sei, „um solches durch den Courier, welchen der Fürst Kaunitz nach Konstantinopel abfertigen wird, weiter mit zu befördern“. — [2] Vergl. S. 436. — [3] Vergl. S. 424.

19670. UNTERREDUNG DES KÖNIGS MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Potsdam, 14. Februar 1771.][1]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 17. Februar, über seine Audienz beim Könige:[2] „Die zwei Hauptgegenstände der Audienz . . . sein: 1° die durch den hiesigen Courier aus Russland überbrachte Nachrichten,[3] 2° die Antworten des Königs auf die letzte allerhöchste Aufträge.[4]

Die durch den hiesigen Courier aus Russland überbrachte Nachrichten enthalten gleichfalls zwei Punkten: 1° die Mediation, 2° die vorzuschlagende Friedensbedingnisse.

In Ansehung des ersten Punkts äusserte sich der König folgendermaassen:

»Les nouvelles que j'ai reçues de Russie,[5] ne sont pas aussi satisfaisantes que je les aurais désirées; mais elles le sont du moins à cet égard en ce qu'elles paraissent approcher de notre but commun, qui est le rétablissement de la paix. La cour de Pétersbourg s'est enfin déterminée à demander vos bons offices, et elle en a chargé directement son ministre à votre cour.«

Ich bemerkte hierauf, dass dieser Schritt nichts anders mit sich führe, als was bereits in der von dem russischen Ministerio dem Grafen von Solms unter dem 29. Septembris vorigen Jahres zugestellten Nota[6] enthalten sei, worinnen der Petersburger Hof nach förmlicher, obschon sehr versüsseter Ablehnung unserer Mediation gleichwohlen unsere bona officia nicht ausschlagete, und ich nach dem, was mir Graf Finckenstein im Namen des Königs vor wenig Tagen vorläufig eröffnete,[7] ganz sicher erwartet hätte, man würde unsere förmliche Mediation anverlangen.

Der König erwiderte: »Mais, bons offices ou médiation, cela revient au même, et croyez-moi, il ne faut pas s'arrêter aux mots.«

»Votre Majesté penserait-Elle qu'il n'y ait là de différence que dans les mots, et point dans la chose?«

»Mais non, je ne le pense pas; mais si vous persistez à vouloir

[1] Dem Gesandten Rohd in Wien wird unter dem gleichen Datum Mittheilung von der Unterredung gemacht, aber lediglich in der Weise, dass aus dem „höchsteigenem Aufsatz" des Königs (Nr. 19667) der dort mit „je dirai à van Swieten" beginnende Abschnitt (bis: „aux intérêts de la cour de Vienne") eingefügt wird: „Je l'ai fait venir ici et lui ai dit que j'étais" etc. Hinzugefügt wird: „Je ne vous fais cependant part de ce que dessus, qu'afin qu'au cas que, par hasard, on vous en parle, vous sachiez de quoi il a été question; et comme, au reste, le prince de Golitzyn ne manquera pas de vous informer des instructions qu'il a reçues de sa cour par rapport à la paix entre sa cour et la Porte, ainsi que de la réponse qu'on lui donnera là où vous êtes, vous n'oublierez pas de satisfaire ma curiosité et de m'informer de tout ce qu'il vous confiera à ce sujet, et surtout de la réponse qu'on aura faite aux insinuations susmentionnées." — [2] Vergl. S. 441. Anm. 2 und Nr. 19667. — [3] Vergl. Nr. 19683. — [4] Vergl. Nr. 19643. — [5] Vergl. Nr. 19683. — [6] Vergl. Nr. 19389. — [7] Vergl. S. 430.

qu'on vous demande la médiation, je suis sûr qu'on vous la demandera, j'en suis sûr.«

»Je crois, Sire, que cela est absolument nécessaire pour mettre la main à l'œuvre, et Votre Majesté sait que la Porte a déclaré de ne vouloir jamais entrer en négociation sans la médiation des deux cours.«

»Je le sais et ne demande pas mieux que de voir persister la Porte à demander notre médiation; j'ai à la vérité, ordonné au comte Finckenstein de faire une réponse au caïmacam[1] et de vous la communiquer« (ich habe die Ehre, die Copia hierneben gehorsamst anzuschliessen), »où il n'est question que des bons offices, mais je m'attends que la Porte ne s'en contentera pas, et je charge Zegelin de faire en sorte qu'elle ne s'en contente pas.[2] Cela me fournira de nouvelles armes contre la Russie, et je vous prie aussi de me communiquer ce qu'on aura répondu chez vous au prince Golizyn, pour que j'en puisse faire usage. Ils se détermineront à demander votre médiation, mais il ne faut pas trop chicaner, il ne faut pas y mettre de l'aigreur. Ces gens-là sont embarrassés d'une espèce d'engagement qu'ils ont pris avec l'Angleterre, à qui ils ont de grandes obligations, et puis il faut un peu connaître l'intérieur. Il y a deux partis dans ce pays-là; le ministre Panin est dans des dispositions pacifiques, il les a fait connaître à mon frère, mais il faut qu'il cède au torrent, et c'est pour cela qu'il a été obligé de se borner à vous demander les bons offices; mais si vous persistez à vouloir la médiation, il se servira de cela comme d'un appui à son sentiment, et on vous la demandera. Cependant, vous voyez bien qu'il faut du ménagement, et qu'il faut seconder les vues pacifiques du ministre et de son parti et tâcher d'écarter toutes les difficultés pour parvenir à notre but principal, qui est le prompt rétablissement de paix.«

Ich nahm alles dieses *ad referendum*, glaubte aber mit einigem Nachdrucke erheben zu müssen, was der König von Chicanen und Aigreur gesagt hatte, und gab ihm auf eine anständige Weise zu erkennen, dass die Art meines Hofes in ihren Handlungen von allen Chicanen weit entfernt sei und dieses ihm selbsten sowohl als jenes bekannt sein müsste, dass man unsererseits weder Groll weder Empfindlichkeit gegen Russland hege noch jemals bezeiget habe, und man in dieser wichtigen Angelegenheit alles, was zu Erreichung des gemeinschaftlichen Endzweckes verhülflich sein könne, ganz sicher beitragen würde.

Der zweite Punkt deren von dem hiesigen Courier aus Petersburg mitgebrachten Nachrichten betrifft die vorzuschlagende Friedensbedingnisse. Ich muss aber vorläufig hier die Antwort anführen, welche der König auf die von mir anverlangte Mittheilung deren ihm vorhin allschon zugekommenen Conditionen[3] ertheilet hat, und selbe ist, wie folget:

[1] Vergl. S. 443. Anm. 7. — [2] Vergl. Nr. 19668. — [3] Vergl. Nr. 19573.

»Je ne puis pas vous communiquer les conditions que je vous ai dit être exorbitantes, parcequ'on a absolument exigé de moi que j'en garde le secret, et si je n'avais pas été lié par ma promesse, je vous les aurais communiqué d'abord; d'ailleurs le prince de Kaunitz les sait aussi bien que moi et les a toutes articulées à M. de Rohd,[1] et vous, qui avez de l'esprit, vous les devinez bien, sans que je vous les dise.«

Ich erwiderte, dass ich zweifeln müsste, dass Ew. Fürstl. Gnaden eine solche vollständige Information bereits gehabt hätten, indem Hochderoselben mir aufgetragen, solche von dem Könige einzuholen; allein er versetzte gleich: »Croyez-moi, le prince Kaunitz est bien informé, et je ne puis vous en dire davantage, vous sentez bien que je dois tenir ma parole. D'ailleurs, cela n'est plus nécessaire, les trois conditions les plus dures, ils les abandonnent, mais il en reste toujours une, l'indépendance des Tartares, qu'ils voudront absolument faire passer; ils prétendent que ces peuples demandent à être délivrés du joug des Turcs, mais j'ai peine à le croire, et mon frère est du même sentiment, il pense que ce n'est que deux ou trois hordes qui ont eu recours à la Russie. Je sens bien que c'est une condition difficile à accorder, mais il faudra tâcher de la rectifier, ainsi que les autres, par la négociation. Il faut songer que ces gens sont victorieux, et qu'on ne pourra pas se dispenser de leur accorder quelques avantages; j'imagine que, s'ils voulaient se contenter d'Azow et du commerce de la Mer Noire, il faudrait s'y prêter, car voyez-vous, il faut être juste, on ne peut pas exiger qu'ils fassent la paix, sans rien gagner.«

Ich beobachtete hier wie bei den vorigen Audienzen, mich in nichts particulares einzulassen, sondern mich in denen allgemeinen Sätzen eines billigen Friedens, des beizubehaltenden Gleichgewichtes und darnach abzumessenden Bedingnissen einzuschränken, und fügte dem noch jenes bei, was Ew. Fürstl. Gnaden mir wegen der Idee des Königs, die Bedingnissen durch die Handlung zu rectificiren, erlauchtest an Hand gegeben haben.[2]

Als ich aber wahrnahm, dass, solange die Rede von denen Friedensbedingnissen war, der König immer die Sache so anzusehen schiene oder wenigstens mir einsehen machen wollte, als ob uns allein obliegen sollte, die Bedingnissen der Pforten vorzutragen oder dagegen bei Russland die Vorstellungen zu machen, und dass er auf solche Art alle Gehässigkeit dieses Geschäftes von sich abzulehnen und uns allein zu überlassen suche, so brachte ich diese ganz natürliche Betrachtung an,

[1] Vergl. S. 395. — [2] Kaunitz hatte, Wien 27. Januar, Swieten angewiesen, zu antworten, dass Oesterreich ohne ausdrückliche Ermächtigung der Russen keinerlei Vorschläge machen könne; da ferner der Vorschlag unannehmbarer Bedingungen keinen anderen Erfolg habe, als den Vermittler selbst zu discreditiren, sei der wiener Hof der Ansicht, „qu'il ne conviendrait pas même de se charger de pareilles propositions, quand même notre médiation aurait été acceptée et demandée dans toutes les formes par la Russie". [Wien. Haus-, Hof- und Staatsarchiv.]

dass es dermalen noch nicht vollkommen an der Zeit wäre, die Friedensbedingnisse in specie zu erörteren, und dass, wenn einmal die Mediation förmlich angesuchet und angenommen sein würde, alsdenn beiden Höfen als Vermittlern zukommen würde, durch ihre gemeinsame und nachdrucksame Vorstellungen solche vorläufige Conditionen zu erhalten, welche zum Grunde eines ihren reinen Absichten gemässen, billigen und dauerhaften Friedens geleget werden könnten.

Der König wollte sich aber hierüber nicht deutlich auslassen. Er redete zwar viel von gemeinschaftlichen Bestrebungen, vollkommenem Einverständnisse, allein am Ende kam doch nichts positives als dieses heraus:

»Voyez-vous, c'est mon allié, je ne puis pas parler sur le même ton que vous, j'ai des ménagements à garder.«

Ehe ich diesen Punkt beschliesse und zu dem zweiten Hauptgegenstande meiner Audienz schreite, muss ich noch jene merkwürdige Ursache anführen, so der König in dem Lauf der Unterredung beigebracht hat und vermeint, diejenige zu sein, welche den Petersburger Hof in seinen übertriebenen Forderungen steifet. Davon sagt er:

»Ils sont ivres de leur bonheur, et cette ivresse les empêche de voir que d'autres puissances puissent s'opposer à leurs desseins; puis ils sont persuadés que votre véritable intérêt est de les laisser faire, et qu'il ne peut y avoir rien de plus avantageux pour vous que de voir affaiblir et même écraser la puissance ottomane; que c'est la France qui vous empêche de prendre le parti qui conviendrait à vos interêts, et que la France vous aveugle; ils comptent vous faire voir mieux et vous offrir des avantages. Je sais ce que vous allez dire là-dessus, et je suis de votre avis; vous avez de grandes obligations à la Porte, elle vous a rendu des services essentiels, elle a observé les traités à votre égard avec la plus grande fidélité, et vous lui devez la pareille. Cela est juste, je ne puis qu'approuver et louer la façon de penser de votre cour; mais telle est l'opinion de ces gens-là, et vous ne devez pas être surpris d'après cela, s'ils proposent d'abord des conditions un peu dures« . . . .

Hierinnen bestehet, was mir der König von denen aus Petersburg erhaltenen Nachrichten mitgetheilet; nunmehro muss ich Ew. Fürstl. Gnaden gehorsamst berichten, was er mir auf den ihm im allerhöchsten Namen gemachten Vortrag geantwortet hat.

Dieser Vortrag hatte vier Gegenstände: 1° den von Ihro Kaiserl. Königl. Majestäten gefassten Entschluss, sich von dem König in diesen kritischen Umständen nicht zu trennen; 2° die zur Versammlung einer ansehnlichen Armee in Hungarn zu machende Vorkehrungen; 3° die von dem König anverlangende Erklärung, im Fall man unsererseits Russland, jedoch nicht in Polen, zu bekriegen gezwungen würde, und 4° die polnische Pacification.

Auf den ersten Punkt bestunde des Königs Antwort in denen

lebhaftesten Protestationen wegen des ihm bezeigenden freundschaftlichen Vertrauens und wie er solches jederzeit mit Danknehmigkeit und gleichmässiger Offenherzigkeit erwidern würde. Er wäre nicht im Stande, so erlauchten Fürsten, als unsere allergnädigste Frau und Ihro Majestät der Kaiser wären, Rath zu ertheilen; er wäre im Voraus versicheret, sie würden jederzeit den besten Weg einschlagen, dennoch glaube er, dass bei dermaligen Umständen nichts besseres zu thun wäre, als sich gegen Russland so viel möglich entgegenkommend zu bezeigen und andurch die so erwünschliche Friedensstiftung zu beförderen, besonders aber wünschete er, dass man von beiden Theilen erhalten könnte, in einen Waffenstillstand einzuwilligen.

Hier muss ich anmerken, dass von dem König sowohl als dem Minister dasjenige, was ich nach Anleitung Ew. Fürstl. Gnaden gnädigen Anweisung zu erkennen gegeben, dass nämlich, je mehr die russische Macht anwachse, um so mehr unsere Einverständniss und engeste Verbindung mit dem König zunehmen und sich befestigen müsste,[1] als eine Einladung zu einer förmlichen Allianz ist aufgenommen worden, wie Hochdersoselben aus nachstehenden dessen Ausdrücken gnädig zu entnehmen belieben werden:

»Je vous assure que je suis charmé et touché de l'amitié que votre cour me témoigne, et je ne souhaiterais rien tant que de resserrer les liens qui nous unissent, mais je ne puis pas quitter *ex abrupto* mon alliance; elle n'est pas éternelle, cependant les temps, les circonstances peuvent changer, et vous pouvez être persuadé que je sens tous les avantages d'une liaison étroite avec vous, dont le premier serait le maintien de la paix, et nous ne serions plus obligés de nous battre pour les querelles d'autrui. Je vous parle franchement, je désire la paix; vous sentez bien que, si je voulais la guerre, j'en aurais une belle occasion à présent, mais je vous dis encore et je vous parle franchement, je ne demande que la paix «

Diese Aeusserungen, welche mehrmalen auf das Tapet gekommen, habe ich mich bloss anzuhören begnüget und nur bei Gelegenheit das vollkommene Vertrauen meines Hofes zu des Königs Gesinnungen und die vorhabende Unterhaltung des guten Vernehmens in meinen Antworten einfliessen lassen.

Der zweite Gegenstand meines Vortrags, nämlich die zur Versammlung einer Armee in Hungarn zu machende Vorkehrungen, wurde von dem König sehr begnehmiget.

»Cette démonstration que vous voulez faire,« sagte er, »est très bonne, et elle produira son effet. Je suis bien aise qu'on en parle, car ce ne peut pas être un secret, je suis bien aise qu'on dise que l'Empereur fait travailler à ses équipages;[2] cela donnera à penser aux Russes, ils ne peuvent pas tenir tête contre vous et les Turcs; mais, cependant,

[1] Vergl. S. 424. — [2] Vergl. S. 437. Anm. 3.

ce ne doit être qu'une démonstration, et nous devons travailler à la paix.«

»Notre objet, Sire, vous le savez, n'est que la paix; mais il faut être prêt à tout évènement et surtout au cas où Votre Majesté croirait être de Son intérêt de faire cause commune avec nous et de prendre des mesures sérieuses pour procurer promptement une paix équitable et convenable.«

»Sans doute, le parti que vous prenez, est très sage, je ne puis que l'approuver. Si ces gens-là passaient le Danube, vous ne pourriez pas le souffrir.«

Ich ergriff diese Gelegenheit, den dritten Gegenstand meines Auftrags zu vollziehen, und sagte:

»Mais, supposé, Sire, que la Russie nous forçât à lui faire la guerre en quelque lieu que ce soit, pourvu que ce ne fût pas en Pologne, Votre Majesté serait-Elle disposée à donner Sa parole d'honneur qu'Elle ne S'en mêlera ni directement ni indirectement et ne troublera en façon quelconque la paix et la bonne amitié qui subsistent si heureusement entre les deux cours?«

»Je veux vous répondre là-dessus«, erwiderte der König, »très franchement et très clairement. Mon traité avec la Russie porte que je dois garantir la Pologne au roi de Pologne que la Russie a fait élire, et que je dois assister cette puissance dans la guerre qui lui serait suscitée en haine de cette élection. Voilà tout mon traité, que je pourrais rendre public; il ne m'impose pas d'autre obligation, et si la Russie veut faire des conquêtes sur les Turcs, je ne dois plus l'assister, mon traité ne m'y engage pas; et voilà ce que je n'aurais jamais aucune difficulté à leur déclarer et à déclarer de même à votre cour, lorsque le cas y sera. Ce ne sont point là des subtilités ni des interprétations, c'est la lettre claire de mes engagements.«

»Votre Majesté n'aurait donc aucune difficulté de nous donner cette parole?«

»Le cas n'existe pas encore, car vous verrez que ces gens-là mettront de l'eau dans leur vin, et je ne la leur épargnerai pas. Je suis sûr qu'ils demanderont votre médiation, et alors les affaires prendront un autre train« . . .

In Ansehung des vierten und letzten Gegenstandes, nämlich der polnischen Pacification, stimmt des Königs Meinung wegen der von Seiten der République Polen anzuverlangenden Garantie und wegen Zurückziehung deren russischen Truppen mit der unsrigen vollkommen, wie auch in diesem überein, dass es unseren gemeinschaftlichen Absichten nicht allerdings angemessen wäre, wann die polnische Pacification nicht ein sicherer Vorbot des mit der Pforte zu stiftenden Friedens sein sollte. Er glaubt aber, dass man auf den ärgsten Fall nicht viel Mühe würde anzuwenden haben, diese Pacification zu entfernen, da Russland zu derselben Zustandbringung ein solches Werkzeug ausgewählet

hätte, welches die Sachen mehr verwirren als ausgleichen würde. Dieses Werkzeug ist der zum Botschafter nach Warschau ernannte Geheime Rath von Saldern.[1]

»Je le connais,« sagte der König, »il a été ici[2] et en Danemark,[3] c'est un homme violent, entêté, rempli de bonne opinion de lui-même et d'amour propre,[4] il mettra tout sens dessus dessous. D'ailleurs, je ne vois qu'un seul moyen de pacifier les troubles de ce pays-là, c'est qu'après avoir approuvé le plan de pacification, votre cour et moi le fassions accepter de force ou de gré à tous ces gens-là qui ont d'autant d'intérêts différents qu'il y a de misérables petites Confédérations, qui ne savent trop eux-mêmes ce qu'ils veulent, et qu'il serait impossible de réunir par les voies de conciliation; il n'y a que la contrainte qui puisse les ramener à un seul point. Cette affaire faite et les troupes russes retirées, la rentrée de ces troupes se défendra d'elle-même, puisque nous serons garants, et que nous l'empêcherons bien.«

Hierinnen bestehet nun alles, was der König mir sowohl von denen aus Petersburg erhaltenen Nachrichten mitgetheilet, als auch auf meinen ihm gemachten Vortrag geantwortet hat; überhaupt war sein Benehmen und seine Ausdrücke besonders freundschaftlich, wovon ich noch folgendes als eine Probe anführen kann. Als von dem Prinzen Heinrich, welcher heute allhier eintrifft, die Rede war, sagte der König:

»Je suis très impatient de le voir, parceque je suis sûr qu'il me dira beaucoup de choses qui ne peuvent pas s'écrire, et qui nous feront voir plus clair; je ne veux pas vous les laisser ignorer non plus, et je dirai à mon frère de vous parler, et il pourra vous dire tout ce qu'il sait, et tout ce qu'il aura vu.«"

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

19671. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES

Potsdam, 14 février 1771.

Je pense, tout comme vous, dans votre dépêche du 1er de ce mois, au sujet de l'accommodement entre l'Angleterre et l'Espagne.[5] Beaucoup de bruit et peu de besogne pendant la session du présent Parlement; voilà à quoi aboutira, dans le moment présent, le mécontentement de la nation, et, du reste, il faut attendre le dénoûment de l'avenir.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 436. — [2] Mai 1766, vergl. Bd. XXV, 397. — [3] Vergl. Bd. XXV, 384; XXVI, 381; XXVII, 574. — [4] Vergl. Bd. XXVI, 149; XXVII, 574. 575. — [5] Maltzan berichtete: „Je ne considère encore cette pusillanimité que comme le premier tome; car l'Angleterre, ayant commis cette première faute, doit nécessairement faire la seconde, en quittant l'île, ou en venir à une guerre."

19672. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 14 février 1771.

J'ai été bien aise d'apprendre les particularités que votre dépêche du 8 de ce mois renferme sur la situation intérieure de la cour de France et sur la tournure que les objets qui l'agitent, peuvent faire prendre aux affaires générales;[1] je les regarde comme d'autant plus véridiques et fondées qu'on ne saurait douter que le canal par lequel elles vous sont parvenues, est à même d'en être parfaitement bien instruit. Je serais seulement curieux de savoir encore ce que le prince Kaunitz peut avoir proprement écrit en France, à l'occasion de la disgrâce du duc de Choiseul,[2] et comme je souhaite d'être également informé du jugement que l'on porte là où vous êtes, sur la durée de la paix entre l'Angleterre et l'Espagne, vous ferez vos efforts de pénétrer l'un et l'autre de ces objets pour pouvoir m'en rendre compte.

Nach dem Concept. Federic.

19673. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 16 février 1771.

Ma très chère Sœur. Je serais fort flatté, si j'étais sûr que l'étoffe, ma chère sœur, que je vous ai envoyée, se trouvait de votre goût;[3] le reste suivra, dès que la navigation sera ouverte. Mais, comme nous ne savons ici ni la chambre auquel[4] ce meuble est destiné, ni l'aunage qu'elle demande, je vous prie, en bonne sœur qui ne doit point faire de compliments avec son frère, de me marquer ce qu'il faut d'aunes pour ce meuble.

Je ne comprends, en vérité, rien à vos prêtres, s'ils se scandalisent de la comédie française[5] telle qu'elle est à présent, chaste et rigide pour les mœurs. Apparemment que ces animaux ne connaissent ni Racine

[1] Thulemeier hatte bei dem (von ihm nicht mit Namen genannten) Verfasser der Denkschrift „Précis des faits sur l'administration de M. de Choiseul“ (vergl. Nr. 19474) auf dessen Durchreise im Haag sich über die französischen Verhältnisse unterrichtet. Er bezeichnete die Ernennung des Herzogs von Aiguillon zum Nachfolger Choiseuls als bevorstehend. — [2] Thulemeier berichtete: „La cour de Vienne doit avoir été très affectée du déplacement du duc de Choiseul, mais elle a témoigné plus d'embarras que d'humeur. Les expressions d'une lettre du prince de Kaunitz, écrite peu après cet évènement, en ont porté l'empreinte.“ — [3] Ulrike schreibt am 29. Januar: „Ce meuble d'étoffe fait l'admiration de tout le monde et fera l'ornement de Drottningholm.“ (Die Vorlage trägt kein Ortsdatum und die irrthümliche Jahreszahl: „1770“.) — [4] So. — [5] Ulrike schreibt: „C'est étonnant comment la nation aime le plaisir . . ., et, malgré tout cela, les prêtres ont pourtant toujours la supériorité pour chicaner à chaque Diète et priver la cour et la nation des plaisirs les plus innocents; c'est avec peine que nous avons pu conserver la comédie française, chaque Diète il a fallu soutenir un assaut pour pouvoir en jouir.“

ni Corneille, ni Voltaire, et qu'ils jugent du spectacle français après de détestables farces allemandes qu'ils ont peut-être vu représenter dans leur jeunesse. La tragédie française, loin d'être scandaleuse, est une meilleure école de mœurs que les plats sermons des prédicants ordinaires. Non seulement ces tragédies sont pleines d'excellentes maximes de morale, mais surtout elles accoutument le cœur à être sensible, à s'amollir, à lui apprendre à compatir, à lui montrer les avantages de la clémence sur l'inflexibilité, sur la dureté et sur tout ce qui part d'une nature barbare. Cela me fait donc croire, ma chère sœur, que vos théologiens suédois sont du dixième siècle, tandis que les autres nations courent le dix-huitième.

Si ces messieurs sont aussi différents de nos mœurs, votre hiver ressemble fort au nôtre. Cette année, l'Oder a pris, on la passe en chariots; la Havel et l'Elbe, à la vérité, sont encore navigables, mais il fait toujours très froid, et du plus au moins je ne crois pas, ma chère sœur, que vous éprouveriez ici une fort grande différence. Mon pauvre frère[1] s'en ressentira, il sera peut-être à ce soir de retour de son voyage de Russie, et il doit connaître toutes les nuances de la congélation. Vos fils[2] sont actuellement à Paris en bonne santé. Comme cela vous intéresse, j'ai cru devoir vous rendre compte des nouvelles que j'ai d'eux, vous priant, ma chère sœur, de ne point oublier les absents et d'être bien persuadée de la tendresse infinie et de tous les sentiments d'attachement avec lesquels je suis, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Oserai-je vous prier de faire mes compliments à notre petit bonhomme?[3]

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19674. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 16 février 1771.

Je vous adresse, à la suite de cette dépêche, une copie de la réponse que mon ministre le comte de Finckenstein a faite au caimacam[4] en conformité de mes ordres, et que je viens également de communiquer au baron de Swieten.[5]

Comme la cour de Russie ne s'explique pas encore positivement sur l'article de la médiation, il n'a été parlé dans cette lettre que de bons offices qu'elle nous a requis d'employer pour le rétablissement de la paix. Je prévois que les Turcs insisteront sur la médiation formelle,

[1] Heinrich. — [2] Vergl. S. 392. 402. — [3] Prinz Karl. — [4] Vergl. S. 443. Anm. 7. — [5] Vergl. S. 447.

et j'ai tout lieu de croire qu'on ne s'y refusera pas à Pétersbourg, lorsqu'on verra que c'est le seul moyen de mettre la négociation en train.

J'ai fait remettre, au reste, au baron de Swieten cette lettre au caimacam, avec les ordres qui l'accompagnent [1] Il a promis de la faire parvenir à mon ministre le sieur de Zegelin par le courrier que sa cour enverrait à Constantinople à la même occasion. Je compte que vous m'informerez du départ de ce courrier, dont vous ne sauriez manquer d'être instruit, ainsi que de la tournure que le prince de Kaunitz donnera à sa réponse.

Federic.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten Concept.

19675. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Rohd berichtet, Wien 9. Februar: „Le bruit du grand campement en Hongrie [2] augmente de plus en plus ici. On assure même que plusieurs régiments en Italie et aux Pays-Bas ont déjà eu le premier ordre de se tenir prêts à marcher; mais j'en doute encore, car ceux des provinces voisines d'ici n'en ont eu aucun jusqu'à présent, ni le corps d'artillerie non plus, quoique celui-ci devrait être averti des premiers, à cause des chevaux et d'autres besoins.

Si ledit campement a lieu, dont il y a grande apparence, son premier but ne sera autre que d'en imposer à la Russie, afin que celle-ci ne songe pas à étendre ses conquêtes au delà du Danube, et pour lui inspirer, en même temps, beaucoup de modération dans les conditions de sa paix avec la Porte . . . Mais j'ai lieu de croire qu'il y en a un second encore; car, depuis que la cour d'ici a fait enclaver dans son cordon la belle starostie de Zips, [3] dont on sait ou dont au moins on prétend ici que la Pologne ne la possède que par droit d'hypothèque pour une somme d'argent qu'elle a prêtée à un des anciens rois de Hongrie, et depuis qu'on a vu ici que cette extension de limites n'a point excité de clameurs au dehors, on a cru pouvoir doubler la dose, en faisant autant de celles de Novitarg, [4] de Czorstyn [5] et de toute la contrée qu'on y a comprise dernièrement, et dont l'étendue est assez considérable pour faire un objet d'importance. Il est donc aisé à conclure qu'on ne s'est pas donné cette peine-là pour rien, et qu'on a bonne envie de garder l'un et l'autre, si les circonstances le permettent; car quelques vieux parchemins et de spécieux arguments ne manqueront pas de paraître pour appuyer ces démarches. On m'a dit même qu'on travaille à une déduction, et avec une armée toute prête dans le voisinage on se flatte peut être de pouvoir montrer les dents à ceux qui voudraient révoquer en doute l'authenticité et la force des arguments qu'on pourrait trouver à alléguer. C'est-là le double but que, selon toute apparence, on envisage par le campement susmentionné."

Potsdam, 17 février 1771.

Il n'y a point de mal aux ostentations que, selon votre dépêche du 9 de ce mois, la cour où vous êtes, médite de faire en Hongrie; elles accéléreront plutôt le rétablissement de la paix entre la Russie et la Porte, et, en cette considération, elles se feront fort à propos. Il est donc à souhaiter qu'elles aient effectivement lieu, et qu'elles continuent pendant quelque temps pour opérer un effet si salutaire.

[1] Nr. 19668. — [2] Vergl. S. 416. 437. — [3] Vergl. Bd. XXVIII, 292. 329. — [4] Vergl. Nr. 19230. — [5] Vorlage: „Szotin".

D'ailleurs, les petites parcelles dont cette cour s'est mise en possession en Pologne, ne me paraissent pas non plus tirer à grande conséquence. Elle les rendra peut-être à la paix ou, si elle prétend en faire la conquête formelle, les puissances voisines pourraient bien suivre son exemple et tâcher de renouveler également quelque vieille prétention sur la Pologne et de la faire valoir à leur tour.

C'est tout ce que j'ai à vous dire aujourd'hui, et, en me référant à mes ordres de l'ordinaire dernier,[1] il ne me reste rien à ajouter, si ce n'est que j'attends aujourd'hui ou demain mon frère le prince Henri de retour de Pétersbourg.

Federic.

Nach dem Concept.

19676. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE

Potsdam, 17 février 1771.

Votre dépêche du 6 de ce mois m'est bien parvenue. Ce n'est pas le sentiment des Confédérés qu'on demande pour la pacification de la Pologne;[2] personne ne s'embarrasse certainement de leur façon de penser à cet égard, et la fierté dont ils en agissent présentement, baissera immanquablement, lorsque la paix sera rétablie entre la Porte et la Russie. Après cet évènement, cette dernière cour fera moins de réflexion que qui que ce soit, aux ridicules conditions que ces gens exigent, et s'ils refusent de se soumettre de bon gré à ce qui aura été statué pour la pacification de leur patrie, les puissances voisines ne manqueront pas de moyens pour les y forcer et les mettre à la raison.

Au reste, les nouvelles que vous me mandez sur le ralentissement de la peste dans les provinces où elle a régné, me font plaisir. Continuez à m'informer exactement des avis ultérieurs qu'on recevra là où vous êtes, à ce sujet, pour que je sois en état de juger s'il conviendra ou non de lever, au printemps prochain, le cordon tiré contre ce fléau.

Nach dem Concept. Federic.

19677. AN DEN OBERST VON SCHLICHTING

Potsdam, 17. Februar 1771.

Wenn Ich Euch zuvörderst vor die in Eurem Schreiben vom 13. dieses[3] Mir gegebene Nachrichten von denen Conföderirten hierdurch danke, so muss Ich Euch hiernächst auf dem Mir zugleich überschriebenen Ansuchen des Woiwoden von Kalisch[4] melden, dass bei

[1] Vergl. S. 446. Anm. 1. — [2] Benoît berichtete über die Erklärung der Conföderirten, auf keinerlei Vorschläge sich einzulassen, solange Stanislaus König sei; sobald die Russen und ihre Verbündeten seiner Absetzung zustimmten, „les Confédérés actuels et toute la Pologne ferait absolument ce qu'on voudrait". — [3] Liegt nicht vor. — [4] Ignatius Twardowski.

denen dermaligen Umständen, den einmal gezogenen Cordon abzuändern und noch weiter vorrücken zu lassen, Mir um so weniger möglich sein will, da die Nachrichten von der sich immer mehr mindernden Pestkrankheit dergestalt günstig lauten,[1] dass zu hoffen stehet, dass solche im bevorstehenden Frühjahre gänzlich cessiren wird, mithin die ganze Postirung sodann wird überflüssig sein und aufgehoben werden können.

Nach dem Concept. Friderich.

19678. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 18 février 1771.

Le crédit du chancelier me paraissant, selon votre dépêche du 3 de ce mois, bien décidé dans le moment présent, il s'agit de savoir s'il se soutiendra toujours dans la même supériorité. C'est donc un objet qui mérite toute votre attention, et, après l'avoir approfondi, vous n'oublierez pas de me dire ce que vous en pensez, et comment la pluralité des gens en place en décide.

D'ailleurs, la place du duc de Choiseul ne saurait plus rester longtemps vacante. A la longue les affaires de la cour où vous êtes, ne sauraient se conduire sur le pied qu'elles le sont aujourd'hui; et, la France se trouvant, à l'heure qu'il est, sans aucun système, Sa Majesté Très-Chretienne ne pourra guère différer de remettre un ministre à leur tête.

Federic.

Nach dem Concept.

19679. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 18 février 1771.

Je suis satisfait des particularités renfermées dans votre dépêche du 12 de ce mois. Il paraît que la situation politique de la France commence à être moins orageuse, et qu'elle deviendra peut-être de jour en jour plus tranquille, depuis que l'accommodement des différends entre l'Angleterre et l'Espagne a eu lieu, et que le duc de Choiseul ne se trouve plus à la tête de l'administration des affaires de ce royaume. Continuez donc, pour que je sois exactement instruit de tout ce qui se passera d'intéressant dans ce pays, à me mander soigneusement les nouvelles ultérieures que vous en apprendrez là où vous êtes.

Au reste, je ne veux pas vous déguiser mon étonnement de vous voir taxer, par l'apostille de votre susdite dépêche, de trop mince objet

[1] Vergl. Nr. 19676.

la prébende que je vous ai conférée.[1] Si cette gratification que je vous ai accordée dans le dessein de vous soulager vis-à-vis de vos créanciers, est insuffisante pour remédier efficacement au dérangement de vos affaires, il ne me reste que de vous recommander d'apporter, à l'avenir, plus d'économie à l'égard de vos dépenses.

Nach dem Concept. Federic.

19680. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BLANCHOT A DRESDE.

Potsdam, 19 février 1771.

Les nouvelles absurdes que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, on débite là où vous êtes, sur l'entrée de mes troupes en Pologne pour y tenir, conjointement avec celles de l'Empereur, les Confédérés en respect et permettre aux Russes de porter toutes leurs forces sur le Danube ou vers la Mer Noire, sont destituées de tout fondement; un pareil concert entre moi et l'Empereur n'a jamais existé et est entièrement ignoré de tout le monde, de sorte qu'il est surprenant qu'il se trouve des personnes dont pareilles faussetés puissent fixer, pour un moment, l'attention.

Au reste, et pour ce qui regarde l'épargne que la cour de Saxe vient de faire par le renvoi du voyage de l'Électrice palatine,[2] elle doit être d'un si mince objet qu'il n'est pas vraisemblable que l'emploi que l'Électeur en a fait, puisse servir de beaucoup au dérangement de ses caisses.

Federic.

Nach dem Concept.

19681. A LA REINE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 19 février 1771.

Ma très chère Sœur. Mon frère Henri vient de terminer son long voyage; il a été reçu ici avec un double agrément, étant chargé, ma chère sœur, d'une lettre de votre part. Mes questions l'excèdent presque, et il faudra quelques jours, avant qu'il ait vidé son magasin. Le sujet le plus intéressant de son voyage est tout ce qui est relatif à votre personne. Je vous assure, ma chère sœur, qu'il n'a point été dans ce pays pour y jouir de certaines distinctions, mais simplement comme un ambassadeur de famille, député par tout le corps pour revoir une chère sœur, si longtemps séparée de nous, et s'entretenir avec elle pour se

[1] Am 25 Januar hatte der König Thulemeier geschrieben, dass er ihm eine Präbende im Stift Schildesche in der Grafschaft Ravensberg verleihe. Thulemeier stellte dem König vor, dass der Erlös aus der Präbende, der höchstens 1200 Thlr. betragen solle, in keiner Weise zur Tilgung seiner Schulden (vergl. Bd. XXIX, 568) hinreiche. — [2] Vergl. S. 436.

remettre réciproquement au fait de bien des choses qu'on ne saurait se communiquer par lettres. Je vous rends mille grâces de votre cher souvenir; vous auriez rendu, ma chère sœur, votre faveur parfaite, si vous aviez fait mettre votre portrait bien ressemblant dans la tabatière.[1] Mon frère assure que vos beaux traits n'ont point changé, que vous ne vous ressentez en rien des injures de l'âge, et que, si quelque chose a souffert, c'est votre teint un peu brouillé; mais la grande chose est, ma chère sœur, que vous jouissiez d'une parfaite santé.

Je vous demande pardon, si je ne vous en dis pas davantage pour cette fois; mon frère m'en empêche; une autre fois je serai plus prolixe, vous suppliant de me croire avec la plus parfaite tendresse et la plus haute considération, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig. Federic.

19682. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 19 février 1771.

Votre dépêche du 25 de janvier dernier m'est très bien parvenue, et le courrier Ehnich m'a également remis, en son temps, celle du 30, avec les lettres[2] qui y étaient jointes. Vous recevrez, en revanche, à la suite de la présente[3] deux lettres pour l'impératrice de Russie[4] et une troisième pour le Grand-Duc,[5] que vous aurez soin de remettre de la manière la plus convenable et en témoignant surtout à quel point j'avais été sensible à l'accueil distingué que l'Impératrice avait fait au Prince mon frère, qui est heureusement arrivé ici hier matin.

Je veux bien aussi vous communiquer la copie de la première de ces lettres qui sert de réponse à celle que cette Princesse m'a écrite sur les conditions de la paix. Vous y verrez de quelle manière je m'explique sur ce sujet, et comme je me suis prêté aux désirs de la cour de Russie, elle vous mettra aussi en état de vous expliquer en conformité dans les entretiens que vous aurez avec le comte Panin sur cette matière, et je me flatte que l'Impératrice et son ministre me rendront justice et reconnaîtront dans ma façon d'agir les sentiments d'un fidèle allié et d'un ami sincère.

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que j'ai fait venir tout exprès ici le baron de Swieten pour le préparer à la demande des

[1] Ulrike schreibt in ihrem (undatirten) Briefe: „J'y ajoute un faible souvenir que mon frère aura l'honneur de vous remettre; agréez, je vous prie, cette bagatelle comme une marque d'amitié de la vieille Ulrique et non de la reine de Suède.“ — [2] Die Antwort der Kaiserin (vergl. Nr. 19683) und das Schreiben des Prinzen Heinrich vom 29. Januar (vergl. S. 460. Anm. 3). — [3] Der Schluss dieses Absatzes, sowie der folgende Absatz sind nach dem Entwurf Finckensteins eingefügt worden. — [4] Nr. 19683 und 19684. — [5] Nr. 19685.

bons offices que Sa Majesté Impériale va faire à sa cour,[1] et je me flatte que cette démarche de ma part ne manquera pas de produire un bon effet à Vienne.

Federic.

Nach dem Concept.

19683. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[2]

Schreiben der Kaiserin Katharina II. (nicht eigenhändig), Petersburg 19. Januar (a. St.):[3] „C'est dans les mêmes sentiments d'amitié et de confiance que Votre Majesté m'a communiqué Ses observations sur mon plan de pacification,[4] que je les ai reçues et que je vais y répondre avec la franchise qu'Elle me connaît, et qui convient à une union aussi étroite que la nôtre.

Je commencerai, avant toutes choses, à dire mon sentiment à Votre Majesté sur la déclaration de la Porte[5] qu'Elle a eu la bonté de me communiquer. Elle sait la loi formelle que je me suis imposée de n'entendre à aucune proposition de paix qu'après que mon ministre sera élargi et me sera rendu. Je me suis déjà avancée au delà d'un principe si juste par amour pour la paix; mais comme je vois que la Porte, par les différentes formes dont elle varie son désir de garder mon ministre

[1] Vergl. Nr. 19670. — [2] Die obige Ausfertigung ist nach dem von Finckenstein auf Grund der eigenhändigen Weisung des Königs (vergl. Nr. 19667) aufgesetzten und diesem mit dem Begleitbericht, Potsdam 13. Februar, vorgelegten Concept erfolgt. Die von dem König in dem Concept eigenhändig vorgenommenen Aenderungen werden aus den Anmerkungen ersichtlich. —

[3] Prinz Heinrich begleitete die Uebersendung des obigen Schreibens Katharinas mit dem Berichte, Petersburg 29. Januar: „J'ai dû encore vous envoyer la réponse de l'Impératrice avant mon départ; vous y verrez, mon très cher Frère, le raisonnement qu'elle fait sur le projet de paix qu'elle vous a communiqué. Les ouvertures qu'on veut faire à la cour de Vienne par le ministre de Russie, le prince Golizyn, et que l'Impératrice vous envoie, sont regardées par elle comme une nouvelle preuve de sa confiance et de sa cordialité qu'elle désire mettre dans toutes les affaires qu'elle a à traiter avec vous. Je me crois obligé de vous donner cet éclaircissement, afin que vous sachiez comment cette ouverture à ce sujet est regardée par l'Impératrice.

Quant à la réponse qu'elle vous fait, qui proprement n'est que le panégyrique de ce projet, je crois pouvoir, à mon arrivée, vous donner, mon très cher frère, des éclaircissements relativement à la réponse que vous jugerez à propos de faire à l'Impératrice; ni le temps ni le petit volume d'une lettre me permettent de vous faire un tableau de la manière dont les affaires sérieuses se traitent ici. Tout ce que je puis vous dire sur le même sujet, n'est qu'une répétition, savoir que, si la négociation est entamée et que la résistance est forte, qu'en ce cas on se relâchera ici de beaucoup sur les prétentions qu'on forme, et que, si vous désirez vous conserver la Russie pour en être sûr de la durée de l'alliance que vous avez contractée, mon très cher frère, qu'il me semble, en ce cas, qu'il vaut mieux que tous les obstacles qu'on opposera pour l'accomplissement du projet de paix de l'Impératrice, viennent directement des Turcs et de la cour de Vienne, que si vous les leur faisiez, puisque, après que ces premiers se mettront à crier, vos remontrances auront un plein effet, et c'est de quoi au moins je suis persuadé, et je croirais agir contre mon devoir, si je négligeais de vous en avertir.

J'espère arriver peu de jours après le courrier, et j'espère que l'ouvrage de la paix que vous désirez avec autant de raison, pourra s'achever, et que vous en vaincrez, après quelques difficultés, tous les obstacles."

[4] Vergl. Nr. 19573. — [5] Vergl. S. 358 und Nr. 19570.

en sa puissance, croit m'entraîner dans ses vues, je prie Votre Majesté d'être dépositaire de ma résolution, qui est que je ne négocierai jamais à Constantinople, et même que je ne consentirai à négocier nulle part, avant que le sieur Obreskow ne me soit rendu. Je serai très obligée à Votre Majesté, si Elle veut bien permettre que Son ministre à Constantinople le fasse savoir aux Turcs. L'élargissement de mon ministre est une réparation qui m'est due, et que je ne veux point soumettre à des conditions. J'ai avancé dans la lettre que le comte Rumänzow a écrite au grand-vizir,[1] que, si, après m'avoir donné satisfaction sur ce point, les Turcs veulent convenir d'un congrès, j'y consens. Je suis toujours dans la même disposition, et je veux bien y persister; mais toute promesse qui m'engagerait plus loin, serait déjà un équivalent à la réparation d'une offense personnelle et conséquemment annulerait la réparation. Je demande que mon ministre me soit rendu sans condition, et, si, au moment où ils me le rendront, ils veulent convenir d'un congrès, j'en conviendrai avec eux.

Quant aux conditions sur lesquelles je crois qu'on peut travailler à la pacification, je vais les récapituler toutes, et je prie Votre Majesté de vouloir bien en peser la valeur avec cette justice qui Lui est propre, même sans la faveur que je me promets de Son amitié. Je travaille à terminer une guerre qui m'a été suscitée par l'injustice la plus manifeste, et, malgré les succès dont Dieu a béni mes armes, je ne demande aucune acquisition propre à mon empire.

Les deux Kabarda et le district d'Azow sont des terres qui appartiennent incontestablement à la Russie, elles feront aussi peu d'accroissement à sa puissance qu'elles y ont fait de diminution, quand elles en ont été distraites pour former une barrière; tout ce que la Russie gagne en rentrant dans son bien, c'est de garantir d'incursions de voleurs et de brigands les habitations de ses sujets en deçà de la frontière et d'empêcher que leurs troupeaux qu'ils font paître dans ces contrées, ne soient autant exposés à leur être enlevés, qu'ils l'étaient auparavant. Si Votre Majesté veut Se représenter ce que c'est qu'un pareil pays, habité tout au plus par quelques milliers de familles, qui ne rapporte aucun revenu, mais qui est un ancien domaine, Elle demeurera d'accord qu'on ne saurait le mettre en ligne de compte dans une paix tant soit peu honorable.

La libre navigation de la Mer Noire est un objet que le simple état de paix entre les nations porte avec soi, et sur lequel la Russie n'avait consenti à se restreindre que pour conniver aux barbares préjugés de la Porte par amour pour la paix, qui cependant a été rompue au mépris de tous ses engagements. Si j'ai quelque droit à un dédommagement pour une guerre aussi injuste, ce n'est assurément pas là où je puis, ni où je dois le trouver.

Je l'ai proposé dans le séquestre de la Valachie et de la Moldavie, parcequ'aucun autre objet que je connaisse, dans l'état des choses, ne peut me le fournir, et encore dès qu'on préférera de rendre ces deux principautés indépendantes, j'y renonce absolument. Je crois manifester par là ma modération et mon désintéressement, et que je ne cherche qu'à éloigner toute occasion de nouvelle guerre avec la Porte. Je croirais la cour de Vienne, Votre Majesté me permettra de le dire, en contradiction manifeste avec son intérêt le plus clair, si elle laissait exciter si vivement sa jalousie sur cet article. Par rapport à moi, je n'avance pas mes frontières d'une ligne; je reste toujours à la même distance de ses possessions, et si elle est si contente d'avoir un voisin faible comme le Turc, elle devra d'autant mieux s'accommoder du voisinage d'une petite souveraineté de la Moldavie et de la Valachie, incomparablement plus faible et indépendante des trois empires. Pour les Turcs, je pense bien qu'ils ne font de paix que par nécessité; mais s'ils ne sont pas un peu corrigés, ce sera, à la première occasion, à recommencer avec eux. En tout cas, si leur situation est telle qu'ils doivent obtenir la paix par des cessions, je les croirais fort mal avisés, s'ils se défaisaient de Belgrade, possédée tranquillement par eux, pour deux principautés qu'ils

[1] Vergl. S. 215.

n'ont déjà plus, et dont le retour serait toujours dépendant du sort des armes. D'ailleurs, ce serait une question, qui ils aimeront mieux agrandir, ou la Russie ou la cour de Vienne? Mais l'érection d'une principauté indépendante la résout. Je ne dissimule pas que le système actuel du ministère de Vienne est d'insister beaucoup sur cet équilibre de l'Orient, qui n'avait pas encore figuré avec tant d'éclat dans les intérêts des princes de l'Europe, et dont l'invention peut-être n'est due qu'à une alliance avec la France. Je veux cependant concéder à cet équilibre de la politique; mais qui a pu jamais apprécier que cette balance soit juste, lorsque les frontières de la domination turque s'étendent au Niester, et qu'elle soit renversée, lorsque ces mêmes frontières se trouvent restreintes au Danube? Que l'état de l'Orient serait à plaindre, si de la différence d'une telle distance pouvait dépendre son renversement! Il faudrait avoir bien envie de faire la guerre, pour la faire sur une crainte aussi frivole, ou, plutôt, il faudrait que la résolution en fût déjà prise si décidément que tout ménagement sur cet article n'y changeât rien.

L'affaire de l'indépendance des Tartares est le droit de l'humanité qu'une nation entière réclame, à laquelle je ne puis refuser mon assistance. Le privilège d'être libre, de n'être plus le sacrifice des caprices de la Porte, de se gouverner par eux-mêmes, est plus important que l'appât d'une succession éventuelle qu'ils n'auront jamais, et qui leur sera toujours fermée par la différence de secte et le mépris où ils sont chez la nation turque. Au reste, ceci ne serait qu'une difficulté propre pour eux, et non pas pour les princes chrétiens. Ce rétablissement de l'indépendance des Tartares ne diminue foncièrement rien de la puissance de la Porte ni n'ajoute à celle de la Russie, mais arrange seulement les embarras des frontières de celle-ci. La cour de Vienne, ne les ayant point pour voisins, n'a aucune raison de s'en inquiéter.

L'île que je demande dans l'Archipel, n'est qu'un simple entrepôt pour le commerce de la Russie; je n'en demande point une qui puisse former un État comme Chypre ou Candie, ni même qui approche de Rhodes en force et en considération. Je crois que l'Archipel, l'Italie et Constantinople même gagneront à ce débouché des productions du Nord qu'[ils] pourront avoir de la première main et conséquemment à meilleur compte. D'ailleurs, pour ôter tout ombrage, on pourra limiter et la force de la garnison et le nombre de vaisseaux à y entretenir.

Je crois que Votre Majesté conviendra, au reste, que, si l'indépendance de la Valachie et de la Moldavie a lieu, ce sera dans cette île seule que consistera tout mon dédommagement, et qu'ainsi, en y renonçant, je renoncerais absolument à tout. Je ne saurais marquer plus de confiance à Votre Majesté qu'en Lui montrant ainsi le fond de ma pensée et en déposant dans le sein de Son amitié qu'à moins que je ne puisse obtenir ce que je Lui ai confié, je ne saurais compter ma paix sûre, ni honorable, ni avantageuse; je La prie de ne Se point laisser détourner, par des difficultés, de Son désir si vrai de m'obliger et de procurer le bien de mon empire et ma gloire personnelle. L'abattement de nos ennemis nous servira peut-être mieux que nous n'oserions l'attendre, et vis-à-vis des autres la fermeté contiendra tout. J'attends pour cela beaucoup de la prudence et des lumières de Votre Majesté.

Je Lui ai communiqué mes vues pour procurer une bonne paix à mes peuples; elle ne peut être telle, selon moi, que d'après la base, que j'ai adoptée, d'assurer mieux mes frontières contre toute attaque de la Turquie, de me procurer un dédommagement raisonnable pour les frais d'une guerre qui m'a été faite si injustement, et, enfin, d'affermir la paix elle-même par des liaisons et une communication immédiate d'intérêt entre les deux nations. C'est aussi la base que je me propose pour la négociation, et dont Votre Majesté m'obligera de faire usage dans le temps et les circonstances qu'Elle jugera les plus convenables pour donner l'idée préalable de mes conditions.

Quant à mes conditions en elles-mêmes, je ne les confie qu'à Votre Majesté; je ne les ai rédigées que pour Elle, et je n'en raisonne qu'avec Elle. Elles ne peuvent être sues à Constantinople et même à Vienne que lorsqu'une négociation effective sera déjà en train. Alors, après avoir sondé et préparé les esprits et les dispositions, je les ferai rédiger dans la forme qu'elles doivent avoir pour être

proposées, et je saisirai toutes les voies qu'offre un congrès, pour en faciliter l'acceptation.

Je fais part à Votre Majesté que j'ai fait une première ouverture à la cour de Vienne sur l'état actuel des démarches pour la pacification, non dans la vue de sonder ses sentiments, que je ne saurais jamais savoir plus sûrement que par Votre Majesté, mais uniquement pour prévenir que cette cour, qui a déjà tant de préventions sur mes affaires, n'en prenne de nouvelles de mon silence, en couvrant d'ailleurs le sien du prétexte de l'absence de son ministre[1] de ma cour. Je joins ici une copie de la lettre du comte Panin au prince Golizyn, en priant Votre Majesté d'y voir en quoi consiste cette ouverture.[2]

Je prie Votre Majesté de concourir avec moi à vaincre tous les obstacles; je n'aurai point une bonne paix, si je ne me raidis contre la fierté des Turcs et les partialités qui les soutiennent. Mais je me flatte du succès, dès que Votre Majesté voit mes affaires avec la même amitié et le même intérêt; et, dans la conviction où je suis, que, si les circonstances m'y appelaient, je ne négligerais rien pour l'avancement des Siennes, je me promets avec la même confiance que rien n'ébranlera Sa bonne volonté ni ne ralentira Ses bons offices. C'est en les Lui demandant que je suis" etc.

Potsdam, 19 février 1771.

Je m'empresse de répondre aux nouvelles marques d'amitié et de confiance que Votre Majesté Impériale vient de me donner en S'expliquant avec tant de franchise sur les conditions de paix qu'Elle m'a communiquées, et sur les raisons qui L'engagent à y insister. Votre Majesté Impériale n'aura pas de la peine à me persuader [de] tout ce qui peut[3] être avantageux à Ses intérêts. Je La prie[4] d'être convaincue que ce n'est pas de ma part que viendront les difficultés, et que[5] les représentations que je Lui ai faites, partent uniquement du principe de la fidélité que la qualité de fidèle allié[6] exige de moi: ce qui m'oblige, Madame, de vous parler en toute rencontre avec sincérité et vérité.

Je suis ravi de la résolution que Votre Majesté Impériale a prise de S'expliquer avec la cour de Vienne[7] par Son ministre, et de la communication qu'Elle me fait des ordres qu'il a reçus. Les rapports qu'Elle en recevra, Lui prouveront que je ne Lui ai tenu que le

[1] Lobkowitz. — [2] Die Eröffnungen betreffen die „bons offices" des wiener Hofes, gemäss der „Note" vom 29. September 1770 (vergl. Nr. 19389), die Freilassung Obreskows vor Beginn der Friedensverhandlungen und die Friedensbedingungen Katharinas II.: „Ce n'est point sur des conquêtes qu'elle réglera ses conditions, elles ne les rapportera toutes qu'à un dédommagement raisonnable des frais de la guerre, au droit de l'humanité, à la sûreté des frontières de son empire et à l'affermissement de la paix." Die Abschrift ist undatirt. — [3] Entwurf Finckensteins: „pourrait". — [4] Entwurf Finckensteins: „je la prie aussi". — [5] Bis zum Schluss des Absatzes nach der eigenhändigen Aenderung des Königs. Finckensteins Entwurf lautete: „et que, si je lui ai fait des représentations sur ce sujet, ce n'a été que parceque j'ai cru que la qualité d'un fidèle allié m'en imposait l'obligation". — [6] Die ursprünglichen Worte des Königs: „la qualité d'allié" sind in der Ausfertigung in obiger Weise verändert. — [7] Der Schluss des Satzes nach der eigenhändigen Aenderung des Königs. Finckensteins Entwurf lautete: „et des ordres qu'elle a donnés à son ministre, et dont elle a bien voulu me faire part".

langage de la vérité, et que j'ai même ménagé les expressions, pour ne pas aigrir les choses. Je prie donc Votre Majesté Impériale de ne pas traiter cette négociation en bagatelle. J'ai tout lieu de la regarder comme une affaire de la plus grande importance et qui, si elle venait à manquer, pourrait facilement Lui attirer une guerre beaucoup plus sérieuse et plus difficile que celle des Turcs. Ce n'est pas sur de simples conjectures que je fonde cette appréhension, j'ai des avis certains que la cour de Vienne rassemble deux armées en Hongrie, et qu'on travaille aux équipages de l'Empereur.[1] Ce sont des circonstances que je n'ai pas cru devoir laisser ignorer Votre Majesté Impériale. Elle verra par là que la situation des affaires est critique, que les matières combustibles sont toutes préparées, et qu'une étincelle peut causer un incendie plus considérable que celui d'à présent.

Ce que j'en dis, n'est cependant pas pour me refuser aux instances de Votre Majesté Impériale. Je cède volontiers, lorsqu'il s'agit de deférer à Ses désirs, et j'ai déjà chargé mon ministre à Constantinople de faire connaître à la Porte Ses sentiments sur l'élargissement du sieur d'Obreskow et de s'expliquer sur Ses dispositions pacifiques et sur la tenue d'un congrès de la manière dont Elle l'a souhaité.[2] J'aurai soin de Lui communiquer la réponse que je recevrai, mais je ne crois pas que mes bons offices seuls puissent déterminer les Turcs, et je doute fort qu'ils veuillent entrer en négociation, tant que la médiation de la cour de Vienne n'aura pas été formellement acceptée.

Votre Majesté Impériale peut compter, en attendant, sur le secret des conditions[3] de paix qu'Elle m'a confiées. Si j'ai oublié de m'expliquer sur celle qui concerne l'amnistie des Grecs,[4] ce n'a été que parceque j'ai cru qu'une demande si juste ne pouvait souffrir la moindre difficulté.

Il ne me reste d'ailleurs qu'à souhaiter que la paix puisse se faire à l'avantage[5] de Votre Majesté Impériale. Sa gloire ne pourra qu'augmenter par les marques de modération qu'Elle donnera dans cette négociation.[6] Au reste, je fais des vœux que tout réussisse selon Ses souhaits, L'assurant de la sincère et inaltérable amitié avec laquelle je suis etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswartigen Angelegenheiten zu St. Petersburg.

[1] Vergl. S. 437. — [2] Vergl. Nr. 19668. — [3] Vorlage: „sur les conditions". — [4] Vergl. S. 431. — [5] Die folgenden Worte nach der eigenhändigen Aenderung des Königs. Finckensteins Entwurf lautete: „et à la gloire de Votre Majesté Impériale. Elle ne pourra" etc. — [6] Der Schluss nach der eigenhändigen Aenderung des Königs. Finckensteins Entwurf lautete: „et la part que j'y prendrai, sera telle qu'elle peut l'attendre de l'amitié sincère et invariable avec laquelle je suis" etc.

19684. A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

[Potsdam] 19 février 1771.

Madame ma Sœur. Je regarde comme les plus beaux jours de ma vie ceux où je puis donner à Votre Majesté Impériale les marques de la plus haute considération que j'ai pour Sa personne. Mon frère s'est trouvé trop heureux de pouvoir se rendre à la cour de Votre Majesté Impériale, de La voir, L'entendre et L'admirer. C'est un avantage que je lui envie en quelque sorte. Mais, Madame, si je n'ai pas été moi-même à portée de témoigner moi-même à Votre Majesté Impériale mon attachement infini et sincère, mon frère en aura été le fidèle interprète. Il est revenu ici, Madame, comblé de vos bontés, plus charmé du bonheur de vous avoir approchée que de toutes les choses étonnantes qu'il a vues. Sa conversation me transporte en imagination en Russie; il nous entretient des grandes choses que Votre Majesté Impériale a exécutées dans ce vaste empire, de Ses soins maternels pour Ses peuples, de Ses établissements immenses, des soins infinis qu'Elle prend pour perfectionner les mœurs et les connaissances d'une race naissante, de Sa législation, enfin de tout ce qui caractérise le monarque; après quoi il entre avec plaisir dans les détails de Sa vie privée: il assure qu'aucune particulière, la plus sociable, ne peut mettre plus de liberté, plus d'enjouement et plus d'agréments dans le commerce ordinaire qu'une grande Impératrice, quand Elle daigne quitter le trône pour quelques moments et Se délasser de la fatigue du gouvernement dans la compagnie de quelques-uns de Ses sujets; enfin, Madame, il ne me convient pas de répéter tous ces discours que nous [en]tendons avec avidité, et qui sont des choses en Russie connues de tout le monde; mais, Madame, les récits auxquels, naturellement, j'ai dû être le plus sensible, sont ceux où il m'a assuré du souvenir de Votre Majesté Impériale et des assurances de Son amitié dont Elle a daigné me renouveler le témoignage. Je prie Votre Majesté Impériale de me conserver ces sentiments qui font le bonheur de ma vie, et d'être persuadée que jamais rien n'altèrera en moi la haute considération et l'attachement sincère avec lequel je suis, Madame ma Sœur, de Votre Majesté Impériale le bon frère, ami et allié

Federic.

Nach der Ausfertigung im Archiv des Kaiserl. Ministeriums der Auswartigen Angelegenheiten zu St. Petersburg.

[1] Obiges Schreiben ist die Antwort auf ein eigenhändiges, von dem Prinzen Heinrich überbrachtes Schreiben Katharinas II., Petersburg 19. Januar (a. St.), in welchem der Dank für die dem Prinzen ertheilte Erlaubniss zum Besuch des russischen Hofes wiederholt wurde.

19685. AU GRAND-DUC DE RUSSIE A SAINT-PÉTERSBOURG.[1]

[Potsdam] 19 février 1771.

Les faibles marques d'estime et de considération que j'ai pu donner à Votre Altesse Impériale, ne sont que de légères ébauches des sentiments que j'ai pour Elle. Rempli d'admiration pour Son auguste mère, tout ce qui la touche, m'est précieux. Je prie Votre Altesse Impériale de me conserver l'amitié qu'Elle veut bien me témoigner. Si je n'ai pas eu la satisfaction de jouir moi-même de Sa présence, je crois L'avoir vu par les yeux de mon frère, qui a fait passer en mon cœur tous les sentiments d'estime et de considération que Votre Altesse Impériale inspire à tous ceux qui ont le bonheur de L'approcher. Je saisirai avec empressement toutes les occasions qui se présenteront de L'en convaincre, L'assurant que je serai invariablement avec ce tendre attachement, Monsieur mon Frère, de Votre Altesse Impériale le bon frère

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei. Federic.

19686. AN DEN KAMMERPRASIDENTEN VON DOMHARDT IN KÖNIGSBERG i. Pr.

Potsdam, 19. Februar 1771.

Unter der Auflage der äussersten Verschwiegenheit habe Ich Mich hierdurch bei Euch erkundigen wollen, auf wie hoch sich der ganze Ertrag vom Ermelande belaufen kann.[2] Ohngeachtet Ihr, wie Ich wohl einsehe, Mir solches mit völliger Gewissheit zu sagen nicht im Stande sein werdet, so wird Euch gleichwohl sothanes Ermeland hinreichend genug bekannt sein, um Mir eine ohngefährliche Anzeige davon thun zu können, welche Ich demnach von Euch fördersamst anwärtig sein werde. Ich wiederhole Euch übrigens, wie Ihr mit Pflicht und Ehre Mir vor der Geheimhaltung dieser Anzeige repondirt.

Nach der Ausfertigung im Königl. Staatsarchiv zu Danzig. Friderich.

19687. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.[3]

Potsdam, 20 février 1771.

J'ai jugé à propos de vous communiquer les particularités qui me sont parvenues au sujet de la prise de possession que les Autrichiens

[1] Antwort auf ein Schreiben des Grossfürsten Paul, Petersburg 19. Januar (a. St.), mit dem Dank für die Verleihung des Schwarzen Adlerordens (vergl. S. 328. 329). — [2] Vergl. dazu Nr. 19687. — [3] Finckenstein begleitet die Uebersendung des obigen von ihm aufgesetzten Erlasses an den König mit folgendem Bericht, Potsdam 20. Februar: „J'ai dressé, en conformité des ordres de Votre Majesté, la dépêche

ont faite de long des frontières de la Hongrie, et qui me paraissent assez intéressantes pour mériter l'attention des puissances voisines. Je viens en effet d'apprendre qu'outre la starostie de Zips[1] celles de Novitarg,[2] de Czorstyn[3] et une autre contrée, non moins considérable, ont été enclavées dans le cordon autrichien; que ce territoire ainsi occupé doit avoir une étendue d'environ vingt milles en long, depuis le comitat de Saros en Hongrie jusqu'aux frontières de la Silésie autrichienne; que le tout ensemble renferme plusieurs villes et jusqu'à 97 villages; que la cour de Vienne y a déjà exercé plusieurs actes de souveraineté;[4] que sur les plaintes que la république de Pologne en a fait porter, le prince Kaunitz doit avoir répondu d'une manière vague, mais qui indique cependant clairement le dessein de faire valoir d'anciens droits,[5] et qu'on doit déjà travailler à Vienne à faire une déduction[6] pour justifier et soutenir ces différentes possessions.

Je ne doute pas qu'on ne soit déjà informé de la plupart de ces circonstances à Pétersbourg. Je me rappelle même que la première nouvelle qu'on eut de cette prise de possession, fit naître à plusieurs personnes de la cour de Russie l'idée d'un agrandissement égal pour tous les voisins de la Pologne,[7] et quoique j'aie vu par un de vos rapports que cette idée n'a pas généralement pris,[8] et que je sente fort bien les raisons qu'on peut alléguer pour la combattre, j'ai cependant cru devoir vous en écrire, puisque ces raisons supposent toujours que la cour de Vienne doive se désister de son entreprise, tandis qu'il paraît clairement, par tout ce que je viens de vous en marquer, qu'elle est dans la ferme résolution de la soutenir.

En posant ainsi le véritable état de la question, il ne s'agit plus de conserver la Pologne en son entier, puisque les Autrichiens en veulent démembrer une partie, mais d'empêcher que ce démembrement ne donne atteinte à cette balance entre la puissance de la maison d'Autriche et la mienne, dont le maintien est si important pour moi et si intéressant pour la cour de Russie elle-même. Or je ne vois d'autre moyen pour en assurer la conservation que d'imiter l'exemple que la cour de Vienne me donne, de faire valoir, comme elle, d'anciens droits que mes archives me fourniront de reste, et de me mettre en possession de quelque petite province de la Pologne, pour la rendre, si les Autrichiens

ci-jointe au comte de Solms, et comme la poste ne part que dans quelques jours, j'ai cru devoir, avant toutes choses, la soumettre à l'approbation de Votre Majesté. C'est d'après les conseils de Son Altesse Royale le prince Henri que j'ai laissé au comte de Solms le choix des moyens, sans nommer ni le favori ni le ministre. J'ai tâché de prévenir et de combattre indirectement les difficultés que le comte Panin pourrait faire naître. Je m'estimerais heureux, si je puis avoir rencontré les intentions de Votre Majesté."

[1] Vergl. Bd. XXVIII, 292. 329. — [2] Vergl. Nr. 19230. — [3] Vorlage: „Czotin". Vergl. S. 455. — [4] Vergl. S. 347. — [5] Vergl. S. 416. — [6] Vergl. S. 455. — [7] Vergl. Nr. 19616. — [8] Vergl. Nr. 19622.

se désistent de leur entreprise, ou pour la garder, s'ils veulent faire valoir les prétendus titres qu'ils allèguent.

Vous sentirez de vous-même qu'une acquisition de cette nature ne saurait donner de l'ombrage à qui que ce soit; que les Polonais, les seuls qui seraient en droit de crier, ne méritent, par la conduite qu'ils tiennent, ni les ménagements de la cour de Russie ni les miens, et que, les grandes puissances une fois d'accord, l'ouvrage de la pacification ne saurait être arrêté par là.

Mais je voudrais, avant toutes choses, savoir le véritable sentiment de la cour de Russie sur cette affaire, et je vous laisse le maître de choisir, pour cet effet, les moyens qui vous paraîtront les plus propres et les plus convenables. Si vous réussissez à faire entrer l'Impératrice et son ministère dans mes vues, vous me rendrez un service d'autant plus agréable que je ne vois que ce seul moyen pour maintenir l'égalité entre moi et la cour de Vienne. Je ne doute, par conséquent, pas que vous n'employez tout votre savoir-faire pour vous acquitter de cette commission au gré de mes désirs, et que vous ne me rendiez un compte exact et détaillé du succès qu'elle aura eu.

Federic.

Nach dem von Finckenstein aufgesetzten Concept.

19688. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 5. Februar: „Le comte Panin, aussi bien que quelques-uns de ceux qui peuvent être considérés comme ayant part aux affaires, me demandent souvent si Votre Majesté n'avait encore rien touché, dans Ses ordres à moi, de ce que la cour de Vienne s'était emparée d'un district en Pologne, démarche qu'elle qualifie de réincorporation. Le comte Panin n'a accompagné, jusqu'à présent, ses demandes d'aucunes réflexions, il témoigne seulement d'être surpris de ce que je ne me trouve pas en état de lui donner des éclaircissements; mais il me revient que d'autres font des réflexions là-dessus, qu'ils prétendent qu'il y a souvent des courriers qui vont de Berlin à Vienne, et la crainte, plutôt que la mauvaise volonté, leur fait supposer qu'il se traite entre Votre Majesté et la cour de Vienne des choses dont ils ne savent pas si elles seront à l'avantage de la Russie ou à son préjudice."

Potsdam, 20 février 1771.

Je vous avais déjà écrit les ordres ci-joints en original,[1] lorsque votre dépêche du 5 de ce mois me fut rendue. Ils vous apprendront que les démarches des Autrichiens en Pologne, en s'emparant de différents districts de ce royaume, ne me sont rien moins qu'indifférentes. Je suis plutôt très attentif aux apparences qu'il y a qu'ils en veulent faire l'acquisition, et comme ils ne m'ont absolument rien communiqué de leurs desseins, je ne leur ai pas fait non plus la moindre confidence de ce que mon frère, le prince Henri, et vous m'avez marqué, de temps

[1] Nr. 19687.

en temps, à ce sujet. Deux raisons m'ont même engagé à n'entrer sur cet article en aucune discussion ou pourparler avec eux. La première, parceque dans le fond l'affaire ne me regarde pas, et l'autre, parceque j'ai cru que la cour où vous êtes, ne tarderait pas de s'en expliquer directement avec eux. Mais tout cela ne vous empêchera pas, à présent, de mettre toute votre étude à vous bien acquitter de la commission contenue dans les ordres ci-joints, et si, par votre application et savoir-faire, vous y réussissez, vous pouvez être assuré que je n'oublierai certainement pas le service que vous m'avez rendu dans cette rencontre, mais que plutôt je m'empresserai à vous faire éprouver les effets de ma reconnaissance par une récompense proportionnée et telle que vous aurez tout sujet d'en être content. N'oubliez donc rien et employez plutôt tous les moyens humainement possibles pour me faire obtenir quelque portion de la Pologne, de la manière que je vous l'ai prescrit dans ces ordres, et, ne fût-ce qu'une parcelle que vous puissiez me procurer, elle pourra toujours servir de quelque dédommagement des subsides que j'ai fournis à la cour où vous êtes.

D'ailleurs et pour ce qui regarde les autres objets de négociation qu'on me prête avec l'Autriche, elle se réduit à la seule médiation de la paix entre la Russie et la Porte. L'Autriche m'a fait connaître, il y a déjà du temps, qu'elle y renoncerait volontiers,[1] et elle m'a pressé même de suivre son exemple, mais j'ai tenu ferme et j'ai fait venir le baron de Swieten exprès ici[2] pour lui dire qu'il n'était à présent point de saison de s'y refuser; que plutôt j'avais ordonné à mon major de Zegelin de déclarer à la Porte que, suivant la réponse que je venais de recevoir de la Russie, Sa Majesté Impériale était disposée à la paix, dès que la Porte aurait remis en liberté son ministre Obreskow, et que, dès que ce préliminaire serait ajusté, elle était prête d'entrer en conférence dans l'endroit dont on pourrait convenir pour assembler un congrès[3] Je ne me suis pas même borné à ces insinuations vis-à-vis du baron de Swieten. Je l'ai encore chargé d'exhorter sa cour de ne pas se refuser à la proposition de la Russie et d'y répondre plutôt d'une manière convenable et conforme à ses désirs. Voilà à quoi jusques ici toute ma négociation avec la cour de Vienne a abouti, et je vous avoue qu'elle n'exige nullement cet envoi fréquent de courriers dont quelques-uns de la cour où vous êtes, paraissent prendre ombrage, selon votre dépêche susmentionnée. Aussi ai-je tout lieu de soupçonner que l'Autriche ne fait trotter tant de courriers à Berlin que dans la vue d'inspirer quelque défiance à la Russie contre moi; mais je me persuade, en même temps, que celle-ci ne donnera point dans un piège aussi grossier, et que les marques que je lui ai données de mon attachement inaltérable, la garantiront contre tout soupçon qu'on voudrait lui donner du contraire.

[1] Vergl. S. 342. 343. — [2] Vergl. Nr. 19 670. — [3] Vergl. Nr. 19 668.

De l'onguent pour la brûlure; ce sera votre affaire à voir comme vous ferez réussir la chose.

Federic.

Nach dem Concept; der eigenhändige Zusatz („De l'onguent pour la brûlure“ etc.) nach der im übrigen chiffrirten Ausfertigung.

19689. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 20 février 1771.

Votre dépêche du 13 de ce mois m'a été fidèlement rendue, avec la lettre du colonel de Lengefeld[1] qui s'y trouvait jointe, et je n'ai aujourd'hui rien de nouveau à vous mander.

Comme je vous ai déjà informé par mes derniers ordres[2] du sujet de mon dernier entretien avec le baron de Swieten, je n'ai rien à y ajouter, si ce n'est une seule observation relative aux inquiétudes que le prince Golizyn a manifestées, il y a quelque temps, au sujet des courriers qui trottent entre Vienne et Berlin. Toutes leurs courses ne regardant que la médiation de la paix entre la Russie et la Porte, ainsi que je vous ai déjà ordonné de lui insinuer,[3] je vous avoue naturellement que je n'y vois aucune nécessité, et que toute cette affaire pourrait se négocier tout aussi bien par la poste ordinaire. Mais certaines raisons me font soupçonner que la cour de Vienne a choisi cette voie des courriers tout exprès pour donner quelque ombrage à la Russie et lui inspirer de la défiance.[4] Quoi qu'il en soit, et bien que j'aie tout lieu de me flatter que cette dernière ne donnera nullement dans ce panneau, vous ne ferez cependant pas mal, pour tranquilliser d'autant plus le prince Golizyn, de lui faire part, sans affectation et par manière de conversation, de mes soupçons à cet égard et de le prévenir, en même temps, que, selon toutes les apparences, ces courriers augmenteraient, dès que la médiation aurait pris quelque couleur, et vous aurez soin ensuite de me mander comment il a reçu ces insinuations.

D'ailleurs, et pour ce qui regarde l'intérieur de la cour où vous êtes, je suis fort de votre sentiment que l'Impératrice-Reine ne cherche, par toutes ces fêtes qui s'y donnent, qu'à amuser l'Empereur son fils et à détourner son attention des affaires.

Federic

Nach dem Concept.

19690. AN DEN MAJOR VON ZEGELIN IN KONSTANTINOPEL.

Potsdam, 21. Februar 1771.

Meine letztere Ordre vom 13. dieses Monats[5] enthält bereits eine ausführliche Antwort auf Euren Bericht vom 17. Januarii.[6] Es ist der-

[1] D. d. Pass Oitos 26. Januar, betreffend die bevorstehende Rückkehr der Volontäre. — [2] Vergl. S. 446. Anm. 1. — [3] Vergl. S. 429. — [4] Vergl. Nr. 19688. — [5] Nr. 19668. — [6] Der Reis-Effendi hatte sich von neuem nach der Antwort des

selben zugleich die Antwort Meines Etats- und Cabinetsministri Grafen von Finckenstein an den Caimacam[1] beigefüget, und da der wienersche Hof demselben seinerseits nunmehro gleichfalls antworten lassen wird, so habe Ich dieselbe dem an Meinem Hof subsistirenden römisch-kaiserlichen Gesandten Freiherrn van Swieten zustellen und ihn requiriren lassen, solche durch den mit dieser Antwort seines Hofs nach Konstantinopel abzufertigenden Courier an Euch sicher weiter zu befördern.[2]

Indessen schliesse Ich auf allen Fall von obgedachter Meiner Ordre hierneben ein Duplicat an und füge derselben nur noch so viel hinzu, dass Ich zu glauben Ursach habe, es werde Russland, dafern die Pforte auf die Mediation von Oesterreich bestehet, hierunter nachgeben und solche gleichfalls annehmen, auch in Ansehung der Friedensbedingungen überhaupt im Anfang zwar die Saiten etwas hoch spannen, hiernächst aber nachlassen und endlich der Pforte einen ganz honneten Frieden zugestehen.

Friderich.

Nach dem Concept.

19691. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 21 février 1771.

La dernière poste de Turquie m'a apporté des lettres de mon major de Zegelin en date du 17 de janvier,[3] et comme les ministres de la Porte ont promis de nouveau de remettre le sieur Obreskow en liberté, dès que la cour où vous êtes, aura agréé la médiation de l'Autriche, je m'empresse à vous en adresser l'extrait ci-joint pour en faire l'usage convenable.

Federic.

Nach dem Concept.

19692. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 21 février 1771.

Vos deux dépêches du 5 et du 8 de ce mois viennent de m'entrer, et, sous quelque point de vue que j'envisage le dernier accommodement entre l'Angleterre et l'Espagne,[4] il me paraît toujours très plâtré, aussi longtemps que les deux puissances ne conviennent entre elles d'un échange de l'île de Falkland contre un équivalent proportionné. En effet, sans cette précaution, tous les arrangements qu'elles pourront prendre pour le consolider, ne seront que très précaires et sujets à être

russischen Hofes betreffend die preussisch-österreichische Vermittlung und nach den russischen Friedensbedingungen erkundigt.

[1] Vergl. S. 443. Anm. 7. — [2] Vergl. S. 455. — [3] Vergl. Nr. 19690. — [4] Vergl. Nr. 19640.

renversés, dès que l'une ou l'autre y trouve mieux son compte. Les frais immenses que l'Angleterre a faits pour son armement, seront perdus, et dans douze ou dix-huit mois elle sera obligée d'y revenir et de faire une nouvelle dépense, qui excédera de beaucoup celle qu'elle vient de faire pour son armement actuel.

Au reste, le dernier accident arrivé à Portsmouth[1] m'a fait venir l'idée que l'Angleterre pourrait bien avoir un grand besoin de bois de construction pour réparer les pertes que le dernier incendie lui a fait souffrir; et comme j'en ai une très forte provision à Hamburg, peut-être pourriez-vous m'en procurer un bon débit. Pour cet effet vous n'oublierez pas d'en parler aux officiers de l'amirauté britannique et de leur faire valoir le bon marché qu'ils obtiendraient en achetant ce bois de la première main, et vous ne manquerez pas de m'informer du plus ou moins d'apparence qu'il y a de réussir dans ce commerce.

Enfin, et pour ce qui est de l'intérieur de l'Angleterre, il paraît, de plus en plus, que toutes les tracasseries avec l'administration présente n'aboutiront à rien d'essentiel, et que tout se bornera à des criailleries sans effet et à des chicanes réciproques.

Nach dem Concept. Federic.

19693. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION DE THULEMEIER A LA HAYE.

Potsdam, 21 février 1771.

L'applaudissement que, selon votre dépêche du 15 de ce mois, les Hollandais donnent au parti que le ministère britannique a adopté pour assoupir les différends de la Grande-Bretagne avec l'Espagne, ressent, à ce qu'il me semble, une façon de penser bien légère. En effet, l'accommodement signé, en dernier lieu, entre les ministres des cours d'Espagne et d'Angleterre est, comme vous dites, si plâtré qu'il n'y a point de doute que le feu de la guerre couve sous les cendres et ne manquera certainement pas d'éclater de nouveau dans peu de temps et de faire renaître alors les mêmes dangers et appréhensions qu'on paraît avoir éloignés pour le présent.

Au reste, n'oubliez pas de vous acquitter, de votre mieux, pour trouver, ainsi que mes ordres précédents vous l'enjoignent,[2] des acheteurs pour le bois de construction dont j'ai de grands amas à Hamburg, et employez tout votre savoir-faire pour procurer, s'il est possible, là où vous êtes, du débit à cette marchandise.[3]

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 69. — [2] Vergl. S. 440. — [3] Am 28. Februar wird der obige Befehl an Thulemeier wiederholt.

19694. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 21 février 1771.

Le dernier ordinaire m'a apporté vos deux dépêches du 7 et du 10 de ce mois, et je ne saurais qu'être surpris des délais continuels que Sa Majesté Très-Chrétienne apporte à donner un successeur au duc de Choiseul. Je suis presque tenté à croire qu'elle commence à se dégoûter de son chancelier et de sa clique, et si cela arrive, le duc de Choiseul pourrait bien reprendre faveur et reparaître de nouveau sur le théâtre.

D'ailleurs la résolution que, selon votre dernière dépêche, le marquis de Monteynard[1] a prise de convoquer tous les maréchaux de France, augmente ma curiosité de savoir les changements qu'il a projetés, et dès que vous en apprendrez quelque chose, n'oubliez pas de m'en rendre un compte exact et détaillé.

En attendant, je serais également bien aise de savoir comment on envisage l'accommodement entre l'Espagne et l'Angleterre, et si les gens sensés et au fait des affaires pensent qu'il prendra quelque consistance ou si plutôt il ne leur paraît que plâtré et que ni plus ni moins, dans quelque temps d'ici, les deux puissances seront obligées de recourir de nouveau aux armes.

Federic.

Nach dem Concept.

19695. AU MINISTRE D'ÉTAT DE HERTZBERG A BERLIN.

Potsdam, 23 février 1771.

Je donne toujours les regrets les plus sincères à la mort du bon chevalier Mitchell, ministre britannique à ma cour.[2] Ses talents et son caractère lui avaient concilié toute mon estime, et il a su se la conserver jusques à la fin de ses jours. C'était un de ces sujets distingués dans la carrière qu'il avait à fournir, et quoique je sois persuadé que la cour de Londres tâchera de le remplacer bientôt, il me semble pourtant qu'elle aura quelque peine à lui donner un successeur d'un mérite aussi distingué et généralement reconnu.

Vous n'oublierez point de faire connaître tout ce que je viens de vous dire, quoique d'une manière convenable, au sieur Burnet en réponse à l'insinuation que, selon votre rapport d'hier, il vous a faite par ordre de sa cour.[3]

Federic.

Nach der Ausfertigung.

[1] Vergl. S. 435. — [2] Vergl. Nr. 19630. — [3] Burnet hatte erklärt, dass er bis zur Ernennung des Nachfolgers für Mitchell die Geschäfte der Gesandtschaft führen werde.

19696. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A POTSDAM.

Potsdam, 23 février 1771.

Le baron de Goltz persistant, selon votre rapport d'hier, à décliner le poste de mon envoyé extraordinaire à la cour de Suède,[1] il faut tâcher de trouver un autre à sa place. A cette occasion, je me suis rappelé votre fils aîné, qui est placé à ma chambre de justice de Berlin; mais comme je ne connais ni ses talents ni ses autres qualités, vous me direz si vous le trouvez propre à fournir cette carrière.[2]

Nach der Ausfertigung. Federic.

19697. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Potsdam, 24 février 1771.

Comme, selon votre dépêche du 8 de ce mois, on s'attend à la cour où vous êtes, que je m'emploie à faire goûter ses propositions à celle de Vienne, il ne faut donc pas être surpris non plus de voir trotter des courriers entre Vienne et Berlin.[3] De pareilles négociations sont assez importantes en elles-mêmes, et si l'on désire de les voir réussir promptement, il est tout naturel qu'on envoie des courriers pour mettre plus d'activité dans ses opérations. Aussi n'ai-je rien négligé pour [les] mettre en train et en assurer le succès; mais, nonobstant cela, je suis très charmé qu'on a cédé à mes instances, et qu'on est entré en correspondance directe sur ce sujet.[4] L'entremetteur risque toujours d'être taxé de dire ou trop ou trop peu, et, à la fin, il en résulte souvent qu'il se brouille avec toutes les deux parties. Il est donc bien plus avantageux pour moi que la Russie ait préféré la voie directe, et comme le prince Golizyn est d'une humeur fort accommodante, j'ai lieu de présumer qu'il ne manquera pas d'apaiser et de modérer la grande vivacité du prince de Kaunitz et de pénétrer la vraie façon de penser de sa cour. De mon côté, je n'épargnerai, en attendant, ni exhortations ni représentations pour rapprocher les deux cours, mais, après tout, vous aurez soin de faire observer au comte de Panin qu'il ne m'appartient pas de prescrire à la cour de Vienne la conduite qu'elle doit tenir, et que, d'ailleurs, sa confiance envers moi n'est pas aussi parfaite que ce ministre s'imagine peut-être.

Nach dem Concept. Federic.

[1] Vergl. S. 277. Anm. 1. — [2] Finckenstein bittet, Potsdam 24. Februar, seinen Sohn in der Justizlaufbahn zu lassen. — [3] Vergl. S. 468. 469. — [4] Vergl. S. 463.

19698. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 24 février 1771.

Les dépêches des deux courriers russes que, selon la vôtre du 16 de ce mois, le ministre de Russie a reçus la veille, sont sûrement relatives à la demande des bons offices que la Russie va faire à la cour où vous êtes, pour moyenner sa paix avec la Porte, et sur laquelle je vous ai déjà prévenu par mes ordres antérieurs.[1] Il faudra donc voir comment on s'expliquera sur cette proposition, et quel en sera le succès, et c'est à quoi vous ne manquerez pas de prêter toute votre attention.

Federic.

Nach dem Concept.

19699. AN DEN GENERALMAJOR VON DALWIG.

Potsdam, 24. Februar 1771.

Ich habe Euren Grenzrapport vom 17. dieses erhalten und muss Euch gern gestehen, wie Ich Mich schon längst gewundert, dass dem Obristen Rönne in Posen von Warschau aus nicht eher zu Hülfe detachiret worden.[2]

Uebrigens hoffe Ich, dass Ihr, da die Verstärkung, welche Ich Euch zuzuschicken dem General von Seydlitz und Generallieutenant von Tauentzien aufgegeben habe,[3] Euch bereits wird zugekommen sein, nunmehro nicht säumen werdet, Euch die Conföderirte vom Halse zu schaffen und den Cordon in Respect zu setzen. Ich werde darüber zu seiner Zeit Euren Bericht anwärtig sein.

Nach dem Concept.

Friderich.

19700. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 24 février 1771.

J'ai reçu votre dépêche du 13 de ce mois et suis à attendre celle[4] que vous dites vouloir faire partir par occasion d'un courrier. Comme il m'importe toujours d'être exactement instruit des nouvelles qui peuvent entrer, là où vous êtes, à l'égard de la peste, pour savoir si ce fléau a cessé effectivement ou si, de temps à autre, il se manifestent encore quelques vestiges de la contagion par-ci par-là, vous continuerez à me communiquer fidèlement tous les avis ultérieurs qui parviendront, à cet égard, à votre connaissance, et ne me laisserez absolument rien ignorer de ce qui y a quelque rapport.

Au reste, je n'ai d'autre nouvelle à vous marquer, si ce n'est qu'on

[1] Vergl. Nr. 19642. — [2] Vergl. Nr. 19700. — [3] Vergl. Nr. 19662. — [4] Der folgende Bericht, d. d. Warschau 15. Februar.

prétend que le [colonel] Rönne est comme bloqué à Posen par les Confédérés.[1] Si cela est, je suis surpris qu'on le laisse si longtemps sans secours, et qu'on ne détache pas quelques troupes de Varsovie pour le dégager de la situation embarrassante où il doit se trouver.

P. S.

Potsdam, 25 février 1771.

Quelque porté que je suis à faire plaisir au roi de Pologne, il ne m'est cependant pas possible de faire une exception par rapport aux précautions prises sur mes frontières contre la peste en faveur de la princesse Poniatowska, sa belle-sœur, et c'est avec bien du regret que je ne saurais me prêter à aucune complaisance à cet égard. Si je déférais, en ceci, aux désirs de ce Prince, cela m'attirerait des intercessions sans nombre, et bien des personnes ne manqueraient pas de vouloir se prévaloir de cet exemple, pour exiger d'être également dispensées de la quarantaine. C'est par cette raison que je suis persuadé que les Autrichiens voudront se relâcher aussi peu que moi dans leurs arrangements à ce sujet, et laisser passer qui que ce soit, par leur territoire, sans [le] faire subir la quarantaine prescrite. Je veux d'ailleurs bien croire que ni la princesse Poniatowska ni personne de sa suite se trouve infectée de la peste, mais comme il se pourrait cependant que l'un ou l'autre de ses domestiques eût eu communication avec quelqu'un venu d'un endroit contagieux à Varsovie, c'est une raison de plus encore qui me retient à apporter le moindre changement sur cet article.

Nach dem Concept. Federic.

19701. UNTERREDUNG DES PRINZEN HEINRICH MIT DEM ÖSTERREICHISCHEN GESANDTEN VAN SWIETEN.

[Berlin, 25. Februar 1771.]

Van Swieten berichtet an Kaunitz, Berlin 26. Februar, über seinen auf Veranlassung des Königs bei dem Prinzen Heinrich abgestatteten Besuch:[2] Es „hat Prinz Heinrich mir in Ansehung Russlands soviel eröffnet, dass er versichert sei, der Petersburger Hof sowohl als das Ministerium, und besonders Panin verlangen den Frieden; die Bedingnissen würden zwar anfangs etwas hochgespannet, aber doch auf eine billige Maass heruntergesetzt werden, wann man sich nur unsererseits entschliessen wollte, selbige nicht allsogleich zu verwerfen und mit einiger Nachgiebigkeit zu Werke zu gehen; man müsse dem ausserordentlichen Glück, mit welchem dieser Krieg von Seite Russlands geführet worden, etwas zu gute halten und sich nicht zu viel verwundern, wann auch anfangs die Forderungen ausserordentlich ausfallen. Zudem wäre man der Meinung, wir würden bei Demüthigung der Pforte unsere Rechnung

[1] Vergl. Nr. 19699. — [2] Vergl. S. 452.

auch finden, um so mehr als man russischerseits gesinnet wäre, die Vortheile des Kriegs nach Convenienz uns ebenfalls geniessen zu machen.

Als ich hierauf erwiderte, dass dies weder mit unserer reinen Absicht noch mit unserm wahren Staatsinteresse vereinbarlich wäre, versetzte der Prinz: Wohlan dann, wenn Ihr den Euch zugedachten Vortheilen entsaget, so werden die Conditionen für die Pforte desto mehr erleichtert.«

Aus dieser merkwürdigen Antwort scheint mir, dass man immer mehr und mehr glauben könne, der hiesige Hof habe sich mit dem Petersburger Hof bereits zu einem förmlichen traité de partage einverstanden, und man sich gemeinschaftlich bearbeiten werde, auch unsere Einwilligung darzu zu erhalten.“

Nach der Ausfertigung im K. und K. Haus-, Hof- und Staatsarchiv zu Wien.

19702. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 25 février 1771.

A en juger sur vos différentes dépêches dont la dernière est du 14 de ce mois, il subsiste actuellement une espèce d'anarchie en France dont l'histoire ne fournit guère d'exemple. Du moins ne puis-je pas me rappeler d'avoir jamais vu une pareille dans ce royaume, et les délais continuels que Sa Majesté Très-Chrétienne apporte à nommer un successeur au duc de Choiseul, me paraissent tout-à-fait incompréhensibles.

En attendant, je regarde comme un avantage le parti que le ministère français a pris, selon votre susdite dernière dépêche, d'inspirer plus de modération aux Confédérés,[1] et il paraît par là qu'il n'a nullement adopté les sentiments immodérés du duc de Choiseul.

On s'en ressent même en Espagne, et si ce que quelqu'un qui est sorti depuis peu de ce dernier royaume, m'a assuré, est bien fondé, le Roi Catholique, bien loin de pencher pour la guerre, a, tout au contraire, des sentiments si pacifiques qu'il y a toute apparence qu'on n'a plus rien à appréhender pour une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre.

Un autre évènement, aussi inopiné que triste, mérite également notre attention à l'heure qu'il est. C'est la mort subite du roi de Suède, qui a été enlevé, le 12 de ce mois,[2] par un coup d'apoplexie dans le temps qu'on ne s'y attendait nullement. Comme l'on a dépêché tout de suite

[1] Die französische Regierung hatte auf die Denkschriften der Conföderirten (vergl. S. 435) geantwortet: „qu'on voyait avec peine la situation désespérée dans laquelle la Pologne était plongée, mais que la France ne pouvait lui offrir d'autres secours dans le moment présent que ceux de son intercession auprès des puissances voisines; qu'on aurait désiré cependant qu'ils eussent supprimé dans leurs écrits les termes d'interrègne, comme si le trône de Pologne était vacant.“ Die General-Conföderation hatte im October 1770 den polnischen Thron für erledigt erklärt. — [2] Vergl. Nr. 19703.

un courrier pour porter cette fâcheuse nouvelle au Prince Royal, son fils, qui se trouvera apparemment encore à la cour où vous êtes, vous en aurez été déjà informé avant la réception de la présente, et vous ne négligerez point d'être attentif à la sensation qu'elle y fera, ainsi qu'aux engagements qu'on pourrait peut-être avoir voulu faire prendre au nouveau Roi, pour m'en rendre un compte aussi fidèle que détaillé.

Nach dem Concept. Federic.

19703. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION BEHNISCH A STOCKHOLM.

Potsdam, 25 février 1771.

La confirmation que je viens de recevoir par vous de la mort inopinée du roi de Suède,[1] mon beau-frère, renouvelle toute la douleur que ce triste évènement qui m'était déjà connu avant la réception de votre dépêche du 13 de ce mois, m'avait causée. J'y prends part à plusieurs titres et me figure aisément le saisissement que ce coup imprévu doit avoir occasionné à la Reine ma sœur; aussi vous rendrez-vous auprès d'elle pour lui dire que c'était à dessein que je me retenais de lui écrire dans les premiers moments de l'affliction, mais que je ne prenais pas moins, pour cela, cette part vive qu'elle devait s'attendre de moi, au malheur qui venait d'arriver, et partageais sincèrement avec elle l'amertume que son cœur en ressentait.

Au reste, je suis persuadé que ce triste accident ne manquera pas d'influer sur les différents arrangements qu'on est occupé de prendre là où vous êtes, puisque vraisemblablement une nouvelle Diète qu'il faudra convoquer dans les conjonctures présentes, y apportera du changement ou du moins tirera les choses fort en longueur.

Votre dépêche du 12 de ce mois m'a été également rendue.

Nach dem Concept. Federic.

19704. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.[2]

Potsdam, 26 février 1771.

Quelque tristes que soient les particularités que, selon votre rapport d'hier, le sieur de Zöge vous a apprises de la mort subite et inopinée du roi de Suède, vous n'oublierez point de l'en remercier et de lui témoigner, dans les termes les plus obligeants, toute la vivacité de la part que j'ai prise à la perte d'un prince qui avait tant de titres distingués sur mon estime et sur ma tendresse.

[1] Vergl. Nr. 19702. — [2] Finckenstein war am 25. Februar von Potsdam nach Berlin zurückgekehrt.

D'ailleurs, vu les motifs que vous alléguez, je ne saurais qu'approuver que l'on prenne d'abord le deuil, sans attendre la notification formelle de mon cher neveu, le nouveau roi; et comme je ne me connais point aux étiquettes, vous ne manquerez pas de m'informer encore plus particulièrement du terme de ce deuil et s'il faut que ma maison et mes domestiques d'ici le mettent également.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19705. A LA REINE DOUAIRIÈRE DE SUÈDE A STOCKHOLM.

[Potsdam] 26 février 1771.

Ma très chère Sœur. J'ai appris avec autant de sensibilité que de surprise le malheur imprévu qui vient de vous arriver.[1] Si je pouvais y porter remède, je le ferais assurément; vous savez, ma chère sœur, qu'aux choses passées il n'y en a aucun. Je vous prie donc, dans ce douloureux moment, de faire usage de toute la force de votre esprit, pour dompter un chagrin qui vous ferait souffrir, en ruinant votre santé, sans vous rendre jamais ce que vous avez perdu. Moi, de mon côté, je me prépare de vous fournir tous les secours qui dépendent de moi, pour qu'on arrange convenablement votre douaire. Le comte Dönhoff partira dans peu,[2] pour solliciter vivement cette affaire à la Diète future, et en tout ce qui dépend de moi, vous pourrez compter sur les services que je me ferai un plaisir et un devoir de vous rendre, étant avec la plus parfaite tendresse et un attachement inviolable, ma très chère Sœur, votre fidèle frère et serviteur

Federic.

Nach der Ausfertigung. Eigenhändig.

19706. A LA PRINCESSE D'ORANGE ET DE NASSAU A LA HAYE.

[Potsdam] 26 février 1771.

Ma chère Nièce. Si votre chef-d'œuvre ne danse pas encore,[3] il n'y aura qu'à lui donner le temps de croître, pour la voir sur les pas de sa chère mère donner des grâces à son imitation, et quoique j'aie la meilleure opinion du monde de vos productions, je crois, ma chère enfant, que les plus grandes princesses comme les moindres des reptiles ne parviennent à la perfection de leur espèce qu'après que le temps a pu développer leur instinct.

Mon frère Henri est revenu ici de Russie, où il a trouvé une magnificence et une richesse étonnante. L'Impératrice l'a comblé d'attentions

[1] Vergl. Nr. 19703. — [2] Vergl. Nr. 19712. — [3] Die Prinzessin schrieb, Haag 20. Februar: „Je crois que, malgré tout l'esprit de ma fille, elle ferait encore une fort sotte figure à un bal.“ [Charlottenburg. Hausarchiv.] Vergl. S. 440.

obligeantes et de politesse; il lui a fallu quelque repos pour se remettre d'un si long voyage. Il dit que le froid de Pétersbourg surpasse toute imagination.

J'ai vu hier le fils de votre Larrey, envoyé du roi de Danemark;[1] je me suis plus entretenu de ma chère enfant, du cher Stathouder et de votre famille ébauchée que du Danemark. Ainsi, ma chère enfant, ceux qui me parlent de vous, sont toujours bien reçus, vous aimant bien tendrement et étant à jamais, ma chère Nièce, votre bien fidèle oncle

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv im Haag. Eigenhändig.

19707. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 26 février 1771.

J'ai vu par votre rapport d'hier le précis de la lettre,[2] ci-jointe de retour, des palatins et évêque de Culm et de Marienburg,[3] et c'est ce qui m'a épargné la peine de la décacheter et de la lire de nouveau. Les plaintes qu'elle renferme sur les livraisons que mes troupes du cordon exigent,[4] pourraient bien être un peu exagérées. Vous n'ignorez pas du moins combien j'abhorre tous les excès en pareille rencontre et combien je suis attentif d'éloigner tout sujet légitime de doléances. Il est bien vrai que, pour me conserver une libre communication avec mon royaume de Prusse, je me suis vu dans la nécessité d'enclaver quelques districts polonais dans mon cordon, et que l'étendue de ce dernier ne me permet pas de le pourvoir de vivres et de fourrages de mes propres États; mais il faut considérer aussi que ce même cordon met les districts enclavés à l'abri d'être infectés de la peste, et des vexations des Confédérés, et que, vu ce double bénéfice, il est bien conforme à l'équité qu'ils fournissent au moins à sa subsistance. Le cordon des Autrichiens suit aussi les mêmes principes, et aucun Polonais de ces contrées ne s'est point avisé encore jusques ici de le relever et d'en former un sujet de plainte. Quoi qu'il en soit, je ne permettrai jamais à mes officiers d'abuser de leur position actuelle, et je viens de donner, en conséquence, les ordres les plus précis à mon général-major de Belling. En attendant, tout ce que je viens de vous écrire, vous fournira assez d'étoffe à la réponse à faire aux palatins et évêque susmentionnés, de sorte que vous n'avez qu'à la faire dresser en conformité et l'envoyer à ma signature.[5]

Nach der Ausfertigung.

Federic.

[1] Anlässlich seiner Antrittsaudienz. — [2] D. d. Danzig 19. Februar. — [3] Andreas Baier, Franz und Michael Czapski. Finckenstein berichtete: „Ils se plaignent amèrement des livraisons, selon eux exorbitantes, que le général Belling et les officiers de son corps exigent d'eux, et qu'ils prétendent être dans l'impossibilité absolue de fournir." — [4] Vergl. Nr. 19507. — [5] Die demgemäss im Ministerium aufgesetzte Antwort ist Berlin 28. Februar datirt.

19708. AN DEN GENERAL DER KAVALLERIE VON SEYDLITZ IN OHLAU.

Potsdam, 27. Februar 1771.

Da Ich aus Eurem Bericht vom 20. dieses ersehe, dass es mit der Fouragelieferung für den Cordon zu Ende gehen und niemand in der Güte sich dazu mehr verstehen will, so bleibt nichts weiter übrig, als zur Subsistance derer Postirungstruppen diejenige Mittel zu ergreifen, die solche auszuwirken im Stande sind, und werden diejenige, die es zu dergleichen Extrémité kommen lassen, sich davon die Schuld nur selbst beizumessen haben.

Friderich.

Nach dem Concept.

19709. AU CONSEILLER DE LÉGATION BENOÎT A VARSOVIE.

Potsdam, 27 février 1771.[1]

Il faut de toute nécessité que je sois préalablement éclairci sur les doutes que j'ai par rapport à la façon de penser du comte Mniszech, avant que de faire les représentations auprès de l'impératrice de Russie que vous souhaitez, selon votre dépêche du 20 de ce mois, et l'engager de mettre ce comte à la tête du parti qu'elle a en Pologne.[2] Ledit comte, si je ne [me] trompe, a été, de tout temps, zélé partisan de la maison de Saxe.[3] Si donc on lui confie les intérêts du parti russien en Pologne, il est probable qu'il tâchera d'inspirer ses sentiments au parti qu'il doit gouverner, et fera ses efforts pour porter même insensiblement la cour de Russie à pencher en faveur de la maison électorale qu'il affectionne. Cependant ceci n'est nullement de ma convenance, et vous sentirez bien vous-même qu'il m'importe beaucoup de prévenir que pareille chose n'arrive. Ce sont, par conséquent, ces motifs qui me retiennent à faire faire sur-le-champ par le moyen de la cour de Vienne les insinuations requises audit comte, et ce n'est qu'après que vous

[1] Auf dem für die Cabinetsvorträge angefertigten „Extract“ aus dem Bericht des Obersten von Schlichting, dass Oberst Drewitz zwischen dem 17. und 18. „die Confoederirten an drei verschiedenen Orten zu gleicher Zeit angegriffen, selbige geschlagen und viele von ihnen zu Gefangenen gemachet habe“, findet sich die eigenhändige Weisung des Königs, Potsdam 27. Februar: „Ich danke, bitte Particularitäten; vielleicht können wir von die Gefangene was abkriegen.“ — [2] Benoît bat den König, durch den wiener Hof den Grafen Mniszech zu veranlassen, sich sofort nach Warschau zu begeben, „pour se mettre à la tête de notre parti; car, si les Czartoryski qui se moquent de nous de toute façon, reprennent le dessus ou qu'il conservent l'influence dans les affaires à la pacification prochaine, je prédis qu'il en résultera avec le temps des inconvénients très essentiels, tant pour la tranquillité intérieure de la Pologne que principalement pour les intérêts des voisins de ce royaume.“ — [3] Mniszech war mit der Tochter des verstorbenen Premierministers Grafen Brühl vermählt, vergl. Bd. VIII, 586; XXIII, 516.

m'aurez levé entièrement les doutes que je viens de vous communiquer, que je me prêterai à la démarche que vous désirez à cet égard. J'attends pour cet effet là-dessus votre rapport ultérieur.

Nach dem Concept. Federic.

19710. AU CONSEILLER PRIVÉ DE LÉGATION COMTE DE SOLMS A SAINT-PÉTERSBOURG.

Solms berichtet, Petersburg 12. Februar, über eine Unterredung mit Panin: „Il dit que l'intention de la Russie n'était pas d'abaisser tout-à-fait la puissance de la Porte, et que l'Impératrice était trop sensée pour ne pas connaître que, quand même elle aurait aussi ce dessein, ses facultés et d'autres circonstances ne le permettraient pas; mais supposé que toutes les conditions du projet pour la paix[1] pussent être accomplies, la Porte resterait encore toujours très formidable pour toutes les puissances chrétiennes; que la Moldavie était à elle depuis moins d'un siècle, cependant, avant de l'avoir eue, elle avait été en état de faire le siège de Vienne; que, de même, les Tartares, les plus voisins des États de la Russie, n'étaient devenus ses sujets que depuis une cinquantaine d'années, ce qui n'avait pas empêché qu'elle n'ait été très puissante auparavant.

Cette analyse des forces ottomanes m'a fourni occasion de lui faire plusieurs questions sur son intention au sujet de la Moldavie et Valachie; à quoi il a répondu positivement qu'il ne comptait pas la garder. Je lui ai dit ensuite au sujet de la liberté des Tartares que, me mettant à la place d'un ministre de Russie, je concevais bien l'avantage qui reviendrait à cet empire, si ces nations pouvaient être rendues libres, mais comme il n'y avait que la moitié qui s'était soustraite par elle-même, que les Tartares de Crimée, pour pouvoir se déclarer aussi, attendaient que les Russes les délivrassent des garnisons turques qui occupaient leurs places fortes, et que cela ne réussirait peut-être pas dans une campagne, s'il estimait que cela valait la peine de continuer la guerre? Il m'a répondu simplement que non; que, si on ne pouvait pas obtenir la liberté pour toutes les nations tartares, il fallait aviser seulement comment la conserver à ceux qui s'étaient rendus tels eux-mêmes; qu'on ne prolongerait pas la guerre pour l'amour de ceux de Crimée, mais qu'en renonçant à toutes ces espérances d'avantages, on devait donc songer aussi à procurer un autre dédommagement à la Russie, Azow ne pouvant être regardé que comme une possession reprise d'un ancien domaine abandonné pendant quelques années. Que la navigation russe dans la Mer Noire aurait pu être obtenue, sans guerre, par une négociation, et que cela ne dédommageait pas de la perte de 25 millions de roubles et au delà, si la guerre devait durer, de tant de milliers d'hommes et d'un dérangement total dans le système du gouvernement, dirigé uniquement à perfectionner l'état intérieur de l'empire.

J'ai voulu le faire parler clair sur ce qu'il regardait comme un équivalent pour le dédommagement proposé dans le projet, mais je n'ai pu rien tirer de plus."

Potsdam, 27 février 1771.

Votre dépêche du 12 de ce mois vient de m'être fidèlement rendue, et comme elle m'apprend que le postillon qui conduisait la poste du 27 de janvier, a été dévalisé dans le voisinage de Pétersbourg, je m'empresse à vous adresser ci-joint le double de mes ordres immédiats du 27 du même mois.[2]

[1] Vergl. Nr. 19683. — [2] Nr. 19622.

J'y joins encore une copie d'un passe-port que l'administrateur du district dont la cour de Vienne s'est mise en possession en Pologne, a fait expédier, en date du 8 de novembre 1770, au staroste Pelilcancyk,[1] par lequel il n'apparaît que trop que cette cour regarde déjà ce district avec toutes ses dépendances comme des États incorporés à son royaume de Hongrie. Cette démarche prouve assez qu'elle est dans la résolution de le conserver, et j'ai tout lieu de présumer qu'elle ne l'abandonnera guère, sans y être obligée par une force supérieure.

Cette idée me conduit naturellement à une autre et me fait juger que le meilleur sera que la Russie et moi nous profitions également de ces conjonctures, et qu'en imitant l'exemple de la cour de Vienne, nous pourvoyions nous-mêmes à nos intérêts et nous procurions quelque avantage réel et proportionné. Il me semble en effet qu'il doit être indifférent à la Russie de quel côté lui vienne le dédommagement que, selon votre dépêche susmentionnée, elle désire tant d'obtenir. Comme cependant sa guerre actuelle s'origine uniquement des affaires de Pologne, je ne vois pas pourquoi elle ne dût penser à se le procurer sur le territoire de cette même République, et, pour moi, si je ne veux pas faire pencher trop la balance du côté de l'Autriche, je ne pourrai pas me dispenser non plus de me procurer, de la même façon, quelque petite partie de la Pologne,[2] ne fût-ce qu'en guise d'équivalent de mes subsides, ainsi que des pertes et des dommages que j'ai également essuyés dans cette guerre. Bien plus, je serais bien aise de pouvoir dire alors avec vérité que c'est à la Russie que j'avais la principale obligation de cette nouvelle acquisition, qui fournirait, en même temps, une nouvelle occasion de raffermir nos liens réciproques et de les rendre encore plus indissolubles.

Quant à sa négociation de paix, au contraire, elle peut être très assurée que je ne discontinuerai point de l'appuyer autant qu'il me sera possible, et que je ne négligerai absolument rien pour lui procurer une paix glorieuse; et, à cette occasion, je ne veux pas vous laisser ignorer que son ministre à Vienne, le prince Golizyn, a exécuté déjà la commission dont il était chargé auprès du prince de Kaunitz.[3] Jusques ici cependant il est encore à attendre la réponse de ce dernier, qui a pris ses propositions *ad referendum*, pour en rendre compte à Sa Majesté l'Impératrice-Reine.[4] Elle ne tardera toutefois pas à lui être remise, et il faudra voir ce qu'elle contiendra.

En attendant je n'ai absolument rien communiqué à cette cour des

[1] In dem von dem „Administrator" Török ausgestellten Pass wurde das besetzte Gebiet bezeichnet als „districtus reincorporatus", bez. „districtus neo-recuperatus Hungariae", und Pelilcancyk, der Starost von Novitarg, als „tamquam fidelis sanctissimae caesareae, regiae et apostolicae Majestatis subditus". Der Pass war abschriftlich von Benoît mit seinem Bericht vom 20. Februar übersandt worden. — [2] Vergl. Nr. 19687. — [3] Vergl. S. 463. — [4] Bericht Rohds, Wien 20. Februar.

propositions de paix que celle où vous êtes, m'a confiées.[1] Ce serait abuser de la confiance que Sa Majesté l'impératrice de Russie m'a témoignée dans cette rencontre, et je n'en ferai sûrement rien qu'après qu'elle-même m'en aura requis, quoique d'ailleurs j'aie tout lieu de me flatter que tout réussira à son gré, et que cette négociation se terminera enfin à sa satisfaction.

Au reste, vous serez déjà informé avant la réception de la présente de la mort subite et inopinée du roi de Suede.[2] Sans entrer dans un trop grand détail sur ce triste évènement, je me borne simplement [à] vous prévenir que, le douaire de la Reine ma sœur n'ayant été fixé dans son contrat de mariage qu'en qualité d'épouse d'un successeur au trône, l'équité naturelle me paraît exiger qu'il soit rendu, à l'heure qu'il est, plus proportionné à sa dignité de Reine. Dans cette vue, je donnerai des instructions relatives à cet objet au nouveau ministre que je compte d'envoyer à cette cour,[3] et je me flatte que celle où vous êtes, convaincue de l'équité de ma demande, se fera un plaisir d'y coopérer et de n'être au moins pas contraire aux démarches que je pourrais faire faire en conséquence.

Federic.

Nach dem Concept.

19711. AU MINISTRE D'ÉTAT DE ROHD A VIENNE.

Potsdam, 27 février 1771.

Le ministre de Russie ayant fait, selon votre dépêche du 20 de ce mois, la déclaration à laquelle je m'attendais,[4] il s'agit de savoir à présent la réponse que la cour où vous êtes, jugera à propos d'y faire. Elle nous fera voir plus clair sur ce qu'on a à se promettre de la négociation de la paix entre la Russie et la Porte, et c'est un motif de plus pour vous de m'en rendre compte, dès qu'elle parviendra à votre connaissance.

En attendant, vous verrez par la copie ci-jointe d'un passe-port, expédié en date du 8 de novembre de l'année dernière par l'administrateur du district en Pologne que l'Autriche a rejoint à son royaume de Hongrie,[5] que cette maison regarde déjà les contrées qui en font partie, comme ses domaines, et vous n'oublierez pas de relever cette démarche avec des couleurs un peu fortes, dans un rapport détaillé et séparé, que vous m'adresserez sur ce sujet, afin que je puisse en faire l'usage que j'ai dessein d'en faire.

Au reste,[6] voici la copie d'un passe-port que l'administrateur du district que la cour où vous êtes, a rejoint à son royaume de Hongrie, a expédié, en date du 8 de novembre de 1770, au staroste Pelilcancyk.

Nach dem Concept. Federic.

---

[1] Vergl. Nr. 19683. — [2] Vergl. S. 479. — [3] Vergl. Nr. 19712. — [4] Vergl. S. 483. — [5] Vergl. S. 483. — [6] Dieser Absatz erging en clair.

19712. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Potsdam, 27 février 1771.

Dans mes ordres d'hier,[1] je n'ai pas touché l'article du comte de Dönhoff que vous m'avez proposé, dans votre rapport du 25 de ce mois, pour le poste de Suède. J'y supplée donc aujourd'hui, et je suis bien aise de vous dire qu'en considération du bon témoignage que vous avez rendu à ses talents et à son mérite,[2] je veux bien l'agréer et lui accorder les mêmes appointements et extraordinaires attachés à cette ambassade dont ses prédécesseurs ont été gratifiés.

Mais comme la mort du roi de Suède fournit un motif de plus de hâter sa mission, vous n'aurez rien de plus pressé que de le faire venir incessamment à Berlin et de lui préparer toujours ses instructions, pour lesquelles je vous recommande surtout de ne pas oublier l'article du douaire de ma sœur[3] qui, comme vous savez, n'a été fixé dans ses pactes dotaux qu'en qualité d'épouse du successeur au trône de Suède, et qui, selon toutes les règles de la justice et de l'équité, doit être augmenté, à l'heure qu'il est, et rendu plus proportionné à son état de Reine douairiaire. Vous n'oublierez donc pas de bien appuyer sur cette augmentation dans les instructions susmentionnées, et de fournir au comte de Dönhoff tous les motifs qui se présentent, pour faire goûter cette proposition au Roi et aux états de Suède.

Nach der Ausfertigung. Federic.

19713. AU LIEUTENANT-GÉNÉRAL BARON DE LENTULUS A BERLIN.

Potsdam, 27 février 1771.

Je suis bien aise de voir, par votre lettre du 26 de ce mois et la réponse que les quatre bourgeoisies de Neuchâtel vous ont adressée pour moi,[4] et que j'ai trouvée à sa suite, combien tous ces corps et communautés reconnaissent le bonheur d'être rentré dans la voie de leur devoir et en même temps de leur salut.[5] N'ignorant, au reste, point la part que vous avez au rétablissement de la paix dans cette province, vous pouvez bien être persuadé que j'y suis d'autant plus

[1] Nr. 19704. — [2] Finckenstein hatte, Potsdam 24. Februar, berichtet: „Je l'ai vu, il y a quelques années, et il m'a paru ne manquer ni de l'esprit ni de l'usage du monde; il s'est expliqué, sur cela, d'une manière qui fait honneur à sa façon de penser." In dem Bericht, Berlin 25. Februar, wiederholte Finckenstein, dass er der Entscheidung des Königs über die Ernennung Dönhoffs entgegensehe. — [3] Vergl. Nr. 19705. — [4] Bericht und „Réponse" liegen nicht vor. — [5] Vergl. Nr. 19563.

sensible que je ne saurais douter des soins que vous prendrez encore pour le maintien de cette tranquillité laquelle souhaitant au surplus d'être de durée, je prie Dieu etc.

Federic.

Nach der Ausfertigung im Königl. Hausarchiv zu Charlottenburg.

19714. AU CHAMBELLAN COMTE DE MALTZAN A LONDRES.

Potsdam, 28 février 1771.

Selon vos dépêches du 12 et du 15 de ce mois il arrive précisément en Angleterre ce que j'ai prévu; la cour a une supériorité décidée au Parlement, et son parti est si bien affermi dans les arçons que celui de l'opposition ne pourra jamais les lui faire perdre.

Au reste, comme l'on destine le sieur Gunning[1] à ma cour pour remplacer le bon chevalier Mitchell,[2] vous n'oublierez pas de me dire quel homme c'est, et si je puis me flatter qu'il suivra les traces de feu son prédécesseur.

D'ailleurs, vous aurez, sans doute, déjà appris la mort subite et inopinée du roi de Suède, et quoique je n'aie pas lieu de présumer qu'on fasse beaucoup d'attention à cet évènement à la cour où vous êtes, vous me rendrez cependant compte de la sensation qu'il pourrait y avoir faite.

Federic.

Nach dem Concept.

19715. AU SECRÉTAIRE DE LÉGATION DE SANDOZ ROLLIN A PARIS.

Potsdam, 28 février 1771.

Sandoz berichtet, Paris 17. Februar: „Un Espagnol que j'ai toujours trouvé assez bien instruit, m'a confié que le roi d'Espagne avait réitéré ses plaintes à cette occasion[3] sur l'humiliation de cet accommodement, et qu'il avait demandé qu'on le sauvât en partie, en réservant que l'Angleterre ne pût construire aucun fort ni aucun autre ouvrage de défense dans l'île de Falkland, et qu'elle ne pût avoir qu'un certain nombre de vaisseaux dans les ports ou bayes de ladite île, mais que le roi de France avait répondu à l'ambassadeur d'Espagne qu'il s'était engagé envers le ministère anglais à faire ratifier purement et simplement l'arrangement convenu, et qu'il était trop jaloux de sa parole pour vouloir y manquer."

Tout ce que vous me dites dans votre dépêche du 17 de ce ce mois, me fait désirer d'être informé plus particulièrement si la conduite de la France dans l'accommodement des différends entre l'Espagne et l'Angleterre ne donnera pas lieu à un refroidissement entre les deux maisons de Bourbon. En effet, si tant est que cet accommodement n'est point du goût de Sa Majesté Catholique, et qu'elle n'a fait que céder aux circonstances et malgré elle, je ne sais si le

[1] Gesandter in Kopenhagen. — [2] Bericht Finckensteins, Berlin 27. Februar, dem der König am 28. antwortet: „Vous me feriez plaisir, si vous pourriez me faire connaître ce Gunning plus particulièrement, tant pour ses talents que pour son caractère." — [3] Bei der Ratificirung des Abkommens mit England.

pacte de famille ne pourrait pas en souffrir quelque secousse ou ébranlement, et c'est ce que vous tâcherez d'approfondir pour m'en rendre compte.

D'ailleurs, vous aurez déjà appris longtemps avant la réception de la présente la mort subite et inopinée du roi de Suède, de sorte que vous vous appliquerez également à pénétrer si, en considération d'un évènement aussi extraordinaire, la France n'assistera pas le nouveau Roi de quelque somme d'argent.

Nach dem Coocept. Federic.

19716. AU MINISTRE D'ÉTAT COMTE DE FINCKENSTEIN A BERLIN.

Finckenstein und Hertzberg überreichen, Berlin 27. Februar, eine auf Befehl des Königs entworfene Denkschrift[1] betreffend:

„1° les prétentions qu'on pourrait former à la charge de la Pologne,

2° les districts qui pourraient faire la convenance de Votre Majesté, et

3° la marche qu'il faudrait tenir pour mener cette affaire à une heureuse fin.

Votre Majesté verra par ce mémoire que les prétentions de la maison de Brandebourg sur la Pologne ne sont ni importantes ni fortes; que la Pomérellie et cette partie de la Pologne polonaise qui s'étend le long de la Netze jusqu'à la Vistule, serait, selon nous, l'acquisition la plus utile et celle à laquelle les susdites prétentions seraient les plus applicables; et que, si la jalousie de la Russie ne permettait absolument pas d'y songer, et qu'il fallût se contenter d'une acquisition au delà de la Vistule, il faudrait toujours, selon nos faibles lumières, commencer par prendre possession de la Pomérellie et faire valoir de bouche les prétentions de Votre Majesté sur ce pays pour obtenir par manière d'équivalent le palatinat de Marienburg ou telle autre partie de la Pologne qui serait en delà de la Vistule, et sur laquelle il n'y aurait point de prétentions à former.

Mais, dans tous les cas, il nous paraît essentiel de suivre dans cette affaire l'exemple de la cour de Vienne, de prendre pour la prise de possession le prétexte du cordon de la peste, de ne s'expliquer que d'une manière vague sur les prétentions à faire valoir en temps et lieu et de ne les produire que lorsqu'il sera question de la pacification de la Pologne."

[Potsdam, février 1771.]

J'ai examiné les cartes de nos frontières, et je trouve, sans doute, que rien ne nous serait plus avantageux que la Pomérellie jusqu'à la Netze. Vous en pouvez faire dresser une espèce de déduction qu'on pourra envoyer en Russie. Si cela ne cause aucune jalousie, ce sera sans contredit la meilleure acquisition; mais s'il faut que nous nous contentions de faire des acquisitions au delà de la Vistule, on pourra proposer, en ce cas, de faire l'échange de la Pomérellie contre les starosties de Culm et de Marienburg, en faisant sentir les difficultés qui

[1] Ein schriftlicher Befehl liegt nicht vor. Auf der Grundlage wurde in der Folge veröffentlicht das von Hertzberg verfasste „Exposé des droits de Sa Majesté le roi de Prusse sur le duché de Pomérellie et sur plusieurs autres districts du royaume de Pologne, 1772." Hertzberg, Recueil des déductions, I, 324 ff. (2. Aufl.).

s'élèveraient, si un Protestant s'emparait d'un évêché catholique.[1] Car quoiqu'on ne toucherait point au spirituel pour en tirer quelque avantage, il faudrait toutefois que l'évêque sacrifiât quelque chose de son temporel.

Pour des Polonais, nous n'aurons pas autrement à nous embarrasser d'eux; car si les Russes et les Autrichiens prennent leur part, ils ne pourront pas crier plus contre les uns que contre les autres, et d'ailleurs les clameurs impuissantes se dissipent.

Federic.

Nach Abschrift der Cabinetskanzlei auf dem gleichfalls nur in Abschrift vorliegenden „Mémoire".

19717. AN DEN ETATSMINISTER GRAF FINCKENSTEIN IN BERLIN.

[Potsdam, Februar 1771.]

Die Trauer[2] sollte er man ansagen in Berlin zum anlegen.

Und auf sein Mémoire[3] da wären noch einige Sachen bei zu erinnern; und ich sehe [als] die grösste Difficultät an, die von der Seite der Russen herrühren würde; denn von Seiten der Oesterreicher, wenn wir auch ein gross Stück kriegten, würden sie ein grösseres nehmen, um sich zu dedommagiren. Und glaubte ich, dass Russland uns lieber Culm, Thorn und Marienburg geben würde als Pomerellen, aus der Ursache, die er von meinem Bruder würde gehört haben, und worüber er ihn noch sprechen könnte.

Aber ich glaubte, dass man nach der schlesischen Seite[4] auf Posen noch wohl eine Prätension finden könnte; also wäre das vielleicht eben so gut, als wenn wir die andern Stücke haben könnten.[5]

Die polnische Krone, die wir noch hier haben,[6] würde gut sein, dass wir sie bei solcher Gelegenheit los werden könnten; wären ohnedem Lumpereien, die nicht viel werth sind.

Und wäre es nicht anders, so würde immer unsere letzte Ressource sein, mit ein Stück, so am Königreich Preussen grenzt, solches zu vertauschen, wenn wir es nicht besser machen könnten.

Nach den Bleinotizen des Cabinetsraths Cöper für die (nicht vorliegende) Antwort, auf der Rückseite des Berichts der Minister Finckenstein und Hertzberg, Berlin 27. Februar (vergl. Nr. 19716).

[1] Ermland. — [2] Um den verstorbenen König Adolf Friedrich von Schweden, vergl. S. 479. — [3] Vergl. Nr. 19716. — [4] Vorlage: „in der schlesischen Sache". — [5] Vorlage: „nicht haben könnten". — [6] Eine polnische Krone war nebst sechs Kleinodien als Unterpfand für eine Forderung, die Preussen an Polen hatte, im Jahre 1704 übergeben worden. Vergl. Bd. XXII, 511.

PERSONENVERZEICHNISS.[1]

Für die mit * bezeichneten Namen vergl. auch S. 504 ff.

A.

Achmet Pascha, türk. Seraskier: 16. 34.

Adolf Friedrich, König von Schweden, Herzog von Holstein-Gottorp († 12. Februar 1771): 59. 97. 122 296. 477. 478. 484—488.

Aiguillon, Herzog, Armand Vignerot Duplessis Richelieu: 24. 28. 411. 453.

Albert, Herzog von Sachsen-Teschen, chursächs. Prinz, vierter Sohn Churfürst Augusts III., österr. Generalfeldmarschall, Reichsfeldmarschall, Generalcapitän und Statthalter von Ungarn: 47. 153. 163.

*Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: 14. 415.

Ali Bey, Pascha von Egypten: 209. 279—281.

Alvensleben, Achaz Heinrich von, preuss. Generalmajor, Chef eines Dragonerregiments: 311; das Regiment: 311.

Amalie, preuss. Prinzessin, Schwester des Königs, Aebtissin von Quedlinburg: 53. 93. 384. 390. 403.

Anhalt, Heinrich Wilhelm von, preuss. Oberst, Flügeladjutant des Königs und Generalquartiermeister: 74. 122. 192. 290.

Anna, Kaiserin von Russland († 1740): 216.

Anna Elisabeth Luise, preuss. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Ferdinand, Bruders König Friedrichs II., geb. Prinzessin von Schwedt: 147. 202.

Ansbach-Baireuth: siehe Alexander, Friederike Luise.

Anson, Lord, Georg, Baron von Soberton, engl. Admiral († 1762): 440.

Aranda, Graf, Pedro Pablo Abaraca de Bolea, span. Erster Generalcapitän und Generalstatthalter von Castilien: 276.

von Arf, russ. Contre-Admiral, Chef eines Geschwaders: 55.

Arnim, Baron, Joachim Erdmann, preuss. Kammerherr, zum Gesandten in Kopenhagen designirt: 186. 187. 203.

August II., Churfürst von Sachsen, König von Polen († 1733): 25. 26. 203. 235.

August III., Churfürst von Sachsen, König von Polen, Sohn des voranstehenden († 1763): 25. 26. 203. 235.

August Wilhelm, Prinz von Preussen, Bruder König Friedrichs II. († 1758): 261.

Augusta, Prinzessin von Wales, Wittwe des Prinzen Friedrich Ludwig von Wales, geb. Prinzessin von Sachsen-Gotha, Mutter König Georgs III. von England: 11. 12. 208. 419.

Augusta, Prinzessin von Braunschweig-

[1] Die Schreibung der Namen erfolgt, soweit möglich, nach den eigenhändigen Unterschriften.

Wolfenbüttel, Tochter des Herzogs Karl: 202.
d'Ayassasa, Graf, Joseph, österr. General der Kavallerie: 130.

B.

Bachmann, Kaufmann, Geschäftsführer im preuss. Comptoir in Petersburg: 235.
Baier, Andreas, Bischof von Culm: 480.
du Barry, Gräfin, Marie-Jeanne Gomarde de Vaubernier: 5. 41. 45. 53. 379. 384. 400. 413. 426.
Bartenfelder, preuss. Courier: 264. 269. 354. 358. 360. 375. 377. 382. 389. 397. 406. 417.
Bataile de François, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in London: 98. 166.
Bayern: siehe Clemens Franz; Karl VII.; Maximilian Joseph.
Beckford, William, Lord Mayor von London († 21. Juni 1770): 12.
Bedford, Herzog, John Russell, engl. Staatsmann († 14. Januar 1771): 419.
*Behnisch, Christian Friedrich Gottlieb, preuss. Legationssecretär und seit Ende September 1770 Geschäftsträger in Stockholm: 20. 122. 186. 212. 260. 296. 300. 427. 478.
Belling, Wilhelm Sebastian von, preuss. Generalmajor, Chef eines Husarenregiments: 311. 324. 480; das Regiment: 284. 311.
Beloselski, Fürst, Andreas, russ. Kammerherr und Brigadier, bevollm. Minister in Dresden: 25. 59 60. 153. 174.
Bender: siehe Mehmed Emin.
*Benoît, Gideon, preuss. Legationsrath, Ministerresident in Warschau: 9. 10. 15. 20. 21. 26. 27. 31. 39. 40. 42. 43. 46. 50. 56. 57. 60. 65. 77. 78. 80. 81. 85—87. 89. 91. 99. 131. 132. 144. 151. 161. 165. 172. 173. 175. 176. 183. 187. 188. 204. 205. 215. 218. 219. 223. 225. 232. 233. 245—247. 254—256. 263. 274. 275. 277. 281. 282. 290. 297. 323. 324. 334. 335. 349. 353. 382. 387. 403. 404. 411. 412. 416. 427. 428. 445. 456. 475. 476. 481—483.
Berkenrode, Mattheus Lestevenon van, holländ. Botschafter in Paris: 23.
Bernstorff, Graf, Johann Hartwig Ernst, dän. Wirkl. Geh. Rath, Mitglied des Geh. Staatsraths, Dirigent der deutschen Kanzlei und des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten (15. September 1770 aus seinen Aemtern entlassen): 158. 163—165. 167. 169. 175. 186. 197. 200. 210. 300.
Bibikow, Ilia Alexandrowitsch von, russ. Generalmajor und Generalingenieur: 270. 406.
*Blanchot, preuss. Legationssecretär in Dresden: 436. 458.
Bohlen, Graf, Karl, preuss. Oberst: 185.
Bolingbroke, Viscount, Henry St. John, engl. Staatsmann († 1751): 419.
Borch, Johann von, poln Kron-Unterkanzler: 183. 428.
*Borcke, Adrian Heinrich von, preuss. Geh. Legationsrath, Gesandter in Dresden (seit Mitte Januar 1771 beurlaubt): 12. 13. 15. 25. 26. 35. 36. 46. 47. 59. 60. 69. 70. 84. 85. 97. 124. 142. 153. 163. 174. 175. 185. 203. 204. 235. 252. 253. 270. 271. 283. 310. 330. 331. 338. 381. 436.
Bougarelli, span. Gouverneur von Buenos Aires: 226.
Branicki, Graf, Franz Xaver, poln. Kron-Oberjägermeister, Feldzeugmeister von Litauen (Januar 1771 von König Stanislaus nach Petersburg geschickt): 387.
Braunschweig-Wolfenbüttel: siehe Augusta; Charlotte; Karl; Karl Wilhelm Ferdinand; Leopold; Ludwig Ernst; Wilhelm Adolf.
Breteuil, Baron, Ludwig August Le Tonnelier de, design. franz. Botschafter in Wien, bis November 1769 Botschafter im Haag: 390.
Brühl, Graf, Heinrich, chursächs. Premierminister († 1763): 481.
Bülow, Christoph Karl von, preuss. Generallieutenant der Kavallerie, Commandeur en chef des Dragonerregiments Baireuth und Generalinspecteur der ostpreussischen Kavallerie: 76. 77. 418.
Burnet, engl. Legationssecretär in Berlin: 473.
Bute, Lord, John Stuart, früherer engl. Erster Lord des Schatzes: 419.

C.

Caesar, Cajus Julius: 257.
Caraccioli, Marquis, Dominicus, sicilian. ausserordentl. Gesandter in London: 98.
*Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt, Gemahlin des Landgrafen Ludwig IX., geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 29. 53. 59. 301.
Cassini, César François, Director des Königl. Observatoriums in Paris: 375.
Chalil Pascha, türk. Grossvezier (abgesetzt 24. December 1770): 16. 17. 57. 80. 87. 89. 110. 112. 188—190. 192. 206. 210. 215. 219. 221. 236. 247. 265. 266. 268. 273. 275. 279. 291. 292. 304. 306. 309. 316. 332. 340. 358. 383. 384. 461.
Chamier, Vertreter der indischen Compagnie: 35.
Charlotte (Philippine Charlotte), reg. Herzogin von Braunschweig-Wolfenbüttel, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 29. 148. 180. 191. 202. 392.
Châtelet-Lomont, Graf, Florentin Ludwig, franz. Maréchal de camp, bis Juni 1770 Botschafter in London: 6.
Chatham: siehe Pitt.
Choiseul d'Amboise, Herzog, Stephan Franz, Graf von Stainville, franz. Staatssecretär und Chef des Departements der Auswärtigen Angelegenheiten und des Krieges (entlassen am 24. December 1770): 5. 11. 18. 23. 24. 28. 35. 36. 41. 43—45. 52. 58. 68. 75. 83. 98. 99. 130. 147. 152. 157. 161. 167—169. 173. 174. 182. 195. 197. 199. 200. 207. 208. 210. 212. 213. 217. 222. 224. 227. 239. 243. 247—249. 251. 259. 272. 280—282. 285. 286. 289. 293. 294. 296. 298. 307. 312. 319. 324. 338. 339. 345. 351. 375—380. 382—387. 390. 394. 400. 408. 409. 412. 413. 417. 420. 421. 426. 427. 429. 435. 439. 440. 453. 457. 473. 477.
Choiseul, Graf, Cäsar Gabriel, Herzog von Praslin, franz. Staatssecretär, Chef des Departements der Marine, der Colonieen und des Finanzenraths (entlassen am 24. December 1770): 64. 375. 376. 378. 382—386.
Chotinski, Nikolaus Constantinowitsch, russ. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 99. 247.
Christian VII., König von Dänemark: 82. 87. 90. 141. 158. 164. 165. 175. 186. 197. 210. 331. 480.
Christian IV., reg. Herzog und Pfalzgraf von Zweibrücken-Birkenfeld: 282.
Clemens XIV., Ganganelli, Römischer Papst: 399.
Clemens Franz, Herzog in Bayern († 6. August 1770): 84.
*Cocceji, Freiherr, Johann Friedrich, preuss. Oberstlieutenant, Flügeladjutant des Königs, Gesandter in Stockholm (bis Ende September 1770): 13. 20. 36. 37. 52. 54. 59. 85. 92. 93. 121. 122. 130. 141. 149. 150. 186. 191. 192. 196.
Cöper, Ludwig Ernst Heinrich, preuss. Kriegs- und Cabinetsrath, Geh. Rath: 141. 269. 488.
Colloredo, Fürst, Rudolf, österr. Wirkl. Geh. Rath und Conferenzminister, Reichshofvicekanzler: 133.
du Commun, ehemal. preuss. Legationssecretär im Haag, Hofrath: 132. 142.
Corneille, Pierre, franz. Dramatiker († 1684): 454.
Cornet, churpfälz. Gesandter im Haag: 52. 84.
Curland: siehe Karl.
Cyrus: 135.
Czapski, Graf, Franz, Woiwode von Culm: 480.
Czapski, Graf, Michael, Woiwode von Marienburg: 480.
Czartoryski, Fürsten, poln. Magnatenfamilie (insbesondere Fürst August Alexander und Fürst Michael Czartoryski, siehe unten): 9. 31. 171. 173. 170. 188. 205. 217. 218. 223. 274. 387. 481.
Czartoryski, Fürst, August Alexander, Woiwode von Klein-Russland, Oheim des Königs von Polen: 324.
Czartoryski, Fürst, Michael, Grosskanzler von Litauen, Oheim des Königs von Polen: 171.
von Czernacki, poln. Edelmann: 15.

D.

Dänemark: siehe Christian VII.
*Dalwig, Georg Ludwig von, preuss

Generalmajor und Chef eines Kürassierregiments: 62. 63. 274. 393. 438. 475.
Danckelman, Baronin, Sophie, ehemal. Erzieherin der Prinzessin Wilhelmine von Oranien, im Hofstaat der Prinzessin im Haag: 5. 312. 320.
Danneskiold-Laurwigen, Graf, Christian Konrad, dän. Admiral und Intendant der Marine (September 1770 verabschiedet): 163.
Derschau, Friedrich Wilhelm von, preuss. Etatsminister und Generalpostmeister: 233.
Dietrichstein, Graf, Johann Karl, österr. Wirkl. Geh. Rath, Oberstallmeister des Kaisers: 80. 90.
Dönhoff, Reichsgraf, Christian Ludwig August Karl, zum preuss. Gesandten in Stockholm designirt: 479. 484. 485.
Dolgoruki, Fürst, Wassilij Michailowitsch, russ. General en chef: 338.
*Dolgoruki, Fürst, Wladimir Michailowitsch, Bruder des voranstehenden, russ. Gesandter in Berlin: 143. 144. 189. 338.
*Domhardt, Johann Friedrich von, Präsident der Kriegs- und Domänenkammer in Königsberg: 466.
Dorville, Johann Ludwig von, auf Wahlsdorf und Kertzendorf, preuss. Etatsminister, Präsident des Kammergerichts und Chef des geistlichen Departements († 12. December 1770): 327.
Drewitz, russ. Oberst: 232. 233. 257. 412. 481.
Duprat (du Prat), Abbé, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger im Haag: 23.
Durand, Franz Michael de Distroff, franz. Geschäftsträger in Wien: 36. 256. 278.

E.

Egypten: siehe Ali Bey.
Ehnich, preuss. Feldjäger: 126. 136. 141. 184. 199. 214. 441. 443. 459.
Elisabeth, Kaiserin von Russland († 1762): 400.
Elisabeth, Königin von Grossbritannien († 1603): 191.
Elisabeth (Maria Elisabeth), churs ächs. Prinzessin, Tochter des Churfürsten August III.: 47.
Elisabeth Augusta, Churfürstin von der Pfalz, Gemahlin des Churfürsten Karl Theodor, geb. Prinzessin von Pfalz-Sulzbach: 436. 458.
Elisabeth Christine, Königin von Preussen, geb. Prinzessin von Braunschweig-Bevern: 395.
Emanuel, Prinz von Nassau-Siegen († 1735): 313.
England: siehe Augusta; Elisabeth; Georg III.; Heinrich VIII.; Wilhelm Heinrich.
Esterhazy, Graf, Nikolaus, ehemal. österr. Botschafter in Petersburg: 362.
Eugen: siehe Friedrich Eugen.

F.

Fagel, Heinrich, erster Greffier der Generalstaaten: 23. 260.
Ferber, Karl Friedrich von, dän. Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 87.
*Ferdinand, preuss. Prinz, dritter Bruder des Königs, General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments, Herrenmeister des Johanniterordens: 37. 38. 70. 81. 202. 390.
Ferdinand, österr. Erzherzog, Sohn Kaiser Franz' I., Generalgouverneur der österr. Lombardei, seit 1766 mit der Prinzessin Maria Beatrix von Modena procuratorisch vermählt: 287. 346.
Fersen, Graf, Axel: 211.
*Finckenstein, Graf, Finck von, Karl Wilhelm, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 13. 19. 20. 23. 30. 31. 42. 46. 49. 51. 54. 55. 69. 74. 76. 87. 110. 112. 127. 130. 133—136. 143. 144. 146. 150. 154. 170. 171. 186. 187. 196. 203. 214. 221. 225. 242. 266. 267. 275. 277. 278. 285. 287. 313. 323. 324. 337. 338. 340. 353. 359. 363. 364. 371—373. 395. 396. 400. 409. 410. 414. 415. 423—426. 428. 430—433. 436—438. 441—447. 450. 454. 455. 459. 460. 463. 464. 466—468 471. 474. 478—480. 485—488.
Finckenstein, Graf, Finck von, Friedrich Ludwig Karl, Sohn des voranstehenden, Kammergerichtsreferendar in Berlin: 474.
François: siehe Bataile de François.
Frangopulo, Jhannaki, Dolmetscher des preuss. Gesandten von Zegelin in Konstantinopel: 132—134. 433.

Frankreich: siehe Ludwig XV.; Ludwig; Maria Antoinette; Maria Josepha.
Franziska, Gemahlin des Prinzen Karl von Sachsen, geb. Krasinska: 47.
Friederike, Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen Friedrich Wilhelm, geb. Prinzessin von Hessen-Darmstadt: 29. 53. 59. 74. 75. 125. 143.
Friederike Luise, Markgräfin-Wittwe von Brandenburg-Ansbach, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 93.
Friedrich, schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs: 260. 384. 392. 402. 454.
Friedrich, Prinz von Hessen-Cassel, holländ. Generalmajor: 69. 96. 147. 156. 228.
Friedrich August, Churfürst von Sachsen: 12. 13. 25. 36. 46—49. 60. 124. 163. 179. 203. 204. 458.
Friedrich Eugen, Prinz von Württemberg, bis Mai 1769 in preuss. Diensten: 42. 214. 278.
Friedrich Wilhelm, Prinz von Preussen, ältester Sohn des Prinzen August Wilhelm: 70. 143. 156. 193. 261.
Friedrich Wilhelm, preuss. Prinz, Sohn des voranstehenden (geb. 3. August 1770): 59. 74. 75. 81. 97. 125. 143.
Friedrich Wilhelm, Markgraf von Schwedt, preuss. Prinz: 202.
Fuentes, Graf, Joachim, span. Gesandter in Paris: 289. 421. 486.

G.

Gaudot, Oberstlieutenant à la suite der holländ. Armee: 132. 142.
Gaullard de Saudray, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 338.
*Geiseler, Friedrich Emanuel, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Kopenhagen (bis November 1770): 55. 77. 141. 142. 158. 162. 163. 175. 186. 197. 242.
Generaldirectorium, in Berlin: 150.
Georg III., König von Grossbritannien, Churfürst von Hannover: 6. 12. 68. 122. 226. 339. 354. 418. 419. 434.
Georg, Chevalier de Saxe, chursächs. Feldmarschall: 49.
Georgien: siehe Heraclius.
Geray, Familie der Grosschane der Krimtartaren: 368.
Ghika, Gregor, Fürst der Walachei, seit November 1769 in russ. Gefangenschaft: 8. 240.
Glocester: siehe Wilhelm Heinrich.
Golizyn (Galizin), Fürst, Dmitrij Michailowitsch, russ. Generallieutenant und Wirkl. Kammerherr, bevollm. Minister in Wien: 110. 348. 373. 389. 397. 404. 410. 418. 423. 429. 442. 446. 447. 460. 463. 470. 474. 475. 483. 484.
*Goltz, Freiherr, Bernhard Wilhelm von der, preuss. Oberst, Flügeladjutant und Wirkl. Kammerherr: 277. 474.
Grammont, Herzogin, Beatrix, geb. Gräfin Choiseul-Stainville, Schwester des Herzogs von Choiseul: 45.
*Gregory, Karl Wilhelm, preuss. Legationssecretär in London, seit Ende November 1770 Geschäftsträger in Kopenhagen: 11. 12. 19. 20. 29. 41. 64. 69. 83. 84. 98. 120. 146. 157. 162. 242. 331. 376. 377. 380.
Guines, Graf, Adrien-Louis Bonnières de Souastre, franz. Brigadier, zum Gesandten in London designirt, seit Ende November 1770 in London: 6. 282. 352.
Gunning, Robert, engl. Gesandter in Kopenhagen: 486.
Gustav (III.), Kronprinz von Schweden, seit 12. Februar 1771 König: 96. 148. 202. 260. 384. 392. 402. 454. 478. 479. 485. 487.

H.

Haas, Dietrich von, Major im preuss. Ingenieurcorps (1770 als Volontär im russ. Hauptquartier): 245.
Hagen, Freiherr, Ludwig Philipp, preuss. Etatsminister, Chef des dritten Departements des Generaldirectoriums († 6. Februar 1771): 150.
Halifax, Graf, Georg Montagu Dunk, engl. Geh. Siegelbewahrer, seit Ende Januar 1771 Staatssecretär der nördl. Angelegenheiten: 352.
Heinrich VIII., König von England († 1547): 399. 400.
*Heinrich (Friedrich Heinrich Ludwig), preuss. Prinz, Bruder des Königs,

General der Infanterie, Chef eines Infanterieregiments: 20. 36. 37. 39 59. 71—74. 85. 92—95. 100. 121—125. 130. 131. 140. 141. 148—150. 160. 168. 169. 171. 173. 178—180. 189. 191. 192. 198. 210. 211. 214 218. 219. 224. 229—232. 234—236. 238—241. 244. 245. 247. 248. 251—258. 260—262. 264. 265. 267—273. 275. 279—282. 291—296. 299. 302. 303. 305—310. 314—319. 322. 323. 326—329. 332. 333. 347. 349. 350. 354—360. 374. 375. 382—385. 389. 390. 392. 396. 402. 403. 405—407. 417. 418. 422. 430—432. 436. 437. 440. 447. 448. 452. 454. 456. 458—460. 465—468. 476. 477. 479. 480. 488.

Heinrich, preuss. Prinz, zweiter Sohn des Prinzen August Wilhelm, Oberst und Chef eines Kürassierregiments († 1767): 261.

Henckel, Joachim Friedrich, Arzt in Berlin: 75.

Heraclius, Fürst von Georgien: 16. 51. 368.

Herreira, Vicomte, Don Alvarez de Navia, span. Gesandter in Petersburg: 192.

Hertz, Franciscus, Jesuit, Beichtvater des Churfürsten von Sachsen: 48. 49.

*Hertzberg, Ewald Friedrich von, preuss. Etats- und Cabinetsminister: 13. 23. 30. 31. 42. 46. 49. 54. 76. 150. 186. 214. 242. 275. 277. 287. 313. 323. 324. 353. 409. 414. 428. 473. 487. 488.

Hessen-Cassel: siehe Friedrich.

Hessen-Darmstadt: siehe Caroline.

Heyden, Graf, Reinhard Adrian Karl Wilhelm, Kammerherr des Prinzen von Oranien (November 1770 nach Berlin gesandt): 300. 303. 330. 336. 401.

*Hochstetter, Gottfried Adam von, preuss. Geh. Rath und Gesandter am churpfälz. Hofe und beim oberrhein. Kreise: 435. 436.

Hoditz, Graf, Albert Joseph, Herr von Rosswalde: 375.

Hohenstock, Christian August von, Major im preuss. Husarenregiment Lossow: 13. 30.

Holck, Graf, Friedrich Wilhelm Konrad, dän. Hofmarschall (Juli 1770 entlassen): 77.

Holland: siehe Wilhelm V.; Wilhelmine; sowie Ludwig Ernst.

Homer: 327.

Hoym, Graf, Karl Georg Ernst, preuss. Etatsminister und dirigirender Minister von Schlesien: 21. 46. 186. 311.

I. (J.)

Jacobi, Constans Philipp Wilhelm von, preuss. Legationsrath, Gesandtschaftssecretär in Wien: 9.

Janow, russ. Lieutenant (October 1770 nach Berlin gesandt): 143.

Jariges, Joseph Philipp von, preuss. Grosskanzler, Chef de Justice, Etatsminister und Chef des Tribunals († 9. November 1770): 258. 327.

Ibrahim Pascha, türk. Seraskier, zum Pascha von Silistria ernannt: 16

Jeanneret de Dunilac, seit Ende September 1770 preuss. Legationssecretär in London: 20.

Ingersleben, Ludwig Karl von, preuss. Oberst, Chef eines Garnisonregiments: 13. 30. 40.

Joseph II., Römischer Kaiser: 6. 7. 35. 39. 47. 62. 68—71. 75. 79—82. 84. 85. 89. 93—96. 107. 110. 112. 115. 116. 118. 119. 122. 124. 127. 129—131. 133. 134. 150. 151. 153. 155. 157. 160. 162. 163. 172. 174. 196. 200. 206—208. 217. 224. 232. 244. 265. 273. 278. 283. 301. 307. 310. 314. 321. 342. 343. 346. 358. 361. 424. 425. 435. 437. 443. 449. 450. 458. 464. 470.

Ismail Raif, türk. Reis-Effendi: 33. 132—134. 154—156. 177. 227. 250. 303. 304. 320. 356—358. 433. 434 444. 445. 470. 471.

*Junck, Johann Andreas, preuss. Legationsrath, Resident in Danzig: 9. 10. 13. 14. 20. 22. 30. 31. 40—42. 49. 76. 88. 150.

K.

Kaphengst, Christian Ludwig von, preuss. Rittmeister, Adjutant des Prinzen Heinrich: 178.

Kaplan Geray, Grosschan der Krimtartaren (bis November 1770): 60. 62. 66. 67. 78—80. 91. 99. 368.

Karl VI., Römischer Kaiser († 1740) 176.

Karl VII., Römischer Kaiser (Churfürst von Bayern) († 1745): 220.
Karl III., König von Spanien: 90. 98. 226. 276. 388. 421. 477. 486.
*Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: 87. 89. 148.
*Karl, schwed. Prinz, Sohn König Adolf Friedrichs: 90. 95. 96. 141. 170. 180. 185. 191. 193. 194. 196. 202 203. 211. 212. 218. 228. 260. 296. 300 308. 313. 314. 392. 454.
Karl, chursächs. Prinz, dritter Sohn des Churfürsten August III., früher Herzog von Curland: 47. 49. 69. 153. 163. 174. 175. 184. 210.
Karl Emanuel III., König von Sardinien, Herzog von Savoyen: 270.
Karl Emanuel, Prinz von Piemont, ältester Sohn des Kronprinzen Victor Amadeus von Sardinien, Enkel des voranstehenden: 270.
Karl Eugen, reg. Herzog von Württemberg: 214. 375.
Karl Heinrich Nikolaus Otto, angeblicher Prinz von Nassau-Siegen, Sohn von Maximilian Wilhelm Adolf (s. dort): 313. 350.
Karl Theodor, Churfürst von der Pfalz: 5. 19. 23. 24. 29. 34. 41. 46. 75. 84.
Karl Wilhelm Ferdinand, Erbprinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: 70. 179.
Karr, russ. Generalmajor: 171.
*Katharina II., Kaiserin von Russland: 1—4. 7. 8. 27. 31. 36. 39. 43. 48. 51. 56. 61. 71—74. 78. 79. 85. 86. 88. 91—95. 100. 102. 103. 109—113. 121—130. 136. 138—140. 143—145. 148. 149. 155. 158. 159. 164. 168—171. 173. 179. 180. 184. 189—191. 206. 209. 214—219. 221—225. 229—232. 234. 236—241. 244—248. 250. 251. 254—258. 260—264. 268. 270. 271. 274. 280. 281. 290—296. 299. 303. 305. 306. 309. 310. 315—320. 322. 327. 328. 333. 340. 342. 349. 354—357. 360. 364—374. 383—385. 387. 399. 403. 405—407. 410. 415. 430—433. 437. 442. 443. 459—466. 468. 469. 479. 481. 482. 484.
*Kaufmannsältesten, in Breslau: 378.
*Kaunitz-Rittberg, Fürst, Wenzel, österr. Hof- und Staatskanzler: 32. 38. 43. 44. 50. 62. 79. 81. 101—119. 123. 127. 130. 131. 133. 135. 139. 145. 146. 151. 155—157. 160. 164. 170. 172. 185. 190. 196. 200. 207. 219. 220. 232. 234. 238. 246. 248. 265. 266. 268. 272—274. 281. 284. 288. 295. 297. 301. 302. 311. 314. 318. 321. 328. 329. 333. 334. 340. 342. 345. 346. 348. 354. 361. 373. 381. 389. 395. 399. 400. 404. 414. 416. 423. 429. 437. 441. 442. 445. 446. 448—450. 453. 455. 467. 474. 476. 483.
Kinski, Fürst, Franz Ulrich, österr. Generalfeldzeugmeister: 130.
*Kleist, Primislaus Ulrich von, preuss. Generalmajor, Commandant von Kolberg: 284.
Knowles, Ritter, Karl, engl. Admiral (tritt in russ. Dienst): 297.
Krasinski, Adam, Bischof von Kamieniec: 15.
Krasinski, Michael, Kämmerer von Rozan, Marschall der Conföderation von Bar: 17.

L.

Lacy, Graf, Franz Moritz, österr. Generalfeldmarschall, Präsident des Hofkriegsraths, Chef eines Infanterieregiments: 348.
Larrey, Thomas Isaac von, holländ. Geh. Rath und Kammerherr des Erbstatthalters: 480.
Larrey, Anton von, Sohn des voranstehenden, dän. Kammerherr und ausserordentl. Gesandter in Madrid, zum Gesandten in Berlin designirt, seit Februar 1771 in Berlin. 82. 87. 187. 203. 480.
Lasocky, Pole: 17.
Leckow, Anton Heinrich Friedrich von, Major im preuss. Husarenregiment Malachowski: 76. 77.
Lengefeld, Christian August von, Oberst im preuss. Feldbataillon Rossières (1770 als Volontär im russ. Hauptquartier): 66. 244. 470.
*Lentulus, Freiherr, Rupert Scipio, preuss. Generallieutenant der Kavallerie, Flügeladjutant, Gouverneur von Neuchâtel: 132. 142. 353. 485. 486.
Leopold, österr. Erzherzog, Sohn Kaiser Franz' I., Grossherzog von Toscana: 62.
Leopold, Prinz von Braunschweig-

Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl: 70. 179.
Lerchenfeld, Freiherr, Maximilian, ehemal. kaiserl. (bayr.) General: 220.
Ligne, Fürst, Karl Joseph, österr. Generalmajor: 285.
Lobkowitz, Prinz, Joseph Maria August Anton, österr. Generalfeldmarschall-lieutenant, bevollm. Minister in Petersburg: 318. 463.
Lucullus: 384.
Ludwig XV., König von Frankreich: 23. 24. 27. 28. 41. 44 45. 58. 113. 120. 161. 168. 212. 252. 259. 282. 285. 293. 294. 319. 337. 379. 386. 412. 417. 420. 421. 426. 429. 439. 440. 457. 473. 477. 486.
Ludwig, Dauphin von Frankreich, Enkel des voranstehenden: 68. 148. 386.
Ludwig Ernst, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, holländ. Generalfeldmarschall, früherer Vormund des Erbstatthalters: 5. 351. 391.
Luise, Prinzessin von Oranien, Tochter des Prinzen Wilhelm V. und der Prinzessin Wilhelmine (geb. 28. November 1770): 300. 303. 308. 330. 335. 351. 390. 440. 479.
Luise Amalia, verwittwete Prinzessin von Preussen, Gemahlin des Prinzen August Wilhelm, geb. Prinzessin von Braunschweig-Wolfenbüttel: 29. 53. 75. 95. 261.
Lurj, Joseph Elias, griech. Consul in Malta: 67.

M.

Mailly Marquise, Charlotte, Tochter des Marquis von Nesle, geschiedene Gemahlin des Prinzen Emanuel von Nassau-Siegen († 1769): 313.
Malachowski, preuss. Husarenregiment: 76.
Malczewski, Ignatius von, poln. Starost, ehemal. Conföderationsmarschall von Grosspolen: 187—189.
*Maltzan, Graf, Joachim Karl, preuss. Kammerherr, bevollm. Minister in London (von Juli bis Mitte September 1770 beurlaubt): 6. 11. 19. 41. 64. 98. 146. 161. 162. 166. 167. 181. 194. 195. 200. 201. 207. 208. 226—228. 233. 238. 243. 244. 258. 259. 276. 277. 288. 289. 298. 313. 319. 320. 325. 330. 337—339. 352. 354. 380. 387. 388. 418. 419. 421. 434. 435. 439. 452. 471. 472. 486.
Manolaki, Serdar, Mai 1770 zum Hospodar der Walachei ernannt: 16. 17. 33. 34.
Manteuffel, Otto Jakob Zöge von, schwed. Oberst, Gesandter in Berlin: 196. 478.
Marcolini, Graf, Camillo, chursächs. Kämmerer. 48. 49.
Maria Amalia, chursächs. Prinzessin, Schwester des Churfürsten Friedrich August: 270.
Maria Amalia Augusta, Churfürstin von Sachsen, Gemahlin des Churfürsten Friedrich August, geb. Prinzessin von Zweibrücken-Birkenfeld: 436.
Maria Antoinette, Dauphine von Frankreich, Gemahlin des Dauphins Ludwig, geb. österr. Erzherzogin: 27. 127. 131. 148. 259. 288. 386.
Maria Antonia, Wittwe des Churfürsten Friedrich Christian von Sachsen, geb. Prinzessin von Bayern: 49. 84. 85. 97. 147. 156. 157. 163—166. 175. 179. 180. 185. 187. 196. 203. 204. 252. 253. 270. 271. 283. 384.
Maria Beatrix, Prinzessin von Modena, Tochter des Erbprinzen Hercules Reinaldus, seit 1766 mit dem Erzherzog Ferdinand procuratorisch vermählt: 287.
Maria Josepha, Dauphine von Frankreich, Gemahlin des 1765 gestorbenen Dauphins Ludwig, geb. Prinzessin von Sachsen († 1767): 49.
Maria Theresia, Römische Kaiserin, Königin von Ungarn und Böhmen, seit 18. August 1765 Wittwe: 32. 36. 46. 50. 91. 96. 97. 101. 103. 116. 118. 119. 127. 129. 155. 160. 172. 176. 196. 206. 217. 238. 265. 287. 291. 295. 321. 342. 346. 347. 349. 355. 358. 361. 389. 390. 405. 424. 425. 449. 450. 470. 483.
Masserano, Fürst, Victor Amadeus, span. Botschafter in London: 98. 166. 289. 352. 354. 421.
Maupeou, René Nicolas Charles Augustin de, franz. Kanzler und Grosssiegelbewahrer: 161. 379. 384. 400. 408. 413. 426. 435. 457. 473.
Maximilian Joseph, Churfürst von Bayern: 239. 242. 249. 282.

Maximilian Wilhelm Adolf, angeblicher Prinz von Nassau-Siegen, unehelicher Sohn der Marquise von Mailly († 1748): 313.
Mehmed Emin (Mohammed Emin), Seraskier von Bender: 240. 241.
Mehmed Pascha (Melek Mehmed), Schwager des Sultans Mustapha III., Caïmacam in Abwesenheit des Grossveziers: 110. 112. 115. 127. 133—136. 146. 154. 171. 219. 227. 278. 279. 344. 359. 363. 443—445. 447. 454. 455. 471.
Meier, preuss. Dragonerregiment: 383. 418.
von Mengen, braunschweig. Major (1770 als Volontär im russ. Hauptquartier): 305.
Mirsasade Effendi, türk. Mufti: 133.
*Mitchell, Andrew, engl. bevollm. Minister in Berlin († 28. Januar 1771): 337. 338. 415. 428. 429. 473. 486.
Mlodzieiowski, Andreas, Bischof von Posen, poln. Krongrosskanzler: 183. 416. 428.
Mniszech, Graf, Georg Vandalin, Starost von Grosspolen: 481.
Mniszech, Gräfin, Maria Amalia, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Brühl: 481.
Modena: siehe Maria Beatrix.
Mohammed Emin, ehemal. türk. Grossvezier († 12. August 1769): 134.
Mohammed Pascha (Silihdar), Statthalter von Bosnien, seit December 1770 Grossvezier: 383. 384. 397.
Moltke, Freiherr, Philipp Ludwig, österr. Generalfeldmarschall: 100. 131.
Monteynard, Marquis, Ludwig Franz, seit Januar 1771 franz. Staatssecretär und Kriegsminister: 408. 435. 473.
Montezuma: 350.
Montmartin, Reichsgraf, Friedrich Samuel du Maz, ehemal. württemberg. Premierminister: 278.
Morrien, Baron, Ferdinand Bernhard Didier, Oberhofmeister der Königin Sophie Dorothea von Preussen († 1760) 327.
Moser, Friedrich Karl von, Reichshofrath in Wien (bis 1770): 435. 436.
Muhsin Sade, ehemal. türk. Grossvezier, dann Statthalter von Morea, seit December 1770 Seraskier: 397.
Murray, Ritter, John, engl. Botschafter in Konstantinopel: 133. 134. 155. 156. 162. 190. 198. 199. 227. 304. 319. 320. 419. 434. 435.
Mustapha III., türk. Sultan: 32. 39. 43. 48. 60. 61. 63. 66. 71. 73. 79. 81. 112. 113. 119. 134. 135. 155. 156. 168. 177. 215. 227. 250. 255. 256. 292. 295. 316. 328. 358. 363. 397.

N.

Nassau-Oranien: siehe Luise; Wilhelm V.; Wilhelmine.
Nassau-Siegen: siehe Emanuel; vergl. Mailly; Karl Heinrich Nikolaus Otto und Maximilian Wilhelm Adolf.
Nivernois, Herzog, Ludwig Julius Barbon Manzini-Mazarini, Pair von Frankreich: 375.
Noailles, Marquis, Emanuel Marie Louis, zum franz. Gesandten im Haag designirt: 194. 195.
von Nostiz, poln. Edelmann: 378.
Noverre, Jean Georges, Balletmeister, in österr. Diensten: 130. 301.
*Nugent von Waldosotto, Graf, Jakob, österr. Generalfeldwachtmeister, Inhaber eines Infanterieregiments, bis Mai 1770 Gesandter in Berlin: 67. 160. 191. 327. 428. 429.

O.

Obreskow, Alexej, russ. Wirkl. Staatsrath, Gesandter in Konstantinopel (in türkischer Haft): 1. 2. 4. 17. 22. 27. 33. 39. 63. 81. 115. 116. 126. 127. 133. 136. 154—156. 159. 170. 177. 178. 189. 214—216. 220—223. 234. 236. 240. 241. 250. 251. 256. 265. 291. 304. 305. 307. 321. 322. 332. 356—358. 365. 371. 374. 431. 432. 441. 442. 444. 460. 461. 463. 464. 469. 471.
Oesterreich: siehe Ferdinand; Joseph II.; Karl VI.; Leopold; Maria Theresia.
Oginski, Graf, Michael, Grossfeldherr von Litauen: 56. 57.
della Orcasitas, Graf: 144.
Orlow, Grafen: 36.
Orlow, Graf, Alexej, russ. Generallieutenant, Obercommandirender der Flotte: 370.
Orlow, Graf, Fedor, Bruder des voran-

stehenden, Befehlshaber auf der russ. Flotte im Mittelmeer: 21.
Orlow, Graf, Gregor, Bruder der voranstehenden, russ. Kammerherr, Generalfeldzeugmeister und Generaladjutant der Kaiserin: 231. 239—241. 268. 306. 309. 326. 328. 329. 350. 430. 431. 467.
Osman Effendi, seit November 1770 türk. Nischandschi: 358.
Osten, Freiherr, Adolf Siegfried von der, dän. Kammerherr, ausserordentl. Gesandter in Neapel: 197.
Osten-Sacken, Graf, Karl von der, chursächs. Wirkl. Geh. Rath und Premierminister: 12. 13. 48. 49. 59. 185.
Ostermann, Graf, Johann, russ. Brigadier, Gesandter in Stockholm: 92.

P.

Panin, Graf, Nikita, russ. Wirkl. Geh. Rath und Senator, Oberhofmeister des Grossfürsten Paul, Leiter der Auswärtigen Angelegenheiten Russlands: 1—4. 27. 28. 48. 56. 63. 66. 71. 94. 95. 124. 126—130. 139. 144. 145. 150. 156. 158. 168. 169. 184. 188. 190. 219. 223. 236. 239. 240. 244. 247. 249. 256. 261—264. 267—269. 271. 272. 281. 290. 291. 293—296. 306. 309. 314—318. 321. 326—329. 335. 347. 349. 355—357. 387—389. 394. 405—407. 410. 414. 417. 418. 426. 430. 432. 433. 447. 459. 463. 467. 468. 474. 476. 482.
Panin, Graf, Peter, russ. General en chef und Senator, Führer der zweiten russ. Armee, Bruder des voranstehenden: 22. 244. 245. 368.
Paoli, Pascal de, ehemal. cors. General: 147.
*Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger, Herzog von Holstein-Gottorp: 95. 268. 309. 326. 328. 329. 459. 466.
Pelilcancyk, Starost von Novitarg: 483. 484.
Peter I., der Grosse, Kaiser von Russland († 1725): 216. 222. 229. 238. 251. 315. 342.
Chur-Pfalz: siehe Elisabeth Augusta; Karl Theodor.
Philippine Augusta Amalie, preuss. Prinzessin, jüngste Tochter des Markgrafen Friedrich Wilhelm von Schwedt: 202.
Pitt, William, Graf Chatham, Pair von Grossbritannien, früherer engl. leitender Staatsmann: 64. 181. 195. 419.
Plato: 402.
Polen: siehe August II.; August III.; Stanislaus II. August Poniatowski.
Pompadour, Marquise, Jeanne († 1764): 426.
Poniatowski, Fürst, Stanislaus August: siehe Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen.
Poniatowski, Fürst, Andreas, österr. Generalfeldmarschallleutenant, Bruder des voranstehenden: 173.
Poniatowska, Fürstin, Theresia, Gemahlin des voranstehenden, geb. Gräfin Kinsky: 476.
Poniatowski, Graf, Ignaz Joseph Ciolek, Generaladjutant von König Stanislaus: 78.
Poninski, Graf, Anton, poln. Kron-Grossküchenmeister: 21.
Potocki, poln. Magnatenfamilie: 188.
Potocki, Graf, Joachim, Grossmundschenk von Litauen, Conföderationsmarschall: 17.
Praslin: siehe Choiseul.
Preussen: siehe Amalie; Anna Elisabeth Luise; August Wilhelm; Charlotte; Elisabeth Christine; Ferdinand; Friederike; Friederike Luise; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Friedrich Wilhelm; Heinrich; Heinrich; Luise Amalia; Philippine Augusta Amalie; Sophie Dorothea; Sophie Dorothee Marie; Ulrike; Wilhelmine; Wilhelmine.
Prosby, engl. Capitän, Geschwaderchef im Mittelmeer: 120.
del Puente Fuerte, Marquis, Joseph, span. ausserordentl. Gesandter im Haag († 1770): 299.
Pulawski, Kasimir, Führer der Conföderirten: 253.
Puttkammer, Adolf Ludwig von, ehemal. preuss. Oberst: 323. 324.
Pythagoras: 402.

R.

Raben, Siegfried Victor von, dän. Kammerherr, bis Juni 1770 ausserordentl. Gesandter in Berlin: 82.

Racine, Jean, franz. Dramatiker († 1699): 453.
Rasumowski, Graf, Kyrill, russ. Feldmarschall: 316.
Rechteren, Graf, Jakob Gottfried, holländ. ausserordentl. Gesandter in Petersburg: 192.
Rehbinder, Johann von, russ. Oberst, Resident in Danzig: 21.
Reichardt, Heinrich Wilhelm, preuss. Geh. Finanz-, Kriegs- und Domänenrath, September 1770 bis Februar 1771 in besonderer Sendung in Danzig: 150. 414.
Renier, Ritter, Paul, venezian. Gesandter in Konstantinopel: 119. 151.
Repnin, Fürst, Nikolaus, russ. Generallieutenant, bis 1769 Gesandter in Polen: 22. 172. 387.
Richelieu, Herzog, Ludwig Franz Armand, Marschall von Frankreich: 413.
de Roches: 124.
Rochford (Rochefort), Graf, Wilhelm Heinrich, engl. Staatssecretär der nördlichen, seit December 1770 der südlichen Angelegenheiten: 84. 98. 120. 337. 352. 429.
Röder, Friedrich Wilhelm von, preuss. Generalmajor der Kavallerie, Chef eines Kürassierregiments: 187—189.
Römischer Kaiser: siehe Joseph II.; Karl VI.; Karl VII.
Römischer Papst: siehe Clemens XIV.
von Rönne, russ. Oberst: 475. 476.
*Rohd, Jakob Friedrich von, preuss. Etatsminister, bevollm. Gesandter in Wien: 3. 4. 8. 9. 15—17. 21—23. 26. 27. 31. 32. 38. 39. 43. 44. 50. 51. 57. 58. 62. 66. 67. 70. 78—81. 85. 86. 90. 91. 96. 100. 101. 114. 115. 119. 131. 145. 146. 151. 155. 156. 159. 160. 164. 165. 171. 172. 176. 177. 184. 185. 190. 191. 196. 197. 206. 207. 210. 219. 220. 224. 225. 231. 232. 236—238. 245. 246. 249. 254. 265. 266. 273. 274. 278. 284. 285. 287. 288. 297. 298. 301. 302. 311. 314. 320. 321. 329. 333. 334. 338. 347. 348. 353. 354. 357. 359. 374. 377. 381—383. 386. 387. 389. 390. 395. 404. 410. 411. 416. 423. 429. 437. 438. 441. 446. 448. 454—456. 470. 475. 483. 484.
Rossières, Franz Ludwig von, preuss. Oberst und Chef eines Feldbataillons, Commandant von Silberberg: 270.
Rougemont, Mitglied des Staatsraths in Neuchâtel: 142.
*Rumänzow (Romanzoff), Graf, Peter, russ. General en chef, dann Generalfeldmarschall, Führer der Hauptarmee gegen die Türken: 8. 16. 22. 26. 27. 60. 62. 65. 67. 78. 80. 86. 87. 89. 100. 101. 109. 148. 160. 172. 188—190. 192. 206. 210. 214. 215. 219. 221. 223. 236. 247. 257. 265. 268. 273. 279. 284. 287. 290—292. 295. 302. 304—306. 309. 316. 321. 332. 358. 461.
Russland: siehe Anna; Elisabeth; Katharina II.; Paul; Peter I.; die russischen Kaiserinnen: 238. 315.

S.

Sabatier de Cabré, Honoré August, franz. Legationssecretär und Geschäftsträger in Petersburg: 394.
Chur-Sachsen: siehe Albert; August II.; August III.; Elisabeth; Franziska; Friedrich August; Karl; Maria Amalia; Maria Amalia Augusta; Maria Antonia; Xaver; die sächsischen Prinzen: 97. 153.
Sacken: siehe Osten-Sacken.
Saint-Oler, franz. Officier: 16. 17.
Saint-Pierre, Karl Irenäus Castel, Abbé, franz. Publicist († 1743): 229.
Saint-Priest, Chevalier, Franz Emanuel Guignard, franz. Botschafter in Konstantinopel: 17. 119. 151. 177. 236. 241. 394. 433.
Saldern, Kaspar von, holstein-gottorp. Conferenzrath, Januar 1771 zum russ. Gesandten in Polen designirt: 234. 240. 268. 269. 272. 383. 436. 442. 445. 452.
Saldern, Paul Kaspar von, Neffe des voranstehenden, Stabsrittmeister im preuss. Kürassierregiment Seelhorst (Januar 1771 entlassen): 383. 418.
*Sandoz Rollin, Daniel Alfons von, preuss. Legationssecretär und Geschäftsträger in Paris: 5. 6. 10. 11. 18. 24. 25. 28. 34. 35. 44. 45. 52. 58. 64. 68. 75. 76. 83. 89. 98. 99. 120. 121. 124. 132. 147. 152. 157. 161. 167. 168. 173. 174. 182. 194. 195. 199. 200. 208. 209. 212. 213. 227. 228.

234. 243. 249. 252. 259. 267. 282. 286. 288. 298. 307. 312. 319. 324. 329. 337. 339. 352. 353. 375. 376. 379. 380. 386. 400. 401. 408. 409. 411. 413. 414. 420. 421. 426. 435. 439. 457. 473. 477. 478. 486. 487.

Sandwich, Graf, John Montagu, December 1770 bis 12. Januar 1771 engl. Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten: 352. 354.

Sanguszko, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 348.

Sapieha, Fürsten, poln. Magnatenfamilie: 348.

Sardinien und Savoyen: siehe Karl Emanuel III.; Karl Emanuel.

von Sass, preuss. Lieutenant im Dragonerregiment Meier: 383. 418.

Saudray: siehe Gaullard de Saudray.

de La Sauge, Ritter, François Jarry de La Villette Antoine de Loys, Major im preuss. Ingenieurcorps (Januar 1771 entlassen): 420.

Sawa, Führer der poln. Conföderirten: 353.

Schimmelmann, Freiherr, Heinrich Karl, zu Lindenburg, dän. Geh. Rath, Generalintendant des Commercii und ausserordentl. Gesandter beim niedersächs. Kreise in Hamburg: 310. 380; seine Söhne: 310.

* von Schlichting, poln. Oberst: 456. 457. 481.

Schlipp, churpfälz. Legationsrath, seit December 1770 Ministerresident in Berlin: 337.

Schütze, Friedrich Wilhelm, Bankier in Berlin: 235. 239. 241. 248. 257 270. 275. 281. 295. 307. 319. 323. 329. 350. 385.

Schulenburg, Graf, Gebhard Werner, preuss. Hofmarschall, Gesandter in Stuttgart: 42. 278. 375.

Schwartzenau, Joachim Ludwig von, preuss. Geh. Kriegsrath und bevollm. Gesandter auf dem Reichstag in Regensburg: 287.

Schweden: siehe Adolf Friedrich Friedrich; Gustav; Karl; Ulrike.

Schwerin, Graf, Jakob Philipp, schwed. Reichsrath, Reisemarschall des Prinzen Karl von Schweden: 90. 95. 193.

Schwerin, Philipp Albrecht von, preuss. Hauptmann (seit September 1770 Major), Adjutant des Prinzen Heinrich: 130. 178.

Seelhorst, preuss. Kürassierregiment: 383. 418.

Selim Geray, Grosschan der Krimtartaren (seit November 1770): 355. 368. 373. 437.

*Seydlitz, Friedrich Wilhelm von, preuss. General der Kavallerie, Chef eines Kürassierregiments, Generalinspecteur der schlesischen Kavallerie: 204. 253. 297. 311. 438. 475. 481.

Sinzendorf, Graf, Philipp Joseph, Gesandter des Malteserordens in Berlin: 69.

*Skorzewska, Gräfin, geb. von Ciecierska, Gemahlin des poln. Generals Grafen Stanislaus Skorzewski: 378.

Skorzewski, poln. Conföderationsmarschall: 284.

*Solms, Graf, Victor Friedrich, preuss. Geh. Legationsrath und Kammerherr, bevollm. Minister in Petersburg: 1. 2. 4. 7. 8. 16. 17. 21. 22. 27. 28. 33—36. 38. 39. 47—49. 51. 55—58. 60—63. 66. 70—72. 74. 78. 79. 82. 83. 85. 88. 91. 92. 94. 99. 100. 122. 125—130. 133. 134. 136. 141. 144. 145. 150. 151. 156. 158—160. 164. 169—171. 176. 177. 179. 180. 184. 188—190. 192. 197. 198. 206. 209. 210. 214. 215. 218—221. 225. 229—231. 235—237. 239—241. 244. 245. 247. 248. 250—254. 256. 258. 261—265. 268. 269. 271—273. 275. 279. 280. 290—294. 303. 305. 306. 309. 310. 315. 316. 321. 322. 326. 327. 333. 346. 347. 354. 356. 382—384. 388. 389. 394. 395. 404—406. 410. 414. 416. 417. 422. 432. 433. 441. 446. 459. 460. 466—471. 474. 482—484.

Sophie Dorothea, Königin von Preussen, Gemahlin König Friedrich Wilhelms I. († 1757): 327.

Sophie Dorothee Marie, Markgräfin von Schwedt, Gemahlin des Markgrafen Friedrich Wilhelm, Schwester König Friedrichs II. († 1765): 202.

Spanien: siehe Karl III.

Splitgerber & Daum, Bankhaus in Berlin: 115.

Stainville, Graf, franz. Generallieutenant und Gouverneur von Lothringen, Bruder des Herzogs von Choiseul: 27.

Stanislaus II. August Poniatowski, König von Polen: 31. 43. 55. 61. 78. 111. 122. 128. 137. 185.

204. 230. 244. 246. 248. 256. 266. 271. 272. 274. 290. 324. 343. 353. 366. 387. 389. 390. 396. 397. 405. 451. 456. 476.

Stanley, Lord, Hans, engl. Staatsmann: 208. 209.

Stoffeln, Christoph von, russ. Generallieutenant († Juni 1770): 7. 9. 21. 22.

Struensee, Johann Friedrich, Leibarzt König Christians VII. von Dänemark: 331.

*Alt-Stutterheim, Joachim Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Chef eines Infanterieregiments und Gouverneur von Ostpreussen: 14. 40. 41. 49. 76. 77. 324. 335.

Stutterheim, Heinrich Gottlob von, chursächs. Generalmajor, Gesandter in Berlin: 196.

*Sulkowski, Fürst, August, reg. Herzog zu Bielitz, kaiserl. Wirkl. Geh. Rath und Kämmerer, Woiwode von Gnesen, Starost von Nowodwor, poln. Generallieutenant: 51. 55—58. 65. 80. 81. 154.

Sulkowski, Fürst, Anton, Bruder des voranstehenden, Starost von Sokolnick, poln. Generallieutenant: 56. 57.

*Sulkowski, Fürst, Franz, Bruder der voranstehenden, früherer russ. Generallieutenant: 154.

van Swieten, Freiherr, Gerhard, Leibarzt der Kaiserin-Königin, Director der medicinischen Facultät an der Universität Wien: 327.

*van Swieten, Freiherr, Gottfried, Sohn des voransteheoden, seit Ende December 1770 österr. Gesandter in Berlin: 160. 191. 206. 207. 327. 338. 340—347. 349. 361—364. 373. 389. 395—400. 414. 423—425. 429. 430. 441. 442. 445—452. 454. 455. 459. 460. 469—471. 476. 477.

T.

Tartarei: siehe Geray; Kaplan Geray; Selim Geray.

Tauentzien, Bogislav Friedrich von, preuss. Generallieutenant, Commandant von Breslau, Generalinspecteur der schlesischen Infanterie: 189. 247. 311. 438. 475.

Tenczin, Graf, Johann, in Schlesien: 186. 277.

Terray, Joseph Marie, Abbé, franz. Generalcontroleur der Finanzen: 10. 28. 213. 252. 408.

Teschen: siehe Albert.

Thugut, Franz Maria von, österr. Hofrath, Resident in Konstantinopel: 110. 115. 119. 133. 134. 151. 225. 250. 265. 280. 303—305. 358.

*Thulemeier, Friedrich Wilhelm von, preuss. Geh. Legationsrath, bevollm. Minister im Haag: 5. 10. 19. 23. 24. 28. 29. 34. 41. 46. 52. 53. 58. 68. 84. 90. 97. 98. 103. 121. 152. 153. 167. 174. 182. 183. 194. 201. 207. 209. 213. 225. 226. 242. 249. 250. 259. 276. 282. 283. 285. 286. 289. 299. 300. 312. 313. 320. 325. 326. 330. 336. 339. 351. 376. 378. 379. 385. 386. 388. 391. 401. 407. 408. 412. 413. 420. 421. 426. 427. 434. 440. 453. 457. 458. 472.

Török von Szendrö, Joseph, ungar. Hofrath, Administrator der besetzten poln. Grenzstarosteien: 483. 484.

Tolstoi, Peter Andrejewitsch, ehemal. russ. Gesandter in Konstantinopel († 1729): 216. 222. 367.

Toscana: siehe Leopold.

Tottleben, Graf, Gottlob Kurt Heinrich, russ. Generallieutenant: 50. 51.

Trecothic, Lord Mayor von London: 429.

Tschernyschew, Graf, Zacharias, russ. General en chef und Kriegsminister: 95. 407.

Tschimski, poln. Officier: 187—189.

Türkei: Sultan: siehe Mustapha III.; Grossvezier: siehe Chalil Pascha; Mohammed Emin; Mohammed Pascha (Silihdar); Caïmacam: siehe Mehmed Pascha; Mufti: siehe Mirsasade Effendi; Reis-Effendi: siehe Ismail Raif; Nischandschi: siehe Osman Effendi; Seraskier: siehe Achmet Pascha; Ibrahim Pascha; Muhsin Sade.

Twardowski, Ignatius, Woiwode von Kalisch: 456.

U.

*Ulrike (Luise Ulrike), Königin von Schweden, Gemahlin König Adolf Friedrichs, seit 12. Februar 1771 Wittwe, geb. Prinzessin von Preussen, Schwester König Friedrichs II.: 37. 59.

72. 73. 92—94. 97. 122. 123. 140. 141. 148. 180. 181. 192. 193. 201—203. 211. 219. 260. 261. 296. 308. 313. 314. 392. 393. 402. 453. 454. 458. 459. 478. 479. 484. 485.
von Unruh, poln. Edelmann, Kammerherr, Starost von Hammerstein: 21. 378.

V.

Valcroissant, franz. Oberst: 17.
Valory, Marquis, Veit Heinrich Ludwig, franz. Generallieutenant, ehemal. bevollm. Minister in Berlin: 303.
Verelst, Graf, Dietrich Hubert, holländ. ausserordentl. Gesandter in Berlin: 338.
Villars, Herzog, Claude Louis Hector, franz. Feldherr († 1734): 327.
Volontäre, preuss. im russ. Hauptquartier (siehe: Prinz Wilhelm Adolf von Braunschweig, Haas, Lengefeld, Mengen): 9. 10. 21. 27. 83. 86. 87. 100. 160. 164. 245. 415. 470.
Voltaire, Franz Aronet de, franz. Schriftsteller: 454.

W.

Walachei: siehe Ghika; Manolaki.
Walpole, Robert, Earl of Orford, engl. Staatsmann († 1745): 298.
von Wangenheim, früherer preuss. Oberstlieutenant: 124.
von Warnstedt, Generaladjutant König Christians VII. von Dänemark: 158. 300.
Weber, österr. Hauptmann, Legationssecretär und Geschäftsträger in Berlin: 46. 51. 67. 287.
Weymarn, Johann von, russ. Generallieutenant und Commandeur der russ. Truppen in Polen und Litauen: 26. 86. 233. 335.
Weymouth, Viscount, Thomas Thynne, engl. Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten (bis 17. December 1770): 6. 352.
Wielhorski, Graf, Michael, Grossküchenmeister von Litauen, Agent der Conföderirten in Paris: 282.
*Wilhelm V., Prinz von Oranien, Erbstatthalter der Niederlande: 30. 54. 74. 75. 90. 96. 122. 147. 166. 194. 229. 260. 299—301. 312. 313. 326. 330. 336. 350. 351. 390. 391. 408. 440. 441. 480.
*Wilhelm Adolf, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel, Sohn des Herzogs Karl, preuss. Generalmajor und Chef eines Infanterieregiments, 1770 als Volontär im russ. Hauptquartier († 24. August 1770): 66. 83. 87—89. 100. 126. 128. 148. 149. 160. 205.
Wilhelm Heinrich, Herzog von Glocester, engl. Prinz, Bruder König Georgs III.: 6. 85. 90. 93. 120. 162. 243. 244.
Wilhelmine, preuss. Prinzessin, Gemahlin des Prinzen Heinrich, Bruders König Friedrichs II., geb. Prinzessin von Hessen-Cassel: 53. 147.
*Wilhelmine, Prinzessin von Oranien, Gemahlin des Prinzen Wilhelm V., geb. Prinzessin von Preussen, Tochter des Prinzen August Wilhelm: 29. 30. 53. 54. 75. 90. 95. 96. 147. 153. 156. 157. 165. 166. 194. 228. 229. 252. 260. 261. 276. 280. 286. 289. 299—301. 303. 308. 320. 325. 326. 330. 335. 336. 350. 351. 390. 391. 401. 402. 412. 413. 440. 441. 479. 480.
Wilkes, John, früheres Mitglied des engl. Unterhauses und Herausgeber der Wochenschrift North Briton: 276. 277.
Wischniakof, ehemal. russ. Gesandter in Konstantinopel: 216.
Witte, russ. Generalmajor, Commandant von Kamieniec: 60. 62. 67.
Witte, preuss. Grenzpostmeister in Memel: 294. 296. 403. 407. 418.
Wolkonski (Wolkonskoi), Fürst, Michael, russ. General en chef, Gesandter in Polen: 55. 74. 111. 173. 215. 218. 223. 225. 233. 240. 245—247. 263. 274. 290. 334. 335. 349. 382. 387. 403. 412. 445.
Württemberg: siehe Friedrich Eugen; Karl Eugen.

X.

Xaver, churs ächs. Prinz, zweiter Sohn Churfürst Augusts III., früherer Vormund des Churfürsten Friedrich August und Administrator des Churfürstenthums: 49.

Y.

Yorke, Joseph, engl. Generallieutenant, ausserordentl. Gesandter und bevollm. Minister im Haag: 213. 226. 413. 440.

Z.

*Zegelin, Johann Christoph von, preuss. Major, Gesandter in Konstantinopel: 2. 3. 8. 17. 18. 32. 33. 38. 63. 71. 81—83. 110. 115. 116. 126. 127 132—138. 146. 154. 155. 170. 171 177. 178. 184. 189—191. 198. 199 214. 220. 221. 225. 227. 239. 241. 242. 248. 250. 251. 254. 265. 272. 278—280. 292. 295. 301—305. 317. 319. 320. 331. 332. 354. 356—359. 365. 372. 393—395. 397. 432—434. 441. 443—445. 447. 455. 461. 464. 469—471.

Zöge von Manteuffel: siehe Manteuffel.

Zuckmantel, Baron, Franz, franz. Maréchal de camp, bis November 1770 bevollm. Minister in Dresden, zum Gesandten in Venedig designirt: 36. 48.

Zweibrücken-Birkenfeld: siehe Christian IV.

VERZEICHNISS DER CORRESPONDENTEN.[1]

A.

Alexander, reg. Markgraf von Brandenburg-Ansbach und Baireuth: Nr. 19121. 19631.

B.

Behnisch: Nr. 19385. 19485. 19492. 19646. 19703.
Benoît: Nr. 19112. 19123. 19131. 19138. 19146. 19159. 19165. 19174. 19185. 19190. 19197. 19217. 19221. 19231. 19240. 19253. 19278. 19289. 19316. 19323. 19333. 19338. 19348. 19355. 19376. 19407. 19425. 19436. 19455. 19468. 19481. 19486. 19522. 19541. 19556. 19564. 19588. 19595. 19613. 19624. 19632. 19647. 19669. 19676. 19700. 19709.
Blanchot: Nr. 19658. 19680.
Borcke: Nr. 19118. 19137. 19152. 19170. 19189. 19205. 19228. 19249. 19268. 19286. 19305. 19320. 19336. 19352. 19374. 19411. 19432. 19451. 19452. 19471. 19505. 19535. 19548. 19586.

C.

Caroline, reg. Landgräfin von Hessen-Darmstadt: Nr. 19495.
Cocceji: Nr. 19120. 19130. 19154. 19177. 19182. 19242. 19284. 19299.

D.

Dalwig: Nr. 19604. 19699.
Dolgoruki, Fürst, Wladimir Michailowitsch: Nr. 19288.
Domhardt: Nr. 19686.

F.

Ferdinand, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 19156.
Finckenstein: Nr. 19119. 19129 19134. 19144. 19145. 19163. 19164 19169. 19176. 19181. 19204. 19210 19214. 19233. 19300. 19330. 19354 19365. 19373. 19388. 19394. 19397. 19418. 19448. 19456. 19461. 19462 19476. 19510. 19523. 19563. 19572 19619—19621. 19628—19630. 19643. 19648. 19651. 19652. 19659. 19661. 19667. 19696. 19704. 19707. 19712. 19716. 19717.

G.

Geiseler: Nr. 19183. 19216. 19285 19313. 19319. 19337. 19353.
Goltz: Nr. 19460.
Gregory: Nr. 19117. 19162. 19203. 19226. 19251. 19263. 19293. 19311. 19536. 19578. 19585.

H.

Heinrich, preuss. Prinz, Bruder des Königs: Nr. 19188. 19209. 19229 19243. 19245. 19266. 19267. 19276.

[1] Vornamen und Titel der mit Familiennamen hier angeführten Correspondenten vergl. im Personenverzeichniss.

19283. 19297. 19298. 19328. 19329. 19342. 19343. 19359. 19360. 19390. 19391. 19403. 19404. 19410. 19414—19416. 19426. 19430. 19431. 19437. 19438. 19450. 19453. 19457. 19466. 19467. 19483. 19484. 19497. 19500. 19504. 19514. 19515. 19521. 19529. 19530. 19557. 19568. 19570. 19575. 19590. 19591. 19612. 19616. 19635. 19701.

Hertzberg: Nr. 19119. 19134. 19144. 19145. 19163. 19164. 19169. 19181. 19214. 19300. 19388. 19456. 19461. 19476. 19510. 19523. 19563. 19620. 19629. 19648. 19695.

Hochstetter: Nr. 19657.

J.

Junck: Nr. 19113. 19173. 9234.

K.

Karl, reg. Herzog von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 19232.

Karl, Prinz von Schweden: Nr. 19351. 19401.

Katharina II., Kaiserin von Russland: Nr. 19208. 19282. 19395. 19573. 19683. 19684.

Kaufmannsältesten, in Breslau: Nr. 19581.

Kaunitz: Nr. 19257. 19258. 19261.

Kleist: Nr. 19472.

L.

Lentulus: Nr. 19280. 19287. 19713.

M.

Maltzan: Nr. 19108. 19116. 19194. 19318. 19325. 19345. 19363. 19370. 19379. 19399. 19408. 19420. 19422. 19440. 19459. 19479. 19488. 19517. 19525. 19533. 19545. 19550. 19561. 19566. 19584. 19596. 19636. 19640. 19655. 19663. 19671. 19692. 19714.

Mitchell: Nr. 19547.

N.

Nugent: Nr. 19649.

P.

Paul, russ. Grossfürst-Thronfolger: Nr. 19685.

R.

Rohd: Nr. 19105. 19111. 19124. 19133. 19139. 19147. 19157. 19166. 19175. 19186. 19192. 19200. 19206. 19218. 19220. 19222. 19230. 19239. 19247. 19256. 19259. 19262. 19277. 19291. 19292. 19302. 19308. 19315. 19322. 19332. 19339. 19350. 19358. 19366. 19378. 19383. 19392. 19396. 19406. 19413. 19424. 19435. 19446. 19447. 19454. 19463. 19473. 19477. 19487. 19496. 19506. 19512. 19519. 19531. 19540. 19549. 19555. 19565. 19574. 19579. 19587. 19594. 19599. 19607. 19614. 19623. 19633. 19642. 19650. 19660. 19674. 19675. 19689. 19698. 19711.

Rumänzow: Nr. 19296.

S.

andoz Rollin: Nr. 19107. 19115. 19127. 19136. 19141. 19151. 19167. 19178. 19187. 19195. 19202. 19213. 19225. 19237. 19252. 19264. 19269. 19279. 19294. 19303. 19312. 19317. 19327. 19334. 19346. 19364. 19369. 19380. 19386. 19400. 19409. 19421. 19427. 19441. 19449. 19469. 19475. 19478. 19489. 19501. 19508. 19516. 19524. 19532. 19546. 19551. 19562. 19576. 19583. 19593. 19609. 19618. 19627. 19638. 19639. 19644. 19656. 19664. 19678. 19694. 19702. 19715.

Schlichting: Nr. 19677.

Seydlitz: Nr. 19375. 19433. 19507. 19662. 19708.

Skorzewska, Gräfin: Nr. 19580.

Solms: Nr. 19103. 19109. 19125. 19132. 19140. 19149. 19153. 19158. 19171. 19172. 19184. 19191. 19198. 19207. 19219. 19224. 19235. 19241. 19254. 19270—19272. 19274. 19275. 19290. 19301. 19309. 19314. 19321. 19331. 19340. 19349. 19356. 19367. 19377. 19382. 19389. 19405. 19412. 19423. 19434. 19439. 19445. 19465. 19482. 19499. 19503. 19513. 19520. 19528. 19538. 19539. 19554. 19567. 19589. 19598. 19606. 19615. 19622. 19634. 19641. 19653. 19682. 19687. 19688. 19691. 19697. 19710.

Alt-Stutterheim: Nr. 19122. 19160. 19215.

Sulkowski, Fürst, August: Nr. 19196.
Sulkowski, Fürst, Franz: Nr. 19306.
van Swieten, Freiherr, Gottfried: Nr. 19553. 19571. 19608. 19670. 19701.

T.

Thulemeier: Nr. 19106. 19114. 19128. 19135. 19142. 19150. 19161. 19168. 19179. 19201. 19227. 19238. 19250. 19265. 19304. 19326. 19335. 19347. 19371. 19381. 19387. 19398. 19419. 19428. 19442. 19458. 19470. 19474. 19480. 19490. 19509. 19518. 19526. 19534. 19544. 19552. 19560. 19577. 19582. 19592. 19597. 19602. 19610. 19617. 19626. 19637. 19645. 19665. 19672. 19679. 19693.

U.

Ulrike, Königin von Schweden: Nr. 19155. 19244. 19248. 19344. 19361. 19372. 19384. 19444. 19502. 19511. 19603. 19673. 19681. 19705.

W.

Wilhelm V., Prinz von Oranien: Nr. 19211. 19494. 19527. 19543. 19558. 19601.
Wilhelm Adolf, Prinz von Braunschweig-Wolfenbüttel: Nr. 19199. 19236. 19255. 19273.
Wilhelmine, Prinzessin von Oranien: Nr. 19143. 19180. 19212. 19246. 19295. 19310. 19324. 19362. 19402. 19443. 19491. 19493. 19542. 19559. 19600. 19611. 19625. 19666. 19706.

Z.

egelin: Nr. 19104. 19110. 19126. 19148. 19193. 19223. 19260. 19281. 19307. 19341. 19357. 19368. 19393. 19417. 19429. 19464. 19498. 19537. 19569. 19605. 19654. 19668. 19690.

SACHREGISTER.

ALGIER. Krieg mit Dänemark 120. 141. — Misserfolg der Beschiessung von Tunis 141.

Krieg mit Frankreich 28. 64. 83. 89. 98. 132. — Die französische Flotte bricht auf 28; vergl. 11. 23, — beschiesst Tunis 64. 132.

ANSBACH-BAIREUTH. Krankheit der Markgräfin-Mutter 93.

Umtriebe in Baireuth, um Unfrieden zwischen dem König und dem Markgrafen zu stiften 14. — Der König ermahnt den Markgrafen zu energischem Vorgehen 14.

Der Markgraf plant die Entsendung von Volontären ins russische Hauptquartier 415.

BAYERN. Gerücht des Todes des Churfürsten Maximilian Joseph 239. 242, — bestätigt sich nicht 249. — Zweifel des Königs 239. 242.

Frankreich begünstigt angeblich die Nachfolge des Herzogs von Zweibrücken-Birkenfeld 282, — will dem Kaiser die Erbschaft zusichern 307. — Der König wünscht die von Moser angefertigte „Deduction von denen Gerechtsamen des Hauses Oesterreich an die bayrische Lande“ zu erhalten 435. 436.

BRAUNSCHWEIG. Correspondenz des Königs mit Herzog Karl 87. 89, — mit dem Prinzen Wilhelm 66. 89. 100. 128. — Prinz Wilhelm, als Volontär im russischen Hauptquartier, zeichnet sich in der Schlacht am Kagul aus 87. 89. 100. 128. 160. — Tod des Prinzen (24. August 1770) 148. 149. 160. — Charakteristik der Prinzessin Augusta durch den König 202.

Der Erbprinz und Prioz Leopold begleiten den König nach Neustadt 70, — verlassen Potsdam 179. — Prinz Leopold zum Eintritt in österreichische Dienste geneigt 70.

Besuch des Prinzen Karl von Schweden in Braunschweig 170. 191. — Prinzessin Augusta als Gemahlin für den Prinzen in Aussicht genommen 202. — Besuch der Prinzen Gustav und Friedrich von Schweden 384. 392.

CURLAND. Prinz Karl von Sachsen plant, seine Ansprüche auf Curland wieder geltend zu machen 47. 174; vergl. unter Polen.

DÄNEMARK. Christian VII.: „d'un caractère extrêmement léger et inconstant“ 197. Entlassung Bernstorffs (15. September 1770) 158. 162—165. 167. 169. 210. — König Friedrich führt sie auf Umtriebe seiner Gegner zurück 186, — auf französische Intriguen 167. 169. 210, — hält seinen Wiedereintritt in das Ministerium

nicht für ausgeschlossen 175. — Osten als sein Nachfolger genannt 197. — Verabschiedung von Danneskiold-Laurwigen 163. — Weitere Veränderungen im Ministerium erfolgen und stehen noch bevor 331. — Als ihr Urheber gilt Struensee 331. — Die Leitung der Politik wird einem Collegium übertragen 380. — Entlassung des Hofmarschalls Grafen Holck 77.

Bernstorff Urheber und Anwalt der Allianz mit Russland 167. 197. — König Friedrich erwartet von seinem Sturz einen Systemwechsel 158. 163—165. 169. 186. — Russland befürchtet den Systemwechsel 210, — besteht auf Bernstorffs Verbleiben 197. — Voraussichtlich erfährt das Verhältnis beider Mächte eine Abkühlung 165. — Christian VII. erklärt die Beziehungen zu Russland für unverändert 165, — sendet seinen Adjutanten Warnstedt nach Petersburg 158. 300. — Ein Systemwechsel steht nicht zu erwarten 300.

Dänemark und Preussen: König Friedrich fordert Aufklärung über die Aussichten auf Systemwechsel 77. 331. 376. 377, — über den Credit Schimmelmanns 380. — Die Ernennung des preussischen Gesandten verzögert sich aus Mangel an geeigneten Persönlichkeiten 82. 87; vergl. 142. — Arnim wird designirt 186. 187. 203. — Ablösung des Legationssecretärs Geiseler durch Gregory 242.

Larrey zum Gesandten in Berlin ernannt 82. 87; vergl. 187. — Antrittsaudienz 480.

Krieg mit Algier 120. 141. — Die dorthin bestimmte dänische Flotte soll angeblich zum russischen Geschwader im Mittelmeer stossen 120. — Der Misserfolg vor Tunis erregt in Kopenhagen Bestürzung 141.

ENGLAND-HANNOVER. Der Hass des Volkes veranlasst die Prinzessin von Wales zur Uebersiedlung nach Deutschland 11. 12. — Sie kehrt nach England zurück 208. — Der Herzog von Glocester nimmt an der Zusammenkunft des Kaisers mit König Friedrich in Neustadt theil 6. 85. 120; vergl. 90. 93. 162, — beklagt sich über die kühle Behandlung durch König Friedrich 243. 244.

„Faiblesse“ des Ministeriums 6. 34. 35. 181. 182. 195. 201. 208. 294. 311. 312. 321. 411. 421—423. 452. — Seine Abneigung gegen Krieg 249. 294. 311. 325. 337—339. 352. 354. 417. 420. — Das Ministerium schädigt das Ansehen der Krone 352. 421, — ist nicht im Stand, Forderungen fremder Mächte abzuschlagen 34. 35. — Diese nehmen die Schwäche des Ministeriums wahr 181; vergl. 182. — Hass der Nation gegen das Ministerium 208. 283; vergl. 98. — Ein Wechsel steht vor dem Zusammentritt des Parlaments nicht zu erwarten 6; vergl. 64. — Feste Haltung Georgs III. gegenüber der Opposition 6. 12. — König Friedrich wird den Sturz des Ministeriums gern sehen 325. 339, — wünscht Aufklärung ob im Falle der Neubildung Georg III. Torys oder Whigs bevorzugen wird 339.

Abneigung Georgs III. gegen Pitt 419. — Er sieht sich voraussichtlich gezwungen, bei Kriegesausbruch Pitt ins Ministerium zu berufen 419. — Pitt zu den Conseils hinzugezogen 195. — Tod Bedfords (14. Januar 1771) 419, — bedeutet Verlust für die Krone 419. — Lord Weymouth als Staatssecretär der südlichen Angelegenheiten durch Rochford ersetzt (17. December 1770) 352. — Für Rochford wird Lord Sandwich Staatssecretär der nördlichen Angelegenheiten 352. — Sandwich wird durch Lord Halifax ersetzt (12. Januar 1771) 352. — Der Ministerwechsel beeinflusst nicht das englische System: „la même clique reste“ 352. 380.

Verwirrte Lage im Innern 64. 244. 258. — Die Verlegenheit der Regierung wird durch Unruhen in den Colonieen erhöht 6, — durch den Zwist mit Spanien 258.

Bei Zusammentritt des Parlaments (13. November 1770) sind neue Angriffe der Opposition zu erwarten 146. 258, — ebenso wenn der Krieg mit Spanien nicht ausbricht 252. — Das Parlament ist bestochen 298. — Die Regierung besitzt das unbedingte Uebergewicht 258. 298. 419. 421. 439. 486, — hat die Angriffe der Opposition nicht zu befürchten, „beaucoup de bruit et peu de besogne“ 12. 157. 258. 419. 421. 439. 452. 472. 486. — Vorwürfe der Opposition wegen Ab-

schluss des Vergleichs mit Spanien 439. — Wilkes entfremdet sich durch seine Maasslosigkeit seine Freunde 276. 277.

Der Wille der Nation ist gewöhnlich ausschlaggebend 238. — Ein Parteiunterschied von Whigs und Torys besteht nicht mehr, sondern nur der Gegensatz von Opposition und Hofpartei 418. 419. — In der auswärtigen Politik vertreten die Torys ausschliesslich und rücksichtslos das englische Interesse 419. — „Présomption" der Engländer 162. — Sie kennen die ausländischen Mächte nicht 162, — glauben, die deutschen Fürsten zu ihrer Verfügung zu haben 6.

England sucht das Ausland über seine Finanzlage zu täuschen 213, — kann aus Mangel an Mitteln Krieg nicht führen 157; vergl. 330, — hat im Kriegsfall Bankrott nicht zu befürchten 285. 286. — Die Nation übernimmt die Schulden 44. 45. — Anleihe in Holland: „phénomène jusqu'à présent inouï" 68.

Brand der Werft in Portsmouth 69. 83. 472, — angeblich von Frankreich angelegt 83. 243.

Zwischen England und Preussen besteht kein Vertrag 325. 419. — Der König verweigert, im Hinblick auf seine Erfahrungen, den Abschluss eines neuen Bündnisses 64. 201, — würde die Bestätigung durch das Parlament als conditio sine qua non fordern 64. 201, — tritt nicht für England mit den Waffen ein 197. 325, — hat keinen Anlass, den Mitgliedern des englischen Hofes entgegenzukommen 244, — betrachtet Englands Eifersucht auf sein Verhältnis zu Oesterreich gleichgültig 276, — desgleichen die englischen Umtriebe an der Pforte 227. 320. — Sie sind der englischen Regierung „gemäss" 304, — verschärfen den Gegensatz 244. 306.

Der König empfiehlt Maltzan festes Auftreten gegen die englische Regierung 6, — denkt nicht an dessen Abberufung 41, — unterrichtet ihn von der Beilegung des Streites mit Danzig 84. 120, — von den englischen Umtrieben an der Pforte 162. 227. 319. 320. 434. — Maltzan soll sich darüber gesprächsweise beschweren 419, — die Parlamentsverhandlungen verfolgen 388. 421. — Der König fordert seine Ansicht über den voraussichtlichen Ausgang des englisch-spanischen Streites 181. 194. 201, — über die Aussichten des Ministeriums, sich bei Ausbruch eines Krieges zu behaupten 162. 166. 167. 181. 208. 325, — über die Stimmung der Nation bei Beilegung des Streits 354, — fordert Auskunft über den Eindruck der Zusammenkunft in Neustadt 162; vergl. 6. 208, — des Todes König Adolf Friedrichs von Schweden 486. — Maltzan soll Holzverkauf vermitteln 472. — Auf Urlaub 11. 98. 161. — Ersetzung des Legationssecretärs Gregory durch Jeanneret de Dunilac 19. 20.

Unterredung mit Mitchell 337. 338. — Tod Mitchells (28. Januar 1771) 415. — Der König äussert sich lobend über ihn 415. 428. 429. 473, — bezeichnet die Wahl eines Nachfolgers als schwierig 473, — wünscht über die Persönlichkeit des designirten Nachfolgers Gunning unterrichtet zu werden 486. — Der Legationssecretär Burnet führt die Geschäfte 473.

England und Frankreich: Trotz ihrer Eifersucht meiden beide Mächte den Krieg 157. — England hat einen Angriff von Frankreich nicht zu befürchten 58. 83. 89. 157. — Hannover ist vor einem Angriff gesichert, solange die österreichisch-französische Allianz besteht 105. — Choiseul plant, bei neuem Krieg mit England in Holland einzufallen 345. 351, — unterschätzt Englands Machtmittel 44. 45. — England besitzt grössere Hülfsquellen als Frankreich 45. — Ein von Choiseul 1769 geplanter Angriff auf die englischen Colonieen in Amerika ist nur an dem Widerspruch Ludwigs XV. gescheitert 44. 45. — England macht die Entsendung eines Geschwaders nach dem Mittelmeer von dem Verhalten Frankreichs abhängig 98. 120. — Frankreich verliert infolge des russisch-türkischen Krieges den Levantehandel an England 174. 312, — schädigt England durch die Befreiung des portugiesischen Handels aus der englischen Abhängigkeit 18, — durch die Besitznahme Corsicas 114. — Choiseul verweigert die Befriedigung von Ansprüchen der indischen Compagnie 34. 35.

England und Spanien: Spanien zeigt grössere Neigung als Frankreich zum Krieg mit England 58, — verstärkt seine Colonieen in Amerika 58. 90. 401; vergl. 376. — Der Streit um die Falklandinsel, die Spanier vertreiben die Engländer 161. 162. 166—169. 172—174. 181—184. 191. 194. 195. 197. 198. 200. 201. 206—210. 212. 213. 224—229. 231. 233. 234. 238. 243. 244. 246. 249. 250. 252. 254. 258. 259. 267. 276. 280. 282. 283. 286. 288. 289. 294. 298. 299. 303. 311. 312. 314. 316. 319—321. 325. 327. 329. 330. 336—339. 345. 350. 352—354. 375—377. 384. 387. 388. 411. 413. 417. 419—423. 426. 429. 437. 439. 452. 471. 472. 477. 486. — Der König erwartet den Ausbruch eines spanisch-englischen Krieges 162. 166—169. 172—174. 182. 184. 191. 197. 198. 200. 206. 226. 249. 250. 254. 319, — betrachtet den Bruch als unvermeidlich 208. 213. 229. 280. 282. 329. 330. 350. — Krisis und Ungewissheit 182. 212. 228. 233. 234. 238. 243. 246. 249. 250. 254. 267. 276. 282. 283. 286. 289. 294. 298. 314. 316. 320. 327. 330. 336. 338. 376. 384. — Infolge der Versenkung eines englischen Schiffes durch ein spanisches wird die Lage verschärft 245. 246. 249. — Voraussichtlich wird der Krieg zur See geführt 169. 191. 229. — Entrüstung der englischen Nation 182. 195. 207. 238. 244. 252. 254. 319. 452. — Der Streit nimmt das ausschliessliche Interesse in Anspruch 208. 227. — England kann nicht nachgeben 168. 200, — lässt sich nicht ungestraft beleidigen 173. 182. 224. — Englische Rüstungen 167. 173. 174. 184. 200. 207. 226. 228. 231. 238. 243, — erfolgen langsam 249. 352. — Die Entscheidung über Krieg und Frieden erfolgt bei Zusammentritt des Parlaments 233. 243, — hängt von der Stimmung des Volkes ab 181—183. 194. 201. — Das Ministerium ist genöthigt, ihr nachzugeben 181. 201. 226. 238. 283; vergl. 319. 325. — Voraussichtlich führt zu grosse Nachgiebigkeit zu seinem Sturz 166. 244. 298. — Die Fortsetzung der Rüstungen deutet auf bevorstehenden Ausbruch des Krieges 207. 209. 226. 227. — Das englische Ministerium zu friedlichem Ausgleich geneigt 225. 226. 238. 243. 249. 252. 254. 259. 283. 294. 311. 312. 319. 325. 337. 339. 352. 354. 380. 388. 411. 417. 419. 420, — sobald es die Nation zu beschwichtigen vermag 319. 380. — Alle kriegerischen Demonstrationen sind nur „Maske“ der Volksstimmung gegenüber 312.

Der König führt den Streit auf Umtriebe Choiseuls zurück, der Spanien heimlich angestiftet habe 167. 168. 173. 181. 182. 195. 197. 207. 208. 210. 212. 224. 227. 243. 312; vergl. 166, — ohne an die Folgen zu denken 168. 210, — in Zuversicht auf die Schwäche des englischen Ministeriums 181. 182. 195. 208. 212, — um einen Vorwand für spanische und französische Rüstungen zu erhalten 408. 409. — Spanische Rüstungen 276. — Der spanische Handel wird eingestellt 228. — Frankreich ist zur Unterstützung Spaniens durch den Familienpact verpflichtet 208, — wird voraussichtlich am Kriege theil nehmen 191. 212. 213; vergl. 182. 234, — ist zum Kriege nicht gerüstet 252. 267, — auf spanische Gelder angewiesen 352. — Französische Rüstungen 199—201. 212. 243. 282. 320. — England voraussichtlich im Stande, die französische und spanische Flotte getrennt zu vernichten 352. 353.

Frankreich rechnet nicht auf Ausbruch des Krieges 173, — will den Streit gütlich beilegen 195. 243. 259. 282. 312, — voraussichtlich ohne Erfolg 319, — bietet seine Vermittlung in London an 194. 195. 208. — Noailles deshalb nach London gesandt 194. 195. — Sendung Stanleys nach Frankreich 208. 209. — Choiseuls Zurückhaltung ist auf den Schein berechnet 212. 213. — Er schürt heimlich den Krieg 387, — will ihn auf den Continent übertragen 169. — Gefahr eines allgemeinen Krieges 200. 345. 351; vergl. 197. — König Friedrich wird sich nicht an dem Krieg betheiligen 197. 229. 325. — betrachtet ihn gleichgültig 325. 337. 339.

Nur eine vollständige Genugthuung, die Spanien den Engländern gewährt, kann nach Ansicht des Königs den Kriegsausbruch verhindern 200. 231. 243. 325. 339. 388. — Verhandlungen 207. 226—228. 267. 282. 283. 286. 288. 289. 321. 325. 330. 339. 380. 388. 417. — Die englischen Forderungen 207. 226. 267. —

Der König zweifelt an der spanischen Nachgiebigkeit 207. 208; vergl. 267. — Karl III. bietet unter Einschränkungen die Rückgabe der Falklandinsel an 226. 288. 289. 321. 325; vergl. 283. — Die spanischen Bedingungen sind für England nicht annehmbar 228. 289. 321. — Spanien und Frankreich suchen nur Zeit zu gewinnen 320. — Spanien wird in seiner Haltung durch die Langsamkeit der englischen Rüstungen bestärkt 352. — Karl III. wünscht den Frieden zu erhalten 312. 337, — giebt Choiseul und seinen Vertretern in London und Paris Vollmacht zur Verhandlung 289. — Die Verhandlungen werden durch Choiseuls Sturz verzögert 380. — Aussicht auf Beilegung 238. 252. 267. 282. 288. 289. 298. 299. 303. 311. 312. 325. 337. 375—377. 380. 384. 411. 413. — Selbst wenn der Friede sich erhält, wird er nicht von langer Dauer sein 294. 303. 316. 327. 377. 384. 413. — Voraussichtlich werden die Engländer alsdann die Angreifer sein 303.

Beilegung des Streites 421—423. 426. 429. 437. 439, — durch französische Vermittlung 421. 426. 486. — Zeichnung des Vertrages 429. — England erhält einzig die Falklandinsel 421, — aber keine Entschädigung für die Kosten der Rüstung 422. 472. — Der Vertrag ist für die englische Regierung erniedrigend, „monument honteux de sa pusillanimité“ 421—423. 452. — Sie hat durch ihre zögernde Rüstung die Vortheile ihrer Lage verscherzt 352. — Der Friede ohne Aussicht auf lange Dauer 439. 471. 472; vergl. 427. 473. 477, — solange England sich nicht zu einem Austausch der Falklandinsel versteht 471. 472. — Nach Ansicht des Königs wird sich das Ministerium dazu bereit finden 439. 452. — Karl III. mit der Rückgabe der Falklandinsel unzufrieden 486, — wird von Frankreich zur Ratificirung des Vertrages gezwungen 486.

England und Russland: siehe unter Russland und Türkei; England und die Pforte: siehe unter Türkei.

FRANKREICH. Ludwig XV. indolent 285. 293, — dem Krieg abgeneigt 44. 45. 167. 168. 212. 259. 319. — Der Dauphin erkrankt 68, — hat keine Aussicht auf Nachkommenschaft 386. — Die Dauphine findet allgemeine Anerkennung 131. — Die Stimmung Ludwigs XV. gegen sie schlägt um 259. — Gerücht einer bevorstehenden Scheidung 288. — Sie verliert in Choiseul ihre Stütze 386, — hat nicht zu befürchten, dass sie nach Oesterreich zurückgeschickt wird 386.

Geringschätzige Urteile Friedrichs II. über Choiseul 45. 83. 152. 169. 173. 195. 207. 210. 213. 294. 298. 307. 339. 377. 379. 387. 390. 457. — „Il se plaît véritablement à brouiller les gens et les affaires“ 169. 173. — „Un vrai Protée, il prend tous les jours de nouvelles formes pour tromper“ 195. — „Esprit brouillon et tracassier“ 45. 83. 152. 169. 173. 195. 207. 210. 213. 294. 298. 307. 339. 379. — „Fier et impertinent“ 390. — Seine Politik: „un chaos d'intrigues et de cabales“ 173. — „Duplicité“ 387. — „Finesse“ 18. — „Menées sourdes et cachées“ 298. 307. 339. — „Projets chimériques“ 307. — Stellung Choiseuls gesichert 11. 41. 161. 259. — Er folgt allein seinem Ehrgeiz 285, — sucht durch Verwirrung der politischen Lage sich unentbehrlich zu machen 147. 161. 167—169. 173. 182. 213. 312, — seinen Credit zu heben 182. 259. — Umtriebe der Gegner zu seinem Sturz 41. 45. 161. — Dem König wird eine gegen Choiseul gerichtete Denkschrift („Précis des faits“ etc.) überreicht 285. 286. 293. 294. — „Beaucoup d'animosité et d'intrigues entre les ministres“ 24. — Maupeou Gegner Choiseuls 161. 384, — besitzt grossen Einfluss 400. 408. 457; vergl. 473, — ehrgeizig 400. 435, — im Volk verhasst 426. — Choiseul allein hält ihm das Gegengewicht 435. — Terray ist Choiseul nicht gewachsen 10. 11. — Feindschaft zwischen Choiseul und Aiguillon 24. 28. — Die Gräfin du Barry hält sich von Umtrieben fern 5, — ist nicht fähig, Choiseul zu stürzen 41; vergl. 384, — die Leitung der Politik zu übernehmen 379; vergl. 400, — ist nur das Werkzeug ihrer Hintermänner 379. 413. — Ihr Einfluss steigt 45. — König Friedrich wünscht, über diesen unterrichtet zu werden 426. — Verbannung der Herzogin von Grammont 45.

Frankreich verfolgt friedliches System 68. — Französische Umtriebe in ganz

Europa 45. 152. 177, — von Choiseul angestiftet 152. 377, — stürzen Frankreich vielleicht in Krieg 152. — Choiseul „l'âme de la politique française“ 324. — Diese ändert ihren Charakter nicht, solange Choiseul die Geschäfte leitet 45. — Seine Politik wird angegriffen 174. 285. 286.

Choiseul und Praslin werden verbannt (24. December 1770) 375—380. 383—387. 390. 399. — Der Sturz Choiseuls das Werk Maupeous und der Gräfin du Barry 384, — wird von der Nation bedauert 435, — ist ein Glück für Europa 377. 379. 380, — bleibt ohne Einfluss auf die allgemeinen europäischen Verhältnisse 379. 380, — auf das politische System Frankreichs 377. 379. 387. 399. 401. 411. 439. — Die Ernennung des Nachfolgers verzögert sich 412. 417. 427. 429. 473. 477. — In Betracht kommen Maupeou 379. 400. 413. 426, — und Aiguillon 411. 453. — Von dem Credit Maupeous hängt die Rückkehr Choiseuls in das Ministerium ab 426. 473. — Der Geschäftsgang geräth ins Stocken, „espèce d'anarchie en France“ 420. 457. 477. — Die Verwirrung wird bis zur Berufung des Nachfolgers dauern 412. 417. 420. 426. — Die Politik wird maassvoller 457. 477. — Monteynard wird Kriegsminister 408. — Jeder neue Minister in Frankreich wechselt das System seines Vorgängers 399.

Frankreich derzeit zu schwach, um einen Krieg führen zu können 23. 34. 68. 83. 157. 249, — nicht zum Krieg gerüstet 252. 267. 352. — Krieg bringt Frankreich zum Bankrott 45. 58. 152. 286. 329. — Wachsende Zerrüttung der Finanzen 11. 24. 35. 58. 68. 83. 174. 195. 329. 408. 409. 427, — erschwert die Ausführung jeder Maassnahme 24. — Choiseul nimmt keine Rücksicht auf die Finanzen 195. 213, — beschleunigt durch Finanzwirthschaft den Bankrott 174. — Dieser ist unvermeidlich 174. 329.

Streit Ludwigs XV. mit dem Parlament 24. 28. 120. 121. 161. 337. 375. 420. 421. — König Ludwig befiehlt durch lit de justice die Einstellung des Verfahrens gegen Aiguillon 24. 28. — Friedrich II. erwartet Ausbruch des offenen Zwistes 120. 121. — Das Parlament wird von Choiseul unterstützt 161. 286, — bietet seine Entlassung an 337, — wird verbannt 420. 421. — „On fera beaucoup de bruit et peu de besogne“ 337. — Maupeou versöhnt sich mit dem Parlament 400. — Der Streit berührt nicht die Interessen der Fremdmächte 421.

Der Besitz Corsicas ist nicht gesichert 114. — Choiseul plant, es zu befestigen 147.

Frankreich und Preussen: Choiseul sieht seine Pläne von König Friedrich durchkreuzt 307, — sucht den preussischen Interessen möglichst zu schaden 307, — misst Preussen Absichten auf Polen bei 307. 435. — Friedrich II. weist die Eventualität einer Erneuerung der preussisch-französischen Allianz zurück 282, — ebenso den Gedanken an die Erwerbung eines Theils von Hannover 307, — lässt Guines sagen, dass er persönlich nichts gegen ihn habe 6, — lässt Chotinski vor Choiseul warnen 99.

Sandoz soll sich nicht mit den Polen in Paris einlassen 282. — Der König lobt seine Aufmerksamkeit 124, — wird mit ihm unzufrieden 324. 339. 376. 408. 413. 421, — fordert Auskunft über den Eindruck der Neustädter Zusammenkunft 35. 68. 75. 89, — über den englisch-spanischen Streit 174. 182. 200. 228. 473, — über den Eindruck des Sturzes Bernstorffs 200, — des Todes König Adolf Friedrichs von Schweden 478, — über die Haltung der französischen Regierung zu Kronprinz Gustav 478. 487, — über die Bestimmung des französischen Geschwaders im Mittelmeer 5. 83, — über den Stand der französischen Finanzen 11. 83. — Sandoz soll auf Choiseuls Schritte Acht geben 45. 259. 286. 298. 307. 324. 339, — sich an Personen aus dessen Umgebung halten 324, — über Choiseul berichten 52. 157. 168, — über die öffentliche Stimmung gegen ihn 386. 413, — über seinen Nachfolger 379. 380. 435. 439, — über den Einfluss von Maupeou 457, — über die Besetzung der vacanten Ministerien 386. 413, — über Veränderungen im Militär 386. 435. 473, — über das neue politische System Frankreichs 400.

Frankreich und Oesterreich: Durch die Heirath des Dauphins sind die Beziehungen gestärkt 127; vergl. 315. — Die Verbindung mit Oesterreich schützt Frankreich vor Angriffen Englands 105. — Misshelligkeiten 199. 200, — bleiben voraussichtlich ohne Folgen 200. — Steigende Intimität 259. 295. — Die Allianz ist unlöslich 272. 292. 315. 318. 357. 360. 401. 405. 406. 417. — Choiseul Oesterreich blind ergeben 285. — Durch seinen Sturz wird das Bündniss nicht beeinträchtigt 377. 401. 411; vergl. 453. — Frankreich betrachtet die österreichisch-preussische Annäherung nicht gleichgültig 52. 75; vergl. 35. 68. — Mittheilungen von Kaunitz über die Zusammenkunft in Neustadt an Frankreich 112. 113. — Er sucht den Argwohn der Franzosen zu beschwichtigen 157; vergl. 200. — Sie wollen die bayrische Erbschaft dem Kaiser verschaffen 307. — Die Erwerbung Corsicas widerstreitet dem österreichischen Interesse 113. — Entgegenkommen der Oesterreicher hat seine Grenzen 113. 114. 155. — Stainville überbringt die Glückwünsche Ludwigs XV. zu der Vermählung von Maria Antoinette nach Wien 27, — tritt anmaassend auf 27. — Vergl. unter Oesterreich.

Krieg mit Algier: siehe unter Algier.

Frankreich und England: siehe unter England; Frankreich und Polen: siehe unter Polen; Frankreich und Russland: siehe unter Russland; Frankreich und Schweden: siehe unter Schweden; Frankreich und Spanien: siehe unter England und Spanien; Frankreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

HESSEN-CASSEL. Prinz Friedrich besucht den König 69. 96. 147. 156. 228, — begleitet ihn nach Schlesien 96. 147.

HESSEN-DARMSTADT. Briefwechsel des Königs mit der Landgräfin Caroline 59. 301. — Ihr Besuch in Potsdam anlässlich der Entbindung ihrer Tochter, der Prinzessin von Preussen 53. 59. — Der König macht ihr ein Geschenk 59, — lehnt dankend einen von ihr empfohlenen Balletmeister ab 301.

HOLLAND. Schwangerschaft der Prinzessin von Oranien, Geburt der Prinzessin Luise (28. November 1770) 29. 75. 95. 147. 166. 194. 229. 252. 260. 276. 280. 299—301. 303. 308. 320. 325. 326. 335. — Rathschläge des Königs 29. 95. 194. — Theilnahme der Generalstaaten 335. — „Dans ce pays les filles valent les garçons“ 300. 308. 335.

Ein kraftvolles Auftreten nach aussen würde Hollands Ansehen im Ausland heben 53. — Von der Entsendung eines Geschwaders nach dem Mittelmeer steht ein Erfolg nicht zu erwarten 121. — Der spanisch-englische Streit berührt nicht die holländischen Interessen 167. — Holland wird nicht hineingezogen werden 167, — wird sich nicht einmischen 201. — Die beifällige Aufnahme des englisch-spanischen Vergleichs verrätb leichtfertiges Urtheil 472; vergl. 427. — Der Sturz Choiseuls ist für das Statthalterpaar vortheilhaft 390.

Heyden überbringt die Anzeige von der Geburt der Prinzessin Luise nach Potsdam 300. 303. 330. 336. 401. — Theilnahme des Königs an der Prinzessin von Oranien 260. 300. 301. 320. 325. 335. 336. 350. 390. — Er versichert sie seiner bleibenden Zuneigung 228, — giebt ihr den Vorzug vor ihrer Nachkommenschaft 335. 390. 440. 479, — hofft auf Wiedersehen in Potsdam 165. 166. 194. 299; vergl. 412. — Dem von ihr gewünschten Besuch ihrer Mutter stellen sich Hindernisse entgegen 29. 30. 53. 54. 75. 95. — Der König wünscht dem Statthalterpaare die Geburt eines Sohnes 74. 301, — zahlreiche Nachkommenschaft 326. 336. 350. — Austausch von Geschenken, „le vieil oncle est facteur de porcelaine“ 53. 401. 402.

Der König nimmt die Interessen des Prinzen von Oranien wahr 74. 75. 313. 350. 351. 391, — verheisst ihm seinen Beistand gegen die Ansprüche eines angeblichen Prinzen von Nassau-Siegen 313. 350, — plant den Einschluss Hollands

in die Neutralität Deutschlands, sobald der Krieg zwischen England, Spanien und Frankreich ausbricht 345. 350. 351. 391.

Der König sendet Thulemeier Nachrichten über Polen 10, — vom Kriegsschauplatz 29, — über den Streit mit Danzig 53, — fordert Mittheilungen über den Eindruck der Zusammenkunft in Neustadt 84, — über französische Verhältnisse 152. 153. 259. 378. 379. 386. 391. 427. 453. 457, — über den englisch-spanischen Streit 242. 325. 330. 401. 453, — über die Folgen des Sturzes Choiseuls für Europa 386. — Thulemeier soll, anlässlich des Brandes der Magazine in Harlingen, für den preussischen Holzhandel Absatz vermitteln 407. 408. 440. 472. — Der König verleibt ihm eine Präbende 457. 458, — ermahnt ihn zur Sparsamkeit 458. — Berufung eines Sachverständigen für Edelmetalle 10. — Uebersiedlung eines Spitzenfabricanten nach Preussen 388. 420. — Sendung eines Zimmergesellen zum Studium des holländischen Brückenbaues 201. 289.

Holland und Chur-Pfalz: Holland fordert von Churfürst Karl Theodor die Aufhebung einer im Repressalienwege erhobenen Abgabe 5. 19. 23. 24. 28. 29. 34. 41. 46. 52. 53. 84. — Der König legt auf Ansuchen der Generalstaaten seine Fürsprache bei dem Churfürsten zu Gunsten der Holländer ein 19, — ohne Erfolg 19, — dringt bei diesen auf demonstrative Gegenmaassnahmen 5. 19. 23. 24. 29. 34. 53. — Frankreich mahnt zur Nachgiebigkeit 23. 24. — Parteigeist und Zaghaftigkeit verhindern die Ergreifung energischer Mittel 19. — Besorgnisse der Generalstaaten vor kriegerischen Schritten des Churfürsten 5, — vor Krieg mit Frankreich 23. 24. — Infolge von Demonstrationen versteht sich der Churfürst zu einem Abkommen 29. 41. 46. 52. 53, — wird es nach Ansicht des Königs nicht brechen 84. — Der Streit schädigt die preussischen Rheinzoll-Einnahmen 23. 29, — den Handel 41.

Besuch des Prinzen Karl von Schweden in Holland 90. 95.

Anleihen fremder Mächte in Holland 97. 98, — von England 68, — von Russland 165. 399, — von Schweden 52. 54. 296.

OESTERREICH. Hochachtung des Königs für Maria Theresia 97. — Ihre persönliche Fürsorge für Joseph 96. — Sie lenkt ihn durch Festlichkeiten von den Geschäften ab 470. — Joseph hat an den Geschäften keinen Antheil 127, — sucht sich auf Reisen zu belehren 314. — „Prince vigilant et actif“ 314. — „Il roule de grands projets dans sa tête“ 314. — Kaunitz behandelt Joseph väterlich 131, — ist die Seele der österreichischen Regierung 164, — leitet allein die auswärtige Politik 164. — „Il se croit un oracle en politique“ 114. — Kaunitz besitzt Geist und Scharfsinn 114. 130. 151. — Geschäftskenntnis 151. — Selbstgefühl 114. 131. 348. 423. — „Humeur“ 328. — „Vivacité“ 474. — Sinzendorf Günstling Josephs 69, — erhält Audienz bei dem König 69. — Der österreichische Hochmuth 207. 281. 292. 348.

Die Einnahmen belaufen sich höchstens auf 30 Millionen Thaler 176. — Grosse Ausgaben für Festlichkeiten 31. 32, — beweisen die friedliche Gesinnung Maria Theresias 32. — Schuldenlast spricht gegen Krieg 238. — Krieg würde Oesterreich ins Verderben stürzen 155.

Friedliches System des wiener Hofes 104. 105. 424. — Die Oesterreicher wollen die Störung des Gleichgewichts in der Levante nicht dulden 102. 111. 127. 139. 272. 361. 363. 373. 438. 462. — Nachrichten über militärische Maassnahmen der Oesterreicher 274. 416. 417. 424. 437. 443. 450. 455. 464. — Joseph vervollkommnet das Heer 314; vergl. 224. — Die Einführung der Cantonseinrichtung begegnet voraussichtlich Schwierigkeiten 274. — Urtheil des Königs über die österreichische Kavallerie 130; vergl. 62, — über die Infanterie 130, — die Artillerie 130. — Er wünscht über die Uebungen im Lager bei Prag unterrichtet zu werden 274. 283. 310. 331. — Schutzmaassnahmen gegen die Pest 46. 51. 63. 66. 67. 277; vergl. 205. 311. 487. — Verstärkung des Cordons 63. — Errichtung

von Lagern in Ungarn 416. 417. 424. 437. 443. 450. 455. 464. — Die Feldausrüstuog des Kaisers wird in Stand gesetzt 437. 443. 464.

Oesterreich und Preussen: Joseph übernimmt Pathenstelle bei dem Prinzen Friedrich Wilhelm 81. — Es liegt nicht im Interesse beider Mächte, ihre beiderseitigen Defensivallianzen in offensive zu verwandeln 104. — Oesterreich will Preussen den Russen nicht abwendig machen 398; vergl. 315, — wünscht, freundschaftliches Verhältnis zu Preussen herzustellen 104. 105. 398. — Aufrichtiges Einvernehmen würde Preussen und Oesterreich zu Schiedsrichtern Europas machen 107. — Hoffnung des Königs auf Herstellung völligen Einverständnisses 232, — erfüllt sich in Neustadt nicht 362. — Die Zusammenkünfte vermögen das alte Misstrauen nicht zu tilgen 273. — „Maladie anti-autrichienne“ 327. — „Ces méfiances viennent de la diversité des intérêts et des vues“ 273; vergl. auch 398. 404. 437. — Der König hat nur beschränkten Credit in Oesterreich 315. 328. 474, — ist lediglich vor plötzlichem Angriff gesichert 273, — darauf bedacht, das Gleichgewicht der Kräfte zu erhalten 467. 468. 483; vergl. 316. 317, — will nicht neuen Krieg gegen Oesterreich führen 108. 343. 360, — erklärt sich auf Ansuchen Maria Theresias bereit, den Antrag auf Eventualerbfolge Erzherzog Ferdinands im Herzogthum Modena bei dem Reichstage zu unterstützen 287.

Vorbesprechungen über die Zusammenkunft des Königs mit Kaiser Joseph II. in Neustadt 37. 38. 62. 70. 80. 81. 90. 96. — Anschaffung weisser Uniformen 37. 38. — Mittheilung der den König begleitenden Prinzen 70. — Der König wünscht Auskunft über das Gefolge Josephs 62, — will incognito und auf eigene Kosten die Reise machen 70, — hält das Gerücht der Theilnahme Maria Theresias an der Zusammenkunft für unwahrscheinlich 91. 97. — Seine Ankunft auf den 3. September festgesetzt 80. 81. 90. 96; vergl. 67. — Der König bezweckt, die Absichten des wiener Hofes aufzuklären 7. 39. 71, — die Oesterreicher von den russischen Erfolgen zu unterrichten 96. — Hauptgegenstand der Erörterungen bildet voraussichtlich der russisch-türkische Friedensschluss 85. — Verlauf der Zusammenkunft zu Neustadt (3.—7. September 1770) 101—124. 127. 130. 131. 135. 138. 139. 145. 151. 162. 170. 172. 196. 200. 207. 232. 243. 244. 266. 272. 340. 342. 381. 398. — Sie gilt als „Gegenbesuch“ des Königs 82. 95. 273. — Joseph spricht nicht von Geschäften 127. — Unterredungen des Königs mit Kaunitz 101—114. 116—118. — Kaunitz entwickelt das politische System Oesterreichs und seine Ansichten über die Erhaltung des derzeitigen europäischen Systems 104—107; vergl. 398, — schlägt den von ihm entworfenen „Politischen Katechismus“ (S. 105) als Richtschnur für das gegenseitige Verhalten beider Mächte vor 105—107. 117. 118. — Der König erbittet sich den „Katechismus“ 107. 118; vergl. 119. 196, — empfiehlt gemeinsame Maassnahmen zur Wiederherstellung des Friedens zwischen Russland und der Pforte 101—103. 108. 109, — äussert sich über die russischen Friedensbedingungen 102. — Das Gesuch der Pforte an Oesterreich und Preussen um Uebernahme der Vermittlung trifft in Neustadt ein 108—110. 112. 113. 115. 116. 123. 126. 127. 135; vergl. unter Türkei. — Der König wird Katharina II. um ihre Zustimmung zur Uebernahme der Vermittlung durch Oesterreich und Preussen angehen 108. 109. 113. 115. 118. 123. — Kaunitz' Vorschläge für ein Handschreiben an die russische Kaiserin 110—112. — Er schlägt vor, die Ordnung in Polen noch vor Abschluss des russisch-türkischen Friedens wiederherzustellen 111. 112. 381, — unterrichtet den König von seinen Mittheilungen über die Zusammenkunft nach Frankreich 112. 113, — bezeichnet das Verhalten des Königs als für sich maassgebend 118. — Für wichtige Fragen wird die persönliche Aussprache beider Monarchen, bez. Verständigung durch die Gesandten vereinbart 117. — Joseph und Kaunitz erklären Schlesien für vergessen 127. — Nichts den Franzosen nachtheiliges ist verhandelt worden 200. — Joseph spricht sich günstig über den Prinzen Heinrich aus 122. — Urtheil des Königs über Joseph 130, — über Kaunitz 114. 130. 131. 151. — „Il m'a longuement endoctriné“ 114. — „Il m'a un peu amusé“ 114. — „Il a recherché avec soin d'être distingué“ 151. — Il“

ne m'a pris que pour un militaire qui n'avait aucune idée de la politique" 114. — Die Oesterreicher treten stolz und selbstbewusst auf 207. — Der König ist mit den Ergebnissen der Zusammenkunft zufrieden 119. 122. 124, — lässt Maria Theresia und Joseph seinen Dank aussprechen 172. — Kaunitz äussert sich über seinen Empfang durch den König sehr befriedigt 172. 232. — Mittheilungen des Königs über die Zusammenkunft an Katharina II. 138. 139, — an den Prinzen Heinrich 122. 123. 130. 131, — an die auswärtigen Vertreter Preussens 114—116. 119. 124. 127.

Der König hält die Vermittlung Oesterreichs bei den Friedensverhandlungen zwischen Russland und der Pforte für erforderlich 32. 292. — Der Friedensschluss liegt im österreichischen Interesse 315. 328. 371, — ebenso die Vermittlung 345. 406. 442. — Der wiener Hof kann als Vermittler eigene Vortheile erringen 406. 477, — lehnt diese ab 477, — ist zu der Vermittlung bereit, nur so weit man ihn darum angehen wird 223; vergl. 39. 110. — Der König übernimmt die Mittheilung des türkischen Vermittlungsvorschlages nach Russland 108. 109. 113. 115. 118. 123; vergl. unter Türkei. — Oesterreich will sich einer Ablehnung nicht aussetzen 113. 115, — nur in Gemeinschaft mit Preussen Vorschläge bei Russland und der Pforte machen 448. 449. — Mittheilung der russischen „Note" vom 29. September 1770 an Kaunitz 219. 220. 223. 246. — Rohd soll in Wien auf Antwort dringen 321. — Oesterreich ersucht den König, in der Frage der österreichischen Friedensvermittlung von weiteren Schritten abzusehen 342—344, — fordert Mittheilung der russischen Friedensbedingungen 333. 405. 424. — Der König erklärt sie für nicht mittheilbar 361. 363. 374. 441. 448, — unterrichtet Kaunitz von den Friedensaussichten in Petersburg 190. 196. 197. 246. 265. 266. 273. 274. 311. 329. 334. 404. 429, — weigert sich, Drohungen gegen Russland anzuwenden 343. 344. 404; vergl. 332. — Oesterreich ist in der Lage, einen stärkeren Ton anzuschlagen als Preussen 423. 437. 449. — Vergl. unter Türkei. — Kaunitz wünscht, sich mit dem König über die Antwort an die Pforte auf das Vermittlungsgesuch zu verständigen 265. 344. 363. — Der König theilt die Antwort Finckensteins an den Caïmacam nach Wien mit 443. 447. 454. 455.

Oesterreich schlägt dem König Vereinbarung gemeinsamer Maassnahmen vor, um, eventuell mit Waffengewalt, jede „gegenwärtige oder künftige Vergrösserung" Russlands zu verhindern 342. 343. 398, — erklärt, nur im Einverständniss mit Preussen handeln zu wollen 363. 398. 424. 450. — Der König lehnt diese von ihm als Allianzvorschlag aufgefassten Eröffnungen ab 441. 450; vergl. 432. — Die Oesterreicher fordern von dem König die Zusage der Neutralität für den Fall, dass sie Russland, „jedoch nicht in Polen, zu bekriegen" gezwungen würden 425. 451. — Der König hält die Abgabe dieser Erklärung für verfrüht 451, — billigt die österreichischen Rüstungen gegen Russland, solange sie im Rahmen der Demonstration bleiben 437. 450. 451. 455. — Swieten stellt „Chicanen" der österreichischen Politik gegen Russland in Abrede 447.

Nach der von Kaunitz angeregten und von dem König aufgenommenen Idee sollen Oesterreich und Preussen den von Russland zu entwerfenden Plan für die Pacification in Polen zur Durchführung bringen 111. 123. 140. 149. 171. 180. 189. 223. 230. 241. 256. 381. 442. 452, — die Garantie des Friedensschlusses übernehmen 111. 128. 180. 264. 268; vergl. 78. — Der König beschränkt sich darauf, Kaunitz zu „sondiren" 264. 266, — unterrichtet ihn von den Bedingungen Russlands 246, — übersendet den russischen Pacificationsplan („Précis des sentiments du comte de Panin") 314. 318; vergl. 348, — erwartet die Zustimmung der Oesterreicher 266. 271. 314. 318. 340. 358. 389, — sieht ihrer Antwort mit Spannung entgegen 348. 354. 358. 381. 389. — Maria Theresia billigt den „Précis" 389. 405. 424. — Der wiener Hof dringt auf gleichzeitige Beilegung des polnischen und des türkischen Streits 416, — fordert, dass Polen formell die Garantie Oesterreichs und Preussens nachsucht 424. 451, — dass Russland seine Truppen aus Polen zurückzieht 424. 451. 452; vergl. 43. — Vergl. unter Polen.

Der König lässt, bei Ausbruch des englisch-spanischen Streites, Kaunitz an den „Politischen Katechismus“ erinnern 172, — glaubt nicht, dass Oesterreich sich an dem Kriege betheiligen wird 197. — Der wiener Hof regt ein Neutralitätsabkommen für Deutschland an 345. — Der König fordert Einschluss Hollands in das Abkommen 345. 351, — die Fernhaltung der französischen Truppen von deutschem und holländischem Boden 345. 351. — Erst nach Entscheidung des englisch-spanischen Streits steht die österreichische Antwort zu erwarten 391.

Vereinbarung der Schutzmaassregeln gegen die Pest 44. 46. 51. 67. — Der König unterrichtet die Oesterreicher von der Erweiterung des preussischen Cordons 151.

Der König unterrichtet Rohd von den russischen Friedensbedingungen 4. 9. 237, — von den Aussichten für den russisch-türkischen Frieden 171. 184. 190. 196. 197. 210. 219. 220. 232. 246. 254. 265. 266. 273. 274. 287. 288. 297. 311. 314. 329. 334. 338. 353. 374. 404. 423. 429, — für die Herstellung der Ruhe in Polen 246. 266. 302, — von den Ereignissen des russisch-türkischen Krieges 62. 67, — von dem Streit mit Danzig 16. 50, — von der Audienz Sulkowskis 58, — dem Besuch der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen in Potsdam 165, — der Unterredung mit Swieten 446, — von Choiseuls Sturz 377, — fordert Aufklärung über den Eindruck dieses Ereignisses in Wien 377. 382. — Rohd erhält Mittheilungen über die Zusammenkunft in Neustadt 114. 115. 119, — soll über die durch die Zusammenkunft verursachte Stimmung berichten 131. 145. 185, — einen ostensiblen Bericht über die Besetzung polnischer Grenzgebiete durch Oesterreich senden 484, — die Verhandlungen zwischen Kaunitz und Golizyn verfolgen 423. 446. 455. 484, — Golizyn über die preussisch-österreichischen Verhandlungen beruhigen 429. 470, — Kaunitz vor den Franzosen warnen 266. — Rohd verschiebt seinen Urlaub 3. 8. 9. 119. 145.

Der durch Nugents Rückkehr nach Wien erledigte Gesandtschaftsposten wird nach Ansicht des Königs nicht unbesetzt bleiben 67. — Swieten wird ernannt 160. 191. 206. 207. 327, — dem König in Neustadt vorgestellt 191, — macht auf ihn guten Eindruck 191, — geniesst das Vertrauen von Kaunitz 207. — Antrittsaudienz (30. December 1770) 340—346; vergl. 338. 347. — Unterredungen mit dem König 361—363. 395—400. 446—452; vergl. 441. 442. 459. 460. 469, — mit dem Prinzen Heinrich 476. 477; vergl. 452, — mit Finckenstein 423—425. 430. — Zur Charakteristik Swietens 206. 207. — Theilnahme des Königs an Nugents Gesundheit 428. — Der König ist bereit, die Bewerbung des Fürsten von Ligne um die Kreisstandschaft im niederrheinisch-westphälischen Kreise zu unterstützen 285.

Oesterreich und Frankreich: Die Allianz ist rein defensiv 104, — wird gestärkt durch die dynastische Verbindung beider Höfe 315, — deckt den Oesterreichern den Rücken 104. 105. 272. 292. 293. 295. — Sie haben nichts für Italien und Brabant zu fürchten, solange sie mit den Bourbonen gut stehen 272. 295, — wollen sich auf die Allianz mit Frankreich beschränken 105. — Die Allianz ist unlöslich 272. 292. 315. 318. 357. 360. 401. 405. 406. 417. — Kaunitz hat blinde Vorliebe für Frankreich 268. 295. — Misshelligkeiten 199. 200, — voraussichtlich ohne Folgen 200. — Steigende Intimität 259. 295. — Der Einfluss der Franzosen nimmt zu 245. 248. 256. — Sie täuschen Oesterreich über seine eigenen Vortheile 328. 449. 462. — Der König bezweifelt, dass Kaunitz mit Frankreich für den Fall eines Fehlschlags der österreichischen Vermittlung ein Vorgehen gegen Russland plant 238. — Kaunitz scheint Choiseuls Umtriebe im englisch-spanischen Streit zu missbilligen 207. 210. — Vergl. unter Frankreich.

Oesterreich und Polen: Die Oesterreicher besetzen polnische Grenzstarosteien 85. 86. 347—349. 389. 390. 403. 405—407. 410. 411. 417. 435. 455. 467. 468, — berufen sich auf das angebliche Beispiel Preussens 348. 390, — auf alte Ansprüche 85. 86. 347. 348. 405. 417. 435. 455. 467. 468. — Abfassung einer „Déduction“ 455. 467. — Die Bewohner werden wie österreichische Unterthanen

behandelt 347. 467. — König Stanislaus erhebt Einsprache 390. — Die Antwort von Kaunitz auf die Beschwerde der polnischen Minister ist ausweichend 467. — Oesterreich unterstützt seine Ansprüche mit Rüstungen 455. — Friedrich II. legt zunächst der Besetzung der polnischen Gebiete durch Oesterreich keine Bedeutung bei 456, — sieht darin nur Schutzmaassnahmen gegen die Pest 348. 403. 435, — glaubt, dass die Truppen nach Friedensschluss zurückgezogen werden 348. 390, — sobald die preussischen Truppen Polen räumen 390, — hält die Absicht der Erwerbung von Novitarg für unwahrscheinlich 86, — die Erwerbung der Zips nur gegen Rückzahlung der Pfandsumme für möglich 86, — glaubt, dass die Oesterreicher Erwerbungen machen werden, sobald Preussen vorangeht 390. — Rohd argwöhnt österreichische Hintergedanken 348. 455. — Der König erklärt, das Vorgehen Oesterreichs nicht gleichgültig ansehen zu können 467. 468, — will sich in keine Verhandlungen mit dem wiener Hofe einlassen 468. 469, — hält jeden Zweifel an den Erwerbsabsichten Oesterreichs für ausgeschlossen 467. 483. 484. — Das Vorgehen Oesterreichs ladet die benachbarten Mächte ein, dem Beispiele zu folgen 348. 403. 405—407. 410. 456. 467.

Oesterreich fordert von den geflüchteten Polen, dass sie Ungarn verlassen 175, — dass sie sich ansässig machen 79.

Oesterreich und Russland: Unversöhnlicher Hass gegen Russland 225. 418. — Gegenseitiges Misstrauen 129. — Der wiener Hof denkt nicht an Erneuerung seiner Allianz mit Russland 105, — sucht Preussen und Russland zu entzweien 61. 362. 469. 470. — Frankreich schürt in Wien gegen Russland 43. 129. 139. 157. 236. 239. 246; vergl. 255. — Der König hofft, dass Kaunitz sich nicht beirren lässt 43. 44. 157; vergl. 371. — Oesterreich wird um Frankreichs willen keinen Krieg mit Russland führen 155; vergl. 238. — Kaunitz ist über den russischen Einfluss in Europa verstimmt 297. — Oesterreich trägt die Schuld an der Ausbreitung dieses Einflusses 297. — Die Oesterreicher über die Erfolge der Russen verstimmt 16. 32, — über den Krieg in Polen 128, — wollen die russische Vorherrschaft in Polen nicht zulassen 78. 108. 225. 230. 234, — sind der Vermehrung der russischen Macht entgegen 108. 109. 341. 342. 345. 360. 383. 398. 424, — fürchten die russische Nachbarschaft 357. 360. 363. 364. 398, — erklären sich gegen die Festsetzung Russlands in der Krim und am Schwarzen Meere 341. 342, — im Archipel 364. 373, — gegen die Befreiung der Tartaren von der türkischen Oberhoheit 236. 341. 364. 436. 448, — können die Lostrennung der Moldau und der Walachei von der Türkei und die Störung des Gleichgewichts der Levante nicht erlauben 32. 39. 61. 102. 111. 123. 127. 139. 230. 236. 272. 355. 357. 361. 363. 364. 373. 389. 438. 462. — Der König fürchtet, dass Oesterreich sich in den Krieg einmischt 1. 2, — wenn die Russen nach dem Friedensschluss mit der Pforte Polen nicht räumen 230, — wenn der Krieg länger dauert 93. 101. 412. 422. 438. 442. 443. 464, — wenn die Russen die Donau überschreiten 101. 108. 234. 255. 256. 272. 296. 451; vergl. 110, — wenn Russland die Moldau und Walachei einverleiben will 39. 61. 123. 272. 357. 360. 364. 373, — wenn Russland auf seinen Friedensbedingungen beharrt 357. 358. 360—363. 371. 372. 374. 383. 385. 395 397. 404—407. 432. — Die Oesterreicher werden in erster Linie von den Bedingungen betroffen 404. — Demonstrative Rüstungen gegen Russland 416. 417. 424. 437. 438. 443. 450. 455. 464. — Oesterreich unterschätzt die russischen Hülfsmittel 102. 103. 170. 333. 334. 346. — Grenzverletzungen durch die Kosaken 27. 28. 79, — bleiben ohne politische Folgen 150. — Russland hat gegen den Aufenthalt polnischer Conföderirter in Oesterreich nichts einzuwenden 79. — Vergl. unter Russland.

Oesterreich und die Pforte: siehe unter Türkei.

CHUR-PFALZ. Reise der Churfürstin nach Dresden geplant 436, — aufgegeben 458. — Chur-Pfalz und Holland: siehe unter Holland.

POLEN. Absetzung des Königs Stanislaus geplant 456; vergl. 477. — Er findet Rückhalt nur an Russland 31. 43, — ganz abhängig von seinen Oheimen, den Czartoryski 31. 274. — Sie veranlassen ihn zu Schritten gegen sein eigenes Interesse 274. — Er treibt unkluge Politik 290. — „Animosité“ des Fürsten August Sulkowski gegen ihn 55. — Sulkowski kein Anhänger Russlands 56, — geniesst kein Ansehen in Polen 80. — Die Polen wollen einen reichen Fürsten zum König 25. — Herstellung einer Erbmonarchie ist ohne Zustimmung der Nachbarmächte unausführbar 25. — Die Erblichkeit der Krone liegt nicht in deren Interesse 263, — ebenso wenig die Aufhebung des liberum veto 263. — „L'humeur inquiète de la nation polonaise“ 140. — „C'est la nation la plus ingrate de toutes“ 12. — Die Polen neigen zur Uebertreibung 435. — Erbitterung der Parteien gegen einander 111. — Verblendung der Polen über ihre eigenen Interessen 334.

Conföderationskrieg: „L'insolence des Confédérés en Pologne [va] toujours son train“ 9. 144. 161. 165. 183. 205. 274. 281. — Sie werden von den Krontruppen geschlagen 353, — verbrennen die Vorstädte von Posen und Krakau 428, — fordern die Absetzung von Stanislaus 456, — unter sich uneinig 223. 442. 452, — erbittern die Russen noch mehr 144. 183, — verschlimmern das Unglück Polens 161. 165. 187, — haben auf türkische Unterstützung nicht zu rechnen 9. 26. 144. — Ihr Kampf aussichtslos 165. 187. — Sie werden bei Rückkehr der Russen in die Winterquartiere voraussichtlich anderen Ton anschlagen 205. 233, — sind nicht im Stande, den russisch-türkischen Friedensschluss zu verhindern 281. 282. — Verwirrte Zustände 10. 42. 43. 428. — Die Wiederherstellung der Ruhe steht so bald nicht zu erwarten 403. 442, — erst nach dem Friedensschluss zwischen Russland und der Pforte 10. 282. 403. 428. 456; vergl. 78. 274.

Die Pest in Polen 20. 21. 31. 43. 44. 46. 50. 51. 56—58. 62. 65—67. 77. 78. 80. 86. 87. 91. 100. 131. 144. 151. 161. 165. 173. 176. 184. 187. 191. 205. 247. 253. 255. 274. 281. 290. 297. 303. 311. 323. 334. 349. 411. 415. 416. 427, — nimmt ab 411. 427. 456. 457. — Zahl der Opfer 281; vergl. 382.

Polen und Preussen: König Friedrich klärt die Polen über französische Umtriebe auf 56, — lehnt ab, sich in die Angelegenheiten polnischer Privatleute zu mischen 56. 57. 154, — befiehlt Repressalien gegen die Czartoryski zu Gunsten eines preussischen Unterthanen 323. 324, — nimmt flüchtige Polen auf 79, — duldet keinen Polen, „der Unruhe machen will“ 187—189. — Audienz des Fürsten August Sulkowski 51. 55—58. — Dessen Vorschläge für die Beilegung der Unruhen in Polen 55—57. — Sulkowski des Einverständnisses mit den Oesterreichern verdächtig 58. — Der Verdacht bestätigt sich nicht 81. — Sulkowski erhält kein Darlehen 65.

Preussische Streitigkeiten mit dem Magistrat von Danzig 9. 10. 13—16. 20—23. 30. 31. 40. 42. 48—50. 53. 54. 61. 62. 66. 68. 69. 76. 77. 82. 84. 99. 100. 120. 150. 414; vergl. 199. — Dem Magistrat wird die Schuld zugeschoben 31. — Er giebt die beschlagnahmte Geldsendung heraus 9. 21. 61, — sucht die preussische Werbung zu hindern 9. 10. — Preussische Bedingungen: Rückgabe aller Erbunterthanen 13, — Zusage der freien Werbung durch neues Edict 13. 20. 22. 23. 30. — Der König zu dieser Forderung befugt 22, — entsendet ein Detachement auf Danziger Gebiet 9. 10, — wird es erst nach Abstellung aller Beschwerden zurückziehen 10. 13. 14. 20. 22. 23. 30. 31. — Der Magistrat wird nachgiebig 14—16. 21. 48—50. 53. 61. 62. — Beilegung des Streits und Rückkehr der preussischen Truppen 40. 42. 48—50. 53. 61. 62. 66. 68. 69. 76. 77. 82. 84. 99. 120. — Der König erhebt eine Contribution, begnügt sich mit 25 000 Ducaten 30. 31. 40. 41. 49. 76. 77, — bewilligt Ausnahmen bei Rückgabe der preussischen Kantonisten und Unterthanen 42. 49. 54, — erwartet von dem Magistrat für künftig grössere Vorsicht 99. — Die Auslieferung preussischer Unterthanen verzögert sich 88. — Der König sieht von Absendung eines neuen Commandos ab 88, — schickt Reichardt zum Abschluss der Auslieferungsverhandlungen

nach Danzig 150, — verweist seine Unterthanen für ihre Forderungen an Junck 41, — trifft neue Vereinbarungen für die Werbung 76. 77. — Rückberufung Reichardts 414.

Preussische Maassnahmen gegen die Pest, Schutzcordon 44. 46. 57. 60. 65. 67. 77. 91. 131. 151. 176. 183. 191. 297. 303. 390. 435. — Der König gestattet keine Ausnahmen 66. 476, — verstärkt den Cordon 151. 438. 475, — will ihn nicht durch Polnisch-Preussen ziehen 204. 205, — oder vorrücken 456. 457, — ihn nicht vor Erlöschen der Pest aufheben 86. 87. 281, — zieht die Aufhebung in Erwägung 456. 457; vergl. 487, — fordert die Naturalverpflegung für seine Truppen von den Polen 311. 378. 480. 481, — gestattet keine Befreiung von den Lieferungen 378, — verbietet Excesse 311. 480. — Der preussische Handel unterbrochen: „es ist besser, der Handel leidet, als [dass] wir die Pest ins Land kriegen“ 378. — Der Cordon nicht zur Unterstützung der Russen bestimmt 458. — Dementi der gegen Preussen in Polen verbreiteten Gerüchte 411. — Abweisung polnischer Beschwerden über den Cordon und die Lieferungen 183. 275. 277. 323. 324. 428. 480. — Die Polen verantwortlich für die Folgen der Verweigerung von Lieferungen 481. — Der König erklärt, dass das in den Cordon einbezogene Land polnisch bleiben soll 277, — dass er keine Erwerbungen in Polen beabsichtigt 390; vergl. unter Russland. — „Insolentes Betragen“ der Conföderirten gegen den Cordon 204. 205. 253. 438. — Der König lässt sie warnen 204. 205, — befiehlt, „erforderndes Falles“ Ernst zu zeigen 204. 253. 438. 475, — Gefangene zu machen 438; vergl. 481, — gefangene Conföderirte als Strassenräuber zu behandeln 284. — Das Gerücht der Beschiessung von Czenstochow durch Seydlitz ist erfunden 297.

Benoît soll über die Pest berichten 20. 21. 31. 43. 50. 78. 80. 161. 349. 353. 387. 404. 427. 428. 475, — über den Zustand der russischen Truppen 255. — über den Eindruck der Zusammenkunft in Neustadt 91, — der Verlegung russischer Truppen auf die Besitzungen der Czartoryski 173. 176. 205, — über die Höhe der polnischen Verluste 26, — über den Zustand in Podolien und Volhynien 40. 382. — Junck zu Verhandlungen nicht brauchbar 150.

Der König will sich in die russisch-polnischen Händel nicht einmischen 219. 225, — entzieht sich dem Wunsche der Russen, Benoît zur Unterstützung Wolkonskis anzuweisen, solange er über den Gegenstand der Verhandlungen nicht unterrichtet ist 215. 218. 219. 223. 225, — ermächtigt Benoît zu gemeinsamem Vorgehen mit Wolkonski 245. 246, — zur Abgabe gemeinsamer Erklärungen 335, — unterstützt die Russen auf ihre Bitte mit Geschützen und Munition gegen die Conföderirten 247. 257, — lehnt mit Hinweis auf die Erfolglosigkeit ihrer Unternehmung auf Czenstochow weitere Unterstützung ab 393. 412, — belehrt Russland über den Streit mit dem Danziger Magistrat 99. 100. — Benoît soll Wolkonski über das Vorgehen der Oesterreicher in den polnischen Grenzgebieten unterrichten 349.

Polen und Russland: Erbitterung der Polen gegen Russland 187. 188. 230. 241. 255. — Ausschreitungen der Warschauer Bevölkerung gegen die Russen 187. — Die Russen betrachten die Conföderirten geringschätzig 79, — behaupten das Uebergewicht 80. — Drewitz lässt in seiner Energie nach 232. 233, — zu schwach, um Czenstochow zu belagern 393. 412, — schlägt die Conföderirten 481. — Rönne in Posen eingeschlossen 475. 476. — Der Kampf ist für die Conföderirten aussichtslos 165. 187.

Preussischer Entwurf für Wiederherstellung des Friedens in Polen: Russland soll einen Pacificationsplan entwerfen, dessen Durchführung und Garantie Preussen und Oesterreich zu übernehmen haben 123. 124. 127. 128. 139. 140. 149. 171. 179. 180. 188. 189. 192. 223. 224. 230. 234. 240. 241. 255. 256. 381. 452. 456; vergl. 111. 112. 396 und unter Oesterreich. — Nur dieser Weg führt seiner Ansicht nach zum Frieden 189. 192. 223. 445. 452. — Die Pacification soll vor dem Friedensschluss mit der Pforte erfolgen 111. 139. 169. 180. 240. 256. 451; vergl. 424. 445. — Andernfalls wird Russland gezwungen sein, seine Truppen in Polen zu lassen 180. — Der Friede wird nur von Dauer sein, wenn die Bedingungen er-

träglich sind und die Parteien versöhnt werden 111. 123. 124. 127. 139. 149. 179. 223. 224. 230. 234. — Sonst bleibt der europäische Frieden durch Polen bedroht 124. 180. 230. 234. 239. — Der König schlägt den Russen die Pacificirung Polens und die Abfassung des Pacificationsplans vor 127. 128. 139. 140. 149. 171. 189. 192. 223. 224. 255. 256, — befürchtet grosse Schwierigkeiten 179. 223. 232. 234, — hofft auf Russlands Zustimmung 192. — Die Frage der Erhaltung des Königs Stanislaus 127. 128. 230. 244. 246. 248. 271. — Die Frage der Beschränkung der Rechte der Dissidenten 123. 128. 140. 149. 218. 244. 245. 248. 263. — Auf Grund des von Solms abgefassten Entwurfes stellt Panin einen Pacificationsplan auf 261. 262. — „Précis des sentiments du comte de Panin" 262—264. — Maassvolle Forderungen Katharinas II. 244—246. 248. 256. 271. — Sie besteht allein auf Erhaltung von Stanislaus 244. 246. 248. 256. 271. — Der König billigt den „Précis" 264. 271. 302. 340. 381, — erwartet baldigen Frieden 245. 248. 264. 344. — Russland wünscht Oesterreich von der unmittelbaren Theilnahme an der polnischen Pacification auszuschliessen 256, — ersucht den König, den wiener Hof über die Billigkeit des russischen Vorgehens in Polen aufzuklären 263, — zur Hülfsleistung gegen die Conföderirten zu bestimmen 264, — erwartet mit Spannung die Antwort Oesterreichs auf den „Précis" 316. 322. 356. 357. 381. — Ohne Oesterreichs Mitwirkung ist auf die Wiederherstellung der Ruhe in Polen nicht zu rechnen 171. 241. 445.

Die Mächte müssen den Russen freie Hand in Polen lassen 323. — Russland plant, zur Wiederherstellnng der Ruhe, die Bildung einer neuen Partei 188. 230. 255, — will sich auf die Potocki stützen 188. — König Friedrich hält den Plan bei der Verhasstheit der Russen für aussichtslos 188. 230. 241. 255, — fürchtet, dass die Polen Russland hintergehen 253. 255. — Wolkonski soll zunächst mit den Magnaten allein verhandeln 240. — Die Verhandlungen sollen darauf unmittelbar zwischen Dissidenten und Conföderirten geführt werden 218. 240. 263. 271. — Mniszech als Haupt der russischen Partei in Aussicht genommen 481. 482. — König Friedrich erhebt dagegen Einspruch 481. 482. — Eröffnung der Verhandlungen 246. — Die Forderungen der Conföderirten bleiben unberücksichtigt 456.

Die polnischen Verhandlungen interessiren die Russen erst in zweiter Linie 302. 382. — König Friedrich misst den Russen geheime Absichten auf Polen bei 234, — argwöhnt, dass sie sich nachgiebig zeigen, um sich den Rücken gegen die Türken frei zu machen und später auf Polen zurückzukommen 362. 385; vergl. 424. — Vergl. unter Russland.

Stanislaus findet seinen einzigen Rückhalt an Russland 31. 43, — entfremdet sich die Russen 31, — lehnt die von ihnen geforderte Entlassung missliebiger Minister ab 290. — Die Russen sind zu seiner Erhaltung verpflichtet 43. — Die Czartoryski Gegner der Pacification 217. 223. 481, — halten die Russen hin 9. — Russische Truppen werden auf ihre Güter geschickt, um sie gefügig zu machen 171. 188. — Nach Ansicht des Königs erbittert diese Maassnahme die Polen noch mehr gegen Russland 183. — Die Czartoryski sollen von den Verhandlungen ausgeschlossen werden 217. 218. 274. — Stanislaus besteht auf ihrer Zulassung 274, — sendet Branicki nach Petersburg, um die Zustimmung Katharinas zu erlangen 387.

Wolkonski erhält Weisungen für die Verhandlungen 218. 223. 240, — ist seiner Aufgabe nicht gewachsen 245. 445. — Saldern zu seinem Nachfolger designirt 436. 442. 445, — scheint für den Posten nicht geeignet 445. 451. 452.

Polen und Frankreich: Die Conföderationen das Werk Frankreichs 56. — Die Conföderirten werden von Frankreich unterstützt 17. 35, — mit Hoffnungen genährt 36. 205. 256, — haben keinerlei Vortheil davon zu erwarten 205, — werden nur verleitet, sich tiefer ins Verderben zu stürzen 35. — Choiseul befürchtet Theilung Polens 307. — Wielhorski empfiehlt die polnische Throncandidatur des Prinzen Heinrich von Preussen 282, — gilt dem König als Emissär

Choiseuls 282. — Auf ein Hülfsgesuch der Conföderirten bietet Frankreich ihnen lediglich Fürsprache bei den Nachbarstaaten an 435. 477. — Die Ansichten des französischen Hofes über Polen sind König Friedrich gleichgültig 439.

Polen und Sachsen: Der sächsische Hof bewahrt die Hoffnung auf Wiedererlangung der polnischen Krone 12. 25. 49. 59. 60. 175. 179. 185. 203. 204. — Die Bestrebungen sind aussichtslos 12. 25. 185. 204, — solange die Russen Polen besetzt halten 12. 204. — Eventualität einer Throncandidatur des Churfürsten Friedrich August 12. 60. — Geldsendungen nach Polen 12. 15. — Alle Ausgaben für Polen sind nutzlos 204. 235. — Die Polen sind unersättlich 12. 15. — Infolge Geldmangels hören die sächsischen Zahlungen auf 235. — Polnische Umtriebe in Dresden 25. 48. 60. — Osten-Sacken Gegner der polnischen Pläne 48. 59, — bricht die Beziehungen zu den Conföderirten ab 185. — Mniszech sächsischer Parteigänger 481. — Frankreich stellt den Sachsen die Zustimmung Oesterreichs in Aussicht 36. — Sachsen hat sich von der französischen Unterstützung keinerlei Vortheil zu versprechen 35; vergl. 48. — „Chimärischer" Plan des Prinzen Karl, zur Entschädigung für seine Ansprüche auf Curland Litauen als selbstständiges Grossherzogthum zu erhalten 69. 153. 163. 184. 210. — Karl sucht Einverständniss mit Conföderirten 47. 153. 174. 175, — hat von Oesterreich keinen Beistand zu erwarten 153. 174, — wird sich mit Russland ganz entzweien 47. — Sein vorläufiger Verzicht 163.

Polen und Türkei: Erhaltung der Wahlmonarchie in Polen liegt im Interesse der Pforte 366. — Die Türken wollen Kamieniec erwerben und den alten Tribut von der polnischen Republik erheben 17. — Die Conföderirten „gute Freunde von der Pforte" 199, — haben auf türkische Hülfe nicht zu rechnen 9. 26. 144, — gegen die Pforte verstimmt 16, — verlassen Konstantinopel 16. 17.

Polen und Oesterreich: siehe unter Oesterreich.

PORTUGAL. Frankreich streht den portugiesischen Handel aus der Abhängigkeit Englands zu befreien 18.

Der König wünscht Nachrichten über Portugal zu erhalten 45.

PREUSSEN. Reise des Königs nach Schlesien (August/September 1770) 67. 70. 75. 77—125. — Besuch in Neustadt: vergl. unter Oesterreich. — Gesundheit des Königs 327. 391. — Er ist gealtert 313. — Todeserwartung 261. — „Je n'ai plus l'air à la danse" 181. — „Je mène la vie d'un solitaire" 179. 181. 228. 260. 384. 440. 441. — Er hält sich dem Karneval fern 314. 390. — Ruhiges Leben geziemt seinem Alter 147. 181. 261. — Tageslauf 313. 314. — Abneigung gegen das rauhe nordische Klima 140. 384. 402; vergl. auch 280. 287. 454. — Auffassung des königlichen Berufes 313. — Grundsätze für die Politik: „il faut être un peu lent; j'ai la tête un peu vive, cela ne vaut rien" 399. — Durch pessimistische Auffassung der Dinge macht sich der König auf jeden Ausgang gefasst 145, — greift nicht in die Justiz ein 154. — Werthschätzung des französischen klassischen Dramas als „école de mœurs" 453. 454.

Berufung auf historische Beispiele 257. 298. 343. 399. 400; vergl. 327. — „Un roi dans des pays républicains ne jouit que d'une autorité limitée" 122. — „Les Etats se dirigent par leurs propres intérêts" 357. — Die Beziehungen der Mächte zu einander sind für deren Vertreter maassgebend 207. — „La meilleure politique est l'unie qui chemine droit" 280. — „Il y a toujours du hasard dans la politique" 400. — Gefahren der Vermittlung: „l'entremetteur risque toujours d'être taxé de dire ou trop ou trop peu" 129. 192. 397. 423. 474. — „La victoire est fière, elle aveugle les vainqueurs" 350. — „La victoire produit l'arrogance" 340. — „En tout le bien et le mal est mêlé sur ce malheureux globe" 303. — „Le génie et la supériorité d'esprit attire des persécutions" 251. — „Il vaut mieux avoir des jaloux qu'exciter la pitié" 251. — Die Menschen: „plantes qui ne

viennent qu'ébauchées au monde" 390. 479. — Mässige körperliche Anstrengungen sind gesund 193.

Der König wünscht, dem russisch-türkischen Kriege fernzubleiben 108. 272. 273. 275. 318. 344. 360. 407. 432, — hat an dem Zustandekommen des Friedens zwischen Russland und der Pforte directes Interesse 92. 127. 149, — will nur sein „simple spectateur des évènements" 219. 225. 397. 407. 432. 437. 450. — Preussen bedarf der Fortdauer des Friedens 239. 273. 407. — Rückblick auf den Siebenjährigen Krieg 301.

Der König will Erwerbungen von der Gunst der Umstände abhängig machen 407, — seinen Ruf als „caractère d'avidité et d'insatiabilité" nicht vermehren 418. — Für die geplanten Erwerbungen in Polen vergl. unter Russland.

Besuch des Prinzen Heinrich in Schweden und Russland: vergl. unter Schweden und Russland. — Prinz Heinrich polnischer Throncandidat 282, — angeblich zum Fürsten der Moldau und Walachei ausersehen 171. 173. — Theilnahme des Königs an seiner Gesundheit 192. 218. 238. 257. 293. 302. 309. 310. 316. 323. 327. — Er sendet dem König Geschenke 310. 402. — Joseph II. äussert sich günstig über Heinrich 122. — Gesundheitszustand der Familie 93. — Zahlreicher junger Nachwuchs 193. — „Le sexe féminin a été plus fécond dans notre race que le masculin" 193. — Abfälliges Urtheil des Königs über den Prinzen von Preussen 261. — Schwangerschaft der Prinzessin von Preussen und Geburt eines Prinzen, des nachmaligen Königs Friedrich Wilhelm III. (3. August 1770) 29. 53. 59. 74. 97. 125. 143. — Prinz Ferdinand begleitet den König nach Neustadt 37. 38. 70. — Die Prinzessin Ferdinand in Potsdam 147. — Amalie und Prinzessin Heinrich in Potsdam 53. 147. — Gesundheit der Prinzessin Amalie 93. 384. — Der König speist bei ihr 384. 390. 403. — Charakteristik der Prinzessin Philippine von Schwedt 202. — Besuch des Erbprinzen und des Prinzen Leopold von Braunschweig 70. 179, — der Landgräfin von Hessen-Darmstadt 53. 59, — der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen: siehe unter Sachsen, — des Prinzen Karl von Schweden: siehe unter Schweden.

Besprechungen des Königs mit Finckenstein 266. 267. 441; vergl. 409. 425. 430. — Finckenstein in Potsdam zu Gaste 19. — Der König argwöhnt eine „Indiscretion" 409. 410. 414, — gestattet ihm und Hertzberg die Annahme einer Gratification: „je suppose que vous vous ferez la douce violence de l'accepter" 409. — Mangel an tüchtigen Gesandten 82. — Der König fordert sachliche Berichte, will keine „Declamationen" 408. — Unzufriedenheit des Königs mit Solms: siehe unter Russland, — mit Sandoz: siehe unter Frankreich. — Goltz soll im diplomatischen Dienst bleiben 277. — Gregory für den diplomatischen Dienst nicht geeignet 19. 20. — Tod von Jariges (9. November 1770) 258. 327, — und Dorville (12. December 1770) 327. — Sie sind schwer zu ersetzen 327. — Unfall und Wiederherstellung des Generaladjutanten Anhalt 122. 192. — Urtheil über Hoditz: „il ne sait donner que des fêtes" 375.

„Ce pays dont le militaire est l'unique soutien" 313. — In der preussischen Armee die Anciennität maassgebend 178. 179. — Der König wünscht einen Ingenieurofficier aus Holland zu erhalten 376. — Unterricht der Ingenieurofficiere 420.

Der König leiht kein Geld aus: „L'État a un trésor, mais il n'est pas à moi" 65. — Oeffnung der Getreidemagazine zur Bekämpfung der Hungersnoth 303. — Fortschritt des Retablissements in Schlesien: „la guerre s'oublie petit à petit" 93. — Ablehnung eines Angebots für den Levantehandel 67. — Der König verschreibt sich einen Marmor-Bildhauer für die Leitung des Berliner Ateliers aus Frankreich 35. — Für Neuchâtel: siehe unter Schweiz.

ROM. Dilatorische Politik des päpstlichen Stuhls 399.

RUSSLAND. Russland und Preussen: Das russische System beruht auf dem Bunde mit Preussen 417. — Ueber die Entstehung der Allianz 404. — Die Er-

hebung von Stanislaus auf den polnischen Thron ist der Preis 343. — Die Allianz ist natürlich und für beide Mächte vortheilhaft 306, — rein defensiv 104. — Vortheil der Allianz für Russland 105. — Sie deckt Preussen den Rücken 104. 105. — Katharina für die Allianz eingenommen 306. — Der König ist entschlossen, an dem Bündniss festzuhalten 294. 306. 315. 396. 441. 450, — es zu festigen 231, — seine Verpflichtungen genau zu erfüllen 61. — Die Freundschaft beider Mächte soll unter den Nachfolgern fortdauern 143. — Der König betont gegen Oesterreich seine Verpflichtungen gegen Russland 398. 404. 449, — sucht alles zu vermeiden, was Russland und die Zarin verstimmen kann 63. 73. 248. 268. 272. 318. 414, — hat Rücksichten zu nehmen 113. 114. 343. 423. 437. 449; vergl. 180. — Die Rücksichten sind begrenzt 357. 360. 385. 398. — Die Russen behandeln ihre Verbündeten als „tributaires“ 235. — Der König will nicht ihr „Sclave“ werden 385, — fordert Berücksichtigung seiner Interessen 275, — betont die von ihm erwiesenen Gefälligkeiten 257, — fühlt die „Inconvenienzen“ der Allianz 113, — empfindet die Subsidienzahlung als Last 127. 271. 322. — Für Preussen ist es vortheilhaft, Russlands einziger Bundesgenosse zu sein 169. — Preussen kann bei Verschärfung des Gegensatzes zwischen Russland und Oesterreich nur gewinnen 225.

Die Verpflichtungen des Königs erstrecken sich nur auf Polen 108. 360. 396. 451, — auf die Erhaltung von Stanislaus 272. 343. 451, — aber nicht auf die Moldau und Walachei 61. 108, — nicht auf Mitwirkung bei Verlängerung des Krieges 275, — nicht auf die Unterstützung der russischen Eroberungsabsichten 343. 346. 360. 397. 451. — Der König erklärt sich zur Einstellung der Subsidienzahlung für berechtigt, sobald Russland trotz der türkischen Friedenseröffnungen den Krieg fortsetzt 272. — Das russische Uebergewicht birgt Gefahren für Preussen 385. 398. 407. — Jeder russische Machtzuwachs bedroht die Nachbarn 108. 345. 357. 361. 383. 385. 398. 404. 407. 424. 437. 438, — Preussen in erster Linie 345. 398. 424; vergl. 362. — Der König kann zu Russlands Vergrösserung nicht beitragen 385. 407, — wenn Preussen keinen entsprechenden Vortheil erhält 385.

Plan einer Tripelallianz zwischen Russland, Preussen und Oesterreich 268. 269. 294. 295. 316, — von Heinrich angeregt 268. 269, — von Panin aufgenommen 294. 295. 316; vergl. 334. — Panin fasst den Abschluss einer neuen Convention mit Preussen in Aussicht 269. 317. — Der König verwirft die Vorschläge: „point de convention nouvelle quelconque“ 269. 272. 275. — Er misstraut den russischen Verheissungen 248. 272. 318. 360, — will Russland gegen Oesterreich nicht unterstützen 343. 360, — die preussischen Interessen nicht preisgeben 272. 273. 275. 318. 360. — Preussen hat von seiner Betheiligung am Kriege keinen Vortheil zu erhoffen 255. 318, — würde die Hauptlast tragen 275. 318, — hätte den Angriff der Oesterreicher zu gewärtigen 272. 318, — und den Angriff der Franzosen 255. 272. 273. 318. — Der König erklärt, neutral bleiben zu wollen 397. 407. 432. 437.

Der König stellt den Russen die Unmöglichkeit vor, Oesterreich von Frankreich zu trennen 272. 292. 293. 295. 315. 318. 328. 357. 360. 405. 417, — auf Oesterreichs Mitwirkung für Eroberungen in der Türkei zu rechnen 272. 295. 360. 364. 373. 405; vergl. 334. 477. — Die Russen über den Courierverkehr zwischen Berlin und Wien beunruhigt 429. 468—470. 474, — argwöhnen geheime Abmachungen 468. — Der König unterrichtet sie, dass die Verhandlungen lediglich die Friedensvermittlung betreffen 429. 469. 470, — klärt Panin über seine Beziehungen zu Oesterreich auf 273. 315. 328. 474; vergl. 269, — beruhigt ihn über seine Mittheilungen an Oesterreich 264. 315. 328. 483. 484, — über Oesterreichs aufrichtige Haltung 130. 139. 315. 371, — empfiehlt den Russen, sich durch ihren Gesandten in Wien selbst über die Gesinnung der Oesterreicher zu unterrichten 318. 373. 389. 397. 404. 418, — will dadurch den Argwohn zerstören, als suche er Oesterreich und Russland zu entzweien 389, — sendet Mittheilungen über die österreichischen Rüstungen 417. 443. 464.

Der König verlangt von Russland offenes Verhalten, wofern er für die Herbeiführung des Friedens mit der Pforte wirken soll 88. 158. 159, — dringt auf Frieden

126. 129. 130. 139. 230. 234. 256. 269. 270. 272. 273. 281. 295. 296. 318. 326. 328. 350. 422, — auf mässige Friedensbedingungen 93. 94. 122. 123. 139. 149. 223. 234. 257. 292. 296. 360. 363. 364. 370—374. 389. 394. 405. 422. 432. 443. 464, — wendet sich in seinen Vorstellungen bei Katharina an ihren Ehrgeiz: „la clémence du vainqueur ne se partage avec personne“ 123. 139. 257. 264. — Hoffnung auf gemässigte Bedingungen 145. 155. 169. 232. 285. 288. — Er befürchtet den Ausbruch eines allgemeinen Krieges, wenn der Friede nicht während des Winters zu Stande kommt 1. 2. 7. 93. 101. 102. 107. 108. 223. 234. 269. 270. 296. 350. 412. 422. 438. 442. 443. 464. — „On se serait battu pour l'ombre de l'âne“ 234. — Vergl. unter Türkei.

Katharina II. ladet den Prinzen Heinrich ein, den Rückweg von Stockholm über Petersburg zu nehmen 71—73. 93, — schützt persönliche Beweggründe vor 72. — Der König giebt die Erlaubniss 72. 73, — erklärt Ablehnung für unmöglich: „il faut faire de nécessité vertu“ 73. 92. 93. 95. 122, — „il faut ménager cette femme“ 73. — Der Prinz ist auf die Reise nach Russland nicht eingerichtet 121. — Vorbereitungen für die Reise und den Empfang in Petersburg 121. 122. 125. 130. — Der Prinz schlägt den Weg über Finnland ein 141.

Der König beauftragt den Prinzen mit der Wahrnehmung der preussischen Interessen 73. 231. — Heinrich soll etwaiges Misstrauen gegen Preussen beseitigen 198. 234. 235, — den Argwohn der Russen wegen der Neustadter Zusammenkunft beschwichtigen 94. 95, — die Haltung Russlands aufklären 248, — das Vertrauen der Kaiserin zu gewinnen suchen 241. 248. 318, — zumal im Hinblick auf die Zukunft 318, — ihr bei jeder Gelegenheit Complimente des Königs ausrichten 179, — desgleichen im Verkehr mit Grossfürst Paul, Panin und Tschernyschew 95, — selber mit dem Lob der Zarin gegenüber nicht kargen 74. 94. 100, — sich mit Orlow gut stellen 241, — den Katharinen-Orden annehmen 74, — die Haltung von Solms ermitteln 74. 94. — Der König ermächtigt den Prinzen auf seinen Wunsch zu Eröffnungen an Katharina 169. 179, — durch ein ostensibles Schreiben 168. 169, — weist ihn an, im Interesse des russisch-türkischen Friedens zu wirken 92—94. 122. 149. 168. 179. 257. 269. 272. 273; vergl. 332, — die russischen Bedingungen festzustellen 92. 94; vergl. 219, — die Russen zur Annahme der österreichischen Vermittlung zu bestimmen 149. 168. 179; vergl. unter Türkei, — für die Herstellung des Friedens in Polen einzutreten 122. 123. 149. 169. 179. 180. 230; vergl. unter Polen, — für die Interessen der Königin Ulrike von Schweden thätig zu sein 92—94. 122. 219. 296. 308. 314; vergl. unter Schweden. — Der Prinz erhält auf seinen Wunsch alle für die russische Regierung bestimmten Mittheilungen 247. 248. 251. 294. 305—307. 333. 347. 359. 360, — wird mit einem Chiffre für die geheime Correspondenz mit dem König versehen 85. 122. — Die offen geführte wird sich auf Lobsprüche für die Kaiserin beschränken 122. 149. — Solms soll ihm zur Hand gehen und alle Erlasse zeigen 72. 141. 179. 198. 210.

Ankunft des Prinzen in Petersburg (12. October 1770) und Empfang 214. 218. 231. 232. 254. 261. 264. 293. 299. — Die Kaiserin erweist ihm Aufmerksamkeiten 257. 309. — Fortfall des Ceremoniells im Verkehr 231. — Unterredungen mit Katharina 234. 255. 256. 384. 385. 406. 407, — mit Panin 236. 239. 240. 268. 269. 281. 294. 295. 316. 328. 355—357. 417, — mit Saldern 240. 268, — mit Tschernyschew 407. — Bemühungen des Prinzen für die Wiederherstellung der Ruhe in Polen 240. 256. 261. 267. 268, — für den russisch-türkischen Frieden 219. 234. 236. 239. 240. 254—256. 269. 291. 294. 295. 302. 316. 317. 328. 355—357. 384. 385. 417. — Der König fürchtet, dass die Russen ihn hinhalten 322. — Heinrich „le principal instrument de la pacification de l'Europe“ 124. — Katharina fasst zu ihm Zutrauen 240. 241. 247. — Das von den Polen ausgestreute Gerücht, dass sie ihn zum Fürsten der Moldau und Walachei bestimmt habe, ist „chimärisch“ 171. 173. — Er besucht, auf Aufforderung der Zarin, Moskau (24. December 1770 — 6. Januar 1771) 317. 318. 328. 329. 357. 383. 402. — Die Reise verzögert die Verhandlungen 322. — Der König stellt dem Prinzen die Dauer seines Aufenthaltes frei 219. 248. 268.

272. 296; vergl. 247. 293. 295. 299. — Heinrich verschiebt die Abreise 317. 356. — Der König mahnt zur Heimkehr 358. 385, — erwartet seine Rückkunft 383. 390. 402. 403. 406. 407. 440. 454. 456. — Abreise des Prinzen (30. Januar 1771) und Ankunft in Potsdam (18. Februar 1771) 430. 432. 458. 459. 479. — Freigebigkeit Heinrichs 270. — Dank des Königs für die Aufnahme des Prinzen 459. 465.

Prinz Heinrich regt in Petersburg den Gedanken einer Tripelallianz zwischen Russland, Preussen und Oesterreich an 268. 269. — Die drei Mächte sollen sich gegenseitige Vortheile ausbedingen 268. — Er lehnt ab, sich positiv den Russen gegenüber zu äussern 268. 269. 316, — fordert Gewinn für Preussen, sobald Oesterreich Gewinn davonträgt 316. 317. — Sobald Oesterreich sich betheiligt, kann auch der König sich Vortheile verschaffen 269. 295. 317. 356. 406. — Heinrich erklärt, dem König in diesem Falle Dienste erweisen zu können 269. 317. 356. 406, — räth ihm, sich zunächst mit Oesterreich zu verständigen 269. 295. 317, — stellt die Zustimmung Russlands in Aussicht 317, — befürchtet Schwierigkeiten, sobald der König, ohne vorgängige Abmachungen mit Oesterreich, mit den Russen verhandeln wird 317, — glaubt die Russen preussischen Erwerbungen in Polen abgeneigt 317. 487. 488, — dagegen bereit zur Entschädigung deutscher Fürsten mit polnischem Gebiet für Abtretungen deutscher Gebiete an Preussen 317.

Prinz Heinrich vermuthet von den Russen: „On cache quelques vues d'agrandissement" 269. — Infolge der Besetzung der polnischen Grenzgebiete durch Oesterreich weist Wolkonski auf eine Theilung Polens hin 403, — werden in Petersburger Kreisen die Preussen und Russen als befugt bezeichnet, nunmehr ihrerseits alte Ansprüche auf Ermland, bez. Polnisch-Livland geltend zu machen 405; vergl. 467. — Katharina II. und Bibikow empfehlen dem Prinzen Heinrich, Preussen solle dem österreichischen Beispiel folgen 406. 407. — Tschernyschew regt die Besetzung von Ermland an 407. — Die Eroberungspartei in Russland befürwortet eine Theilung Polens 417. — Panin spricht sich dagegen aus 410. 417. 467. — Heinrich räth zur Besetzung von Ermland 407. 417. — Der König meint, dass Ermland einen Krieg nicht werth sei 407. 418, — dass erst nach Abschluss des russisch-türkischen Friedens eine Verständigung über Polen erfolgen könne 406. 410.

Nach Rücksprache mit dem Prinzen Heinrich beschliesst der König, entsprechend dem österreichischen Vorgange, Ansprüche auf Theile von Polen geltend zu machen 467. 483, — macht deren Besitznahme von Oesterreichs Vorgehen abhängig 467. 468, — lässt eine Denkschrift über seine Ansprüche und die Wahl des Gebietes aufsetzen 487, — fordert Auskunft über den Ertrag von Ermland 466. — Pomerellen liegt für Preussen am günstigsten 487. 488. — In zweiter Linie kommen die Starosteien Kulm und Marienburg, sowie Thorn in Betracht 487. 488, — weiter eine etwaige Prätension „nach der schlesischen Seite auf Posen" 488, — weniger dagegen Ermland 487. 488. — In Anrechnung der etwaigen Erwerbungen kann die verpfändete polnische Krone nebst Kleinodien ausgetauscht werden 488. — Annahme, dass Oesterreich sich durch desto umfangreichere Erwerbungen entschädigen wird 488. — Der grösste Widerspruch ist von russischer Seite zu erwarten 488; vergl. 317.

Der König unterrichtet daraufhin Solms von dem Vorgehen der Oesterreicher in Polen 466. 467. — beauftragt ihn, die Ansichten der russischen Regierung über eine Theilung Polens aufzuklären 467—469, — sie für preussische Erwerbungen zu gewinnen 469. 470, — „ne fût-ce qu'une parcelle" 469, — als Entschädigung für die Zahlung der Subsidien an Russland 469. 470. 483; vergl. 405, — lässt eine Denkschrift über die preussischen Ansprüche zur Mittheilung an Russland vorbereiten 487, — schlägt den Russen für die Kosten des Krieges Entschädigungen aus polnischem Gebiete vor 483; vergl. 405. — Bei Einverständniss der Nachbarmächte ein Einspruch der Polen wirkungslos 468. 488. — Argwohn der Oesterreicher über den Abschluss eines preussisch-russischen Theilungsvertrages 477.

Der König unterrichtet Solms, zum Zweck der Mittheilung an Panin, von den

Verhältnissen in der Türkei 16. 33. 34. 39. 63. 82. 83. 126. 156. 176. 177. 394. 433. 471; vergl. 251. 305. 333, — von den Vorgängen auf dem Kriegsschauplatz 16, — von Nachrichten über die Flotte 21. 27. 39. 49. 66, — von seinem Streit mit Danzig 21. 22. 48. 49. 61. 62. 66. 82. 99. 100, — von seinem Besuch in Neustadt 82. 127, — von der Abreise des Prinzen Heinrich nach Stockholm 39, — von den Verhandlungen Golizyns in Wien 483, — von Unterredungen mit Swieten 347. 459. 460. 469, — von englischen Umtrieben gegen Preussen an der Pforte 304. 306, — von französischen Umtrieben 17. 35. 36. 245; vergl. 239, — von dem Besuch der Churfürstin-Wittwe Maria Antonia von Sachsen 164, — von den Plänen des Prinzen Karl von Sachsen 47, — von der Audienz des Fürsten August Sulkowski 55. 56. — Solms soll Plan von Petersburg senden 258. 389.

Misstrauen und Geringschätzung des Königs gegen Solms 74. 85. 94. 122. 192. 219. 248. 271; vergl. 241. — „Il ne cache rien au comte Panin" 268. — Solms zeigt sich dem Prinzen Heinrich gegenüber zurückhaltend 240. 247. — Heinrich ihm gegenüber vorsichtig 240, — modificirt sein abfälliges Urtheil 268. — Die Abberufung von Solms unterbleibt aus Rücksicht auf Russland 248. 271. 272. — Auf Anregung des Prinzen Heinrich wird Solms als Friedensbevollmächtigter in Aussicht genommen 237. 240.

Der König beglückwünscht die Russen zu ihren Waffenerfolgen 27. 66. 78. 79. 86. 100. 125. 140. 144. 164. 206. 229. 231. — Gute Haltung der preussischen Volontäre im russischen Heer 100. 245. — Der König gestattet ihnen Abstecher zu der zweiten Armee 164, — befiehlt die Heimkehr 160. 164. 415. 470. — Verdienste des Majors Haas um die Belagerung von Bender 245. — Prinz Wilhelm von Braunschweig: siehe unter Braunschweig. — Für das Jahr 1771 unterbleibt die Entsendung von Volontären 415. — Der König will Russland nicht in seinen Streit mit Danzig hineinziehen 99, — dringt auf Bezahlung der Schulden Dolgorukis 189, — unterrichtet die Russen von der Verstärkung des Pestcordons 151, — trifft Abrede über den Courierverkehr nach Polen 66. 82. 144. 145; vergl. 233, — gestattet den Durchzug russischer Transporte 335, — sagt auf russische Fürsprache die Verabschiedung des Stabsrittmeisters Saldern und die Beförderung des Lieutenants Sass zu 383. 418.

Immediat-Correspondenz des Königs mit Katharina II. 72. 73. 138—140. 221—224. 364. 365. 370. 371. 460—465, — mit Grossfürst Paul 466. — Der König beschränkt den Briefwechsel mit der Kaiserin, „pour ne la point importuner" 179. 229. — Auf Ansuchen des Königs übernimmt sie Pathenstelle bei dem Prinzen Friedrich Wilhelm 74. 125. 143, — verleiht diesem den Andreasorden 143. — Der König äussert sich rühmend über ihre Persönlichkeit und ihre Verdienste um die sittliche und culturelle Hebung Russlands 73. 191. 218. 229. 238. 251. 257. 264. 279. 280. 293. 294. 302. 303. 309. 310. 315. 316. 327. 374. 375. 383. 465. — Panin warnt vor Vernachlässigung des Grossfürsten Paul 328. — Der König verleiht diesem, auf Vorschlag von Solms, den Schwarzen Adlerorden 268. 269. 275. 280. 309. 326. 328. 329; vergl. 271. 466, — verschiebt die gleichzeitig in Aussicht genommene Verleihung des Ordens an Orlow und Panin auf Rath des letzteren 268. 269. 275. 280. 309. 326—329; vergl. 271. — Panin Anwalt der preussischen Allianz 306. 417, — und des Friedens 417. 447. — Der Einfluss Gregor Orlows wird meist unterschätzt 239. — „Orlow est rempli d'imagination et veut élever la monarchie russe au suprême degré" 306. 417. — Gegner der Vermittlung fremder Mächte 306. 350. — Ungünstiges Urtheil des Königs über Saldern 445. 452. — Er misstraut Saldern 234. — „C'est le confident du comte Panin" 240. — „Humeur fort accommodante" Golizyns 474. — Der König beglückwünscht Rumänzow zu seiner Ernennung zum Generalfeldmarschall 148. — Audienz Dolgorukis bei dem König 143. 144. — Audienz Wolkonskis 74. — Günstiges Urtheil des Königs über die militärischen Fähigkeiten Stoffelns 7. 9. 21. 22.

Russland und Oesterreich: Die Russen misstrauen den Absichten des wiener Hofes 7. 129. 256. 262. 264. 268. 269. 315. 316. 328. 355—357. 365, —

betrachten das österreichische Vorgehen in Polen nicht gleichgültig 348. 405—407. 410. 411. 417, — sehen in der Niederwerfung der Türkei ein Interesse Oesterreichs 449. 461. 462. 476. 477. — Panin wünscht die Oesterreicher auf die Seite Russlands zu ziehen 294. 295. 355. 356. 365. 417. 425; vergl. 334, — durch Abtretungen 295. 355. 425. 477, — zum gemeinsamen Kampf gegen die Pforte 268. 356. 417, — hat gegen österreichische Eroberungen in der Türkei nichts einzuwenden 317. — Rückkehr von Lobkowitz nach Petersburg 318. — Vergl. unter Oesterreich und Türkei.

Russland und Frankreich: Frankreich sucht Preussen und Russland zu entzweien 61. 98. 99. — Französische Umtriebe gegen Russland 35. 36. 159. — Der König warnt vor den Intriguen Choiseuls 129. 130. 139. 159. 160. 294. — Choiseul hasst Katharina 217. 222. 251. — Die russischen Siege verstimmen und und überraschen die Franzosen 147. 152; vergl. 157. — Die russische Mittelmeerflotte hat von Frankreich nichts zu befürchten 64. 89. 98. 120. 132; vergl. 83. 199. — Choiseul beglückwünscht Panin zu den russischen Waffenerfolgen 247; vergl. 249. — Katharina gegen Frankreich aufgebracht 113, — duldet nicht Frankreichs Zulassung zur Friedensvermittlung 113. 129. 138. 154. 156. 196. 217. 222. 248. 284. 288. 291, vergl. unter Türkei.

Russland und England: Russland ist durch ein Versprechen gebunden, die Engländer zu der Friedensvermittlung zuzulassen 190. 216. 222. 234. 291. 295. 297. 340. 447, — wegen der Unterstützung der Mittelmeerflotte ihnen zu Dank verpflichtet 216. 222; vergl. 199, — will sie durch Ablehnung nicht verstimmen 216. 340; vergl. unter Türkei. — Admiral Knowles tritt in russische Dienste 297. — Gerücht von der Eventualität einer Unterstützung Englands gegen Spanien durch die russische Flotte 330.

Innere Zustände: „L'Impératrice est le plus grand esprit et le meilleur de cet empire“ 240, — „très haute, très ambitieuse, très vaine“ 109, — „très difficile à mener“ 109. — Auf sie ist grösste Rücksicht zu nehmen 240. — Peter I. ihr Vorbild 342. — Hochmuth der Russen 241. 281. — Niemand wagt ihnen die Wahrheit zu sagen 241. — Sie beanspruchen viele „complaisances“ 318. 322. 329. 447. — „Indiscrétion“ 95. 122. — „Lenteur“ 206. 256. 269. 321. 322. 332. 334. 340. 349. 397. — Gegensätze im Staatsrath 306. 361. 410. 417. 418. 447.

„Vues vastes et grandes“ 238. 345. 360. 361. 385. 398. 425. 438. — „Aveuglement“ 438. — Die Russen sind über die europäischen Mächte und deren Interessen schlecht unterrichtet 383. 426, — lassen sich von der Theilnahme an den europäischen Verhältnissen nicht mehr ausschliessen 297. — Alle Mächte werden gegen Russland dereinst zusammenstehen müssen 113. 114.

„Disette d'argent“ 94. — Anleihen im Ausland 103. 165. 399. — Russland nicht darauf angewiesen 165. — Die unsicheren politischen Zustände beeinträchtigen den russischen Credit 399.

Russland und Dänemark: siehe unter Dänemark; Russland und Polen: siehe unter Polen; Russland und Schweden: siehe unter Schweden; Russland und Türkei: siehe unter Türkei und Tartarei; Russland und Venedig: siehe unter Venedig.

CHUR-SACHSEN. Churfürst Friedrich August von seinen Günstlingen beherrscht 48. — „L'ancienne faction de la Dauphine est encore la dominante en Saxe“ 49. — „Non-grossesse“ der Churfürstin Maria Amalia Augusta 436. — Die Churfürstin-Wittwe Maria Antonia söhnt sich mit ihrer Familie aus 97, — gegen den Churfürsten verstimmt 163. — Ihre Erkrankung und Genesung 252. 253. 271. 283. 384. — Theilnahme des Königs 253. 271. 283. — Ihre Reise nach Bayern aufgegeben 84, — wiederum geplant 163. 164. 185, — soll bis nach Italien ausgedehnt werden 163. 164. — Maria Antonia „a la rage de voir son fils roi de Pologne“ 49. 175. 179. 203; vergl. 164. — Ihre Hoffnung auf die Regentschaft im Churfürstenthum 203, — ist verfehlt 203. 204. — Absichten des Prinzen Karl auf Curland und Litauen 47. 69. 153. 163. 174. 184; vergl. unter Curland und

Polen. — Karl will Joseph II. nach Neustadt begleiten 47, — kehrt nach Dresden zurück 163, — reist nach Wien 174. 184. — Prinz Albert mit seinen Brüdern zerfallen 153. — Project der Vermählung der Prinzessin Maria Amalia mit dem Prinzen von Piemont Karl Emanuel 270. — Osten-Sacken ist leicht zu ersetzen 13. — Umtriebe gegen ihn 12. 13. 48. 49. — Sein Sturz wahrscheinlich 48. 49. 185; vergl. 59.

Innere Zerrüttung des Landes, schlechte Wirthschaft 12. 46. 204. 235. 283. 381. 458, — ist herkömmlich 235. — Besserung steht nicht zu erwarten 204. 338. 381, — infolge des Mangels an tüchtigen Finanzleuten 235. — Steigende Geldnoth 12. 15. 46. 47. 235. 331. — Alle finanziellen Maassnahmen begegnen Schwierigkeiten 124. — Anleihe in Genua 204, — vermehrt Schuldenlast 204. — Einziges Hülfsmittel Herabsetzung der Truppenzahl 47. — Entlassungen und Veränderungen im Heere 12. 175. — Die Geldnoth wird den Churfürsten zu noch umfassenderen Entlassungen zwingen 12. 25. 47. 175. 235. 252. 283. 310. 331. — Diese hätten sofort geschehen müssen 283. — Sachsen wird höchstens 12 bis 14000 Mann behalten können 252. — Das Heer zählt 20000 Mann 283, — kann bei geregelten Finanzen auf 30000 Mann gebracht werden 252. — Dem König sind die militärischen Maassnahmen in Sachsen gleichgültig 310.

Missernte 142. — Keinerlei Vorkehrungsmaassregeln sind getroffen 142. — Der König fordert Auskunft über die Getreidepreise 153. 310.

Sachsen und Preussen: Die sächsische Regierung plant Annäherung 381. — Maria Antonia beabsichtigt den König zu besuchen 84. 85. 97. 147. 156. 157. — Ihr Empfang in Potsdam (26. September — 5. October 1770) 163—166. 175. 179. 180. 196. — Urtheil des Königs über sie 180.

Der König fordert Nachrichten über Truppenentlassungen 271, — über den Eindruck der Zusammenkunft von Neustadt 70, — beauftragt Borcke, Beloselski vor den polnischen Umtrieben in Sachsen zu warnen 25. 59. 60, — dessen Misstrauen gegen eine polnische Throncandidatur des Churfürsten rege zu erhalten 60. — Die Begünstigung dieser Candidatur durch Russland liegt nicht in Preussens Interesse 481. — Borcke anlässlich seiner Vermählung nach Berlin beurlaubt 381.

Sachsen und Polen: siehe unter Polen. — Die Gewinnung der polnischen Krone würde für das Churfürstenthum ein Unglück sein 25. 26.

SARDINIEN (SAVOYEN). Karl Emanuel III. schiebt den Plan der Vermählung seines Enkels, des Prinzen von Piemont, Karl Emanuel, mit der sächsischen Prinzessin Maria Amalia hinaus 270.

SCHWEDEN. Tod König Adolf Friedrichs (12. Februar 1771) 477—479. 484—487, — erfordert die Berufung eines neuen Reichstags 478. — Beschränkte Macht des Königthums 122. — Der Hof kann sich nicht neutral halten 123. — Kronprinz Gustav und Prinz Friedrich reisen nach Frankreich 260. 392. 402. 454. 478. 487, — über Braunschweig 384. 392. — Urtheil der Herzogin Charlotte von Braunschweig über beide 392. — Der König erwartet die Prinzen für den Herbst 1771 in Potsdam 260. 392. 402.

Der Zweck der Reise des Prinzen Karl ist Brautschau an den deutschen Höfen 95. 96. 202. 308. 392. — Er reist incognito als Graf Wasa 185. 196. — Der Reisemarschall Graf Schwerin beschränkt den Aufenthalt im Haag 90. 95. — Besuch in Braunschweig 170. 191. — Reise nach Potsdam geplant 96. 141. 170. 180. 185. 191. — Besuch in Potsdam (15.—28. October 1770) 193. 194. 196. 201—203. 211. 212. 218. 228; vergl. 296. 300. 313. — Königin Ulrike empfiehlt ihn der Fürsorge und Nachsicht König Friedrichs 180. — Günstiger Eindruck des Prinzen 193; vergl. 90. 141. 191. — Weitere Urtheile über den Prinzen 202. 211. 261. 308. 392. — Nur seine Augen ähneln denen Ulrikes 193. — Der König zeigt ihm die Truppen 202, — stellt ihm alle seiner Mutter bekannten Persönlichkeiten vor 211, — schildert ihm die Prinzessinnen Augusta von Braunschweig und

Philippine von Schwedt 202. — „Je l'ai lesté de compliments et d'avis“ 218. — Der Prinz wird von den Gegnern seiner Eltern aufgehetzt 308, — wünscht Gouverneur von Schwedisch-Pommern zu werden 211.

Schweden und Preussen: König Friedrich entsendet den Prinzen Heinrich, um den schwedischen Hof zur Rücksichtnahme auf Russland zu bestimmen 20. 36. 37. 39. 123; vergl. 92. 458. 459. — Politische Erwägungen haben seine Sendung früher verhindert 180. — Abreise des Prinzen 36. 37. 59. — Aufenthalt in Stockholm 92. 93. 140. 148—150. 192. 193. — Heinrich „ambassadeur de famille“ 37. 458. 459, — soll den Seraphinenorden nicht ausschlagen 59. — Der König von Preussen bittet Ulrike, Heinrichs Mittheilungen Glauben zu schenken 37. 93, — beauftragt den Prinzen, in Petersburg für die Interessen Ulrikes thätig zu sein 92—94. 122. 219. 296. 308. 314; vergl. unter Russland, — behält sich Aussprache mit ihm über Schweden bis zu seiner Rückkehr vor 178. 191. — Ulrike erklärt sich zur Rücksichtnahme auf Russland bereit 123.

Theilnahme des Königs von Preussen am Tode Adolf Friedrichs 478. 479. — Er verheisst der Königin Ulrike seine Unterstützung für Erhöhung ihres Witthums 479, — verwendet sich zu ihren Gunsten bei Russland 484, — ermahnt sie zu Rücksichten gegen Fersen 211, — wünscht sie wiederzusehen 97. 260. 261. 393. — Hindernisse 261. 393. — Seine Herrscherpflichten halten ihn von dem Besuch Stockholms ab 37. — Die Begegnung ist in Pommern herbeizuführen 97. — Sendung von Früchten und anderen Geschenken 37. 140. 202. 203. 211. 308. 392. 453. — Ulrike sendet eine Dose 459, — ihr Bild: nur die Augen sind ähnlich 308. 392. — Sie wünscht den Besuch des Prinzen von Preussen 261.

Der König beauftragt Cocceji, den Prinzen Heinrich über Persönlichkeiten und Zustände in Schweden zu unterrichten 36. 37, — gestattet ihm, nach dem Besuche des Prinzen nach Preussen zurückzukehren 20, — beruft ihn zu mündlicher Berichterstattung nach Potsdam 196, — befiehlt dem Legationssecretär Behnisch, sich über den von dem Prinzen Karl am preussischen Hofe zurückgelassenen Eindruck günstig zu äussern 212, — die Mittel festzustellen, durch die sich Schweden im Ausland Credit verschafft hat 296. — Wahl eines Nachfolgers für Cocceji 186. 277. 474. 485. — Der Posten verlaogt einen erfahrenen Gesandten 186. — Tenczin lehnt ab 186. 277, — desgleichen Goltz 277. 474, — desgleichen der Kammergerichtsreferendar Finckenstein 474. — Dönhoff wird ernannt 485, — — soll für die Interessen Ulrikes eintreten 479. 485. — Seine Instruction 485. — Die Entsendung wird durch den Tod Adolf Friedrichs beschleunigt 485. — Günstiges Urtheil Finckensteins über Dönhoff 485, — des Königs über den Legationssecretär Behnisch 186.

Schweden und Frankreich: Die Macht der französischen Partei ist von der Zahlung der rückständigen französischen Subsidiengelder abhängig 54. — Schweden hat darauf nicht zu hoffen 427. — Der Sturz Choiseuls erregt in Schweden Bestürzung 427, — beeinflusst nicht das politische Verhältniss beider Mächte 427. — Der schwedische Hof kann mit Frankreich nicht brechen 123.

Schweden und Russland: Frankreich für das Scheitern der russischen Pläne auf dem letzten Reichstag verantwortlich 114, — sucht die Schweden zu einer „Diversion“ gegen Russland zu bewegen 159. — Der schwedische Hof denkt nicht an Krieg mit Russland 123. — Entgegenkommende Haltung der Königin Ulrike gegen Ostermann 92. — Russland verheisst Rücksichtnahme auf das Königspaar 296. — Geringe Aussicht auf Erneuerung der russisch-schwedischen Defensivallianz 13.

Innere Zustände: Schlechte Postverwaltung 308. 392. — Geldnoth 54. — Schweden geniesst im Ausland keinen Credit 52; vergl. 296, — steht vor dem Bankrott 54. — Anleihe in Holland scheitert 52. 54, — gelingt 296.

Geringschätziges Urtheil König Friedrichs über den schwedischen Senat 393 — über die schwedischen Geistlichen 453. 454. — Fersen „homme de génie“ 211. — „La nation aime le plaisir“ 453.

SCHWEIZ. Die Bürgerschaft von Neuchâtel dankt dem König für sein Entgegenkommen bei dem Ausgleich 353. 485. — Der König erkennt die Verdienste von Lentulus an 485. 486. — Der holländische Oberstlieutenant Gaudot plant die Herausgabe einer Schmähschrift gegen Preussen 132. 142, — steht mit du Commun in geheimem Einverständniss 142, — hat es auf eine „Gratification" abgesehen 142.

Die Schweizer haben vor allem unter Choiseuls Umtrieben zu leiden gehabt 379. 400.

SPANIEN. Karls III. friedliche Gesinnung 477; vergl. 58. — Er betrachtet den Familienpact von 1761 als sein Werk 388, — macht seine Stellung zu den Oesterreichern von deren Beziehungen zu Frankreich abhängig 388. — Eventualität einer Abwandlung des Verhältnisses zu Frankreich 439. 486. 487. — Streit mit England: siehe unter England. — Karl III. fordert Genugthuung für Schmähartikel gegen ihn in England 98.

Spanien leidet keinen Geldmangel 267. — Tod von Puente Fuerte 299.

Der König von Preussen empfängt den Grafen della Orcasitas 144, — wünscht Auskunft über die spanischen Verhältnisse 45. 58. 90. 276. 339. 376. 388. 401, — über die Marine 376, — über Truppensendungen nach Amerika 58. 90. 376; vergl. 401.

TARTAREI. Der Grosschan der Krimtartaren, Kaplan Geray, am Larga von den Russen geschlagen (18. Juli 1770) 60. 65—67. 78, — verpflichtet sich, am Kriege nicht mehr theilzunehmen 91. 99. — Die Tartaren von Jedissan, Budschak, Dgjemboiluk und Jedischkul suchen den Schutz der Russen nach 368, — wollen sich unter der Oberherrschaft des Chans der Krimtartaren unabhängig machen 368. — Die Krimtartaren erwarten von den Russen ihre Befreiung 482. — Die Russen nehmen die Forderung der Unabhängigkeit der Tartaren unter die Bedingungen ihres Friedens mit den Türken auf 230. 236. 240. 250. 304. 341. 342. 355. 364. 367. 368. 372. 373. 385. 395. 436. 437. 448. 462. 482; vergl. unter Türkei.

TÜRKEI. Der Sultan: „un prince féroce, brutal et capricieux" 256, — „opiniâtre" 295. — Bei Fortsetzung des Krieges droht ihm Enttrohnung 63. 79; vergl. 119. — Er plant für 1771 Uebernahme des Commandos 397. — Absetzung des Grossveziers Chalil Pascha (24. December 1770) 383. 384. — Zu seinem Nachfolger wird der Statthalter von Bosnien Mohammed Pascha ernannt 383. 384. 397. — Der Wechsel bleibt ohne Einfluss auf die politischen Verhältnisse 384. — Absetzung des Seraskiers Ibrahim Pascha und Ernennung von Achmet Pascha 16. — Muhsin Sade zum Seraskier ernannt 397. — Einsetzung von Manolaki zum Fürsten der Walachei 16. 17. — Aufstand des Pascha von Egypten Ali Bey 209. 279. 280. — Angebliche Volksrevolte gegen die fremden Gesandten 119. 151. — Das Volk hat „weder Ordre noch Disciplin" 154. — „L'orgueil présomptueux des Turcs" 1. 159. — „Brutale fierté" 168. 463. — Verschlagenheit und Laune 168. 170. 178. — „Analyse" der türkischen Kräfte 482.

Die Pforte und Preussen: Zegelin vermittelt Streitigkeiten zwischen Oesterreich und der Pforte 304. 305, — soll die Türken über die Haltung der Oesterreicher beruhigen 138, — auf Ghika achten 8, — auf Murray aufpassen 190, — über die französischen Umtriebe wachen 279, — für die Herstellung des Friedens thätig sein 71. 137. 138, — sich für die Freilassung Obreskows verwenden 115. 116. 136, — die preussischen Bemühungen betonen 332. 444. — Der König unterrichtet Zegelin von den Vorgängen auf Morea 18, — auf dem Kriegsschauplatz 18. 81, — von seinem „Gegenbesuch" in Neustadt 82, — von den Friedensaussichten 198. 332. 434. — von dem Schreiben Rumänzows 189. 190, — von den russischen Friedensbedingungen 2. 3. 136. 137. 250. 304, — sendet ihm die russische „Note" (vom 29. September 1770) 220. — Zegelin soll den Frieden mit grosser Gleich-

gültigkeit“ betreiben 221. — Der König billigt türkische Rüstungen 332, — mahnt zum Rüsten 359. — Zegelin hat „kleine Präsente“ von seiner Besoldung zu bestreiten 199.

Der König von Preussen wünscht baldigen Friedensschluss, für den Winter 1770/71: 1. 16. 22. 38. 39. 43. 61. 71. 101. 102. 108. 126. 130. 137. 138. 145. 146. 168. 188. 220. 230. 256. 269. 270. 272. 273. 281. 292. 295. 296. 302. 318. 326. 328. 334. 340. 341. 344. 346. 350. 361. 394. 422. 434. 450. — Der Beginn der Verhandlungen steht nach Beendigung des Feldzugs von 1770 zu erwarten 1. 3. 8. 10. 15. 16. 38. — Aussichten auf Zustandekommen des Friedens während des Winters 16. 39. 61. 79. 88. 89. 96. 130. 155. 159. 165. 169. 176. 220. 250. 279. 296. 299. 330.

Der Sultan beharrt auf Fortsetzung des Kampfes 39. 48. 71. 155. 215. 256. — Die Pforte sucht durch Verbreitung von Siegesnachrichten den Muth der Bevölkerung zu heben 33. 34. — Baldiger Friede liegt im Interesse der Türken 51. 63. 81. 113. 304. — Ihre Niederlagen werden sie friedfertig stimmen 1. 38. 39. 48. 60. 61. 63. 66. 71. 79. 101. 132. 168, — werden sie zu Friedensvorschlägen zwingen 1. 88. 144. — Der König glaubt, dass die Flotte vor den Dardanellen durch Abschneidung der Lebensmittel die Türken nachgiebig machen wird 119. 137. 138. 159. 160. 168. 178. 332. — Die Fortsetzung des Kampfes bedroht den Bestand des türkischen Reiches 51. 71. 138. 177. 240.

Die Pforte wünscht den Frieden 176. 256. 269. 272. 275. 279. 292. 296. 318. 321. 322. 331. 333. 358. 371. 434, — ersucht auf Zegelins Aufforderung Oesterreich und Preussen um Uebernahme der Vermittlung 108—110. 112. 113. 115. 116. 123. 126. 127. 133—135. 168, — dazu veranlasst durch die türkische Niederlage bei Tschesme 125. 164. 206. — Schreiben des Caimacams an Finckenstein 134. 135. — Antwort Finckensteins 443. 444; vergl. 135. 136. 359. — Der König zur Annahme der Vermittlung geneigt 116. 127. 135. 136. 146, — erklärt sich zur Uebernahme der „guten Dienste“ der Pforte gegenüber bereit 443. 444. 454.

Conferenzen Zegelins mit Thugut und dem Reis-Effendi Ismail Raif 133. 250. 303. 304. 358. — Zegelin theilt die von Russland als „article préliminaire“ geforderte Bedingung der Freilassung Obreskows der Pforte mit 81, — besteht auf dessen Freigabe 133. 178. — Der König erwartet die türkische Antwort 17. 22. 27. 39. 63. — Die Türken lehnen die „vorläufige Loslassung“ ab 133. 154. 156. 159. 170, — unter „frivolen Gründen“ 154. 156. — Die Freilassung wird von der Antwort Russlands auf die türkischen Vermittlungsvorschläge abhängig gemacht 177. 178. 250. 251. 256. 322. 332. 358. 371. 464. 471, — desgleichen von der formellen Eröffnung der Verhandlungen 133. 305. 307. — Vorschlag zum Austausch von Obreskow gegen den Seraskier von Bender 240. 241. — Die Pforte übergiebt Zegelin eine schriftliche Erklärung an Russland betreffend directe Verhandlungen und die Freilassung Obreskows 358. — Obreskow erhält Erleichterungen 177, — wird von den Türken als Bevollmächtigter bei den Friedensverhandlungen erbeten 116. 126. 127. 250. 358. — Die Pforte dringt auf Mittheilung der Antwort Russlands auf den Vermittlungsvorschlag 331—333. — Auf Wunsch der Russen macht der König der Pforte vorläufige Mittheilung von den Friedensbedingungen 441—444. 464. 469; vergl. 356. 357. 430—433. 461, — räth ihr, auf der Theilnahme Oesterreichs an der Vermittlung zu bestehen 441—444. 447. 454. 464. 471. — Nur unter Oesterreichs Vermittlung darf die Pforte „einen erträglichen Frieden“ erwarten 304.

Friedensverhandlung zwischen der Pforte und Russland. Die Friedensverhandlungen mit der Pforte beanspruchen das Hauptaugenmerk der Russen 302. 382. 403. 410. — Baldiger Friedensschluss liegt in ihrem Interesse 422. 426, — im Hinblick auf die Kosten 61. 94, — auf den Zustand ihrer Kavallerie 172, — auf die Misserfolge in Morea 38, — auf die Pest 22. 111. 168. 172. — Katharina II. zum Frieden geneigt 1. 2. 4. 27. 38. 48. 51. 61. 71. 140. 159. 169—171. 178. 221. 232. 234. 239. 250. 254. 255. 290. 291. 317, — ver-

langt den ersten Schritt von türkischer Seite 1, — fordert als „article préliminaire“ die Freilassung Obreskows 1. 2. 4. 33. 81. 116. 136. 154. 155. 178. 189. 214—216. 220—222. 234. 236. 241. 265. 291. 292. 356. 357. 365. 431. 441. 444. 460. 461. 463. 469, — die Entsendung von Bevollmächtigten zum Friedenscongress, der in Polen, der Moldau oder Walachei stattfinden soll 295. 356. 357. 365. 431. 461; vergl. 136. 216. 317, — ermächtigt den König, der Pforte zu erklären, dass sie zum Frieden bereit sei 2, — „ohne sie im geringsten dabei zu compromittiren“ 2—4. 138, — zweifelt an der Friedensneigung der Türken 255. 256. 295. 321. 460. 461. — Die Russen wollen Ghika als „Canal“ benutzen 8.

König Friedrich unterrichtet, nach Abrede mit Kaunitz, die Russen von dem Gesuch der Türken um die preussische und österreichische Vermittlung und fordert ihre Zustimmung zu deren Uebernahme 123. 126. 127. 129. 130. 136. 139. 168, — warnt, die Oesterreicher durch Ablehnung zu verstimmen und Frankreich in die Arme zu treiben 129. 130. 373, — rechnet auf Annahme der preussischen Vermittlung 171. 198, — und auch der österreichischen 171. 196. 198; vergl. 179, — erwartet die Antwort 170. 171. 184. 190. 197. — Sie wird über Krieg und Frieden entscheiden 130. 306. 307. 328.

Katharina II. tritt in directe Verhandlungen mit der Pforte 188—190. 210. 215. 219—221. 236. 237. 240. 241. 246. 254. 279. 295. 304. — Rumänzow schreibt an den Grossvezier 188—190. 192. 215. 221. 279. 291, — fordert die Sendung „bevollmächtigter Commissäre“ nach Ismaïl, „um die Friedensunterhandlungen daselbst anzufangen“ 189. 190. 192. — Das Schreiben älter als die preussische Mittheilung über die Vermittlung 290. 291; vergl. 304. — Rumänzow soll nicht über den Frieden verhandeln 291. 295. — Der Grossvezier nimmt Rumänzows Boten günstig auf 279. — Antwort der Pforte 304. 321. 358. — Sie lehnt directe Verhandlung mit Russland ab und beharrt auf der Vermittlung Oesterreichs und Preussens 302—305. 307. 309. 321. 328. 340. 358—360. 362. 372. 433. 447; vergl. 210. — Die Ablehnung ist nicht auf französischen Einfluss zurückzuführen 338, — berechtigt Russland nicht zur Fortsetzung des Krieges 305. 307.

Russland verzögert die Antwort an König Friedrich, um die Entscheidung des Grossveziers abzuwarten 206. 209. 210. 236. 247. 265. 268. 273. 287. 332. — Berathungen in russischen Conseil 190. 197. 206. — Russland nimmt von Preussen und Oesterreich „gute Dienste“ an 217. 222. 370. 405. 463. — Die „Note“ der russischen Regierung vom 29. September 1770 (a. St.) 215—218. — Sie befriedigt den König nicht 214. 219. 225, — ist nur „un préliminaire“ 273. — Der König betrachtet die Vermittlung als abgelehnt 219—221.

Die Frage der Zuziehung Englands zur Vermittlung 188. 190. 196—198. 216. 221. 222. 291. 294. 295. 297. 340. 447, — ist dem König gleichgültig 197.

Für den Fall der Betheiligung Englands besteht auch Frankreich auf Zulassung 113. 129. 138. 154. 156. 188. 196. 198. 217. 222. 281; vergl. 248. — „C'est le principal nœud gordien de cette affaire“ 113. 129. 138. 196. — Die Russen bestehen auf Zulassung Englands, sobald Oesterreich die Vermittlung erhält 188. 190. 198. 291. 295, — wollen davon absehen, sobald Oesterreich sich mit „guten Diensten“ begnügt 291. 297. 317. 328, — sobald Englands Betheiligung den Franzosen Anlass zur Einmischung giebt 291. 294. 295. — Vergl. unter Russland. — Der König erklärt sich bereit, die Vermittlung an England abzutreten 138. 214. 215. 318; vergl. 290. 291. — Prinz Heinrich regt den Gedanken einer englisch-preussischen Vermittlung an 317. — Die wachsende Zahl der Vermittler erhöht die Schwierigkeiten der Verhandlung 188. 281.

Durch directe Verhandlung zwischen Russland und der Pforte wird die preussisch-österreichische Vermittlung gegenstandslos 190. 191. 210, — Vermittlung „ad honores“ 192. — „On se moque de nous“ 192. 219; vergl. 292. — Der König hat an der Vermittlung selbst kein Interesse 129. 138. 197. 199. 210. 220. 225. 227. 281. 309, — empfiehlt den Russen, ohne Vermittlung Frieden zu schliessen 223. 245. 248. 256. 292. 295, — wünscht, dass die directe Verhandlung zu Stande kommt

188. 206. 214. 236. 237. 239. 241. 246. 281. 292. 295. 302. — Sie führt schneller zum Frieden 237. 239. 241. 254. 256. 281. 292. 295. 302. 307. — Vermittlung ist Weitläufigkeiten ausgesetzt 236. 239. 241. 256. 281. 302. 307. — Das Amt des Mittlers ist undankbar 129. 192. 234. — Der König erklärt sich bereit, es abzutreten 129. 188. 192. 214. 215. 219. 230. 234. 281. 295. 309. 318; vergl. 290. 291. — Katharina erklärt, ohne Vermittlung nicht Frieden schliessen zu können 291, — macht den König zum „dépositaire" ihrer Interessen 215. 364, — wünscht nach Panin ausschliesslich die preussische Vermittlung 291, — besteht auf der Theilnahme Preussens 295. 317, — will keine förmliche Vermittlung 217. 222. 281. 284. 285. 287. 288. 291. 295. 297. 317. 328. 332. 443, — um die französische Einmischung auszuschliessen 281. 284. 285. 288. 297, — um die Betheiligung Englands zu vermeiden 281. 291. 297. 328, — ersucht den König, die Oesterreicher zum Verzicht auf förmliche Vermittlung zu bewegen 291. — Der König erklärt sich dazu ausser Stande 281. 292. — „Je serai médiateur incognito, comme on le voudra" 281. 292. — Der König glaubt, dass sich Russland schliesslich zur Annahme der preussisch-österreichischen Vermittlung verstehen wird 311. 314. 340. 342. 344. 446. 447. 451. 455. 471.

Russland will keine Eroberungen machen 2. 4. 32. 155. 159. 215. 237. 250. 366. 406. 461, — will nur seine Unabhängigkeit vom Schutz seiner Alliirten zeigen 2. 4. 155, — nur den türkischen Hochmuth dämpfen 159. — Sein Ziel ist Vernichtung der Pforte 355. 356. 405—407. 424. 430. 482. — Seine Kräfte reichen dafür nicht aus 102. 425. 482. — Russlands Friedensbedingungen: Abtretung von Azow 2. 4. 32. 102. 108. 123. 136. 149. 230. 236. 240. 250. 304. 340. 341. 344. 355. 364. 367. 374. 395. 405. 448. 461. 482, — beider Kabardieen 367. 374. 461, — und der Krim 108. 341. — Unabhängigkeit der Tartaren 230. 236. 240. 250. 304. 341. 342. 355. 364. 367. 368. 372. 373. 385. 395. 436. 437. 448. 462. 482. — Abtretung der Moldau und Walachei an selbstständige Fürsten 7. 32. 102. 108. 137. 395. 430; vergl. 304. 369. 373. 461. 462, — unter russischer Oberhoheit 32. 108. 137. 395. — Sequestration der Moldau und Walachei auf 25 Jahre zur Entschädigung für die Kriegskosten 355. 364. 369. 372. 373. 385. 437. 461. 462. — Handelsfreiheit auf dem Schwarzen Meer 236. 240. 250. 304. 340. 341. 344. 364. 369. 374. 395. 448. 461. 482. — Insel im Archipel als Handelsniederlassung 355. 364. 369. 370. 372. 373. 385. 395. 437. 462. — Abtretungen an den Fürsten von Georgien 355. 368. — Entschädigung für die Kriegskosten 236. 237. 250. 355. 356. 366. 369. 431. 444. 461—463. 482. 483; vergl. 102. — Schleifung von Bender und Oczakow 236. 237. 250. — Anerkennung von König Stanislaus 137. — Enthaltung der Einmischung in Polen 137. — Religionsfreiheit für die christlichen Unterthanen der Türkei 137. 149. 368. 369. — Amnestie der Griechen und anderen benachbarten Nationen 1. 2. 4. 7. 137. 149. 240. 340. 344. 368. 431. 443. 464. — Auf Grund vorläufiger Mittheilungen hält der König die russischen Bedingungen für gemässigt 179. 198. 236. 237. 240. 250. 254. 256. — Die Russen haben seiner Ansicht nach Anspruch auf einige Vortheile 102. 340. 345. 346. 361. 372. 398. 442. 443. 448. — Der König will ihnen zugestehen: Azow 102. 240. 340. 343. 345. 361. 364. 374. 398. 405. 448; vergl. 123. 230. 355, — die beiden Kabardieen 374, — die Handelsfreiheit auf dem Schwarzen Meer 361. 364. 374. 398. 405. 448.

Die Russen verzögern die Mittheilung ihrer Bedingungen 268. 295. 302. 306. 316. 322. 326. 329. 332. 346. 347. 349. — Der König glaubt, dass sie ihn hinhalten wollen 322, — dass sie im Frühjahr die Fortsetzung des Krieges für nöthig erklären werden 322. 326, — zweifelt an ihrer Friedensneigung 318. 322. 357—359. 377. 383. 385. 394. 416. 425, — welche durch ihre Erfolge beeinträchtigt wird 318. 332. 334. 340. 344. 350. 361. 374. 399. 449. — Russischer „plan de pacification" 366—370. — Antwort des Königs 371—374; vergl. 357. 363. 364. — Die russischen Forderungen: „sûreté pour l'avenir", „dédommagement", „paix stable à l'avenir" 356. 357. 364. 366. 431. 444. 462. 463; vergl. 236. 250. — Katharina II. wird nach Freilassung Obreskows und Bestimmung des Congressortes zur Entsendung von Bevollmächtigten

bereit sein 356. 357. 365. 431. 461, — zu Präliminarverhandlungen über die Abtretung der Insel im Archipel 370. — Angebliches „désintéressement“ der Russen 360. 361. 366. 382. 422. 461. — „Ils sont plus avides que des corsaires“ 360. 422. — Ihre Forderungen nach Friedrichs Urtheil unannehmbar 357. 359—362. 377. 389. 395. 422. 448. — Er erwartet bei Oesterreichern und Türken Widerstand 357. 364. 372. 373. 395. 434. 436, — sieht sich dadurch in Verlegenheit gesetzt 360. 361. 363. 372. 388. 407. 432, — bezeichnet Mittheilung der Bedingungen an Oesterreich als unmöglich 357. 358. 360. 361. 363. 371—374. 405. 448; vergl. 424, — desgleichen die Mittheilung an die Türken 357—359. 372, — fordert die Ermässigung der Bedingungen 363. 364. 370—374. 389. 393—395. 397. 404. 422, — den Verzicht auf die Bedingungen wegen der Tartaren, der Moldau und der Walachei und der Archipelinsel 360. 364. 374; vergl. 362. 448, — erklärt, dass er von der Vermittlung abstehe, wenn Russland seine Forderungen nicht beschränke 357—359. 361. 362. 364. 374. 385, — nimmt an dem Schicksal der Moldau und Walachei, der Krim und der Archipelinsel kein persönliches Interesse 363. 370. 372, — befürchtet den Ausbruch eines Krieges zwischen Oesterreich und Russland, wenn dieses auf seinen Ansprüchen beharrt 357. 358. 360—363. 371. 372. 374. 383. 385. 395. 397. 404—407. 432, — fürchtet, dass die Oesterreicher für die Pforte Partei ergreifen 373, — dass die Türken sich in die Arme Oesterreichs werfen 360. 363. 373, — zweifelt an dem Erfolg der Friedensverhandlungen 359. 374. 376. 389. 394. 395. 434; vergl. 425.

Panin bittet den König um vorläufige Mittheilung der Bedingungen an die Pforte 356. 357. 430. 431. — Der König verschiebt diese bis zur Ankunft der neuen Antwort Katharinas 430—433, — will nicht ohne Theilnahme Oesterreichs handeln 433. — Katharina ist verstimmt über die Nichterwähnung der Amnestie in der preussischen Entgegnung 431; vergl. 443. 464, — wirft dem König Begünstigung der Türken vor 431; vergl. 360. 385. — Die Bedingungen sind nur „canevas“ der Verhandlung 357. 385. 396. 399. 430—432. 436. 437. 441. 442. 460. 462. 463. 471. 476. — Die Russen werden eventuell auf jede Entschädigung für die Kriegskosten verzichten 355. 369. 461, — auf die Archipelinsel 437, — auf die Abtretung an Georgien 355, — beanspruchen die Moldau und die Walachei nicht für sich 355. 369. 430. 461. 482, — bestehen auf die Befreiung der Tartaren unerschütterlich 436. 437. 448. 462. 482. — Prinz Heinrich mahnt den König, den Widerstand gegen die Friedensbedingungen den Oesterreichern und Türken zu überlassen 355. 385. 431. 460, — um sich den Anspruch auf künftige Unterstützung seitens der Russen zu sichern und um den Anschein der Eifersucht zu vermeiden 385. — Der König will sich auf Vorstellungen zu Gunsten des Friedens bei Russland beschränken 404. — Die russische Entgegnung (Schreiben Katharinas II. vom 19. Januar 1771, a. St.) 460—463, — ist nur „le panégyrique“ des „plan de pacification“ 460, — „récapitulation“ der in diesem enthaltenen Bedingungen 461, — befriedigt den König nicht 441. 446. — Antwort des Königs 442. 443. 463. 464. — Hoffnung auf Frieden 484.

Die Türken werden „keinen allzu nachtheiligen Frieden“ eingehen 393. — Der König sieht voraus, dass sie Schwierigkeiten bei den Verhandlungen machen werden 159. 168. 170. 178, — gegen die Unabhängigkeit der Tartaren 236. 250. 355. 364. 372. 373. 398. 436; vergl. 230, — gegen die Abtretung von Azow 32; vergl. 230. 355. 398, — der Moldau und Walachei 230. 372, — und der Archipelinsel 372.

Oesterreich wünscht den Friedensschluss 82. 93. 101—103, — erklärt sich zur Uebernahme der Vermittlung bereit 109. 110. 113. 127, — wenn Russland es gleichfalls darum angeht 110, — fordert die förmliche Einladung seitens der Russen 245. 246. 248. 281; vergl. 317. 328, — auf Antrieb Frankreichs 245. 248. — Der König glaubt nicht, dass Russland sich dazu verstehen wird 245. 246. 248. 342. 349. 350. — Damit wird die Vermittlung scheitern 245. — Die Oesterreicher bestehen auf Theilnahme Frankreichs, wenn England zugelassen wird 248. 281; vergl. 295. — Die Russen fürchten den französischen Einfluss auf Oesterreich 217. 222. 365. 371.

— Der wiener Hof darüber verstimmt, dass die Russen in der „Note“ (vom 29. September 1770) nur die „guten Dienste“ annehmen wollen 284. 297. 322. 328. 437, — betrachtet ihre Antwort als Ablehnung 265. 328. 342. 343. 347. 349. 357. 360. 405, — erklärt, auf die Vermittlung zu verzichten 342—344. 347. 349. 357. 360, — will nach Ansicht des Königs von Preussen dadurch eine förmliche Einladung erreichen 347. 349. — Russland erwartet mit Spannung die österreichische Antwort auf die „Note“ 321. 322. 328. 356. 388. 405. — Kaunitz über die russischen Forderungen verstimmt 395. 437. — Die Oesterreicher wollen nur „annehmbare Bedingungen“ zulassen 328. 341. 371. 373. 389. 395. 398. 405, — weigern sich, nach preussischem Vorschlag, die russischen Forderungen als Basis der Verhandlungen anzunehmen 396. 448. — Die Russen beschliessen, mit dem wiener Hof direct zu verhandeln und ihn um seine „guten Dienste“ zu bitten 422. 423. 429—431. 441—443. 446. 459. 460. 463. 474. 475. — Instruction für Golizyn 463. 475. — Der König äussert sich darüber befriedigt 422. 423. 463. 474, — warnt die Russen vor Unterschätzung dieser Verhandlung 422. 442. 464, — räth den Oesterreichern zum Entgegenkommen 447. 450. 469. 476, — zur Annahme des Antrags 441. 442. 447. 459. 460. 469. — Kaunitz nimmt die Eröffnungen Golizyns ad referendum 483. 484. — Die Oesterreicher bestehen auf der Vermittlung 446. 447. — Die österreichische Vermittlung liegt nach preussischer Auffassung im Interesse der Russen 292. 305. 306. 344. — Vergl. unter Oesterreich und Russland. — Oesterreich kann den Umsturz der Pforte nicht gleichgültig ansehen 102. 341. 343. 405. 407, — will lieber die Türken als die Russen zu Nachbarn haben 364. 373, — ist der Pforte verpflichtet 449, — denkt nicht an Bruch mit dieser 295. — Der Waffenstillstand ist erneuert 272. — Die Oesterreicher erwarten den Sieg der Türken 145, — halten deren Hülfsmittel denen der Russen für überlegen 102. — Misstrauen der Pforte gegen Oesterreich 133. — Unterredungen Thuguts mit Zegelin und dem Reis-Effendi 133. 250. 303. 304. 358. — Rücksprache wegen Polen geplant 424. 425.

Verlauf des russisch-türkischen Krieges: 9. 15. 16. 18. 21—23. 26. 33. 34. 43. 50. 57. 60. 65—67. 78. 80. 81. 87. 89. 101. 151. 164. 172. 187. 205. 231. 290. 322. 334. 349. — Langsamkeit der Russen 9. 15. 16. 18. 22, — ermöglicht den Türken, sich einzurichten 9. — Die Türken übertreffen sie noch 21. 22. — Die russischen Erfolge beschränken sich voraussichtlich auf die Einnahme von Bender und Oczakow 16. — Vormarsch Rumänzows 16. 22. 26. — Die Türken ergreifen die Flucht 26. 33. — Entscheidung beiderseits vermieden 43, — steht bevor 50. — Der Grossvezier zögert, die Donau zu überschreiten 57. — Die Russen schlagen am Larga die Türken und den Tartarenchan (18. Juli 1770) 60. 65—67. 78, — übertreiben den Erfolg 60. 65. 67; vergl. 78. — Sieg am Kagul über den Grossvezier (1. August 1770) 80. 81. 87. 89. 101, — führt voraussichtlich zum Frieden 88. 89. 96. — Bei Fortsetzung des Krieges muss die Donau überschritten werden 234. 255. 256. 269. 296. — Peter Panin rückt auf Bender vor 22. 57. — Belagerung und Eroberung von Bender 89. 151. 164. 187. 205. 231, — von Braïlow 290. 322. 334. — Einnahme von Kilia 172. — Winterquartier in Polen 297. — Die Pest beeinträchtigt die russischen Operationen 67, — zwingt voraussichtlich zur Räumung der Moldau 67, — bedroht die russischen Truppen 22. 102. 111. 131. 132. 172. 176. — Russen und Türken sind bisher verschont geblieben 86. 131. 172. 253.

Geringe Erfolge der Russen in Morea 18. 21. 66. — Sie behaupten sich 64, — räumen Morea 66. 96. — Herren des Isthmus 26. 33. — Die Griechen verlassen die russische Partei 38—40. — Die türkische Flotte eingeschlossen 62—64, — bei Tschesme geschlagen und vernichtet (5. und 6. Juli 1770) 92. 101. 119. 125. 164. 206. — Ein russisches Geschwader geht nach den Dardanellen 119. — Räumung und Wiedereinnahme von Lemnos durch die Russen 278. 311. 335. 348, — ist für den Krieg nicht von Bedeutung 278. 284. 311. — Landung eines neuen russischen Geschwaders in Kopenhagen 55.

Diversion der Russen nach Georgien 368. — Revolte der Georgier gegen Tottleben 50. 51. — Einnahme Erzerums und Vormarsch des Fürsten Heraclius auf Trapezunt 16.

Der König prophezeit den Russen den Sieg 38, — sieht die Niederlage der Türken vorher 22. 23. 33. 79. 81. 177. 394. — Russland wird nach dem Feldzug von 1771 den Frieden in Adrianopel dictiren 82. — Nur der Seekrieg ist kostbar 103. — Schlechter Zustand der russischen Kavallerie 172, — der russischen Flotte 399. — Das türkische Heer taugt „sowohl en gros als en détail gar nichts“ 32. 177. — Ihre Generäle und Officiere „grosse Ignoranten“ 32. 33. — Ihre Artillerie „nichts nutze“ 32. 33. — „Furcht und Schrecken“ vor den Russen beherrscht den „gemeinen Mann“ 33. — Der Sultan wird 1771 nur schwer ein neues Heer aufstellen können 38. 63. — Türkische Rüstungen für 1771: 397.

Die Pforte und Frankreich: Choiseul als Anstifter des russisch-türkischen Krieges 152. 174. 177. 343, — sucht ihn zu verlängern 157. 159. 160. 256, — hofft dadurch Russland zu erschöpfen 170. — Das türkische Volk beschuldigt die Franzosen der Anstiftung des Kriegs 177. — Sie bestärken den Sultan in seiner Abneigung gegen den Frieden 71. 256, — behaupten ihren Einfluss auf ihn 295, — senden Officiere nach der Türkei 159, — werden voraussichtlich versuchen, an der Pforte die Friedensverhandlungen zu durchkreuzen 82. 170. 217. 239. 240. 266. 279. 295. — Die Umtriebe bleiben bei der Lage der Türken unwirksam 292. 296. — Die Franzosen bieten der Pforte ihre Vermittlung an 236. 239. 241, — und eine Offensiv- und Defensivallianz 394. 397. 433. — Die Türken machen „Schwierigkeiten“, halten Frankreich hin 433. — Die Allianz liegt im Interesse der Pforte 433. 434. — König Friedrich zweifelt an ihrem Zustandekommen 394. — Vielleicht betheiligt sich Oesterreich 394. 395. — Frankreich wird auf alle Weise versuchen, die Bewilligung russischer Handelsfreiheit auf dem Schwarzen Meer zu hintertreiben 240. — Französische Emissäre in Konstantinopel 17.

Die Pforte und England: Murray trägt den Türken die englische Friedensvermittlung an 128. 129. 133. 134. 162. 307; vergl. 138. 146. 221. 312. — Die Pforte hat sich verpflichtet, ohne Englands Theilnahme nicht Frieden zu schliessen 134, — lehnt die Vermittlung vorläufig ab 154. 156, — will auf sie zurückkommen 155. 156. — Murray erklärt, zu seinen Eröffnungen nicht „autorisirt“ zu sein 434. 435. — Der König vermuthet darin eine „Finte“ der englischen Regierung 435. — Die Pforte wird sich künftig nach dieser Erklärung richten 434. 435, — grollt den Engländern wegen der Unterstützung der Russen 113. 155; vergl. 199. — Umtriebe Murrays an der Pforte gegen Oesterreich 133. 198. 199. 227, — gegen Preussen 198. 199. 227. 304. 306. 319. 320. — Die Umtriebe von den Türken misstrauisch aufgenommen 133, — bleiben erfolglos 227. 320.

Die Pforte und Polen: siehe unter Polen. — Vergl. unter Tartarei.

VENEDIG. Die Venetianer den Russen ungünstig gesinnt 7, — suchen von den Erfolgen der Russen für sich Vortheil zu ziehen 119. 280. 281. — Eventualität einer venetianischen Garantie für die Amnestie der Griechen 7. 149. — Französische Umtriebe gegen Russland in Venedig 36.

WÜRTTEMBERG. Verschwendungssucht des Herzogs Karl Eugen 375.

Der König nimmt sich den Ständen und ihren Forderungen gegenüber des Prinzen Friedrich Eugen an 42. — Friedrich Eugen stimmt dem Erbvergleich zu 214, — ruft den Schutz des Königs für die württembergischen Lande an 278.

Der König überlässt die Behandlung der württembergischen Angelegenheiten dem Auswärtigen Ministerium 329. — Schulenburg auf Urlaub 278.

ZWEIBRÜCKEN-BIRKENFELD. Angebliche Begünstigung der Nachfolge Herzog Christians IV. in Bayern durch Frankreich 282.

Pierer'sche Hofbuchdruckerei Stephan Geibel & Co. in Altenburg.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DD
405
.2
A4
1879
D1.30

Friedrich II, der Grosse,
King of Prussia
Politische Correspondenz
Friedrich's des Grossen